This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Über dieses Buch

Dies ist ein digitales Exemplar eines Buches, das seit Generationen in den Regalen der Bibliotheken aufbewahrt wurde, bevor es von Google im Rahmen eines Projekts, mit dem die Bücher dieser Welt online verfügbar gemacht werden sollen, sorgfältig gescannt wurde.

Das Buch hat das Urheberrecht überdauert und kann nun öffentlich zugänglich gemacht werden. Ein öffentlich zugängliches Buch ist ein Buch, das niemals Urheberrechten unterlag oder bei dem die Schutzfrist des Urheberrechts abgelaufen ist. Ob ein Buch öffentlich zugänglich ist, kann von Land zu Land unterschiedlich sein. Öffentlich zugängliche Bücher sind unser Tor zur Vergangenheit und stellen ein geschichtliches, kulturelles und wissenschaftliches Vermögen dar, das häufig nur schwierig zu entdecken ist.

Gebrauchsspuren, Anmerkungen und andere Randbemerkungen, die im Originalband enthalten sind, finden sich auch in dieser Datei – eine Erinnerung an die lange Reise, die das Buch vom Verleger zu einer Bibliothek und weiter zu Ihnen hinter sich gebracht hat.

Nutzungsrichtlinien

Google ist stolz, mit Bibliotheken in partnerschaftlicher Zusammenarbeit öffentlich zugängliches Material zu digitalisieren und einer breiten Masse zugänglich zu machen. Öffentlich zugängliche Bücher gehören der Öffentlichkeit, und wir sind nur ihre Hüter. Nichtsdestotrotz ist diese Arbeit kostspielig. Um diese Ressource weiterhin zur Verfügung stellen zu können, haben wir Schritte unternommen, um den Missbrauch durch kommerzielle Parteien zu verhindern. Dazu gehören technische Einschränkungen für automatisierte Abfragen.

Wir bitten Sie um Einhaltung folgender Richtlinien:

+ *Nutzung der Dateien zu nichtkommerziellen Zwecken* Wir haben Google Buchsuche für Endanwender konzipiert und möchten, dass Sie diese Dateien nur für persönliche, nichtkommerzielle Zwecke verwenden.

+ *Keine automatisierten Abfragen* Senden Sie keine automatisierten Abfragen irgendwelcher Art an das Google-System. Wenn Sie Recherchen über maschinelle Übersetzung, optische Zeichenerkennung oder andere Bereiche durchführen, in denen der Zugang zu Text in großen Mengen nützlich ist, wenden Sie sich bitte an uns. Wir fördern die Nutzung des öffentlich zugänglichen Materials für diese Zwecke und können Ihnen unter Umständen helfen.

+ *Beibehaltung von Google-Markenelementen* Das "Wasserzeichen" von Google, das Sie in jeder Datei finden, ist wichtig zur Information über dieses Projekt und hilft den Anwendern weiteres Material über Google Buchsuche zu finden. Bitte entfernen Sie das Wasserzeichen nicht.

+ *Bewegen Sie sich innerhalb der Legalität* Unabhängig von Ihrem Verwendungszweck müssen Sie sich Ihrer Verantwortung bewusst sein, sicherzustellen, dass Ihre Nutzung legal ist. Gehen Sie nicht davon aus, dass ein Buch, das nach unserem Dafürhalten für Nutzer in den USA öffentlich zugänglich ist, auch für Nutzer in anderen Ländern öffentlich zugänglich ist. Ob ein Buch noch dem Urheberrecht unterliegt, ist von Land zu Land verschieden. Wir können keine Beratung leisten, ob eine bestimmte Nutzung eines bestimmten Buches gesetzlich zulässig ist. Gehen Sie nicht davon aus, dass das Erscheinen eines Buchs in Google Buchsuche bedeutet, dass es in jeder Form und überall auf der Welt verwendet werden kann. Eine Urheberrechtsverletzung kann schwerwiegende Folgen haben.

Über Google Buchsuche

Das Ziel von Google besteht darin, die weltweiten Informationen zu organisieren und allgemein nutzbar und zugänglich zu machen. Google Buchsuche hilft Lesern dabei, die Bücher dieser Welt zu entdecken, und unterstützt Autoren und Verleger dabei, neue Zielgruppen zu erreichen. Den gesamten Buchtext können Sie im Internet unter `http://books.google.com` durchsuchen.

Ger 4381.4

Harvard College
Library

FROM THE BEQUEST OF

GEORGE HAYWARD, M.D.

OF BOSTON, MASSACHUSETTS

CLASS OF 1809

Mein Antheil

an der

Politik.

V.

Der zweite Pariſer Frieden.

I.

Der Hergang.

Leipzig:
F. A. Brockhaus.
1845.

Treaties.
Paris. (Nov. 20, 1815.)

Der zweite Pariſer Frieden.

Von
Hans Christoph (Ernst)
H. C. Freiherrn von Gagern.

Erſter Theil.

Der Hergang.

Leipzig:
F. A. Brockhaus.
1845.

5

~~14554.84~~
Ger 4381.4

3.681

Hayward fund.

An

den König der Niederlande.

Ich beſchließe ſo die Rechenſchaft von meiner politiſchen Wirkſamkeit im Dienſt des Vaters Eurer Majeſtät, Ihres hohen Hauſes und der Niederlande.

Lang ſchon war ich in die Einſamkeit zurückgezogen, als eine Verkettung unſeliger Umſtände dieſe Niederlande ſo traurig, ſo nachtheilig, ſo völkerrechtswidrig wieder ſpaltete. Wie kann ich anders als es erwähnen und ſchwer empfinden?

Denn jene großen Staatsverträge hat man mit mir verabredet, geschlossen und unterzeichnet.

Tapferkeit und schwere Verwundung führten sonst oft dahin, Kronen zu gewinnen. Daß nach solchen Opfern die Ihrige nicht vollständig auf Eure Majestät vererbt oder an Sie abgetreten wurde, ist eine Anomalie in der Geschichte.

Ich stand Ihrer hohen Person zu wenig nah, um mit Fug und Recht Lobredner zu werden.

Nur führe ich hier etliche Thatſachen in einer Reihe und das europäiſche Anerkenntniß an, weil es unmittelbar zu meinem Zweck und Stoff gehört.

Ihrem ritterlichen, fürſtlichen Sinn wird Lord Wellington, der gültigſte Zeuge, in den ſtärkſten Worten ſelbſt huldigen. Dieſer esprit chevaleresque iſt ſonſt ſelten mit dem der Sparſamkeit verknüpft. Aber die herbeigeführten Zu-

ſtände Ihrer verſtändigen Nation geboten es, und im Staatshaushalt wie am Hoflager wurden die nothwendig gewordenen Einſchränkungen mit den ſtärkſten Mitteln durchgeführt. Die Töne der europäiſchen Bewunderung über die analogen Leiſtungen ſind nicht verhallt. Wenn man die Folgen erwägt, ſollte ich ſagen, die Töne der europäiſchen Dankbarkeit.

Eure Majeſtät ſtehn einer an Freiheit ge-

wöhnten Nation vor, die mit ſo viel Muth und Widmung zu Waſſer und zu Land gleichſam dieſe erſten Banner trug und der Univerſalgeſchichte ſchönere Blätter füllt. Gleich Ihrem Vater wiſſen Sie dieſen Sinn für Freiheit, dieſe parlamentariſche Formen zu achten und dem gemäß zu handeln. Ihr Name, Ihr Ruhm, Ihre Dynaſtie ſeien und bleiben damit gleichſam verwebt. Mögen meine Wünſche für Ihre

dauernde Wohlfahrt in Erfüllung gehn und das Leben Eurer Majestät auf lang hin gefristet werden.

Monsheim, im Sommer 1844.

Gagern.

Nach den hundert Tagen, der zweite Pariser Friedensschluß.

Seit jenen großen Schlachten und Friedenstractaten ist beinah ein Menschenalter, — dreißig Jahre, will ich sagen, sind schiernächst abgelaufen.

Es ist über den Gang der Dinge wenig vorhanden, besonders wenig Deutsches, und die Histoire abrégée des traités de paix par de Koch, ouvrage augmenté et continué par F. Schoell Tome III. ist zwar von entschiedenem Werth und Brauchbarkeit; doch enthält sie nur die Thatsachen, den Hergang des Kriegs und die Staatsverträge oder Friedensschlüsse selbst, mit Verknüpfung und Commentar. — Die Verhandlungen, ihre Schwierigkeiten und Complicationen sind außer seinem Gesichtskreis oder standen ihm nicht so zu Gebot. Der Fall wird jedoch öfters eintreten, daß ich mich auf ihn beziehe.

Der Herzog von Wellington zauderte lang, absichtlich gleich mir, bis er seine Dispatches erscheinen

ließ. Die eilf ersten Theile umfassen die Kriege in Hindostan, in Portugal und Spanien. Der zwölfte und letzte von 1838 geht mich näher an und begreift noch das Jahr 1815 und die Congreßverhandlungen von Wien und Paris. In einem Nachsatz erklärt Wellington, oder der Oberst Gurwood für ihn, daß er Bedenken trage, die Jahre 1816, 17, 18 zu erläutern, nämlich die der militairischen Occupation französischer Provinzen.

It has been advisable here to conclude this work, and not to insert in it, as was proposed in the introduction, the dispatches of the years 1816, 1817 and 1818 — the period of the occupation of France by the Allied Army under the duke of Wellington. The publication of these papers, even at this distance of time, would, for many reasons, be inconvenient, notwithstanding the change of circumstances.

Aber auch jenes Jahr 1815 bleibt dort unvollständig. Es sind nur des Herzogs Depeschen oder Ausfertigungen, wenn schon sehr ausführlich und ganz, doch ohne Zusammenhang und Commentar. Mein Name kommt darin öfter vor, und selbst die längste dieser officiellen Depeschen, die vom 23. September 1815 an Lord Castlereagh, betrifft nur mich und meine Begehren. Sicher liegt darin persönliche Aufforderung genug — und fünf Jahre sind seitdem wieder ver-

flossen — auch meinerseits zu erzählen, zu ergänzen und zu rechtfertigen, so weit an mir ist. Ich werde mich ebenfalls auf das einzige Jahr von 1815 beschränken, welches auf Politik, Völkerrecht, Grenzbestimmungen und auf Gesinnungen und Gefühle der Nationen so mächtig eingewirkt hat.

Unter den Franzosen hat Herr Capefigue, der früher in den auswärtigen Angelegenheiten als Bureau-Chef angestellt war, erst die Histoire de la restauration par un homme d'Etat, und später, meinem Vorsatz viel näher, die Cent jours herausgegeben, und unstreitig sehr vieles gesammelt, das innere Frankreich wohl beobachtet und die Thatsachen nach seinen Ansichten und Zwecken geordnet. Nur schwankt er hin und her zwischen Napoleons hohen Eigenschaften und seinen argen Fehlern, zwischen geflissentlichem Lob und strengem Tadel, zwischen Frankreichs dargebrachten großen Opfern und seinen Versagungen und kleinlichen Bedingungen, beides zur unrechten Zeit, zwischen den gesunden Urtheilen und erbärmlichen Illusionen. Aber die Wahrheit geht daraus nicht übel hervor.

Bei einigen Unrichtigkeiten habe ich mich persönlich doch nicht über ihn zu beschweren. Den deutschen Ideengang, die deutschen Gesinnungen drückt er deutlich und richtig genug aus und verhehlt nicht ihre

Stärke. Das führt ihn zu meiner Person. — Diese 100 jours wurden unter andern mit Sorgfalt in den so bewährten, durch Matadore unsrer Literatur gepflegten Göttingischen Gelehrten Anzeigen*) geprüft und beurtheilt und im Ganzen nur gelobt; wie der Referent von sich selbst sagt: „auf die officiellen Verhandlungen gestützt, welche einzusehen mir erlaubt war." — Diese Einsicht hat auch ihn nicht vor Irrthümern bewahrt.

Was ich hier liefere und der Oeffentlichkeit übergebe, ist also nur Fortsetzung der Beiträge, die ich: Mein Antheil an der Politik — aus ganz richtigen, mich selbst beschränkenden Gründen — genannt habe. Und es knüpft sich insbesondere an den zweiten Theil, oder den Congreß von Wien an. Ich werde vielmehr von jener frühern Epoche noch nachzutragen haben, weil mir entweder Dinge zu besserer Kenntniß kamen, oder weil Rücksichten durch den Tod beseitigt worden sind.

---

*) Stück 173—176 vom Jahr 1843.

Ich weiß es wohl, daß der ganze Gegenstand, den ich eben hier zur Sprache bringe und erläutere, unter uns Deutschen, und an gar manchen Orten, nicht populär ist. Einestheils wurden wir nach diesen blutigen Schlachten nicht befriedigt, wie Capefigue gänzlich einräumt. Die Klagen dauern noch, sie werden eher bitterer, und fürwahr, ich sondere mich nicht, wie Figura zeigt; ob ich gleich so gestellt war, die Schwierigkeiten besser zu überschauen und zu würdigen. Die Meisten denken so, wohl mit einiger Ueberspannung, und dachten so, wie mein, mit Recht sehr angesehener Rugianischer Landsmann, Ernst Moritz Arndt, auch in Briefen an mich.

Dazu kam in späteren Jahren die Spaltung der Niederlande, den früheren Vorhaben, den Verträgen so schnurstracks zuwider, die nur verdrüßliche, reuige oder beschämende Gefühle bei den verschiedenen Classen unserer großen Nation erwecken und zurücklassen konnten.

Ueberhaupt fehlt heutzutag der rechte Maßstab, um die Gesinnungen, die Gemüthsstimmung damaliger Zeiten mit der Gegenwart zu vergleichen, oder nur in ihrer Art und Weise aufzufassen. Durch langen Frieden eingewiegt, verwöhnt, Napoleon Buonaparte nicht mehr zu Wien, zu Berlin und Tilsit, oder zu Rom — seine Brüder nicht mehr im Haag, zu Neapel, zu Madrid und selbst zu Cassel zu sehen; —

nicht mehr zu Dresden und Warschau sein Hauptquartier — nicht mehr Zeugen, wie ihm der eine unserer großen Herren, mit Hoffnungen auf bessern Zustand oder Zukunft, willig die Tochter giebt, der andre vergeblich trachtet, in den Rheinbund aufgenommen zu werden; — statt das Alles noch lebhaft nachzufühlen, wissen sie nur von ihm auf dem Bellerophon, wie er einsam auf St. Helena klagt, oder die Belle Poule seine Asche zurückführt. Und mit so getrübtem Auge schauen jene Vortrefflichen auf die Anstrengungen, auf die Effervescenzen, auf das mehr wie Problematische in den Rathschlüssen jener Tage, der Völkerschaften, wie der Individuen. Vieles erscheint ihnen als bare Thorheit, als Ueberspannung. Wozu? Es war ja nach ihrer Meinung leicht, sein Untergang war so vorzusehen und gleichsam zu berechnen, Alles wäre auch ohne solche fantastische Demonstrationen von selbst gegangen, comme un papier de musique. — Selbst der Hergang, selbst das Würfelspiel der Schlachten von Bautzen und Culm, von Ligny und Waterloo sollte sie eines Andern belehren. Und eben in jenen Dispatches Lord Wellington's sind eine Menge Aeußerungen, die solche Securität gar nicht athmen.

Es sind in diesen Dispatches unstreitig eine Menge Thatsachen, Denkweisen, Andeutungen enthalten, die

die Gestaltung der Dinge zu Paris im Jahr 1815 ungemein erläutern. Ich wundre mich, bei solcher Fülle literarischer, wissenschaftlicher Arbeiten in Deutschland, daß die neuen Modificationen — der große Wechsel und Umgestaltung im Völkerrecht, nicht schärfer, nicht häufiger erfaßt worden sind. Denn es ist doch das praktische, das vorhandene, das so sehr des Lobes wie des Tadels, der Hoffnungen wie der Besorgnisse empfängliche. Ich werde, so viel an mir ist, diese Lücke auszufüllen suchen, und diesen englischen Ausfertigungen entnehmen, was mir in der Hinsicht geeignet und merkwürdig erscheint.

Lord Wellington hatte in der letzten Epoche des Wiener Congresses den Lord Castlereagh abgelöst, und von Wien datiren sich die ersten bedeutenden Aeußerungen.

Napoleon hatte also gelandet und war vorwärts gedrungen. Man traf die Gegenanstalten, und so große Schwierigkeiten man auch innerhalb der großen Allianz gefunden, so sehr man sich auch gezankt und von einander entfernt und entfremdet hatte, so diente doch ihre frühere Form wieder zum Anhaltspunkt, und man vereinigte sich alsobald unter dieser Firma oder Obhut:

1) die letzten schwierigen Fragen über Sachsen und die Form des deutschen Bundes zur Endschaft zu bringen;

2) neue Tractaten zu Krieg und Frieden zu schließen;
3) zu verabreden, wie man sich während der Dauer des Krieges, um die Erscheinungen und Bewegungen der Politik sachgemäß zu leiten, verhalten werde;
4) zu überlegen, welche Rolle man dem König von Frankreich innerhalb dieser Allianz einräumen wolle und könne;
5) das Hauptaugenmerk auf und gegen die Person und die Plane Napoleons zu richten, ohne sich im Voraus mehr, als es nöthig war, die Hände zu binden;
6) in der Hinsicht eine gemeinschaftliche Proclamation zu erlassen, die auch in Bezug auf Frankreich darauf berechnet war, dort in der Treue festzuhalten.

Denn was die letztern Punkte betrifft, so täuschte man sich geraume Zeit über großen Zwiespalt, Bürgerkrieg und wenigstens starke Widersetzlichkeit in dieser oder jener Provinz oder Departement Frankreichs, die anwesenden Franzosen selbst am wenigsten.

Diese Allianz der vier oder fünf Mächte — je nachdem man Ludwig XVIII hinzufügt oder nicht — wurde also nur enger angezogen, als ob man die Tractaten zu Chaumont nur fortsetze, und Schweden, Portugal und selbst das wieder frei athmende Spanien, was auch Labrador Nachdrückliches sagen mochte, wurden ausgeschlossen.

Das letztere, wie ich glaube und wie Viele mit mir glauben: mit großer Unbilligkeit und Undankbarkeit und zum großen Nachtheil der Weltlage. Denn jene übelsten Folgen der Unordnung und Anarchie, wie wir sie noch täglich zu Madrid, oder zu Barcelona und Saragossa vor Augen sehen, sind gutentheils dem üblen Humor über diesen so unbilligen Ausschluß zuzuschreiben. Freilich von Gerechtigkeit läßt sich nicht reden bei einem System, das an sich schon keine Basis des Rechts und der Gerechtigkeit hat, sondern nur durch gute Zwecke vertheidigt werden kann. Daher ist seitdem in Spanien — dem wir alle so viel verdanken — ein beständiges Schwanken zwischen Macht und Unmacht, zwischen Einheit und Federalism, zwischen Abhängigkeit und Unabhängigkeit, und am meisten in der Wahl der Freunde die größte Discordanz geblieben; statt daß man sonst — in gremio — stets gegenwärtig, sich mehr und vertraulicher an Alles angeschlossen, mehr und lieber sich Raths erholt, die bessern Eindrücke und Beispiele befolgt und der Abtrünnigkeit und Isolirung sich geschämt hätte. Statt dessen sahen wir bis zum heutigen Tag und zu unsrer allseitigen Erbauung ein politisches Gezänk über Intervention und Nichtintervention; einen Wetteifer, wer in Handel und Handelstractaten den Andern am meisten übervortheilen würde; die Schande unsrer Zeit, den Schmuggel im Großen und gleichsam gutgeheißen;

bei Nachfolge und Vermählung, bei des großen Staates Constitution den ärgsten Wirrwarr und darüber argen Zwiespalt innerhalb der großen Allianz selbst.

Von dieser ernsten Betrachtung ist der Uebergang zu mir selbst, und meinen letzten Bestrebungen zu Wien, leicht und gegeben.

Nationen vergessen nicht ihre frühern Lagen und Vorzüge.

So wie Spanien ehedem gleichsam als zu kriegerisch, ehrgeizig und übermächtig gefürchtet war, als Carls V ganze Macht noch kräftig dastand und zur Universalmonarchie zu streben schien, so war man wohl hernach höchlich erfreut, als die Maschine noch im selbigen sechszehnten Jahrhundert durch den Abfall der Niederlande brach.

Aber selbst seit dieser Spaltung blieb Holland, damals noch vor kurzem bedeutender Theil dieser allarmirenden Monarchie, — durch Anstrengung, Kühnheit und Heldensinn — in erster Linie der Allianzen politischer Combinationen und Verhandlungen. Schon das Datum der Friedensschlüsse zu Nymwegen, Ryßwyk, Utrecht bezeugt es; der Haag war gleichsam Centralpunkt der Politik. —

Wenn nun das der Hälfte der Niederlande zugestanden hatte, wie viel mehr den nun wieder vereinigten, deren Lage und Rolle so bezeichnend war, die

das Hauptergebniß des Congresses blieben, die der Aufrichtung, der Bekräftigung des Bandes unter sich noch so sehr bedurften.

Ich sprach also die Aufnahme in das neue System der großen Allianz, diese Stellung in der ersten Classe, diese unmittelbare Theilnahme nachdrücklich an. Der Herzog von Wellington erzählt in einer umfassenden Depesche, wie und warum es nicht geschah. — Aus wie seichten Gründen, da er selbst die eigenthümliche Lage — darf ich sagen das Bedürfniß — anerkannte und persönlich dafür opinirte!

Vienna, 18th March 1815.

S. 272. I have this moment returned from a conference of the Ministers of *the four* allied courts, at which it has been determined to renew the *treaty of Chaumont* between the four courts, and to invite the accession of the King of France, the Sovereign of the Low Countries, the King of Sardinia, the King of Bavaria and the Kings of Spain, Portugal, Hanover, Wurtemberg and Denmark.

Adverting to the situation in which the Sovereign of the Low Countries is placed in Europe, and in consequence of a wish expressed by M. de Gagern, his Royal Highness's Minister here, in case of the formation of such a treaty, I proposed that

his Royal Highness should be *one of the contracting parties*, instead of an *acceding party;* but this proposition, although at first favourably received, was finally overruled by the Ministers of the other Powers, on the grounds, first, of the inconvenience which would attend its adoption of forming a totally new treaty; and secondly, of the jealousy it would occasion, particularly in the Court of Turin.

Ich komme in dieſem Augenblick von einer Conferenz der Miniſter der vier verbündeten Höfe zurück, worin entſchieden worden iſt, den Tractat von Chaumont zwiſchen den vier Höfen zu erneuern, und zum Beitritt einzuladen den König von Frankreich, den Souverain der Niederlande, den König von Sardinien, den König von Baiern und die Könige von Spanien, Portugal, Hannover, Würtemberg und Dänemark.

Rückſicht nehmend auf die Lage, in welcher der Souverain der Niederlande in Europa ſich befindet, und auch in Folge eines Wunſches, den Herr von Gagern, Seiner königlichen Hoheit Miniſter hier, ausgedrückt hat, im Fall des Zuſtandekommens eines ſolchen Vertrags, ſchlug ich vor, daß Seine königliche Hoheit einer der mitcontrahirenden Theile ſein ſolle, ſtatt eines beitretenden Theils; aber dieſer Vorſchlag, obſchon anfangs günſtig aufgenommen, wurde doch ſchließlich von den Miniſtern der andern Mächte überſtimmt und beſeitiget, aus den Gründen: erſtlich der Unzuträglichkeit, die mit der Annahme verknüpft ſein würde, einen ganz neuen Tractat zu entwerfen — und zweitens, der Eiferſucht, die es erregen würde, beſonders am Hofe zu Turin. —

In ähnlichen Beziehungen hatte ich früher dem Lord Castlereagh geantwortet, als er mir den Frieden mit Nordamerika officiell zu wissen that:

Le soussigné a reçu avec reconnaissance et avec le plus vif intérêt la communication de S. E. le Lord Castlereagh, qui lui annonce la paix avec l'Amérique. Ainsi se complette la pacification du monde, l'année s'ouvre sous les plus heureux auspices, et les Pays-bas reprennent leur ancienne coutume d'être le théâtre des discussions et des arrangemens politiques.

Mais ces considérations majeures ne dérogent pas à la joie et satisfaction personnelle du soussigné de tout ce qui peut honorer le ministère de Lord Castlereagh."

Vienne ce 2 janvier 1815.

Fürwahr, wenn das so geschehen wäre, das Königreich der Niederlande stets im höchsten Rathe zugezogen geblieben, das Wort mit führend; es ist schwer zu glauben, daß dieses Königreich aus Mißmuth, Unbehaglichkeit oder Verführung sich je gespalten hätte, was offenkundig heutzutage die Weltlage so sehr erschwert.

Als Buonaparte's Fortschritte die Beendigung zu Wien dringender machten und wichtige Materien noch

zurückstanden, da drückte sich der Herzog an Lord Castlereagh, nur zu klar sehend, so aus:

Wien, 25. März 1815.

S. 277. — Einige allgemeine Grundzüge müssen noch für eine Verfassung in Deutschland gelegt werden; aber ich glaube, wenn man sie nur hinlänglich allgemein faßt, so wird nicht viel Verschiedenheit der Meinungen obwalten. Es würde unmöglich sein, in irgend einer vernünftig gegebenen Zeit das zu Stande zu bringen, wenn man versucht, die Gewalten zu genau zu definiren — to define powers too exactly. — —

Und als man sich über Führung und Leitung des Kriegs vorläufig beredete, äußert er sich gleichsam in vertraulichem Ton, wenn gleich sehr officiell:

Vienna, 12th March 1815.

S. 268. — — — —

The Emperor of Russia seems reconciled to the notion of the old system of managing the great concern in a council, consisting of himself, the King of Prussia and Schwarzenberg. He expressed a wish, that I should be with him, but not a very strong one; and, as I should have neither character nor occupation in such a situation, I should prefer to carry a musket.

Der Kaiser von Rußland scheint ganz vertraut mit der Idee des alten Systems, das große Geschäft in einem engeren Rathe zu verhandeln, bestehend aus ihm, dem König von Preußen und Schwarzenberg. Er drückte einen Wunsch aus, daß ich mit ihm sein möchte, aber keinen sehr starken; und da ich weder Charakter noch Beschäftigung in einer solchen Stellung haben würde, so ziehe ich vor, die Muskete zu ergreifen.

Darauf von Subsidien und von der Lage der Dinge in Frankreich:

It is my opinion, that Buonaparte has acted upon false or no information, and that the King *will* destroy him without difficulty and in a short time.

Es ist meine Meinung, daß Buonaparte auf falsche, oder auch gar keine Kundschaft gehandelt hat, und daß der König ihn ohne Schwierigkeit und in kurzer Zeit vernichten wird. — — —

„Wenn nicht, so würde freilich die Sache eine sehr ernste Wendung nehmen."

Die Gemüthsstimmung, die Ansicht, die in diesem Erlaß herrscht, blieb immer dieselbe; geraume Zeit auch die Täuschung über das Benehmen der Nation, des innern Frankreichs.

Die bekannte:

Déclaration des Puissances qui ont signé le traité de Paris réunies au Congrès de Vienne, sur *l'évasion* de Buonaparte

datirt à Vienne ce 13 Mars 1815 war noch in ihrer alphabetiſchen Reihe von ſämmtlichen franzöſiſchen Geſandten am Congreß unterſchrieben: Le Prince Talleyrand, le Duc de Dalberg, Latour Du Pin, le Comte Alexis de Noailles. —

Aber bald nahmen die Sachen eine andre Geſtalt an, und Herr Schoell commentirt ſehr richtig:

S. 439. Traité d'Alliance de Vienne du 25 Mars. Les Lettres de Bonaparte et de son Agent furent refusées à toutes les cours, comme venant de la part d'un homme, que son crime avait placé hors de la société. A son apparition sur les côtes de France, les puissances avaient espéré, que la nation française répousserait avec vigueur le joug honteux qu'on lui offrait; elles apprirent bientôt que l'armée, dans laquelle l'esprit de corps avait étouffé l'amour de la patrie, avait trahi ses serments et abandonnée son roi. Aussitôt qu'on connut à Vienne la tournure que les affaires avaient prise, les quatre puissances, qui avaient renversé, en 1814, le trône de Bonaparte, reconnurent que le moment était venu, d'éxécuter les engagements contractés à Chaumont, et de défendre contre toute attaque l'ordre des choses établi par le traité de Paris. Elles renouvellèrent cet engagement par des traités d'alliance, qui furent signés à Vienne le 25 Mars 1815.

Elles promettent solennellement, par l'article 1, de réunir toutes les forces de leurs Etats respectifs pour maintenir les dispositions du traité du 30 Mai et les stipulations arrêtées par le congrès de Vienne, et pour les garantir contre toute attaque, nommément contre les plans de Napoléon Bonaparte. Elles promettent d'agir en commun, et dans le plus parfait accord contre lui et contre tous ceux, qui se seraient déjà joints, ou pourraient se joindre plus tard à sa faction, afin de le mettre hors d'état, de troubler à l'avenir le repos de l'Europe — — —

Aussi n'est il plus question dans l'article 1er de ce traité de porter des secours au Roi de France et à la nation, il s'agit d'un intérêt plus général, quoique intimement lié à la cause des Bourbons; du maintien de la tranquillité générale de l'Europe et de celui de l'indépendance des nations. Il est nécessaire de ne pas perdre de vue ce but clairement exprimé si l'on veut juger sans prévention les événements subséquents. — — —

Elles s'engagent a ne poser les armes que de concert, et a ne pas le faire avant d'avoir atteint le but de cet armement, en mettant Bonaparte hors d'état d'exciter des troubles et de renouveler ses tentatives pour s'emparer du pouvoir suprême en France. Art. 3. — Cet article rentre

de nouveau et plus particulièrement dans le sens de la déclaration du 13 Mars; néanmoins, comme Louis XVIII ne prit plus de part au traité, il s'ensuit que le contenu de l'article n'a de force obligatoire qu'entre les parties contractantes, et que si l'on convient de s'opposer au plan de Bonaparte, c'est parcequ'on juge cette opposition nécessaire au maintien de la tranquillité en Europe.

Namentlich enthielt man ſich von nun an — und England an der Spitze — ſich über die Regierungsform in Frankreich die Hände zu binden und gegen Ludwig XVIII. bei dieſer Wendung der Dinge, gleichſam perſönliche, dynaſtiſche Verpflichtungen — ohne alle denkbare Erwiederung — einzugehen. Das hindert nicht, daß Lord Wellington, daß ich ſelbſt, ja wohl die Meiſten, die Reſtauration der Bourbonen auch fortan für das Wünſchenswertheſte hielten.

Als der Herzog von Wellington in ſeiner wieder übernommenen Eigenſchaft als Feldherr Wien verlaſſen und Heere und den präſumtiven Kampfplatz aufgeſucht hatte, äußerte er an Lord Clancarty, den Botſchafter am Niederländiſchen Hof, der auch die Declaration mit den Lords Wellington, Cathcart und Stewart unterſchrieben hatte:

Bruxelles, 13th April 1815.

My Lord,

I now enclose the plan according to which I conceived it possible to carry on our operations against the enemy with the force which the Allies would have at their disposal for that purpose in the latter end of April and beginning of May —

Nämlich Memorandum

12th April 1815

worin folgende Stellen vorkommen, neben Zahl, Austheilung und Gebrauch der verschiedenen Heerhaufen:

S. 304. — — — — — Buonaparte. His power now rests upon no foundation but the army. — — — —

The Allies have no views of conquest; there is no territory which requires in particular to be covered by the course of their operations; their object is to defeat the army and to destroy the power of one individual. — — — — —

It must, besides, be observed, that the enemy could not venture, to leave their forteresses entirely without garrisons of troops of the line, on account of the disgust which the usurpation of Buonaparte has occasioned universally — —.

Seine Gewalt beruht nun auf keinem andern Stützpunkt, als der Armee — —.

Die Alliirten haben keine Eroberungsabsichten. Es ist kein Gebiet, welches insbesondere durch ihre Opera-

tionen gedeckt zu werden brauchte; ihr Zweck ist die Armee zu besiegen und die Macht eines Individuums zu zerstören. — — — —

Es muß dabei bemerkt werden, daß der Feind nicht wagen darf, seine Festungen ganz ohne Besatzung von Linientruppen zu lassen, in Betracht des Unwillens, den die Usurpation Buonaparte's allgemein erzeugt hat.

Hier sind also die ursprünglichen hauptleitenden Ideen, die, einmal gefaßt, bei dem Herzoge ein beständiges Uebergewicht behielten: keine Absicht auf Eroberung, und der Widerwille gegen Napoleon.

Was das erste betrifft, allerdings. Aber es ist ein Unterschied zwischen bloßer Lust zu erobern, und der vernünftigen Absicht, sich gegen so wilden Sinn, so große Macht, so frischen und frivolen Friedensbruch sicherer zu stellen, nachdem man sich mit großen Gefahren und Opfern dessen hat erwehren müssen.

Viel wahrer und staatsmännischer hatte er noch von Wien an Lord Castlereagh geschrieben:

Vienna 26th March 1815.

S. 279. — — Your Lordship however may depend upon it that, whatever may be the determination and strength of the Allies, and however their declarations may be construed, Buonaparte *and the French nation* will not allow them to remain at peace, and they must be pre-

pared either to give up all their conquests to the Rhine, or for active hostilities.

It is the desire for war, *particularly* in the army, which has brought Buonaparte back, and has formed for him any party.

Doch mögen sich Eure Lordschaft darauf verlassen, was auch der Beschluß und die Stärke der Alliirten sein mag und wie man auch ihre Erklärungen aufnehmen mag; Buonaparte und die französische Nation werden sie nicht in Frieden lassen, und sie müssen gefaßt sein, entweder alle ihre Eroberungen bis an den Rhein wieder aufzugeben, oder zu nachdrücklichen Feindseligkeiten.

Es ist das Verlangen nach Krieg besonders in der Armee, welche Buonaparte zurückgebracht und irgend eine Partei für ihn zuwege gebracht hat.

Und jenen universellen Disgust gegen Buonaparte scheint damals der Herzog bei einem Besuch am königlich französischen Hoflager zu Gent geschöpft zu haben, wo dergleichen Täuschungen noch an der Tagesordnung waren.

S. 295. To the Earl of Clancarty.

My Lord.

Bruxelles, 10th April 1815.

I went to Ghent on the day before yesterday, to pay my respects to the King of France, and I returned yesterday, having acquired there some information with which it is desirable that the ministers of the Allied Powers should be made acquainted.

It appears certain, from all accounts, that the great majority of the population in France are decidedly adverse to Buonaparte and that many General and other officers, the whole of the National Guard, and even some of the regiments of the line, have remained faithfull to the King.

The National Guards of all the fortified towns on this frontier are in favor of his Majesty, and hopes are entertained of being able to get possession of some towns, of which Dunkirk is particularly mentioned as one.

— — — —

Und noch einmal kommt the general detestation of his Government vor.

Ich ging vorgestern nach Gent, um dem König von Frankreich meine Aufwartung zu machen, und kam gestern zurück, nachdem ich dort einige Kundschaft eingezogen habe, wovon es wünschenswerth ist, daß die Minister der alliirten Mächte Kenntniß erlangen.

Es scheint gewiß, nach allen Berichten, daß die große Mehrheit der Bevölkerung in Frankreich ganz bestimmt Buonaparte zuwider ist, und daß viele Generale und das Ganze der Nationalgarde, und selbst etliche Linienregimenter, dem König treu geblieben sind.

Die Nationalgarden aller befestigten Orte an dieser Grenze sind für Seine Majestät, und es ist Hoffnung da, in Besitz einiger Städte zu kommen, unter welchen Dünkirchen besonders als eine solche genannt wird. —

Und so werde ich fortfahren, aus diesen Depeschen hier noch anzuführen oder kürzer zu erwähnen, was

auf meine Lage, Pflichten, Verhandlungen, Ansichten nahen Bezug hat, sei es I. Politik im Allgemeinen oder II. Disciplin und Verhältniß der Heere, oder III. die Stellung des Herzogs zu Blücher und den Preußen, oder IV. das Oranische Haus und somit meine Person und Sendung.

Zu I.

So erwähnt er an Lord Clancarty in abgebrochenen Worten das Bedauern, die Besorgnisse Lord Castlereagh's, daß der berühmte Wiener Tractat vom Januar, gegen Rußland und Preußen gerichtet — eines der Meisterstücke Herrn Talleyrands — in Buonaparte's Hände gefallen und von ihm dem Kaiser Alexander mitgetheilt worden sei.

S. 290. I enclose likewise the copy of a letter from Lord Castlereagh to me of the 27th March, in which he expresses his anxiety upon the subject of Buonaparte's having acquired a knowledge of the treaty of the — rd —, and having communicated it to the — —

S. 409 schreibt er an den Fürst Metternich, Brüssel den 20. Mai 1815, um ihn zu Gunsten der Bourbonen zu bestimmen, etwa die Ideen und Vorschläge der Regentschaft, des Herzogs von Reichstadt, oder andere Möglichkeiten, Vorschläge und Wünsche zu

bekämpfen, mit Gründen, die ich sämmtlich unterschreiben würde, die auch ohne Zweifel leicht Eingang fanden und selbst bei der Person Kaiser Franzens — aus dieser Quelle kommend — im Nothfall wohl zu gebrauchen waren.

— — I have frequently told your Highness and every day's experience shows me, that I am right, that the only chance of peace for Europe consists in the establishment in France of the legitimate Bourbons. The establishment of any other government — —

Sein bedeutendes Memorandum — an Lord Castlereagh vom 31. Aug. 1815 — mitten in den Friedensverhandlungen, besonders bestimmt, auch den zweifelnden Prinz Regenten von England — nachher Georg IV — zu überzeugen, trägt schon die bedeutungsvolle Inschrift:

Memorandum
On the temporary Occupation of part of France,

und wird mich dispensiren, es später in der Reihe der andern Darstellungen oder Begehren aufzuführen.

S. 622. The principal points of difference — — between the scheme —

die er dann nur sehr im Allgemeinen und in Beziehung

auf die Ansichten des Prinz Regenten durchgeht und bekämpft.

Von derselbigen Natur, Bewandtniß und Befangenheit ist der

— *General Order* —

an die siegreich in Frankreich einrückende Armee:

S. 493. 1. As the Army is about to enter the French territory, the troops of the nations which are at present under the command of Field Marshal the Duke of Wellington, are desired to recollect, that their respective Sovereigns are the Allies of his Majesty the King of France, and that France ought, therefore, to be treated as a friendly country.

Und Proclamation

S. 494. Je fais savoir aux Français que j'entre dans leur pays à la tête d'une armée déjà victorieuse, non en ennemi, excepté de l'usurpateur, prononcé l'ennemi du genre humain, avec lequel on ne peut avoir ni paix ni trève, mais pour les aider à secouer le joug de fer par lequel ils sont opprimés — — — —

Donné au Quartier Général à Malplaquet, ce 22 Juin, 1815.

Und am selbigen Tage an den Duc de Feltre:

S. 495. Je viens de recevoir les lettres de

votre Excellence du 21, et je me réjouis que le Roi s'approche de si près. — — — —

Sa présence est très importante. Je trouve tout le monde très disposé pour sa cause!!!! —

Ich frage nur, — wenn das auch auf seine Insulaner passen und heilsam und nothwendig sein mochte — ob ein Preußischer, Niederländischer, Braunschweigischer General — das Braunschweigische Heer zusammen gedacht — vernünftig so hätten sprechen und Glauben finden können. Ich frage, ob der Erbfeind Napoleon in Person den Herzog von Braunschweig getödtet und den Prinzen von Oranien schwer verwundet hat!

Zu II.

Mir scheint es ganz natürlich, daß ein Feldherr von so ernstem, entschiedenem Charakter, nach so schweren Kriegen, die er in verschiedenen Welttheilen geführt hat, auf Gehorsam, Ordnung und Disciplin des Heeres den höchsten Werth legt. Eigner Name und Ehre, günstiger Erfolg bis zum Heil der Erde hängen davon ab. Man sieht daher deutlich, wie sehr es ihn betrübte, vielleicht am meisten besorgt machte, daß er seine besten Regimenter des Kriegs auf der Halbinsel, nämlich weil sie noch entfernt in Amerika beschäftigt waren, nicht zur Hand hatte.

Alles was er Hartes und Unhöfliches in dieſen Depeſchen von den andern Heeren und Heerhaufen, oder zu ihren Anführern ſagt, wird gewaltig gemildert und gemindert durch ſeine Ausdrücke über das eigne Heer im großen Complex, und im übelſten Humor zu Lord Stewart — Lord Caſtlereagh's Bruder, und ſelbſt tapferer Soldat.

S. 358. Bruxelles, 18th May 1815.

My dear Charles.

— — — — —

I have got an infamous army, very weak and ill equipped, and a very inexperienced Staff. In my opinion they are doing nothing in England. They have not raised a man — — — —

Das wurde freilich nach und nach anders — und daher ſeine häufigen Klagen auch über Niederländer und Niederländiſche Officiere. Zu meinem großen Vergnügen hatte ich damit nichts zu thun, da der General, Graf Reede — ein ſehr angeſehener, rechtſchaffener Mann — ſeinem Hauptquartier ad hoc beigegeben war.

Sehr hart und unbillig und ohne im mindeſten in ſo gemiſchte deutſche Empfindungen in ſeiner glücklichen Inſulanerlage einzugehen, beurtheilt und behandelt er die königlich ſächſiſchen Truppen, die freilich fehlten. — Blücher ſelbſt war nachſichtiger! und Borſtell!

Und jenes — an den König der Niederlande — Paris, vom 18. Juli 1815.

S. 562. En attendant, et tenant en vue l'état politique de ce pays-ci, et la grande exaspération des esprits surtout contre l'armée — — qui s'est conduite comme des enfants pour n'en rien dire de pis, je conseille très fort a Votre Majesté de ne pas affaiblir vos garnisons sur la frontière.

kann er unter den enfants nur die Preußen meinen, die nicht unter seinem Commando standen. —

Aber schließlich spreche ich über den Artikel meine volle Ueberzeugung aus, daß dieses so complicirte, so gemischte, so neue Heer in den meisten seiner Theile — so weit es unter ihm stand — zur Folie seines Ruhmes dient, und daß er wohl daran that, genöthigt war, streng zu sein. —

Und wenn es galt, wenn es darauf ankam, den Franzosen gegenüber und diese ihm zu viel Klagelieder vorsangen: so weiß er recht gut zu antworten:

To General Comte de Vaubois.

à Paris, ce 10th Nov. 1815.

S. 685. — — Et je ne peux pas adopter dans tous les cas les mêmes moyens avec les troupes étrangères, qui ne sont ni si bien, ni si régulièrement, payées.

Le fait est, M. le Général, que la France, en portant ses armes chez l'étranger, y a porté le malheur, la dévastation et la ruine: j'ai moi-même été témoin — — —

Malgré que la vengeance particulière ne doit jamais être le mobile de l'homme, et qu'elle ne l'est sûrement pas des Souverains Alliés, on ne peut guère s'attendre que des soldats, des hommes de la classe la plus pauvre et laborieuse de la société, ayant vu bruler, saccager, et détruire leurs propriétés, ou celles de leurs parens, par les Français, auront grand égard pour les propriétés des Français, quand par suite des événemens de la guerre, ils se trouvent en France.

Zu III.

Oft ſieht man deutlich, mit wie klarem Aug er die *nothwendigen* Differenzen und Mißverhältniſſe zu dem Preußiſchen Feldherrn einſieht und vorſieht; wie er ſich oft vornimmt und Mühe giebt, ſeiner ſelbſt Meiſter zu bleiben — und häufig nachgiebt, oder ſelbſt entgegenkommt.

Höchſt merkwürdig iſt deswegen der ganze Inhalt des Briefes an Sir Charles Stuart (datirt: Orville, 28 Juni 1815), der bei Louis XVIII. accreditirt war.

Es war die Frage, was mit der Perſon Napoleons anzufangen ſei:

S. 516. — **The Prussians think, the Jacobins wish to give him over to me, believing that I will save his life. — wishes to kill him (??) but I have told him, that I shall remonstrate, and shall insist, upon his being disposed of by common accord.**

Und in demſelben Erlaß iſt die Rede von Kriegs-Contributionen:

I likewise beg you to tell the Duke of Feltre that the King has a Prussian Minister at his court, to whom he can speak upon the levy of a contribution at St. Quentin. There is no occasion for my getting into a dispute with†††† upon this or any other subject. —

Ich trage gar kein Verlangen — (je ne me soucie pas), über dieſen oder jeden andern Gegenſtand mit Blücher in Hader zu gerathen.

Als franzöſiſche Commiſſaire nach Napoleons Abdication auf Waffenſtillſtand antrugen, antwortete er ablehnend und berichtete darüber umſtändlich an Lord Bathurſt an eben dem 28. Juni.

Am 29. Abends ſpät notificirte er den franzöſiſchen Commiſſarien aus Blüchers Hauptquartier ſelbſt:

S. 522. **Messieurs.**

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'ayant consulté le Maréchal Prince Blücher sur votre proposition pour un armistice, son Altesse est con-

venue avec moi, que, sous les circonstances actuelles, aucun armistice ne peut se faire, tant que Napoléon Buonaparte est à Paris, et en liberté; et que ses opérations (Blüchers) sont en tel état qu'il ne peut pas les arrêter.

Indeſſen neigte Wellington doch ſehr zur Annahme des Waffenſtillſtandes, als Napoleon entfernt wurde, und hielt es für zu gefährlich, für unthunlich, Paris direct anzugreifen. Dieſe merkwürdige Communication mit Blücher lautet:

Gonesse, 2nd July 1815.

S. 526. — — —

It appears to me that, with the force which you and I have under our command at present, the attack of Paris is a matter of great risk. I am convinced it cannot be made on this side with any hope of success. — — —

We must incur a severe loss, if it is necessary, in any case. But in this case it is not necessary. By the delay of a few days we shall have here the army under Marshal Prince Wrede, and the Allied Sovereigns with it, who will decide upon the measures to be adopted, and success will then be certain with a comparatively trifling loss; or, if we choose it, we can settle all our matters now, by agreeing to the proposed armistice.

The terms on which I think this armistice can be made, and on which alone I will consent to make it, are these:

First; that we shall remain in the positions we now occupy.

Secondly; that the French army shall retire from Paris across the Loire.

Thirdly; that Paris shall be given over to the care of the national guard till the King shall order otherwise.

Fourthly; the time to be fixed for notice to break off this armistice.

By adopting this measure, we provide for the quiet restoration of His Majesty to his throne; which is that result of the war which the Sovereigns of all of us have always considered the most beneficial for us all, and the most likely to lead to permanent peace in Europe.

It is true we shall not have the vain triumph of entering Paris at the head of our victorious troops; but, as I have already explained to your Highness, I doubt our having the means at present of succeeding in an attack upon Paris — —

— — — — —

If you will not, my conduct will be guided by your decision.

Mir scheint es, daß mit der Heereskraft, die Sie und ich jetzt unter unsern Befehlen haben, der Angriff auf Paris ein gewaltiges Wagstück sei. Ich bin überzeugt, es kann von dieser Seite nicht mit irgend einer Aussicht auf Erfolg unternommen werden.

— — — —

Wir müssen freilich in irgend einem gegebenen Fall uns bedeutendem Verlust aussetzen, wenn es nothwendig ist. Aber in diesem Fall ist es nicht nothwendig. Durch den Aufschub nur weniger Tage werden wir die Armee unter dem Marschall Fürst Wrede hier haben, und zugleich die verbündeten Souveraine selbst, die dann über die zu ergreifenden Maßregeln entscheiden mögen; und Succeß wird dann gewiß sein, mit, vergleichungsweise, unbedeutendem Verlust. Oder, wenn wir es vorziehen, so können wir alle unsere Angelegenheiten gleich jetzt ordnen, indem wir in den vorgeschlagenen Waffenstillstand willigen. Die Bedingungen — — — —

Indem wir diese Maßregel ergreifen, sorgen wir für die ruhige Restauration Seiner Majestät auf ihren Thron, welches eben der Erfolg des Kriegs ist, den die Souveraine von uns Allen stets als den wohlthätigsten für Jedermann, und den am meisten geeigneten zu einem dauernden Frieden in Europa zu führen, betrachtet haben. Es ist wahr, wir werden dann nicht den eitlen Triumph haben, in Paris an der Spitze unserer siegreichen Truppen einzuziehen; allein, wie ich Eurer Durchlaucht schon auseinandergesetzt habe, ich bezweifle für jetzt unsre genügenden Mittel, daß uns ein Angriff auf Paris gelinge. — — — — —

Wollen Sie aber nicht, so wird mein Benehmen durch Ihre Entscheidung geleitet werden.

Indessen Blücher verstand die Sache anders, ließ sich nicht abhalten und ging vorwärts zum Angriff.

Darauf Lord Wellington:

To Earl Bathurst.

Gonesse, 4th July 1815.

My Lord.

§. 541. Field Marshal Prince Blucher was strongly opposed by the enemy in taking the position on the left of the Seine — — — — but the gallantry of the Prussian troops, under General Ziethen, surmounted every obstacle and they succeeded finally in establishing themselves upon the heights of Meudon, and in the village of Issy. The French attacked them again in Issy (am britten), but were repulsed with considerable loss; and finding that Paris was then open on its vulnerable side, that a communication was opened between the two allied armies by a bridge which I had established at Argenteuil — the enemy sent to desire that the firing might cease on both sides of the Seine, with a view to the negociation at the palace of St. Cloud of a military convention between the armies, under which the French army should evacuate Paris. Officers accordingly met on both sides at St. Cloud, and I enclose the copy of the military convention, which was agreed to last night, which has been ratified by M. P. Blucher and me and by Prince d'Eckmuhl on the part of the French army.

Feldmarschall Fürst Blücher fand kräftigen Widerstand des Feindes, als er an der linken Seine-Seite Position nahm. — — — Aber die Tapferkeit der preußischen Truppen unter General Ziethen überwand jedes Hinderniß; und es gelang ihnen endlich sich auf den Höhen von Meudon und im Dorfe Issy festzusetzen. Der Feind griff sie am frühen Morgen des Dritten aufs Neue in Issy an, wurde aber mit beträchtlichem Verlust zurückgeschlagen; und als man fand, daß Paris so, an der verwundbarsten Seite offen lag, daß die Communication zwischen beiden Armeen offen war durch eine Brücke, die ich zu Argenteuil geschlagen hatte, so sandte der Feind um zu begehren, daß das Feuern auf beiden Seiten der Seine möge eingestellt werden, mit der Absicht auf die Negociation im Palast zu St. Cloud, einer militairischen Uebereinkunft zwischen den Armeen, vermöge welcher das französische Heer Paris verlassen würde. — — — Officiere von beiden Herren traten demnach zu St. Cloud zusammen, und ich schließe eine Abschrift der militairischen Convention bei, die in der letzten Nacht zu Stande kam, und ratificirt worden ist durch Fürst Blücher und mich und den Fürsten von Eckmühl von Seiten des französischen Heeres.

Und an Blüchern schrieb er auf das Freundlichste am selbigen 4. Juli.

S. 540. Mein lieber Fürst.

I have this evening written answers to General Muffling upon various points which remain to be settled between you and me before we occupy Paris, which I am convinced we shall settle with the same temper as we have everything else.

I have however given him no answer respecting the appointment of a commandant for Paris, as I wish to propose to your Highness, that he himself should be selected as the person.

There is no person who, in his situation, has done more to forward the objects of the operations; and it appears to me that, having had so much to do with us both, and with our operations, he is the person, who ought to be selected.

Ich habe diesen Abend an General Müffling die Antworten auf verschiedene Puncte geschrieben, die zwischen Ihnen und mir noch festzusetzen sind, bevor wir Paris besetzen; und die, wie ich überzeugt bin, mit derselbigen Stimmung werden erledigt werden, wie bisher alles andre. Doch gab ich die Antwort nicht hinsichtlich der Bestellung eines Commandanten für Paris, da ich Eurer Durchlaucht vorschlagen will, daß er selbst als die geeignete Person gewählt werde. Es ist Niemand, der in seiner Stellung mehr gethan hätte, um die Gegenstände unsrer Operationen zu fördern; und es scheint mir, da er so viel mit uns Beiden schon zu thun hatte, daß er wirklich so zu wählen und anzustellen sei.

Was zur allgemeinen Zufriedenheit und mit dem besten Erfolg sofort geschah. Auch ich hatte mich Müffling's nur zu beloben.

Zu IV.

Auch davon, von seinen Gesinnungen, von seinen Berührungen mit dem Oranischen Haus kann ich aus diesen Depeschen nur ungemein günstig sprechen.

Am dritten Mai schrieb er an Lord Clancarty — das kurze Postscriptum:

S. 346. I got on pretty well with your King.

Mit eurem König komme ich sehr gut aus.

Und nicht der Prinz-Regent von England, sondern nur der Niederländische König war, konnte damit gemeint sein.

Die Niederländische Feldmarschallwürde nahm er in eben dem Monat an, und erbat sich durch Lord Bathurst die Vergünstigung des Prinz-Regenten.

Auch als solcher schrieb er oft an den König, erzählend und berichtend. Nach Waterloo:

Le Cateau, ce 23 Juin 1815.

S. 500. J'ai eu l'honneur de recevoir ici hier au soir la lettre que votre Majesté m'a écrite le 20, et je prie votre Majesté de croire combien je suis sensible à toutes ses bontés pour moi, et aux témoignages qu' elle me donne de son approbation. Je ferai tous mes efforts pour la mériter.

Nach der Einnahme von Paris und in Beziehung auf die Verhandlungen:

à Paris, 1 Août 1815.

S. 580. — — —

J'avais déjà mis le Général Reede au courant des affaires et négociations ici avant l'arrivée de M. de Gagern; et ce dernier en a été informé par Lord Castlereagh de la même manière.

Und dann eine kurze Auseinandersetzung seiner politischen Ansichten und Grundsätze, wie ich sie schon geschildert habe. Unter dem selbigen Datum sein Danksagungsschreiben, wegen der Ernennung zum Fürsten von Waterloo:

Sire.

J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre de Votre Majesté, dans laquelle Votre Majesté m'annonce les graces qu'elle a jugé à propos de me conférer. Mes devoirs envers mon propre Souverain et mes inclinations me portaient à servir Votre Majesté avec tout le zèle dont j'étais capable; et je peux assurer Votre Majesté que, Votre Majesté m'ayant comblé de ses bontés, j'espère mériter son approbation par ma reconnaissance, et le redoublement de mes efforts en son service.

J'ai l'honneur d'être

Wellington,

Prince de Waterloo.

Und da mit diesem Titel und Namen ansehnliche Dotation verknüpft war, wobei die Generalstaaten zu concurriren hatten, so schrieb er später an den Baron Nagell:

a Paris, ce 11 Oct. 1815.

Monsieur le baron.

S. 657. J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre de Votre Excellence du 7 Octobre, dans

laquelle vous m'annoncez les mesures prises par les Etats-généraux du royaume des Pays-Bas pour mettre en éxécution les sentimens généreux de Sa Majesté envers moi.

Je vous prie, M. le Baron, de faire agréer à Sa Majesté mes remercimens pour cette nouvelle marque de sa bienveillance, et aux Etats-généraux du royaume ma reconnaissance. Votre Excellence peut les assurer, que je ne manquerai jamais une occasion, qui pourra s'offrir, pour rendre service au royaume des Pays-Bas.

Und meine Anwesenheit hob diese Correspondenz nicht auf, oder machte sie überflüssig. Und bald die Vermählung des Prinzen von Oranien, nunmehrigen Königs — bald die Befestigungen längs der Grenze, — die dazu bestimmten Summen gaben die Veranlassungen. Schon von Wien aus hatte ich mich in meiner wirklichen oder vermeinten Eigenschaft als Minister des Hauses — über diese Frage der Vermählung ebenso ausgesprochen, wie hier Lord Wellington.

Dieses am 14. August:

S. 606. — — Je félicite Votre Majesté sur le mariage du Prince d'Orange. J'avoue que depuis quelque tems j'ai été d'opinion que la situation de Son Altesse Royale était si fort changée depuis le moment qu'il avait été question de son mariage avec la Princesse Charlotte, que ce ma-

riage ne convenait nullement à ses intérêts, et ainsi Son Altesse Royale était non seulement en liberté, mais il était de son devoir, de choisir ailleurs.

Minister des Hauses — sagte ich eben; allerdings ohne solchen Titel und Bestallung. Aber schon bei meinem ersten Erscheinen zu London, als der damalige Prinz von Oranien noch ohne Land und ohne Minister war — erlaubte ich mir gleich in den ersten Tagen, nachdem ich Einsicht genommen hatte, die Bemerkung:

Eure Hoheit haben zu wenig Freunde; dafür muß ernstlich gesorgt werden.

Damit meinte ich nicht den groben Weg der Bestechung und Beschenkung, sondern Entgegenkommen — Anerkenntniß; erwiesene Gefälligkeiten. Und der Prinz that auf meine Vorschläge alsobald solche behufige Schritte, wobei ich mich auf meinen Sendungen theilweis sehr wohl befunden habe.

Noch zu Wien empfing ich aus der sehr wohl bestellten deutschen Staats-Canzlei in jener Vermählungsfrage den Bescheid:

Ich bin Ihnen dafür verbunden, daß Sie mich von den Vermählungsabsichten der Erzherzoge Carl und Joseph — und von den Aeußerungen des Ministers von Stein in der Absicht benachrichtigt haben,

damit ich wegen der Wahl einer Gemahlin für meinen ältesten Sohn hiernach meine Maßregeln nehmen könne. Ich habe Ihnen jedoch schon früher eröffnet, daß die Verhältnisse mir vorläufig noch nicht verstatteten, hierüber eine Entschließung zu nehmen; weshalb ich auch über Ihre gegenwärtigen Mittheilungen mich noch nicht äußern kann.

Haag, 3. Febr. 1815.

Wilhelm.

Und allerdings habe ich diese, wenn man will, usurpirte Rolle niemals aufgegeben, wie schon der Ton meiner Berichte zeigt.

Lord Wellington war nicht minder freundlich gegen die beiden Prinzen Söhne des Königs. An den ältesten, den jetzt regierenden König, schrieb er vor der Petersburger Reise die schönen merkwürdigen Zeilen, fast in gefühlvollen Worten soldatischer Camaraderie:

Paris, 14th Nov. 1815.

My dear Sir.

S. 690.

I am highly gratified by your royal Highness's expressions of your recollection of past years and events. I assure your royal Highness that you made an impression upon all those who had the

satisfaction to be near you at that period which will not easily be effaced, and that you have the most anxious wishes of us all for your prosperity and happiness. As for my part, I shall always look to the interesting career which you have to run with an anxiety which can be more easily felt than described, which has for its object not only your own individual happiness, but the security and happiness of the civilized world.

Ich bin höchlich geschmeichelt durch Eurer königlichen Hoheit Ausdrücke der Erinnerung an vergangene Jahre und Begebenheiten. Ich versichere Eure königliche Hoheit, daß Sie auf Alle, die in jener Periode die Befriedigung hatten, Ihnen nah zu stehen, einen Eindruck gemacht haben, der nicht leicht zu verwischen ist, und daß die besorgtesten Wünsche von uns allen für Ihr Heil und Glück Sie begleiten. Für meinen Theil werde ich auf die bedeutende Laufbahn, die Ihrer wartet, mit einer Spannung aufmerksam sein, die leichter gefühlt als beschrieben werden kann, denn sie hat nicht nur Ihre persönliche Wohlfahrt zum Gegenstand, sondern die Sicherheit und das Glück der civilisirten Erde.

Doch ich komme zu meiner persönlichen Aufgabe.

Nachdem man also im Frühling 1815 zu Wien, in gespannter Erwartung der ferneren Entwickelung der Dinge in Frankreich, und im schlimmsten Fall zu nachdrücklichem Feldzug entschlossen war, die Beiträge und die Theilnahme auch regulirt hatte, sah man die Schicklichkeit und selbst die Nothwendigkeit ein, diplomatische

Personen, Staatsmänner der betheiligten Fürsten, den Heeren und besonders dem Hauptheer folgen zu lassen; und im Namen der Allianz erließ der Fürst Metternich folgendes Circular, worin schon desiderirt war, — nur eine Person — une seule personne — was zu meinen Gunsten wirkte, in so fern es mich allein stellte.

Les relations diplomatiques des Cabinets des souverains, qui se rendent en personne aux armées, avec les Ministres et Envoyés des autres cours, ont été, pour le tems de la Campagne, réglées d'un commun accord de la manière suivante:

1°. Les Ministres des Cabinets d'Autriche, de Russie et de Prusse, se trouvant au quartier général près de Leurs Souverains, qui ne se feront pas représenter par des Envoyés, les autres Cours, qui désirent accréditer des Envoyés au quartier-général des Souverains, sont invitées à désigner une seule personne chargée de les représenter près les trois Souverains, et de traiter avec leurs Cabinets.

2°. Ces Envoyés, formant le corps diplomatique à la suite des armées, seront constamment réunis d'après les facilités locales, soit dans le lieu du quartier général même, soit le plus à portée du quartier général des Souverains. Il sera nommé

une personne de la part de chacune des trois cours d'Autriche, de Russie et de Prusse, qui sera chargée de conférer avec Messieurs les Envoyés dans le cas de séparation.

3°. Afin de régulariser le service, il sera nommé un Quartier-Maître particulier pour le corps diplomatique.

Le soussigné, Ministre d'Etat et des affaires Etrangères de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, a l'honneur d'en donner part, au nom de sa Cour, à Monsieur le Baron de Spaen, Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas. Il doit en même tems le prier de vouloir bien lui faire connaître la personne, dont sa cour a fait choix pour entretenir les relations diplomatiques à la Suite des quartiers généraux.

Il saisit avec empressement cette occasion pour réitérer à Monsieur le Baron de Spaen les assurances de sa considération très-distinguée.

Vienne, ce 9. Juin 1815.

(Signé) Metternich.

Von meiner Seite hatte ich bei dem Minister der auswärtigen Angelegenheiten angefragt, wie ich mich im Fall des Auseinandergehens des Congresses zu ver-

halten hätte, und bekam zuförderst folgende sonderbare Antwort; denn meine Absicht war gewiß, und deutlich an sich, daß er königliche Befehle einholen solle:

Monsieur le Baron!

Je n'ai pas negligé de vous informer par les Couriers partis d'ici le 14 et le 25 de mars, de la situation dans laquelle nous nous trouvions. Quoique notre Auguste Maître ait lu les dépêches, et la lettre particulière de V. Exc. du 18 mars, je n'ai reçu aucun ordre sur la demande qu'Elle me fait, de sa conduite à tenir au cas que le congrès aille se dissoudre? Individuellement il me paraît que cela se decide de soi-même — V. Exc. est accreditée au congrès, si le congrès finit? — sa mission me paraît finie. —

Je suis avec la plus haute considération
Monsieur le Baron!

De V. Exc.
Le très-humble et très-
obéissant serviteur
A. W. C. de Nagell.

La Haye, ce 4 avril 1815.

Ich habe mir wohl vorzuwerfen, den Freiherrn von Nagell von Ampsen, den ich persönlich nicht kannte, zu sehr vernachlässigt, ihm zu wenig Deferenz

und Aufmerksamkeit bezeigt zu haben, zu sehr an den unmittelbaren Verkehr mit dem Prinzen — bald dem König — gewohnt; und zu überzeugt, daß mir von dort wenig Direction zu dem Hauptgeschäft, zu den wichtigsten Resultaten gegeben werden könne. Diese Antwort trägt davon die Spur. Stärkere kann ich anführen. Es war von wesentlichem Nachtheil auch in der Folge.

Nach den Einrichtungen im Haag war aber außerdem Herr Falk, der Minister-Staatssecretair, eine Person von Bedeutung, Vertrauen und Wirksamkeit. Er hatte mir schon öfter nach Wien verständige Materialien und aufklärende Briefe ganz in seinem Beruf zugefertigt. Nun empfing ich bald dort die Weisung durch seine Hand — und ich kann noch jetzt den Aufschluß nicht geben, warum nicht durch Herrn von Nagell; denn seine vielleicht momentane Abwesenheit explicirt es mir nicht.

Monsieur le Baron,

Dans votre dépêche au Roi du 3 de ce mois il est question d'une prochaine dissolution du Congrès et d'une réunion subséquente des Souverains à Augsbourg ou à Francfort. L'intention du Roi est qu'en ce cas vous quittiez Vienne avec Leurs Majestés et les suiviez dans la ville où Elles s'établiront provisoirement et qu'il sera permis

de considérer comme le quartier général de la Grande Alliance. Votre Excellence voudra bien de là continuer à mander ce qu'elle apprendra d'essentiel pour les intérêts de l'Etat en attendant que les relations qu'il conviendra de lui attribuer puissent être déterminées d'une manière positive et conformément aux nouvelles circonstances.

J'ai l'honneur de vous réitérer, Monsieur le Baron, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Sécrétaire d'Etat
A. K. Falck.

Bruxelles, le 12 Avril 1815.

Darauf ſchrieb ich zurück; alles, wie man ſieht, noch von Wien aus und vor dem Metternich'ſchen Circular.

Monsieur!

Permettez, que je réponde à Vos lettres officielles, et sémi-officielles en partie par les incluses. Soumettez-les au Roi, si Vous n'y trouvez pas d'inconvénient — remettez-les à Monsieur le Baron de Nagell, ou brûlez les, comme Vous jugerez à propos.

Votre Excellence disait-elle-même: „en attendant, que les relations, qu'il conviendra de lui attribuer, puissent être déterminées". Etant sur

les lieux, je vais au-devant de cette détermination — perdant ma place — (zu Dillenburg die Stelle des dirigirenden Staatsministers, von 1814 — 15, eines der angenehmsten und thätigsten Jahre meines Lebens) — il me paraît assez juste, d'en demander une autre, qui lui ressemble.

Je n'ai pas le vice de l'ambition — et je sais la sacrifier au service du Roi. Les nouveaux pleinpouvoirs — sans autre commentaire — mettent mon nom avant celui de Mr. le Baron de Spaen. Je ne négligerai certainement pas les distinctions de Sa Majesté — et j'en suis jaloux — mais j'ai cru ne pas devoir donner suite — vu la possibilité d'inadvertance dans les expéditions. Même si cette supposition était fausse, je demande avec instance, que les choses en restent là, pour ne pas affliger Monsieur de Spaen, serviteur probe, intelligent et zélé de Sa Majesté.

Vous ne sçauriez croire, combien le gouvernement de Sa Majesté est respecté au-dehors. Quelques voix élévent des doutes sur les affections de la Belgique, d'autres sur le nombre de troupes et l'organisation militaire. Les Prussiens surtout aiment à attaquer de ce côté là — et le Roi même dans sa dernière audience paraissait insinuer pareille chose. Veuillez donc toujours me mettre à même de réfuter.

Outre la sagesse du gouvernement, qui est sûrement le meilleur moyen — quels sont vos autres moyens employés, pour travailler l'opinion publique — enflammer les esprits, et prouver l'excellence du système actuel des 17 provinces réunies? — Y-a-t-il quelque bon ouvrage un peu profond et rappellant des souvenirs historiques — quels sont vos bons journaux, vos feuilles du jour?? envoyez-les moi, ou commandez-les par Mr. Hofman — surtout, quand nous serons à Heilbron, par l'entremise de Mr. de Kinkel. —

Ne riez pas de mes précautions. Je veux aussi avoir soin de Vous. Il s'agit de nommer un Commissaire Royal pour régler les frontières; Vous n'aurez peut-être pas sous la main quelque modèle de pareille opération en grand; le tome du codex juris gentium, où se trouve la démarcation de la Silésie. Je l'enverrai à Votre Excellence.

J'ignore, si Monsieur le Baron de Nagell Vous a rejoint. Si Vous êtes réunis, ma lettre est pour Vous deux, et je Vous prie de vouloir lui présenter mes hommages.

Je suis avec une grande considération
de Votre Excellence
le très-humble et très-obéissant Serviteur
S. Gagern.

Vienne, ce 25. Avril 1815.

Sur ma mission au grand quartier général.

Je dirai franchement mon avis, parceque tout ce que j'ai à dire convient encore plus au service de Sa Majesté — qu' à ma personne:

1°. Je désire être instruit, si je serai seul.

2°. Je perds mon titre de Ministre d'Etat dans les principautés Allemandes. Sa Majesté a deux manières, de me dédommager — en me nommant Son Secrétaire d'Etat ou pour le Duché de Luxembourg, ou pour les affaires Allemandes.

Sa Majesté se souviendra, que la France sous ses Rois avait une charge analogue — dans la personne de Mr. Pfeffel; avec un intérêt bien moins considérable.

3°. Il n'en résulte pas une opinion quelconque de séparer Luxembourg du reste de Sa monarchie. Bien au contraire j'opine, qu'on agisse, autant que possible, comme si cette distinction n'existait pas.

4°. A ce titre on pourrait pour l'épargne de l'Etat joindre différentes autres fonctions:

a) de Ministre plénipotentiaire ad interim auprès des Monarques, qui feront la guerre;

b) de Ministre plénipotentiaire auprès des Cours de Hesse, Nassau, Waldeck et de la ville de Francfort;

c) une surveillance continuée des affaires constitutionnelles de l'Allemagne.

5°. Je ne peux pas prévoir la masse du travail. Sa Majesté veut-Elle nommer des employés subalternes, ou s'en remettre à mon choix et ma discrétion à peu-près, comme Elle a fait ici.

6°. On placera chez moi des couriers ou messagers d'Etat. J'en demanderais d'avantage, si je prévois la nécessité.

7°. Je compte vivre — s'il est possible, sans faste, mais honorablement; sachant par expérience combien il est utile d'offrir la soupe et de ne pas la demander.

8°. Qu'on donne des billets de logement ou non, je payerai — autant que faire se pourra.

9°. Si j'avais une condition à faire, ce serait uniquement celle, de me tenir bien au courant de ce qui se passe chez nous; j'aurai assez de discernement pour fondre et arranger même, ce qui serait, défavorable.

10°. J'ai mandé à mon fils aîné de m'écrire souvent et je lui ai envoyé une série de questions. Si les lois militaires défendent pareille correspondence, je prie de l'en dispenser ad hoc. Ses lettres, pour plus de sûreté, pourraient passer par la Secrétairerie d'Etat.

Vienne, ce 25 Avril 1815.

Bei diesen Vorschlägen und Forderungen wird vielleicht in Deutschland beanstandet werden, was ich wegen der Kategorie von Luxemburg sage. Ich frage dagegen ganz einfach, bei der Möglichkeit eines Preußischen Parlaments und bei den schon stattfindenden Reunionen der Provinzialstände, ob man sich die Staaten, die zum deutschen Bunde gehören oder nicht, gesondert denkt? Ob eine solche Trennung wirklich eintritt? — —

Ich war also im Begriff, Wien und den Congreß zu verlassen, und so viele Verbindungen und Berührungen mit sehr hohen und sehr angesehenen Personen dort zu unterbrechen, und bald anderwärts, zum Theil wenigstens, fortzusetzen.

Aber wie viele der bedeutendsten Männer jener Epoche sind nicht mehr. Alle fünf Monarchen, Gründer, Theilhaber, Häupter jener noch bestehenden, wenn schon bisweilen unterbrochenen, ja gespaltenen Pentarchie, sind nach einander zu ihren Vätern gegangen. Nun auch der König der Niederlande und der von Schweden. Und so Capo d'Istria, Anstetten, Pozzo di Borgo. Und Talleyrand, Dalberg und Richelieu; und die Lords Liverpool, Castlereagh und Clancarty. Und Hardenberg, Stein und Humbold, und Blücher und Gneisenau und Grolmann. Und Schwarzenberg, Vincent und Neipperg. Und der Fürst Wrede und

Montgelas, und der Graf Münster und Pleſſen. Und Falk und Heinrich Fagel. Und die, welche die Feder führten, Genz und Labesnardiere. — Friede ſei mit ihrer Aſche, und Jedem die ihm zugeſchiedene Ehre und Erinnerung. — Wie manchen unter ihnen werde ich noch in ſolchen Beziehungen hier zu erwähnen haben? Wie manchen den Tribut der Dankbarkeit, des gerechten Anerkenntniſſes, der wahren Freundſchaft darbringen, wenn es nicht ſchon früher anderwärts geſchehen iſt, und wenn man nur nicht pure Lobrede hier erwartet.

Vor Allen habe ich hier weiland Seiner Majeſtät des Kaiſers Franz ehrenvolle ehrerbietigſte Erwähnung zu thun, bei welchem ich wegen der Tyroler Angelegenheiten ſeiner Zeit in ziemlich ſchwere Ungnade gefallen war. — Bereits vor dem Wiener Congreß bedurfte ich zu meiner Wirkſamkeit vollſtändiger Verzeihung, und erhielt ſie in erbetener Audienz zu Frankfurt am Main.

Der Kaiſer, der ganz allein war, ging auf mich zu.

Nun, bin ich nicht viel geſcheiter geweſen wie Sie?

Seiner nächſtfolgenden Worte erinnere ich mich ſo buchſtäblich nicht; ſie beſagten aber, ohne daß ich mich irren könnte, im Weſentlichen:

Habe ich nicht in Ordnung gethan, was Sie in Unordnung versuchen wollten?

Meine erste Erwiederung war so leicht nicht; noch will ich gerade behaupten, daß sie in vollständiger Fassung und Festigkeit erfolgt sei. Aber ihr Sinn war sicher der, die Ausdrücke wenig anders:

Die Vorsehung selbst hat für die Absichten Eurer kaiserlichen Majestät entschieden; und mir gebührt es nicht, hier in andere Möglichkeiten und Distinctionen einzugehen; sondern lediglich Eure Majestät in aller Unterthänigkeit um Vergebung, weil ich Ihnen dadurch misfallen habe, und um Ihre Gnade zu bitten.

Alsdann war noch von der unverbrüchlichen Treue der Tyroler und von der Leipziger Schlacht, der mein ältester Sohn als Oestreichischer Dragoner-Offizier beigewohnt hatte, kurze Rede, und ich wurde freundlich und gnädig entlassen.

Durch sein schlichtes, ernstes und wohlwollendes Benehmen bei diesem sonderbaren Act gefiel mir der Monarch eben so sehr, als wie ich ihn liebreich und tröstend, etliche Jahre früher, mitten unter den abgebrannten Einwohnern von Baden — meine Sommerwohnung mit eingeschlossen — beobachtet und im Stillen verehrt hatte. Wie unendlich häufig und groß war doch der Wechsel in seinem Schicksal und Lebens-

lauf; und wie blieb doch immer Tendenz, Fassung, Pflichtgefühl und Entschlossenheit zu rechter Zeit.

Indessen wenn es mir auch in der That relativ leid war, den Kaiser beleidigt zu haben, und konnte ich auch Seiner Majestät Empfindungen sehr natürlich und seinem hohen Standpunkt gemäß finden, so konnte doch keine Reue über diesen Tyroler Vorgang in mir sein. Vielmehr ist keine Epoche meines Lebens, an die ich lieber zurückdenke, wo ich mir mehr der persönlichen Bereitschaft des nahen Anlasses bewußt wäre, dem Vaterland schwere und zu jeder Zeit schuldige Opfer zu bringen; wo ich mit mehr Umsicht und Vorsicht für Andere gehandelt hätte. Den Tyrolern jedes Standes war vieles nachzusehen, für sie rühmlich, oder die Vergangenheit rechtfertigte sie. Und jeder Erzherzog ist Tyroler, wie er Oestreicher, Böhme, Ungar ist. — Aber anders verhielt es sich mit Oestreichern in ihrem einfachen Dienst- und Unterthanen-Nexus; und diese habe ich, so viel an mir war, vor Ungemach bewahrt.

Der Erzherzog Johann hat mir fortgesetzte Beweise seiner Gewogenheit und seines Vertrauens gegeben. Noch jüngst sah ich Seine kaiserliche Hoheit zu Mainz, als er aus dem Preußischen Lager und von Festen zurückkehrte; und wir haben wohlgemuthet jene Zeit durchsprochen. — Rührend war die innere Zufriedenheit

des Erzherzogs, sie hatte sich auch in frühern Briefen so ausgedrückt: daß er sich so bald mit dem kaiserlichen Bruder ausgesöhnt und bis zur Todesstunde Beweise des engsten Vertrauens empfangen hatte. Ich bedaure, daß ich mir nicht erlaubt halte, schriftliche umständliche Aeußerungen bald über die Reise nach dem Orient, bald über das eigene häusliche Verhältniß und die Lebensweise in Steiermark hier zu copiren, die ebenso allgemeinen Beifall gewinnen würden, wie seine im vaterländischen Sinn am Rhein letzthin ausgebrachten Toaste die gesammte Nation, gleich Arndt's so populärem Lied, angesprochen und so allgemein für ihn eingenommen haben. Doch ich werde sehr bald des Erzherzogs wieder zu erwähnen haben.

Ich ging also jenen königlichen Befehlen zufolge nach Heidelberg, wohin sich die Monarchen und ihre Ministerien begeben hatten. In meiner officiellen Eigenschaft wurde ich im nahen Wieblingen einquartirt, dem Badischen Ort am Neckar, wo mein sehr naher und hochgeschätzter Vetter und Freund, Herr Wilhelm Laroche von Starkenfels ein sehr schönes Landgut besitzt. Von da schrieb ich die erste Depesche. Sie werden sich nun in einer Reihe hier folgen. Da wo die Materie, Erwähnung oder Anspielung es mit sich bringt, werde ich den Commentar jedesmal gleich beisetzen.

1.

Wieblingen sous Heidelberg, 27 Juin 1815.

A M. le Baron de Nagel.

Monsieur le Baron!

J'ai reçu dans la nuit par estafette de M. le Baron de Kinkel les dépêches de V. E. datées du 23, et tous les détails si satisfaisans.

Sans doute le Hollandois n'est pas mon fort, et j'aurais désiré voir les rapports du Duc de Wellington dans la langue, dont il se sera servi. Mais enfin la joie m'a servie d'interprète, et j'ai très bien lu et compris.

Sur le champ je me suis rendu en ville, pour faire usage officiel de ces rapports et détails de si bonne et première source, après lesquels tout le monde languissait. Si j'avais été muni de pleinpouvoirs, et accrédité auprès des Monarques, j'aurais eu la plus belle occasion de leur demander une audience, et de les écouter.

Mais jusqu'ici je me suis trouvé dans une situation très désagréable à cet égard, et j'en ai écrit un mot à V. E. qui ressentait peut-être de mon humeur chagrine. Je n'ai pas voulu avoir la présomption de croire et de supposer, que S. M. me donnerait cette mission importante, depuis qu'Elle est instruite, qu'on ne désire voir accrédité qu'un seul Ministre auprès des trois Monarques. Par conséquent j'ai franchement fait part dans une

première visite de cet état de choses à Mrs. les Prince de Metternich et le Comte de Nesselrode, en leur insinuant, que je n'avais qu'un ordre préalable de me rendre au quartier général, et de veiller aux intérêts du Roi et de l'Etat.

Sa M. est donc encore parfaitement le maître de faire ce qu'Elle jugera à propos, sans blesser mon amour propre et sans me donner de démenti. Mais si Elle veut m'honorer de sa confiance, Elle ne pourra se dispenser, d'accréditer dans les formes — in triplo — je pense — en exprimant l'ad interim — et que cette mission est ainsi combinée pour satisfaire au voeu exprimé des trois Monarques.

Le Prince de Metternich et le Comte de Nesselrode paroissent cependant croire: *cingendus habetur pro cincto*, et n'ont pas hésité d'entrer en matière. J'ai trouvé M. le Comte de Nesselrode alité, souffrant de rhumatisme, et probablement des suites de trop d'application. L'un et l'autre ont exprimé la plus grande satisfaction de Leurs Augustes Maîtres, sur ces heureux évènemens, qu'on attribue presqu'exclusivement à l'incomparable génie de Lord Wellington.

Ils ont mis tant d'intérêt à l'objet, que je les ai quitté l'un et l'autre tout occupés en personne à traduire du Hollandois, qui leur est très-familier — en Russe ou Français. —

Outre les suites décisives et immenses pour l'Europe, j'attache un prix infini à cette tournure des choses, et que notre nation est entrée en lice, et dans la grande carrière des peuples vaillans et belliqueux. Les Français diront encore avec raison, et l'Europe le répétera: tout le monde est brave. Il est cependant de mon devoir d'ajouter, qu'il existe quelque première lettre confidentielle du Duc de Wellington au Prince de Schwarzenberg, ou il commença par se plaindre de nos troupes, ou de tel ou tel corps, mais qu'ils avaient réparé. Le Maréchal lui même me l'a dit à l'oreille, et je ne crois pas, que cette lettre a été beaucoup vue et communiquée.

Mon cousin, le Baron de Pfeil, premier aide-de-camp du Général Radetzky avait assisté aux batailles prussiennes, et il a été un des premiers à nous instruire. Peu à peu on a reçu les lettres de M. de Ponzo di Borgo, Vincent, Cathcart fils, qui se réunissent tous à élever aux nues le Duc de Wellington, et rendent également justice à la vaillance de notre Prince Héros, héritier du trône.

N'en doutez pas, il y avait avant cet évènement des élemens de jalousie dans le coeur d'Alexandre contre le Duc de Wellington. En toute probabilité ce glorieux évènement n'aura pas déraciné cette mauvaise herbe. Mais dans le fait il

n'y paraît pas. M. de Nesselrode m'a témoigné la satisfaction de son maître dans les termes les plus expressifs. On hâtoit ou hâte l'arrivée des troupes — leur rassemblement, aujourd'hui même on se rend à Spire — pour avancer rapidement.

Avant ces hauts faits d'armes, on se préparait de déboucher par les environs de Basle. Lörrach étoit point central. L'Archiduc Jean y avait pris les devants et m'en avait prévenu. Je n'avais plus trouvé le Prince à Neckargemund au-dessus de Heidelberg, ni à Manheim, parcequ'il était allé inspecter les travaux de Germersheim; — mais je l'ai rencontré faisant déjà route vers le haut-Rhin. Il m'a fait appeler, et les alliances de ses frères avec la maison de Nassau l'occupent au moins autant que l'artillerie et le génie. J'apprends, que la cérémonie des fiançailles a eu lieu au château de Schaumbourg. —

Aujourd'hui on ne parle plus que Luneville et Nancy! Et le chemin y paraît assez frayé. Les Français ne veulent pas résister. Sa Majesté est sans doute mieux instruite des évènemens de Paris. Le Général Rapp a écrit la missive ci-jointe à l'officier Général, qui se trouvait être le Prince Royal de Wurtemberg. Ni ce Prince ni le Maréchal Wréde n'ont ralenti leurs pas. Le premier a franchi les lignes de Weissenbourg sans

coup ferir; et le second avait son quartier général à Fouligny, au-delà de S. Avaud, deuxième rélai de poste avant Metz = 4 meiles d'Allemagne.

Le Prince de Metternich m'a donné lecture aujourd'hui d'une dépêche, signée conjointement de lui et du Comte de Nesselrode, addressée au Duc de Wellington, dans laquelle il est dit:

que probablement Sa Seigneurie aurait reçu pareille ouverture française, mais que du côté Autrichien et Russe on était d'avis:

1) que l'abdication de Napoléon était nulle et sans autre effet politique, parcequ'en l'admettant, on admettroit son droit quelconque à la couronne.

2) qu'on ne tiendroit aucun compte des ouvertures du gouvernement provisoire composé du parti jacobin, et qu'on refuserait l'admission d'un de leurs émissaires.

3) qu'on avancerait avec énergie, et sans ralentir la marche. —

En répondant ainsi aux questions majeures de V. E. cet état de choses me conduit à discuter les points suivants, et à suivre le mode adopté avant le Congrès de Vienne, de fixer certains points préliminaires pour les poursuivre dans les affaires:

1) le rétour des Bourbons,

2) l'intégrité, ou l'inviolabilité de la France,

quant à la première, il me semble, que notre Mo-

narchie n'y a pas un intérêt bien considérable. L'opinion de l'Europe est extrêmement partagée. Laissons aller les choses. Joignons nous à la politique anglaise, qui probablement sera en leur faveur. Je ne demande que les intentions du Roi pour m'y conformer.

La seconde est infiniment plus essentielle pour le repos et l'équilibre de l'Europe. Je n'ai pas caché mon sentiment, comme gentilhomme allemand, et comme serviteur des Pays-Bas. Je dirai même que j'ai pris l'initiative dans les écrits publics et dans les conversations particulières, et peu à peu on s'est rangé de mon côté. La Prusse cela va sans dire; mais l'Autriche, il me semble est tout aussi déterminée.

Voici les faits assez remarquables, qui le prouvent:

a) le Prince de Metternich ne m'a jamais contredit, et il m'a semblé, que je faisais impression sur les opinions de M. de Gentz.

b) Dès mon arrivée ici j'ai trouvé le Prince de Metternich occupé de la rédaction de la proclamation du Prince de Schwarzenberg, connue par les papiers, ou il est dit: *l'Europe veut la Paix.* J'ai fait rayer sans difficulté les paroles: *et rien que la paix.*

c) Deux jours après je suis entré chez lui avec

le Baron de Stein. Stein voyant les cartes géographiques sur la table, prêcha cette doctrine de l'Alsace et de la Lorraine pour l'Archiduc Charles. Le Prince de Metternich, sans le contredire, de son doigt montrait la *Flandre française* comme le côté le plus essentiel, où il nous faudrait une meilleure barrière, et avec le ton de la parfaite conviction. V. E. pense, que je n'ai pas dit non, paroissant cependant beaucoup appuyer sur l'Alsace. Car il ne me reste aucun doute, que le principe de quelque démembrement une fois admis, on l'étendra à ces deux extrémités.

d) Le prince m'a porté plainte aujourd'hui contre M. de Labrador, et le ton impérieux, avec lequel il réclamait Parme et Plaisance. Délà il passait aux Bourbons en général, qui s'imaginent, que ce qu'ils ont *possédé*, ne peut plus leur échapper, quelque soit l'évènement.

Enfin il m'a fait lire une longue lettre de sa fille ainée Marie, qui a failli périr sur le pont de Bade, et qui en est échappée avec sa soeur et son frère presque miraculeusement. Elle fesait une description fort spirituelle de cet accident, et terminait ainsi sa lettre: revenez bientôt, mon cher père, et faites écrouler l'empire français comme le pont de Baden, ce que Son A. remarquait avec complaisance.

Les Russes de leur côté voudraient aussi rectifier les erreurs de la Paix de Paris, si les succès militaires continuent, comme il y a cependant toute apparence. Je crains plutôt l'excès, et les proclamations russes en Pologne ne m'ont guère fait plaisir, par leurs doléances de n'en pas posséder d'avantage. Les succès pourraient leur paroître un moyen d'y parvenir.

J'en suis tellement persuadé aujourd'hui, que Sa Majesté, sans renoncer à ses fins, pourrait peut-être avoir le mérite, de se ranger du côté des plus modérés — et d'employer ses moyens pour que la concorde des alliés n'en souffre jamais. Le Duc de Wellington sera le meilleur juge et le meilleur avocat, pour donner et défendre un avis motivé sur ce qui convient aux Pays-Bas.

Lord Stewart m'apprend, que nous perdons Lord Clancarty, Lord Castlereagh reviendra sur le continent.

Au dire du Baron de Stein, qui n'a fait qu'une apparition au quartier général, la Russie n'est pas contente de la tournure des affaires allemandes, et fera une déclaration, ce dont elle pourrait bien se passer!

J'ai trouvé ici les deux Commissaires Militaires, M. de Capellen et de Byland. Il conviendrait bien

de les mettre en rapport défini avec le Plénipotentiaire de Sa Majesté.

Je donne cette nouvelle forme à ma correspondance, pour me conformer à vos usages, et j'ai recommencé les numeros.

Je suis.

Die Schlacht von Waterloo, eine der wichtigsten in der Weltgeschichte, noch gewisser so in der Zeitgeschichte, und nur der von Leipzig untergeordnet, ließ nicht lang auf sich warten. Der Größe Napoleons an sich, trotz ihres Ausgangs, thut sie keinen Abbruch, sie bestätigt, sie erhöht sie vielmehr. — Aber wer kann sie, besonders den frühern Theil, ächt beschreiben, nachdem der Herzog von Wellington in fast launigen Briefen und Antworten den Engländer davon abmahnt, als sei es schwierig und ihm selbst zu schwer. Ich versuche die Uebersetzung:

To — — Esq.

Paris, den 8. Aug. 1815.

Ich habe Ihren Brief in Betreff der Schlacht von Waterloo wohl empfangen. Der Zweck, den Sie sich vorsetzen, ist sehr schwer zu erreichen, und wenn erreicht, nicht wenig schlüpfrig und gehässig (invidious). Die Geschichte einer Schlacht ist nicht unähnlich der Geschichte eines Balles. Einige Personen mögen sich wohl die kleinen Vorkommenheiten

entsinnen, wovon das Resultat Verlust oder Gewinn der Schlacht ist. Aber kein Einzelner kann sich die Ordnung, in welcher, oder genau den Moment, in welchem jedes sich zutrug, wieder vollständig vorstellen (recollect), welches den ganzen Unterschied in Absicht des Werthes und der Wichtigkeit ausmacht.

Denn die Fehler oder das Mißverhalten von Etlichen gab Anlaß der Auszeichnung von Andern und waren vielleicht die Ursachen bedeutender Verluste; und ihr könnt nicht die wahre Geschichte einer Schlacht schreiben, ohne die Fehler und das eitle Betragen wenigstens eines Theils der Mitwirkenden darin zu begreifen.

Glaubt mir, nicht Jeder, der einen Kriegsrock trägt, ist darum ein Held, und obgleich in der Relation eines so allgemeinen Treffens, wie das von Waterloo, manche Proben persönlichen Heldenmuths unberührt bleiben müssen, so ist es doch für die allgemeinen Interessen besser, diese Theile des Hergangs ungesagt zu lassen, als die ganze Wahrheit zu sagen.

Wenn Sie dennoch für recht halten sollten, Ihre Aufmerksamkeit dem Gegenstand zu widmen, so bin ich ausnehmend bereit, Ihnen alle Assistenz und Information zu geben, die in meiner Gewalt steht.

W.

Paris, den 17. Aug. 1815.

To — — Esq.

My dear Sir,

Ich habe Ihren Brief vom 11. empfangen, und ich bedaure nur, daß ich nicht fähig war, über Sie zu gewinnen, Ihren Plan aufzugeben.

Ihr mögt darauf zählen, ihr werdet nie ein genügendes Werk liefern.

Ich verschaffe wohl die Listen der französischen Armee, Generale u. s. w.

Um Ihnen recht zu zeigen, wie wenig man sich selbst darauf verlassen kann, was man doch für die beste Rechenschaft von einer Schlacht annehmen sollte, so will ich nur anführen, daß einige Umstände in General —s Erzählung erwähnt sind, die gar nicht so statt hatten, wie er anführet. Er war nicht während der ganzen Schlacht zugegen auf der Wahlstatt, besonders während des letzten Theils derselben.

Die Schlacht fing an, ich glaube, um eilf Uhr.

Es ist unmöglich zu sagen, wenn jedes wichtige Ereigniß statt hatte, noch in welcher Reihe. Wir wurden zuerst blos mit Infanterie angegriffen, dann allein mit Reiterei, zuletzt und am nachdrücklichsten (principally) mit gemischter Cavalerie und Infanterie.

Keine Häuser kamen in Besitz des Feindes auf Mont St. Jean, ausgenommen wenn man die

Meierei so nennt im Angesicht des linken Theils unsers Centrums, an der Straße nach Genappe. Dazu gelangten sie, ich glaube, ungefähr um zwei Uhr, und gelangten dazu durch einen Umstand, der der Nachlässigkeit des auf dieser Stelle commandirenden Offiziers zuzuschreiben ist. Die französische Cavalerie war auf der Höhe im Centrum zwischen den zwei großen Straßen — wohl drei Viertelstunden lang — zwischen unsern Infanterie-Quarrés auf und abreitend, da alles Feuern von beiden Seiten eingestellt war. Ich schob unsre Quarrés vorwärts zu den Kanonen, und unsre Cavalerie, welche durch Lord Uxbridge auf die Flügel geführt war, wurde zu dem Centrum zurückgebracht. Alsdann wurde die französische Cavalerie von dort vertrieben. Nach diesem Ereigniß wurden wiederholte Angriffe durch Infanterie und Cavalerie längs der ganzen Fronte des Centrums unsrer Stellung bis sieben Uhr Abends gemacht. Wie viele, kann ich selbst nicht sagen.

Als der Feind Sir Thomas Picton angriff, war ich zugegen und er kam bis zur Hecke auf der Querstraße, hinter welcher — — aufgestellt war. Der Letztere war aber davongerannt, und unsre Truppen standen diesseits der Hecke. — Die Franzosen wurden mit ungeheurem Verlust zurückgetrieben. Das war der erste Hauptangriff. Ungefähr um

zwei Uhr Nachmittags, wie ich oben schon sagte, gewannen sie Besitz des Pächterhauses an der hohen Straße, welches diese Seite der Position deckte, und dann besetzten sie eine schmale Mündung links der hohen Straße, die von Brüssel kommt, gerade dem Thor der Meierei gegenüber, und davon wurden sie nicht wieder zurückgedrängt, bis ich Abends den Angriff begann. Sie sind aber niemals weiter an dieser Stelle vorgedrungen.

Das sind Antworten auf alle Ihre Fragen, aber seien Sie eingedenk, ich empfehle Ihnen die Schlacht von Waterloo zu lassen, wie sie ist, to leave the battle of Waterloo as it is. —

Grade das ist aber unsre Sache nicht. Wir wollen wenigstens die Hauptzüge der Schlacht kennen. Offenbar schrieb Lord Wellington an den guten Bekannten; darum ließ er sich gehen; auch der Ungeduld, der üblen Laune, currente calamo; Blücher, die Preußen, ihr Erscheinen — wird gar nicht hier erwähnt. Indessen ist eben dieser Brief in den Dispatches doch der vertraulichste, offenste, ausgiebigste in vieler Hinsicht. —

Es ist eine psychologische Frage, was in dem innersten Gemüth der beiden großen Feldherren vorging, welche Eifersucht, welcher Stachel zurückblieb. Wir haben sie nicht zu lösen. Spuren verschiedner Meinung und Ansicht, Zeichen üblen Humors, des Tadels

an beiden Seiten werden wir noch antreffen. Indeſſen haben wir uns nur an die officiellen Ausdrücke und wahren Depeſchen zu halten, und müſſen anerkennen, daß ſie vollkommen genügen und zu beiderſeitiger Ehre gereichen. So in dem Hauptbericht der Schlacht — mit einigen Stellen, die ich eigens ausziehe, weil ſie mich, meine Sendung, Verhältniſſe und Zwecke näher angehen. Er gibt von den vier Tagen, 15., 16., 17., 18. Rechenſchaft.

To Earl Bathurst.

Waterloo, 19. June 1815.

— — — — —

Der Feind ſetzte ſeinen Marſch auf der Straße von Charleroi gegen Brüſſel fort, und griff am ſelbigen Abend, den 15., eine Brigade der Niederländiſchen Armee unter dem Prinzen von Weimar an, die bei Frasne aufgeſtellt war, und drängte ſie gegen die Meierei an derſelben Straße zurück, die Quatre-Bras genannt wird.

Es traf auch das Naſſau-Draniſche Regiment, das ich eben erſt zu Dillenburg aus ſo heterogenen Theilen formirt hatte.

Der Prinz von Oranien verſtärkte auf der Stelle dieſe Brigade mit einer andern von derſelben Diviſion, unter dem General Perponcher, und gewann früh am Morgen einen Theil des verlornen Bodens

wieder, ſo daß er Meiſter der Communication von Nivelles und Brüſſel mit Marſchall Blüchers Poſition blieb.

Alſo am 16. Mein älteſter Sohn war Adjutant des Generals Perponcher, den ich unter meine geehrten Freunde zähle, und jener wurde an dem Tag mit zerſplitterten Knochen am Arm hart verwundet.

Mittlerweil hatte ich die ganze Armee auf dem Marſch gegen Quatre-Bras dirigirt, und die fünfte Diviſion unter Generallieutnant Sir Thomas Picton erſchien ungefähr nach halb zwei Uhr dieſes Tages, gefolgt von dem Truppencorps unter dem Herzog von Braunſchweig und hernach von dem Naſſauiſchen Contingent.

Das letzte unter meinem ſehr ehrenwerthen Freund und Freundes-Sohn, dem General Kruſe —, von dem hernach.

Um dieſe Zeit fing der Feind ſeinen Angriff auf den Fürſt Blücher mit ſeiner ganzen Macht an, außer dem erſten und zweiten Corps und einem Cavaleriecorps unter General Kellermann, womit er unſre Stellung zu Quatre-Bras angriff (our post).

Die Preußiſche Armee behauptete ihre Stellung mit gewohnter Tapferkeit und Beharrlichkeit gegen eine große Ungleichheit an Zahl, da das vierte Armeecorps unter General Bülow ſich noch nicht vereinigt hatte. — Und ich war nicht im Stande, ih-

nen, wie ich gewünſcht hätte, Hülfe zu leiſten, da ich ſelbſt angegriffen und die Truppen, insbeſondere die Cavalerie, die eine weite Strecke zu marſchiren hatte, noch nicht angekommen waren.

Man kann mit nicht mehr Glimpf, Schonung, Freundlichkeit, Anerkenntniß ein an ſich verlornes Treffen erwähnen.

Auch wir behaupteten unſre Stellung und vereitelten, ſchlugen alle Verſuche des Feindes ab, ſich ihrer zu bemächtigen. Der Feind griff uns wiederholt mit einer ſtarken Maſſe von Infanterie und Cavalerie an, unterſtützt von einer zahlreichen und mächtigen Artillerie. Er machte verſchiedene Anrennen (Charges) mit der Cavalerie auf unſre Infanterie, aber alle wurden auf das ſtandhafteſte abgeſchlagen.

In dieſem Treffen zeichneten ſich höchlich aus Seine Königliche Hoheit der Prinz von Oranien, der Herzog von Braunſchweig, der Generallieutnant Sir Thomas Picton und die Generalmajore Sir James Kempt und Sir Denis Pack, die ſeit dem Anfang des feindlichen Angriffs beſtändig im Gefecht waren, und ſo auch Generallieutnant Carl Baron Alten, der Generalmajor Sir C. Halkett, der Generallieutnant Cooke und die Generalmajore Maitland und Byng, wie ſie nach einander zur Stelle kamen. Die Truppen der fünften Diviſion

und die vom Braunſchweigſchen Heerhaufen (the Brunswick corps) waren lang im Gefecht (long and severely engaged) und betrugen ſich mit der größten Tapferkeit (the utmost gallantry). Ich muß beſonders das 28., 42., 79. und 92. Regiment und das Bataillon Hannoveraner anführen.

Unſer Verluſt war groß, wie Eure Herrlichkeit aus den angebogenen Verzeichniſſen entnehmen werden, und ich habe insbeſondere Seine Hochfürſtliche Durchlaucht den Herzog von Braunſchweig zu beklagen, der muthig an der Spitze ſeiner Truppen fechtend fiel.

Welchen Antheil ich wohl an der Gegenwart des tapfern Herzogs von Braunſchweig in dieſen Reihen hatte, ſteht ſchon im erſten Theil dieſer Denkwürdigkeiten oder dieſes Antheils an der Politik. Eingedenk, wie mir Seine Durchlaucht damals zu London die Prinzen, ſeine Söhne, vorſtellte und wörtlich empfahl, warnte und mahnte ich hernach den älteſten, als ich ihn als regierenden Herrn auf fehlerhafter Bahn wandeln ſah, darüber einverſtanden mit der klugen Großmutter zu Bruchſal. Doch vergeblich.

Obgleich Marſchall Blücher ſeine Stellung bei Sombreuf behauptet hatte, ſo fand er ſich doch durch die Heftigkeit des Treffens (the severity of the contest), das er lieferte, ſehr geſchwächt, und weil das vierte Corps nicht angekommen war, ſo

beſchloß er ſich zurückzuziehen und bei Wavre ſeine Armee zu concentriren. Er marſchirte demnach in der Nacht, nachdem das Treffen vorüber war.

Dieſe Bewegung des Marſchalls machte eine correſpondirende von meiner Seite nothwendig, und ich zog mich von der Meierei bei Quatre-Bras auf Genappe und von da auf Waterloo am andern Morgen, den 17. um zehn Uhr, zurück.

Der Feind machte keine Anſtrengungen, den Marſchall Blücher zu verfolgen. — —

Nun der ganze Hergang der großen Schlacht am 18.

Ungefähr um 10 Uhr — —

Dieſe Angriffe wurden wiederholt bis gegen 7 Uhr Abends, wo der Feind einen verzweifelten Angriff machte mit Cavalerie und Infanterie, vom Feuer der Artillerie unterſtützt, um unſern linken Flügel nach der Meierei von Haie Sainte zu durchbrechen, was wir aber nach einem harten Kampf zu nichte machten — (a desperate effort — which, after a severe contest, was defeated). Und da ich bemerkt hatte, daß die Heerhaufen von dieſem Angriff in großer Unordnung zurückwichen, und daß der Anmarſch von General Bülow's Corps über Frichemont nach Planchenois und Belle Alliance zu wirken begonnen hatte, da ich das Feuern ſeiner Kanonen gewahr wurde und da Marſchall Fürſt Blücher in Perſon mit einem Armeecorps ſich an unſern linken Flügel

bei Ohain anſchloß, ſo beſchloß ich den Feind anzugreifen und rückte alſobald (immediately) mit der ganzen Linie der Infanterie vorwärts, unterſtützt von Cavalerie und Artillerie. Der Angriff gelang auf allen Seiten, der Feind wurde von ſeinen Poſitionen auf den Anhöhen gewaltſam zurückgeworfen (was forced) und floh in der größten Unordnung, indem er, ſo weit ich noch urtheilen kann, 150 Kanonen mit ihrer Munition zurückließ, die ſämmtlich in unſre Hände fielen.

Ich ſetzte die Verfolgung lang, nachdem es dunkel war, fort, und unterbrach ſie dann nur in Rückſicht auf die Ermüdung der Truppen, die zwölf Stunden lang im Kampf waren, und auch, weil ich mich mit Marſchall Blücher auf demſelben Wege befand, der mir ſeine Abſicht kund that, dem Feind die Nacht hindurch zu folgen. Er hat mich dieſen Morgen benachrichtigt, daß er 60 Kanonen der Kaiſerlichen Garde genommen habe, und zu Genappe Wagen und Bagage, Buonaparte angehörig.

Ich ſetze mir vor, mich dieſen Morgen auf Niveller zu in Bewegung zu ſetzen und meine Operationen nicht zu unterbrechen.

Eure Herrlichkeit werden von ſelbſt ſich vorſtellen, daß eine ſo verzweifelte Schlacht nicht konnte gefochten, ſolche Vortheile nicht konnten errungen werden ohne großen Verluſt, und es thut mir leid,

hinzufügen zu müſſen, daß der unſrige ungeheuer war (immense). General Sir Thomas Picton (der geblieben war), der Graf Urbridge (ſchwer verwundet), — —.

Seine königliche Hoheit der Prinz von Oranien zeichnete ſich durch Tapferkeit und Betragen (distinguished himself by his gallantry and conduct) aus, bis er mit einer Flintenkugel durch die Schulter verwundet wurde, was ihn nöthigte, das Schlachtfeld zu verlaſſen.

Es gibt mir die größte Genugthuung, Eure Herrlichkeit zu verſichern, daß ſich die Armee nie, bei keiner Gelegenheit beſſer betrug.

Darauf Lob vieler Oberoffiziere (darunter die deutſchen Namen Generallieutnant Baron Alten, Oberſt Ompteda, Generalmajor Graf Dörnberg). General Kruſe, im Naſſauiſchen Dienſt, betrug ſich gleichfalls ſehr zu meiner Zufriedenheit, und ſo General Tripp, der eine Brigade ſchwerer Cavalerie, und General Vanhope, der eine Infanteriebrigade befehligte, beide im Dienſt des Königs der Niederlande. —

Mein dritter damals funfzehnjähriger Sohn Heinrich commandirte und führte den Abend ſeine Naſſauiſche Compagnie vorwärts, denn die andern Offiziere waren todt oder ſchwer verwundet.

General Pozzo di Borgo (ruſſiſch), General Ba-

von Vincent (östreichisch), General Müffling (preußisch) und General Alava (spanisch) wohnten der Schlacht bei und leisteten mir alle Hülfe, die sie vermochten.

Ich würde meinen eignen Gefühlen nicht genug thun, noch dem Marschall Blücher und der Preußischen Armee nicht Gerechtigkeit widerfahren lassen, wenn ich die günstigen Resultate dieses schweren Tages nicht dem herzlichen und zeitigen Beistand zuschriebe, den ich von ihnen empfing. Die Operation des General Bülow war eine höchst entscheidende. Und selbst wenn ich mich nicht in der Lage befunden hätte, den Angriff zu machen, der die Entscheidung bewirkte; so würde es den Feind zum Rückzug genöthigt haben, wenn seine Angriffe fehlschlugen, und ihn verhindert haben, Vortheil davon zu ziehen, wenn sie ihm unglücklicher Weise gelungen wären.

Mich dünkt, es ist hier genügendes Anerkenntniß für Blücher, Bülow und die Preußen. In Wahrheit, da, wo es wirklich galt, ließ es Wellington daran nicht fehlen. So namentlich, als er ihm später den Degen, den der Lord-Mayor und die Stadt London dem Marschall Blücher bestimmten, aus Auftrag übersandte, und den ich ganz, der Verbindung wegen, im Original hier einrücke. Die Courtoisie in deutscher Sprache enthalten alle zahlreichen Scripturen auf

dieſelbe Weiſe in dieſem merkwürdigen Briefwechſel, den die Dispatches liefern:

S. 667. To Marshal Blucher.

Paris, 19th October 1815.

Mein lieber Fürſt,

I have the honor to transmit to your Highness by Captain Harris a sword which has been sent to me by the Lord Mayor of the City of London, presented to your Highness by the City; and the record of their proceedings on this occasion.

I cannot sufficiently express to your Highness the extreme satisfaction I feel at being the channel of conveying to your Highness the expressions of admiration and gratitude of my countrymen for your Highness's great actions and services in the cause of Europe.

Ich habe die Ehre, Eurer Durchlaucht durch den Hauptmann Harris einen Degen zu übermachen, den mir der Lord-Mayor der Stadt London überſendet hat, als von dieſer Stadt Eurer Durchlaucht gewidmet, zugleich mit der Aufzeichnung der Verhandlungen aus dieſem Anlaß.

Ich kann Eurer Durchlaucht nicht genug das außerordentliche Vergnügen ausdrücken, welches ich empfinde, indem ich ſo der Kanal bin, um Eurer Durchlaucht die Ausdrücke von Bewunderung und Dankbarkeit meiner Landsleute für Ihre großen Thaten und Dienſte in der Sache von Europa darzubringen.

Nichts deſtoweniger werden wir jene Spuren des üblen Humors auf beiden Seiten in der Fortſetzung

dieſes meines Referats finden, für mich um ſo unerläßlicher, aber auch um ſo läſtiger, weil ich unvermeidlich bisweilen darin verflochten wurde, in kleinen wie in großen Beziehungen. Die Verſchiedenheit der Charaktere entziffert ſchon Vieles.

Der General Vincent, mein geehrter Freund von Warſchau her, der alſo Oeſtreichiſcher Seits der Schlacht beiwohnte, entſendete mit Bericht an den Monarchen nach Heidelberg den Rittmeiſter Freiherrn Carl von Pfeil. Ich nenne ihn in der Depeſche meinen Vetter, das heißt, er war Geſchwiſterkind mit meiner Frau, deren Mutter eine Pfeil war. Mir brachte er Kunde von meinem älteſten Sohn, ſeinem ſo nahen Verwandten. Sie hatten ſich vor Brüſſel zu Pferd begegnet, als dieſer mit verbundenem Arm ſich wieder zur Armee begeben wollte. Für mich iſt es ein Anlaß, jenem ausgezeichneten Offizier zum Andenken einige Zeilen zu widmen. Die Familie, die im Mannesſtamm nun erloſchen iſt, war in der Gegend von Düſſeldorf einheimiſch, begütert und angeſehen. Carl Pfeil, von drei Brüdern der älteſte, diente mit der größten Auszeichnung. Zu Wien hatte ich ihn bei den berühmten Feſten des Congreſſes mit dem jungen hohen Adel Carouſſel reiten ſehen. Als dem Regenten von England (Georg IV.)

ein östreichisches Husarenregiment nach der Courtoisie der Zeit gegeben ward, wurde Pfeil nach London entsendet, um das Muster der neuen Uniformirung zu überbringen. Er wurde bald Obrist. So vom Glück begünstigt und vielleicht verdorben, beging er später in Italien bei und nach dem Exerciren einen argen Subordinationsfehler. In der Haft zu Verona sollte er seine Strafe erwarten. Die allgemeine Meinung war eben so ausgesprochen, daß er Strafe nach allen Kriegsgesetzen wohl und unvermeidlich verdient habe, als man hingegen der baldigen Begnadigung nach allen Prämissen überzeugt war. Der zu Ehrgeizige und Empfindliche endigte aber mit der Pistole sein Leben, und er hat nur Töchter zurückgelassen. — Ferdinand Pfeil, sein nächster Bruder, folgte als bergischer Unterthan dem König Murat nach Neapel. Dann, nach veränderten Verhältnissen, bairischer Offizier, ging er nach Griechenland und organisirte dort en chef die Reiterei und Gendarmerie. Später im Gefolg des Kronprinzen von Baiern, der ihm sehr gnädig war, raffte ihn der Tod weg. — Eduard, der jüngste und schönste unter ihnen, starb in der Blüthe der Jahre zu Wien am Nervenfieber. — Auguste, die ungemein schöne, anmuthige und einzige Schwester, die, gewählt, an der Spitze der Jungfrauen einst Napoleon zu Düsseldorf mit einer Anrede empfing, nahm hernach den

Schleier, und keine Bitten, keine Anträge vermochten sie davon abzuwenden.

Ich erwähnte des Erzherzogs Johann, meiner damaligen Unterredung mit ihm in den dortigen Gegenden und der erzherzoglichen Vermählungen zu Weilburg und Schaumburg, die in eben diese Zeit fielen, und von welchen ich gute Rechenschaft geben kann.

In jener frühern Epoche, wo ich dem Erzherzog Johann so nah stand, lebte er in der größten Eintracht mit seinen zahlreichen Brüdern, und ich habe von dorther die fortgesetzte feste Ueberzeugung, daß diese Herren, vereint, unter allen Umständen die Wohlfahrt der großen Monarchie, ihres Vaterlandes, ihres Kaisers und Königs vor Augen hatten und noch haben. Dazu rechne ich auch unter andern wesentlich, daß sie die Eigenschaften und Verdienste des Fürst Metternich sehr wohl kennen und auch den verwickelten Verhältnissen und Hindernissen der Zeit Rechnung tragen.

Als ich demnach 1813, während der Tyroler Gährungen, eines Morgens bei ihm erschien, kam der Erzherzog freundlich, aber nachdenklich zu der Aeußerung, ungefähr in den Worten:

Wir wollen heirathen; Sie, der Sie Deutschland kennen, wissen Sie für uns Gemahlinnen?

Und als ich die Sache scherzhaft nahm und so glückliche Dispositionen pries, sagte der Erzherzog:

Scherzen Sie nicht, es ist mein voller Ernst. Unser Haus steht auf schwachen Füßen. Wir sämmtliche Brüder sind darüber ganz einverstanden und bereden uns häufig. Von mir ist nicht die Rede, noch von diesem und jenem, wir sind zu arm, um eine Gemahlin und Familie standesmäßig zu erhalten. Aber meine Brüder Carl und Joseph sind dazu sehr geeignet.

Und auf meinen Einwand, daß ich an katholischen Höfen sehr wenig bekannt, Protestantinnen aber wohl nicht gemeint seien:

Das ist gar kein Hinderniß. Mein Bruder, der Kaiser, macht sich daraus gar nichts. Wir haben ja vor Kurzem eine Griechin gehabt — — — (des Palatin's erste Gemahlin).

Ich fuhr also fort:

Wenn dem so ist, so bin ich eher im Stand zu antworten. Eure Kaiserliche Hoheit kennen meine Stellung an den Nassauischen Höfen. Dort und in der Nähe sind Prinzessinnen unter meinen Augen aufgewachsen. Die Prinzeß Henriette, einzige Tochter des Fürsten von Weilburg, entwickelt alle Eigenschaften, die einen Gemahl anziehn und beglücken können. Im Schloß zu Schaumburg, ganz dort in der Nähe, sind Anhaltische Prinzessinnen des Alters, schön, verständig und wohlerzogen (Anhalt-Bernburg-Schaumburg). Es tritt hinzu, daß diese Da-

men, die älteste wenigstens, als Erbin der Grafschaft Schaumburg, Vermögen haben. Dann sind zu Meiningen zwei Prinzessinnen, die ich zwar persönlich nicht kenne, die meine Freunde, dort einheimisch, mir aber ausnehmend rühmen (die Königin Adelheid und die Herzogin Bernhard von Sachsen-Weimar).

Dabei blieb es. Es vergingen aber wenige Tage, als schon hochgestellte Offiziere von Seiten der Erzherzoge abgingen, um nähere Kundschaft einzuziehen, zu sehen und Bericht abzustatten. Es ist allgemein bekannt, mit welchem genau entsprechenden Erfolg. Als nach den großen Ereignissen von 1814 der Congreß zu Wien eröffnet wurde, begriff man nicht die fleißigen Besuche des Erzherzogs Carl bei dem Fürsten von Nassau-Weilburg. Dieser erwiederte auf die erste Eröffnung:

Wie hoch beglückt er durch diese Wahl und Freiung sein würde. Nur müsse er sich den Besuch des Erzherzogs zu Weilburg erbitten, damit die Prinzeß ihr Jawort selbst ausspreche.

Es geschah so, und auf dieselbe Weise erschien der Erzherzog Palatin auf dem Schloß zu Schaumburg.

Diese Erinnerungen, diese Ereignisse mit diesen Folgen, welche beide Erzherzoge und Gemahle — leider nur durch zu frühen Tod getrennt — sowie diese

große Monarchie noch heute segnen, rechne ich zu den vergnügtesten meines Lebens.

Und da die nähere Kenntniß ausgezeichneter fürstlicher Personen, ihre Art zu denken und sich auszudrücken, ihr Stil und Courtoisie zur Geschichte der Zeit, der Sitten und des gesellschaftlichen Zustandes gehört, so mag hier ein späterer Brief der Mutter und Vormünderin, verwitweten Fürstin von Anhalt, Schwester des Fürsten von Weilburg, in den Beilagen Ziffer I Raum finden, der mittelbar auf diese Vermählung der Prinzeß Hermine mit dem Palatin Bezug hat, da der Zufall wollte, daß ich aus Auftrag auch um Adelheid, die zweite Tochter, etwas später für das Oldenburgische Haus geworben hatte. — Adelheid wurde die Mutter der Königin von Griechenland, die ich zu Schaumburg kennen lernte, als sie mit dem Gemahl nach Athen ging.

Ich suche eine Parallele zu diesem freundlichen Erlaß, und finde sie in der Danksagung der Vormünderin, verwitweten Herzogin von Sachsen-Coburg, aus der frühern Zeit, der Mutter und Großmutter so vieler hochstehenden Personen. Ziffer II.

Und dem will ich Ziffer III anfügen, wie mir der Fürst von Nassau-Weilburg, dieser so gute Landesherr und Vater, eben damals antwortete, als ich ihm aus dem Munde Pfeils Meldung that, daß der

Erbprinz, sein Sohn (Herzog Wilhelm) im Gefolge Wellingtons unversehrt geblieben sei. Auch darin geschieht dieser Vermählungen Erwähnung.

Ich erwähne ferner des Erlasses des General Rapp an den Feldherrn der Alliirten, der also lautete:

Quartier général de Wissembourg, le 20 Juin 1815.

Monsieur le Général,

Je viens de recevoir la nouvelle télégraphique en date du 23 de ce mois, qui m'annonce, que l'Empereur Napoléon a abdiqué en faveur de son fils, que les chambres ont formé un gouvernement provisoire, composé du Duc d'Otrante (Fouché), du Comte Carnot (der hochberühmte), du Général Grénier (ein braver Mann, mein sehr guter Bekannter), du Duc de Vicence (Caulaincourt), du Baron Quinette et que le gouvernement envoit des commissaires aux souverains Alliés, pour traiter avec aux. Je suppose que ces événemens changeront les dispositions hostiles de leurs Majestés. J'ai honneur d'être. —

Le général en chef de l'armée du Rhin,
Pair de France, Comte Rapp.

Die alliirten Monarchen, ohne den Prinz Regenten von England und entfernt von den Heeren, gingen darauf nicht ein, noch gaben sie den Vorschlägen der erwähnten Commissaire Gehör, nämlich Lafayette, Se-

baſtiani, d'Argenſon, Pontécoulant, Laforeſt, Benjamin Conſtant, welche Fouché, Haupt des Gouvernement provisoire, mehr von ſich entfernen als in Thätigkeit ſetzen wollte. — Capefigue in den Cent jours ſpricht davon ſehr umſtändlich.

2.

Wieblingen, 27 Juin 1815.

Monsieur le Baron!

Je me trouve un peu embarrassé par les ordres du Roi relativement au Gouverneur et Commandant de Luxembourg.

Il n'y a encore aucun Ministre Prussien au quartier général. Il n'existe pas de pouvoir exécutif en Allemagne autre que les XVII, qui ne seront ressemblés qu'en Septembre.

Occupés d'une guerre — qui paraissait longue et périlleuse, Lord Clancarty, avec lequel j'ai quelquefois conferé sur cet objet, pensait, qu'il fallait un peu laisser dormir ces questions.

Le Prince de Metternich que j'ai consulté aujourd'hui, inclinait vers la même opinion par ce même motif d'absence d'un pouvoir exécutif, ce qui fournira bon prétexte aux Prussiens d'éluder.

Cependant si Sa Majesté insiste, je donnerai une note au Ministre Prussien, et nous verrons venir leurs objections.

Je suis etc. —

Luxemburg und die Oranisch-Niederländischen Beziehungen zu Preußen kommen hier zum ersten Mal zur Sprache, und ich will mich im Zusammenhang darüber äußern.

Leider habe ich das Schicksal von Luxemburg überhaupt nicht ändern können, wie die Folge zeigen wird.

An sich war das gleichsam natürliche, durch alle Umstände herbeigeführte Mißverhältniß, die Collisionen mit der Krone Preußen, der einzige wesentliche Stoff, der diese meine Sendung getrübt, erschwert und mir unangenehm gemacht hat. Und weder mein so aufrichtiges Bestreben, zu temperiren, oft das Herbe zu unterlassen, noch die hohen Eigenschaften der beiden Monarchen, noch dreimalige Vermählungen — des Erbstatthalters, des Königs, des Prinz Friedrich — noch die einfache Ansicht, daß gutes, inniges Vernehmen so wesentlich sei, haben diesen bösen Stoff bis zum heutigen Tag ganz wegräumen können, der nur zu nachtheilig gewirkt hat.

Natürlich — sagte ich eben! Die mit Ruhm bedeckten Preußen sahen Alles noch im Kriegszustand an und handelten nach Kriegsgebrauch und Kriegserforderniß. Belgien war ein unvermeidlicher Durchgang und erschien ihnen noch als Frankreich, wovon es so neu getrennt war, als Landestheil, aus dem so viele Quäler zu ihnen gekommen waren. Oder sie sahen sie als Befreite an; für welche sie geblutet hatten und

die solche Opfer und Anstrengungen auf alle Weise zu vergelten hätten. Der König der Niederlande aber wurde mit Klagen über Druck und Ungebühr bestürmt, auch wohl mit Uebertreibungen. Nicht nur war er an sich geneigt, Pflichten streng zu erfüllen, so neuen Unterthanen diese Königspflichten zu bewähren; sondern Nachgiebigkeit überhaupt war nicht der vorherrschende Charakterzug. Der Minister seinerseits hatte nichts angelegentlicheres zu thun, als mir diese unzähligen Klagelieder in das Hauptquartier zu thätiger Abhülfe zu übermachen. Und ich glaube wohl, daß meine Geschicklichkeit von der Seite nicht sehr preiswürdig erschien, ob ich gleich nach meiner Ueberzeugung eher zu viel als zu wenig that. Diesen Stoff werde ich auch abkürzen und viele solcher Zufertigungen übergehen.

3.

Dieser Bericht zeigte blos an, daß ich eine Excursion nach Wiesbaden in eigenen Angelegenheiten gemacht habe.

4.

Manheim, 4 Juillet 1815.

Monsieur le Baron!

Monsieur de Marschall, j'espère, aura eu soin de l'estafette d'hier. Je pensais sans doute, que V. E. pourrait être instruite par d'autres voies. Mais dans ces circonstances on doit plutôt faire trop, que trop peu.

De retour à Manheim, j'y ai été suivi de près par le Courrier Ysendonk, qui par mésentendu s'étoit rendu à Saarbourg auprès de M. de Capellen. Ce retard n'a produit aucun mal. Je ferai l'échange des traités à fur et mésure.

Dans la nuit je me rendrai au quartier général par Deuxponts. Cette route paraît la plus sûre, et la plus expéditive. On voyage lentement, parceque tout le monde se sert de ses propres chevaux. Je n'ai pas encore tous ceux qu'il me faut. On dit, que les Monarques seront le 6 à Nancy; j'y serai probablement 24 heures plus tard.

Je vois avec grand plaisir, que les plans et opinions de V. E. coincident très-bien avec ma manière de voir. Ma besogne en sera plus *facile*.

Dernièrement je me servais de l'expression allégorique que je formais l'avantgarde politique du Cabinet des Pays-Bas. Poursuivons. Je pourrai faire des manoeuvres quelquefois hasardeuses sans compromettre le gros de l'armée. On peut me rappeller à l'ordre. — — — —

La proclamation du Duc de Wellington m'a paru un peu extraordinaire. La France pays ami! — on auroit pu, il me semble, modifier cette expression. Ou elle est fausse, comme je le pense, ou elle conduit à de fausses interprétations! un pays ami, où on prend les places d'assaut! En Alsace

nous voyons journellement de singuliers traits d'amitié!

Je croyais avoir mandé au Roi, que dans les affaires allemandes et de la confédération on était convenu, de ne point donner de présents. Ce seroit une mer à boire. Le travail de M. de Genz était tout à fait distinct, et embrassait l'ensemble du Congrès. Je propose, que M. de Spaen s'informe du don des grandes puissances; et que S. M. suive cet exemple. Je n'ai pas besoin de développer les motifs.

J'ai fait ma cour à l'Archiduc Charles à Mayence. Il comptait incessamment se rendre à Strasbourg. En fait de Mariage le Palatin le devancera; on l'attend à Schaumbourg vers la fin d'Août. M. de Metternich dans sa dernière conversation citait ces deux mariages, comme devant cimenter encore l'amitié entre l'Autriche et les Pays-Bas. — L'empereur a été fort aimable.

Je suis etc.

S. Gagern.

5.

Paris, le 15 Juillet 1815.

Monsieur le Baron!

J'avais prévenu V. E. que je prendrais la route des Deuxponts. Arrivé dans cette ville, j'étais assez surpris d'y trouver le Comte de Zichy et les

autres Diplomates, qui pour des raisons de sûreté avaient quitté la route de l'Alsace. Car il parait, qu'on y commet tous les genres d'excès. Nous avons donc cheminé ensemble par Sarregemuud à Nancy sous escorte, avec tous les effets de l'Empereur d'Autriche, par conséquent assez lentement. Arrivé à Nancy, instruit, que les troupes alliées étaient entrées à Paris, instruit, qu'il y avait possibilité d'y arriver, et que Lord Clancarty me devançoit de 24 heures, je n'ai plus hésité, de m'y rendre avec la plus grande promptitude, et malgré le brigandage, qui s'exerce en Lorraine, comme en Alsace. Mais j'ai voyagé, laissant derrière moi tous mes effets, et tous mes papiers, pour ne rien exposer. En effet je n'ai rencontré que des troupes de déserteurs, ou blessés françois, qui ne nous ont point fait de mal! Ce tout cependant au déplaisir, je pense, de Monsieur le Comte de Zichy, qui en bon pasteur, aimait voir un grand troupeau. De mon côté, je voyais dans tout cet arrangement, malgré les prétextes spécieux, une nuance du système des grandes puissances, que j'aime à contrecarrer, ou je peux.

Aux Deuxponts, j'ai eu quelque notion d'un Courrier des Pays-Bas, qui m'aurait dépassé, et que je n'ai plus rencontré. J'ignore, si ce fait est exact. Car le Courrier Tondre arrivé peu

d'heures après moi, m'a remis les deux dépêches, de V. E., qui ne répondent pas à plusieurs de mes questions.

J'ai rencontré un Courrier Prussien, qui avait laissé M. le Prince de Hardenberg à Kaiserslautern. Dès qu'il sera à Paris, et que je serai en possession de mes papiers, j'entamerai l'affaire du Commandement de Luxembourg.

Quant à mes Pleinpouvoirs, j'instruirai Messieurs de Metternich, de Nesselrode et Hardenberg, comment le Roi et V. E. l'entendent; et s'ils y acquiescent, et n'y a plus le mot à dire.

Parmi les questions, auxquelles je n'ai pas de réponse, se trouve celle des Sécrétaires. J'ai pris ad interim avec moi, Messieurs d'Eck et de Fürstenwerther. Car Paris prend la tournure d'un Congrès, et je ne peux pas préjuger de la masse du travail. Monsieur d'Eck avait été placé auprès de moi par le Roi. J'en suis très-content, et je serois fâché, si Sa M. voulait le congédier, d'abord par son mérite, son zèle et sa probité, et puis par système. Car j'aimerais, que le Roi continue d'appeler à son service quelques jeunes gens de ses anciens pays! mais il faudrait se décider maintenant, pourqu'il puisse suivre le sort du pays, et s'ouvrir une nouvelle carrière.

J'ai encore vu bien peu de monde, gêné même par défaut d'habits.

Une des questions n'est déjà plus à résoudre. Nous avons un Roi de France. Reste à savoir, si c'est d'une France, ou de toutes les Frances. Il y a des conférences. Mais il y a lieu de croire, qu'elles ne roulent, que sur les formes constitutionelles de ce Royaume. L'absence du Chancelier de Hardenberg seule me prouve, qu'il ne s'agit pas d'objets bien intéréssants.

En total je n'entends parler que de vexations prussiennes — de jalousies contre Lord Wellington — et de l'exaspération des esprits en France. A un banquet militaire Blücher a porté la santé suivante: puissent les Diplomates ne pas gâter ce que nous avons fait de bien. Où en sommes nous avec notre décoration militaire? *bis dat, qui cito dat* est presque toujours vrai. Si Sa M. en accorde à des officiers des trois puissances, où Elle me pense accrédité, j'espère qu'Elle fera passer par mes mains. — Je suis etc.

Signé Gagern.

Ich wurde zu Madame de Gontault einquartirt, und als die ältliche Dame mich erſuchen ließ, ihr Haus mit Tumult zu verſchonen, ſie würde mir eine ebenſo gute Wohnung zuverläſſig verſchaffen, acceptirte ich und bezog das Hotel de Valentinois mit buſchigen

Gärten. Meine Hausgenoſſen waren hier Herr und Lady Webſter und Miß Annesley, der ſchönen Frau eben ſo ſchöne Schweſter, Töchter des Lord Mount-Norris, welche Familie Lord Wellington als irländiſche Landsmänninnen wohl kannte und fleißig beſuchte. Mit ihm und vielen Engländern wohnte ich, als ſie in Wochen kam, der Taufe bei, und erinnere mich, eben damals aus ſeinem Mund das Lob des Herzogs von Richmond (Charles Lennox) gehört zu haben, der am Biß eines tollen Fuchſes in Canada ſtarb und in hellen Augenblicken ſich ſelbſt noch Muth zuſprach, auch ſolch Leiden ſtandhaft zu ertragen.

6.

Paris, le 16 Juillet 1815.

Monsieur le Baron!

Le Prince de Metternich était aux bains, quand j'ai été le voir hier matin. Pendant que j'écrivais mon nom, il est rentré, et m'a fait déjeûner tête à tête avec lui. La conversation par conséquent à été longue et libre.

J'ai commencé par lui expliquer les raisons de ma prompte arrivée, et par lire le passage de la lettre de Votre Excellence par rapport à mes pleinpouvoirs, ajoutant: *c'est à vous, à décider cette question.* Reponse: *„que cela suffisait parfaitement.“*

Le Commandant de Paris, Monsieur de Müffling, auquel j'avais envoyé M. de Fürstenwaerther, pour demander des billets de logement, m'avait fait répondre, qu'il ne pouvait en donner de partiels — que cela dépenderait d'un arrangement général. J'en ai prévenu le Prince, l'assurant, que j'étais indifférent à la question, pourvu qu'elle fut jugée. Monsieur de Metternich a promis de la porter au conseil dès le même jour. *Car*, disait-il, *nous sommes constitués en conseil de Ministres, espèce de gouvernement suprême, qui correspond avec les authorités françaises et avec nos propres authorités militaires.* — —

Que les Anglais se conduisaient avec une sagesse admirable (et dans un sens, qui embrassait les armées *et les Ministres*). Cela m'a prouvé l'union — mais je n'ai pu démêler bien distinctement, quels étaient ces mésures si sages en politique. A plusieures réprises il s'est plaint *de la difficulté de sa position*, ou de la *position générale des affaires.* Je n'ai pas réussi à me faire donner toutes les explications pour le comprendre dans toute son étendue. Il m'assurait de deux choses. *Qu'il trouvait l'opinion publique entièrement changée, comparée à l'année précédente, au désavantage des Bourbons* —, *et que le Roi ne régnerait dans sa Capitale, qu'-*

autant que les armées étrangères y séjourneraient. Que les Français le disaient à qui voulaient l'entendre. — Je partage à peu près cette opinion! Mais voudrait-il Napoléon II. et la régence? Pourquoi donc louer les Anglais? Cependant je suis entré en matière, avouant mon indifférence personnelle sur les personnes. Mais j'observais, que dans cette grande fermentation, la régence conduirait indubitablement à la république, ou à un genre d'aristocratie, pareil à l'ancienne forme de gouvernement en Suède, — système, qui ne conviendrait pas aux autres têtes couronnées; — vérité dont il paraissait convenir. —

Reprenant souvent *le fil des difficultés*, je lui insinuais, qu'il fallait cependant des gages de sécurité à l'Europe. Que, quant à nous, la question me paraissait purement militaire, savoir, si nos frontières étaient de nature à pouvoir résister au choc de la France, rendue à elle même, et à ses passions. Le Prince a répété ces mots: *oui purement militaire.* — Et en effet, telle est ma conviction:

Le Roi sort de négociations, où seul il a gagné immensément; les autres Monarchies quoique victorieuses n'ont été que reconstruites, la sienne construite à neuf. Il lui serait donc mal, de démasquer de l'ambition toute pure; *de vouloir*

— uniquement *pour avoir*. La prudence et l'évidence doivent donc seules nous guider et nous mener à bonne fin. L'art consistera à éviter, que cela ne devienne pas un échange tout pur. Je mets plus d'importance à la sécurité qu'à l'augmentation; et diminuer les forces de la France, c'est assez augmenter les nôtres, et écarter les dangers. Sous ce point de vue l'Alsace me paraît un point de vue principal.

Je lui rappelais les discours du Baron de Stein. Je n'hésitais pas, à lui désigner, comme lui, l'Archiduc Charles, qui jouissait d'une si haute considération, et qui me paraîtrait le personnage le plus propre à venir à bout des Alsaciens et des Lorrains. J'allais jusqu'à lui prouver le peu de danger, qu'il y aurait de donner quelque Duché au Grand-Duc Michel ou Nicolas, qui bientôt prendront les couleurs de son pays, et de l'alliance, dans laquelle il se trouveraient. J'ajoutais de temps en temps, que je n'énonçais que mes opinions particulières, dépourvu d'instruction. J'ornais ces phrases de quelques louanges de S. A. et de ses opérations. Je parlais en bien du Congrès de Vienne — qui lui paraissait un chef d'oeuvre. J'objectais, que l'opinion publique gâtée par les folliculaires, ne lui était cependant pas favorable; que j'avais l'intention de continuer mes

essais: *de rectifier les opinions politiques* — pour défendre ce congrès — ce qu'il approuvait beaucoup, en promettant des conseils et des matériaux. —

Ce matin j'ai vu le Comte de Nesselrode. Il acquiesce également à la question des pleinpouvoirs, et il m'a assuré fort poliment, qu'il aimerait traiter avec moi tout objet, qui se présenterait. Le reste de la conversation a roulé sur l'affection de l'Emp. Alexandre pour la Hollande et la personne du Roi, et sur l'amitié particulière du Comte pour M. Robert Fagel, dont il ignorait la présence à Paris, et que je devais engager de venir promptement le voir. Ces expressions pour Fagel étaient si tendres, qu'on en pourra peut-être tirer bon parti.

Le Prince de Wrede est à Paris. Je viens de lui présenter deux fils! Il paraissait moins instruit que moi, ne connaissant pas même la réunion des Ministres. Sans y être provoqué, il m'a dit à peu près: qu'il fallait à Sa M. des places fortes, une garantie du côté de l'Alsace, même si les Princes de Bavière n'y gagnaient rien; — et s'assurer de l'Empereur de Russie.

L'Empereur François lui avait dit la veille: Alexandre pense encore bien. Aidez-nous, à le maintenir dans ces bons principes.

Les occasions d'écrire se multiplient. Je rendrai compte demain d'une conversation avec M. La Besnardière, celle avec Lord Clancarty a été vague.

Vom Fürſt Metternich iſt hier weſentlich die Rede, und von ſeiner Weiſe, mit mir zu verhandeln. —

Ich habe in den Zwanziger Jahren des Jahrhunderts Essays über die wichtigſten Ereigniſſe und Complicationen jener Zeit unter dem Titel erſcheinen laſſen:

Der Einſiedler, oder Fragmente über Sittenlehre, Staatsrecht und Politik. In XXXVIII Nummern. Die XIV., XXI., XXXVIII enthielten Denkmale der Hochachtung, Dankbarkeit oder Freundſchaft, gewidmet den Männern, die jüngſt vom politiſchen Schauplatz abgetreten ſind. Darunter waren — und es erſpart mir, ſie jetzt in dieſen Blättern näher zu bezeichnen — Kaiſer Alexander — Maximilian von Baiern — der Prinz Eugen — Richelieu — Hardenberg — Lord Caſtlereagh (Londonderry) — der Cardinal Conſalvi. Indem ich Stein's Briefe drucken ließ, that ich genug, um ihn ſelbſt zu bezeichnen; und man hat es ſo genommen.

Es ſind noch ſehr wenige Jahre, als ich mich auf dem Johannisberg befand — und, nach langem Verweilen tête à tête im Cabinet — hernach im Beiſein der neuen Hausfrau, der ich eben erſt vorgeſtellt war — eine Pauſe ſo unterbrach:

Seitdem ich Euer Durchlaucht hier zum letzten Mal sah, sind doch manche unserer guten Bekannten der alten Zeit wieder von uns gegangen, — wenn ich auch nur Talleyrand und Münster nenne.

Der Fürst: Ja wohl. Sollten Sie wohl glauben, daß es seitdem Augenblicke gab, wo ich Talleyrand zurückgewünscht hätte. — —

Ich soll mich darüber wundern, der ich so genau weiß, welch eingefleischter Oestreicher Herr Talleyrand war? So daß bei allem Wechsel des Glücks und der Schlachten die Monarchie wohl heute nicht so stünde, wenn er nicht in den rechten Augenblicken ihre Stütze gewesen wäre, in welchen Ueberzeugungen ich ihn gewiß nicht gestört habe.

Das Großherzoglich Mecklenburgische Ehepaar wurde eben gemeldet und durchschnitt den Faden dieser Conversation.

Der Fürst lebt, und hat allen Anspruch, mich zu überleben. Aber nichts hindert mich, meine Ansicht und Urtheil fragmentarisch auszudrücken. Im ersten und zweiten Theil dieses Antheils sind davon schon Präliminarien, die ich nun erweitern mag.

Ueber so manche Gegenstände habe ich auch dann und wann mit ihm correspondirt, immer auf das freundlichste, ausgiebigste und nachsichtigste, auch bei sehr abweichenden Meinungen oder bei etwas excentri-

schen Ideen von meiner Seite, wenigstens wie sie ihm vorkommen mochten; — er würde vielleicht sagen: vorkommen mußten.

In seiner ausgezeichneten Person und Haltung war, ohne Uebertreibung, etwas elegantes, weltmännisches, und doch einfaches, höfliches, was ihm überall zu statten kam. Mit den Frauen stand er gut, und ich glaube, daß sie ihm genützt haben. Seine drei Gemahlinnen schienen mir von sehr verschiedenem Kaliber, die beiden letzten aus purer inniger Zuneigung gewählt. Der Rolle des Hausherrn, des Familienvaters, des Festgebers, während des Congresses und zu jeder Zeit, stand er sehr wohl vor.

Als Staatsmann dürfen wir ihn uns freilich mit vieler Gewalt versehen, aber doch nie als vollkommen frei und selbstständig wählend, nie getrennt von seiner eigenthümlichen Monarchie oder von der Persönlichkeit der Monarchen denken. Zum großen Lobe dieser Monarchen gereicht es, daß sie beharrlich seinen Werth erkannten. — Während Napoleons Uebermacht hatte er wohl am wenigsten solche freie Hand. Aber mit welcher Behutsamkeit, Feinheit, Geschicklichkeit, Entschlossenheit im rechten Augenblick behandelte er nicht die Epoche der diplomatischen Verhandlungen zu Prag? Der Auftritt zu Dresden ist ganz zu seinen Gunsten zu deuten, und es war fürwahr in der Zeitgeschichte

ein entscheidender Moment. Napoleon fühlte, äußerte dort noch Macht, Stolz und Leidenschaft, wiewohl mit Verlegenheit gepaart. Sein Widerpart hatte Pflicht, Wahrscheinlichkeiten, Mißtrauen, den Drang, die Unleidlichkeit bisheriger Abhängigkeit und — das Urtheil dreier Welttheile vor Augen. Wie war er Meister seiner selbst, wie voll Fassung, Mäßigung und zugleich voll Nachdruck! Ich will sagen voll Wahrheit, in offener Darlegung der Verhältnisse und der damals gemachten Ansprüche.

Auf den Congressen, durch alle Schwierigkeiten hindurch sah ich ihn immer am Ende bei dem stehen bleiben, was seiner Monarchie am meisten zusagte, und gewöhnlich es erreichen, die gordischen Knoten vermittelnd lösen. Wenn er nicht alles Gute gestiftet hat, was uns Andern denkbar ist, wie viel Uebles mag er in der Stille so abgewendet haben? — Was auch der Geist der heiligen und großen Allianzen, jede in ihrer Art genommen, sein mag, unverkennbar trat Oestreich, trat hernach sein hoher Staatsbeamter am reinsten, am unbefangensten, mit den wenigsten Beizwecken und neidischen Rückblicken darin auf. Ruhe und Erhaltung — das Conservative — ja wohl Stabilität war sein Losungswort. — Gehörig unterstützt, von England aufgemuntert, hätte er die Belgische Frage wohl anders hinausgeführt! Auch diese Quästion blieb dem Johannisberg nicht fremd! — Und —

was vielleicht am meiſten problematiſch iſt, wer wagt es auszuſprechen, jetzt habe die Stunde geſchlagen, im Orient, oder wegen des Orients, im ganzen Umfang der Frage, kräftiger aufzutreten, nachdem es die Vorfahren ſchon ſo geraume Zeit verſäumt hatten? Offenbar dort — für die Zukunft — für die ganze menſchliche Gattung — latet anguis in herba? — oder angues in paludibus. — —

Es darf Niemand wundern, daß der Fürſt Metternich abgeſagter Feind des Jacobinism und mitunter auch des Liberalism war — oder der Dinge, der Erſcheinungen, die mit dieſem zweideutigen Namen genannt werden. Der Oeſtreichiſche Quietism gebot ſo. Daß in dieſen Freiheitsfragen eine Scala ſei, aufwärts und abwärts, vom Verſtändigſten und Trefflichſten bis herunter zum Verwerflichſten, wer zweifelt daran? — In der großen, complicirten Oeſtreichiſchen Monarchie hatte ich nur zu beobachten — und höchlich die Behutſamkeit, das ſtrenge conſtitutionelle Worthalten in Ungarn zu billigen — bis zum Bewundern. Selbſt in den dornigen Religionsmiſſeln — Andern zum Muſter und Beiſpiel! In Preußen dachten wir ſicher einförmig, nämlich ſie ſelbſt walten und entſcheiden zu laſſen. — In Beziehung auf Stände und ihre wahre Geltung in den andern deutſchen Staaten, auf die Einwirkung des Bundes, auf die ſogenannte Schlußacte ſchieden wir uns freilich ſtark und

diametral. Ich sah es als ein Palladium des Bundessystems an, wie es einmal ist. Er sah ohne Zweifel Cohärenz und Contagion. —

Im Ganzen also hatte ich mich seiner nur zu beloben und erkenne es dankbar an. — Wir verstanden uns vorzüglich in der Bedeutung, daß Keiner von dem Andern etwas Unedles erwartete. Und er hat das ausgedrückt, namentlich gegen den Grafen Reinhard, der es mir wiederbrachte. — So konnte ich ihn im Ganzen zu behutsam, zu scheu, zu sehr rückwärts halten; er mich zu dreist, zu wagend, zu sehr vorwärts drängend. Und wer hat Recht? Unsre Rollen waren nur anders. —

Diese so unvollständige Schilderung wird man nach mir ergänzen, bessern, und ich glaube wohl nur verschönern. Dank wird Einwand und Vorwurf überwiegen.

7.

Paris, le 18 Juillet 1815.

Monsieur le Baron!

D'autres vous auront déjà appris l'heureuse arrivée de S. Altesse Royale (der jetzige König der Niederlande). Ce Prince aura-t-il la permission et la volonté de parler au Duc de Wellington, son Mentor militaire, son Chef et frère d'armes; et à l'Empereur Alexandre, — sur ce qui peut convenir, ou ce qu'exige la sûreté future des Pays-Bas?

J'ai présenté hier 17 M. Robert Fagel à l'Empereur d'Autriche, qui l'a reçu avec distinction et affection, et je mets de l'importance à la conversation, qui a été entamée.

L'Empereur, comme son Ministre — croyait la position de Louis XVIII. bien fâcheuse, et l'opinion publique détériorée. Il parlait de Bonaparte, et le supposait à l'Isle de Rhé. —

„Den müssen wir haben. Ich mag ihn aber nicht. Die Engländer sollen ihn festhalten." Il faut l'avoir; mais je n'en veux pas: c'est aux Anglais, à le garder.

Enfin il nous a dit sans détour ces paroles mémorables, ce qu'il n'aurait pas fait, s'il n'en était déjà bien sérieusement question:

„Wir brauchen mehr Sicherheit. Sie müssen noch eine Reihe von Festungen haben." *Nous devons viser à plus de sécurité; — il vous faut encore une ligne de forteresses!* —

Je verrai bientôt, comment les Anglais comprennent ma mission, et s'ils me regardent comme le personnage, auquel il faut s'ouvrir. Car au fond personne de nous n'est proprement et politiquement accrédité auprès d'eux; et ils ont ce prétexte de rester boutonnés, ou celui de ne communiquer qu'avec le Cabinet de la Haye. Si cependant la réunion politique à Paris prenait de

plus en plus la tournure d'un congrès, il me paraît, qu'il y aurait deux moyens: 1) une lettre de V. E. à Lord Castlereagh, qui l'engage, de me donner toute confiance — *vu* la cohérence nécessaire de ma mission. 2) des pleinpouvoirs en règle, — seul, ou en m'associant M. de Fagel, ou M. de Reede, ou tous les deux — à l'instar de ce qui s'est fait à Vienne.

Le Prince de Hardenberg est arrivé, mais alité; il ne m'a pas reçu. Je suis en retard pour Luxembourg, privé encore pour quelques jours de mes papiers.

Monsieur de la Besnadière n'ignorait pas, que j'avais pris sa défense à Vienne, et que j'attribuais simplement aux affections de famille ce départ, que d'autres soupçonnaient de défection. Sa reception a donc été cordiale. Il sera homme à me pardonner, je l'espère, si je veux un peu ronger la France. Il louait ce qui se fait maintenant pour la tranquillité de l'intérieur, d'où je conclus, qu'il y exerce quelque influence par M. Talleyrand. Fouché lui paraissait un personnage convenable, non, parcequ'il connaît tous les individus en France, et leur valeur, à livre, sol et denier. Il jurait et pestait contre les Prussiens, appelant Blucher un Eléphant et Gneisenau un Tigre. Le

Duc de Wellington était son idole, et l'homme parfait, *car il était plus français qu'un français!* Lord Castlereagh un peu moins.

L'Hyperboréen, c'est à dire, l'Empereur Alexandre, sec et roide d'abord, paraissait déjà céder aux charmes — de l'ordre de S. Esprit.

Je viens de dîner avec lui, en famille simplement. Nous évitons encore, pour le ménager, la question du démembrement de la France. Il est le premier à parler de contributions, *pourvu qu'elles soient tolerables!* — Ces contributions, à qui reviendront-elles, dans quelles proportions? — Les Anglais prendront-ils leur part? les subdiviseront-ils? et s'ils y repugnent, n'est-ce pas précisement le moyen de donner en numéraire à ceux, qui en ont le plus besoin (Russie, Autriche, Prusse)? — et en possessions territoriales — à Sa M. et les quidam en Alsace et Lorraine?

Quoiqu'il soit Antibourbon dans le fond du coeur, il affecte de dire — évidemment pour ôter ce prétexte de s'immiscer aux Alliés, et les faire plutôt déguerpir de Paris — que tout ira bien — qu'il ne s'agit que de peu de chose, pour tranquilliser tout le monde. *Point de Gardes du corps, point d'influence de Monsieur et des autres membres de la famille Royale.* — C'est son opinion du jour — baromètre de ce qui se passe dans les

régions supérieures. Car n'en doutez pas, il a un grand ascendant sur l'esprit de M. Talleyrand.

Monsieur Robert Fagel a fait partir dans la nuit M. de Roisin pour porter au Roi la nouvelle de la capture de *Bonaparte*. Je n'ai pas le droit d'arrêter mes courriers indéfiniment, je l'expédie donc avec les présentes.

Der Commentar zu Allem iſt in der Reihe der folgenden Berichte.

8.

Paris, ce 20 Juillet 1815.

Monsieur le Baron!

Après la capture de Bonaparte les évènemens et les négociations peuvent se succéder rapidement.

V. E. m'a dit elle-même, que mes instructions devaient sortir des évènemens et des vues, qui se développeraient. Je crois donc de mon devoir d'instruire Sa Majesté à mésure que ce développement vient à ma connoissance, et de l'instruire avec promptitude.

Deux conversations, l'une avec M. de Humbold, l'autre avec Lord Clancarty m'engagent d'envoyer mon chasseur Schmel, natif de Dillenbourg, en courrier, à défaut d'autres.

J'ai instruit le premier de l'omission de mes pleinpouvoirs. Il croyait, qu'une lettre du Roi à chacun des Monarques aurait été désirable. Pour

ne pas revenir une seconde fois à cette matière, j'ajoute, que Lord Clancarty était du même avis, à peu près, en y comprenant le ministère Britannique. Bref, quelque chose! —

Monsieur de Humbold m'a promis, d'informer de tems en tems Sa Majesté des objets les plus remarquables. Il m'a dit „qu'on s'occupait dans ce moment-ci principalement de l'armée française, de son licenciement, et surtout de sa dislocation, qu'on ignorait encore, si elle s'y soumettrait, ou s'il faudrait employer la force, pour la dissoudre.“

De fil en aiguille nous sommes enfin venus à la question principale de la pacification, et il m'a dit ces paroles remarquables:

„Preußen wird wenig zu wünſchen haben. Aber Sie müſſen ſtärker ſein — mehr Feſtungen und mehr Land haben. Suchen Sie nur davon die Engländer zu überzeugen.“

„La Prusse aura peu de chose à désirer. Mais Vous devez être plus fort. Il Vous faut plus de pays et plus de forteresses. Tâchez seulement de le persuader aux Anglais!“ — —

Il était dans mes projets, d'aller de ce pas déjeûner avec Lord Clancarty. Le déjeûner achévé, je suis entré avec lui dans son cabinet, où une très-longue conversation s'est engagée.

Après l'introduction sus-mentionnée je lui ai

parlé de ses mérites — des obligations de Sa Majesté — et que le moment était venu de couronner son oeuvre. Je lui ai parlé de *notre sécurité* — de la *question militaire* — je lui ai confié les paroles de l'Empereur d'Autriche — j'ai fait mention de l'Alsace. A tout cela il avait tout plein d'objections — qu'il me sera impossible de poser dans le même ordre, qu'elles ont été énoncées.

Il m'assurait à plusieures reprises, qu'il ignorait encore la manière de voir de ses compatriotes et collégues, et qu'il ne parlait que de son propre sentiment; à quoi je répondais, „que j'étais dans le même cas, et dépourvu d'instructions."

A l'article de l'Alsace il secouait la tête: „*je ne crois pas*"; c'est contre les engagemens pris à Vienne. Nous devons avoir égard à notre opinion publique. La nation anglaise y verra un manque de bonne foi. On a dit qu'on ne faisait la guerre, que contre Bonaparte, et qu'on ne voulait pas faire une guerre de conquête. Il admettait bien, qu'il fallait plus de sécurité aux états de V. M., mais qu'elle serait trouvée en rasant des forteresses. J'ai répondu:

que je ne connaissais pas d'engagemens pris à Vienne; que surtout le Royaume des Pays-Bas ne les avait pas pris; que Mylord voudrait bien

se rappeler mon refus formel de signer certaine déclaration, parce qu'elle renfermait pareille promesse, qui ensuite n'avait pas eu lieu.

Il objectait vaguement, qu'il ne s'agissait pas de ce qu'aurait dit ou pensé l'une ou l'autre puissance, mais l'ensemble.

Je continuais:

que l'Alsace nous avait été enlevée de la même manière à la suite de discordes et guerres civiles; que le droit des gens d'un siècle devait rester celui des siècles à venir; que depuis ces réunions la France étoit devenue trop prépondérante, ce que les derniers évènemens même, et les guerres de 25 ans, que nous terminons, avaient assez prouvé. Que l'opinion en Allemagne était prononcée au plus haut dégré; que les Monarques d'Autriche et de Prusse ne pourraient rentrer dans leurs propres capitales avec honneur et sécurité, en laissant les frontières de France intactes.

Il parlait beaucoup, combien il était nécessaire, que la France soit forte — en proportion des autres puissances, qui également s'étaient accrues. „Je répliquais, qu'elle le serait, et trop, même „après des sacrifices. Que je ne croirai, qu'on „n'avait fait la guerre qu'à Bonaparte, que quand „on me prouverait, que lui seul avait tiré et

„sabré à la Belle Alliance. Que je ne connais-
„sais pas d'alliance avec un individu, qu'on ne les
„faisait avec les Princes et les Rois, que parce
„qu'ils étaient Chefs de nations. Que nous avions
„eu à faire au gros de cette nation; que si cette
„bataille avait mal tournée, Napoléon aurait dé-
„jeûné à Bruxelles, aurait envahi avec intention
„de conquérir et de s'approprier et la Belgique et
„les quatre départemens. Que la guerre était un
„jeu — saevâ aleâ — dans la langue des anciens
„poètes — mise contre mise — système que j'avais
„toujours défendu, même contre les hommes d'Etat
„de France. Qu'il m'était tellement propre, que
„j'en étais tellement imbu, que je l'en prévénais
„à tems, m'annonçant comme un personnage dan-
„gereux pour l'Angleterre, si vraiment tel était
„son système invariable; propre seulement à trou-
„bler la bonne harmonie et à échauffer les esprits,
„et que je le conjurais pour le bien du service,
„de procurer, provoquer et hâter mon rappel, qui
„pourrait avoir lieu sans pertes et sans disgrace;
„chose, à laquelle je ne répugnais pas le moins
„du monde. — Que raser les forteresses seule-
„ment, était quelque chose, mais tout à fait in-
„suffisant à mes yeux; que si tôt ou tard la
„France, nation si impatiente de toute gêne, vou-
„drait les réparer, on ne ferait pas de nouvelles

„guerres générales pour l'empêcher, ou qu'elle „épierait le moment, où il y aurait d'autres rixes „et d'autres combinaisons. Qu'en Europe la Rus„sie avec sa population clairsemée m'effrayait „moins; qu'elle serait l'objet de la sollicitude pour „l'avenir, qu'il fallait s'occuper du présent."

En mettant tout cela avec une grande candeur sous les yeux de S. M. — je dois ajouter, en rendant également hommage à la vérité — que le ton de la conversation n'a jamais été échauffé, qu'il m'a semblé, que le noble L. fléchissait un peu, et que je ne lui ai pas vu cet air de conviction et de maître d'école, que j'ai remarqué en d'autres occasions. Une seule fois il disait avec un peu d'ironie, que le B. de Stein — qu'il n'aime pas — était venu le trouver en toute hâte — en changeant de chevaux entre Francfort et *Mayence* (Hadbersheim), pour l'exhorter à pareille chose (l'Alsace et la Lorraine). Comme s'il voulait dire, que nous étions membres ou chefs d'une même faction ultragermanique! — La conversation a continué sur d'autres objets et a fini par l'invitation polie, de venir souvent déjeûner sans façon avec lui.

J'ai peu de choses à ajouter. Telle est ma manière de voir, et telles sont mes voeux personnels sans aucun détour. Voici les questions qui se présentent:

1. Quelle est l'opinion publique en Angleterre? peut-on l'influencer? — 2. Suis-je authorisé de soutenir ma thèse? 3) Puis-je employer les moyens convenables de persuasion? 4. Ou bien le Roi croit-il, qu'un arrangement serait déjà pris pour soutenir l'intégrité de la France? 5. Vous convient-il d'écrire à Lord Castlereagh? Pendant que j'expédiais mes dépêches M. le C. de Reede nous a donné lecture des communications du Duc de W. Elles viennent à l'appui de l'envoi du courier. L'ouverture du protocole de la 3me conférence me parait ce qu'il y a le plus marquant. Je suis.

Um dieſe hohe Fragen drehte ſich fortan der Friedenscongreß. Die Gründe ſind auch hier angeführt. Alles übrige tritt, damit verglichen, in den Hintergrund.

Was die Stimmung in England betrifft, ſo war ſie damals keineswegs ſo dominirend, ſo förmlich ausgeſprochen, wie der ſonſt verſtändige Lord — im Leben mein treuer Freund und meine Stütze, hier ſagen mag. Ich habe aus jener Zeit ein Blatt der Morning-Poſt vom 5. Mai 1815 aufgehoben, worin Rechenſchaft gegeben wird von einer Verſammlung oder Club — the friends of the litterary fund, — damals präſidirt vom Herzog von Kent, dem Vater der Königin Victoria. Dort las Fitzgerald ein Gedicht vor, als am

19. Jahrestag der Stiftung; und darin kam folgende Stelle vor:

Mercy too long abused, will cease to plead,
When the world dooms the man of blood to bleed;
And should degraded France his cause sustain,
She shares his guilt, and ought to share his pain.

Mitleid, zu lang misbraucht, wird aufhören fürzusprechen, wenn die Welt den Blutmann nun selbst zu bluten verurtheilt. Und sollte das entartete Frankreich sein Beginnen unterstützen, so theilt es seine Schuld und wird mit Recht seine Strafe theilen.

Und diese dichterische Adresse wurde mit universal applause aufgenommen. — — —

Wie Lord Clancarty persönlich gedacht habe, und ob er nicht vielmehr hier — wie dieser streng rechtliche Staatsmann es wol für Pflicht hielt — nur die vorherrschende Stimmung der entscheidenden Matadore, Liverpool, Bathurst, Castlereagh, Wellington ausgesprochen habe, will ich dahingestellt sein lassen. Immer werde ich auf diese wichtigste Materie bei den Verhandlungen wieder zurückkommen müssen.

Nicht nur jenes angebliche, vorläufige, unter allen Umständen gültig sein sollende Versprechen ist nichtig, unwahr, auf jeden Fall absurd. Nur Folgendes ist richtiger, staatsmännischer, und kann so leicht nicht widersprochen werden, und ich will hier concentriren, was in Bruchstücken wieder erscheinen wird.

1. Ein noch größerer Enthusiasmus, eine stärkere Hingabe für Buonaparte und seine Plane — mehr Beharrlichkeit; ein Ueberlassen unumschränkter Gewalt sind sehr denkbar. In gewissen Classen war man lau. In andern gährten wieder die constitutionellen Ideen der Constituante, wie Capefigue auf das Umständlichste nachweist. Vielen, die sich wohl und ruhig befanden, mag Buonaparte von Elba sehr unwillkommen erschienen sein. Und nun gar nach dem schlimmen Erfolg!

2. Es schien — nach Paris und dem ersten Frieden dort, und nach Wien — von Seiten der ersten Mächte unpolitisch, an Eroberung für sie selbst zu denken. Wie grob hätte müssen in das Tuch hineingeschnitten werden, um von Bedeutung und Wichtigkeit für sie zu sein. Für England schon gar nicht denkbar. Wo ein Oestreichisches Loos finden? Zu welchem Zweck? Und daß Preußen, als der unter ihnen allen im Verhältniß minder mächtige Staat, sich sehr vergrößern, arrondiren sollte, gab Neid und Besorgniß, soll ich sagen, gute Politik nicht zu. Das sah wohl der Fürst Hardenberg — auch Wilhelm Humbold, beides so helle Köpfe, deutlich genug vor Augen. — Ich selbst konnte auch keine andre Ansicht für Preußen — und selbst im großen Zuschnitt für die Niederlande gewinnen. — Um so mehr Grund für mich, meine Blicke nach dem Elsaß und Lothringen zu wenden; zuförderst um Frankreich vom Rhein gänzlich

zu trennen. Dann, um dort irgend einen Staat zweiter Ordnung zu gründen, wie Baden, Würtemberg, Hessen, welcher Baiern und der Schweiz die Hände zur Vertheidigung reichen würde. Oder ich wäre der Idee ganz und gar nicht abgeneigt gewesen, einen grössern Schweizerischen Canton dort zu stiften, wenn den Elsassern und Lothringern dieses föderalistische Band lieber gewesen wäre. War nicht schon früher eine grosse Zeit für sie gemeinschaftlich, wo Elsaß, namentlich Strasburg mit Bern und Zürich und Uri und den Uebrigen bei Murten und Grauson gegen den ehrgeizigen Capetinger, Karl den Kühnen, fochten und siegten? *)

3. Daß die Bourbonen keinen rechten Fuß fassen, keine Zuneigung gewinnen konnten, ist nicht in Abrede zu stellen. Was bedeutete das Häuflein ihrer Anhänger? Und die Misstimmung der andern wuchs allerdings mit der Größe der zu bringenden Opfer.

4. Der Begriff des europäischen Gleichgewichts ist so leicht nicht zu ermitteln. Wie viel kommt nicht auf die concurrirenden Umstände an! François I., Henri IV., Louis XIV. waren stark genug, ehe Elsaß und Lothringen Theile ihrer schönen Monarchie waren.

Meine Berichte werden den fernern Gang der

*) M. de Barante, Hist. de Bourgogne.

Dinge darthun — und meine Ueberzeugungen, von denen ich nie abgewichen bin.

Doch hören wir die Franzoſen ſelbſt — Herrn Capefigue bei der Transportirung Buonaparte's nach St. Helena:

III. S. 37. Cette résolution, triste sans doute, importait moins à la France, que les fatales réclamations qu'élevaient déjà les Belges, unis à plusieurs cabinets de l'Allemagne et de la Sardaigne, contre les frontières données à la monarchie de Louis XVIII par le traité de Paris. Bonaparte pouvait disparaître de la scène du monde en laissant des regrets personnels, une triste admiration, mais la France était toujours la France; une nation ne meurt pas, parce qu'elle perd un homme de génie. La plus cruelle menace que cette nation allait subir, c'était donc les réclamations vives, bruyantes, que les Allemands, les Belges et la maison de Savoie élevaient à la suite du mouvement militaire (Waterloo!) de l'Europe. On a déjà dit que les Allemands se croyaient fortement blessés par le premier traité de Paris, qui assurait l'Alsace et la Lorraine à la France; des réclamations s'étaient élevées, vives, pressantes; et le traité de Paris les avait fait taire. A Vienne la France s'était relevée comme puissance de premier ordre. Mais dans cette nou-

velle circonstance, où tant de sacrifices d'hommes et d'argent étaient demandés à l'Allemagne: Pourquoi, disait-on, ne chercherait-elle pas des indemnités territoriales? Ce n'est pas la Germanie qui commençait la guerre; on l'avait voulue, eh bien, on en subirait les conséquences. Si donc la France ne pouvait se délivrer de Bonaparte toute seule, si la coalition était forcée de passer le Rhin, l'Allemagne devait reprendre l'Alsace et la Lorraine, ses anciennes possessions, les avulsa Imperii usurpés par Louis XIV et Louis XV.

Les notes du baron de Gagern, rédigées en style pressant, déclamatoire, insistaient sur ce point; ministre du Hanovre, M. de Gagern s'appuyait sur l'Angleterre. La Prusse à son tour poussait la confédération germanique à ces réclamations contre la France. — —

Les Belges, ou pour parler plus exactement le royaume Hollando-Belge, élevait des réclamations presque identiques; peuples et gouvernements se plaignaient de ce que l'esprit turbulent de la France prenait toujours pour champ de bataille la Belgique. Il n'y aurait pas de sécurité et de repos tant qu'une formidable ligne de forteresses ne s'étendrait pas depuis le Rhin jusqu'à la Meuse, et de la Meuse à la mer. D'après les diplomates Hollando-Belges, la France, depuis

deux siècles avait considérablement usurpé sur ses voisins; pourquoi ces triples lignes de forteresses dans la Flandre, tandis que la Belgique était sans défense? On pouvait en rogner une ligne sans compromettre la sécurité de la France, en constituant une bonne frontière pour la Belgique. — — Ce plan trouvait appui dans l'assentiment de l'Angleterre, une des puissances les plus vivement intéressé à l'abaissement de la France et qui aurait vu peut-être avec satisfaction Dunkerque et Calais dans la ligne des frontières belges.

La Suisse se plaignait elle-même du voisinage français et il lui paraissait insupportable: que Bâle fut sous le canon d'Huningue, et que la capitale de toute la banque de la Suisse dépendit des caprices d'un général français. Donc si Dieu protégeait les armes de la coalition, il s'en suivrait une espèce de démembrement des frontières de la France. L'oeuvre de Richelieu et de Louis XIV était attaqué dans ses fondements; et qu'on le remarque bien, les grandes puissances, n'intervenant pas ici par elles-mêmes, se montraient désintéressées dans la question territoriale; elles ne paraissaient que comme protectrices. — — — Voilà donc ce qu'avait de formidable la coalition, et le mal qu'avait fait la tentative fatale de Napoléon Bonaparte. —

Es ist eine kleine Unachtsamkeit, wenn er mich bald zum Nassauischen, bald zum Niederländischen und hier gar zum Hannoverschen Gesandten macht. Aber Englands vermeinter Beistand ist ein totaler Irrthum. Sie waren vielmehr bei der Frage von Elsaß und Lothringen gänzlich zuwider. Und auf der Flandrischen Seite gingen meine Forderungen, meine Instructionen niemals so weit. Die Holländer haben nie etwas an mich gesonnen. — Wohl aber war ich mit Belgischen Vorstellungen und statistischen Ausführungen über den hohen Werth der acht Cantone und die Schädlichkeit der Absonderung von Belgien gleichsam überschwemmt.

Und nun Herr Bignon, einer ihrer geschickten Diplomaten, gegen mich persönlich später im Unterhaus, Sitzung vom 4. April 1818:

— — — Cependant au sein du parlament d'Angleterre une voix s'est fait entendre contre la France, on a osé invoquer l'absurde prétexte, que violer la lettre des traités ce ne serait pas en violer l'esprit. — Loin de ces chambres orageuses où la rapidité de l'improvisation donne le droit de tout dire, dans une chambre plus grave, dans la diète même de Francfort, un ministre accrédité n'a pas craint d'exprimer l'hostile et injurieux regret que l'Alsace n'ait pas été enlevée à la France. Ce ministre sans doute n'a trahi (?!)

que sa propre pensée, et non celle de son gouvernement. Le tort (!!) de quelques individus n'est pas celui d'une nation.

Er kennt die Natur, den Geiſt, den Zweck des Bundestags nicht gut, wenn er meint, daß es nur eine politiſche Verſammlung, und der Ausdruck perſönlicher vaterländiſcher Gefühle und Bedürfniſſe dort unterſagt oder unſchicklich ſei. Auch ſcheint er zu vergeſſen, daß ich nicht ſowohl dort Niederländiſcher — als Luxemburgiſcher Geſandter war. Und dieſes Luxemburg wäre heute nicht geſpalten, wenn mein Beſtreben hätte in Erfüllung gehen können. Möge er dagegen alle die Seufzer und Stoßgebete in ſelbigem franzöſiſchen Parlament über die verlorne Rheingrenze zählen — mit und ohne die rapidité de l'improvisation.

So zum Beiſpiel der bejahrte, verſtändige, zugleich ſoldatiſche und diplomatiſche Andreoſſy über Budget und Anleihen zu Kriegsrüſtungen:

16. Mai 1828. — On m'excusera sans doute si je forme un voeu bien sincère, et qui sera partagé surtout par les militaires qui sont dans cette chambre, ce serait qu'en adoptant le système de compensations, au lieu de concessions lointaines, qui nous seraient plus à charge qu'avantageuses, les frontières du royaume que divers articles du traité de Paris ont entièrement détériorées, reçussent par extension une amélioration qui leur est

nécessaire et que la France put obtenir réellement cet équilibre de puissance dont la politique du jour se plaît à nous bercer. —

Iſt das weniger ein hostile et injurieux regret — nur mit dem Unterſchied, daß meine Worte bloß künftige Bedeutung haben, dieſe franzöſiſche Anſicht aber geeignet iſt, allen vernünftigen Vorhaben im Orient entgegenzutreten und ſie zu hemmen.

Und nun jene Lettre des traités! Mit wem? Wenn je das Arragoniſche Si non, non, galt, ſo war es hier. Napoleon ſelbſt mag hier entſcheiden und in ſeinen Plaudereien und ſpätern Reminiscenzen das ſchlagende Wort ſagen:

An Savary: Eh bien, voilà des gens, qui vont encore retomber dans la même erreur que l'année dernière. Ils ne veulent pas voir que je ne suis que le prétexte de la guerre, et que c'est la France qui en est l'objet. Si elle n'a pas été entièrement détruite au dernier traité, c'est qu'un respect humain a arrêté les étrangers, qui avaient encore peur de mon retour. Il n'y a que des insensés qui ne veulent pas voir celà, lorsqu'ils m'auront abandonné, *on s'en prendra à eux de m'avoir accueilli;* il sera bien temps alors de se livrer aux regrets.

9.

Paris, ce 26 Juillet 1815.

Monsieur le Baron!

Mes lettres presque journalières ne présenteront plus un grand ensemble.

On m'annonce le départ de Mr. Tencate, et je veux en profiter — et garder le courier — pour en avoir un à ma disposition. Il m'a remis hier des dépêches assez volumineuses.

Je ne sais vraiment pas, sur quel pied je suis personnellement avec M. le Chancelier de Hardenberg. Assez mauvais en apparence. Mais j'attribue beaucoup: 1. à sa mauvaise santé; 2. à sa mauvaise humeur et irritabilité contre nous tous ensemble. Il a laissé sans réponse le premier billet ou la lettre, par laquelle je m'annonçais — Plénipotentiaire auprès de son Roi. Son indisposition ne l'empêchait pas de m'écrire, ou de me faire rendre visite par un des siens. Une seconde missive n'a pas eu plus de succès immédiat. — Il est vrai, que j'avais remis en même tems la note sur les nominations à Luxembourg, qu'il ne m'était plus permis de différer après l'arrivée de mes équipages: ce qui ne l'aura pas fort égayé. Enfin, instruit qu'il dinait chez lui, je l'ai vu hier au soir après son dîner, mais un instant seule-

ment. — Il m'a fait des excuses assez froides, et peu après il avait disparu. Alors je me suis un peu expliqué avec M. de Humbold, sans trop entrer en matière, parcequ'il est difficile de mésurer le dégré d'harmonie entre lui et le Chancelier. Cette conversation me suffisait cependant pour m'apercevoir, qu'on est très irrité contre nous. Le retard de la remise de possession des principautés de Nassau avait fait du mauvais sang, et je ne savais pas l'expliquer. Les nominations pour Luxembourg lui paraissaient *peu délicates* — pour le moment — parceque les Prussiens avaient été chargés exclusivement de cette défense. Enfin il me parlait de mésintelligences, que je ne connais pas toutes et encore moins les motifs. Je m'appliquerai cependant à les adoucir. Car je ne nie pas, malgré leurs torts — et malgré les *torts*, que tout le monde leur voit et dont tout le monde convient — qu'ils parviennent à établir que l'esprit de notre Gouvernement est minutieux et chicaneur. Et c'est un mal. Cette persuasion gagnera. On nous blamera tous deux, suite du système des grandes puissances, du système, qui voit les fautes d'autrui sans voir les siennes, et le Roi perdra finalement en crédit et considération! —

De mon côté je tâche d'y remédier par une grande franchise. Je disais hier à M. de Humbold:

„Oui je crois que le Roi a beaucoup d'humeur, „mais il s'agit de savoir, si elle n'est pas bien „fondée. Evitons tous les mésentendus. Ils nous „importe d'être d'accord.“

M. Chelius, m'ayant instruit par le même courier, qu'on avait envoyé les ordres nécessaires à Dillenbourg, j'ai sur le champ expédié ce matin la note ci-jointe. Voyons ce que celà produira. Je m'attends cependant un de ces jours à une invitation et entretien plus détaillé.

Après ce facheux aveu j'ai le plaisir d'informer V. E., que j'ai eu aujourdhui deux conférences, l'une avec Lord Clancarty, l'autre et la première avec Lord Castlereagh, dont j'ai été infiniment satisfait et pour le service et pour ma presonne. Par la première occasion j'en donnerai à V. E. un très ample détail.

Je suis etc.

Den Commentar zu dieſer und der folgenden habe ich ſchon oben geliefert. Mich dünkt, Alles explicirt ſich durch ſich ſelbſt.

10.

Paris, le 28/29 Juillet 1815.

Monsieur le Baron!

J'ai reçu aujourd'hui de grand matin par mon chasseur la réponse de V. E. à mes questions.

Lecture faite, j'ai cru un moment avoir trop fait dans mes pourparlers Anglais. Mais j'ai trouvé consolation dans mes instructions précédentes, qui répètent les anciens préceptes d'être parfaitement d'accord avec ces Ministers et Ambassadeurs. Ma mission auprès des Puissances alliées ne souffrait donc guère de séparation. Dans ma position Lord Castlereagh ne pouvait se trouver à Paris, sans que je le visse et sans que je lui parlasse d'affaires.

Lord Clancarty, moins affairé, ou comme il lui plaît à dire, n'étant rien du tout, et n'ayant rien du tout à faire, a repris son ancienne bonne humeur. Après un reproche, que je négligeois ses déjeûners, j'y ai reparu. La conversation entamée par lui-même, a bientôt repris son libre cours, Lord Clive étant présent. Je lui ai dit ce que j'avais écrit à Votre Excellence sur notre dernier entretien, inclusivement du Stehlisme, dont il m'inculpait un peu, ce qui a donné matière à plaisanteries; et sur les engagemens supposés pris avec la France, dont je n'avais pas la clef. Il fit simplement mention du but énoncé: *que ce ne serait pas une guerre de conquête.*

Je répliquais, que rarement les commencemens de guerre se présentaient avec ces intentions avouées de conquêtes, qui n'en étaient que la

suite. Que Napoléon même n'avait jamais voulu conquérir, que *la paix*, mais une paix à sa façon.

Instruit, qu'il possédait à peu près les duplicata de mes instructions — j'ai facilement pu mettre sur le tapis — *les cantons cédés*. Il plaisantait un peu sur la façon d'argumenter, *de leur valeur*. Je répliquais, qu'on avouait *ce motif à l'ami;* mais qu'à l'homme d'état, on parlait de la cohérence — du mauvais effet, que cette cession avait produit dans le Brabant — de l'amour-propre national; — toutes choses, dans lesquelles il entrait parfaitement, citant le Duc de Beaufort, qui avait perdu, ou qui possédait deux tiers de sa fortune en pays étrangers. Dans le cours de l'entretien il nommait lui-même Condé comme un point très-désirable pour la Monarchie des Pays-Bas. Ainsi on se familiarise avec ces idées.

Lord Castlereagh m'avait donné son heure pour le même jour. Il commença par de longues excuses, d'avoir oublié de m'inviter au dîner, qu'il avait donné au Prince Royal. Je lui contais l'histoire de mes pleinpouvoirs — la liaison de cet objet, que j'avais demandé les lettres pour S. E. — que dans l'intervalle, on m'avait addressé des instructions, qui toutes reposaient sur l'amitié et la bienveillance de l'Angleterre, et la plus entière

confiance dans ses vues et intentions. Il trouvait la chose fort simple, et que l'époque présente n'était que la continuation de Vienne.

Je lui fis remarquer quant à moi, les nuances de la *Monarchie à créer*, et de la Monarchie *créée*, ce qu'il admit pareillement de droit et de fait — car j'ose assurer V. E. que le ton le plus confiant régnait d'un bout à l'autre, bien moins ce ton de patron à client, quelquefois manifesté à Vienne, que presque d'égal à égal: je continuais que, surtout dans ma qualité d'étranger, j'avais à soutenir non seulement les intérêts, mais aussi l'honneur du Roi et de la Monarchie; qu'à l'entrée de cette nouvelle mission et négociation, il me semblait voir trois dégrés pour le rôle politique des Pays-Bas et de ses Ministres.

1) *La participation* ou l'admission pleine et entière. Que la demander serait entraver immédiatement la marche des affaires et l'intelligence entre les quatre Puissances, auxquelles nous avions des obligations.

2) *La consultation*, de manière, que rien ne se fit, sans ce préambule, et de notre commun accord; — que je pensais, qu'il fallait laisser au tems ce développement et ce progrès de confiance.

3) *Enfin une connaissance parfaite* des affaires, sans laquelle ma mission ne pourrait avoir

aucun agrément pour moi; et sans laquelle je croirais être responsable, si je n'y renonçais.

Il répondait immédiatement à cette dernière prétention: qu'il n'aurait aucun secret ni pour mon Etat, ni pour ma personne; que j'étais instruit des conférences des quatre Puissances; que le Roi possédait une partie; qu'il instruirait M. Planta de me communiquer l'ensemble sans réserve, et aussi souvent, que je voudrais passer chez lui.

„Qu'il serait toujours disposé de me recevoir, „et de causer avec moi sur ces objects, que j'au„rais la même faculté, tous les soirs que Lady „Castlereagh recevrait. Que si j'avais des obser„vations à faire, verbales, ou même écrites, sur „l'ensemble des affaires, il les recevrait avec „beaucoup de plaisir, et y ferait grande attention" J'ajoute ces dernières paroles, qui étaient cependant le dernier compliment de congé, et me paraissaient répondre au 2 susmentionné (la consultation). Car j'étais entré doucement en matière, en lui recommandant les intérêts de la Monarchie sous le point de vue de la défense militaire et de la sécurité.

Il répondait plus d'une fois: „c'est une grande, „c'est une immense question qui n'est pas encore „entamée."

„Elle est compliquée par nos rapports avec le

Roi (Louis XVIII.); mais l'intérêt et le bien-être de „l'Europe doit être préférable à toute autre considération.“ Ces expressions m'ont paru du plus haut intérêt. Il ne se fonde donc pas sur un engagement pris, et la chose, ce principe est intact. Peu à peu on se convaincra *de l'intérêt de l'Europe* — qui est, de nous mettre à notre aise.

Cette conversation s'est bien prolongée. Le Lord est entré dans le détail de notre situation; il louait le Roi — mais, que Sa M. avait les vues trop libérales et civiles; qu'Elle devait penser, qu'Elle était ce point important, cette avant-garde — Je l'interrompais par l'explication du proverbe allemand — die Braut, um die man tanzt — qu'il fallait plus d'énergie — que l'état militaire ne se trouvait pas au point, où il devrait — que S. M. s'était plue à diminuer les impôts, peut-être trop tôt — qu'il n'y avait loi, que 10000 hommes — et 7000 (j'ai oublié où). A tout cela je répondais par un peu d'étonnement, que je n'avais pas de communication directe, mais que M. le B. de Nagell m'avait écrit dans le tems de 30000 hommes en campagne, qui sous peu de tems seraient suivis de 20000 autres: qu'au reste je partageais sans doute la conviction de la nécessité d'une attitude forte et guerrière. Que c'avait été une des raisons, qui me firent désirer, que le Roi

entrat dans la confédération germanique pour faciliter les traités de subsides. Il m'interrompait par la question, s'il y avait quelque chose dans l'acte de l'accession, qui l'empêche — à quoi j'ai répondu que non. Il me conseilla de me procurer des tableaux exacts — et de supplier Sa Majesté, d'y employer son zèle accoutumé!

M. de Reede et de Fagel étaient en même, de me donner des renseignemens, qui contredisent l'idée fausse de Lord Castlereagh, et j'en ferai usage. V. E. voudra m'instruire du progrès de l'armement, bref de tout ce qui peut satisfaire par rapport à cet objet majeur.

Dès aujourd'hui je me suis transporté dans le bureau de M. Planta. Là sont réunis les Secrétaires des quatre Puissances, pour faire leur travail. On m'a donné lecture des Protocoles, qui sont avancés jusqu'au 13me, avec des annéxes très-volumineuses. Je n'ai eu ni le tems, ni les moyens, ni la permission de copier, comme Vous jugez bien.

C'est un arrangement, qui me reste à prendre avec Sa Seigneurie. Mais voici ce que j'ai trouvé de plus saillant. Je suivrai principalement l'ordre des Protocoles et de mes petites notes.

1) Par un rapport du Ministre de la guerre de

France l'armée de la Loire est jugée forte de 80000 hommes (ce que je crois fort exagéré).

2) En divisant la France en deux grandes portions l'une pour les Alliés, l'autre pour les troupes nationales, la démarcation d'après un mémoire, approuvé en dernier lieu, serait la suivante.

Depuis la mer, la Loire jusqu'à l'embouchure de l'Allier; remonter l'Allier jusqu'au département de la Lozère. Puis le long du département de l'Ardèche jusqu'à l'embouchure de l'Ardèche dans le Rhone; jusqu'à son embouchure dans la Méditerranée.

3) Là, ou il s'agit d'asseoir des contributions, il est convenu:

que les armées alliées du Nord auraient droit à une part proportionnée aux services, qu'elles ont rendues.

4) On placera des Commissaires près des préfets des grands arrondissemens, qui entr'autres seront chargés d'un travail statistique sur les moyens et revenus de la France, *pour fixer les contributions*

(l'opinion publique désigne comme probable 600 millions).

5) Car sur la proposition du Duc de Wellington, approuvée et appuyée plus tard par les Russes, l'administration sera rendue, avec surveillance

et participation, quant aux finances, besoins de l'armée et haute police, aux fonctionnaires français.

6) On insiste sur la dislocation et recomposition de l'armée française. Les Chefs français y acquiescent, excepté la Cavalerie, Artillerie et Génie — lesquelles armes — étant un art — se recomposeront toujours des mêmes sujets. On admet de notre côté la vérité de cette observation, quant à l'artillerie et au génie seulement. —

7) Monsieur Robert Eagell avait remis un mémoire pour demander différens objects. Cela a donné matière à discussions, et on est convenu, que dès qu'on serait un peu plus d'accord avec les Ministres français, on insisterait sur l'accomplissement préalable de tous les articles de la Paix de Paris. — (Ceci nous sera, je l'espère, fort utile, dans les affaires, que traitait M. Canneman. Je rappellerai l'objet dans le tems.)

J'en viens à des affaires, qui nous regardent plus directement.

8) Les Alliés demandent une porte à Condé (qui veut se rendre à Louis XVIII.) *va le mauvais esprit des habitans.*

9) Les Ministres français ont coutume de soumettre ou communiquer aux Ministres alliés — leurs observations sur l'esprit public, sur les désordres et vexations des corps d'armée, et sur les

nombreuses réquisitions partielles. Je n'ai trouvé dans les listes que:

Hollandoise 125000 *f. pour chevaux.*

10) On demande la remise immédiate de l'Isle d'Elbe — et du château de Bouillon, j'en parlerai à Lord Castlereagh, pourqu'il nous soit remis; peut-être cela est-il dans les plans.

11) Après la reddition de Bonaparte, le Prince Régent d'Angleterre a émis un ordre — communiqué — pour affranchir les ports de France. M. de Fagell l'aura sans doute mandé, pour agir dans le même sens sur mer; au surplus j'en parlerai également.

12) On s'occupait beaucoup de la distribution de l'armée en certains rayons. Je pense, qu'on sera tombé d'accord dans les conférences d'hier. Je n'ai pas eu de motif d'interrompre les occupations du Duc de Wellington; mais il m'a reconnu et accosté avec bonté à sa parade, où il avait cependant autre chose à faire, et le même jour son voisin à table, j'ai eu le plaisir de lui dire, que deux de mes fils avaient combattu sous lui du 16 au 18 Juin, tous les deux blessés.

Les relations avec la Prusse s'humanisent.

L'indisposition de M. le P. de Hardenberg est bien plus réelle et plus sérieuse que je ne pen-

sais, il ne sort pas et ne voit personne. Comme je savais, qu'on est mal avec M. de Brockhausen, je m'imaginais, qu'on voulait être mal avec moi, ou faire semblant. Mais je me suis trompé. J'ai eu aujourd'hui une entrevue fort douce avec M. de Humbold, à la suite de laquelle j'ai écrit la lettre ci-jointe à laquelle on fera réponse. L'objet des enclaves se terminera bien et promptement, du moins on me le promet. Il n'en est pas de même pour Luxembourg. M. de Humbold, pour se tirer d'affaires et gagner du tems, prétend que c'est une affaire militaire, par conséquent uniquement du ressort du Roi en personne. —

Il m'a confirmé, que la diète germanique s'ouvrirait le 1 Septembre; du moins qu'il n'y aura pas d'empêchement du côté de la Prusse — M. le B. de Marschal, Ministre de Nassau, a-t-il instruit V. E. sur l'ouverture de la commission de navigation et d'octroi du Rhin, comme je l'en avais prié, parcequ'il se trouvait à la source? —

En parlant d'influencer l'opinion publique en Angleterre, je sousentendais des articles bien écrits sur la question principale, qu'on ferait insérer dans les feuilles publiques de ce Pays-là, ou dans les nôtres (die deutsche), d'où ils trouveraient bien leur chemin dans cette Isle.

Ne plaira-t-il pas à S. M. de perpétuer le

souvenir des batailles de Quatre Bras et Waterloo par des médailles, pour tous ceux qui y ont assisté, ou pour son armée? On en parle beaucoup et on s'y attend.

Je suis etc.

Postscriptum.

Paris, 29 Juillet 1815.

Monsieur le Baron!

Je reviens du bureau de Lord Castlereagh pour mander à S. M. ce qu'il a de plus nouveau. — M. Planta m'a insinué, qu'on répugnait de multiplier les copies, mais qu'il dépendait de moi de faire les notes qui me conviendraient. Les premiers No's. n'avaient été également communiqués que pour l'inspection.

Voici ce que j'ai trouvé dans les conférences du 25. 26. 27. No. XIV. XV. XVI.

Laon et Soissons seront occupés par les Alliés. — On adoptera un mode conforme de traiter les bannis en pays étranger. M. de Metternich et Castlereagh proposeront ce mode.

La Loire ne pourrait pas rester ligne de démarcation — *pour ne pas* morceler *l'administration départementale*. Les armées du Midi, pays, où il y a moins de blé, auront plus de départe-

mens. On demandera probablement en outre le Gard, la Lozère, le Cantal.

La France est d'accord sur Condé, mais elle y voudrait une garnison plus forte. —

Le ministère français demande que Mezières et Auxonne assiegés soient traités comme Verdun. Accordé pour Auxonne. On répondra ultérieurement pour Mezières. Je suis.

11.

Paris, ce 1er Août 1815.

Monsieur le Baron!

Monsieur Robert Fagel est sur son départ pour Bruxelles et me presse.

Les plaintes contre les Prussiens se multiplient. Votre Excellence est instruite, que ce mécontentement a pris un aspect fort grave, et que le Maréchal Blücher court des risques. Cependant il est l'idole de bien des gens; et je n'aurais pas voulu, qu'on impute sa disgrace, en tout ou en partie au Gouvernement des Pays-Bas. J'ai donc cherché le chemin le plus doux.

L'indisposition de M. le Prince de Hardenberg continuant j'ai été voir et j'ai eu l'air de consulter M. de Humbold — qui ne faisait pas difficulté de désapprouver — ces formes acerbes. Mon intention primitive était d'aller droit à Rambouillet,

et d'essayer de persuader et de ramener le vieux Maréchal et M. de Gneisenau; — de les gagner d'abord par ce même ménagement. M. de Humbold m'a appris, que M. de Gneisenau se trouvait ici. J'ai donc été à sa recherche, chose, qui n'est pas bien facile à Paris — dans ce moment-ci, ou ce même M. de Gneisenau a changé trois fois de logement dans la journée d'hier.

J'en reviens. Et voici, à quoi se réduit cet entretien:

Récrimations sans nombre, précisement contre notre Commandant à Namur. — Qu'on avait voulu chasser le Commandant Prussien. — Avertissement, que ce 6me corps entrerait immédiatement en France. — Qu'il serait encore suivi de 20 autres bataillons, et puis de 7 - ; tous suivant la même destination.

(M. de Humbold m'avait assuré la même chose.) Conseil, de traiter l'affaire diplomatiquement — que M. de Hardenberg était fort conciliant — qu'il se trouveraient d'autres conventions semblables sur des routes militaires, avec le Hannovre par exemple, qu'on pourrait prendre pour base.

Espèce d'excuse qu'il n'était pour rien dans cette affaire et qu'il avait abandonné ce genre de travail à M. de Grollmann.

Je m'occuperai donc dès aujourd'hui de cette not au Chancelier, avec lequel je n'ai encore eu d'autres communications, que le billet d'invitation ci-joint.

Le tems est trop court, et je me porte trop mal aujourd'hui pour parler politique. Humbold et Gneisenau voyaient l'un et l'autre un grand mal dans nos dissensions, ou la plus grande harmonie devrait exister, pour combiner nos opérations.

Je suis etc.

(Sign.) Gagern.

Wenn ich hier das Wort disgrace gebrauchte, so ist klar, daß ich darunter nur eine Entsendung von der Armee in die Heimath und dort einen ehrenvollen Auftrag verstehen konnte. Blüchers barscher Soldatenton und Manier konnten wohl in Brabant wie in Frankreich, ja in der Nähe der Monarchen selbst höchlich auffallen. Es ist ungemein glaubhaft, ich weiß es nicht anders, wenn ich schon nicht persönlicher Zeuge war, daß dem Kaiser Alexander solch Einmischen der Soldaten — oder Feldherrn — in die Politik, solcher herbe Tadel in ihren Ausdrücken beinah als Aufruhr vorkam, und daß es in den Unterredungen der Monarchen so geschildert wurde. — Spuren der Unlust findet man auch in den Dispatches des Herzogs von Wellington, sogar in den parlamentarischen Verhandlungen, — Vorwürfe, denen der treffliche, von allen

Deutschen betrauerte. Grolmann, damals Generalquartiermeister, verständige Widerrede entgegnet hat.

Wer ist auch in der Fassung, hier ganz richtig zu urtheilen? Blüchers Lage, Verdienst, Selbstgefühl, womit er den starken Anwachs seiner Monarchie als Lohn ansprach, gehörig zu würdigen? — die Natur, die Eigenheiten, die Exigenzen Preußens — dieses Königthums und seines damals so hochgestellten Königs billig zu erwägen?

Fürwahr, Blüchers erlauchtem Namen gebührt in der vaterländischen Geschichte unvergängliches Andenken, unsterblicher Ruhm und Dank. Er war stolzer Preuße und Deutscher durch und durch — und kein romantischer Roland oder Bayard, kein Suwarow, kein Marlborough und Wellington kann ihn an persönlicher ungestümer Tapferkeit übertreffen, höheren Stoff zu künftigen Sagen und Volksliedern liefern, in welche die Namen Gneisenau, Grolmann, Bülow, Kleist nur zu verweben sind. Um so höher ist er zu stellen, weil er Mißgeschick erfahren, männlich ertragen, den Muth nie hatte sinken lassen. Selbst seiner Eigenschaft des Sonderlings, seiner Originalität gebührt noch Lob; sie ist unter uns so selten, und er strebte keineswegs, sie abzulegen oder zu maskiren, wenn er sie schon nicht affectirte. —

Ich wünschte mir die Fähigkeiten, diesem schlichten, energischen, großen Deutschen hier würdig zu huldigen.

12.

Paris, ce 1er Août 1815.

Monsieur le Baron!

Pour ne pas laisser ignorer à S. M. ce qu'il y a de plus nouveau dans les protocoles, je m'y suis trainé et j'ai parcouru avec attention les XVII, XVIII et XIXme du 28—30 du mois passé.

Le premier s'occupe de Bonaparte, qu'on enverra à Ste. Hélène. Le Gouvernement Britannique seul sera chargé des moyens. Mais les autres Puissances se réservent d'y avoir des Commissaires.

On a adressé une note à M. Talleyrand pour proposer la ligne de démarcation entre les armées alliées et françaises — précisement comme je l'ai mandé dernièrement. On ajoute les trois Départemens mentionnés. Une carte était jointe.

Dans le XVIII j'ai remarqué la réponse française sur Bouillon et l'isle d'Elbe. Voici le passus concernens.

M. de Gneisenau m'a dit, qu'il avait écrit à M. de Fagel pour l'en prévénir et inviter son gouvernement d'y envoyer garnison.

Le ministère français observe, que la garnison d'Elbe n'est pas française, mais composée de

vagabonds, que la France n'y prétend rien et abandonne aux Alliés le soin de l'occuper.

Dans le XIXme il est principalement question des mesures de licenciement. Le Duc de Wellington avait eu des entretiens satisfaisans à ce sujet avec le Ministre de la guerre. Mais les Alliés demandent, que la même mesure soit étendue aux corps commandés par Rapp et Lecourbe.

Pendant que j'étais occupé à lire, Lord Castlereagh est survenu et m'a parlé dans le même sens sur Bouillon. Je lui ai remis un tableau de notre armée du mois de Juin, qui la portait à 30,000 H. Il m'a répété, tout ce qu'il m'avait dit dernièrement et dans le plus grand détail!!

Ut in litteris (Sign.) Gagern.

Annéxe.

„— — Bouillon — — sa remise aux Puis-„sances alliées — — ."

„Les Ministres du Roi ont l'honneur d'infor-„mer LL. EE. qu'en éxécution du traité de Pa-„ris et de l'art. 69 de l'acte du Congrès de „Vienne, M. le Ministre de la guerre est chargé „de donner des ordres à la garnison française, „qui occupe le château de Bouillon."

Bei dieſem kleinen Herzogthum hat meine Beharrlichkeit alle Zwecke erreicht; es iſt in der Folge alſo Theil Belgiens geworden.

12.

Paris; ce 4 Août 1815.

Monsieur le Baron!

Je profite du départ d'un employé du Roi, et garde encore le courier.

Je n'ai pas grande chose à mander à VotreExcellence.

La Diète Germanique sera remise au Novembre. J'attends tous les jours une ouverture et invitation plus officielle.

Mes dernières dépêches se ressentaient d'une indisposition assez grave. Je tâcherai de remplir encore quelques lacunes.

M. de Humbold paraissait dire dans la conversation, dont la susdite lettre faisait mention, en parlant de certains points désirables pour la Prusse:

qu'il serait peut-être utile, de s'entendre sur le champ.

Je ne me sentais ni la vocation ni l'autorisation d'entrer en matière.

Gneisenau attribuait les difficultés aux allarmes de l'Autriche — du côté de la Pologne, où Alexandre ne demanderait pas mieux, que de ronger la Gallicie.

Lord Castlereagh dans ses doléances militaires appuyait beaucoup sur la circonstance que les Pays-

Bas se trouvaient placés entre deux nations si belliqueuses!

Le dîner de M. le Prince de Hardenberg n'offrait rien de bien remarquable. Il avait l'air souffrant, moins cependant. Les Ministres français s'y trouvaient. J'étais étonné d'y rencontrer M. de Brockhausen. J'ignore la cause de son apparition.

La veille de ce dîner j'avais adressé la lettre ci-jointe au Prince de Hardenberg avec des annéxes, partie copies, partie extraits. Son Altesse n'est pas pressée de répondre à aucune de ces épîtres.

Lord Clancarty, un peu désoeuvré, et toujours zélé, s'en mêle à titre de médiateur. M. de Reede en a parlé à Lord Wellington, qui a pris feu. Cela aidera, j'en conviens, je l'espère. Malgré cela, j'aurais voulu, qu'on mette un peu moins d'empressement. Ce n'est pas là le chemin d'une franche réconciliation. Cette tutèle *Anglaise a ses inconvéniens.*

Une seule confidence mérite, que j'en fasse mention. Le Wurtemberg me paraissait fort actif, pour se procurer des avantages — à l'aide du mariage projetté. Mais il paraît, que le Prince Royal a été assez mal reçu d'Alexandre. Cet Empereur a eu des entretiens avec Fouché, qui aura mis beaucoup d'art, à le captiver. Sa Majesté s'en-

nuit, et je ne serais pas étonné, de lui voir abréger son séjour.

Je suis &c.

(Sign.) Gagern.

Susdite lettre — der Ausdruck hätte wohl deutlicher sein mögen. Es ist die Depesche vom 8. Juli gemeint.

Ich habe schon hinreichend dahin gedeutet, daß die Rücksichten auf Polen unter die größten Hindernisse im Verhältniß und im Benehmen zu Frankreich gehörten. Alexander hielt diese Gabel fest:

„Entweder werdet ihr mich Theil an dem Kuchen, und zwar in Polen, nehmen lassen, oder es soll gar keiner gebacken und verschnitten werden, wenigstens nicht in größerem Maßstab."

Und da völkerrechtlich und nach der Lage der Dinge nicht viel dagegen einzuwenden war, so ist in der That nicht zu verwundern, daß auch Oestreich sich am Ende in diesen Zustand — soll ich sagen in dieses System — fügte. England aus ähnlichen und noch andern Gründen! Also stand die Krone Preußen allein, und auch in dieser großen Frage ohne ächten, warmen Freund, ohne die rechte Geneigtheit zu finden, ihrem hohen und in seiner Art einzigen Verdienst Gerechtigkeit widerfahren zu lassen.

14.

Paris, ce 8 Août 1815.

Monsieur le Baron!

Le Roi est curieux, les circonstances sont grandes, tout le monde ici a son petit mot à lui dire. Nous sommes sans courier, le Duc de Wellington s'étant emparé du dernier, et j'envois M. de Fürstenwaerther.

J'ai lu les lettres, dont M. de Fagel était chargé. Si S. A. R. m'appelle, je donnerai ma quote-part de petits conseils. Le premier sera de voir venir, et d'aller lentement.

Le P. R. de Wurtemberg m'a tout-à-fait mis dans ses secrets. La pièce ci-jointe est son propre ouvrage, remis à Alexandre, qui ne l'a pas fort goûté. Il s'est plaint à moi, qu'il n'était pas trop bien en cour — et que dans plusieurs conversations il avait complétement échoué. Je lui demandais hardiment: et Votre future épouse? — „L'Empereur ne veut pas être guidé. On ne sait jamais, qui est le personnage favori. Sur tel objet il demande celui-ci, sur tel autre celui-là — et suit leur conseil. — L'idée est encore dominante chez lui, de se borner à raser les forteresses."

Le P. R. de Bavière avait également adressé un mémoire à sa façon à l'Empereur d'Autriche, et les Autrichiens n'ont eu rien de plus empressé

que de le montrer aux Français. Ce qui entrave la marche de cette affaire est précisement cette jalousie entre l'Autriche et les Princes du midi. Dans le fond je suis indifférent à cette question, pourvu que ce ne soit pas la France, qui possède de ce côté-là.

Veuillez présenter à S. M. *mon petit opuscule.* C'est une grosse pièce d'artillerie. Je sais très bien à quelle critique je m'expose depuis le français assez médiocre, à travers le style un peu pédant, jusqu'au reproche de l'insolence. N'importe, la force du raisonnement surnagera. On n'est saint, qu'après s'être fait un peu martyriser.

Au surplus le Chancelier de Hardenberg a rédigé un mémoire — pour démontrer chose semblable et quels étaient les points et parties, qu'il fallait ôter à la France. J'espère, que nous ferons échange. Sa santé, comme la mienne, ne va guère mieux. —

Je continue l'extrait des protocoles. — Le XX, du 31 Juillet. — On est tombé d'accord, de pousser le siège de Huningue —, malgré le drapeau blanc, *ruse de guerre criminelle*, si le Commandant attendait l'ouverture de la tranchée.

Le XXI, du 1er Août. — Trois principes établis, ainsi qu'il suit: 1) On convient unanimement du principe, que les revenus courans de la partie

de France, occupée par les Alliés, leurs appartiennent durant cette occupation et peuvent être exigés par eux; 2) On cédera cependant sur cette perception, si le Gouvernement français consent à payer dans des termes convenus mensuellement une somme à fixer; 3) Cette somme doit être suffisante pour couvrir les dépenses nécessaires pour les armées réspectives, stationnées en France. — Mess. de Nesselrode et de Humbold ont cependant pris ad referendum. —

Le XXII, du 2 Août. — La France demande peut-être pour gagner un peu de tems la nomination de commissaires, pour procéder au départ, je ne sais de quels objets dans le château de Bouillon. — Lord Wellington se proposait d'en écrire à S. A. R. le Prince d'Orange — et je présume que cet objet était un de ceux, dont le courier Ysendoorn était porteur. On convient de rédiger en conventions les mesures contre Bonaparte. —

Le XXIII, du 3 Août. — M. Talleyrand répond: Le principe de licenciement adopté par le Roi pour l'armée française sera appliqué aux corps d'armée, quis ont sous les ordres des Lieutenants-Généraux Rapp et Lecourbe. — La France aura également un Commissaire à St. Hélène et y sera invitée. —

Le XXIV, du 4 Août. — M. le Prince de Har-

denberg fait remettre un mémoire, relatif aux principes établis dans la XXIme Conférence. Il s'oppose à ce genre d'abonnement — parceque la France ne pourra tenir ses engagemens: *ce gouvernement existant plutôt de nom, que de fait.* Il demande pour la Prusse dix Millions par mois, non compris l'équipement et la nourriture — *des indemnités pour tout ce que la Prusse a souffert* — et que les contributions extraordinaires forment un objet absolument séparé!

J'arrive à des objets plus essentiels. — Le XXV, du 5 Août. — M. Talleyrand en réponse sur Huningue, demande l'agrément, d'y envoyer un officier avec ordres et passeports. On décide: „ad acta, et qu'il n'y a pas lieu à y répondre, „attendu qu'en annonçant la manière dont les Al„liés étaient décidés à agir envers Huningue, ils „n'entendaient informer le Gouvernement français „que de l'application d'un principe établi, sur le„quel on ne peut ouvrir une nouvelle discussion.“ — Dans une autre note M. Talleyrand se défend de retrocéder les parties des Départements coupés par Loire et Allier parcequ'on avait déjà pris ses mesures. On insiste fortement dans la réponse, où il est dit, que l'intention n'est pas: „d'y fixer „des cantonnemens pour une longue époque, mais „comme le motif le plus déterminant est de venir

„pour peu de tems mais promptement au secours „des cantonnemens.“ — Grande plainte de M. Talleyrand, que les autorités alliées n'obéissent pas et continuent leurs vexations, exactions et contributions à tort et à travers. — M. de Metternich et Lord Castlereagh donnent leur opinion par écrit. Opinion de Lord Castlereagh: „en sup- „posant dix Millions livres Sterling le produit des „Départements occupés — le quart serait égal à „cinq millions de francs à peu près par mois. Il „y aurait donc du 15 Juillet — 15 Septbr. qua- „rante millions à demander. Les contributions par- „ticelles seraient déduites. — Il finit ainsi: Dès que „cet arrangement provisoire aura été réglé avec „le Gouvernement français, les Ministres des Puis- „sances alliées seront prêts à entamer tout de suite „les négociations sur les demandes militaires et „pécuniaires — qu'ils formeront définitivement, et „ils espèrent de terminer d'une manière prompte et „amicale l'arrangement définitif entre les Puissan- „ces alliées et la France.“ — Singulière expres- sion: demandes militaires!

Le XXVI, du 6 Août. — §. 1. On commence par établir, qu'il faut plus que quarante Millions — 50 au moins; l'Autriche surtout faisant l'observa- tion. M. de Nesselrode avait rédigé la missive au Ministère français, où il est dit: „dès que ces

„deux points (argent et fourniture) seront réglés, „les soussignés seront prêts à ouvrir immédiate- „ment avec le Gouvernement français les négo- „ciations sur les propositions définitives, qu'ils ont „à lui faire parvenir, et ils ne doutent pas; qu'- „elles ne se termineront d'une manière amicale et „aussi promptement, que les Cours alliées doivent „le désirer pour ne pas prolonger les charges „qui pèsent sur la France par la présence de leurs „armées." — §. 2. (mot pour mot) „A l'occasion „de l'indemnité demandée au Gouvernement fran- „çais pour l'entretien des armées, il a été con- „venu, que lorsqu'il s'agirait de répartir cette in- „demnité ou d'autres relatives à l'entretien des „forces des alliés, la répartition sera calculée sur „cinq parties, dont quatre seraient dévolues aux „4 Puissances principales de l'alliance du 25 Mars, „et la cinquième partie était destinée aux autres „alliés." — (Sommes nous dedans ou dehors — dans le lot de l'Angleterre — ou dans *les autres alliés??*) — —

Quant à l'esprit public il ne s'améliore pas et il serait difficile de s'y attendre. Cris séditieux, querelles, menaces se succédent; mais je n'y attache pas une grande importance. Les journaux mêmes ne sont pas exempts de reproches et le paragraphe suivant m'a paru fort grave: „Journal

„de Paris, 6 Août. — Bravo, voilà l'armée licen-„ciée, s'écriait hier un bon gobemouche. Il faut „que le Roi ait soin de se faire une bonne armée „sur laquelle il puisse compter, et surtout qu'il „n'y mette pas un militaire.“ — Il serait cependant possible, que ces tumultes opèrent sur un départ plus rapproché des Monarques. On parle d'une réunion à Francfort, mais vaguement. — —

8 heures du soir.

J'ai reservé pour la fin de ma lettre les affaires de Prusse, parceque Lord Clancarty, où j'ai dîné, voulait m'en entretenir. Jusqu'ici il n'est pas avancé d'un pas plus que moi; n'a pas vu le Chancelier et s'est borné à faire des doléances à M. de Humbold. — Je suis cependant par M. M. de Humbold et Jordan, que le Chancelier est très irrité sur la lettre du Prince Auguste. Jordan m'a promis d'accélerer les réponses autant qu'il dépendrait de lui. — M. de Humbold parait un peu éloigné des grandes affaires politiques.

Je suis etc.

(Sign.) Gagern.

Die künftige Gemahlin des Kronprinzen, von der hier die Frage iſt, war die Großfürſtin Katharina, damals Oldenburgiſche Witwe, hernach Würtembergiſche Königin, unſtreitig eine der ausgezeichnetſten, einſichtsvollſten, hochgeſinnteſten fremden Frauen, die wir

je auf deutschen Fürstenstühlen gesehen haben. Ihr früherer nationaler, wohlthätiger, bedeutender, energischer Einfluß in Rußland im Zeitpunkt, wo es galt, der französischen Invasion nämlich, ist notorische Sache. Der Minister Stein war davon Zeuge, und ich möchte sagen, Theilhaber. — Ich zolle ihr hier gern den Tribut der Verehrung und Dankbarkeit für die Gnade und Auszeichnung, womit sie mich stets, auch noch am Bundestag, behandelt hat, wo Sie einst an der Seite des Gemahls erschien.

Der Würtembergische Aufsatz, wovon hier Erwähnung geschieht, erscheint unter den Beilagen, Ziffer IV. und ist sicher werth, in dieser Reihe deutscher Bestrebungen sehr beachtet zu werden, ja ganz voran zu stehn. Ich lasse dahingestellt sein, was der Kronprinz selbst — dessen sehr fähig — was mein geschätzter Freund, ein Mann von so anständigen, solennen, diplomatischen Formen, der Graf Winzingerode oder auch andre dazu beigetragen haben. —

Mit dieser, auch durch Tapferkeit und Biedersinn so ausgezeichneten Familie der Winzingerode bin ich später in nahe Verwandtschaft getreten, was auch der allzu frühe Tod der Schwiegertochter nicht unterbrochen hat, denn die Kinder leben. — —

Die Grundideen der Würtemberger waren sicher richtig. Wie nach meiner persönlichen Ansicht über

Elsaß und Lothringen wäre zu verfügen gewesen, auch im Sinn und nach dem präsumtiven Wunsch dieser Landschaften, habe ich bereits geäußert.

Die großen Mächte glaubten übrigens, den freundschaftlichen Verhältnissen, der Vereinfachung der Dinge, den politischen Rücksichten gegen die süddeutschen Fürsten — Baiern, Würtemberg, Baden, Hessen, Nassau — genug gethan zu haben, indem man die Napoleonischen Erweiterungen, so vieler Reclamationen ungeachtet, im Ganzen unangetastet bestehen ließ. Hessen und Nassau gehören vielleicht nicht ganz in dieselbe Kategorie. Nassau, wo ich fortgesetzt zu wirken hatte, hat weder in Wien, noch damals in Paris etwas Anderes begehrt, als billigen Austausch unter den Befreundeten.

Indessen, da hier auch von meinem Opuscule und von Preußischer Note Erwähnung geschieht, so will ich alle diese Memoranden in den Beilagen in einer Reihe folgen lassen, so weit sie mir bekannt geworden sind. Sie hatten alle einerlei Hauptzweck.

Mit der Russischen von Capod'istria setze ich diese Reihe fort, schon wegen des Datum (Ziffer V). Er stand ganz unter dem Einfluß seines Herrn, dessen Sinnesart ich hinlänglich entwickelt habe. Um ihn auf andre Gedanken zu bringen, war der Minister von Stein eigens eingeladen und berufen worden.

Sein Memorandum (Ziffer VI) ist eigens an den Kaiser Alexander gerichtet.

Preußischer Seits war bereits das Mémoire confidentiel (Ziffer VII) von Wilhelm von Humboldt erschienen. Dem folgte bald ein andres, das die Erpressungen der Preußen darstellte und die Verluste berechnete, bis zu der enormen Summe von 1,181,228,574 Fr.

Der Staatskanzler Fürst Hardenberg bezog sich in seinem Memorandum (Ziffer VIII) auf jene Humboldische Arbeit. Und eben so wird die Ziffer IX ihm zugeschrieben. Sie müßte dann vom General Knesebeck herrühren, der später ein Supplement mit weiteren Erläuterungen eingab (Ziffer X).

Ziffer XI ist das Memorandum des Fürst Metternich, am Styl sehr erkenntlich, das schon modificirt, vermittelt, auf die englischen Ansichten eingeht und darum am meisten praktisch erscheint.

Was nun meine eignen Opuscules betrifft, so lasse ich vorerst unter (Ziffer XII) hier wieder abdrucken, als historische Einleitung und Uebersicht, was schon 1813 erschien unter dem Titel:

„Berichtigungen einiger irrigen politischen Ideen.“ Pro aris et focis heißt es zwar dort, aber sicher ist es eben so Niederländisch als Deutsch.

Alsdann folgen (unter Ziffer XIII) die Observations sur la question de l'intégrité de la France, die ich im selbigen Augustmonat in Paris eingab und womit

ich die französischen Sophismen, zum Theil die englischen, russischen Ideen bekämpfen und lockern wollte. Und es scheint mir der Mühe werth, unter Ziffer XIV die Stelle aus des mithandelnden Adami Geschichte der Westphälischen Friedensverhandlungen anzufügen, die in der Historiker Augen von entschiedenem Werth ist.

Die Ziffern V, VIII, XI, XIII stehn auch im Tome treizième der sogenannten

Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat,

das heißt des Staatskanzlers Hardenberg. Es ist ganz glaublich, daß Vieles der ersten Theile den Papieren dieses hochangesehenen Staatsmannes durch Dr. Koreff, seinen Leibarzt, den ich selbst zu Berlin in seiner häuslichen Umgebung sah, entnommen sind. Dieser letzte XIII. Theil ist aber sicher mehr eine buchhändlerische Compilation und Speculation. Im kurzen Avertissement dieses Theils wird schon gesagt: Les mémoires — demeureraient donc incomplets, sans les notes et éclaircissemens, que nous allons placer sous les yeux de nos lecteurs. — In diesen notes et éclaircissemens ist es die 28:

Voeux des Alliés en 1815, et notes y relatives de Capo-d'Istria, Metternich, Hardenberg, Gagern, Castlereagh, et protocole du 2 Octobre.

Vor dem Hardenbergischen stehn die Worte, die auf Dr. Koreff wenig passen:

Le Memorandum du Prince Metternich était

sévère; mais celui du Prince d'Hardenberg, ministre de Prusse, du 4 Août, l'est bien plus encore — — Was mich betrifft, nach einer langen anklagenden Stelle, besonders weil ich den Wiener Tractat vom 30. Mai 1815 nicht hatte unterschreiben wollen:

C'était peu de la mettre ainsi en opposition avec les voeux prononcés des grandes puissances (?!); il ne garda plus aucune mesure, dans la note suivante, ou il abjura toute espèce de convenance.

Die Bevollmächtigten der großen Mächte dachten nicht ganz so ungünstig, denn sie legten hernach in ihren schließlichen Deliberationen eben diese meine gleichsam historischen Ausführungen zum Grund und hielten sie dem russischen Memorandum von Capo d'Istria gegenüber, welcher doch selbst von — une nation ivre d'orgueil et d'amour propre zu sprechen sich erlaubt. Diesem Götzen habe ich freilich nicht stark geopfert, wenn ich ihm auch sonst als geschmücktem Kunststück mein Wohlgefallen nicht versagte.

15.

Paris, ce 15 Août 1815.

Monsieur le Baron!

L'ambassadeur d'Angleterre nous a donné un grand dîner pour célébrer le jour de naissance du Prince Régent. On y a porté trois santés: 1. celle du Prince Régent; 2. celle du Roi de France;

3. celle des Souverains alliés. — Des illustres personnages, qui se trouvent réunis ici, il ne manquait que le Prince de Hardenberg, dont le mal est plus grave, qu'il ne pensait. Il y a peut-être un peu de marasme. C'est une grande gêne pour les affaires, qui n'avancent pas d'un pas. V. E. est voisin d'Ostfrise et sait que ce pays n'est pas remis au Royaume d'Hanovre. Le Grand Duc de Saxe-Weymar n'a pas reçu ses 75,000 ames à prendre sur la Prusse et ainsi de suite. — Les derniers protocoles n'offrent pas un bien grand intérêt. — Dans les annexes du XXVme j'ai retrouvé la note de M. le Prince de Metternich sur les contributions françaises. Longissima fabula.

Le XXVII, du 7 Août. La France consent d'envoyer un Commissaire à St. Hélène, et propose d'admettre l'Espagne, vu son haut rang parmi les nations. Dans le texte du protocole il était dit: „— répondre — qu'il y aurait d'autres „Cours, qui auraient plus que l'Espagne à faire „valoir ce motif d'avoir accédé à l'alliance du 25 „Mars.“ — Mais cette rédaction se trouvait rayée et effacée pour substituer en marge: „com„me une semblable demande pourrait être faite par „d'autres Cours, il a été résolu de ne pas répli„quer ultérieurement à cette réponse.“ — M. Talleyrand demande par note ce qu'il convient de

faire avec les autres membres de la famille de Bonaparte, qu'on avait de forts indices que Jérôme et Joseph se trouvaient à Paris. — Réponse, qu'il faut s'en saisir, les exiler et ne pas les tolérer en Suisse. — (J'ai lieu de croire qu'ils sont sous la protection de la Princesse Royale de Suède — leur belle-soeur, Joseph du moins — et si je voulais m'en mêler, je trouverais peut-être Jérôme assez près de moi. Du moins je soupçonne fortement que ses chevaux, nègres &c. se trouvent dans la maison que j'habite.)

Le XXVIII, du 8 Août. — M. Talleyrand écrit sur Mezières: qu'on assiégeait et menaçait d'assaut malgré le pavillon blanc. On observe du côté des alliés et on répond que toutes ces mesures à prendre dépendent de l'exacte exécution des conditions arrêtées pour le licenciement de l'armée. — Il était écrit en marge de la main de M. de Humbold: ce n'est que lorsque ces éclaircissemens &c. &c.

Le XXIX, du 10 Août. — Un Sous-intendant Prussien avait demandé la liste de ceux qui ont voté pour la constitution de Napoléon. M. de Talleyrand s'en plaint. On écrit au Prince de Hardenberg: de faire donner les ordres pour qu'il ne soit pas donné de suite &c. &c. J'avais vu chez M. de Gneisenau la pièce ci-jointe — encore

mouillée et en grand nombre d'exemplaires. Il m'en a donné un. Cette pièce se trouvait dans la Gazette de France d'avant-hier qui a été suspendue hier par le Ministre de la Police. — Le protocole finit ainsi: §. 7. „Les quatre Cours conviennent entr'elles de répondre aux interpellations des Cours accédantes à l'alliance du 25 Mars, que les pourparlers actuels ne peuvent être envisagés que „comme des déliberations préalables.“ — Et à ce protocole était joint un Memorandum, que j'ai copié mot pour mot, pour le joindre à cette dépêche:

Memorandum:

„Les Cours accédantes à l'alliance du 25 Mars „ayant acquis le droit par ce traité de partici- „per aux arrangemens de la paix, leurs En- „voyés auprès des 4 Puissances ont demandé „quelle application serait donnée dans les cir- „constances actuelles à cette stipulation. — La „conférence des Ministres ayant déliberé sur „cette question, les soussignés sont convenus „qu'en accordant à ces Cours le droit d'être „admis à la conclusion de tout acte qui devra „terminer la guerre avec l'ennemi commun, ainsi „que celui de demander, qu'avant la clôture de „la négociation leurs intérêts fussent consultés, „ils n'ont pas pensé, que cette intervention de „leur part dut s'étendre aux discussions préli-

„minaires et préparatoires, par lesquelles les „4 Puissances cherchent à convenir d'abord „entr'elles des principes qui devront régler leurs „rapports avec la France et des conditions à „exiger de cette puissance. En conséquence on „a décidé de leur répondre que les négociations „actuelles ne pourront être envisagées que comme „des déliberations préalables, on se réserve „d'inviter les Cours accédantes à l'alliance, à y „prendre part, lorsque les idées et les vues des „4 Cabinets seront parvenus à un plus grand „degré de maturité et que dans tous les cas on „leur communiquera le projet de l'arrangement „général, afin de les inviter à le signer con- „jointement et en même tems que toutes les „puissances."

Nesselrode. Castlereagh. Metternich. Humbold.

Je ne connais pas encore ces Cours interpellantes, mais je m'en informerai. Je ne serais pas étonné que le Comte de Münster même fut du nombre. Du moins il m'a porté des plaintes amères contre le système des grandes puissances: „que le nombre des troupes des Guelfes (Hano- „vre et Brunswic) avait prédominé à Waterloo." Il me demandait: „si je ne savais pas quels étaient „les Départemens, qu'on nous destinait pour les

„exploiter.“ Il pensait: „que si on n'était pas „admis individuellement aux conférences, il fallait „l'être par députation &c.“ — Mss. de Labrador et Löwenhielm me paraissent aussi avoir la mine fort allongée. Les Ministres de Bavière, Saxe, Wurtemberg, Bade ne se trouvaient pas au diner.

Le XXX, du 11 Août. — Le Ministre de la Guerre, St. Cyr observe (sans autre préambule): „que la réunion d'un petit nombre de soldats fran„çais, logés, pour les mieux surveiller, dans des „casernes, ne doit pas être considérée comme une „formation de régimens.“ — Conclusion: ad acta.

Quant à mes observations sur la question de l'intégrité de la France, j'ai cru devoir y mettre encore plus de circonspection. J'ai traité l'objet comme uniquement destiné aux Anglais, pour les autres Cours ce n'est qu'une confidence. Mes lettres ou billets ci-joints en font foi:

1. *à L. Castlereagh.* Paris, ce 10 Août 1815. „Je continue d'user de la permission de V. E. „de lui exprimer librement ma manière de voir „les affaires du tems. — Dans les observations „ci-jointes c'est plutôt le gentilhomme Allemand „qui s'adresse à Elle que le Ministre des Pays„Bas. Le gentilhomme Allemand prêche pour sa „paroisse. Le Ministre des Pays-Bas comme

„son Gouvernement se repose avec une entière „confiance sur l'amitié de la Grande Brétagne et „de ses alliés, et sur l'intelligence et la pré- „voyance des hommes illustres, qui sont à la tête „des affaires. — Le Grand Duc de Luxembourg „cependant a accédé au système fédératif de „l'Allemagne, et ce qui peut l'améliorer ne doit „pas lui être indifférent. — Je prie V. E. d'agréer „l'assurance de ma plus haute considération"

(Sign.) Gagern.

2. *à M. le Comte Capo d'Istria.* — „Je „tiens parole en communiquant à V. E. les ob- „servations ci-jointes. — J'écrivais à Lord Castle- „reagh que ce n'était pas le Ministre des „Pays-Bas, mais le gentilhomme Allemand, qui „les lui adressait; que le Gouvernement des „Pays-Bas se reposait avec une entière confiance „sur l'amitié de ses Alliés et sur l'intelligence „et la prévoyance des hommes illustres, qui se „trouvaient à la tête des affaires. — Je prie „V. E. &c." (Sign.) Gagern.

3. An Fürſt Metternich und Hardenberg. — „Durch die Anlage hatte ich mein Ver- „ſprechen. Eigentlich habe ich darin mehr als „Deutſcher denn als Niederländiſcher Miniſter ge- „ſprochen, und es auch den Engländern bemerk- „lich gemacht. Denn was den Niederlanden mi-

„litäriſch heilſam iſt, verſtehen Leute vom Handwerk „gewiß beſſer, als ich. — Neben etlichen Provin„zen — möchte ich mir auch damit das Wohl„wollen E. E. erwerben und verſichere Sie zu„gleich meiner großen Verehrung."

(Unterz.) Gagern.

Lord Castlereagh m'en a parlé sans humeur ou blâme — fehr freundlich au contraire — mais accidentellement, au dîner d'hier.

Le General Knesebeck me disait: „Je Vous cher„chais; j'ai à Vous parler, je viendrai chez Vous. „Je sais que Vous pensez bien. Ne laissons pas „échapper cette époque. Ces 15 jours sont les „jours de crise! Tout le monde doit faire ce qui „dépend de lui. Et Votre Prince Royal?" —

J'ai eu un long entretien avec S. A. R., où je lui ai cependant conseillé beaucoup de circonspection et de tâcher de voir venir l'Empereur *comme militaire expérimenté!* Je suis &c.

(Sign.) Gagern.

16.

Paris, ce 15 Août 1815.

Monsieur le Baron!

Le Comte de Münster m'a répété hier toutes ses doléances sur la marche des affaires. Il ne voulait rester que 5 jours ici, il y est depuis 15

jours, et n'a pu aborder le Chancelier de Hardenberg. Je lui disais hier: „je comprends bien le Chancelier, il craint de se dépopulariser par ses rétrocessions.“ — Comment il craint; il l'est déjà, il en périra, le Roi lui dit tous les jours des duretés à sa manière. P. e. il n'y a pas d'art à être ministre, quand on donne tout!

Lord Clancarty n'avance pas d'avantage. Il se plaignait hier de l'air et des réponses glaciales de M. de Humbold, que j'explique fort bien. — Il m'a répété aujourd'hui ce qu'il avait dit ces derniers jours à M. de Fagel: qu'il ne prévoyait pas, comment cela finirait sans guerre de leur part avec la Prusse. J'espère que cela terminera — à peu près, comme à Vienne. — En me parlant des projets Prussiens, qu'il dit avoir lu à leur insçu, il paraitrait, qu'ils voudraient voir 3 millions d'âmes à peu près otés à la France. Comme Lord Clancarty pensait que cette saignée était trop forte — je lui observais —: *petimus iniquum ut obtineamus aequum.* A cette occasion il est revenu lui-même sur les cantons, sur Condé et quelques autres points. — — —

Je reviens du Prince de Metternich. Nous nous sommes bornés à observer que le portrait du Roi était fort mal peint. — Il me disait: que *mes observations* ne renfermaient que des vérités! Son

Mémoire se trouvant dans les mains du Comte de Nesselrode, il m'a appointé pour après-demain, me promettant lecture sous le sceau du secret. A l'entendre — les Anglais ne veulent pas démordre de l'intégrité de la France. Lord Castlereagh, disait-il, se trouve cependant fort embarrassé, parceque l'opinion en Angleterre est très prononcée et d'accord avec l'opposition. C'est pourquoi la manière de voir du Duc de Wellington est d'un si grand prix pour lui. — Sachant ses craintes du côté de la Vistule — je le soudais, s'il ne pensait pas, qu'on pourrait satisfaire l'Empereur Alexandre, en favorisant ses soeurs (Cathérine et Marie). Il doutait fort.

On m'assure que le Chancelier de Hardenberg a écrit au Baron de Stein pour l'engager de venir. Voyons s'il réussira à influencer cet esprit revêche. —

Pour achever ma ronde afin de donner bonne cargaison au courier de M. R. Fagel, je me suis transporté au grand Bureau des Alliés. J'y ai vu Lord Castlereagh. Je venais de lui adresser cette note ci-jointe sur les tableaux, rédigée par M. Fabricius, qui sera suivie d'une seconde sur les estampes & livres. Je l'ai interpellé tout doucement: „aurons nous bientôt nos tableaux &c.“ — R. „C'est une affaire que nous discutons.“ — „Cependant si je suis bien informé, les Prussiens

se sont déjà mis en possession de ce qui leur revient.“ — Le Lord: „Les Prussiens n'ont pas plus de droit que Vous. Mais croyez-Vous, que la chose est pressée, ne voudrait-il pas mieux la faire dépendre de l'arrangement général?“ „Je laisse V. E. absolument arbitre de cette question. Je mets quelque importance à l'objet même, mais plus encore à l'esprit public, à l'amour-propre national, jaloux que d'autres auront réussis, pendant qu'ils étaient en retard.“

Ce dont il convenait, avec affabilité, disant que tout cela était volé.

Le XXXIme protocole du 12 Août commence par la note assez importante et curieuse de M. Talleyrand datée du 10 sur les 50 Millions et autres prestations, que j'ai copié in extenso:

„Le Ministère du Roi ne saurait méconnaître la „justice du principe posé par L. L. E. E. que l'en„tretien et la solde des armées alliées doivent être „supportés pas le pays, que ces armées occupent. „Quelque difficulté, que l'état d'épuisement dans „lequel se trouve la France, et la désorganisation „causée par les évènements dans son administra„tion antérieure, apportent à l'exécution des pro„positions contenues dans la note de L. L. E. E., „cependant le Ministère du Roi s'est assuré, qu'il „pourrait parvenir à les remplir, et il prend envers

„L. E. l'engagement, que les payemens auront „lieu aux termes indiqués. — Toutefois cet en„gagement perdrait de sa force, si la marche du „Gouvernement était entravée par les administra„tions des Puissances alliées, et s'il se trouvait „par là privé des moyens, sur lesquels il a du „compter, ou s'il était gêné dans leur emploi. Le „Ministère du Roi n'a donc pu le prendre que „dans la confiance que L. E. sentiront la néces„sité de laisser au Gouvernement de S. M. toute „la liberté et toute la force d'action, qui lui sont „indispensables, et que pourtant il ne saurait avoir, „tant que les autorités militaires des armées alliées „se réservent une part quelconque dans l'admini„stration, et il espère que L. E. voudront bien „transmettre des ordres dans le plus court délai „possible, pour que l'administration des Départe„mens occupés soit remise sans réserve ni re„striction aux autorités françaises. — Quant aux „réquisitions en effets d'habillement et d'équipement „que L. E. annoncent devoir être fournies aux „armées alliées dans les différens rayons, qui leur „ont été assignés, le Ministère du Roi prie L. E. „de vouloir bien, ainsi qu'Elles le lui ont annoncé, „en faire remettre un état exact le plus prompte„ment, qu'il sera possible, afin que la qualité et „la nature de ces réquisitions étant connues, on

„puisse plus facilement en assurer la répartition „et en assurer la prompte rentrée. Le Ministère „du Roi espère que l'objet de la note de L. E. „se trouvant rempli par les dispositions, dont il „vient d'avoir l'honneur de Les entretenir, Elles „voudront lui communiquer &c.“ —

(Sign.) Le Prince de Talleyrand.

Le protocole dit: „la conférence a adressé séance tenante au conseil administratif la note ci-jointe afin que dans le plus court délai il soit adressé aux Gouverneurs des alliés l'ordre de s'abstenir de toute perception de revenu et d'abandonner toute gestion financière aux agens du Gouvernement.“ — Il contient encore des projets de réorganisation de la cavalerie française et de l'artillerie. — Ils seront pris en considération. — Ces projets ne se trouvaient pas parmi les annexes et sont peut-être sous les yeux de celui qui fera le rapport.

Le XXXIIme du 13 Août s'occupe uniquement du circulaire aux Gouverneurs des Alliés, en conséquence de la note susmentionnée de M. de Talleyrand: 1) de ne s'ingérer nullement dans le recouvrement des impôts; 2) de ne faire rentrer à l'avenir aucun arriéré des revenus publics; 3) de ne vendre, ni aliéner aucune propriété de l'Etat; 4) les sels, tabacs, papiers timbrés ou autres ob-

jets saisis ne pourront être regardés par les puissances que comme étant devenus leur propriété— on les rendra contre reçu &c. — Enfin communication au Gouvernement français de toutes ces mesures.

Le XXXIIIme, du 14 Août. — Sous le No. 76 une lettre de M. Talleyrand datée du 1er Août, ou note d'accompagnement de plusieurs actes du Gouvernement — licenciement de l'armée — projet d'organisation d'une nouvelle armée. — Cette note paraît avoir longtems circulé, et n'avait été remise ad acta que dans cette séance. J'y ai trouvé le passage suivant, espèce d'introitus: „Le besoin de l'Europe, non moins que de la France elle-même, étant que celle-ci ait une armée, le Roi s'est attaché et croit être parvenu à concilier ce besoin avec le besoin encore plus grand, qu'elles ont également l'une et l'autre, de finir sans retour les révolutions. — Il y a vingt ans que la France cherchant des garanties contre les abus d'un pouvoir ministériel sans contrepoids et exercé sans unité comme sans contrôle, s'égara et se perdit. Dans cette sorte d'égalité — — gouvernement populaire — et puis tyrannie — — une petite théorie de constitutions — le tout, je crois, de la plume de M. Labesnardière.

Dans ce même protocole se trouve *l'idée du*

Cabinet Autrichien — sur la classe des individus proscrits par la France compris dans la seconde classe: 1) il serait accordé un asyle dans les Monarchies — Autrichienne — Russe et Prussienne avec exclusion de l'Allemagne, de l'Italie, de la Suisse et des Pays-Bas — mesures de sureté &c. —

Les autres Ministres ont pris ad referendum.

Je suis &c. (Sign.) Gagern.

17.

Paris, ce 19 Août 1815.

Monsieur le Baron!

Cette dépêche est vraiment trop peu importante pour un si Auguste messager! Si S. M. cependant daigne la lire, Elle trouvera avant tout mes humbles félicitations et les voeux les plus sincèrer pour la prolongation de ses jours, son bien-être et sa gloire!

Le Chancelier de Hardenberg est encore d'un très difficile abord. Lord Clancarty n'est pas parvenu à le voir. L'ayant rencontré hier chez Lord Castlereagh, descendant les escaliers, S. A. m'a fait tout plein d'excuses et m'a proposé de dîner chez Elle la semaine prochaine.

Je trouvais M. Jordan en train de nous répondre. Il m'a donné toute espérance pour la prompte

remise des enclaves. Quant à Luxembourg et les nominations, il pensait, qu'elles ne pouvaient pas avoir lieu pendant la guerre, mais qu'on remettrait d'abord après la paix.

Cet entretien était encore assez curieux parce-qu'il admettait franchement des désordres.

Cette persuasion assez générale unit infiniment à la marche des affaires et à l'attitude, qu'on devrait prendre vis à vis de la France! Dans le fonds de l'âme les Anglais pensent: c'est jacobinisme pour jacobinisme.

Le Ministre Stein est arrivé. Il produit quelquefois momentanément le désordre, mais le voyant de près, il l'arrête. Voyons s'il y réussira. Je n'ai aucun doute, que le Prince de Hardenberg l'a appellé à son secours. — Je sors de chez lui et de son jardin, où il m'a fait attendre des heures — ne voulant pas me laisser partir. Il était en pourparler fort long et fort vif avec le Maréchal Blücher et le Général Grolmann.

Il avait vu la veille S. A. R. le Prince d'Orange et l'avait excité à l'action, se fondant sur l'attachement et la grande estime de l'Empereur pour ce jeune Prince. Mais S. A. R. nous quitte — et nous ne le reverrons pas de si tôt! Le tems était trop court, et l'Empereur n'a pas donné l'occasion désirée, d'entrer bien avant en matière.

Le Ministre Stein me disait:

„Il est clair, que les Russes veulent, que nous „restions vulnérables. Il faut leur démontrer, „que nous le resterons même après telles ou „telles cessions."

Et puis il se perdait dans des lignes militaires.

Il me parlait d'un Mémoire du Duc de Wellington, que je n'ai pas vu. Le Duc admettait cependant que la France après la Paix de Paris avait gardé une trop grande supériorité. — Je comprends d'autant moins les conclusions. —

Lord Clancarty nous quitte aussi, ce qui est mal d'abord et puis mauvais signe. Il me semble qu'il est d'un tout autre avis que le Duc.

Le Prince de Metternich s'est encore excusé de ne m'avoir pas fait lire son opuscule, prétextant, que le seul exemplaire se trouvait entre les mains de l'Empereur Alexandre. —

M. de Gentz est arrivé tout enchanté de ce qu'il a vu en Belgique — et peut-être encore avec l'imagination teinte par tout plein de vexations Prussiennes, dont il était ou témoin ou victime. Les Pays-Bas lui paraissaient le paradis. — le pays de sagesse et de l'expérience. A cette occasion j'ose demander à V. E. si ce pays sera aussi Pérou pour lui, suite des demandes qu'Elle m'a adressées.

J'avais dernièrement un entretien un peu moins plaisant avec M. de Wacken, autre confident du Prince de Metternich et connu en Belgique. Il trouvait — Echo sans doute des Anglais et d'autres — que Sa M. à côté de grandes qualités, était trop parcimonieuse et que Son armée était trop négligée.

Les deux derniers protocoles offraient une bien faible récolte.

Dans le XXXIV du 15 Août il se trouve un projet du Général St. Cyr sur le licenciement et réorganisation des troupes du génie. On le prendra en considération.

Les protocoles étaient souvent remplis des plaintes des Départemens sur des vexations et excès. On se plaint que les inculpations sont souvent trop vagues pour y donner suite.

Les chefs alliés écrivent et supposent:

„que les nouvelles formations de l'armée fran-
„çaise ne pouvaient avoir lieu dans les dits
„Départemens occupés par les alliés."

On rédige en conséquence une note, que cette formation ne pouvait avoir lieu:

„qu'avec des réserves et précautions convena-
„bles dans le sens de l'arrangement convenu."

Dans le XXXV du 16 Août se trouve le Memorandum du Prince de Schwartzenberg que j'ai fait copier.

M. Pozzo di Borgo est chargé de conférer avec le Ministre de la guerre.

Je suis &c. (Sign.) Gagern.

Meine Pflicht war, Alles mit dem rechten Namen zu benennen; alsdann bedarf es gewöhnlich keines Commentars. Ueber den hohen moralischen Werth, über die Energie des Ministers von Stein habe ich mich anderwärts hinreichend ausgesprochen.*) Verändert habe ich hier nichts, noch modificirt, wohl aber einige heute Ausdrücke und Urtheile Anstoß drückt.

Einige Memoranden sind hier angeführt, die nicht mehr in meiner Gewalt sind. Die Wellingtonschen sind hinreichend in den Dispatches enthalten und in Briefe an Bathurst und Castlereagh eingekleidet.

Ich erwähne die Ankunft des Hofrath Gentz. Gentz, dem Fürst Metternich so nah stehend, war auch diesmal wieder zur Redaction der Staatsverträge bestimmt. Sein Thun, seine Sinnesart, die Nuancirungen in seinen Ansichten, diese sonderbare Mischung von Furcht und Energie, sein Einfluß, sein ganzes in seiner Art epikuräisches Leben gehört zum Bild der Sitte der Zeit. Fürwahr, der Zeiten — von seinem ersten politischen Auftreten noch im vorigen Jahrhundert, mit dem berüchtigten Sendschreiben des Berliners an seinen Lowig bei der Thronbesteigung — bis hin

*) Mein Antheil an der Politik IV.

zur schönen, anmuthigen, dankbaren Fanny Elsler, die seine Augen schloß. Ich kann nur wiederholen, daß ich ihn im deutschen prosaischen Styl unübertroffen halte. Und Styl ist am Ende wenig ohne Basis von Aechtheit und Wahrheit. Man hat jetzt seine in fünf Theilen von Gustav Schlesier gesammelte Schriften, Muster in jener Beziehung, voll Merkwürdigem über die Ereignisse unsrer Zeit und die handelnden Personen, und darum empfehlenswerth. Jenes Sendschreiben ist darin abgedruckt. Als es mir damals im Exil oder der Emigration zu Schloß Eremitage bei Baireuth in die Hände fiel, entgegnete ich sogleich mit Entrüstung durch

Tadel des Sendschreibens des Berlinens an seinen König.

Allerdings nicht das Schlechteste, was aus meiner Feder hervorging. Wie Gentz selbst über beides später dachte, geht aus der Ziffer XV der Beilagen hervor.

18.

Paris, ce 23 Août 1815.

Monsieur le Baron!

Je continue l'extrait des protocoles. — Le XXXVI, du 17 Août:

§. 1. „Il a été lu une note du Ministère fran„çais du 16, par laquelle il témoigne le désir, que „les états de fournitures demandées en effets d'ha-

„billement et d'équipement lui soient communiqués, „et il annonce également le désir de faire impri- „mer l'arrangement sur les 50 Millions.“ — On se décide à empêcher l'impression littérale, et à s'expliquer verbalement sur cet objet.

§. 2. „Note française, qui demande de ne pas „mettre obstacle au retour des militaires — ni à „la formation des compagnies provisoires.“ — Ré- ponse: qu'on ne pouvait admettre ces formations dans les rayons des alliées.

§. 3. „Le Ministère français demande que les „mesures générales soient adoptées pour Longwy „menacée.“ — Réponse: „Le comité militaire en „prendra connaissance.“

§. 4. „Il a été lue une note du Ministre du Roi „des Pays-Bas, Baron de Gagern, par laquelle il „demande l'intervention etc. Cette demande tient „à la revendication des objets d'art. Cette que- „stion sera examinée incessament dans son ensemble „et dans les différentes distinctions, qu'elle exige „tant sous le rapport du droit des alliées, que „sous celui des considérations, qu'ils voudront ad- „mettre. Il a donc été arrêté, que cette récla- „mation ne pourrait pas être décidée isolément; en „attendant les catalogues ont été provisoirement „mis aux actes.“

Le XXXVII, du 18 Août. — Le Gouvernement

„français suppose que tous les versemens antérieu-„res seront mis en compte pour les 50 Millions.“ — On lui fait observer son erreur, vu que cette remise ou défalcation n'a été promise que du moment de l'acceptation.

„M. le Duc de Wellington donne lecture de la „correspondance du Prince Frédéric d'Orange au „sujet des places du Nord: Condé, Valenciennes, „Douay et Bouchain, et des mesures, dont on était „convenu avec le Gouvernement français relatives „à ces villes, en considération de la disposition „de leurs garnisons à reconnaître l'autorité du Roi, „M. le Duc de Wellington ayant nommé des Com-„missaires au nom des alliés pour s'assurer l'exé-„cution des arrangemens convenus, il résulte des „rapports tant des commissaires que du Prince „d'Orange, que les mesures arrêtées relativement „à ces places, ne s'exécutent pas du côté du Gou-„vernement français avec la ponctualité, à laquelle „on pouvait s'attendre. Comme le Ministère du „Roi vient de faire une démarche en faveur de la „forteresse de — — —, il a été résolu de sai-„sir cette occasion pour insister.“

J'ai remarqué dans ce projet de note de la main du Duc de Wellington les passages suivans:

„Les soussignés prient le Ministère du Roi „d'observer, qu'ils n'ont jamais considéré qu'une

„place était dans l'état, où elle devait se trouver,
„ou pour les intérêts de S. M. T. C., ou pour
„ceux des Puissances alliées, si le seul changement,
„qui s'y faisait, était d'arborer le drapeau blanc
„et les couleurs de S. M. — La conduite de
„l'armée française envers S. M. est la cause des
„malheurs, qui ont occasionné l'envahissement de
„la France, et il y a toute raison de croire que
„l'usurpateur a pris soin de placer dans les forte-
„resses non seulement les Commandans et troupes
„de ligne, mais aussi la garde nationale, sur la-
„quelle il pouvait compter. Les circonstances des
„derniers deux mois peuvent occasionner le désir
„sans une de ces garnisons d'arborer les couleurs
„de S. M., quand elle serait attaquée ou bloquée.
„Mais le principe par lequel le Ministère de S. M.
„a agi à l'égard de l'armée démontre, que si S. M.
„si les Puissances alliées ne peuvent se fier à ce
„signe extérieur, et qu'il faut que le Gouverneur
„et la garnison soient changés entièrement. — La
„conduite de la garnison de Mézières est une preuve
„de cette nécessité. Elle avait arboré les couleurs de
„S. M., mais étant rentrée dans la place elle a
„repris les couleurs tricolores, pour se battre con-
„tre les troupes des Puissances alliées. Ainsi donc les
„soussignés répètent au Ministère du Roi, que les
„Puissances alliées ne peuvent pas lever le blocus

„ou arrêtée l'attaque d'une place quelconque, jus-„qu'à ce que le Gouverneur, les Commandans et la „garnison ne soient changés selon les mesures ar-„rêtées pour chacune. Ils demandent — de faire „mettre strictement en exécution" —

Le XXXVIII, du 19 Août. — La France répond, qu'elle accède à la proposition: „que les comp. provisoires ne pouvaient être formés dans les Départemens occupés par les Alliés — mais ils expriment, que par suite de cette modification on sera obligé de retenir au-delà de la Loire celles des compagnies appartenantes à ces Départemens, lesquelles auraient été cependant mieux placées dans leurs Départemens respectifs." — Aucun motif de s'écarter — ad acta.

On s'occupe de Jérôme Bonaparte. Instruit que le Roi de Wurtemberg le demande, on adresse une note au Comte de Winzingerode, consent, et demande l'engagement, d'empêcher que Jérôme ne sorte des limites des Etats Wurtembergeois.

Il n'y a pas de doute, que tout cela présente plutôt une marche rétrograde qu'un avancement des affaires, quant à l'intérieur de la France et les rapports avec elle.

Mais à côté de ces conférences d'affaires courantes, il y en a d'autres plus essentielles, qui

vont plus directement au but! — Dans peu de jours j'en tiendrai tous les fils, et à mon regret ce ne seront pas les Anglais, qui les auront mis entre mes mains.

Mon opuscule n'a pas déplu, quoique je le craignais et que je m'en consolais d'avance. J'ai eu de longs entretiens avec M. Capo d'Istria à ce sujet. Voici à quoi se réduit le résultat:

„je ne suis peut-être pas d'accord sur le prin-
„cipe. Mais en défendant cette cause, il fallait
„la traiter de cette manière. Votre travail est
„indubitablement supérieur à celui de M. Hum-
„bold. — Enfin je l'ai mis sous les yeux de
„l'Empereur avec éloge etc.“ —

Il pensait „qu'on se trouvait dans une situation
„fort embarrassante et l'attribuait (tout à fait dans
„le sens Russe) à la hâte et à l'amour propre du
„Duc de Wellington 1) d'arriver le premier à
„Paris sans fruit ou capitulation; 2) d'y ramener
„le Roi. — Louis XVIII. a toute la force de l'iner-
„tie: il est à notre égard, comme le Pape vis-à-
„vis de Napoléon, en se renfermant dans ses re-
„fus; je ne sais, où cela nous mènera etc.“ —

Je croyais que c'était une façon de parler. Point du tout, ce même raisonnement a été reproduit du côté Russe — dans des momens plus essentiels!

Cependant Alexandre fléchit un peu! Il est doux et ne tranche pas.

On convient de certains articles préliminaires. On établit de toute part des maximums et des minimums. On vise à rester d'accord.

J'ose affirmer que S. M. peut compter positivement et avant toute chose — sur *la restitution des cantons Belges.*

Tout le monde est en mouvement. D'accord sur presque tous les points avec le Baron de Stein, je m'en sers aussi à mes fins.

Par ce canal et par Capo d'Istria, je fais insinuer doucement au Monarque, ce que j'avais déjà fait observer à Vienne; savoir: „que nous nous „trouvons entre plusieures reconnaissances, que „la balance panche du côté Anglais. Que c'est à „S. M. par ses soins et complaisances de rétablir „un niveau; et de procurer ainsi en Europe ce „rôle qui nous convient — d'indépendance, d'in„fluence et de balance.“

Je voudrais voir une rivalité en notre faveur a qui mieux, mieux.

Le Duc d'Arenberg avait adressé à M. R. Fagel le mémoire ci-joint pendant que ce Ministre se trouvait à Bruxelles. J'en ai fait l'usage qu'il convenait par la note ci-jointe, d'autant plus que l'objet était de mon ressort.

J'ignore pourquoi M. le Prince de Hardenberg répond en Allemand à mes lettres écrites en français, et sur un objet qui regarde la monarchie des Pays-Bas. — Au surplus je préviens M. le Duc d'Aremberg de cette espèce de bonne disposition.

Je suis etc.

(Sign.) Gagern.

P. S.

Je réponds par la copie ci-jointe de ma note aux instructions de V. E. relativement à Luxembourg.

Ich werde Anlaß genug haben und habe ihn bereits gehabt, mich über die Ansichten und Gefühle Lord Wellingtons auszudrücken. Mich dünkt, diese letzten Nummern schildern hinreichend den Hergang und den Zustand der Dinge.

19.

Paris, ce 25 Août 1815.

Monsieur le Baron!

Je m'acquitte de ma parole en soumettant à S. M. la plupart des pièces les plus essentielles, qui ont été échangées sur la grande question — de la satisfaction, que nous doit la France.

Les Russes — M. le Comte Capo d'Istria avait pris l'initiative. M. de Humbold paraît le réfuter. M. de Metternich traite la question différemment. Le Ministre de Stein s'exprime très bien. Le comte

de Münster allait plus loin. Il m'a fait lire son Mémoire; mais je n'ai eu le tems, que d'en extraire les principaux passages. Car c'est au fond un rapport officiel au Prince-Régent:

„Mémoire sur les affaires de la France par „rapport à la conduite, que devraient tenir les „Alliés. — Août 1815."

„Monseigneur!"

„V. A. R. m'a ordonné, de Lui communiquer „mon opinion sur les rapports actuellement exi„stans entre les Puissances alliées et la France, „ainsi que sur les conditions, qui devraient ser„vir de base à la paix future." — — — —

„Les Pyrénées, les Alpes et la Mer prescri„vent des bornes à l'ambition de la France, „pourquoi le Jura, les Vosges et les Ardennes „ne rendraient-elles pas à l'Allemagne les ga„ranties, dont jouissent l'Espagne et l'Italie?"

„On ose hardiment supposer, que si les Cours „d'Angleterre, de Russie et d'Autriche pouvaient „se trouver dans le cas, d'avoir à discuter la „question dont il s'agit, comme ayant à rede„mander à la France des provinces limitrophes, „qui leur auraient été arrachées, qu'elles ne „balanceraient pas à les réclamer."

Et vers la fin:

„qu'il faudrait rendre à l'Allemagne ses limites

„naturelles, ou du moins se défaire des points „militaires d'aggression, comme Strasbourg „— — — —“

„En tout cas le status quo de 1792.“

Lord Wellington, soit conviction, soit amour-propre et penchant pour la France — afin de consommer l'oeuvre d'avoir ramené le Roi à Paris — ne voulait pas de cessions — mais un dépôt pour certain nombre d'années; de 7 à 10; savoir comme Maximum:

„Lille, Condé, Valenciennes, Le Quesnoi, Mau„beuge, Philippeville, Givet, Ménières, Sédan, „Monmédy, Longwy, Thionville, Sarrelouis, Sar„reguminne, Bitsche, Landau, Huningue (XVII)“

et comme Minimum:

„Condé, Valenciennes, Bouchain, Maubeuge, „Landrecies, Le Quesnoi, Avesnes, Rocroy, „Philippeville, Givet, Bitsche, Landau, Hunin„gue (XIII)“.

Lord Castlereagh se joint à lui. Delà résultera le même mi-chemin, le même ni chaud ni froid, dont nous avons vu l'échantillon à Vienne. Et *comparativement* S. M. aura le moins de droit de se plaindre, parceque ces cessions, quelques médiocres qu'elles soient, tourneront à Son profit.

Les cantons Belges — premier point sur lequel on était d'accord.

Ce dépôt de forteresses.

Sa quote-part de contributions.

La restitution des objets d'art.

Enfin Landau même, cession sur laquelle on insistera, est une mesure protectrice pour Ses Etats.

J'ai eu ces jours-ci, voyant approcher le terme et la solution du problème une longue conversation avec Lord Castlereagh. Lui-même appuyait beaucoup sur les objets d'art, et sur les soins qu'il avait pris, afin d'empêcher les Français de les distraire. C'était un petit moyen de m'écarter de la question principale. Entrant cependant en matière, il m'a fait espérer positivement ces cantons, que S. M. paraissait effectivement mettre en première ligne.

Puis une longue dissertation sur l'état moral de la France — qu'il ne fallait pas trop irriter — que le dépôt de forteresses présenterait la même sécurité pour nombre d'années; — *sans brouiller les Alliés sur le partage.*

Je lui objectais envain que le temps de la restitution arriverait — que la France n'offrait aucune garantie morale de tranquillité, de reconnaissance pour des procédés, que *le moins* l'irritait tout autant *que le plus.* — Que ces ménagemens feront un très mauvais effet dans nos pays. Sa Seigneurie revenait toujours à sa persuasion de modération!

Je dirai plus. Le Comte de Münster, étant entré dans les mêmes discussions avec ce Lord, — se proposant même de lui faire entrevoir des dangers pour son poste — a fini par être à peu près persuadé! Ses argumens principaux, dit à l'oreille, roulaient sur la nécessité de maintenir l'alliance; de contenir la Russie, qui avait du penchant à se lier avec la France — et d'entrer avec elle en rivalité de générosité et de modération!

S. M. peut se persuader, que c'est là le véritable état des choses. Et si Elle n'en est pas entièrement satisfaite, le Prince d'Orange nous manque — il faudrait lui suggérer une lettre à Alexandre, précise et forte en argumens militaires.

Quoiqu'il en soit la France n'est guère plus satisfaite. Il suffit de lire les protocoles et le N°. 89.

„XXXIX.

§. 3. „Le conseil des Ministres du Roi trans-„met par une note du 19 Août des extraits de „la correspondance des divers Départemens mi-„nistériels, lesquels tendent à prouver, que les „causes qui gênent encore l'action du Gouver-„nement du Roi sont toutes étrangères à la „France, et que ces causes ne peuvent être „trouvées que dans les actes de plusieurs des „Généraux des armées alliées, d'où les Ministres „du Roi concluent, à ce que les mesures les plus

„efficaces soient prises sans retard par les Cours „alliées pour faire cesser cet état des choses.“ Il y était dit:

„C'est aussi pour empêcher L. L. E. E. de se „méprendre sur les véritables causes de la si„tuation morale, où quelques parties de la France „se trouvent encore aujourd'hui, c'est pour em„pêcher, que l'on ne regarde comme élevée par „l'esprit de parti, qui, s'il existe encore, n'at„tend pour disparaître, que le retour de la sé„curité, les obstacles que rencontre le Gouver„nement du Roi, c'est enfin pour que des diffi„cultés, qui ne proviennent ni du fait de l'ad„ministration française, ni des dispositions des „peuples, ne soient pas attribuées à l'impré„voyance de l'autorité, que le Ministère du Roi „se voit forcé à entrer encore dans de si pé„nibles détails.“

„Le Ministère du Roi ne craint point de l'af„firmer, les causes qui gênent encore l'action „du Gouvernement de S. M. sont toutes étran„gères à la France, elles ne peuvent être trou„vées que dans les actes de plusieurs des Gé„néraux des armées alliées. En effet comment „les peuples pourraient-ils voir l'avenir sans in„quiétude et placer sans réserve toutes leurs es„pérances dans le Gouvernement du Roi, lors-

„que la conduite des Généraux alliées est pro-
„pre à laisser des doutes sur les intentions des
„Puissances; lorsqu'au mépris de conventions
„formelles, les places qui ont reconnu l'autorité
„du Roi, sont attaquées, lorsque celles mêmes,
„qui sont les plus éloignées des pays, qui ont
„été le théâtre de la guerre, sont menacées;
„lorsque les armées étrangères, que le Roi a
„présenté comme ses alliés et qui dans plusieurs
„lieux ont été appellées comme amis, se placent
„aujourd'hui dans de tout autres rapports; lors-
„que les peuples n'éprouvent aucun soulagement
„et ont toujours à supporter les charges les
„plus pésantes de l'état de guerre, sans égard
„aux promesses réitérées, qui ont été faites;
„lorsque les principaux magistrats se voient pri-
„vés de leur liberté ou séparés par la force de
„leurs administrés. Comment le Ministère du
„Roi pourrait-il faire marcher l'administration,
„lorsque ses correspondances ne cessent point
„d'être interceptées? Par quels moyens ferait-il
„respecter l'autorité Royale, lorsqu'elle semble
„méconnue? Comment calmer les passions, lors-
„que les esprits sont de plus en plus aigris par
„les souffrances; réunir les partis, sans pouvoir
„offrir à aucune, même des motifs d'espoir?
„Comment inspirer la confiance aux peuples,

„lorsqu'on ne peut leur faire de promesses „sans craindre, de ne pouvoir les accomplir? „Comment obtenir l'obéissance, lorsque l'on est „sans pouvoir pour protéger. Telle est pour- „tant la situation cruelle où S. M. se trouve et „L. L. E. E. reconnaîtront que sous aucun rap- „port le tort ne saurait lui être imputé: C'est „pourquoi le Ministère du Roi se flatte que „dans la conduite des Généraux des armées al- „liées, qui est la seule cause des difficultés „sans nombre, au milieu desquelles se trouve „embarrassé le Gouvernement de S. M., étant „aussi contraire aux voeux de L. L. E. E., qu'- „aux intentions manifestées par Leurs Augustes „Souverains, les mesures les plus efficaces se- „ront prises sans retard pour faire cesser cet „état des choses."

Au dire de M. Talleyrand — la fermentation est extrême: „Si Vous ne finissez pas en dix jours, „il y aura des massacres, et croyez que ce que „je Vous dis, est exact." Puis parlant de la force, que leur donnait le désespoir: „l'homme le plus „malheureux en Europe, c'est le Roi de France." — Et tout cela du ton le plus sérieux et le plus acerbe.

C'est pourquoi j'évite de voir souvent ces Messieurs. L'avant-veille — chez lui, entouré

de femmes, il s'était plaint de sa position, gêne et nullité; d'un air plus doux et presque avec les formes de la plaisanterie. J'y répondais: „Vous êtes „comme un oiseau auquel des enfans ont coupé „l'aile. Sans doute Vous êtes gêné pour le moment „dans Vos mouvemens. Mais bientôt l'aile croit, „Vous voilà parti, on ne Vous rattrape plus.“ Il n'était pas faché de cette vérité ainsi masquée.

Le genre de M. Labesnardière est tout autre. *L'esprit de Votre Gouvernement ne doit pas être celui de la conquête — n'en faites pas sur des gens, vinq fois plus forts que Vous.*

Le Prince de Hardenberg m'a écrit sur Luxembourg. — Ce n'est pas ce que nous voulions — mais il me semble — et il m'a toujours semblé, qu'on pourrait céder. Sa lettre est polie — et n'ajourne qu'à l'époque de la paix. Par conséquent elle ne laisse entrevoir aucun projet fâcheux ou hostile!

Quant aux enclaves Lord Clancarty en parlera incessamment à S. M. Quand le Chancelier me disait hier les choses les plus flatteuses sur mes observations, je lui ai rappelé cet objet. Mais comme Lord Clancarty le talonnait depuis longtems, il voulait sans doute lui ménager ce plaisir de réussir, et m'a dit, qu'il se proposait de lui en parler,

ce qui a eu lieu aujourd'hui dans la matinée — avec force — promesses ! J'avais vu de mon côté le Ministre Stein et M. Jordan, et j'ai appris par l'un et par l'autre le mot de l'énigme. Le Chancelier est assailli par des mémoires et cahiers de doléance sur la mauvaise frontière surtout du côté de Malmedy et Aix-la-Chapelle — *où les choses* ne pouvaient en rester là. Stein, dès qu'il s'agit de la Prusse, est ordinairement vif et partial. Jordan, homme d'affaires, est plus modéré. . . .

Il est franchement convenu :

1°. que la Prusse n'a aucun droit de rétention sur les enclaves dans la vue de nous forcer à des complaisances ou échanges ;

2°. que ces échanges et complaisances réciproques ne doivent avoir lieu que de gré à gré par des Commissaires habiles et pacifiques.

Enfin j'espère que cet objet majeur prendra une meilleure tournure.

Les dépêches de V. E. sur certains villages contestés, me fourniront occasion de renouveller mes instances et représentations.

Les protocoles ne disent pas grand-chose — le susdit Klagelied de M. de Talleyrand excepté.

Pour toute réponse ou mesure répressive :

„*Extraits seront remis aux Généraux.*“

Le projet d'ordonnance pour la réorganisation

de la cavalerie française ainsi que des armes de l'artillerie et du génie — est approuvé.

Le XLe contient le memorandum additionel du Prince de Metternich et rien de plus.

Le contenu de ces dépêches m'a paru assez important pour envoyer un des miens et cette fois M. d'Eck — surchargé de travail — auquel je veux faire prendre l'air et qui a le grand désir de faire sa cour à V. E. et de la remercier.

Je suis etc.

(Sign.) Gagern.

Ohne Zweifel iſt dies die wichtigſte meiner Depeſchen, die über Alles, ſelbſt über die Theorien, Licht verbreitet.

Gewiß iſt es höchſt beſchwerlich, fremde, und gar feindliche und erbitterte Armeen im Land zu haben. Herr Talleyrand hat wohl nichts übertrieben. Aber wenn die Preußen parodirt, die Vorwürfe auf der Stelle erwiedert, ein Gegenſtück aus der vergangenen Zeit geliefert hätten, wie würde das gelautet haben? Und das blieb noch der große Unterſchied, daß jene Franzoſen Feinde, geringſchätzende Feinde waren, — ganz frei ſchaltend und waltend, die für nichts Schonung oder Rückſicht hatten. Hier war ſchon eine Species von Beilegung, eine Art von Obſicht und Schirm der andern Alliirten — eine Gattung oberer Leitung und Controle mancherlei Art; — dann in Lord Wel-

lington als Feldherrn; dann in den Conferenzen und Protokollen, dann in den russischen Mahnungen. Selbst daß Herr Talleyrand so klagen konnte, liefert den sichersten Beweis. Bei wem konnten die Preußen klagen vor und nach Tilsit? —

Den drohenden Worten des Herrn Talleyrand, in gesellschaftlichen Zirkeln und auch zu mir, konnte factisch Wahres zum Grunde liegen.

Fermentationen in großen, ihrer selbst bewußten, in sich kräftigen Völkerschaften oder Nationen lassen sich wohl beobachten, der nahe Ausbruch aber nicht berechnen. Praktisch haben wir das in Polen, hernach in Tyrol, hernach in Preußen und in Holland wohl erfahren. Nur eine leise Berührung, und die Flamme bricht aus, und wer kann die Folgen ermessen?

Die kurzen Worte, die mir Herr Labesnardière sagte, der Staatsmann zum Staatsmann, der Freund zum Freund, der stärkere Nachbar dem schwächeren, war sicher das stärkste, das richtigste, das relativ wahrste, was unter den gegebenen Umständen gesagt werden mochte. Von Widerlegung ist auch nicht die Rede, sondern von Modification, von Anpassung auf den gegebenen Fall. Seine hier so ausgedrückten und concentrirten Gedanken von Anfang an in das Auge fassend, mir selbst eine Richtschnur vorhaltend, blieb ich persönlich bei der Ueberzeugung stehn:

1) daß die acht Cantone und die wahren Enclaven nicht in die Kategorie der Eroberung gehörten, sondern alte, ächte, integrirende Theile Belgiens seien;

2) daß die Niederlande, für ihre Heereskraft, Festungen genug hatten, und diese oder jene mehr den Kohl nicht fett machen würden;

3) daß zu einer großen Ablösung von Frankreich, um den Niederlanden beizufügen, weder Anlaß, noch Berechtigung, noch Proportion unter den Allirten, noch ihre Geneigtheit vorhanden und anzurufen sei;

4) daß der Niederländische Gesandte, der Niederländische Staat nicht die Macht von Frankreich, sondern seine Uebermacht, seine Kriegslust zu fürchten habe, und beides am meisten in Elsaß und Lothringen, in dem Anstoßen an den Rhein seinen Grund habe, seinen Stimulus finde mit so offensiven Mitteln;

5) daß in der Politik alles eine gegebene Rolle, eine aufliegende Pflicht sei, die man erfüllen muß, ohne Uebertreibung und Einseitigkeit. Thue Recht und scheue Niemand;

6) daß besonders zwischen den Bourbonen der ältern Linie und dem Oranischen Haus, schon von der ersten Niederländischen Insurrection an so verflochten mit den christlichen Confessionen, Beziehungen eintraten, Thatsachen, große Krisen, wie die

unter Wilhelm III., die sich wahrhaft zu Geschichte und Politik in großem Maßstab stempeln und nicht mehr ummodeln lassen;

7) daß der Modus, wie die drei Bisthümer, wie Elsaß und Lothringen an Frankreich kamen, in Europa, und insbesondere längs des Rheines nie vergessen werden könne;

8) daß Alles, was Labesnardière so zu mir sagte, wie man in der Logik sich ausdrückt, zu viel beweise und für alle Zeiten beweisen würde.

In den Preußischen Altercationen das rechte Maß in meiner Stellung beobachtet, die Wahrheit rund heraus gesagt, oft da und dort Wasser unter den Wein gegossen zu haben, bin ich mir höchlich bewußt, und die Preußen haben es vielfältig damals anerkannt und durch fortgesetzte Freundschaft und Wohlwollen — bis zum Aschenkrug bewährt. —

20.

Bruxelles, ce 29 Août 1815.

Monsieur le Baron!

Votre Excellence est instruite, que le Prince de Metternich se proposait, de me communiquer son Mémoire. Le même Memorandum est déjà sous les yeux du Roi, mais il ne convenait pas,

d'en faire l'aveu au Prince, et je ne cessais de lui marquer le même empressement.

Enfin rendez-vous pour le samedi passé, 26 de ce mois. S. A. donnait audience à nombre de personnes, et me remit la dite pièce entre les mains, et en même tems sur ma demande les Mémoires de Lord Castlereagh et du Duc de Wellington. En les lui restituant, je lui observais, que le passage le plus fort et le plus vrai de son ouvrage était celui où il assurait:

„que l'esprit de conquête, reproché à la France „n'était pas seulement suite de révolution, mais „inhérent à sa Monarchie, et à sa prépondé„rance!"

Cette observation ne paraissait pas lui déplaire, et servit pour prolonger la conversation:

„Comme l'opinion des Alliés s'était divisée, il „fallait chercher à les réunir."

Et de suite le Prince me parla, qu'il était occupé d'un nouveau Mémoire, et comme il se trouvait sous sa main, et sur son bureau, il alla le chercher, et me le lut mot pour mot. (Mes yeux pouvaient suivre.) Ce n'était cependant que l'introduction — sans aucune conclusion; le résumé des différentes vues — dont les unes tendaient:

„à une garantie temporaire" — les autres „à „une garantie permanente."

Il cherchait donc le *medius terminus*, en combinant dans l'esprit de la conciliation — un peu de l'une et un peu de l'autre.

En prolongeant la conversation et la promenade, le Prince prit un autre papier en main — espèce d'aperçu statistique de ce que la Paix de Paris avait laissé à la France. Le nombre d'ames était porté de 6 à 700,000 ames — Cantons Belges — cessions Allemandes — Savoye — Avignon etc.

Et il m'a semblé, que la marche des idées du Prince était la suivante:

„ramener la France au status quo de 1789 — „(ce qui mettait assez à couvert l'idée de son „intégrité) — lui faire restituer par conséquent „ce surplus de la Paix de Paris, — lui laisser „cependant Avignon et le Comté Venaissin „(= 200—300,000 ames) par manière d'échange „contre Landau et d'autres places fortes avec „leurs rayons!

Après tout ce préambule — il me demanda de but en blanc:

„Attache-t-on chez vous un grand prix à la „possession de Luxembourg" — et après une courte pause — „je ne dis pas le Grand-Du-„ché, mais la forteresse."

Ma réponse:

„qu'étranger à ce pays, je n'y avais pas des

„correspondances fort étendues, que l'objet me „paraissait cependant de la plus haute impor- „tance; et que, si Son Altesse avait lu la pré- „face des notables de la Monarchie sur sa con- „stitution, elle y aurait vu, combien ils atta- „chaient de prix à Luxembourg, au point de „vouloir intervertir l'ordre de succession."

Des cartes se trouvaient étendues sur la table, le Prince s'appliqua à me montrer l'éloignement de cette place du reste de la Monarchie; et m'a- avoua, „que le grand but de l'Autriche devait „être de *compromettre* la Prusse avec la France „— en d'autres termes, de la rendre contigue — „et d'opposer leurs intérêts." — Il parlait en Al- lemand, et se servit néanmoins de l'expression — compromittiren. Comme je me souvenais, d'avoir entendu à Vienne les mêmes idées par rapport à la Bavière, j'en fis mention — et le Prince sou- tint son ancienne thèse, en m'avouant, „que pour „cette même raison il voulait procurer Landau à „la Bavière, et du Bas-Palatinat tout ce qu'il „pourrait, même en froissant les intérêts de Bade."

Je me bornais à lui observer:

„que quelques soient les échanges, qu'on pour- „rait proposer à Sa Majesté; je l'engageais, „de ne jamais y faire entrer les cantons cédés „de la Belgique, qui étaient censées en faire

„partie, et qui n'auraient jamais dû en être „distraits —“

ce qu'il promit. —

Le Chancelier de Hardenberg m'avait invité à dîner pour ce jour; incertain, s'il ne me prierait pas, de passer chez lui dans la matinée, pour m'entretenir sur un objet important.

Cet entretien n'a eu lieu que vers le soir dans son jardin. Il s'agissait également de Luxembourg, et les questions du Prince de Metternich sont en liaison évidente avec le plan du Prince.

Le Chancelier m'a donc prévenu:

„qu'il était occupé d'un second travail, où il „demanderait Luxembourg pour arriver à Thion- „ville et Sarrelouis, — que leurs vues modérées „se bornaient à ces trois places fortes; que „parmi les forteresses soumises il y en avait à „la convenance des Pays-Bas, qu'il leur ferait „avoir par manière d'échange.“

Je lui répondis à peu près la même chose qu'au Prince de Metternich, ajoutant que j'en écrirais à ma Cour, et que je le priais de me dire, quel autre usage il voulait que je fisse de cette ouverture, s'il désirait que j'en parle aux Anglais.

Il me pria de différer de trois ou quatre jours seulement; qu'il lui fallait ce délai pour finir son

travail; et qu'il ne serait pas décent ou convenable, que les Ministres Britanniques en fussent instruits par d'autres, que par lui-même.

Ce sont ces quatre jours à peu près, que j'ai voulu employer pour venir en personne rendre compte à S. M. et prendre Ses ordres. Si on décline — je m'approprierai mieux tous les argumens, si on consent, je saurai mieux sous quelles conditions — et dans quelle gradation!

J'étais empêché de faire une entière confidence à Lord Castlereagh. Par le Général Fagel je lui ai cependant fait donner — *a hint.**)

Ayant pris mon parti, je l'ai fait annoncer au Chancelier par M. Jordan, lui promettant de ne pas aller opiner contre ses projets. Mais que je ne lui promettais pas, d'être pour; parceque des raisons fortes me trouveraient docile et facile à convaincre. Le Prince me reçut en robe de chambre, fort satisfait de mon projet. Son Altesse me remit ou me fit voir nombre de papiers:

1° Son propre mémoire;

2° et 3° le premier et le supplémentaire de M. de Knesebeck avec carte;

4° un autre, que je crois traduit de l'Allemand de M. de Boyen, Ministre de la guerre;

---

*) a hint, englisches Wort, das einen Wink bedeutet.

5° un dernier — en Allemand, de M. de Boyen, également destiné à réfuter ou modifier les idées de Lord Wellington, et qui devait servir de base au travail, qui occupait le Chancelier —; il y avait deux cartes annexées — dont l'une, colorée, présentait cette enclave:

0 *Luxembourg*
0 *Thionville* 0 *Sarrelouis*
0 *Sarrebruck*

l'autre traçait une ligne depuis la Mer du Nord jusqu'à la Mediterranée, et marquait les pays d'occupation temporaire avec administration des Alliés. On pourra à peu près suivre cette idée, car j'ai remarqué rapidement que

Bar sur Ornain, Langres, Autun,

se trouvaient en dehors, et

Dunkerque, Douay, Dijon, Chalons sur Saone,
Nismes,

en dedans de cette ligne;

6° une liste de places fortes prises par les Prussiens, savoir:

Philippeville
Landrecy
Maubeuge
Marienbourg
Rocroy
Mézières (sans la citadelle)

Sedan
Avesnes.

et à prendre, ou bloqués:

Givet
Charlemont
Longwy
Malmedy
Landau
Bitsche
La Fère.

Sur une carte le Prince avait sousligné les places, qu'il destinait à S. M. en échange pour Luxembourg:

(Condé)
Maubeuge
Philippeville
Charlemont
Givet.

Voyant que Condé ne s'y trouvait pas, je lui fis remarquer son importance pour nous avant toutes les autres places; ce qui l'engagea à soussigner Condé.

Il fit encore mention de Mézières et Sedan, mais cependant éloignés, difficiles à obtenir, et bien moins nécessaires à la défense.

Le Prince répéta plus d'une fois, qu'il ne s'agissait que de la forteresse, faisant même sur la carte

le signe expressif avec l'ongle du ponce strictement autour de cette ville.

Il pensait avoir des notions, que l'Empereur de Russie consentirait à tout cet arrangement, si les Anglais voulaient y acquiescer.

En prenant congé de lui, je ne laissais pas de lui rappeller les enclaves; il me chargea de présenter ses respects à Leurs Majestés, et d'assurer le Roi, qu'il arrangerait tout à la satisfaction de Sa Majesté!

Je suis etc. (Sign.) Gagern.

Alles hier zeigt den Gang der Dinge, die Theilnahme und den Einfluß der Personen, wie nachdrücklich jeder an seine Pflicht und aufgegebene politische Rolle dachte und zu großen Nachgiebigkeiten wenig geneigt war. Es enthält zugleich das beste Lob des Fürsten Hardenberg durch die Thatsache, und wie er bemüht war, in die Aufgabe Plan und Zusammenhang zu bringen und es auch uns recht zu machen. Seine Vorstellungen, alternativ auf das ganze Großherzogthum, oder nur auf Stadt und Festung gerichtet, schienen mir so wichtig, daß ich mich entschloß, mich zum König selbst nach Brüssel zu begeben, den ich doch ohne den Herrn von Nagell fand. Darum das verknüpfende Schreiben als Fortsetzung an ihn gerichtet. Wie fruchtlos diese Reise war, werde ich sehr bald anfügen.

21.

Paris, ce 3/4 Septembre 1815.

Monsieur le Baron!

Je ne fais que suivre les ordres de Sa Majesté en hâtant le départ du courier.

Je crois que le sort en est jetté, et qu'à l'exception des huit cantons, il ne faut plus rien espérer.

Arrivé hier après dîner vers trois heures, mes premières tentatives de voir et de m'instruire n'ont pas réussi. Le soir seulement j'ai trouvé chez Lady Castlereagh un premier personnage, qui pouvait être au fait: M. de Humbold. Il m'a appris, que les affaires dans notre sens allaient mal — et que le jour même des conférences d'un intérêt majeur avaient eu lieu. Mon avertissement, que Sa Majesté ne comptait pas céder Luxembourg ne paraissait pas le surprendre. Je trouvais un air soucieux à Lord Castlereagh, et le soir même je n'ai eu occasion, que de lui remettre copie de ma lettre à Votre Excellence, rédigée à Bruxelles. Cependant je me suis annoncé pour le lendémain.

De grand matin j'ai été voir le Comte de Nesselrode, instruit par M. de Fagel, que la lettre du Roi n'avait pas fait un merveilleux effet. *Le Roi n'aurait pas dû prendre l'initiative.*

Comme ces deux conversations avec le Comte de Nesselrode, et quelques heures plus tard avec Lord Castlereagh se sont extrêmement prolongées, ma mémoire ne me retracera pas toutes les expressions remarquables. J'observe préliminairement, qu'elles se ressemblaient beaucoup, et que l'un paraissait répéter les argumens de l'autre. Je m'appliquerai surtout à marquer les différences.

J'ai commencé à parler à M. de Nesselrode de mon voyage à Bruxelles, et de ses motifs, qu'il connaissait. Il ne me paraissait pas bien éloigné du désir de voir cédé Luxembourg à la Prusse. — Il combattait cependant peu les raisons majeures, qui motivent cette répugnance de Sa Majesté. Quand je lui parlais de forteresse d'Empire, et que dans cette destination les Prussiens y avaient un droit de garnisonnement — cette idée lui paraissait neuve. Et quand je lui avais expliqué, comment j'avais tâché vainement de faire définir plus spécialement — une forteresse d'empire — à laquelle je ne pouvais attacher d'autre idée ou règle, que celle *des proportions* — il croyait voir un expédient, en partageant ce droit de garnison entre la Prusse et les Pays-Bas. Je n'ai pas poursuivi cette matière, ignorant ce que S. M. en penserait. A cette occasion il m'a appris qu'on était déjà assez avancé dans les arrangemens sur

Mayence, et que l'Autriche y *tiendrait la haute main.*

Quant aux cessions territoriales et de places fortes, toutes les raisons pour ou contre ont été épuisées de part et d'autre, sans produire la conviction désirée.

Je lui retraçais assez fidèlement l'histoire de la lettre du Roi; l'assurant qu'elle partait de conviction et d'un sentiment de devoir; que mon métier et mes instructions portaient de l'appuyer; que guerre était guerre, et que ces distinctions étaient trop subtiles; que le Roi avait laissé tout le développement aux intentions des Alliés, regardant la question de sécurité comme essentiellement militaire — mais ne doutant pas, qu'on se persuaderait de la nécessité de fortifier les Pays-Bas. Que de notre côté on avait mis plutôt trop de lenteur.

Le Comte saisit ce dernier mot avec un peu d'ironie, comme s'il voulait dire, que la lettre de S. M. n'arrivait que trop tôt.

Je continuais: que par notre position nous étions les plus intéressés à la question; qu'une autre chance de la bataille aurait entraîné la Monarchie vers sa perte. Bref tout ce que le bon sens et l'évidence pouvait me dicter.

Le Comte entrait parfaitement en matière et s'appliquait à réfuter:

„que certainement tout le monde était d'accord „de soutenir et défendre les Pays-Bas. Que „notre salut consistait à être placé entre l'al- „liance de l'Angleterre et de la Russie. — Que „le mariage projetté aurait ce grand avantage. „Que l'Europe avait besoin de repos. Que le „principe de l'intégrité de la France maintien- „drait seul la grande alliance, qui sans cela ne „durerait pas trois mois."

Quand je soutenais, que la cession demandée de places fortes ne sortait pas des bornes de la modération — qu'il me paraissait plutôt de mauvais exemple, de laisser sortir la France intacte de cette lutte; — il soutint avec quelque véhémence: „que ce n'était pas le cas; que la saigner „jusqu'au blanc par des contributions, y laisser pendant 7 ans une armée de 150,000 hommes, et „la visite de 800,000, lui coûtait assez cher, pour „s'en souvenir amèrement."

Quand je soutenais: que l'opinion publique en Allemagne et en Angleterre était bien fortement prononcée, il parlait avec mépris d'opinion publique et d'opposition. Cependant rien ne paraissait plus l'ébranler, que mon insinuation: que tout le résultat serait attribué à l'Empereur de Russie. Que la Prusse demandait, que l'Autriche partageait cette intention; que l'Angleterre paraissait

plutôt spectatrice et médiatrice etc. Cette opinion et tout ce qui pouvait l'accréditer, paraissait beaucoup le choquer, et il se donna beaucoup de peine, pour attribuer plutôt aux Anglais cette initiative: *aux conceptions sages et vigoureuses du Duc de Wellington et de Lord Castlereagh.*

Lord Castlereagh ouvrit la conversation par l'aveu assez sincère et singulier, que „personne „ne savait trop ce qu'il voulait."

Je l'assurais: que chez nous, nous le savions assez bien. —

Il n'est pas douteux, qu'il avait une grande volonté de me persuader et qu'il employa beaucoup d'art, de suite et d'éloquence — parlant de source, même dans une langue, qui n'est pas tout-à-fait à sa disposition.

Il fit une sortie un peu satirique contre la manie, d'avoir, sans rime, ni raison, des places fortes, isolées, incohérentes, des pays mal assurés, mal affidés, citant l'exemple de tel ou tel prince Allemand. — — Il blâma la légèreté, avec laquelle on troquait, pourvu qu'il y eut apparence de gain. J'entrais dans cette petite diatribe, l'attribuant au tems, plus qu'à nos moeurs. J'expliquais le contenu de la lettre du Roi à l'Empereur Alexandre

— les motifs — le besoin de ces places fortes, et de Condé et Maubeuge en particulier.

„Il parlait avec assez de louange de la nation „française, de son caractère exalté, de son esprit „guerrier. Que l'entamer ne ferait que l'irriter. Il „avouait bien, que dans toutes les chances il y „aurait toujours un parti en France — le parti „révolutionnaire — qui voudrait la guerre — mais „que tous les partis se réuniraient, si on l'offen„sait.“

La cession de quelques places fortes lui paraissait „une mesure pitoyable, ne garantissant rien, „n'ajoutant rien à la puissance; rien, qui ne serait „tout aussi facilement obtenu par des sommes em„ployées à fortifier chez nous les points qu'il con„viendrait. Condé par exemple, — où le nom „seul suffirait pour blesser, rappeller des souve„nirs de famille, et réunir tout le monde sous „les armes.“

„Qu'on avait besoin de repos, qu'on demande„rait de très fortes garanties — que ce même „Condé se trouverait parmi les places, provisoire„ment occupées; que si ces précautions n'empê„chaient pas le mal, on serait à tems pour pren„dre d'autres mesures. Qu'il ne fallait pas trop „exiger des Français. Qu'ils étaient gâtés à la

„vérité, mais que leur retour au bien ne pouvait „s'opérer par miracle, mais par le tems."

„Que l'Angleterre ne serait pas toujours là, „pour nous défendre, qu'elle ne le pouvait. Que „la Prusse ne suffirait pas, et que, si elle y suf„fisait, cela entraînerait d'autres inconvéniens, une „espèce d'assujettissement."

J'insinuais le plus doucement, que je pouvais, que toutes ces assertions n'étaient qu'hypothèses. J'insistais d'avantage, qu'elle prouvaient trop — qu'on pourrait les reproduire en faveur de la France après chaque nouvelle guerre; dont à la longue l'une ou l'autre réussirait au gré de ses désirs. C'est le seul argument, qu'il n'a pas trop réfuté!

Cette conversation a duré près de deux heures, je crois; parcequ'il est impossible, en pareille matière, de ne pas se répéter.

Avant de le quitter, je lui demandais la faveur de me dire ce qu'il pensait sur la marche des affaires et la probabilité d'une fin. Il m'a assuré, qu'il n'en avait aucune idée. Et je le crois. Car je ne vois pas les moyens de s'entendre. Je sais de science certaine, qu'avant-hier Alexandre et le Roi de Prusse — en présence du Chancelier de Hardenberg — eurent un long entretien assez vif, chacun soutenant sa thèse avec art et per-

sévérance; — et que ces Monarques se sont séparés sans résultat.

Et on se demande, si personne ne voulait céder! qu'arriverait-il?

Les Monarques reviendront tous ici après les revues et ne comptent quitter Paris qu'à la fin du mois. On nomme le 25.

Je laisse juger Sa Majesté, s'il ne serait pas convenable et utile, qu'un personnage, Robert Fagel par exemple, accompagne les Monarques pour observer les changemens possibles, même quant aux visites projettées.

M. de Nesselrode m'a dit en confidence, et avant notre séparation, que l'Empereur s'occupait de la réponse, détaillée sans doute, et dans l'intention de convertir.

Lord Wellington est occupé d'un nouveau Mémoire. Je tâcherai de lui faire ma cour demain, sans aucun espoir de persuasion. Mais ce sera réciproque.

Il s'agit donc de savoir ce qu'il faut faire dans cette divergence d'opinions, où précisement nos meilleurs amis pensent autrement que nous. Faut-il remettre un Mémoire inhésif? Je l'ai assez bien en tête! J'espère bien faire. Mais est-ce prudent? Sans doute je sais toutes les raisons contre. Cependant le jour arrivera, ou chaque Puis-

sance, chaque Ministre voudra prouver ce qu'il a pensé, proposé et désiré. Les conversations s'oublient, on les défigure, les Mémoires restent.

Je n'ai pas encore vu le Chancelier. — J'y dine aujourd'hui. Par Mss. de Humbold et Jordan il est instruit, que je ne lui apporte pas Luxembourg.

Je suis etc.

(Sign.) Gagern.

Weil hier dieſe acht Cantone als bevorſtehende Zurückgabe an Belgien ſo beſtimmt erwähnt werden, ſo will ich ſie vor allen Dingen nennen. Um ſo mehr, da ſie nachher im Friedensſchluß zwar abgetreten, aber dieſe Benennung und Bezeichnung umgangen wurde. So ſehr ſuchte man den franzöſiſchen Ehrgeiz auch in den Formen zu ſchonen und ließ die Redaction dieſes großen Friedensinſtrumentes lieber dunkel und unvollſtändig. Alſo die Cantone:

Gedinne, Beaurain, Florenne, Walcourt, Chimay, Beaumont, Merbe le Buisière et Dour.

Und unter den ſo zahlreichen Belgiſchen Vorſtellungen reihe ich unter Beilage XVI, was mir ſtatiſtiſches darüber zukam. Das heißt eines unter ſehr vielen und von vielen Belgiſchen Behörden ſelbſt.

Alles übrige und ſo bedeutende iſt klar genug.

22.

Paris, ce 5 Septembre 1815.

Monsieur le Baron!

Le Chancelier d'Etat Prince de Hardenberg a reçu mes ouvertures sur Luxembourg avec calme et politesse. Il était instruit d'avance. „Les autres disent tous, que le Roi a tort; le Duc de „Wellington est le premier à soutenir, que cette „place éloignée n'est pas une défense pour les „Pays-Bas.“

J'ai surtout employé le motif de la constitution — et de la confiance nationale. On y reviendra, je crains.

Par le Chancelier j'ai appris, que le Duc de Wellington a déjà remis son Mémoire. Il me l'a promis dans une couple de jours. „Il est meilleur, que le premier“, disait-il.

Si je devais rédiger en note, ce qui tendrait à le réfuter, j'employerais de préférence l'argument le moins offensant: *qu'on a trop prouvé!*

1° que si la France se calmait pendant ces 7 ans et revenait à ses anciennes bonnes habitudes, comme on l'espère — ce serait précisement ce qu'il y a de plus dangereux pour nous.

2° que si dans un siècle il y avait seulement cinq

guerres — dont quatre défavorables à la France — on pourrait toujours employer les mêmes raisonnemens en sa faveur! Mais la cinquième défavorable pour nous, où nous menerait-elle?

3° Plus de développement de l'équilibre etc.

A ce même dîner se trouvait M. de Humbold, qui se plaignait de mouvemens fébreux, et en effet il m'a tenu d'assez singuliers propos après table, qui ne lui sont pas trop familiers:

1° Il disait le plus de mal qu'il pouvait, du système de grande alliance, et des quatre Puissances, de leur instabilité, arrogance, injustice etc. *Et la Prusse y joue un rôle principal.*

2° Il n'épargnait pas M. de Metternich, son caractère faible, double, entortillé — *et il passait pour son grand ami et confident.*

3° Il critiquait sans détour le ton leste et soldatesque de M. le Duc de Wellington, — quand il s'agissait de répondre à des notes des Alliés!!

Mais il promettait ses bons offices dans l'histoire des tableaux — louant beaucoup Lord Castlereagh, qui avait parlé pour nos intérêts, et ceux de nos églises, avec art et éloquence. Il n'y a donc encore que le Comte de Nesselrode, c'est à dire, le cher Empereur Alexandre, qui est notre adversaire! J'ai engagé M. Robert Fagel d'employer

des moyens de persuasion et d'amitié auprès de ce Comte.

J'ai été occupé ce matin à extraire les protocoles, n'ayant pas trouvé le Duc de Wellington. Le premier, celui du 24 Août (XLI) m'a paru si remarquable, que je l'ai copié en entier avec annéxes.

XLI. Protocole des conférences, Séance du 24 Août 1815.

§. 1. „Il avait été convenu dans la Séance „du 20 de ce mois, à l'occasion de l'indemnité „de 50 Millions, réglée avec le Ministère fran„çais, en échange de la renonciation à la per„ception directe des revenus pendant deux mois „dans les Départemens occupés par les Alliés, „que la cinquième partie, savoir 10 Millions, „serait devolue aux Alliés, autres que l'Autriche, „la Russie, la Grande-Bretagne et la Prusse, „et que ce serait sur ce pied, que se calcule„raient de semblables indemnités, relatives à „l'entretien des forces des Alliés."

„Le Comité administratif des Alliés, ayant été „invité, à se mettre en rapport avec la com„mission centrale française pour l'exécution de „cet arrangement, a demandé dans un rapport du „15 de ce mois, qu'on lui fit connaître la quotité „de chaque puissance dans cette répartition."

„Mss. les Membres de la Commission, ayant „pris cet objet en considération, arrêtent d'adres- „ser au Conseil administratif la direction tracée „dans la pièce ci-jointe No. 94.“

„Quoique les secours fixés dans le traité d'ac- „cession à l'alliance du 25 Mars 1815 excèdent „de beaucoup la proportion admise antérieurement „et nommément en 1813 et 14 dans la presta- „tion des contingens et que d'autre part les se- „cours des 4 Puissances principales ne soient „calculés qu'à 150 mille hs., tandis que le nom- „bre effectif, qu'elles ont mis en campagne sur- „passe de beaucoup celui auquel Elles s'étaient „engagées, les Cours réunies se sont néanmoins „décidées, à reconnaître de la part des autres „Alliés le nombre des troupes stipulé dans leur „traité, comme formant leur titre à la répartition „d'un cinquième de l'indemnité, dont il s'agit, „en y ajoutant toutefois la réserve expresse, „que cette proportionelle ne pourra servir de „règle pour la répartition d'autres avantages, ré- „sultant de l'alliance du 25. Mars. Il a été au „surplus arrêté, que la participation à cette in- „demnité se renfermerait entre ceux des Alliés, „qui ont pris une part active à la présente cam- „pagne. C'est dans ce sens, qu'ont été rédigé

„les tableaux et les observations, communiqués „au Comité administratif des Alliés.“

§. 2. „Des informations venues de Madrid, „portant que la Cour d'Espagne a pris la réso- „lution, de faire entrer ses Armées en France, „et que 80 mille hs. se disposent, à franchir „les Pyrenées, les Cabinets réunis à Paris pren- „nent en considération, que cette détermination „de l'Espagne aurait l'effet de se mettre en op- „position avec les mesures concertées entre les „Alliés d'une part et le Roi de France de l'au- „tre pour le rétablissement de l'autorité légi- „time, et la pacification du Royaume, trouvent „nécessaire, de faire connaître au Cabinet de „Madrid, que les Alliés ne sont aucunement „disposés, à soutenir les opérations des armées „Espagnoles dans le cas où le Roi Louis XVIII „devrait s'opposer à leur entrée en France. Les „Membres de la conférence sont convenus d'une „dépêche, rédigée en commun, à envoyer aux „Ministres respectifs des 4 Cours à Madrid.“

§. 3. „M. le Comte de Nesselrode — sur „les proscrits.“

Cela m'a pris trop de tems pour employer la même diligence quant aux suivans. Devant tout écrire de main propre je me suis borné à ce principal, mais j'y reviendrai.

Le XLII s'occupe encore du même objet des 50 Millions, et des Millions bien plus considérables pour habillement — in verbis:

XLII, du 27 Août.

§. 1. „Le Ministère du Roi a remis relative-„ment à la transaction du 50 Millions une note „en date du 24 de ce mois, qui est annexée „sub No. 35.“

„Il expose, que l'administration civile et finan-„cière ne lui ayant pas été remise en entier et „sans restriction, il n'a pas été en son pouvoir „de se procurer les fonds pour le payement des „premiers 25 millions, dont le terme d'acquit-„tement est du 25 Août. Il demande en même „tems, qu'il soit sursis à toutes les réquisitions „isolées d'habillement, et de faire régler de con-„cert à Paris ce qui est relatif à ces sortes de „demandes.“

„Ce Mémoire a été distribué et pris ad re-„ferendum par Mss. les Membres de la con-„férence.“

§. 1. 2. 3. „La famille Bonaparte. — Les „bannis — et les mouvemens du midi.“

XLIII, du 29 Août.

„Même chose à peu près. L'accession du Da-„nemarc.“

XLIV, du 31 Août.

§. 1. Membres de la famille Bonaparte —.

§. 2. „Les représentations faites par le Gou„vernement français dans la pièce No. 95 au „sujet de la transaction des 50 Millions, ayant „été suivies de plusieurs pourparlers, il en est „résulté de nouvelles propositions de la part de „M. le Baron Louis, Ministre des finances. El„les sont consignées dans le Mémoire ci-joint, „sub No. 102, auquel est annexé un projet de „convention relatif au mode de payement des „50 Millions, pour la nonperception des reve„nus et pour les autres sommes, qui seront „fixées pour le rachat des fraix d'habillement.“

„Mss. les Membres de la Commission feront „connaître incessamment l'opinion de leurs Cours „sur ces nouvelles propositions. Ils déclarent „toutefois d'admettre comme base de rachat des „fraix d'habillement la somme de 120 fr. par „homme, sans distinction d'armes.“

§. 3. „Frimont — sur le Département du „Gard.“

De ce Mémoire français (102) assez long, j'ai cependant extrait le passage, qui va droit au but:

„Les 50 Millions de solde seront acquittés à moi„tié dans chacun des deux mois, qui suivront la re„mise de l'administration aux autorités françaises.“

„La somme affectée à l'habillement et à l'équi-
„pement sera payée, savoir 10 Millions dans
„chacun des deux mois, et le surplus par quart
„dans chacun des 4 mois, qui suivront les deux
„premiers.“

J'ai quelque demi-notion, que Bavière et Wurtemberg sont en transaction immédiate avec la France — ad hoc — et que Bavière a signé avant-hier pour 7 Millions, ce qui pourra nous guider.

Je suis etc.

(Sign.) Gagern.

Was Luxemburg überhaupt betrifft, so wiederhole ich auf das bestimmteste:

1) Als zu Wien die Option zwischen den deutschen Stammlanden und Luxemburg gelassen war, so enthielt ich mich aller Argumente, aller Stimme, sondern überließ es dem Gemüth und der Einsicht des Königs. Denn ihm mußte der Eindruck in den Niederlanden, die Verknüpfung und ihre Vortheile viel deutlicher vor Augen schweben, als mir. Unstreitig hat ihn auch diese Rücksicht bewogen. Hätte ich Argumente anwenden wollen, so wären sie entschieden für die Stammlande gewesen, nach meiner Persönlichkeit, nach meinem Interesse, wie nach meinen Gefühlen.

2) Bei meinem Erscheinen zu Brüssel, wovon ich eben sprach, opinirte ich ganz im Preußischen Sinn.

Der König aber leistete mir hartnäckigen Widerstand, was ich sonst gar nicht gewohnt war:

Ob denn nie etwas feststehn solle? Ob man einmal übernommene Regentenpflichten nicht treulich zu üben habe? Ob ich glaube, daß ihm solcher Seelenhandel gefallen könne?

Worauf ich blos erwiederte:

Eure Majestät würden vollkommen Recht haben, wenn von gewordenen Dingen die Rede wäre. Es ist aber noch immer die Rede von erst werdenden. Und was Sie Seelenhandel nennen, ist die Attribution von Land und Leuten, um die es sich eben handelt.

3) Uebrigens bezog sich meine ganze Argumentation weit mehr auf die Abtretung des ganzen Großherzogthums gegen vollständigen Ersatz, als auf die bloße Ausscheidung von Stadt und Festung, ob ich gleich alle Unzuträglichkeiten einer Zwei- und Dreiherrschaft (der Bund) deutlich genug vor Augen sah.

Was die Humboldischen harten Ausdrücke betrifft, so sind sie fürwahr nicht wörtlich so zu nehmen. Er sprach selbst von fieberhafter Bewegung. Es war einer der Preußischen Ausbrüche des Unwillens — und ich gebe gern zu, des gerechten Unwillens, daß die Dinge nicht nach ihren Wünschen gingen. Faible scheint man immer, wenn man nachgibt, double, wenn man mit den vernommenen Gründen für den

einen und den andern Theil spricht, und entortillé, wenn man dazu die behutsamsten, gelindesten Worte sucht. Doch will ich hier eine Anekdote anfügen. Als wir uns im Jahr 1817 zu Parma zusammen trafen und Marie Luise uns spazieren fahren ließ, anschließlich des Oestreichischen Unterstaatssecretair Herrn Floret, hatte sich die Sage von dem Ableben des Staatskanzlers verbreitet, und es war im Wagen die Frage, wer ihn wohl ersetzen würde. Der Fürst Metternich meinte: Herr von Humbold. Floret aber: „Das wünschen Sie, weil Sie vermeinen, von seiner Wiener Sendung her, Einfluß auf ihn zu haben. Ich glaube kaum. Er würde nach seinem eignen Kopf handeln, und der ist gut organisirt."

Humbold, Hardenberg, Stein, Blücher, Gneisenau, Knesebeck, Boyen — sie dachten Alle einer wie der andre — und ihre ganze Nation mit ihnen. Man muß in Anschlag bringen, daß die wirksamen diplomatischen Personen die strengen Vorwürfe in der Heimath zu befahren hatten.

Etwa um diese Zeit schrieb der Regierungsrath Dr. W. Butte an den Staatskanzler und sandte ihm die Abhandlung und Ausführung:

Die unerläßlichen Bedingungen des Friedens mit Frankreich. Eine freimüthige und prüfende Darstellung der öffentlichen Meinung.

Es waren solcher Bedingungen fünf. Gleich die erste lautete:

Frankreichs Beschränkung auf seine Sprachgrenzen, Zurückgabe von Elsaß, Lothringen und der vormaligen Bischümer Metz, Toul und Verdun an Deutschland, Abtretung der Festungen Lille und Valenciennes an das Königreich der Niederlande.

In seiner edlen freundlichen Weise antwortete ihm gleichbald der Staatskanzler:

Paris, den 9. October 1815.

— — Daß Ihre Meinung so sehr mit der meinigen übereinkommt, daß fast alle Ihre Sätze sich in denen von mir abgelegten Abstimmungen finden. Wenn der Friede dennoch nicht hiernach abgeschlossen wurde, so ist Preußen außer Schuld. Es stand allein und konnte, erschöpft an Menschen und Mitteln, die Sache nicht gegen ganz Europa durchsetzen. Es mußte der höheren Rücksicht der Einigkeit mit seinen Verbündeten, der Ruhe seiner Völker, sei sie auch weniger dauernd, die bessere Ueberzeugung aufopfern. Was diese forderte, haben Sie mit den triftigsten Gründen, mit Ruhe und Würde ausgeführt. Empfangen Sie —

Hardenberg.

Selbst Oestreichs stärkeres Auftreten, mit Beharrlichkeit, würde den Widerwillen, die Widersetzlichkeit Englands und Rußlands nicht besiegt haben.

23.

Paris, ce 7 Septembre 1815.

Monsieur le Baron!

Ma conversation avec le Duc de Wellington a eu lieu le mecredi 6 Septembre à 11 heures. Son Altesse était en bonne disposition, d'abord un peu distrait, mais reprenant bientôt le fil de ses idées. Cependant, à tout prendre, Lord Castlereagh avait mieux parlé que lui. L'entretien a duré au moins aussi longtems.

Gagern. „Plénipotentiaire auprès les Puissan-„ces alliées, je n'avais cependant pas le droit „de dérober les momens de V. A. Je n'avais „pas d'objet fixe, qui aurait justifié ma demande. „Mais il y en a plusieurs, qui m'emmènent au-„jourd'hui chez Elle. Je connais avec plus de „précision les intentions du Roi. Je reviens de „Bruxelles, ou j'ai été conduit par les ouver-„tures directes de la Prusse sur Luxembourg.“

Le Duc. „Le Roi ne m'a pas écrit sur ce „sujet. Je suis en correspondance avec lui sur „d'autres matières.“

Gagern. „S. M. suppose, que sur son refus „la Prusse laissera tomber ce plan. Le Roi a „surtout insisté sur la nécessité de stabilité dans „sa Monarchie.“

Le Duc assurait en termes généraux, combien il était disposé de seconder par tout les intentions de S. M., et je n'ai rien pu découvrir, qui annonçat une disposition de protéger les vues de la Prusse.

Le Duc. „Avez-vous parlé à Lord Castle-„reagh?“

Gagern. „Sans doute. J'ai eu une longue „conversation avec Sa Seigneurie. Elle a pris „la peine de me développer le système Anglais, „avec une grande clarté, avec art et éloquence „— sans me convaincre absolument. Il y a sans „doute deux manières de voir.“

Le Duc. „Si nous démembrons la France, „nous aurons indubitablement la guerre. Tout „le monde veut la paix et le repos; à quelques „avanturiers près. Il faut désarmer, la Russie „a un Million sous les armes, il faut les réduire „à 2—300,000, la Prusse doit congédier sa „Landwehr, et ainsi de suite.“

Gagern. „Permettez moi de Vous parler avec „franchise. Vous êtes le premier soldat sur la „terre; et je Vous en respecte davantage, „quand je Vous vois faire, contre l'habitude des „guerriers, l'apôtre de la paix. Cela doit per-„pétuellement être le langage des gens sages. „Mais je n'y crois pas. Tant que nous vivrons,

„nous aurons guerre; — c'est l'éducation de la „génération présente. Il y a dans chaque jeune „homme un petit Labedoyère — et au bout du „compte, c'est la jeunesse, les gens de 18—30 „ans, qui nous guident, qui enflamment. Voyez „encore l'irritabilité des cabinets. Nous l'avons „vu à Vienne."

Il admettait que bien des personnes aimaient le désordre et le pillage.

Gagern. „Cela se présente sous de meilleu„res couleurs. Ils ne connaissent que ce mé„tier, voyent des succès et des récompenses, „et ne demandent que de l'avancement et d'être „quelque chose."

Le Duc. „Deux ou trois forteresses par là, „quelques autres plus haut ne feraient rien à „l'affaire. Personne n'est plus convaincu que „moi que la France est de beaucoup trop forte; „elle a 30,000,000. Il faudrait lui prendre une „moitié, un tiers, pour la rendre moins dange„reuse."

Il me semble, que c'est aussi à cette occasion, qu'il a dit les paroles très remarquables:

„que malheureusement il fallait en convenir, que „la France, dans son état présent, avait besoin „de la guerre."

Gagern. „On parle d'équilibre, de balance.

„L'idée est bien plus simple; elle est arithméti-
„que. L'Allemagne équivalait à la France —
„elle lui a tenu tête à travers les siècles jus-
„qu'à l'époque de Henry IV, qui tramait déjà
„des plans dangereux, Richelieu les a poursui-
„vi, Louis XIV a passé toute mesure, Louis XV
„le plus faible des Rois nous a encore su sous-
„traire la Lorraine et Louis XVI au bout du
„compte n'a péri sur l'échafaud que parcequ'il ne
„marchait par sur ces traces. Nous étions comme
„50 à 50, on nous a pris 3 et puis 2, et puis 4.
„Il n'y aurait pas de mal de nous rendre dans
„les mêmes progressions. Dans Votre système
„vous prenez la France pour un être moral qui
„réfléchit sur son état, et sur les conséquences.
„En lui prenant modérément, elle y songera
„deux fois de risquer une nouvelle chance de
„diminution. Au lieu, que si elle prévoit, qu'il
„y a moyen d'échapper sans perte, elle aura
„toujours la tentation de recommencer. Car Votre
„Altesse me prouve trop. Le même raisonne-
„ment sera toujours applicable après chaque
„guerre."

Le Duc. „Non."

Mais ce non n'a pas été suivi d'un commentaire ou réfutation directe. Car il continuait:

„Parlons d'abord justice. On a beau dire, notre

„proclamation du 13 Mars et puis le traité d'al-
„liance s'expriment en termes, qui garantissent
„l'intégrité; quoiqu'on n'a pas traité directement
„avec Louis XVIII. M. de Humbold prétend
„que cette clause de l'intégrité ne regarde que
„nous même, et non pas la France. Mais j'étais
„présent, je sais bien ce qu'on a voulu dire.
„On aurait choisi les termes les plus expressifs
„sans opposition, si quelqu'un avait insisté.
„Aussi la France, comme nation n'a pas fait de
„grande résistance. Elle était passive!"

Passant de là à la politique, d'abord aux dangers et inconvéniens de distribuer ces cessions, qui si elles étaient grandes, brouilleraient toutes les proportions et affaires en Europe, et si elles étaient modiques ne rendraient pas les princes limitrophes plus formidables — et quant à nous:

„Les deux forteresses dont il s'agit sont offen-
„sives dans les mains de la France, mais de
„moindre conséquence dans les notres. En em-
„ployant bien les sommes Vous Vous fortifiez
„davantage sur Votre propre terrain; il ne faut
„pas dépenser pour ses plaisirs, ni pour d'au-
„tres objets, quoiqu'utiles en apparence, comme
„canaux et choses semblables; mais principale-
„ment pour la défense et l'attitude militaire. —
„Nous garderons en attendant les forteresses

„françaises en dépôt, et si la France se con-„duit mal, nous serons toujours à tems, de pren-„dre d'autres mesures.“

Gagern. „Mais si elle se conduit bien dans „ce sens — elle sera plus formidable que jamais.“

Le Duc. „Oui, si on est oisif, si on n'em-„ploit pas bien son tems et ses moyens pour „se prémunir de tous côtés.“

Gagern. „Pour me rassurer il me faudrait „encore une autre garantie, c'est celle de Votre „existence: qu'il y aura toujours un Duc de „Wellington tout prêt.“

Le Duc. Le premier et le plus dangereux „ennemi, que nous avons à combattre et par-„tout, c'est l'esprit révolutionnaire.“

Gagern. „Je comprends très-bien V. A. De „naissance je suis gentilhomme Allemand, et „cela nous touche de très près. Je l'ai dit ces „jours-ci à M. Jordan: „„Nous nous sommes „„fait un tort infini en Allemagne. On pense „„que c'est jacobinisme, pour jacobinisme mili-„„taire. Et les plaintes, que Vos gens provo-„„quent chez nous n'y contribuent pas peu. „„Vous ne me reprocherez au moins pas, que „„j'ai trop sonné le tocsin. J'aurais voulu „„tout applanir.““ „Pour toute réponse il est „parfaitement tombé d'accord.“ (H. Jordan.)

Le Duc. „Les Prussiens ont des plans beaucoup plus vastes que sur Luxembourg. Ils „voudraient la Meuse, tout le pays de Liège, „tout le Hannovre, pour le placer autre part.“

Gagern. „Je le sais depuis longtems; mais „j'ai regardé ce plan comme celui de quelque „officier supérieur, et non pas du cabinet. Il „me semble, qu'ils l'avaient abandonné en de„mendant positivement Luxembourg, Thionville „et Sarrelouis; Luxembourg sans le pays —; „plan que j'avais reçu des mains même de M. „de Hardenberg avant ma course à Bruxelles.“ (J'ajoutais, que cette course m'avait valu l'inspection du champ de bataille de Waterloo, et quelques questions insignifiantes sur le champ de bataille — en faisant mes adieux — ont mis terme à la conversation.)

Tout cela n'est pas très consolant. Malgré cela, je ne sais ce qui en arrivera, si nous insistons, d'accord avec d'autres. Je joins ici le dernier Mémoire Wurtembergeois concerté entre le Prince Royal et le Comte de Wintzingerode. Il y en a qui pensent, qu'on ne terminera pas, et que tout restera dans un état provisoire.

J'ai remis le projet de loi fondamentale par cette note.

Je revieus du Cabinet Autrichien ou j'ai échangé le traité d'accession!

Les Bavarois ont effectivement achevé leur traité avec la France sur les Millions. Je m'attends au premier jour à quelque ouverture officielle de tous, ou du côté Anglais.

Je suis etc.

(Sign.) Gagern.

Leider iſt das der Schlüſſel aller Dinge, des Gegenſtandes, den ich hier behandle.

Doch zum Lob und zur Rechtfertigung des Herzogs von Wellington will ich vorläufig noch zwei Dinge anführen. Erſtlich keine Spur hoffärtiger Grandezza des großen Herrn und des großen Feldherrn — keine Ungeduld, keine trotzige Rechthaberei, kein mißachtendes Verwerfen vorgebrachter Gründe, ſondern ein ruhiges Abwägen, eine ruhige Erwiederung.

Und doch war ich ſo weit gegangen:

Ich ehre ganz, was Sie, ſo großen Namens, von der Niederlande Sicherheit, von Niederländiſchen Feſtungen oder ſolchen, die daran grenzen, mit Ueberzeugung als Wahrheiten ausſprechen. Aber was die deutſche Verwandtniß am Rhein betrifft, die relative Stärke, die gerechten Anſprüche und Zurückerſtattungen, die Geſinnungen der Nation, darin habe ich nicht nachzuſtehen und niemand nachzugeben. —

Nicht das Maaß des Verstandes Lord Wellingtons setze ich in Zweifel, sondern seine Unbefangenheit. Diese Idee einer langen Occupation französischer Provinzen durch ein von ihm befehligtes Heer der Verbündeten sprach ihn besser an, befriedigte mehr seinen Ehrgeiz, beruhigte ihn als brittischen Staatsmann, zu sehr mit der Gegenwart beschäftigt. Alsdann war die Doctrin, die er hier entfaltete, nicht blos eine persönliche, sondern die des ganzen Ministeriums, und ich will nicht annehmen, daß er es so durch den Glanz seiner Thaten influenzirt hätte. Denn bald nach dem Friedensschluß sprach das Haupt des Ministeriums, an dem eigentlich die Führung war, an den die Berichte gingen, Lord Liverpool, im Oberhaus am 19. Febr. 1816:

There were indeed some people, who maintained that the dememberment of France would have been better, than this continued intermeddling with its affairs. And certainly if any man were to ask him, as an abstract question whether he would wish to see France curtailed, he would not answer in the negative. But an other question rose, to whom the detached members of its territory should be given. — — — To put the question fairly, he would inquire, whether for instance the security of the Netherlands would not be endangered rather than confirmed by the pos-

session of Lille and Valenciennes? — — a feeling of hatred never to be conquered — —

Es sind wohl welche, die behaupten, daß eine Zersplitterung, ein Abreißen von Frankreich besser gewesen wäre, als dies fortgesetzte Einmischen in seine Angelegenheiten. Und ganz gewiß, wenn ihn jemand fragen sollte, ganz im abstracten, ob er wünsche, Frankreich geschmälert zu sehen, so würde er nicht mit Nein antworten. Aber ein andrer Zweifel entstand, wem solche abgelöste Theile des Gebiets sollten zuerkannt werden? — Um die Frage ganz aufrichtig hinzustellen, würde er zum Beispiel forschen, ob die Sicherheit der Niederlande nicht durch den Besitz von Lille und Valenciennes eher gefährdet als befestiget sein würde? — Ein nie zu tilgendes Gefühl des Hasses — — —

Blieben diese Leidenschaften aus? Aber weder hier noch dort, weder in Wellingtons Cabinet noch im Parlament eine Spur des Anerkenntnisses, daß ein Deutschland sei, daß es eine Geschichte, einen Zusammenhang, einen Rückblick auf das Vergangene habe, daß Tage der Vergeltung und Rückerstattung kommen, daß Billigkeit und gerechter Anspruch für uns im Völkerrecht existiren.

Ut ameris amabilis esto. Wenn und wo war diese unsre nationale Amabilität anzutreffen? Hochachtung, Berechnung der Kräfte, Anerkenntniß einzelner Eigenschaften und Tugenden trotzen wir wohl ab; Gunst, Zuneigung, Gerechtigkeit gegen das Ganze, Wohlgefallen an unsern innern Einrichtungen keineswegs, am wenigsten in England! — Ein großer Hof, der von

Louis XIV., der von Louis XVI. und Marie Antoinette, ja der von Napoleon und Josephine hatten welche, Regensburg niemals, unsre alte, rostige, gelähmte Reichsverfassung und Reichsversammlung niemals. Es flößte nur Widerwillen ein, und unsre staatsmännische Wohlredenheit stand unter der des Capuziners in Wallensteins Lager. Und unsre Höfe! Die besten übersah man, die tadelnswerthen fielen zuerst in die Augen. Und schier gar unsre zahlreichen Priesterfürsten! — Zu Wien sahen die Ausländer immer nur Oestreich, zu Berlin nur Preußen, Deutschland nirgends! — und heute? —

In diesen selbigen damaligen Verhandlungen sind noch Spuren anzutreffen; auch Capefigue erwähnt sie theilweis; ich selbst hatte Anlaß, sie später zu vernehmen — daß die Franzosen — ja ihre starke Majorität — gern den König von Sachsen, und lieber die hohe Person, der diese Blätter gewidmet sind, zum König acceptirt hätten, als Louis XVIII. und in Aussicht Charles X.

24.

Paris, ce 9 Septembre 1815.

Monsieur le Baron!

Je commence par rétablir et suppléer aux lacunes laissées dans mes extraits des derniers protocoles; puis je les continuerai.

XLI. §. 3.

„Mr. le Comte de Nesselrode a donné l'assen-
„timent de sa Cour aux mesures de police, qu'il
„a été proposé dans les pièces sub No. 79—93
„de suivre envers les Français, qui sont ou
„seront dans le cas de quitter le Royaume
„de France par suite des décrets du Roi en
„date du 24 Juillet dr.“

„Ces mesures, étant approuvées par les Cours
„réunies, il a été résolu, pour en assurer l'exé-
„cution d'une manière uniforme, de dresser un
„formulaire de soumission, renfermant les con-
„ditions, sous lesquelles il serait accordé aux
„personnes atteintes par le dit décret, un asile
„dans l'une des trois Monarchies: Autrichienne,
„Russe et Prussienne et de faire souscrire
„cette soumission par chacune de ces person-
„nes, qui voudraient être admises à jouir de
„cet asile.“

XLII. Formulaire.

Le soussigné — — — — —
„étant compris dans l'art. 2 de l'ordonnance de
„S. M. le Roi de France en date du 24 Juil-
„let 1815“
(pour ceux, qui sont exilés)
„et se trouvant dans le cas par suite des dis-

„positions des Chambres de quitter le Royaume „de France“

(pour ceux, qui demandent quitter la France)

„et étant déterminé à quitter le Royaume de „France, à quel effet il a obtenu du Gouver- „nement français les Passe-ports nécessaires“

„déclare que son désir est de se retirer en“

„Autriche“

„Russie“

„Prusse“

„et que désirant obtenir à cet effet l'agrément „de S. M. I. et R. A., il s'engage, à s'établir „dans la partie des domaines de S. M. I., qui „lui sera assigné, et se conformer en tous „points aux loix et aux réglemens de police en „vigueur pour les étrangers dans les Etats Au- „trichiens et en particulier à ceux, que S. M. „I. et R. ordonnerait d'appliquer plus particu- „lièrement aux individus compris dans la liste „susdite, qui réclament l'hospitalité dans l'Em- „pire Autrichien.“

Dans ce dernier il est encore dit quant à la famille Bonaparte:

1) Jérôme:

„que S. M. le Roi de Wurtemberg serait in- vité, de prendre l'engagement d'empêcher qu'il „ne sorte de ses Etats.“

2) Lucien pourra demeurer dans les Etats Romains, bien entendu, que le St. Père y donne son acquiescement. (Et comme dans le XLIVme prot. M. Talleyrand fait des représentations au sujet de Lucien — *qui leur paraît ne pas être assez soumis*, on entre dans ces raisons, et les Cours alliées y feront ajouter les moyens de surveillance de leurs Missions, et de celle de la Cour de France.)

3) La Duchesse de St. Leu — pourra rester en Suisse — où elle sera sous la surveillance des Missions des quatre Cours et de celle de S. M. Très Chrétienne près la fédération helvétique.

4) Murat et sa famille — en Autriche.

5) Joseph et sa famille. Mss. les Ministres de S. M. l'Empereur Alexandre ont annoncé, qu'il lui serait laissé la faculté, de s'établir en Russie.

Dans le XLIII il était dit par rapport à l'accession du Danemarc:

„Attendu que les circonstances relatives à la „situation de cette puissance envers la Suède, „qui avaient fait différer cette accession, sont „venues à cesser, Mss. les Ministres réunis ont „adopté pour le dit traité d'accession la forme „indiquée dans la pièce No. 100.“

XLV, du 4 Septembre.

„Mss. les Membres de la Conférence sur la „proposition de M. le Prince de Metternich „prennent en considération, que plusieurs arti„cles du Traité de Paris, tels que l'engage„ment pris par le Roi, de restituer les archi„ves, les papiers *de cautionnement* etc. sont „restés sans exécution, non obstant les démar„ches faites par les Agens des Puissances étran„gères, que, pour que les Alliés soyent en si„tuation, de régler par une nouvelle transaction „leurs intérêts avec la France, il est indispen„sable, de déterminer les points, qui n'ont pas „été exécutés, et que le meilleur moyen de les „constater est de nommer une commission."

„Cette proposition a été adoptée, et M. le Prince „de Metternich a declaré destiner — Wessen„berg — le Prince de Hardenberg, le Baron „d'Altenstein, Lord Castlereagh, M. l'Ambas„sadeur à la Cour de France, Charles Stuart."

XLVI, du 6 Septembre. Sur notre note du 2 de ce mois, signée par B. Fagel et moi — et une autre du Ministre de Hesse, pour récupérer les tableaux et autres effets:

„Mss. les Membres de la conférence étant „résolus de discuter incessamment cette question „sous ses différentes faces, observent, qu'il ne

„peut être pris une détermination officielle sur „des cas spéciaux de réclamation, avant de „s'être réunis sur les principes généraux."

XLVII, du 7 Septembre.

§. 2. „M. le Duc de Wellington remet une „copie de la lettre, qu'il a adressé d'après l'au- „torisation des Ministres respectifs, à M. le Ba- „ron Louis, Ministre des finances du Roi, et par „laquelle il lui a fait connaître, que les Cours „sont disposées à traiter de l'indemnité de la „solde et de l'habillement des troupes alliées „sur les bases du Mémoire déposé au prot. du „31 Août, sub No. 100. Cette lettre de M. le Duc „de Wellington est accompagnée du tableau du „nombre des troupes, qui s'élève à 1,135,000 hs."

„Autrichiens	320,000
„Prusses et Alliés à son armée .	310,000
„Anglais et Alliés à l'ar. du Nord	128,000
„Russes	250,000
„Bavarois	60,000
„Wurtembergeois	20,000
„Badois	16,000
„Hessois	8,000
„Piémontois	15,000
„Saxons	8,000
	1,135,000 hs.
faisant à raison de 120 francs	136,200,000 francs.

Il en résulte, que toutes nos affaires secondaires — autres que cessions territoriales sont en train et en bon train:

I. Pour commencer par les 10 Millions et l'habillement, S. M. verra les changemens survenus. Nous sommes donc compris dans les 128,000. — Et du propre chef et volonté du Duc de Wellington. Les Hannovriens, Brunswiks, Nassoviens également. Reste à savoir dans quelle proportion, et si le Duc entend nous faire entrer pour 50,000 hs. effectifs dans le calcul de l'habillement — à raison de 6,000,000?

Le Maréchal Wrede a fait son traité. Il l'a communiqué au Général Capellen, qui en aura fait mention et rapport. La Bavière cependant est dans une autre situation; — elle a des moyens coercitifs, directs. Comme cet objet se continuera probablement au delà de mon séjour à Paris, et qu'il est essentiellement militaire, S. M. voudra probablement en charger M. le Comte de Reede.

II. La commission pour les réclamations résultant des articles de la Paix de Paris, auxquels il n'a pas été satisfait. C'est une assez bonne méthode. Je me suis sur le champ rendu chez Sir Charles Stuart, qui est plein de zèle pour le service de S. M., ajoutant:

„qu'il est bien charmé de trouver une occasion

„de le prouver et combien il était reconnaissant „de sa réception, et tout confus de la manière „subite et inconvénante, de laquelle il avait dû „quitter son poste.“

J'apprends de lui, que les séances n'ont pas commencé; qu'on s'attend de voir nommer M. d'Anstetten du côté Russe, car il est Alsacien. M. d'Altenstein m'a également promis tous ses bons offices. La Prusse y est très intéressée. Je dois juger sur quelques expressions, que le Roi de Prusse se mettra entre la France et les prétendans de sa Monarchie. Je veux dire se constituera seul créancier, et satisfera aux demandes partielles.

Ne serait-il pas utile d'envoyer sur le champ M. Canneman, s'il est disponible? Il est au fait de toute chose, et sur les idées de M. Six; il pourrait être muni de nouvelles instructions?

III. Les tableaux. Le même Sir Charles m'apprend, que les Russes veulent seulement ne pas se départir de leurs principes, et qu'ils se bornent à leur protest. Ils n'empêchent pas les autres, de passer outre. Fort de cette notion nous allons prendre de vive force, quand Robert sera de retour du Camp de Vertus, ou plutôt si faire se peut.

Je crois que dans l'affaire principale on est en discussion sur le nombre et le choix des forteres-

ses — qui serviront de gage — sur le nombre et le choix des troupes. Il me semble que ces questions, s'il ne s'agit que de cela, sont en bonnes mains, et que nous pouvons rester passifs.

Peu d'heures après la réception de celle-ci, le Ministre Baron de Stein arrivera à Bruxelles. S. M. sans doute voudra le recevoir avec distinction — surtout comme dans les grandes affaires il était notre zélé défenseur et partisan.

Je suis etc.

(Sign.) Gagern.

25.

Paris, ce 13 Septembre 1815.

Monsieur le Baron!

Voyant approcher le dénouement des affaires, incertain sur les principes, qu'on adopterait finalement — j'ai cru ne plus devoir différer la poursuite du pays de Couvin! Muni des cartes départementales, qui expriment très-bien l'objet — et *l'Evêché de Liège*, j'ai remis la note ci-jointe à Lord Castlereagh. Le lendemain j'ai été reçu par S. E. — qui souffre encore de l'accident facheux, dont les gazettes ont fait mention. Cependant je ne l'ai jamais trouvé en meilleure disposition. Non seulement rien ne lui paraissait plus juste, que cette restitution — d'un pays arraché par *ces actes*

de violence — mais l'enclave des deux forteresses de Philippeville et Marienbourg semblait surtout le rendre disposé à les procurer à Sa Majesté, *s'il en était le maître.*

Sa dite Majesté avait bien écrit à M. Rob. Fagel pour notre commun usage:

„si le pays de Couvin et les *trois* forteresses, „qui en sont les enclaves, nous tombent en „partage —"

Elle y comprendit Givet. Mais l'inspection des cartes m'ayant prouvé, que Givet n'était pas une enclave, je n'ai pas osé l'avancer et le demander. Je craignais au surplus, que trop d'intérêt du côté de la France pourrait mener à l'opposé, c'est à dire, à regarder ces forteresses comme le principal, et le pays comme l'accessoire. Quand je serai plus sûr de mon fait, je me hazarderai davantage.

Passant de là aux tableaux du Roi et des Eglises, le Lord m'a témoigné la même conviction et le même intérêt, m'engageant d'en parler au Duc de Wellington *comme Feldmaréchal des Pays-Bas*, pour m'assurer de la force armée. Je fus en même tems instruit, que copie d'un certain Mémoire du Lord avait été transmise à Lord Clancarty pour le Roi. Et la communication confidentielle, pour en faire lecture, me fut promise pour

le lendemain. Enfin le Lord me prévint, que d'ici à peu de jours on nous ferait des communications sur la situation des affaires pour nous inviter à coopérer!

M. de Fagel et moi nous nous sommes rendus en conséquence chez le Duc de Wellington, sans le trouver. Plus tard M. de Fagel a été plus heureux, et il paraît, que cela prend une marche satisfaisante. Je laisse ce détail à M. de Fagel.

Le XLVIII protocole du 9 de ce mois contient ce qui suit, en trois paragraphes:

1. Le Comte Marchand a été nommé au Gouvernement militaire de la septième division. Mais on s'y oppose du côté des Alliés, pour éviter la collision de deux autorités militaires.
2. Le Ministère français annonce que tout est rentré dans l'ordre à Strasbourg, et que le licenciement s'opère sans difficulté.
3. Murat à débarqué en Corse — sans projet apparent. Des accidens de mer paraissent l'y avoir conduit.

Je suis etc. (Sign.) Gagern.

26.

Paris, ce 14 Septembre 1815.

Monsieur le Baron!

J'aurai l'honneur d' entretenir aujourd'hui Votre Excellence de nos relations avec la Prusse.

Je commencerai par une anecdote. Dernièrement je me trouvais à déjeûner avec le Baron de Bülow, très ancienne connaissance à moi, neveu du Chancelier et leur Ministre des finances. „D'où vient," — me dit-il — „qu'on nous déteste partout?" Après un moment d'hésitation, je lui répondis: — „Avez vous lu le glorieux?" Il l'avait lu, me comprit parfaitement bien et ne disconvenait pas, en nous expliquant.

Certainement je ne gâte donc point ces Messieurs. Mais il n'en est pas moins vrai, inter arma silent leges!

Toutes ces plaintes devaient être pénibles pour V. E. Elle me les a transmises dans le sentiment de ses devoirs et à mesure et dans les formes, qu'elles Lui parvenaient. Cependant il y a bien des exagérations et des exclamations vagues sur la ruine totale du pays, qu'on ne peut pas trop répéter dans le style diplomatique. En outre ces rapports sont extrémement imparfaits. De toutes ces acousations sans doute la plus grave, je dirai même atroce est celle du pillage à Harsin, commandé „d'un Capitaine commandant un transport „des troupes, composé d'environ 15 à 20 hs., por„tant habit bleu et épaulettes blanches, et que je „crois faire partie de la garde du Prince de Nien„bourg". Mais par qui? — Ni troupe, ni officier

n'est bien désigné. La garde du Prince de Nienbourg — qui est ce Prince, il n'y en a pas de ce nom en Allemagne. Et dans cette même correspondance je trouve très bien le nom de Mecklenbourg. Il paraîtrait donc, qu'on n'a pas voulu dire cela. Il faudra, que je m'en tire, comme je pourrai.

Il en est à peu près de même des fournitures pour le siége de Givet. Ces menaces ont-elles eu des suites?

Je n'ai cessé de travailler le Chancelier et ses allentours pour la remise des enclaves et la démarcation. Au lieu de remettre quantité de notes, je les ai menacé de ces notes, et du ton un peu dur, dont ces tergiversations et mes instructions me feraient une loi. Enfin je les ai porté à nommer M. le Conseiller d'Etat Hofmann pour faire rapport. Je me suis abouché avec lui; il est occupé de l'objet:

1. Tout sera confié en chef à M. Sack, parceque M. de Vink paraissait encore plus récalcitrant.
2. On donnera incessamment des ordres de nous remettre les enclaves.
3. On nommera des Commissaires pour la démarcation.
4. Un expert (Wasserbauverständiger) M. Eitelwein de Berlin se rendra sur les lieux — qu'on

croit plus conciliant — que les riverains, gouvernés par leurs intérêts et leurs habitudes.

5. On me répondra.

Je dirai en passant, que les Etats inférieurs, qui maintenant ont affaires aux Prussiens, comme Nassau, Weymar, s'en louent, et qu'ils sont particulièrement contents de M. Hofmann. C'est ce qui m'a engagé de demander au Chancelier la nomination de M. Hofmann pour Commissaire. Et si cette nomination n'a pas lieu, c'est toujours une politesse, une marque de confiance, qui ne peut pas déplaire.

D'avance il m'a parlé de certains points vers Aix-la-Chapelle, une mine de charbons, calamine, — domination de route — — et il croit trouver la réciprocité de complaisances vers la basse Meuse, où les rayons ne sont pas bien déterminés et où il faudrait bien s'instruire de nos intérêts, pour combiner les avantages des deux Monarchies.

Je suis etc.

(Sign.) Gagern.

Es iſt den Miniſterien ganz eigen, ſich ſolches Klagewerk vom Hals zu ſchaffen. Theilweis können ſie nicht anders.

27.

Paris, ce 16 Septembre 1815.

Monsieur le Baron!

J'ai reçu hier la Lettre de Votre Excellence datée du 15 de ce mois, et je ne suis pas faché, qu'elle se soit croisée avec la mienne plus rassurante sur les relations avec la Prusse.

Nul doute, Monsieur le Baron, que les plans Prussiens allaient plus loin. Mais si le système de conquêtes plus étendues sur la France avait prévalu — si une grande partie du Département du Nord nous était tombé en partage; je n'aurais pas trouvé si injuste quelque rétrocession en faveur de la Prusse. Il fallait bien qu'elle obtienne son morceau du gâteau — et ce serait pousser l'égoisme ou le patriotisme un peu loin, que de croire, que dorénavant rien ne se fait en Europe, que pour notre bénéfice!

Je ne comprends pas trop bien Vos expressions:

„j'avoue à V. E., qu'il ne m'a pas paru pru-
„dent, d'entrer en discussion avec les Prussiens
„pour aucun échange quelconque, tant que le
„Roi n'est pas en pleine possession de tout ce
„qui lui appartient par le traité de Vienne du
„31 Mai.“

Se serait-on avanturé quelque part! Effectivement il m'a semblé, que notre diplomatie s'éparpillait un peu. Nous avons un assez bon proverbe Allemand, qui dit: zu viele Köche verſalzen die Suppe. Louis XV avait aussi ses doubles et triples diplomaties, et ne s'en est pas trop bien trouvé. L'histoire en a déjà fait justice. Quand le Monarque, qui envoit, ne donnerait pas sa confiance, — comment la prétendre de ceux *à qui* on envoit!

Le Prince de Hardenberg m'a lu son dernier Mémoire. C'est à peu près la répétition concentrée de tout ce qui a été avancé dans ce système. Moi aussi je ne suis pas si éloigné de la théorie Anglaise, qu'il faut prendre *beaucoup*, — ce qu'on juge inadmissible, — *ou rien*. Le jour viendra, où tous ceux seront justifiés, qui auront voulu entamer la France, et où les vues étroites, bizarres, astucieuses et égoistes de ceux seront maudites, qui laissent échapper l'occasion.

Dans toute cette misérable politique on oublie tout-à-fait la possibilité d'une guerre entre d'autres puissances que la France — même dans le courant des 7 ans.

Cependant ce Mémoire du Prince de Hardenberg part de ce que Lord Castlereagh appelle: *substantial integrity*, celle de 1790. Et laissant

Avignon à la France, on propose quelques cessions de places fortes en échange — Givet, Philippeville, Bitsche, Sarrelouis, Landau, Huningue etc.

Par les Annéxes de ce plan j'ai bien vu, que les Prussiens sont loin d'abandonner leurs vues sur Luxembourg — et quelques cantons de ce Grand-Duché. Ils font un compte de distribution au moyen duquel ils auraient à peu près 150,000 de profit, l'Autriche tout autant, et le Roi 30,000 ames. Il faut espérer, que cette partie du plan ne sera pas écoutée; et que les Anglais et Russes seront assez généreux, pour nous céder leur juste prétention au partage, dont ils ne sauraient d'ailleurs, que faire.

Je désire vivement que le Roi s'en tienne à son refus sur la cession de Luxembourg; et que rien ne puisse ébranler les Anglais.

On est encore occupé de cette discussion; et voici comment. Les grands hommes d'Etat, ne pouvant sortir de leur embarras, ont renvoyé la question à un Comité militaire. Ce Comité s'est assemblé ou a essayé de s'assembler trois jours de suite. Toujours l'un des quatre manquait et la réunion est remise à ce jour. Je le tiens du Général Gneisenau, qui en est membre. De toute

façon il paraît vouloir appuyer les vues de Sa Majesté sur Givet.

Ces jours-ci j'ai eu une dispute politique corps à corps avec M. le Cons. d'Etat Labesnardière, quoique je l'évitais. L'amitié personnelle n'en souffre pas. Cependant je suis instruit par M. Fabricius, qu'il s'occupe d'une réfutation de mes observations. J'ignore pourquoi il me fait seul cet honneur. Il appuyait en outre beaucoup, comme il avait fait à Vienne sur les inconvéniens du contact entre la France et la Prusse. Il a raison, et personne ne désapprouve plus que moi les art. 49 et 50 des pactes de Vienne, rédigés dans les derniers jours — (et tout ce qu'on y a fait de plus mauvais) — qui nous priveront du contact, à mon avis très important avec le midi de l'Allemagne.

Je suis etc.

(Sign.) Gagern.

Bei ſolchen Sendungen liegt man nicht immer auf Roſen.

27 b.

Paris, ce 18 Septembre 1815.

Monsieur le Baron!

Dans l'affaire des tableaux chacun a poussé à la roue. Aux heures du départ de ces Mess.

ils n'ont pas trouvé le Duc de Wellington, que j'ai rencontré deux fois le même jour chez Lord Castlereagh. S. A. d'abord m'a prévenu, que si l'affaire se décidait dans la journée après le départ de M. R. Fagel, elle me préviendrait. Le soir chez Lady Castlereagh, elle n'en a plus fait mention, et par discrétion je ne l'ai pas obsédé.

Ce n'est qu'aujourd'hui d'assez grand matin, qu'il m'a envoyé le Lieut. Colonel Percy, son Aide-de-camp, qui cependant ne m'a plus trouvé. Alors il m'a écrit la lettre ci-jointe. Sur le champ on a réuni les principaux acteurs chez M. de Reede, et à l'heure indiquée, un peu en flocchi, nous nous sommes rendus chez le Duc, auquel j'ai présenté Mss. Bruggeman, Apostol, Oudeware et Stiers.—

Le Duc nous a fait entrer dans son cabinet, M. de Reede et moi, et s'est mis à écrire une lettre à M. de Müffling, Gouverneur de Paris; avec lequel il disait avoir concerté l'opération. Munis de cette lettre, et accompagnés de M. Campbell, Aide-de-camp du Duc, ces Messieurs se sont transportés chez M. de Müffling, et de là au Museum, qu'ils ont trouvé fermé. Je suis instruit, que M. le Comte de Reede donnera de plus amples détails sur ce qui s'est passé ensuite et je m'y réfère. Après que Lord Wellington a dit: A, rien ne pourra probablement l'empêcher de

dire le: B. J'y comprends le cabinet d'histoire naturelle, qui est un peu en retard.

C'est une mauvaise manière en politique de faire marcher de pair les grandes choses et les petites. On embrouille, on embarrasse, et on se perd. Je serais très consolé, si nous avions quelques rhinocéros, singes et colibri de moins. —

Un autre objet, qui m'engage d'envoyer ce courier — mon chasseur Auguste Schmeel à défaut d'autre — c'est la commission nommée pour mieux arranger l'exécution des articles du Traité de paix de Paris du 30 Mai 1814.

Cet objet au fond m'est assez inconnu. Je ne posséde que le Mémoire de M. Six, fait à la hâte, comme il le dit lui-même; et dont la traduction est plus que médiocre.

Sir Charles Stuart avant-hier m'avait fait prier de descendre chez lui, instruit de ma présence dans les bureaux, où se conservent les protocoles. Il m'a prévenu, qu'on allait s'assembler; et qu'il me demandait une note ou Memorandum sur nos intérêts, les seuls, qui l'occuperaient essentiellement. Dans la journée je lui ai adressé cette petite pièce, et ce matin les lettres 3 et 4 avec annéxe de l'ouvrage de M. Six. Les dépêches de V. E. du

22 Juillet dr. m'autorisaient de le remettre aux Anglais.

Ce sont sans doute les vues et espérances d'un très bon citoyen et d'un Ministre zélé. Mais d'abord les premiers voeux, énoncés — d'une meilleure frontière — et d'une contribution de guerre sont à peu près remplis, ou ont pris une autre tournure. La nomination même de cette commission — la circonstance, qu'on gardera des places fortes — et l'assurance qu'on veut rectifier et hâter ces objets, sont toutes des circonstances infiniment favorables.

Je serais cependant toujours d'opinion de donner à notre politique — à notre diplomatie, qui fait ses débuts, toutes les couleurs, toutes les attributions et développemens de justice.

Je suis etc.

(Sign.) Gagern.

Paris, ce 18 Septembre 1815.

Monsieur le Baron!

Je me suis fait l'honneur de me présenter chez Vous, pour prévenir V. E., que le Duc de Wellington propose d'envoyer à la Gallerie du Louvre chercher les tableaux qui appartiennent à S. M. le Roi des Pays-Bas, aujourd'hui à midi. V. E. aura donc la bonté de faire venir chez le Duc à

onze heures les personnes destinées à s'en charger. —

J'ai l'h. d'être etc.

(Sign.) Percy, Lt. Colonel,
Adj. du Duc.

A Son Excellence,
Monsieur le Baron de Gagern, etc.

28.

Paris, ce 18 Septembre 1815.

Monsieur le Baron!

Veuillez informer S. M., que les grands affaires sont terminées in essentialibus. On est déjà occupé de la rédaction. On m'en a fait une confidence indirecte. Outre les huit Cantons et le pays de Couvin et ses enclaves, Landau, Sarrelouis, Condé, Givet et Charlemont sont compris dans les cessions. Cependant il ne sera pas dit: *sont restitués à la Belgique — ou aux Pays-Bas;* mais probablement seulement: *cesseront de faire partie de la France;* ou chose équivalente. Car ce n'est, que le Traité avec la France dont il s'agit. Plus tard on partagera la peau de l'ours, qui en vérité n'a pas encore dit son: oui. Donc il ne sera aussi pas fait mention de Luxembourg; ce qui ne prouve pas, que les Prussiens renonceraient à leurs projets. Dans une ou deux fois

24 heures on me communiquera sans doute ce traité pour y adhérer ou pour émettre mon opinion.

Il est urgent de m'instruire sur tout ce que j'ai à faire dans ces circonstances — qui ne menacent pas encore les Pays-Bas d'aucune rétrocession.

Je suis etc.

(Sign.) Gagern.

29.

Postscriptum secundum!

J'ai une notion assez certaine, que Sa Majesté le Roi de Prusse s'attendait à une invitation de la part du Roi — qu'il croyait, que pareille invitation avait été adressée à l'Empereur (sur quoi je me suis empressé de contredire) et qu'enfin, Elle serait encore disposée à cette visite, si notre Auguste Maître se décidait à une insinuation polie, écrite ou verbale.

Paris, ce 18 Août 1815.

Ut in litteris.

de Gagern.

30.

Paris, ce 21 Septembre 1815.

Monsieur le Baron!

Voici les pièces, dont j'avais annoncé la prochaine apparition.

Je passe sous silence cette manière de traiter, d'abord parceque nous n'y changerions rien pour le moment; puis, parceque nous pouvons y acquiescer, tant que ce n'est évidemment, que pour notre avantage.

J'ai reçu ces pièces, pendant que j'étais hier à diner. Sur le champ je me suis rendu chez Lord Wellington, et de là chez Lord Castlereagh. Car je devais à Sa Majesté de lui dire un mot d'explication sur les expressions:

„*reprendre la plupart des districts.*"

Lord Wellington m'a assuré positivement, qu'il ne savait pas ce que cela voulait dire, et qu'il s'en était également aperçu. Lord Castlereagh, chez qui j'ai trouvé son frère et M. Cook — „qu'il croyait, qu'il s'agissait de bien peu de choses — d'une partie du Duché de Bouillon etc."

Les forteresses ne sont pas adjugées et j'ignore sous quelle condition onéreuse on voudra nous les offrir. J'ai sondé Lord Castlereagh, il ne me paraît pas que la discussion est arrivée à ce point-là!

Peu de jours auparavant je m'étais rendu chez lui, pour le rendre attentif au grand intérêt de notre Monarchie de confiner avec le Midi de l'Allemagne sur la haute Sarre. Cette question lui paraissait bien gâtée: 1. par les articles sur le démembrement du Département de la Sarre, qui

s'étaient glissés après son départ dans les pactes de Vienne; 2. par la cession de Sarrelouis à la Prusse. La Monarchie des Pays-Bas voudra-t-elle peut-être acquérir quelqu'un de ces lots par des sacrifices pécuniers ou autres? Je le crois possible.

Mais enfin si nous perdons ce grand avantage de la juxta-position, il faudra le faire valoir; et dans tous les cas j'ai insisté auprès de L. Castlereagh sur une route militaire convenable.

Pour revenir à ces pièces d'un intérêt si majeur — pouvons nous y ajouter quelque chose, après qu'il est décidé, que le démembrement de la France ne sera pas plus considérable? Les forteresses prises en dépôt ne sont pas connues, mais je sais, que ni Strasbourg, ni Metz, ni Lille y seront comprises. Condé se trouvant dans nos mains y-a-t-il quelque autre grande gêne du commerce, que nous pouvons espérer de voir modifier? Au surplus il n'est pas dit, que la France acceptera; et on ne peut préjuger de la tournure, que prendra cette négociation. La démission de M. Fouché est un assez certain indice d'une grande fermentation! Les grands acteurs sont tous dans le doute.

L'office des quatre Ministres était adressé à deux personnes, chose assez naturelle, comme je

n'ai pas exhibé de pleinpouvoirs, et que M. de Fagel a signé plusieures pièces conjointement avec moi. Je le répète en ame et conscience, que je n'ai aucune objection ou jalousie si S. M. veut nous mettre à deux ou à trois.

Dans les affaires Prussiennes je prends sur ma tête et ma responsabilité de ne pas porter plainte près des Alliés par la certitude morale, qu'on est à faire les expéditions désirées. Ce n'est pas la paresse, mais cette même conviction, qui m'a empêche de remettre la note ci-jointe, toute préparée. Je me flatte même qu'on nous saura gré de ces ménagemens.

Je suis etc.

(Sign.) Gagern.

Ich habe mich mehr wie einmal über dieſe Austheilung ſo ſchmaler deutſcher Fürſtenthümer im Saardepartement, ohne irgend genügenden Grund, wie ſie noch zu Wien beliebt wurde, verdrießlich ausgedrückt. Die Parzellirung, die man im Großen minderte, ſtellte man an der gefährlichſten Ecke wieder her. Lord Caſtlereagh wälzt hier die Schuld von ſich ab, und ich glaube ihm vollkommen. Indeſſen beſteht dieſe Anomalie zum Theil noch heute, und als eſſentiell deutſche Sache, als eine Species von völkerrechtlichem Vorſatz und Verheißung habe ich ſie ſelbſt in landſtändiſcher Eigenſchaft zu Darmſtadt zur Sprache gebracht, um an die

aufrichtigere Vollziehung zu mahnen, an der uns allen liegt. Diese Vollziehung liegt indessen in der Zeit und in der allgemeinen Tendenz zu dem, was verständig und den Nationen heilsam ist.

31.

Paris, ce 21 Septembre 1815.

Monsieur le Baron!

L'enlèvement des tableaux Royaux et autres est en pleine activité et pourra être terminé demain. Il a commencé avant-hier matin.

Nos députés avaient cru entendre que M. Denon y assisterait et avaient donné l'heure de 6 du matin. Comme il ne paraissait pas, j'ai tâché d'avoir un Officier Prussien, servant de témoin, et comme on a décliné, j'ai fait appeler un notaire à l'aide de M. le Consul Général Thuret pour régulariser cette reprise.

Réunis au Louvre j'ai dit à ces Messieurs à peu près ces paroles:

„Nous nous trouvons au milieu des souvenirs et „trophées de l'injustice et de la rapine. J'avais „désiré et proposé, que S. M. Tr. Chrét. veuille „de son propre mouvement rendre à chacun ce „que lui appartient. Comme Elle n'a pu s'y „résoudre, il ne nous restait que d'employer des „moyens plus violens. Nous nous saisirons de

„la propriété du Roi et de l'Etat, et je suis „disposé à y porter la première main."

De suite on s'est mis à l'oeuvre en commençant par un Rubens. Le Louvre était encore fermé à d'autres personnes; vers midi on a ouvert. Dans l'exécution nous avons cependant rencontré bien des embarras. On nous a refusé les ouvriers accoutumés de l'établissement, les grandes échelles étaient enlevées; même les tapissiers témoignèrent de la répugnance de porter secours. Il fallait détacher et abandonner les cadres; — les grandes pièces sont très pésantes. Mais enfin on a vaincu tous les obstacles et dès le premier jour une cinquantaine de tableaux petits et moyens a été transferée à l'hôtel du Cardinal Fesch, qu'habitaient les Princes fils du Roi.

Comme on m'a annoncé le soir, que le Potter avait excité des murmures et des paroles menaçantes :

„qu'on aurait dû plutôt détruire"

j'en ai prévenu le Duc de Wellington et M. de Müffling, et depuis hier la gallerie est occupée par un fort détachement de troupes Anglaises par les soins de ce dernier.

Quant j'ai sollicité le Duc de Wellington de faire la même opération pour les estampes, livres et le cabinet d'histoire naturelle, il m'a conseillé

de lui écrire, en se servant des mots très expressifs:

„tout ce qui appartient au Roi, il doit l'avoir: Dans la nuit est arrivé le courier porteur d'une lettre du Roi pour S. A., — ce qui a donné lieu à mes épîtres ci-jointes. J'ai vu le Duc depuis, qui les a approuvées. Nous poursuivrons donc les bonnes dispositions, quoique l'affaire est bien moins simple que celle des tableaux.

Les murmures sont grands à Paris; et surtout dirigées contre le Duc de Wellington. L. Castlereagh m'assurait hier en riant: „nous sommes pi-„res et plus en horreur que les Prussiens.“ Le premier mot lâché on ne se rétracte plus. M. Hamilton, premier Sous-Sécrétaire, que j'avais conduit ces jours-ci à la vallée de Montmorency, pensait aussi: „qu'il fallait terrasser — en imposer etc.“

Tous nos Messieurs les Députés employent le plus grand zèle et sont au comble de leur joie.

Dans toutes nos opérations, il n'y a que celle, dont M. Canneman était chargé, qui se trouve un peu en retard. Sir Charles m'avait témoigné un peu de surprise du Mémoire de M. Six — qui confondait tous les objets. A mon tour je lui ai montré de l'étonnement, qu'il ne m'a pas mieux compris — que l'ouvrage de Six datait de loin,

et ne présentait qu'une communication confidentielle. Mais V. E. ne m'a pas répondu sur cet article. J'aurais désiré l'arrivée de M. Canneman ou des instructions plus amples et plus régulières. Car il ne dépend pas de moi d'y suppléer.

Je suis etc.

(Sign.) Gagern.

Dieſe Widerſpenſtigkeit der franzöſiſchen Behörden von oben angefangen, kann auf die Stimmung und das dankbare Anerkenntniß der Pariſer wohl berechnet geweſen ſein. Gegenüber den Alliirten war es barer Unſinn. Es lief darauf hinaus, daß in den Siegen Napoleons mehr Ehre und Tugend, mehr göttliche Providenz, mehr bleibende Berechtigung geweſen ſei, als in ſeiner Beſiegung; daß die einen im fremden Land nach Willkür erpreſſen, entwenden; die andern, Sieger und nun ihrerſeits die ſtärkeren, am Ort, wo ſie das entwendete antreffen, es für ihr Vaterland nicht zurücknehmen ſollen, oder daß Paris der günſtigere Ort ſei, Werke der Kunſt zu beſchauen, enthuſiaſtiſch zu bewundern, nachzuahmen, als Rom und Florenz, als der Haag, Brüſſel oder Antwerpen. So zu meinen, die Dinge ſo anzuſehen, dazu gehört eine Befangenheit, eine Eitelkeit und Selbſttäuſchung, für welche die Sprache keinen rechten Namen hat. Zugleich zeigt es recht deutlich die große Gelindigkeit und Urbanität der fremden Gäſte in der Hauptſtadt, die zu ſolcher

Spielerei und Wahn der Einwohnerschaft und den Behörden Zeit ließen.

Daß man sich an Ausdrücke der Uebergabe und Capitulation hielt und darin einen Anker fand, zeigt abermals nur, daß man sich und andre täuschen wollte. Herr Schöll hat in seinem angeführten Werk*) den Wortwechsel und Widerspruch, der bei dieser Capitulation statt hatte, zu Blüchers Ehre umständlich genug angeführt und alles erläutert. Eine der längsten Dispatches Lord Wellingtons giebt über mein heftiges Begehren und die Ausführung Auskunft zur Gnüge**). Er sagt sehr richtig:

The minister of the King of the Netherlands (eigentlich Robert Fagel, bei dem französischen Hof accreditirt) having no satisfactory answer from the French Government, appealed to me (ich selbst in meinen Functionen) as the *Commander in chief of the army of the King of the Netherlands* —

und weiter hin:

The article of the Convention which it is supposed has been broken, is the eleventh, which relates to public property. I positively deny that this article referred at all to the museums or galleries of pictures. —

*) S. 510 u. 511; unten sich berufend auf des Generals Müffling, des Augenzeugen, Histoire de la campagne.

**) S. 641—646.

und dann umständlich auseinandersetzend Blüchers und seinen gleichbaldigen Widerspruch und Verwahrung.

Uebrigens was den P. Potter betrifft, so sind die berühmten Viehstücke gemeint; und die Rubens sind vor allem jene Altarblätter zu Antwerpen, die sicher da mehr an ihrem primitiven und eigenthümlichen Ort sind, als in den gemischten Magazinen des Louvre.

32.

Paris, ce 22 Septembre 1815.

Monsieur le Baron!

J'ai l'honneur d'informer V. E. par la présente de ce que j'ai trouvé de plus remarquable dans les protocoles XLIX et L. Ce sont plutôt les annéxes, qui offrent de l'intérêt, et que j'ai copié assez littéralement.

Le XLIX, du 14 Septembre.

§. 2. Dans la transaction relative a l'indemnité de la solde, les Commissaires du Roi ayant annoncé qu'il devait être fait dans les payemens déduction des sommes reçues par les Agens des Cours alliées — le Ministère français a déclaré d'acquiescer à cette interprétation. Voyez le No. 111, réponse à 84.

No. 111, réponse à 84.

„Le Ministère du Roi comprend, que dans

„l'esprit de l'engagement, qu'il a contracté, les „sommes saisies par les armées alliées antérieu- „rement à cet engagement ne sont pas à dé- „falquer des payemens, qu'il doit faire, mais „seulement celles, qui ont été, et pourraient en- „core être saisies depuis le jour, où ce même „engagement a été pris. Il a en conséquence „l'honneur d'annoncer à L. E., qu'il a donné „à la Commission, chargée de cet objet, l'or- „dre, de ne porter en ligne de compte, comme „devant être déduit du payement à faire le 25 „de ce mois; que ces dernières sommes etc.“

Mais les observations du Ministère français sur Mezières et Longwy m'ont paru fortes, — je les joins No 112 —

No. 112.

„Le Ministère du Roi avait espéré, que les „Puissances alliées ne feraient point difficulté, „d'appliquer aux places de Longwy et Mezière- „res les mesures arrêtées pour Metz, Thion- „ville, Verdun etc., ce qui lui semblait à la fois „une chose naturelle, et une conséquence né- „cessaire des intentions bienveillantes, qui avaient „fait adopter ces mesures. L. L. E. E. annonçant „qu'Elles n'avaient entendu s'engager à rien au „sujet de Longwy, donnent pourtant lieu de „penser, que le motif pour lequel le blocus de

„cette place a été repris, viendrait de ce que „la France n'aurait pas exécuté les conditions „convenues à l'égard des autres. Le Ministère „du Roi, qui a surtout à coeur de remplir tous „ses engagemens, a l'honneur de présenter à „L. L. E. E. sur les faits énoncés dans leur „note des explications dont il se flatte, qu'El- „les ne méconnaîtront pas l'exactitude."

„Les opérations — contre les troupes, qui „bloquaient Longwy, l'ont été avant que l'au- „torité du Roi eut été reconnue dans ces der- „nières places."

„D'un autre côté les ordres qu'il a eu à trans- „mettre aux Commandans de places ont souvent „éprouvé de longs retards — qui en ont forcé- „ment différé l'éxécution etc."

— — — — — — — — — —

„Le Ministère du Roi n'a point perdu de vue, „que les changemens à faire dans les places, „ne doivent pas seulement consister à y arborer „le drapeau blanc. Aussi le licenciement des „garnisons s'y opère-t-il pour n'y laisser que „les gardes urbaines. Mais L. L. E. E. croiront „sans peine à la difficulté de licencier à la fois „les gardes nationales soldées et l'armée de li- „gne, lorsqu'il est dû à l'une et aux autres un „arrière considérable de solde; qu'elles sont

„dans le dénuement le plus absolu, et qu'elles „ont à parcourir des districts plus ou moins „grands, pour entrer dans leurs foyers. Les „Généraux des Armées alliées n'ayant point „cessé de saisir toutes les caisses, il est aisé „de concevoir, dans quel embarras se trouve „sur tous les points l'administration française pour „pourvoir même aux plus indispensables besoins. „Le licenciement ne peut donc malgré tout l'em- „pressement du Ministère du Roi s'opérer que „successivement, mais il s'exécute avec toute „l'exactitude possible et doit convaincre de plus „en plus L. L. E. E. Mss. les Ministres des 4 „Cours de la confiance que le Roi a mis dans „leurs Aug. Souverains. Mais le Ministère du „Roi ne peut s'empêcher d'observer avec dou- „leur, qu'il lui est bien difficile de faire par- „tager cette confiance aux sujets du Roi, et de „leur persuader, que leur état s'améliore, lors- „que malgré tout ce qu'il a fait, les sacrifices, „que l'on exige, sont chaque jour plus pésans, „que l'autorité du Roi ne peut se montrer nulle „part, et que les mesures de rigueur de la part „des Puissances alliées augmentent sans cesse."

„Le Prince de Talleyrand etc." —

On n'a pris d'autre résolution, que de les poser ad acta.

§. 5. Les Envoyés du Roi des Pays-Bas viennent de recevoir du Ministère français une réponse évasive sur la réclamation qu'ils ont fait en vertu de l'art. 31 du Traité de Paris, des cartes, plans et planches en cuivre, qui composaient le dépôt de la guerre de Hollande. Ils demandent l'appui des cabinets pour cette réclamation, qui sans leur intervention restera aussi infructueuse, que leurs démarches antérieures. Il a été résolu de transmettre ce Mémoire à la Commission annoncée dans la séance du 4 Sept., afin qu'elle comprenne cette réclamation dans les points du Traité de Paris, qui n'ont pas été exécutés.

§. 6. Le Ministre de Saxe Comte de Schulenbourg ayant réclamé sur ce que le corps Saxon n'a été porté dans le tableau qu'à 8000 hs., il a été résolu d'écrire au conseil administratif qu'il devait être admis sur le pied de 16,000 hs.

Le L., du 17 Septembre.

Monsieur le Duc de Wellington donne lecture d'une lettre — par laquelle le Baron Louis lui demande des éclaircissemens au sujet du nombre respectif des différentes troupes alliées, entre lesquelles la répartition de l'indemnité tant de la solde, que de l'habillement doit se faire — — .

No. 114.

„Indépendamment de celles des 4 grandes Cours,

„les troupes de la Bavière, de la Hesse, de „Bade, de Wurtemberg, du Piémont et de la „Saxe sont les seules qui figurent dans cette „nomenclature avec leurs forces respectives. V. „E. est à portée de me faire connaître si c'est „sur les troupes de ces dernières Puissances, „que le 10 Millions de solde doivent être pro„portionnellement répartis, ou si d'autres trou„pes seraient encore dans le cas d'être appe„lées en partage."

„Je serai infiniment obligé à V. E. de me „transmettre promptement des éclaircissemens „sur ce point, j'en ai le plus grand besoin pour „les arrangemens définitifs à préparer avec tou„tes les Puissances relativement à la solde."

„Paris, ce 15 Sept. 1815.

(Sign.) „Le Baron Louis."

Il a été au surplus arrêté, que le contingent du Duc de Saxe-Cobourg serait admis dans le tableau pour 800 hs.

§. 2. Wurtemberg — sollicite — pour que la réserve de 10,000 hs. participat à l'indemnité de l'habillement.

La conférence, considérant, que si cette réserve a été requise, c'était pour couvrir les états même du Roi de Wurtemberg; qu'au surplus la présence des troupes alliées en France avait été regardée

comme condition nécessaire — — — — — — résolu de se refuser.

Le dernier paragraphe s'occupe d'Antibes. Longue missive française et longue réponse des quatre Cours. Dans la première il est dit:

„Ainsi sans provocation, sans motif, sans prétexte même, une ville, pour laquelle une convention amicale avait été faite, est traitée en ennemi. La surprise et la ruse, on pourrait dire la trahison sont employées pour s'emparer d'un fort, où l'on avait été introduit sans défiance. Le Ministère du Roi ne peut douter etc.“

La réponse rejette les torts sur la garnison.

Je suis etc.

Fructus belli, Quod tibi non vis fieri, alteri ne feceris.

Gagern.

33.

Paris, ce 22 Septembre 1815.

Monsieur le Baron!

C'est pour annoncer l'arrivée de l'Empereur de Russie, que j'envois plus particulièrement ce courier. Je le chargerai en outre de s'informer si le service des postes est réglé. Le Prince Wolkonsky m'a remis en personne la liste ci-jointe.

L'Empereur couche à Péronne, fera un bout de toilette à Hal et compte être rendu le jeudi à Bruxelles ou Laeken. Comme il n'y a que très peu de suite, on m'a témoigné le désir, que tout soit au même endroit. L'Empereur pour son retour prendra une autre route, que je joins également. Le Prince Guillaume de Prusse, frère du Roi, voulait partir le même jour. Il paraît que S. A. R. remettra son départ au lundi, pour ne pas manquer de chevaux, dont il lui en faut treize. Je m'étais également rendu chez Elle pour prendre Ses ordres, et viens de La rencontrer à cheval dans les rues de Paris.

Mon chasseur n'ést pas de retour.

C'est M. de Humbold qui m'avait glissé ce petit mot sur l'invitation du Roi. Mais j'apprends par la même voie, que le Roi se propose toujours, de faire cette visite — un peu plus tard, et après avoir passé quelques revues de Ses armées.

Hier au soir la note ou réponse française a été remise. Le Roi avait nommé Commissaires: le Prince de Talleyrand, le Duc de Dalberg et le Baron de Louis! On dit (Humbold et Genz, que je viens de voir), qu'elle est très mal rédigée, indigne de la plume de M. Labesnardière. M. le Duc de Dalberg laisse sous-entendre, qu'ils y ont tous travaillé. Longa fabula sur l'injustice des con-

quêtes etc.; consentement à toute autre condition, mais refus formel de céder des points quelconques de la France. Je crois et il faut espérer, que les alliés tiendront fèrme! —

Mais la grande nouvelle du jour — démission de tous les Ministres, Mss. de Talleyrand, Gouvion St. Cyr, Louis — donnée et acceptée par le Roi. Ils craignaient l'attaque des chambres! Il est encore assez indifférent, qui remplace les autres. Pour le Ministère des affaires etrangères on désigne M. le Duc de Richelieu, qui n'avait pas accepté hier au soir. J'avais été voir avant-hier M. Talleyrand. Il m'a donné la main. Le Prince de Metternich est survenu, et je n'ai pu entrer en conversation, comme je me l'étais proposé.

Ce soir notre enlèvement des tableaux sera achevé. De suite nous en viendrons à la Bibliothèque, on les ordres sont déjà données. Les Parisiens et surtout les Parisiennes continuent de jurer et pester contre le Duc de Wellington. La feuille du jour ci-jointe, remarquable aussi sous d'autres rapports, est un échantillon, et pas le plus mauvais, de ce que dit et pense le public.

Enfin je suis accouché de la note ci-jointe au Prince de Hardenberg.

Je suis etc.

(Sign.) Gagern.

Mon Chasseur arrive à l'instant. Je ne vois rien, qui exige une prompte réponse. Il me paraît d'autant moins douteux, que le Roi de Prusse viendra à Bruxelles.

Also der Schwanengesang dieser Staatsmänner! Allesammt im Leben und bis in den Tod meine Freunde, den Baron Louis ausgenommen, den ich kaum kannte. Emmerich Dalberg, schon Nachbar und Zeitgenosse von früher Jugend an, Herr Talleyrand, lange Jahre in so vielen freundlichen Berührungen mit mir, wo die Pflicht dankbaren Anerkenntnisses immer auf meiner Seite war! Er ein so vornehmer, einflußreicher Herr, und ich früher der Bevollmächtigte so kleiner Fürsten, die nur zu sollicitiren und ihr Verderben abzuwenden hatten! Und nun meine Person in der vordersten Reihe derer, die ihn vom Amt trieben oder wegdrückten. — Und nach Verlauf mancher Jahre abermals ganz anders, bis wir zu Rochecotte und Hornau unsre Denkwürdigkeiten in der Einsamkeit niederlegten. Hier würde ein solches Einrücken zu lang unterbrechen. Aber ich werde einen eignen Anhang — die letzte der Beilagen beifügen, um meinen Verkehr mit ihm, sein Verhältniß zu den Deutschen und vielleicht ächte Charakterzüge zu schildern, und so einen Beitrag zur Zeitgeschichte zu liefern, von deren wichtigsten Erscheinungen Carl Moritz Talleyrand nicht kann gesondert werden. — Heeren in der Staatengeschichte, in Beziehung

auf ihn und mich, erkannte das ſchon an. Dieſer Wechſel der Miniſter lag übrigens gänzlich in der Epoche und in den Zuſtänden, im Intereſſe Frankreichs, und in Rolle und Charakter dieſer Männer, die damit ganz einverſtanden waren und ſelbſt nicht beſſer verlangten.

34.

Paris, ce 23 Septembre 1815.

Monsieur le Baron!

Le voyage de l'Empereur de Russie est retardé *d'une couple de jours.* Celui des autres monarques également. J'ignore, si mon courier sera dévancé ou non par celui de l'Empereur. Toutefois le Comte de Nesselrode m'a engagé d'envoyer, et le Comte de Tolstoy m'a instruit, qu'on enverrait également de leur côté.

L'ouverture des chambres est également remise au 2 Octobre.

Le changement du Ministère, la fermentation des esprits, et la note française ont produit ce changement. J'en étais instruit de grand matin, mais M. de Nesselrode m'a dit positivement, que cela ne s'est décidé qu'à dix heures.

Je m'acquitterai de ma commission auprès du Roi de Prusse, ou de ses allentours.

Le Duc de Richelieu a accepté définitivement le

portefeuille des affaires étrangères. Vu ses relations avec la Russie je n'en suis pas aise. Le Duc de Feltre et M. de Vaublanc absent, sont nommés l'un Ministre de la guerre, l'autre de l'intérieur.

J'ai vu hier au soir M. Labesnardière. Il s'avoue franchement l'auteur de la note française. Je lui ai dit:

„Mais on l'accuse d'être rédigée en français as-
„sez médiocre?"

„Cela se peut, je ne suis pas infaillible, j'ai écrit
„à la hâte, et peut-être on y a porté des chan-
„gemens." (Effectivement, car des personnes, qui ont vu l'original dans les mains du Duc de Dalberg l'ont trouvé rempli de corrections.)

Alors nous sommes encore entrés en matière:

M. Labesnardière. „A Vous, je n'en veux
„pas. C'est Votre opinion. Vous avez refusé
„de signer à Vienne. Mais les autres ont bien
„signé; si c'est une faute, il faut l'expier."

Moi. „Mais je n'ai point vu de déclaration
„aussi positive. Et quel grand mal Vous fait-
„on? Ce sont des égratignures et non pas des
„blessures. Mettez-Vous seulement à un demi-
„siècle de distance — où toute l'Europe sera
„bouleversée, et ce traité englouti avec le reste
„— où la France aura repris. Et repris, Dieu

„sait quoi. Alors le grand et juste étonnement „de Vous avoir laissé échapper — et la gloire „de Vos hommes d'Etat, dont encore une fois „nous sommes la dupe.“

Il souriait. —

M. Labesnardière. „Maintenant que je suis „hors des affaires, Vous viendrez me voir plus „souvent encore.“

Et tout plein de démonstrations d'affection. Je ne suis pas si persuadé de son éloignement des affaires. Lui-même peut le croire probable, n'ayant pas de relations avec le Duc de Richelieu. Mais il leur faudra cependant des gens expérimentés.

Si je n'étais malade et alité, sortant contre le conseil du médecin, je serais peut-être déjà en possession de cette note, que M. Labesnardière m'a provoqué de réfuter.

J'en parlais tout à l'heure au Comte de Nesselrode, pour le sonder:

„Il y a — dit-il — une longue dissertation de „droit public, dont nous aurions pu nous pas„ser. Mais d'autres articles sont supérieurs et „surtout vrais. — C'est matière de négociation.“

Ce qui veut dire, qu'on cédera bien sur quelque point — et que les Russes feront les médiateurs!!

Les forteresses, qu'on me nomme — pour être

prises en dépôt, sont: Valenciennes, Le Quesnoy, Bouchain, Thionville et Bitsche. Je pourrais cependant en avoir oublié. Strasbourg dégarni entièrement de toute troupe, ou la remise de la citadelle aux alliés.

Le Duc de Wellington est désigné commandant en chef de ces 150,000 hs. J'ignore absolument, si S. M. met un prix d'y participer pour plus ou moins de Ses troupes. Bruxelles pourrait bien être le quartier général. Si pareille ouverture se faisait — je me flatte qu'on me tiendra au courant. La correspondance personnelle de l'Empereur de Russie n'est pas encore dans mes mains.

Demain je ferai échanger les deux traités avec la Chancellerie Russe.

Je suis etc.

(Sign.) Gagern.

Bereits Spuren von dem Uebergang des Ministeriums auf den Herzog von Richelieu. Wir werden Herrn Labesnardière auch unter ihm arbeiten sehen. Aber hier wird er so des breitern und in seinen Verhältnissen zu mir erwähnt, daß ich ihm eben hier ein Andenken schuldig bin, denn auch er hat vor kurzem den Tribut der Natur bezahlt.

Labesnardière war von dem, was sich meine Landsleute gewöhnlich unter einem Franzosen denken, das gerade Gegentheil. Ernst, nachdenkend, viel und gut

wissend, wissenschaftlich und systematisch fast bis zur Pedanterie, einsam und arbeitsam, rein in Sitten und gefliſſentlich wohlthätig.

Sein ganzes Hausweſen bestand aus einer Schweſter, die weder jung und hübsch, noch beſonders geiſtreich und angenehm war. Und wenn ich in den verſchiedenen Zeiten ſeinem frugalen Frühſtück beiwohnte, war ich Zeuge kleiner Zwiſte und Brummens, die ich mehr wie einmal mit dem Scheltwort bourru bienfaisant zu Ende brachte. Dieſes bienfaisant und bien pensant und gerecht ſein, überwog unendlich alle kleinen Fehler.

Bei Napoleon hatte er öfter perſönlichen Vortrag, und der Kaiſer wird ihn wohl eben ſo hoch geſchätzt haben, wie Talleyrand, Richelieu und Caulaincourt, — mit vollem Anerkenntniß und Vertrauen. —

35.

Paris, ce 25 Septembre 1815.

Monsieur le Baron!

Quoique ma santé ne va guère mieux encore, je n'ai pas beaucoup interrompu mon service.

M. de Fagel vient de me remettre les lettres de V. E., et je répondrai aux Cours alliées dans le sens de mes instructions. Ma Cour étant si près de moi, je n'ai pas cru nécessaire de donner une note pour ne faire qu'accuser la réception.

Mais la Russie, comme je l'ai prévu, s'interpose, pour effectuer un rapprochement, qui pourra porter sur l'une ou l'autre place forte, sûr les 200 Millions et sur la durée du garnisonnement en France.

Les extraits de protocole ne sont par sans intérêt.

(Annexe.) No. 125.

Conférence militaire:

Présens: M. le Prince de Schwartzenberg.
Le Prince de Wolkonsky.
Le Général Comte de Gneisenau.
Le Général Knesebeck.
Le Maréchal Duc de Wellington.

Le No. 125 surtout, qui non seulement est copié littéralement, mais où j'ai même imité la forme entière d'un bout à l'autre. J'ai remarqué que le Prince Wolkonsky n'est pas parmi les signataires.

du 20 Septembre 1815.

Il paraît à la conférence, que si les négociations ne remplissent pas l'attente des Puissances alliées, il faut que les armées alliées continuent à garder la capitale et la Loire, et l'Allier et Rhone, et que les siéges des places sur les frontières de la France soient commencées et continuées avec la plus grande activité par les corps à présent employés à les observer. Il paraît aussi impor-

tant à la conférence, que S. M. l'Empereur de toutes les Russies fasse faire halte aux troupes de S. M.

Schw., maréchal. Gneisenau.
Wellington. Knesebeck.

Prot. LI. du 19 Septembre.

§. I. „Les Ministres des Cabinets réunis étant „prêts à entrer en communication avec le Gou„vernement français sur les arrangemens défini„tifs, — informent le Prince de Talleyrand de la „nomination des Plénipotentiaires de la part de „leurs Cours et l'invitent de faire connaître le „choix, que S. M. aura fait de son côté.“ Voyez No. 121.

(Annéxe.) No. 121.

Les soussignés Ministres des cabinets réunis ont l'honneur de prévenir S. A. le Prince de Talleyrand, qu'étant prêts à entrer en communication avec le Gouvernement français sur les arrangemens définitifs L. L. M. M. I. I. et R. R. ont nommé Plénipotentiaires pour cet effet, savoir:

S. M. l'Empereur d'Autriche Mss. les Princes de Metternich et de Schwartzenberg.

S. M. l'Empereur de Russie M. le Comte de Rasoumoffsky et le Comte Capo d'Istria.

S. M. Britannique M. le Vicomte de Castlereagh et le Duc de Wellington, et

S. M. le Roi de Prusse Mss. le Prince de Hardenberg et le Baron de Humbold.

Les soussignés ont l'honneur d'inviter S. A. M. le Prince de Talleyrand à leur faire connaître le choix, que S. M. T. Chr. aura fait de son côté.

Les Plénipotentiaires des Cours alliés sont prêts à entrer en négociation dès la journée de demain.

„En même tems il a été résolu de commu-„niquer la substance des propositions, qui vont „être remises au Gouvernement français, aux „Ministres et Envoyés des Puissances et Etats, „qui ont accédé à l'Alliance du 25 Mars; il „leur a été adressé en conséquence la circu-„laire en date du 19 Septembre, ci-jointe sub „No. 122."

§. 2. „Sur Antibes — seconde note fran-„çaise — communiquée au Prince de Schwar-„tzenberg, afin qu'il soit donné des éclaircisse-„mens ultérieures."

Le Prot. LII, du 20 Septembre.

§. 1. „En réponse à la notification donnée à „M. le Prince de Talleyrand des Plénipoten-

„tiaires nommés de la part des Alliés pour en-„trer en communication sur les arrangemens dé-„finitifs, il informe que le Roi a nommé pour „Ses Plénipotentiaires le Prince de Talleyrand, „le Duc de Dalberg et le Baron Louis."

Cette réponse est jointe sub No. 124.

(Annéxe.) No. 124.

Le Ministère du Roi a reçu la note, que L. L. E. E. Mss. le Ministres et Secrétaires d'Etat des 4 Puissances lui ont fait l'honneur de lui adresser, pour lui faire connaître la nomination des Plénipotentiaires chargés par les dites Puissances d'entrer en communication avec ceux, qui seront nommés par S. M. Tr. Chr. sur les arrangemens définitifs, qui sont à faire entr'elles et la France.

S. M., sous les yeux de qui cette note a été mise a de son côté nommé pour Ses Plénipotentiaires:

Mss. le Prince de Talleyrand;
le Duc de Dalberg;
le Baron de Louis;

et M. de Labesnardières pour tenir le protocole du côté de la France. Le Ministère du Roi s'empresse d'en informer L. L. E. E. Mss. les Ministres et Secrétaires d'Etat des 4 Cours, et de Les prévenir, que les Plénipotentiaires fran-

çais auront l'honneur de se rendre dans le lieu où l'on se réunira, le jour et à l'heure, qui seront désignés.

Du 20 Septembre 1815.

Le Prince de Talleyrand, Président du Conseil des Ministres.

„Les articles de cette négociation font l'ob-
„jet d'un protocole séparé.“

§. 2. „Mss. les Membres de la conférence ont
„pris lecture de l'opinion du comité militaire
„central sur les mesures à prendre sous le rap-
„port militaire, si les négociations ouvertes avec
„le Gouvernement français ne satisfont pas à
„l'attente des Puissances alliées.“

„Cette opinion est consignée dans la pièce
„ci-jointe sub No. 125.“

§. 3. „M. le Comte de Nesselrode a prévenu
„la conférence, que sa Cour a nommé M. le
„Conseiller privé d'Anstett pour assister de sa
„part à la commission.“

Facultés aux autres Alliés, qui ont accédé à l'alliance — de prendre part au travail de cette commission (des Alliés qui sont en même tems signataires de la Paix de Paris).

Prot. No. LIII, du 21 Sept.

§. 1. „La Sardaigne.“

Fatigué, je me suis borné à copier les Annexes 126. 127, qui expliquent suffisamment de quoi il était question.

(Annexe) No. 126.

„Mylord!

„Je me fais un devoir de Vous annoncer que „j'ai signé hier avec M. le Prince de Talleyrand „un traité par lequel la France restitue au Roi, „mon Maître, purement et simplement la partie „de la Savoye, qui lui avait été attribuée par „le Traité de Paris. Le Roi connaissait depuis „longtems les principes du Roi, son beau-frère, „à cet égard, mais il ne méconnait pas l'in„fluence à laquelle il en doit les effets, et c'est „à ce titre, que je me crois tenu de faire par„ticiper V. E. à cet heureux évènement."

„Je suis etc."

Paris, ce 20 Septembre 1815.

(Sign.) Thaon Revel.

(Annexe) No. 127.

„Mylord!

„En suite de la communication, que V. E. m'a „faite hier, j'aurai l'honneur de Lui exposer, que „le vif intérêt, que le Roi, mon maître, attache „à recouvrer le berceau de sa famille m'a en„gagé à explorer les dispositions du Roi de „France, je l'ai trouvé porté non seulement à

„consentir à la rétrocession, mais il l'a offert „lui-même. Je n'ai pas cru, qu'accepter les „offres amicales du beau-frère, offrant de re- „stituer au Roi le patrimoine de ses pères, fut „s'écarter des principes de l'alliance, de qui le „Roi attendait ce retour.“

„Puisque V. E. et les autres Ministres en „jugent autrement, les ordres du Roi, mon mai- „tre, me prescrivent, de ne me séparer en rien, „et de me conduire en tout d'après ce qui sera „statué par les 4 Cours alliées. J'ai l'honneur „de déclarer à V. E., en La priant d'être mon „organe auprès des autres Ministres, que je me „conforme à leur avis, et ne donnerai aucune „suite à ce qui en écarte, que le Roi n'attend „plus la Savoye que par l'entremise des Cours „alliées, S. M. persistant entièrement et uni- „quement dans les principes de l'alliance. J'es- „père, Mylord, que cette exposition sincère et „ma déclaration effaceront toute impression con- „traire aux principes, auxquels le Roi est in- „violablement attaché.“

„J'ai l'honneur.“

(Sign.) Thaon Revel.

Quant aux motifs de cette fausse démarche, il paraît qu'on voulait soustraire la Cour de Turin

à l'obligation de rétrocéder quelque portion de son territoire actuel à l'Autriche, ce qui a quelque analogie — et peut-être affinité avec Luxembourg.

Veuillez d'ailleurs, quant à la Prusse, tranquilliser S. M. sur les enclaves et la démarcation. Je les obsède jour et nuit et suis instruit, qu'on est occupé à copier la grande note.

Les tableaux, même ceux qui étaient cachés, sont dans notre possession. On s'occupe de l'emballage avec l'activité, — qu'on me promets du moins; comme le dit ce billet de M. Apostool.

I.

Les cartes, plans et archives.

J'ai présenté aujourd'hui M. le Colonel de Man à Sir Charles Stuart, et l'ai mis en rapport avec lui peu d'heures avant la première séance. Sir Charles espérait beaucoup de la nomination du Duc de Feltre.

Je pensais, qu'on viendrait à bout en exigeant la parole d'honneur, car la grande difficulté est là, qu'ils nient l'existence.

II.

Les estampes et livres.

M. Apostool n'est guère avancé encore. Il sort de chez moi. Il paraît, qu'on a caché ou déplacé

les meilleures estampes. Je l'accompagnerai demain probablement.

III.

Le cabinet d'histoire naturelle.

M. Bruggmans est en pleine activité pour le recomposer, si non avec les mêmes pièces, cependant avec d'autres pour créer un fond. Mss. de Humbold se sont un peu mêlés — en médiateurs. Le célèbre Voyageur sort de chez moi, pour m'engager à cette composition.

Le Duc de Wellington de son côté avait parlé à peu près dans le même sens à M. de Reede, ayant tardé deux jours de le voir. M. de Reede m'a fait lecture de la majeure partie de cette dépêche.

IV.

Les objets de finance de l'Etat et des particuliers.

M. Canneman m'est annoncé pour ce soir, et fera cette besogne. Le Comte de Grote, Ministre d'Hanovre, est venu, pour m'engager à une coopération. Lui et M. Canneman étaient collègues l'année passée.

Je sors du Duc de Wellington. J'ai choisi les termes les plus expressifs, pour lui exprimer la reconnaissance et sensibilité du Roi, de ce que Sa Seigneurie veut bien s'exposer même à des

désagrémens personnels. — Il m'a fait réponse, même avec un peu de Pathos:

„Le Roi de France et la nation verront, que je „sais faire mon devoir, et maintenir les droits „d'un souverain, qui m'a extrêmement bien traité „et au service duquel je me trouve.“

Le Comte de Nesselrode m'a écrit hier au soir le billet ci-joint. J'y ai fait droit par M. Fabricius, en rassurant sa conscience un peu timorée. Car je n'expédie pas ici des passe-ports imprimés. C'est ce que j'ai répondu à M. de Nesselrode. Celui-ci est venu me chercher aujourd'hui chez les Autrichiens pour me remercier. D'ailleurs M. de Caulaincourt n'est pas au nombre des proscrits, il veut seulement éviter des désagrémens dans cette crise. L'Empereur désire, que S. M. lui accorde un asyle dans ses états; en Hollande, si Elle trouve des inconvéniens en Belgique. M. le Duc de Vicence (Caulaincourt) était muni de lettres pour le Ministre de Russie. Je pense que l'Empereur en parlera au Roi — et son apparition à Bruxelles paraît très prochaine.

L'échange des ratifications a eu lieu hier. J'attends une meilleure occasion pour ces superbes exemplaires. Je suis etc.

(Sign.) Gagern.

36.

Paris, ce 26 Septembre 1815.

Monsieur le Baron!

Le LIIIme Protocole du 21 Septembre, dont il a déjà été fait mention dans ma dernière, s'occupe des matières suivantes:

§. 1. „L'Envoyé de Sardaigne le Comte de „Revel ayant fait confidentiellement à M. le „Vicomte de Castlereagh l'annonce d'un Traité, „qu'il venait de conclure avec le Prince de Tal„leyrand, et par lequel la France restitue à S. „M. Sarde la partie de la Savoye, que la France „avait conservé par le Traité de Paris, M. le „Principal-Secrétaire d'Etat de S. M. Brit. a „appelé l'attention des Cabinets sur cette dé„marche de la Cour de Turin. Sa transaction „directe avec la Cour des Tuileries sans la par„ticipation des Alliés étant entièrement contraire „à l'engagement pris dans l'accession à l'alliance „du 25 Mars, de ne pas traiter de la paix sé„parément avec la France, M. le Vicomte de „Castlereagh s'est chargé de faire cette obser„vation à M. le Comte de Revel. D'après cette „considération le Ministre Sarde a résilié de son „traité avec le Gouvernement français, et il en „prévient M. le Principal-Secrétaire d'Etat en

„le priant d'en donner connaissance aux autres „Cabinets.“

„Sur cette information il a été résolu de re„garder cette transaction du Cabinet de Turin „comme non avenue et d'envoyer à M. le Comte „de Revel la circulaire adressée aux Envoyés „des Alliés pour les prévenir des bases sur „lesquelles il allait être négocié avec le Gou„vernement français.“

§. 2. „Il a été fait lecture d'un protocole „du Conseil administratif en date du 18 du mois, „et il a été résolu de lui transmettre les direc„tions contenues dans la pièce ci-jointe sub „No. 130; relativement à la répartition des in„demnités d'habillement.“

§. 3. „Réponse du Comte de Wintzingerode „au sujet du dividende du corps d'armée de „Wurtemberg.“ — Les observations contenues dans cette réponse n'ont pas paru devoir changer l'arrangement fixé.

§. 4. „Circulaire aux Ministres des Puissan„ces signataires du Traité de Paris — pour la „Commission — “

§. 5. „Les engagemens de Wurtemberg pour „Jérôme.“

Je suis &c.

(Sign.) Gagern.

In Beziehung auf den völkerrechtlichen Vorgang mit Sardinien ergänzt eins das andre.

Es sind mir sehr angenehme Erinnerungen, daß Alexander Humbold und Cuvier, zwei in den Naturwissenschaften so hochgestellte und hochverdiente Männer, mit Ersuchen bei mir erschienen, denen ich entsprechen konnte; nämlich mit dem Ansinnen, nicht auf der Ablieferung der wahren uns gehörigen Exemplare in den Sammlungen des jardin des plantes zu bestehen, weil sie geordnet und zu zerstreut und fest angeheftet seien, um ohne Beschädigung wieder weggenommen zu werden; sondern es ihnen und Herrn Bruggmans zu überlassen, eine noch werthvollere Sammlung zu componiren, mit dem Erbieten, sie auch in Zukunft durch Tausch zu mehren.

Nach dem Zeugniß des mir ad hoc beigegebenen, alles Vertrauen verdienenden Herrn Bruggmans, von der Universität zu Leyden, ist das vollständig erreicht worden. Er schrieb mir damals im Billet:

Je suis en pleine activité au jardin des plantes. Vous en serez très satisfait. On m'y attend a 9 heures. — Tous mes moments sont uniquement consacrés à ma commission.

Nicht minder lieb war mir, Herrn Caulaincourt, dem Duc de Vicence, irgend eine Gefälligkeit erweisen zu können, die er auf die artigste Weise verdankte.

Er gehörte unſtreitig, wie Duroc, Sebaſtiani, Flahaut, der Prinz Eugen, die ich alle wohl gekannt habe, der beſſern Claſſe der Menſchen an, und würde Napoleons Hartnäckigkeit, Ungeſtüm und Unzuverläſſigkeit temperirt haben, wenn er in ſeiner, obgleich hohen und betrauten Stellung, auch wahrhaft hätte auf ihn wirken können. Die Erde würde früher und einen andern Frieden gehabt haben. Die öffentlichen Verhandlungen bewähren das hinlänglich.

37.

Paris, ce 28 Septembre 1815.

Monsieur le Baron!

Peu à peu j'ai vu plus clair dans les grandes négociations présentes.

D'abord le fort de Joux et le fort l'Ecluse étaient compris dans les cessions des places fortes, qu'on demandait à la France!

Voici les places qu'on demande pour y mettre garnison temporaire:

Valenciennes, Bouchain, Le Quesnoy, Landrecy, Cambrai, Maubeuge, Rocroy, Avesnes, Longwy, Thionville, Bitsche, la tête de pont de Fort-Louis.

Strasbourg doit être evacué entièrement; ou abandonner la citadelle aux Alliés.

On s'était donné parole de ne point laisser

prendre copie des pièces échangées. Lord Castlereagh m'a fait lire cependant la réponse française signée du Prince de Talleyrand, du Duc de Dalberg et du Baron Louis.

Ils combattent les cessions — le trop long séjournement des troupes, et le montant de la contribution. Finalement ils admettent en principe préliminaire, que la France ferait des cessions sur ce qu'elle a gagné par la Paix de Paris; qu'elle donnerait la garantie de l'occupation pendant un certain nombre d'années. Ils déclarent, qu'ils ne pourraient admettre ni même écouter d'autres bases.

Pour donner au Roi une idée du style un peu métaphysique j'ai fait l'extrait ci-joint du passage, qui développe leur théorie. M. Planta, Secrétaire de Lord Castlereagh me disait: „c'est un galimatias"; ce qu'il n'aurait pas dit, si ce n'était le langage et la conviction de ses supérieurs.

Le Prince de Metternich plaisantait, que „certainement ce n'était pas l'ouvrage de Mr., mais de „Mlle. de Labesnardière." Mais plaisanterie à part, on s'est servi des seules armes qui restaient et avec assez d'art et de dialectique. Il est cependant vrai, qu'on abuse un peu des idées abstraites de souveraineté, de possession — réduisant tout à la personne du Monarque, et ne laissant

rien à la nation: prenant pour le possesseur celui qui *ne possède pas*. Il n'est d'ailleurs pas vrai, qu'on ne puisse être l'ami politique et véritable du Monarque, et cependant ronger sa Monarchie, si les circonstances l'exigent. Toute la guerre de succession d'Espagne l'a prouvé. Les deux partis reconnaissaient, protégeaient tel Roi: Philippe ou Charles — ils consentaient cependant au démembrement de la Monarchie.

Je désire qu'on réfute — parceque ces pièces seront des monumens historiques et diplomatiques, et je ne voudrais point, que les bajonnettes seules tranchent la question.

M. de Humbold a eu la complaisance de me donner inspection non seulement de cette réponse française, mais de la note des Alliés. J'en ai extrait le passage principal, qui nous regarde en le confrontant avec les cartes. Et déjà soupçonnoux par les expressions connues: *de la plupart* — et d'un petit mot de Lord Castlereagh sur Bouillon, j'ai trouvé un peu à redire. Les paroles:

„— — Depuis Quevrain la démarcation sera „tracée le long de l'ancienne frontière des pro- „vinces Belgiques et du ci-devant Evêché de „Liège jusqu'à Villers près d'Orval — —“

prises à la lettre me paraissaient exclure le Duché

de Bouillon, qui ne faisait évidemment pas partie des provinces Belgiques, et depuis longtems n'était plus sous la domination ou la suzeraineté reconnue des Princes de Liège.

Lord Wellington, chez qui je me suis d'abord rendu, pensait bien que j'avais tort et m'a parfaitement rassuré *sur les intentions*. Mais m'ayant donné rendez-vous chez Lord Castlereagh, il m'a semblé, qu'ils commençaient eux-mêmes à sentir l'ambiguité ou le louche des expressions, et qu'ils rectifieront. —

Quant aux progrès des négociations malgré le départ de l'Empereur de Russie, rien n'est achevé. On a affaire au Duc de Richelieu, qui parle avec franchise et énergie. Les Russes, sans se prononcer ouvertement, travaillent sous main à la modification des articles. On a déjà cédé: 1. sur cent Millions des deux cent —; 2. sur les forts de Joux et de l'Ecluse; et 3. les sept années sont réduites à cinq. — Les Français se défendent le plus sur Condé et Givet.

L'Empereur en personne donnera peut-être des éclaircissemens à S. M., dont je sollicite vivement la communication.

I.

M. Canneman est arrivé, nous avons travaillé ensemble — puis avec Sir Charles. — Ce sera toujours matière fort difficile. Je ne doute pas, qu'il n'en écrira fort au long.

II.

M. Bruggmans poursuit avec zèle et intelligence sa besogne au jardin des plantes. J'ai eu hier un rendez-vous avec deux hommes célèbres, Humbold le Voyageur et Cuvier, qui s'en louent et promettent par des échanges, en partie, un cabinet supérieur à celui, qui a été perdu.

III.

M. Apostool évacuera incessamment ses trésors. Les Belges me paraissent plus lents et s'amuser un peu à Paris; mais je les talonne. La plus grande dimension de leurs chefs-d'oeuvre entraîne aussi, il est vrai, plus de délai pour confectionner les caisses. M. Apostool est moins heureux à la Bibliothèque, où les meilleures estampes ont disparu. Lord Wellington pense, que peut-être elles n'y ont jamais été — en proie à la cupidité des individus.

Lord Castlereagh pensait aujourd'hui, en parlant de l'importance de l'objet sous tous les rapports, que S. M. ferait bien d'ordonner de la pompe pour la réception en Belgique, et de faire ressortir

ses Royales sollicitudes vis-à-vis de l'église Catholique. Il me semble, que cela va sans dire, et les municipalités seront assez disposés à ces solemnités.

Leurs Seigneuries étaient de bonne humeur. Ils parlaient de lettres françaises interceptées, où Lord Wellington est traité de monstre, le pire de tous, et Lord Castlereagh de prototype de la perfidie Anglaise.

En général plus leur séjour dure, plus leur opposition et antipathie nationale se développe. Pour le moment il faut en tirer profit.

Je suis etc.

(Sign.) Gagern.

Postscriptum.

On croit, que les Affaires nous meneront à la mi-Octobre. J'apprends chez le Prince de Hardenberg, que le Roi de Prusse compte être à Bruxelles le 7. Rien n'empêche V. E. de faire tel usage des réponses sur la constitution, que bon Lui semblera. Les auteurs en seront flattés. Lord Castlereagh veut également répondre — ad hoc, poussé par Lord Clancarty.

Ut in litteris.

28 Septembre 1815.

(Sign.) Gagern.

Da ich der letzten definitiven Verhandlungen, Noten, Einsprachen und Ausführungen hin und wieder stückweis erwähne, so will ich sie hier in einer Reihe und Zusammenhang anführen und zu den Beilagen hinweisen:

a) Die Forderungen der Alliirten, Ziffer XVII.
b) Die französische Entgegnung, Ziffer XVIII.
c) Die Replik der Mächte, Ziffer XIX.
d) Mein Erlaß an Lord Castlereagh, Ziffer XX.
e) Der Herzog von Richelieu in der Sitzung der Kammer der Deputirten am 24. Nov., Ziffer XXI.

38.

Paris, ce 1er Oct. 1815.

Monsieur le Baron!

Nous n'avons pas des choses bien importantes à mander à S. M. Il y a toujours encore du retard et de l'empêchement à la signature.

Je sais par le Chancelier de Hardenberg, qu'outre le traité principal on fera deux accessoires — sur l'emploi des Millions — et les forteresses. —

J'ai lieu de croire que les trois Monarques — d'Autriche, de Russie et de Prusse, se sont réunis et ont rédigé et signé quelque traité — l'Empereur de Russie en personne tenant la plume. Il paraît, qu'il s'agissait de se promettre: 1. qu'on soutiendrait Louis XVIII; 2. qu'on maintiendrait

la paix; 3) qu'on protégerait efficacement la religion Chrétienne. C'est fort bien. Mais d'autres ajoutent, que le bien de la Chrétienté présage du mal aux Musulmans. Quelques articles de ces frontières orientales viennent à l'appui de cette opinion, que je ne partage pas pour le moment. Le Roi peut-être, par des confidences Impériales, en saura d'avantage. Pour me guider dans le tems à venir, je voudrais bien ne pas ignorer ces mêmes confidences; si ce n'est du très profond mystère, au-dessus des conceptions plébéjennes.

Les Archiducs Jean et Louis, ici présens, vont se rendre en Angleterre, chargés de complimenter le Prince-Régent. Ils passeront l'hiver dans ce pays-là, et reviendront par les Pays-Bas, faire visite à Leurs Majestés. L'Archiduc Jean, mon ancien conconspirateur m'a chargé d'en prévenir.

Je sors du Duc de Wellington. Il se propose dans le jour de parler à M. de Richelieu sur le château de Bouillon.

Quant aux villages réclamés je suis tout-à-fait de l'avis de V. E.! Il n'y a là pas d'enclave. Nous sommes donc en possession de Suzay, et il n'en est plus question. Nos commissaires auraient bien pu se maintenir à Bagimont et Pusemange. Mais, s'il n'y a plus moyen — le projet de Traité y fera droit en fixant les anciennes limites. On

perdra les véritables enclaves, mais on en gagnera réciproquement de notre côté, au dire de Lord Castlereagh ! —

J'ai meilleure opinion de M. de Caulaincourt. Ce n'est pas un personnage révolutionnaire; sa position et les bienfaits de Napoléon l'ont entraîné. Il a, je crois, en Belgique quelque vieille tante Mme de Grunberg, qu'il voudra peut-être voir et attendre les premiers évènemens. Surtout je ne vois pas de liaison entre cet homme du monde, et le clergé réfractaire.

Le clergé sera toujours une épine. Les deux religions si divergantes, sous le même sceptre et les mêmes lois, nous dictent, il me semble, le voeu de la réconciliation et réunion de toutes les églises. C'est très difficile; mais je ne recule pas devant les difficultés. Annoncer le désir, le plan, est déjà un pas en avant, *et de bonne politique*. Le personnel de Pie VII est le premier des obstacles.

M. Apostool ne savait plus avancer dans l'affaire des estampes. Il ne m'avait pas trop bien instruit de leur nature et origine. Je l'ai accompagné hier à la Bibliothèque, et chez le premier conservateur. Je n'en désespère pas. Le conservateur ne m'a pas nié l'existence. Nous en parlerons au nouveau Ministre de l'Intérieur, qui arrive de Marseille. Le cabinet Royal des tableaux par-

tira au premier jour sous escorte. Les Brabançons vont également leur train, comme nous l'assurent les incluses.

Je suis etc.

(Sign.) Gagern.

Hier iſt alſo die heilige Allianz gemeint. Ueber ſie, über Kaiſer Alexander habe ich mich anderwärts ſo ausführlich, ſo ohne Rückhalt geäußert, daß ich hier nur wenig anzufügen habe.

Alexander ſah damals viel die dort anweſende Frau von Krüdener. Da ſie das Hotel Montchenu bewohnte, wo ich früher ſelbſt lang gewohnt und mit der achtungswerthen Familie Verkehr unterhalten hatte, konnte ich, wenn mir daran lag, dieſe Beſuche beinah zählen. Nach der ſchwärmeriſchen Richtung ihres Geiſtes, nach ihren eigenen ſpäteren Aeußerungen iſt an ihrem Einfluß kaum zu zweifeln. Jene meine eben erwähnte Beurtheilung zeigt auch, wie wenig ich den Stein werfe, ſondern alles nur relativ auffaſſe und deute. Der innere Geiſt der heiligen Allianz iſt auch keineswegs mit Ableben verſchwunden. Später davon noch ein Wort mehr.

Die Vereinigung der Confeſſionen, die ich hier zur Sprache brachte, war ſtets einer meiner Lieblingsgedanken, das Streben dahin auch ſtaatsgeſetzlich, alſo ein vaterländiſches Pflichtgebot, das ich leicht auch auf

die Niederlande ausdehnte oder in enger Verbindung dachte. An die Möglichkeit glaube ich demnach, wie ſo viele tüchtige Vorgänger. Aber freilich die Mächtigen müſſen den Wunſch und Willen, wie ſo manche zu Leibnitzens Zeit, — und der weltliche Arm die Leitung haben. — Dieſe ſo wichtige Frage wird noch mein hohes Alter beſchäftigen.

39.

Paris, ce 3 Octobre 1815.

Monsieur le Baron!

Les incluses de M. de Humbold diront ce qu'il y a à dire. Il ajoute verbalement que c'est aux Russes seuls, qu'on doit attribuer les renonciations sur Givet et Condé. Ils disaient, ne pas être autorisés à signer l'ultimatum qui les demandait.

Je ne ferai qu'une seule observation, c'est que cela nous dispensera d'autant plus de toute rétrocession et surtout de celle de Luxembourg.

J'ignore encore dans quelle forme et avec quel commentaire ou demande on nous adressera le Traité, dont on dit, qu'il sera signé le jeudi.

Un article réserve les prétentions à la charge de la France, que M. Canneman poursuit. Nous nous sommes très bien entendus. Je lui laisse le soin de développer ces affaires à S. M.

Il paraît, que la contribution est réduite à Sept cent Millions.

Le Comte de Rechberg, Ministre de Bavière, homme probe, instruit et sage est venu ces jours-ci me faire l'ouverture et proposition suivante:

„Qu'il était question entre différentes Cours à „remettre aux Alliés une espèce de protestation „sur les formes de négociations actuelles, et le „système prolongé des grandes Puissances, et „*de leur dictature*. Qu'on choisirait les termes „les plus modérés pour réserver les droits de „l'avenir et maintenir le droit des gens établi. „Il pensait que la Bavière, la Sardaigne, le „Dannemarc, le Hannovre signeraient. Il lui „paraissait, que la Saxe compromettrait. Son in„tention était de me sonder, si je pouvais accéder.

Je lui ai observé:

„que mes pouvoirs ne s'étendaient pas jusques „là; que tout au plus je pourrais en faire men„tion à ma Cour; qu'Elle serait curieuse de sa„voir, comment pense l'Espagne; que nous „nous trouvions évidemment dans une autre po„sition; que ce que lui paraissait monstrueux, „était cependant le même système qui avait en„fanté notre Monarchie dans son extension pré„sente, et que nous paraîtrions parricides et „ingrats en les attaquant si tôt; qu'au surplus,

„si on signait tel protêt sans nous, il y aurait „un avantage de plus, parceque cela nous met„trait dans la catégorie d'une espèce de mé„diation, pour faire sentir avec d'autant plus de „désintéressement, comme ami plutôt que comme „adversaire, les inconvéniens du système pré„sent.“

J'ai su depuis, que cette marche ne sera pas suivie. L'Espagne remettra seule une note violente. — La Bavière vise à faire un traité de paix séparé avec la France. Les Ministres de Hannovre — les plus ardens dans cette question, n'ont à ce qu'il paraît, pas reçu le courier ou les instructions, qu'ils avaient sollicité.

Je suis etc.

(Sign.) Gagern.

P. S. On est instruit sans doute chez Vous, que le Roi de Prusse part demain. — Lord Castlereagh vient de m'instruire, qu'il a écrit de son côté dès hier au soir.

Die Materie, die Theorie der großen Allianz verspare ich zum Schluß. Meine Hochachtung und Freundschaft für den Graf Rechberg wird bleiben, so lang wir athmen.

40.

Paris, ce 5 Octobre 1815.

Monsieur le Baron!

Lord Castlereagh m'a communiqué le protocole, qui servira de base à la pacification. S. M. est déjà informée de la substance. Je n'y ai vu d'avantageux, que deux ou trois places fortes de plus, qui serviront de garantie.

Tout ce que j'ai à ajouter, est négatif. Il n'y est pas question de Luxembourg — ni de l'emploi des Millions, ni de la composition de l'armée. Rien n'empêche donc de m'autoriser à la signature, si on la demande. Nous aurons probablement quelque communication officielle dans les deux fois 24 heures.

Sur mes observations sur le Duché de Bouillon, et pour y faire droit, Lord Castlereagh m'a mis en rapport avec M. Gentz, le rédacteur du Traité définitif, auquel la France joindra M. de Labesnardière. J'ai adressé le même jour le Memorandum ci-joint à M. Gentz.

Ce matin j'ai adressé à Sir Charles Stuart mes observations finales, également jointes, sur les affaires de M. Cammeman. Dans une de mes prochaines je dirai mon confiteor plus détaillé sur cet important objet, qui n'est pas dans la meilleure position.

Je vouerai aussi une dépêche particulière aux affaires de l'Allemagne.

Ce soir j'aurai une entrevue avec le nouveau Ministre de l'Intérieur, par rapport aux estampes, quelques tableaux et objets d'art etc. Le Général Müffling, très reconnaissant, nous aidera s'il y a lieu.

Veuillez m'instruire ce que j'ai à répondre à la note Prussienne sub No. 3. Si l'affaire n'a pas d'autre face, il me semble, que cette fois ils ont raison.

Je suis etc.

(Sign.) Gagern.

P. S.

Où en sommes nous M. le Baron avec le présent destiné à M. Gentz? Il me semble, que j'avais proposé de suivre l'exemple des grandes Puissances, qui suivant mes notions avaient donné chacune huit cent ducats. Le Roi voudrait-il peut-être combiner, et après ce nouvel ouvrage lui en offrir mille?

Dieſe Preußiſche Note betraf tauſend Centner Pulver, die man aus Mißverſtand angehalten hatte.

41.

Paris, ce 6 Octobre 1815.

Monsieur le Baron!

La communication prévue sur les articles de paix est un peu sèche. On avait promis de communiquer la réponse française aux premières ouvertures, et elle ne s'y trouve pas, ce qui irrite mes collègues. V. E. me dictera la réponse, et le plus ou moins de satisfaction que je dois exprimer.

En révanche la réponse Anglaise sur la constitution de la Monarchie est toute huileuse et pleine de baume. Si S. M. se décide à donner publicité, je compte que ma petite note y sera comprise et que j'irai droit à l'immortalité.

J'ignore où en est la commission militaire quant au rapport sur la ligne d'occupation. J'ai tout lieu de croire que Paris y sera compris — et alors le *Quartier général* serait tout trouvé.

Les Français eux-mêmes conviennent de la nécessité de garder Paris. On m'assure que chacune des grandes Puissances laisserait 30,000 hs. en France, resteraient donc 30,000 hs. pour les autres. Au dire du Comte de Rechberg, la Bavière ne s'en soucie plus, ce qui cependant pourrait être une opinion personnelle. V. E. m'a bien fait connaître l'opinion du Roi. Mais faut-il voir

venir on dire un mot — qu'on pourrait couvrir du manteau *de la décence* politique?

La commission sur l'inexécution des articles de la paix de Paris aura envoyé hier son travail aux Ministres réunis. Ils se proposaient de donner l'ensemble — prout jacet. Mais le succès ne répondra pas à nos voeux.

M. Canneman était arrivé avec les idées suivantes:

„Les articles de paix, quoique bien insuffisans, „stipulent en notre faveur. La France n'a mon„tré que mauvaise volonté et ruse et chicane. „Le sort des armes mets de nouveau la solu„tion de la question entre nos mains. Il faut „trancher tout court. Mes comptes sont à peu „près faits. Je demande en toute justice 80 „Millions pour le moins. Il faut condamner la „France à les payer, annuller tout ce qui a été „dit sur les compensations d'autant plus, qu'elle „a dilapidé le domaine des couvens, abbayes „pour asservir l'Europe avec ces mêmes moyens."

— Il laissait sous-entendre, qu'il serait satisfait, pour sortir d'affaire, avec 60 Millions à peu-près, en somme globale — (terme usité chez Vous — per aversum, über Bausch und Bogen).

Effectivement la France ressemblait à un ban-

queroutier, ou à un homme qui avait fait de fort mauvaises affaires. Mais précisement s'appliquant la Loi civile et commune, et ses bénéfices sur l'ordre des créanciers, elle objectait:

„Tout cela est un cahos, qu'il faut débrouiller.
„On me fait aussi de fort mauvaises querelles.
„Je ne sais pas même tout ce qu'on me de-
„mande. Et la majeure partie de ces comptes
„d'apothicaire n'est pas même faite. En addi-
„tionnant toutes ces sommes, on en verra l'énor-
„mité, l'extravagance et l'impossibilité d'y sa-
„tisfaire — (y mêlant adroitement les contri-
„butions militaires). Cette Commission n'est pas
„établie pour annuller les articles de Paris, et
„mes moyens de compensation, mais pour les
„rectifier et les éclaircir."

Sur tout cela je n'ai pu m'empêcher, de faire les réflexions suivantes, et d'agir en conséquence:

„Il n'est que trop vrai, qu'on n'est pas préparé,
„qu'on est si fort disposé d'exagérer, que M.
„Canneman même en se lignant avec les Prus-
„siens devait les exhorter à éliminer certains
„articles. Il est impossible de condamner, même
„per aversum, sans savoir à quoi. Les Mini-
„stres et la Commission ne peuvent pas sé-
„parer les états et préscrire le payement des
„uns, sans le préscrire pour tous. C'est une

„circonstance facheuse de se trouver dans une „banqueroute, dans un concours de créanciers, mais „qui peut le changer! Il faut bien liquider, at„tendre le jugement d'ordre, la classification. „Cest plutôt dans cet état des choses, que se „trouvent les difficultés, et non pas dans l'insuffi„sance des articles de Paris. Ils ont même l'avan„tage d'avoir prescrit, quant à la compensation „— les hypothèques *sur les pays*. Il faut s'en „tenir à cette limitation. Un arbitrage sera tou„jours inévitable, donc il faut seulement viser „à l'ôter à la France, à empêcher qu'elle ne „soit juge et partie. Nous aurons infiniment „gagné, si nous parvenions:

1. „à établir la persuasion, que de fortes „sommes sont à payer et qu'il faut les com„prendre dans le budget."

2. „à fixer des termes."

3. „à étendre les garanties et occupations des „places fortes à cette branche des affaires."

4. „à limiter le système de compensation — et „le réduire aux objets, qu'on possède, et dont „on jouit."

5. „à mieux organiser l'arbitrage."

„Si nous obtenons tous ces avantages ce sera „une immense amélioration de cet objet majeur. „Et alors la France sera peut-être la première

„à offrir une somme globale pour se débarasser „de nous et de notre influence, — car il me „semble, qu'il serait dangereux, qu'on se „rendrait suspect, en lui faisant une première „ouverture de ce genre.“

Je crois que j'ai contribué à donner cette persuasion à M. Canneman et à Sir Charles Stuart. Les Prussiens entraient dans nos vues.

J'ai tout lieu de croire, que l'ouverture de la diète Germanique sera encore retardée. J'ai donc tout le tems de revenir à cette question.

J'ai été content de M. de Vaublanc, le nouveau Ministre de l'Intérieur. Nous aurons, j'espère, la majeure partie de nos estampes. M. Bruggmans au jardin des plantes rencontre par-ci par-là des difficultés, mais il vient à bout.

Je suis etc.

(Sign.) Gagern.

Praes. Paris, 5 Octobre 1815. 5 heur. du soir.

Les Plénipotentiaires de Leurs Majestés Impériales et Royales étant convenus avec Monsieur le Plénipotentiaire de Sa Majesté très Chrétienne, des bases de l'arrangement définitif entre les Cours alliés et la France, les soussignés Ministres des quatre Cabinets réunis ont l'honneur de communi-

quer à Messieurs les Barons de Fagel et de Gagern copie du Procès-verbal de la Conférence du 2 Octobre, dans laquelle les dites bases ont été arrêtées et signées.

Ils saisissent cette occasion pour renouveller l'assurance de leur considération la plus distinguée.

Paris, ce 3 Octobre 1815.

(Sign.) Metternich.
Castlereagh.
Hardenberg.
Capo d'Istria.

Procès-verbal
de la Conférence de Lundi 2 Octobre 1815.

Présens:

Autriche — M. le Baron de Wessenberg, remplaçant le Prince de Metternich.
France — M. le Duc de Richelieu.
Gr. Brétagne — Lord Castlereagh,
Le Duc de Wellington.
Prusse — M. le Prince de Hardenberg,
M. le Baron de Humbold.
Russie — M. le Prince Rasoumoffsky,
M. le Comte Capo d'Istria.

A la suite de plusieurs explications confidentielles entre Mss. les Plénipotentiaires d'Autriche, de Grande-Brétagne, de Prusse et de Russie d'un

côté et M. le Duc de Richelieu nommé Plénipotentiaire de S. M. le Roi de France de l'autre côté, on est convenu aujourd'hui, que les rapports entre la France et les Puissances armées pour rétablir et maintenir la paix générale, seront définitivement réglés sur les bases suivantes:

1. Les limites de la France, telles qu'elles étaient en 1790, depuis la Mer du Nord jusqu'à la Méditerranée formeront la base de l'arrangement territorial, de sorte que les districts et territoires de la ci-devant Belgique, de l'Allemagne et de la Savoye, qui par le Traité de Paris de 1814 avaient été ajoutés à l'ancien territoire français en resteront séparés.

2. En partant de ce principe les limites de 1790 seront modifiées et rectifiées d'après les convenances et intérêts réciproques tant pour les rapports administratifs pour faire cesser les enclaves et obtenir la purification des territoires de côté et d'autre, que pour les rapports militaires pour fortifier quelques parties faibles des frontières des pays voisins.

Conformément à cette base la France cédera aux Alliés les places de Landau, Sarrelouis, Philippeville et Marienbourg avec les rayons et territoires specifiés dans le projet de traité proposé le 20 Septembre par les quatre Cabinets réunis.

Versoix avec le territoire nécessaire pour mettre le Canton de Genève en communication directe avec la Suisse, sera cédé à la Confédération Helvétique et la ligne des douanes sera placée de la manière la plus convenable au système d'administration des deux Pays. Les fortifications de Huningue seront démolies, le Gouvernement français s'engageant à ne pas les remplacer par d'autres à 3 lieues de distance de la ville de Basle. La France renonce à ses droits sur la principauté de Monaco.

De l'autre côté la possession d'Avignon et Venaissin, du Comté de Montbeillard et de tout autre territoire enclavé dans les limites françaises sera de nouveau assurée à la France.

3. La France payera aux Puissances alliées à titre d'indemnité pour les fraix de leurs derniers armemens la somme de 700 Millions de francs et une convention particulière réglera le mode, les termes et les garanties de ce payement.

4. Une ligne militaire, basée sur les places fortes de Condé, Valenciennes, Bouchain, Cambray, Lequesnoy, Maubeuge, Landrecy, Avesnes, Rocroy, Givet, Mézières, Sedan, Montmedy, Thionville, Longwy, Bitsche et la tête de pont de Fort Louis, sera occupée par une armée de 150,000 hs., que fourniront les Puissances alliées. Cette armée

placée sous le Commandement d'un Chef choisi par ces Puissances sera complettement entretenue aux fraix de la France. Une convention particulière réglera tout ce qui regarde cet entretien de la manière la plus convenable aux besoins de l'armée d'occupation et en même tems la moins onéreuse pour le pays.

Le Maximum du terme de cette occupation militaire sera fixé a 5 ans; cependant au bout de 3 ans les Souverains alliés de concert avec S. M. le Roi de France, après avoir mûrement examiné la situation et les intérêts réciproques et les progrès, que le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité aura fait en France, décideront s'il y a lieu à en raccourcir le terme.

Mss. le Plénipotentiaires après avoir définitivement adopté ces bases se sont concertés sur la marche à suivre pour parvenir dans le plus court délai possible à un arrangement formel et ont arrêté en conséquence:

1. Qu'un traité général sera rédigé sur les bases ci-dessus énoncées en y ajoutant les articles, qui d'un commun accord seront jugés nécessaires pour le compléter. Le Gouvernement français désignera de son côté la personne, qui doit se joindre à celles, que les 4 Cours ont chargées de la rédaction de ce Traité.

2) Que la commission établie pour les affaires militaires procédera conjointement avec les Commissaires, que le Gouvernement français nommera à cet effet, à la rédaction d'un projet de convention pour régler tout ce qui a rapport à l'occupation militaire et à l'entretien de l'armée chargée de cette occupation. La même commission déterminera aussi le mode et les termes de l'évacuation de toutes les parties du territoire français, qui ne se trouveront pas comprises dans la ligne de l'occupation militaire.

3) Qu'une commission spéciale nommée à cet effet par les parties contractantes rédigera sans délai un projet de convention pour régler le mode, les termes et les garanties du payement des 700 Millions à stipuler par le traité général.

4) Que la commission établie pour consigner et examiner les réclamations de plusieurs Puissances relativement à la non-exécution de certains articles du Traité de Paris poursuivra son travail sauf à en faire part le plutôt possible à Mss. les Plénipotentiaires chargés de la négociation principale.

5) Qu'aussitôt que ces Commissions auront terminé leurs travaux, Mss. les Plénipotentiaires se réuniront pour en examiner les résultats, puis arrêter l'arrangement définitif et pour signer le traité

principal, ainsi que les différentes Conventions particulières.

Lecture faite de ce procès-verbal Mss. les Plénipotentiaires présens l'ont approuvé et signé.

(Sign.) Rasoumoffsky.
Castlereagh.
Richelieu.
Wellington.
Wessenberg.
Capo d'Istria.
Humboldt.
Hardenberg.

42.

Paris, ce 6 Octobre 1815.

Monsieur le Baron!

Le Roi de Prusse part donc pour Bruxelles et je n'ai point reçu la réponse de M. le Chancelier de Hardenberg. J'avais même observé à ces Messieurs, combien il serait décent de vuider cette querelle, avant la réunion des deux Monarques, pour rendre leur entrevue plus cordiale et les assurances d'amitié réciproque plus franches.

Je commence donc moi-même à craindre, qu'il y a anguille sous roche. Non qu'on veuille garder les enclaves, non qu'on vise à s'approcher du ri-

vage de la Meuse — mais qu'on veut parler de Luxembourg et en faire condition.

Voyons donc avant tout, s'il en est question entre les Monarques.

Je crois faire plaisir à V. E., en Lui adressant un acte du congrès assez complet avec les annexes, qui a paru ici.

Je suis etc.

(Sign.) Gagern.

43.

Paris, ce 10 Octobre 1815.

Monsieur le Baron!

On est toujours occupé à confectionner le traité définitif. J'ai lu les dernières dépêches de M. de Fagel, qui rendait compte de ce que M. Labesnardières avait dit à M. Fabricius. Du depuis M. Labesnardière m'a amplement répété la même chose:

„Je prévois, que vous resterez encore ici jus-
„qu'à la fin du mois. Si on m'avait laissé faire,
„j'aurais achevé ce travail en 24 heures. Les
„voilà cinq jours allant et venant sans savoir,
„quelle tournure ils donneront. J'entre tout-à-
„fait dans leur sens, qu'il faut éviter l'idée de
„conquête. Il faut quatre articles et pas plus

„etc. Le reste et le détail doit être réglé par „des conventions particulières.“

Et il comprend sous ces conventions les affaires de M. Canneman, ce qui me paraît de bonne augure. On s'en occupera donc plus sérieusement. J'ai exhorté M. le Cons. d'Etat, d'être de son côté dans la rédaction un peu plus coulant sur cet objet, et guidé uniquement par ses principes de justice. Enfin j'ai accompagné le dernier article explicatif par la lettre ci-jointe.

J'ai reçu la réponse de Votre Excellence aux plaintes des Prussiens sur la détention de poudre à Nimègue, et sur le champ j'ai envoyé cette petite note, espérant Vous avoir bien compris.

Par des pourparlers d'employés au bureau Prussien avec les miens, j'ai compris, que, vu de nouveaux incidens M. de Hardenberg ne comptait pas me répondre sur les enclaves. Je n'attends donc que la dernière impulsion de V. E.

Je reviens à l'instant de Versailles, où j'ai été chercher le Maréchal Blücher avant son départ, pour lui demander ce qui en était de ces fabrications à Liège. Il m'a dit très poliment:

„qu'incessamment ils n'en auraient plus besoin,
„que tout changeait autour de nous. Qu'il al-
„lait remmener une armée au-delà du Rhin —

„qu'il transferait dès demain son quartier géné-
„ral à Compiègne, et qu'après s'être abouché
„avec un de ses Officiers généraux, chargé de
„cette besogne, il me répondrait avant de nous
„quitter."

Il y mêlait un certain contract pour des armes à feu, qui me paraissait objet de manufacture et de commerce — indépendant des établissemens, dont V. E. fait mention.

Je suis etc. (Sign.) Gagern.

So ſah ich den Helden mit Händedruck zum letzten mal, und weder er, noch Gneiſenau, noch Stein, ließen in der Hauptſache, wo wir ganz gleicher Geſinnungen waren, es daran fehlen, mich aufzumuntern.

44.

Paris, ce 15. Octobre 1815.

Monsieur le Baron!

Je disais ces jours-ci à Lord Castlereagh avec le ton de la plaisanterie, que je ne lui demandais pas de nouvelles politiques, parceque j'étais mieux instruit que lui. Mais le fait était vrai. J'avais vu ou j'étais en même de voir les oeufs avant qu'ils ne fussent pondus.

Par les yeux de M. Canneman, qui y coopérait de son mieux et s'abouchant toujours avec moi, je savais ce qui se passait chez M. de Humboldt

chargé de la rédaction de l'article ou convention sur les objets prévus par le Traité de Paris et mal exécutés. J'en augure bien, parceque M. de Humboldt est de toute façon appelé à nous seconder — et il sera difficile de rejetter les bases de son travail.

M. Gentz me rassurait sur Bouillon par le billet ci-joint.

(Annexe.)

J'ai l'honneur de renvoyer à V. E. la carte, qu'Elle a bien voulu me communiquer. La rédaction est faite de la manière, que Vous l'avez désirée, et je suis sûr, que Vous la trouverez entièrement satisfaisante.

Ce Mercredi, 10 Octobre 1815.

(Sign.) Gentz.

Enfin M. Labesnardières me donnait inspection complette de l'état de la question et du Traité: 1. la rédaction du traité de M. Gentz — en huit articles — dont deux — celui de l'occupation militaire et celui de M. Canneman étaient restés en blanc; 2. les observations politiques, géographiques et surtout grammaticales de M. Labesnardières, nommé co-rédacteur. Enfin 3. une nouvelle rédaction complette (sans les articles susmentionnés) absolument à sa façon. Je devais louer tout cela, et je m'en suis tiré le mieux, que j'ai pu.

Sans doute il y avait des inexactitudes dans le travail de M. Gentz, revu par M. de Wessenberg — du côté de la Lauter par exemple. — M. Labesnardières pouvait avoir raison, que la question de la neutralité de certain rayon de la Savoye devait être séparée de l'article des cessions. Dans toutes les observations grammaticales je suppose qu'il n'avait pas tort. Un Français est censé mieux savoir sa langue que les Allemands. L'ensemble m'a paru de peu de conséquence. Même la nouvelle rédaction — que M. Labesnardières ne voulait soumettre qu'au jugement du Duc de Richelieu — me paraissait correspondre à celle des Alliés. Sur Bouillon cependant j'ai fait une contre-observation à laquelle mon honorable ami ne répugnait pas de déférer. Il doit y avoir dans ce pays de Couvin outre Philippeville et Marienbourg une troisième enclave également cédée.

La tournure principale de l'une et de l'autre rédaction *est d'éviter — le sens de la conquête — Indemnité, partie en cessions territoriales partie en numéraire!*

Malgré ces petites précautions l'animosité est grande en France; et je n'ai pas trouvé qu'on s'en occupe de ramener à la raison, en développant la position et les motifs des Alliés. Même la lettre du Duc de Wellington à Lord Castlereagh

sur l'enlèvement des tableaux, qui est de ce genre, circule en Angleterre et ne circule pas ici. Il y a de l'inconséquence dans cet abandon; et quelque médiocre que puisse paraître la réponse des Ministres français, rédigée par M. Labesnardières, il fallait la réfuter, car c'est la profession de foi unanime de toute la France.

Après tout cela il y a encore des discussions très sérieuses sur l'occupation du territoire, l'évacuation progressive, Paris, l'entretien des troupes, sans compter les affaires de M. Canneman, — discussions, qui peuvent nous mener loin et jusqu'en Novembre au moins.

Employé ici dans les affaires politiques de S. M., je Lui dirai franchement mon opinion sur l'emploi de Ses troupes pour occuper une ligne de la France.

Le nombre de cette armée occupante est fixé à 150,000 hs. Il me paraît que les quatre Puissances fourniront chacune 30,000 hs. et une portion déterminée des autres Alliées 30,000 autres, qui complettent les 150,000. On n'y appellera point des troupes Nederlandoises; et il me semble pour des raisons très fortes: 1. Ces 150,000 hs. disséminés seront toujours dans un danger d'attaque plus ou moins fort. Il leur faut donc une armée de réserve très rapprochée. — Et l'Angle-

terre étant séparée par la mer — la Russie, l'Autriche et la Bavière par de grandes distances ou des territoires coupés — l'armée des Pays-Bas fournit cette grande ressource. 2. Il est tems que nous prenions une attitude et tâchions de ne plus être confondus avec des Puissances inférieures qui jadis ne comptaient pas! Si nous ne figurons pas parmi les grandes Puissances, il faut au moins prendre — un rôle à part. Dans ce sens le Roi avait raison de proposer 12,000 hs. — mais ils auraient considérablement diminué notre armée; et notre emploi, admis en principe, on aurait disputé sur le nombre. La Bavière surtout avait de justes droits de nous dévancer. 3. Nous avons des colonies, qui absorbent une partie; et bon nombre de forteresses. 4. Si c'est un soulagement pour les finances, il paraissait plus convenable de l'accorder à ceux, qui en ont plus besoin — à des pays essentiellement pauvres, tels que Dannemarc, Saxe, Hesse. 5. De toutes les armées la notre passe pour la moins formée, par la simple raison, qu'elle est de la plus nouvelle formation. 6. Le contact des Belges avec les Français pourrait paraître nuisible — et le serait en effet plus ou moins dans les circonstances données. Enfin 7. Cela m'a paru le moyen le plus efficace pour demander l'évacuation de notre territoire pour gagner

les mains plus libres à quelque passage près — et je vois que S. M. y vise.

Si ces réflexions n'ont pas d'autre utilité, elles montrent les différentes manières d'envisager la question; car j'ai prouvé par mes précédentes, que j'étais tout prêt, si le Roi l'avait ordonné.

Nous allons voir ce que produira l'entrevue amicale des deux Monarques — et le Memorandum du Roi. Ce dernier outre les mérites de la clarté, et de tout embrasser, avait indubitablement le mérite supérieur du calme et de la modération, — dont je me sens incapable de fait, par la simple raison, que M. le Chancelier de Hardenberg m'a compromis personnellement et m'a manqué de parole positive. Mais si Vous me demandez franchement, si je m'attends à aucune suite immédiate de cette démarche de S. M. je dirai non — parceque S. M. Prussienne ne me paraît pas l'avoir promis. Quant aux enclaves, la réponse Royale fraternelle et nécessaire aurait dû être pure et simple, qu'Elle enverrait sur le champ l'ordre positif à M. de Hardenberg. Nous avons écrit conjointement, M. de Fagel et moi pour demander l'heure. Je pourrais bien être un peu vif. Au surplus V. E. m'a mis dans un petit embarras — par les paroles: à faire fructifier — *et à se procurer toutes*

les assistances qu'elle croira être utiles. Je les comprends dans le sens de m'adresser sur le champ aux Cours alliées, si la réponse n'est pas aussi prompte que satisfaisante.

Je suis &c.

(Sign.) Gagern.

45.

Paris, ce 19 Octobre 1815.

Monsieur le Baron!

Après plusieures conversations détaillées avec Lord Castlereagh et le Prince de Metternich je suis assez en même d'informer S. M., où en est la question sur Luxembourg. Elle est très compliquée, comme je l'ai prévu et indiqué précédemment, avec les vues de l'Autriche sur Mayence.

La Prusse demande encore Luxembourg et Mayence, comme boulevards de sa Monarchie.

L'Autriche y répond, qu'elle n'a que trop de ces boulevards. Elle lui compte 19 grandes places fortes sur la Vistule, l'Oder, l'Elbe et le Rhin, sans compter Erfurt etc., tandis que le Midi de l'Allemagne — le front de l'Autriche est à-peu-près dégarni.

C'est elle donc qui veut avoir la haute main, ou tenir garnison principale à Mayence et à Offenbourg — place, à ce qu'il paraît, essentielle-

ment destinée à être fortifiée avec les Millions ad hoc. Elle nommerait le Gouverneur et Commandant. Du reste elle ne dispute pas la supériorité territoriale à Bade et Darmstadt dans ces deux villes; ni même le droit d'y fournir une faible partie de la garnison. Elle penche donc — elle se déclare même — pour un parfait *simile* à Luxembourg. Et elle est si bien parvenue à faire entrer la Grande-Brétagne dans ses idées, que Lord Castlereagh m'a parlé absolument dans le même sens, fort de l'ancienne opinion du Duc de Wellington, qui de tout tems croyait que Luxembourg serait un fardeau trop pésant pour les Pays-Bas.

On sait donc chez nous à quelle proposition modifiée on doit s'attendre. Il s'agit de savoir quand et où elle sera faite. Car l'Autriche mêle cet objet avec ses échanges avec la Bavière sur l'Inn, et du côté de Salzbourg. Elle espère même y réussir ici, ce qui me paraît bien difficile, vu la grande répugnance de la Bavière, le sens des traités précidens en sa faveur, et les dissensions dans ses propres conseils.

La satisfaction de Hesse-Darmstadt, le sort du Duché de Westphalie, le plus ou moins de cessions et de rétrocessions de et à la Cour de Bade, des échanges avec la Hesse — la distribution des Départemens de Sarre et de Mont-Tonnerre sont

arriérés — et on les traitera à Francfort, séparement et par d'autres Ministres que les affaires de l'Allemagne. Si bien que M. d'Albini est nommé Ministre à la Diète, et M. de Wessenberg pour ces objets politiques.

V. E. me permettra seulement de Lui exprimer mon voeu, que le Roi suive cet exemple, et que si S. M. a un intérêt à ces discussions, même si la question de Luxembourg devait finalement être traitée à Francfort, de m'en dispenser et de me permettre de m'en tenir à mes fonctions prévues. Et cette déclaration s'étend à toutes les négociations ou missions futures d'une importance majeure, dès que ce n'est pas à moi à juger des moyens. Je Vous dis cela très froidement et sans amertume.

Pour en revenir à Luxembourg le Roi jugera s'il veut défendre son terrain. Je ne demande pas mieux, que d'y mettre ici toute la roideur imaginable. Car autre chose aurait été, si dans les spéculations de la Prusse, on nous aurait offert Valenciennes, et je ne sais quelle ligne de forteresses en échange. Je suis parfaitement convaincu, que ces choses ne doivent se faire que de gré à gré, et qu'il faut engager même les plus grandes Puissances de remplir et de tenir les traités.

Je veux jetter ici une idée — à laquelle je ne

mets pas une très grande importance, seulement pour avoir envisagé la question de tous les côtés, et par souvenir qu'à Vienne j'étais Ministre du Roi pour Ses Etats Allemands, dont il destinait la succession à S. A. R. le Prince Frédéric. Par ces nouveaux arrangemens le Roi perd trois avantages: 1. la haute main à Luxembourg; 2) le contact avec le Midi de l'Allemagne; 3. le principe et l'avantage que la France et la Prusse, toutes deux turbulentes, ne se touchent pas. Si les circonstances devenaient trop impérieuses — s'il fallait céder cette haute main militaire à Luxembourg — ne conviendrait-il pas de céder tout-à-fait même cette ombre de souveraineté — et de demander en échange des possessions sur la Sarre, Sarrebruck, Sarrelouis, en y comprenant tout ce qui est au-dessus de Luxembourg et vers France — pour y réconstruire cette principauté perdue sur la Sieg et la Dile. On est accoutumé sur la Sarre au Gouvernement de la maison de Nassau; ainsi cette idée et position ne serait pas très neuve. Et je m'imagine, qu'on y mettrait les conditions en faveur de la Monarchie des Pays-Bas et du Grand-Duché de Luxembourg; à nous restant: 1. la réversibilité, 2. garnison à Sarrelouis, moins important et absorbant moins de monde que Luxembourg, et 3. le contingent du Prince à

notre solde et disposition. — Le 1er Paragraphe du 67 art. des pactes de Vienne est sans doute à ma façon et laisse la marge. Mais dépourvu d'instructions plus précises à cet égard, je n'ai pu faire autrement, que de laisser les mains bien libres au Roi. Avec des sommes, je crois, qu'on pourrait même faire des acquisitions de ce côté là, car ces Princes ou pulsieurs d'entr'eux, auxquels l'article donne des Allemands, comme on donne des paysans Russes, seront probablement disposés de vendre au plus offrant.

Dans la première de nos conversations Lord Castlereagh m'a parlé du retour de nos troupes, comme nous en étions instruits d'avance. Il n'appuyait que sur le motif le plus plausible, d'avoir une réserve très rapprochée, et très disponible. La Sardaigne ou Piémont est dans le même cas. On ne descend pas non plus jusqu'aux Grands-Ducs, et Bade et Hesse n'y entrent pour rien. Car on destine 10,000 hs. à la Bavière, et 5000 aux Royaumes de Dannemarc, Hannovre, Saxe et Wurtemberg.

Lord Castlereagh en même tems est entré avec moi en pourparler sur les Millions — — on en destine effectivement 60 à S. M. pour l'emploi des fortifications, 20 au Rhin-moyen du côté de la

Sarre, et 40 au haut-Rhin — où j'ai déjà observé, qu'Offenbourg est choisi de préférence. La Sardaigne en aura 10 pour le même but. L'Espagne et le Dannemarc participeront pour quelques Millions.

Comme je désirais cependant donner à S. M. une information plus complette sur cet objet important, j'y suis retourné aujourd'hui même pour plusieurs objets à la fois, auxquels je reviendrais.

Je voulais savoir si ces 60 Millions étaient destinés à tenir lieu des sommes antérieurement stipulées de part et d'autre. Il m'a semblé qu'on n'était pas préparé de se prononcer. C'est peut-être l'objet d'une discussion dans le conseil privé de la Grande-Brétagne.

A cette occasion et passant d'une question un peu indirecte à l'autre, j'ai fait convenir Sa Seigneurie, que ces 60 Millions ne remplissaient que l'objet de la fortification — et que S. M. entrerait en partage du reste — ou de la grande somme.

J'ai recommandé fortement, comme j'avais fait auprès du Prince de Metternich, les affaires de M. Canneman.

Enfin je crois avoir compris, que l'affaire territoriale (Luxemburg) sera proposée, discutée et arrangée à la Haye. Lord Clancarty s'y rendra probablement pour cette fin.

Je suis etc. (Sign.) Gagern.

Hier freilich eine Probe, wie ich gegen Herrn von Nagell, in Styl und Faſſung, durch frühere perſönliche Stellung verzogen, wohl mehr wie einmal Unrecht hatte. Meine hingeworfene Idee über Austauſch, die ſonſt ſehr eines Commentars bedürfen würde, hatte keinen Erfolg. Den ſpeciellen Vertrag über Luxemburg als Feſtung mit Herrn von Humboldt abzuſchließen, wurde mir hernach doch zu Theil, und er diente ſpäter ſelbſt als Vorgang für Mainz.

46.

Paris, ce 25 Octobre 1815.

Monsieur le Baron!

J'ai gagné sur Lord Castlereagh de me donner inspection des papiers de leurs négociations actuelles. J'en ai un peu abusé, parceque mes copies sont à peu près complettes. Il manque quelque annexe, qui se trouve dans les mains de tel membre ou rédacteur. Quant à la connaissance complette il restera donc peu de chose à désirer à S. M.

Tout cela avance donc. J'irai faire visite demain au Duc de Wellington pour le complimenter d'abord, et pour l'engager de tenir l'armée Prussienne dans une telle position, que le passage pendant bon nombre d'années ne tombe pas à notre

charge. J'ai déjà insinué pareille chose à Lord Castlereagh.

Ce dernier est parvenu à faire encore quelque article séparé avec la France sur la traite des Nègres, ce qui sera son grand passeport pour le parlement.

L'article — pour rectifier le Traité de Paris et nos réclamations — est resté entre les mains de M. de Humboldt, qui a des conférences ad hoc avec M. Portal, Conseiller d'Etat. Et ces mains pour nous sont de bonnes mains. J'ai recommandé fortement ce même objet au Prince de Metternich, à Mss. de Palmela et Loewenhielm; même aux Russes.

Quant à la rédaction, M. Gentz a cédé sur beaucoup d'observations de M. Labesnardières, et il est venu le lui annoncer.

Les affaires entre l'Autriche et la Bavière ne prennent pas encore une tournure bien favorable. Les Autrichiens, on le sait, ne sont pas d'accord entr'eux. Le Prince de Metternich et Wessenberg ne se fiant pas à la force de leurs argumens, voudraient céder sur la ville de Salzbourg. Mais l'Empereur, Stadion, le Conseil de guerre insistent. Voici un billet familier du Comte de Rechberg qui prouve, sinon l'état des choses, cependant les soupçons et l'animosité. Ils font mine

de se défendre dans Salzbourg; 2. Ils implorent le Ministère Britannique, qui leur a dit des paroles rassurantes; 3. Ils travaillent l'opinion publique, surtout en Angleterre.

Je suis enfin accouché de mon épître ou note un peu sévère à M. le Prince de Hardenberg, qui depuis 8 jours nous laisse attendre, M. de Fagel et moi, la réponse à la demande de fixer l'heure d'un entretien. Comme je quitte cette mission pénible, veuillez en rejetter tout le blâme et le fardeau sur mes épaules! Se roidir et ne pas céder est la meilleure manière — mais il faut avoir raison. Et la dernière correspondance entre Mss. Verstolk et de Sack ne m'a pas pleinement convaincu, ni rassuré, ni édifié. Par 25 ans d'expérience je connais bien cette matière du *possessorium* — et ce que peut le faible, quand il a pleinement raison. —

Comme M. le Prince de Hardenberg m'a manqué personnellement, j'ai encore ajouté un petit billet d'introduction de main propre.

J'espère que les tableaux de S. M. seront arrivés à bon port. Ceux des églises et provinces se préparent au départ. Cet arrangement et transport, vu le volume, sera un peu cher — j'avais

concerté avec M. Robert Fagel la poursuite des estampes et du reste des tableaux. Tout ce qui en France peut se faire amicalement, se trouve bien dans les mains de Robert. C'était la ligne de nos affaires, que nous avions tracée et adoptée dès le commencement. M. Bruggmans enfin part aussi — riche d'une collection et satisfait.

Je suis etc.

(Sign.) Gagern.

47.

Paris, ce 26 Octobre 1815.

Monsieur le Baron!

Il y a déjà assez longtems, que V. E. m'a transmis des modèles de pleinpouvoirs et de lettres de créance pour la diète Germanique.

Il n'y a au fond ni loi, ni précédent. Ce n'est plus Empire avec un chef, mais Confédération; et pour établir la règle nous avons autant voix en chapitre, que tout autre. J'ai cependant consulté le Baron de Wessenberg, qui paraissait destiné de la part de l'Autriche. Il pensait: 1. que la langue Latine était très admissible; 2. qu'il suffisait *des pleinpouvoirs*. — Cependant ce ne sera pas lui, mais le Baron d'Alvini, qui nous présidera.

Veuillez donc faire expédier l'un et l'autre.

Superflua non nocent. Je ne trouve rien à redire de bien essentiel.

Seulement je Vous observe, qu'on peut être malade, absent, empêché, et que l'émission d'une voix est très importante dans telle ou telle cause ou circonstance. La faculté de *substituer* a été toujours d'usage. Je propose donc de dire:

„damus et concedimus omnem et omnimodam „potestatem, autoritatemque, nec non mandatum „generale pariter ac speciale, *cum facultate „substituendi*, pro nobis etc.“

V. E. me prévient que mes instructions sont toutes prêtes. A la bonne heure. Elle vient au sécours de ma paresse. Plus elles sont générales, mieux cela vaudra. Faire toujours parler au Roi le langage des loix, de la modération, de l'union, ce — *mandatum generale* — tiendra lieu de détail. Faire définir la forteresse d'empire, si Luxembourg nous reste — serait il me semble ce qui nous intéresse d'abord le plus, et le plus immédiatement. S'il s'agit de rang, comme je n'en doute pas, je ne m'imagine pas, qu'on nous séparera du Dannemarc. Mais je voudrais que le Roi me permette de montrer la plus grande indifférence sur ces niaiseries!

Je suis etc.

(Sign.) Gagern.

Niaiseries! Armseligkeiten! Ich muß mich zu jeder Zeit geben, wie ich bin oder war. Der Ausdruck war an sich unschicklich, aber sicher hätten wir damals noch ganz andre Dinge im Kopf, als Rang und Rangstreit, und es war nur der bare Ausdruck meines perennirenden Unwillens über diese wichtige Beschäftigung vergangener Reichstage.

48.

Paris, ce 30 Octobre 1815.

Monsieur le Baron!

Ce courier sera probablement l'avant-dernier. On se prépare partout pour le départ. Les différens traités et conventions sont en pleine rédaction. La dernière main pour les retoucher n'y est pas mise; et c'est la raison pourquoi je ne suis pas en état de soumettre au Roi, ce qui n'est encore que projet. La peine serait superflue de copier, ce qu'on va nous communiquer au premier jour.

Le seul article de M. Canneman est imparfait; et hier M. Portal ne s'était pas expliqué à M. de Humboldt.

J'ai lu la convention militaire. On occupera la ligne militaire depuis Basle jusqu'à la Mer à peu près. On suppose, vu les accessoires, officiers, non combattans, 200,000 hs. et 50,000 chevaux à

nourrir. Les Français conservent partout l'administration civile et financière; même le droit de garnison, mais de faible garnison dans les forteresses et places comprises dans la ligne. J'ai fait l'extrait de ces places et du nombre des troupes admis. D'autres districts ne seront occupés militairement par aucune des deux parties. —

J'ai donné suite à mon projet de solliciter le Duc de Wellington d'empêcher le plus possible la route militaire Prussienne par nos provinces pendant les années de l'occupation. Le Duc distinguait très bien le *retour* ou l'évacuation présente de laquelle il disait ne pas être mêlé, — et *le traject futur*. Quant au dernier il a promis de faire tout ce qui dépendrait de lui; entrant plus avant en matière:

Le Duc. „Je crois que la Prusse est un corps „politique plus malade, que la France. Je com„mence à avoir meilleure opinion de la France. „Mais en Prusse il n'y a pas d'autorité, ni de „respect pour l'autorité. Le Roi ne jouit pas „d'assez de considération; M. de Hardenberg „non plus. Parmi leurs Généraux il y en a, „qui pensent très bien; Bülow, Ziethen, Müff„ling. Blücher est un excellent homme; mais „il est *mal entouré* et mal conseillé."

Et ainsi de suite. —

Nous ne sommes pas plus avancés avec le Chancelier. Il m'a envoyé une très belle tabatière enveloppée de ce billet fort poli; une autre pour M. de Spaen que je transmets à Vienne par les Autrichiens. Quant à moi je ne me suis pas senti la disposition ni le droit d'accepter, et je l'ai renvoyé par ce billet, conçu avec tout le ménagement possible et respect pour le Roi.

Le courier de V. E. m'a instruit de l'affaire majeure de Gemmenich.

Le brigadier a mal fait de quitter sa place. Quel degré de violence les Puissances auraient-ils employé! Ce n'est que par la résistance et ses effets qu'on constate le possessoire et la violence. Les autres peuvent nier, altérer, changer les dates et les mois, protocoler à leur manière!! Qui est juge?

Et puis l'exposition de l'affaire de Gemmenich.

Lord Castlereagh ne paraissait pas de mauvaise humeur, mais très attentif et très pensif.

D'abord il pensait que tout cela s'arrangerait très bien à Francfort — que la Prusse et l'Autriche même n'étaient pas en possession de tout ce qui leur revenait (il voulait parler du Duché de Westphalie, qui n'est pas échangé, et des contrées de l'Inn); mais j'ai combattu l'idée par l'observation, que là il y avait des objets à régler,

mais que chez nous tout était réglé. Qu'une enclave n'était plus sujette à discussions et démarcations.

Je suis etc.

(Sign.) Gagern.

49.

Paris, ce 2 Novembre 1815.

Monsieur le Baron!

Avant-hier les Ministres des 4 Cours alliés et M. le Duc de Richelieu ont signé ou paraphé tous les articles et conventions particulières, à l'exception de l'art. des réclamations de M. Canneman.

On se dispose donc à quitter Paris dans 8 ou 10 jours. Si bien que j'ai fait filer aujourd'hui mes chevaux et équipages vers les bords du Rhin, en compagnie et sous escorte de Bade et d'autres Alliés.

Enfin il paraît que nous sommes venus à bout du Gouvernement Prussien! Je joins d'abord quelques billets du Chancelier, doux comme miel. Hier, avant et après le dîner tout plein de caresses. — „D'abord nous voulons faire la paix; — dans un „de Vos billets Vous paraissez m'inculper per„sonnellement; mais à tort. Attribuez tout aux „circonstances, et à la mauvaise volonté des sous„ordres. Dites moi, à quelle heure Vous voulez „venir demain; si Vous n'avez pas d'objection,

„j'engagerai M. de Fagel de venir à la même „heure.“ — Son voisin à table, nous avons plusieurs fois trinqué!

Enfin la petite conférence a eu lieu aujourd'hui. Il a proposé de nous lire sa réponse à mes lettres précédentes, — et les différens objets nous ont donné matière à quelques observations.

D'abord V. E. voudra se convaincre, que cette lettre est cependant la même, rédigée par M. Hoffmann, revue par M. Jordan, dont j'avais fait souvent mention dans mes dépêches; et je sauve au moins trois quarts de ma tête hypothéquée.

J'ai visé dans notre entretien à séparer entièrement les enclaves et la démarcation, vu que le premier objet ne dépendait nullement du second — et il a promis d'expédier les ordres les plus positifs par le courier le plus prochain. Les mots de la lettre: *sur le champ*, en disent d'ailleurs assez; et il ne sera pas superflu d'instruire de ces détails les Commissaires du Roi, que S. M. voudra déléguer sans délai.

Le ton de la lettre est assez aimable, et paraît ne pas demander l'injuste. S'ils insistent sur des cessions, il faut bien, qu'ils les compensent pleinement, — et il s'est souvent servi de l'expression de: *pleine* réciprocité.

En fait d'administration, de ma personne, je suis

contre toutes les gênes du commerce; car ce que pourrait gagner notre tanneur, le possesseur du tan doit nécessairement le perdre. Ces maximes doivent avoir encore plus de valeur dans un Etat commerçant.

Il est à désirer que S. M. veuille proroger le terme provisoire du 3 Novembre pour les droits d'entrée et de transit. Ce qui pouvait se faire en 6 mois, pourra bien durer le double. Le Chancelier parlait des dispositions de la Prusse de conclure un Traité de commerce sur les bases les plus libérales.

Avant de nous quitter, S. A. nous a parlé de Luxembourg, *qu'on laisserait ici cette matière in statu quo — qu'on ferait des ouvertures à la Haye!* A quoi je n'ai rien répondu.

Sortis de la chambre, j'ai fait la réflection, la lettre ayant été reposée sur la table, qu'un tiens vaut mieux que le: Tu auras — et je suis rentré pour la demander, afin d'éviter la peine de la transmission. Il s'est donc hâté de la signer, et de me la remettre, telle que j'ai l'honneur de la présenter à S. M. — sans garder copie, parceque le tems est trop court.

J'ai cherché une conversation avec M. le Comte Capo d'Istria, le principal faiseur des Russes, sur

les quatre points suivans, et dans le même ordre: 1. Les affaires de M. Canneman; 2. Luxembourg; 3. Le système des grandes Puissances; 4. Mes opuscules.

Elle n'était pas sans intérêt. —

1. Je m'appliquais à lui insinuer: „que le public „en général serait mécontent de la marche des „affaires. Mais qu'il oublierait bientôt ces griefs, „parceque cela ne le touchait pas de très près. „Mais le public réclamant individuellement crierait „toujours à l'injustice, si les Puissances prenaient „soin de leurs contributions arbitraires, et négli- „geaient ce qui *est parfaitement dû*. Que cette „classe chercherait, à qui s'en prendre." — Il m'a parfaitement compris, et je l'ai trouvé assez disposé, de ne pas nous contrarier.

2. Il divaguait sur Luxembourg: „que l'idée „d'une forteresse d'empire excluait le Roi des „Pays-Bas du droit d'une disposition parfaite — „qu'un peu plus ou un peu moins n'y changeait „pas grand' chose."

Je lui ai représenté: „que nous aurions tou- „jours préféré d'être seuls les maîtres à Luxem- „bourg, qu'on n'avait admis l'idée de forteresse „d'empire que pour répondre aux objections: que „nous n'avions pas assez de troupes, que les Bel- „ges ne méritaient pas encore entière confiance,

„et que la France était toujours très menaçante. „Toutes ces circonstances avaient changé en no- „tre faveur. Le Roi avait une armée, S. M. était „disposée de prendre à Sa solde des Suisses ou „Allemands tant qu'il lui en faudra. — Cette guerre „a eu cet avantage de nationaliser les Belges, et „le danger du côté de la France a diminué. L'ob- „jection d'une trop grande étendue, de trop de „forteresses du 1er rang serait bien plus applicable „à la Prusse. J'ajoutais, qu'il fallait aussi un rem- „part contre la Prusse elle-même, qu'on ne pou- „vait aujourd'hui garantir les amitiés et les prin- „cipes; que finalement il fallait de bonne foi se „tenir aux traités; qu'il ne s'agissait pas, de con- „venir, mais d'un article majeur, tout convenu et „décidé." — Il paraissait plus convaincu de ces réflexions, qu'autorisé à dire ce oui.

3. Passant de là au système des grandes Puissances et lui montrant des jalousies, si eux quatre disposaient si arbitrairement des droits et possessions des autres — je le trouvais beaucoup plus parlant — peut-être pour donner un peu de jalousie de l'Angleterre, et pour se faire beau. D'abord il expliquait, comment les négociations actuelles se tenaient toutes par un enchaînement nécessaire. Chatillon, Chaumont, Paris, Vienne et encore Paris. Mais que tout cela devait finir; tout

est dirigé contre l'esprit révolutionnaire. Aujourd'hui la France est un problème, en 3 ou 5 ans elle sera un Etat. Elle et toute l'Europe rentrent dans leur position. Il laissait entendre, en termes assez clairs, que la Russie tenait le moins à ce système de grande puissance et de dictature, et l'Angleterre le plus, — que l'Angleterre dans leurs discussions était toujours la plus tranchante et la plus despote. — Que tout Etat devait rentrer dans son parfait droit d'indépendance. Que les autres nations ne se mêlaient pas de ce qui se passait dans les Indes etc. — Il s'appitoyait particulièrement sur l'injure qu'on faisait à l'Espagne de l'exclure des grandes délibérations.

4. La mention fréquente de l'esprit révolutionnaire m'avait conduit à la remarque, que j'en attribuais la principale source et semence à ce genre de mécontentement, que toutes les classes se plaisaient à répandre inconsidérément. Que tout le monde se mêlait de politique, de critique, et de criailleries violentes. Les Ministres négociateurs à Vienne et Paris n'étaient pas exemts de ces reproches. Il me semblait qu'on ne s'appliquait pas assez à instruire le public, comme on s'y appliquait en Angleterre. Je lui ai fait mes confessions que je m'en chargeais — et que je lui demandais libre disposition de sa note, qui avait

provoqué les autres. Je lui promettais, quelques divergeantes qu'étaient nos premières opinions, que je lui ferais une guerre fort douce. Ce à quoi S. E. a consenti avec amabilité.

Le même jour j'avais adressé à Lord Castlereagh mes observations sur la note française, à laquelle Gentz a fait une réponse un peu vague, signée cependant par les Ministres des Cours alliées. Deitage XVII.

Je réclamerai les dépêches de V. E. sur l'affaire de Gemmenich des mains de Lord Castlereagh, pour en porter plainte directe au Chancelier.

Celui-ci m'a restitué la tabatière, et en possession de la lettre et ayant fait ma paix avec lui, je n'ai pas fait difficulté de la reprendre.

Je conçois, que le Roi préfère Luxembourg — à mes idées sur Sarrelouis et ma principauté sur la Sarre.

Je suis etc.

(Sign.) Gagern.

Dies politische Geplauder mit dem erlauchten Griechen, dessen Person, Name, Wirksamkeit welthistorische Bedeutung behalten hat, und mit dem ich zu Wien wie zu Paris, und zu Ems wie zu Brüssel stets in gutem Vernehmen blieb, hat noch heute, nach 30 Jahren, ihren Werth und ihre Anwendung nicht verloren. Er gehört gewiß unter die Personen, für

welche ich große Hochachtung behalten habe, ſo ſehr wir in ſpeciellen Anſichten und Wünſchen abwichen.

50.

Paris, ce 5 Novembre 1815.

Monsieur le Baron!

On expédie ce soir un Courier anglais à Lord Clancarty à Bruxelles pour lui enjeindre de se rendre à la Haye et d'entamer les négociations. Plus tard sa Seigneurie est destiné à la mission de Francfort.

Je n'ai plus rien à dire sur Luxembourg. Parfaitement d'accord avec S. M. et le Ministère Royal on n'a pas besoin, je m'imagine, de mon aide pour faire la plus belle défense. Et si le proverbe Allemand — Zeit gewonnen, iſt alles gewonnen — n'est pas vrai dans toute sa latitude, il l'est cependant à un très-haut dégré.

Nous sommes invités demain à prendre préalablement copie des pièces les plus essentielles. Le traité suivra bientôt. La rédaction peut être nouvelle pour mon Gouvernement, l'objet-même ne l'est pas.

Quant à la théorie la réponse de M. Gentz m'a paru bien insuffisante. J'espére que la mienne cijointe prend mieux le taureau par les cornes. Beilage XVIII.

J'ai fait mention dernièrement de plusieurs billets du Chancelier de Hardenberg, donc l'un s'était égaré, et le voici. Il est tout coeur. Je l'ai revu plusieurs fois, d'une amabilité parfaite, m'exprimant personnellement et avec recherche, combien il m'aimait et m'estimait. S. A. vient de m'instruire non qu'elle donnera mais qu'elle a donné tous les ordres promis auxquels nous nous attendions. Elle avait dit la même chose à Lord Castlereagh nous protestant, à tous les deux de son grand désir d'entretenir la meilleure intelligence.

La réponse ci-jointe sur les Gendarmes est dans ce style. Il n'y a d'observation à faire que sur la langue Allemande.

Pour revenir aux affaires publiques j'observe qu'on a invité le Comte de Rechberg à une des dernières conférences pour lui faire les ouvertures dont j'ai souvent parlé. Il n'a rien répondu et s'est borné à prendre toute chose *ad referendum*.

Dans la dernière conférence, il a été également question de la distribution des contributions et j'ai lieu de croire à notre désavantage par un Concert des Cours d'Autriche et de Prusse. Je verrai cela demain et probablement quelque Courier suivra de près cette dépêche écrite à minuit au sortir d'un grand dîner de Lord Castlereagh.

Il y a toujours encore la lacune du traité. M. de

Humboldt aura demain seulement sa première entrevue avec le Conseiller d'Etat Portal.

Je suis etc.

(Sign.) Gagern.

51.

Paris, ce 7 Novembre 1815.

Monsieur le Baron!

S. M. sera déjà en grande partie instruite par mes dépêches No. 50, confiées aux soins des Anglais, et probablement par Lord Clancarty en personne.

Je remarquais depuis quelques jours des réticences dans le Cabinet et dans les bureaux Anglais ou communs. V. E. aura bien observé, où et à quelle date finissent mes extraits de protocoles. Depuis cette époque Mss. de Wacken et Planta, qui avaient coutume de me les remettre, trouvaient toujours quelque subterfuge. *Il n'y en avait* pas, — *on n'avait pas signé ni paraphé*, — *on ne pouvait me communiquer des choses imparfaites*, — ou ils se trouvaient dans les mains de Lord Castlereagh, — toutes choses, qui décélaient un peu de mauvaise volonté, et de mauvaise conscience.

Les affaires devenaient majeures. On voulait en finir avec la Bavière et avec nous. Et il est

même très possible, que des discussions et rixes se sont établies entr'eux, qu'on ne voulait pas faire voir.

Depuis longtems j'étais cependant instruit des vues sur Luxembourg. Mais j'ignorais les intentions — je dirai hostiles — par rapport à la distribution des Millions de contributions et probablement ce système ne s'est développé que peu à peu et par des complaisances réciproques, même vis à vis de l'Angleterre. Car on lui a finalement adjugé la suprématie des Sept isles ou Ioniennes, véritablement plus à la portée de l'Autriche!

En combattant trop tôt pour ces Millions — je trahissais moi-même des doutes. Cependant j'ai fait mention dans le tems, comment j'avais taché d'adresser une question incidente à Lord Castlereagh, dont la réponse me paraissait alors satisfaisante. Mais Sa Seigneurie pourra toujours objecter, que je l'ai surpris, qu'Elle n'était pas préparée, que l'objet n'avait pas été discuté, ni les argumens des Coalliés développés. Enfin qu'est ce qui l'empêcherait, vu sa manière brisée de s'énoncer et son Français très médiocre, de soutenir, qu'Elle n'a pas voulu dire cela. Moi même je ne peux nommer cela une promesse bien formelle.

V. E. aura trouvé cet article compris sous le No. 6 des circulaires pour nous inviter tous, de

prendre copie. Depuis deux jours nous le tentons inutilement. On n'a pas signé, et j'aurais l'espérance qu'on en reviendrait, si je n'avais eu hier soir une conversation avec Lord Castlereagh au sortir de son souper. Il en est convenu, me détaillant les motifs, quant à nous et à la Sardaigne, et m'instruisant que les instructions de Lord Clancarty s'étendaient à ce sujet. Je n'ai encore combattu que faiblement, tant que je n'ai pas vu l'arrangement, — noir sur blanc — et le développement, peut-être même quelque restriction.

Lord Castlereagh parlait beaucoup de la justice de la mesure, *parcequ'on ne pouvait avoir à la fois gain ou indemnité territoriale et pécuniaire.* Ce raisonnement sans doute est spécieux. Seulement j'observe qu'on cesse de nous *favoriser*, que nos grands amis laissent échapper cette belle occasion!

Dès que j'aurai vu plus spécialement de quoi il s'agit, je me prépare de remettre une note — modérée quant au style — référant tout au Cabinet de la Haye, et me bornant à quelques observations, pendant que les Ministres plénipotentiaires sont encore réunis.

Je dirai peut-être un petit mot sur cette manière de dicter la loi, sans écouter. J'observerai, qu'on aurait bien plus raison, si S. M. était un particu-

culier appelé à faire quelque partage. Qu'entre cohéritiers l'un prenait les terres, l'autre les capitaux. Mais qu'ici il s'agissait de soulager les peuples; que l'accroissement de territoire n'ôtait pas une obole aux contributions directes ou indirectes de l'habitant d'Amsterdam ou de Bruxelles; mais que des sommes auraient eu cet effet-là. Je dirai que S. M., vu sa position, doit rester armée plus que toute autre Puissance — qu'en proportion nous avions plus fait que tout autre, devant tout établir à neuf — enfin je citerai les passages et charges énormes de troupes etrangères — le théâtre de guerre, etc.

Verbalement j'ai exposé tout cela aujourd'hui même à M. Capo d'Istria, qui, à tout prendre, n'en disconvenait pas. Cette exposition était un peu animée, sans manquer son but. Il prétendait, que les Russes avaient voulu des communications plus franches et plus directes — et qu'on écoute et pèse les objections avant de passer condamnation.

Hardiment je le rendais attentif à la nécessité politique, que la Russie — vu ses intentions d'intimité, se place en position de nous rendre quelque grand service. Que vraiment notre position deviendrait plus fâcheuse, si l'un de nos grands amis était un peu plus tiède, tandis que l'autre ne

se réchauffait pas. Il avait bien l'air de sentir ces conséquences. Et si on continue de notre côté de battre ce fer à St. Petersbourg, il donnera peut-être étincelle.

J'ai parlé avec plus de véhémence sur Luxembourg que sur les Millions. Car, je le répète, à mes yeux ce nouvel incident est un motif de plus de se refuser à cette cession. Plus j'y pense encore, plus l'état ou position de l'habitant entre deux maîtres — me paraît fâcheuse.

Dans ce long pourparler je lui ai expliqué historiquement mes vues — subsidiaires — sur Sarrelouis et Sarrebruck — ajoutant que ma Cour ne voulait pas y entrer, et avec raison tenait ferme. Lui pour sa personne paraissait assez goûter cette sortie, — par plus d'une raison, je suppose, car les Russes sont toujours trop disposés seulement, à faire tout ce qui peut plaire à la France! Ils obtiendraient donc deux buts à la fois! — Celui d'obliger la France, et de nous obliger. Mais en même tems — ils apprécient l'avantage général de séparer la France de la Prusse.

Je désire, que ce projet dans le tems soit pondéré mûrement. Je suis le premier à faire une grande objection. Dans le fond ce ne sera qu'une charge pour la Prusse. Le tems n'est peut-être pas très éloigné où la gêne de ses finances l'en-

gagerait de renoncer contre une indemnité pécuniaire de quelque poids.

J'ai vu peu après le Prince Rasoumoffsky, avec lequel je suis un peu moins entré en matière. Il était cependant très aimable — — disant beaucoup de bien de ma réponse à la note française. Il voulait la voir sur le champ imprimée à Paris. Je lui ai fait observer, que la note française elle-même n'était ni connue ni publique.

L'objet principal de ma conversation avec lui roulait sur l'intérêt du jour — le passage des troupes étrangères par les Pays-Bas. Le Comte de Reede en parlera plus amplement. Sur son invitation je n'ai pas hésité un moment d'écrire et d'appuyer ces principes. Nous verrons ce qui en résultera.

V. E. se convaincra par le projet officiel du grand Traité, que les affaires de M. Canneman font la seule lacune, le seul retard. Mais M. de Humboldt m'assure, qu'il est satisfait des dernières conférences, et que cette matière finale avance.

M. Canneman continuait de s'aboucher avec moi. C'est fort bien. Cependant je n'ai pu m'empêcher de lui observer et à M. R. Fagel, — que dès qu'il s'agissait de céder sur certains articles — de traiter sur des sommes en bloc, de faire *d'autres*

sacrifices, — je n'étais pas autorisé, d'ajouter quelque poids à mon approbation ministérielle. Je ne connais pas l'objet à fond, et je n'ai pas vu les instructions de S. M. Mes devoirs comme mes mérites se bornent à seconder les efforts communs! Je suppose que M. Canneman sait bien son affaire, et je ne l'entrave pas dans sa marche...

Quand donc ce Traité principal avec ses accessoires sera achevé, on nous proposera de deux choses l'une — ou d'accéder, ou de faire un traité séparé avec la France. Je prévois vraiment cette alternative — pour satisfaire l'amour-propre de l'Espagne, de la Bavière, Sardaigne, sans nous en excepter. Il y a peut-être moyen, de combiner l'un et l'autre mode! —

Toujours il est de mon devoir, d'attendre le retour de ce courier, et les ordres du Roi.

Les Ministres alliés paraissent fixer leur départ à la semaine prochaine. —

M. Labesnardière connait ma réponse à la note française et ne s'en plaint pas. Nous restons amis. Ce billet confidentiel de M. le Duc de Dalberg en fait preuve.

Je suis etc.

(Sign.) Gagern.

52.

Paris, ce 11 Novembre 1815.

Monsieur le Baron!

M. d'Acosta, faisant les fonctions de courier, nous est revenu hier.

J'ai été charmé, d'être approuvé dans ma manière d'agir avec les Prussiens. Vous accorderez j'espère le même suffrage à ma note sur la catastrophe de Gemmenich. C'est de cette puissance voisine surtout, que je dois aujourd'hui entretenir V. E.

En faisant un peu de tapage je me suis enfin procuré le protocole même du 6 de ce mois, que je joins ici. Les autres Plénipotentiaires n'ont pas encore été reçus à prendre copie des annexes, quoique invités par les circulaires. Je fais tout transcrire quoique je pourrais raisonnablement supposer, que Lord Clancarty aura déjà remis des copies authentiques.

Les vingt et un Millions correspondent à la somme, que je m'étais imaginé. Je n'ai plus rien ou très peu de chose à ajouter sur cet objet, lié à tant d'autres. Le mot d'injustice serait trop fort, et je ne m'en sers pas. S. M. a trois moyens, ou de dire: je veux; ou de dire: je ne veux pas; ou: de traîner. En attendant, il me semble, qu'il faut profiter de ce refus, de ce petit tort en apparence, pour obtenir d'autres fins.

J'ignore quelle est la destination précise des 25 Millions, réservés par le Duc de Wellington. Est-ce l'état ou l'armée, les états ou les armées, qui en profiteront. La question même n'est peut-être pas de mon ressort; et je m'aboucherai avec M. le Comte de Reede. —

La distribution du territoire cédé marchait à peu près de pair avec ces Millions de contribution.

Il faut être à Paris, être témoin, pour avoir une idée de la marche lente et brisée des affaires.

Prévenu cependant de cette communication, j'avais appris, qu'elle était signée des trois Plénipotentiaires et qu'elle se trouvait dans les mains de M. le Prince de Hardenberg, pour y opposer la sienne. Quand on est venu me porter ce matin le billet ci-joint d'invitation de main propre, je m'imaginais bien qu'il y avait du rapport. Je me suis rendu à cette invitation, et la communication m'a été remise de la main à la main.

Mais le but principal de l'entretien était le projet d'échange énoncé dans l'autre pièce sans signature. Le duplicata a été remis par M. le Chancelier à Lord Castlereagh et je n'ai aucun doute, que les dépêches à Lord Clancarty, que j'ai été prié de transmettre par notre courier, parleront du même objet.

M. le Chancelier a pris la peine de me lire ce projet; en m'assurant, que c'était une idée à lui, encore inconnue au Roi, son maître, dont il ne garantissait pas l'approbation, parceque S. M. répugnait aux cessions de l'ancien territoire de la Monarchie.

Sans trop prendre voye dans ce chapitre, je me bornerai aux observations suivantes:

1. Le Prince avait une carte colorée sous la main — et en m'expliquant ses vues, je me suis persuadé d'un coup d'oeil rapide, qu'il s'agissait d'un cinquième à peu près du Grand-Duché. Dans le pays qu'il offre en échange se trouvent les villes de Clèves et d'Emmerich.

2. S. A. m'a assuré positivement, qu'Elle n'avait en vue qu'un échange parfait sans gain de part et d'autre. Il n'a pu être question de bases de population, de revenus, ou d'étendue.

3. Elle croyait être instruite, que la Hollande attachait depuis longtems du prix à ces possessions — ou ce qu'il nommait les débouchés du Rhin.

4. Elle a parlé, chose dont sans doute je suis persuadé, des grands inconvéniens de cette espèce de compossession.

5. Le ton de sa part était le plus doux, le plus amical, le plus cordial, — ne parlant que de la

nécessité d'une grande confiance, amitié et intimité.

6. Pour preuve je citerai quelques unes de ses assertions, dites avec l'onction et la noblesse qui lui est particulière:

„Je Vous dois plusieures réponses. Je m'en „occupe. Sans doute il nous faudrait une autre „convention pour les passages militaires. Mais „je ne crois pas que nos armées passeront beau„coup chez Vous. — Je suis bien affligé de l'af„faire de Gemmenich. Vous paraissez avoir rai„son. Je gronderai M. de Sack, et je Vous „répondrai."

7. Enfin il m'a demandé — „ou comptez-Vous aller?" A Francfort. — „Bon, M. de Humboldt, qui s'y rend, pourrait être chargé de ce traité d'échange."

Sur cet important objet je ne me permettrai qu'un très court commentaire. On me séduit facilement à partager l'opinion, que la compossession est nuisible, remplie de désagrémens et de difficultés. Dotations, entretiens, réquisitions, jalousies etc. etc.

La proposition certainement avec les couleurs et conditions d'un parfait échange n'est pas déraisonable. On connaîtra davantage chez Vous l'importance de l'objet. Je serai un peu en rivalité

avec V. E. — mais je prévois que je succomberai. Le Seigneur de la Gueldre prévaudra contre le partisan du pays de Nassau.

Car au fond l'idée de cet échange vers l'Est a beaucoup de rapport avec la mienne du côté de l'Ouest.

Mais je ne suis ni assez passionné, ni assez aveuglé pour m'affliger ou pour croire que tout est perdu, si ce système ne prévaut pas. — J'entrevois très bien les avantages de l'autre; il faut les péser.

Enfin nous touchons au terme de notre séjour et des négociations. M. Canneman, — nos réclamations et l'arriéré des rentes des semestres de Mars et Septembre 1813 formaient la dernière pierre d'achoppement. J'en dois un compte plus spécial, parceque j'y ai pris une part plus directe.

1. J'ai assisté à une des dernières conférences avec M. de Humboldt et le Comte de Hardenberg l'Hanovrien.

2. J'ai tâché d'opérer sur l'esprit conciliant de M. Labesnardière, que le Duc de Richelieu consulte et écoute beaucoup.

3. Je talonne Lord Castlereagh.

4. Invité par M. Canneman, j'ai écrit aux Plénipotentiaires des quatre Cours — me parant de

ses plumes et n'ajoutant que quelques — regulas juris, en bon pédant. J'y ai joint un petit memento confidentiel pour Lord Castlereagh.

Ce courier, si Vous le dépêchez promptement me trouvera encore à Paris.

Je suis etc.

(Sign.) Gagern.

Hardenbergs Plan in Beziehung auf Cleve war mir keineswegs neu. Es waren ſchon ſolche Andeutungen, wiewohl weniger explicit, die mich zur Reiſe nach Brüſſel antrieben. — Den Luxemburgiſchen Austauſch hätte man, wenn der König der Niederlande geneigt geweſen wäre, enger oder weiter greifen können. Alles wäre, nach den ſpäter eingetretenen Verhältniſſen, beſſer geweſen, als was man erfohr.

53.

Paris, ce 15 Novembre 1815.

Monsieur le Baron!

Les réponses promises, promptement adressées, et très polies de M. le Prince de Hardenberg

A. sur un nouveau tarif, et

B. sur les violations de territoire

à Gemmenich, Posterholz et Nodorp m'engagent d'expédier sans délai ce courier pour que les

Commissaires et Employées du Roi à Ruremonde et dans ce voisinage soient instruits sur le champ.

Dans la journée je remettrai cette autre note à M. le Chancelier.

Le nouveau tarif pour le passage de troupes, s'il y a lieu, pourrait également être arrangé à la Haye, si V. E. est de cet avis. —

J'avoue, que si nous avons eu des momens de relâche — et de paresse, nous finissons, par être surchargés de travail.

Le protocole du 3 offre vraiment un volume. Je le présente à V. E. avec très peu d'observations.

J'ai pris ce protocole presque de vive force, parcequ'il y a tout plein de choses, qu'on aurait voulu un peu nous laisser ignorer.

La liaison entre Mayence et Luxembourg — n'y est que trop à découvert — — ces perpétuelles complaisances réciproques! — L'art de la Prusse à se procurer de tout côté des petits avantages, saute bien aux yeux.

J'ignore encore, ce que l'Autriche a voulu dire, en se réservant quelques parcelles à la droite de la Moselle, et qui appartenaient autrefois *au Pays de Luxembourg*. Je m'en étonne d'autant plus, que les vues de la Prusse sur Luxembourg même

auraient dû augmenter son désir de posséder ces objets de peu de valeur, comme je m'imagine. — Ces mêmes fragmens ne sont pas compris dans le lot destiné à la Bavière et ne pouvaient l'être.

Je suis etc.

(Sign.) Gagern.

Procès-verbal

de la conférence du 3 Novembre 1815.

Dans la conférence de ce jour on a repris la question des arrangemens territoriaux et autres à faire à la suite des dernières transactions avec la France. M. le Prince de Metternich a deposé au protocole une déclaration rélative aux arrangemens entre Autriche et la Bavière.

On a lu ensuite le protocole rédigé en forme de convention, comprenant la totalité des dits arrangemens. Ce protocole, tel qu'il se trouve ci-joint avec les tableaux, qui en font part, a été approuvé et signé. Mss. les Ministres d'Autriche, de Russie et de Grande-Brétagne ont signé en même tems une note adressée à M. le Prince de Hardenberg, relativement aux acquisitions territoriaux de Saxe-Cobourg.

On s'est occupé ensuite de la dépêche à adresser à M. le Duc de Wellington, relativement au Commandement en chef de l'armée alliée, destinée

à rester en France, et des instructions à donner sur le même objet aux Ministres des 4 Cours accrédités près le Gouvernement français. Ces deux pièces, telles qu'elles se trouvent jointes au présent procès-verbal, ont été arrêtées et signées.

L. L. E. E. ont jugé nécessaire de communiquer aux Ministres des Puissances alliées les pièces suivantes :

1. la note adressée le 21 Septembre;
2. le projet de réponse etc.;
3. le projet du traité principal à l'exception des articles, qui restent à rédiger;
4. le projet de la convention spéciale, relative à l'armée d'occupation;
5. le projet de la convention spéciale, relative au payement de l'indemnité pécuniaire;
6. le projet du protocole sur la distribution de cette indemnité pécuniaire — protocole, qui a été lu à la conférence d'hier, et qui doit être signé dans celle de demain.

Et pour rendre ces communications plus faciles, on est convenu d'inviter etc. etc.

Annexe C.

A Son Altesse Monsieur le Maréchal Duc de Wellington.

(Noch nicht gezeichnet.)

Paris ce . . . Octobre.

Monsieur le Duc!

Les Souverains alliés, nos Augustes maîtres, ayant résolu de confier à V. E. le commandement en chef de Leurs armées, destinées à rester en France, nous ont ordonné, de transmettre à V. E. des copies certifiés des différens traités et conventions, signés tant entr'eux mêmes, qu'avec S. M. T. Chr., afin que V. E. ait une idée claire et précise de l'ensemble des arrangemens, qui ont été arrêtés à Paris pour la sûreté de l'Europe — — — — — — etc.

Pour que la plus parfaite union continue à subsister dans les mesures des Cabinets respectifs, particulièrement dans tout ce qui regarde le système politique à observer vis-à-vis de la France, L. L. M. M. I. I. et R. R. ont chargé Leurs Ministres à la Cour des Tuileries, de conduire conjointement la correspondance entre le Gouvernement français et V. E., comme Commandant en chef des troupes alliées.

Il n'échappera pas à V. E., que nos Augustes Souverains, en plaçant un corps de leurs troupes en France, ont eu principalement en vue deux objets:

1. d'assurer l'exécution complete et effective des arrangemens Européens, tels, qu'ils étaient établis par les traités etc.

2. de protéger l'Europe non seulement contre une attaque directe de la part de la France, mais aussi contre le danger non moins rédoutable, d'être troublée et forcée de nouveau à recourir aux armes, par les convulsions révolutionnaires, dont ce pays ne paraît encore que trop menacé.

Quoique les Souverains alliés considèrent le maintien du repos et des intérêts de leurs propres sujets, comme le fondement de leur politique, ils attachent cependant la plus grande importance à la conservation du Souverain légitime et de l'ordre des choses, actuellement établi en France, non seulement par le respect, que Leurs inspirent les vertus personnelles du Roi, mais encore parcequ'ils regardent cet ordre des choses comme le meilleur moyen, d'assurer la tranquillité de l'Europe.

Par conséquent jusqu'à l'époque ou les troupes du Roi de France seront suffisamment organisées, V. E. voudra bien, de concert avec le Gouvernement français, distribuer les forces, qu'Elle commande, de manière, à assurer à la Capitale et à la famille Royale la protection nécessaire, et ne retirer ses troupes dans la ligne de démarcation, que lorsque S. M. T. Chr. croira ne plus avoir besoin de leur présence.

Nos Augustes Souverains, tout en répugnant à l'emploi de leurs troupes pour le maintien de la

police et de l'administration intérieure du pays, ont cependant, en considération de l'intérêt majeur, qui Les porte, à affermir le Souverain légitime sur le trône de France, formellement promis au Roi de la soutenir par leurs armes contre toute convulsion révolutionnaire etc.

Les Souverains ne se dissimulent pas, que dans cette variété des formes, sous lesquelles l'esprit révolutionnaire pourrait se manifester en France, il peut y avoir des doutes sur la nature du cas, qui exigérait l'intervention de la force étrangère, et sentent la difficulté d'une instruction applicable à chaque cas particulier etc.; et pour donner à V. E. une nouvelle preuve de Leur confiance, L. L. M. M. s'en remettent entièrement à Votre discrétion, pour juger quant et comment il sera convenable de faire agir les troupes sous Vos ordres, en supposant que Vous Les instruirez toujours des motifs, qui Vous auraient fait prendre telle ou telle mesure.

Mais, comme pour guider V. E. dans le choix de ces mesures, il sera essentiellement important, qu'Elle connaisse avec exactitude non seulement les évènemens, qui se passeront en France, mais aussi le point de vue, sous lequel ces évènemens sont envisagés par les agens diplomatiques des Souverains respectifs à la Cour de France, ces Ministres recevront l'ordre exprès de joindre à

chaque réquisition, relative à des sécours à prêter, que le Gouvernement français adressera à V. E. par leur organe, l'exposé complet de leurs opinions, soit pour, soit contre l'objet de la réquisition.

Pour entretenir des communications suivies avec V. E. pendant son absence de Paris — même ordre de Lui adresser pour le moins une fois par semaine une dépêche concertée entr'eux, V. E. pourra compter sur leur exactitude à transmettre toute communication, qu'Elle jugerait à propos d'adresser au Gouvernement français par leur intervention commune.

54.

Paris, ce 15 Novembre 1815.

Monsieur le Baron!

En entrant hier au soir en société chez Lord Castlereagh, je le trouvais en pourparler avec le Prince Rasoumoffsky, et sur le champ il me mit en tiers de la conversation pour m'inviter de me rendre chez lui lendemain accompagné de M. Canneman, pour finir enfin cette affaire. Ces deux hauts et puissans Seigneurs se proposaient de signer ou parapher demain jeudi 16.

Pendant le souper je suis resté avec Sa Seigneurie dans le salon, et Elle m'a fait les ouvertures suivantes.

„Qu'il s'agissait de sortir de l'embarras, et de „terminer. Que les Français résistaient — ; qu'- „ils protestaient surtout contre le mot *justice*, „parcequ'ils croyaient ne pas pouvoir réparer „toutes les injustices de la France."

„Qu'il y avait trois moyens: Le premier — „de condamner la France; ce qui paraissait im- „possible, parceque le Traité de Paris n'of- „frait pas cette clarté. Le second, de transiger „sur la moitié. — Le troisième, de s'en rap- „porter à un jugement d'arbitres."

Cette conversation s'est prolongée et il est inutile, de répéter tout ce que j'ai dit pour appuyer nos argumens. —

Il suffit de dire, que M. Canneman, fort de toutes ses raisons, ne croyait pas devoir céder. Et dans la conférence, qui vient d'avoir lieu — nous avons souscrit *aux arbitres*.

M. Canneman donnera ces détails. Ils ont emmené la reprise de la question, comment nous accéderions au Traité général. . .

Mon départ est très prochain. Si les couriers, dont j'attends le retour, ne me détournent pas — la réponse même de V. E. ne me trouverait plus ici. Si le Roi préfère un Traité particulier avec la France, comme vient de faire le Portugal, assurez-Vous, que je n'ai aucune objection à voir terminer ces

négociations par M. Robert Fagel, ou quiconque S. M. désignerait pour me remplacer. Ces genres d'amour-propre et d'intérêt me sont étrangers.

Je suis etc.

(Sign.) Gagern.

Dieſes Geſchäft, die Vollmacht zu einem Transact, war keineswegs in meinen Händen. Von der Gerechtigkeit des holländiſchen Anſpruchs war ich überzeugt; aber nach meiner perſönlichen Stimmung, nach meinem Ueberblick der Lage Frankreichs, der zahlloſen Forderungen an daſſelbe, würde ich die Hände zum Vergleich geboten haben. Dieſes Arbitrium iſt hernach gegen uns ausgefallen. Durch welche Nebenrückſichten, will ich nicht ergründen, und es gebührt mir nicht, durch gehäſſige Hindeutungen bloße Muthmaßungen hier niederzulegen. Es hat hernach beigetragen, Holland in die beklemmte finanzielle Lage zu verſetzen, die wir täglich ſehen, und die abermals für das Ganze, für den Wehrzuſtand ſo nachtheilige Folgen hat.

55.

Paris, ce 18 Novembre 1815.

Monsieur le Baron!

J'ai l'honneur d'adresser à V. E. les protocoles du 4, 7, 11, 14 et 16 (ce dernier en 2 tomes), qui tous nous regardent de près. Celui du 16, qui pose en principe de nouvelles conventions pour

le passage des troupes, m'engage surtout à l'expédition de ce courier.

J'ai reçu Vos dernières dépêches du 12, des mains des Anglais. Elles ont fait grand plaisir à Lord Castlereagh, qui me l'a exprimé. De concert avec lui, nous nous sommes bornés de prévenir verbalement M. le Chancelier de Hardenberg — que S. M. *admettait le principe.* J'ai dîné hier avec lui; et j'ai pris une espèce de congé de S. A., dans les meilleures termes. Elle va, comme moi, droit à Francfort pour y passer quelques jours. Ce départ est fixé au mercredi 22 de ce mois.

Quant aux échanges proposés, j'attends les ordres ultérieures par le prochain courier — et d'abord après son arrivée je me mettrai en route. Car tout finit ici, et soit accession, soit traité séparé, l'un et l'autre peut se faire sans ma présence à Paris!

Dans le protocole du 7 V. E. trouvera le nouveau projet d'alliance, qui donne matière à quelques réflexions sérieuses. Ces hauts et puissans Seigneurs prolongent leur dictature — ad graecas calendas. L'Empereur de Russie se propose le plaisir — de venir nous revoir en personne. Il n'y est rien dit de l'accession. Peut-être parce-

qu'on connaît la répugnance de quelques Cours — d'accéder de cette manière.

Effectivement quant à nous il y aurait peut-être moyen de donner le change en traitant individuellement et de pair avec chacune des Puissances, évitant l'expression de l'accession. Et lors de cette occasion on pourrait faire sentir les inconvéniens de ne pas faire partie de l'aréopage, en faisant allusion aux derniers évènemens, et au profit que tirent de leur présence l'Autriche et la Prusse. —

Le protocole du 11 ne s'occupe que de nous. Il nous prouve, que nous avions à peu près persuadé tout le monde à l'exception des Français. Cette lettre même à M. le Duc de Richelieu vaudra pour nous auprès des arbitres. — Ces Messieurs n'auront guère d'autre corpus juris, que la paix de Paris du 30 Mai et ce protocole.

Le protocole du 14 est le produit de ce à quoi M. Canneman s'est arrêté.

Le protocole du 16 entre parfaitement dans notre sens quant à la marche des troupes, et laisse à S. M. des mains très libres! J'espère que S. M. m'en saura gré! —

Elle vient de me charger de Ses intérêts politiques à Francfort et je ne fais pas d'objection. Le chemin me paraît frayé.

Je suis etc. (Sign.) Gagern.

Was ich hier le principe nenne, ist alles das, was Luxemburg als Bundesfestung betrifft. —

Also die Annexes der angeführten Protokolle stehn hier, wenigstens die erheblichsten, oder auszugsweise. Viele, als Resultate, sind schon in den Schoell'schen Sammlungen enthalten.

Procès - verbal
de la conférence du 4 Novembre 1815.

M. M. les Ministres des Cabinets alliés jugeant nécessaire de convenir d'un mode uniforme pour *les ratifications de l'acte du Congrès de Vienne du 9 Juin* dernier entre les Puissances signataires, ainsi que pour régler les actes d'accession de la part des autres Puissances et Etats, et d'acceptation de la part des Puissances signataires, ont arrêté les points suivants.

1. Le Traité de Paris de 1814 et les transactions complémentaires de Vienne éprouvant quelques legères modifications territoriales par le second traité de Paris de 1815, M. M. les Ministres des Cabinets ont trouvé dans cette circonstance un motif de plus, de devoir observer dans les dates des ratifications l'ordre successif des traités. En conséquence il a été reconnu que les instruments de ratification du traité général de Vienne du 9 Juin 1815 seraient expédiés, sous

une date antérieure aux actes de ratifications du traité de Paris du .. Novembre 1815, et on est convenu de ne recevoir ni échanger des ratifications du dit traité de Paris de 1815, avant d'avoir reçu et échangé les ratifications de l'acte du Congrès du 9 Juin.

2. Le Traité de Vienne et ses annexes ayant été expédiés en huit exemplaires entièrement conformes, dont l'un est déposé aux archives d'Etat à Vienne pour être à la disposition de tous les intéressés, l'authenticité et identité du contenu des expéditions formelles de cet acte sont assez assurées, pour qu'il ne soit pas nécessaire, d'en transcrire de nouveau le texte dans les actes de ratification ainsi qu'il est d'usage et d'après ce motif il a été convenu que l'on se dispenserait de l'insertion du dit traité et de ses annexes dans les actes de ratification pour lesquels on a adopté un formulaire dans le sens du projet ci-joint sub Littera A.

3. Le même motif existant pour les actes *d'accession* et *d'acceptation* relatifs au dit traité du 9 Juin, dont un exemplaire original a été mis à Vienne depuis plusieurs mois à la disposition des intéressés, on a reconnu également superflu d'insérer dans ces actes le texte des traités, et qu'il suffirait que les Parties accédantes s'y rapportas-

sent, en déclarant dans leur acte d'accession qu'-Elles en ont reçu la communication, et qu'Elles en ont une pleine et entière connaissance.

De plus, comme on était convenu à Vienne que l'invitation à accéder au Traité du 9 Juin 1815 serait adressée (ainsi qu'elle a été) au nom des Puissances signataires par M. le Prince de Metternich, il a été arrêté que dans les actes d'accession il serait fait mention de cette circonstance; que néanmoins chaque Puissance accédante devra s'engager, par un acte particulier d'accession, envers chacune des sept Puissances signataires du traité de Vienne, et que, par conséquence, il sera fait mention dans les actes d'accession respectifs de la Puissance à laquelle l'expédition est destinée.

D'après ces observations, il est convenu d'adopter pour les actes d'accession et d'acceptation les formulaires ci-joints sub B et C. —

Castlereagh.
Rasoumoffsky.
Capo d'Istria.
Wessenberg.
Wellington.
Hardenberg.
Humboldt.

Was die Wiener Congreßverhandlungen, ihre Form und Vollziehung betrifft, ſo werden auch hier nur

ſieben Mächte erwähnt und eingeladen, weil ſich Spanien noch nicht zum Ziel gelegt hatte.

Procès - verbal
de la conférence du 7 Nov. 1815.

Lecture a été faite des notes à adresser à Mss. les Plénipotentiaires de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, de Sa M. le Roi de Sardaigne, et de la confédération helvétique pour leur communiquer les dispositions consignées dans le protocole du 3 Novembre relativement aux cessions territoriales à faire par la France, et à la partie de la contribution destinée au renforcement de la ligne défensive des états limitrophes. Ces notes ont été approuvées et signées telles qu'elles se trouvent jointes au présent procès-verbal.

On a fait ensuite une dernière lecture du projet de traité d'alliance entre les quatre cours fondé sur les traités de Chaumont et de Vienne. Ce projet ayant été définitivement adopté, Mss. les Ministres en ont signé la minute telle qu'elle est jointe au présent procès-verbal.

M. le Comte de Capo d'Istria a remis un projet d'acte portant la reconnaissance et la garantie de la neutralité perpétuelle de la Suisse, et de l'inviolabilité de son territoire, L.E. ont approuvé et paraphé cet acte, et il a été convenu que

communication en serait faite aux Cabinets de France, de Suède et de Portugal comme signataires du traité de Paris, sauf a procéder à la signature de l'acte d'après celle du nouveau traité avec la France.

A Mss. les Barons de Fagel et de Gagern, Envoyés extraordinaires et Ministres plénipotentiaires de S. M. le Roi des Pays-Bas etc.

Les soussignés Ministres de Cabinet de Leurs Majestés Impériales et Royales, l'Empereur d'Autriche, le Roi de la Grande-Brétagne, le Roi de Prusse et l'Empereur de toutes les Russies, ayant obtenu dans les dernières négociations avec la France, des résultats par lesquels ils se flattent d'avoir également satisfait aux voeux et aux intérêts de leurs Alliés, et à l'intérêt général de l'Europe, ont fixé leur attention sur les mesures qu'il leur restait à prendre, pour compléter ces résultats par un arrangement juste et équitable entre les Puissances qui doivent y participer.

Ils ont l'honneur de communiquer à Mss. les Barons de Fagel et de Gagern l'extrait de leur Protocole du 3 de ce mois, renfermant les dispositions relatives aux cessions territoriales à faire par la France, et aux contributions destinées à renforcer la ligne de défense des Etats limitrophes.

Ayant examiné en même tems les mesures à adopter pour fixer et compléter le système défensif de la Confédération Germanique, les soussignés sont convenus, d'après les instructions de leurs Augustes Souverains, que les Cabinets d'Autriche, de Russie et de Grand-Brétagne feront auprès de celui des Pays-Bas les démarches nécessaires pour faire obtenir à S. M. le Roi de Prusse le droit de garnison dans la place de Luxembourg, ainsi que le droit de nommer le Gouverneur et le Commandant de cette place. L'arrangement à faire a cet égard entre L. L. M. M. le Roi de Prusse et le Roi des Pays-Bas porterait sur le principe, que la Souveraineté et l'administration civile restassent à S. M. le Roi des Pays-Bas, ainsi que le droit de faire composer par ses troupes une partie de la garnison.

Cette dernière disposition se trouvant directement liée à celles que le Protocole du 3 Novembre a préalablement arrêtées en faveur de S. M. le Roi des Pays-Bas, les soussignés prient Mss. les Barons de Fagel et de Gagern de la porter à la connaissance de leur Cour conjointement avec les autres articles du dit Protocole. Et persuadés d'avance, que S. M. le Roi n'hésitera pas à faciliter un arrangement qu'ils ont envisagé comme une partie essentielle de ceux qui doivent assurer

la tranquillité future de l'Europe, ils espèrent d'autant plus d'être honorés d'une prompte réponse à la présente communication, qu'il leur paraît de toute nécessité de faire cesser le plutôt possible tout Etat de possession provisoire, et d'y substituer des arrangemens définitifs, propres à compléter et à consolider le système Européen.

Les soussignés saisissent cette occasion pour réitérer à Mss. le Barons de Fagel et de Gagern l'assurance de leur considération la plus distinguée.

Paris, ce 7 Novembre 1815.

(Sign.) Castlereagh.
Capo d'Istria.
Metternich.
Hardenberg.

Extrait
du Protocole du 3 Novembre 1815.

Dispositions relatives aux cessions à faire par la France.

Article 1.

Royaume des Pays-Bas.

Sa M. le Roi des Pays-Bas devant participer dans une juste proportion aux avantages qui résultent de l'arrangement pris avec la France, et vu l'état de ses frontières du côté de ce pays,

il est convenu que les districts, ayant fait partie des provinces Belges, de l'Evêché de Liège, et du Duché de Bouillon, ainsi que les places de Philippeville et Marienbourg avec leurs territoires, que la France doit céder aux Alliés, seront remis à S. M. le Roi des Pays-Bas, pour être réunis à Ses Etats.

S. M. le Roi des Pays-Bas recevra en outre, sur la partie de la contribution française destinée à renforcer la ligne de défense des Etats limitrophes, la somme de soixante millions de francs, qui doit être employée à la fortification des frontières des Pays-Bas, conformément aux plans et réglemens que les Puissances arrêteront à cet égard.

Il est de plus convenu, qu'en considération des avantages que S. M. le Roi des Pays-Bas retirera de ces dispositions, tant pour l'accroissement que pour les moyens de défense de son territoire, — la Quote-part à l'indemnité pécuniaire, à laquelle Sa dite Majesté pourrait prétendre, servira à mettre au niveau d'une juste proportion les indemnités de l'Autriche et de la Prusse.

Article 2.

Acquisitions de la Prusse.

Les districts qui par le nouveau traité de Paix avec la France seront détachés du territoire

français dans le département de la Sarre et de la Moselle, y compris la forteresse de Sarrelouis, seront réunis aux Etats de S. M. le Roi de Prusse.

Article 3.

Acquisitions de l'Autriche.

Les territoires que la France doit céder dans le département du Bas-Rhin, y compris la ville de Landau, seront réunis aux possessions sur la rive gauche du Rhin dévolues à S. M. Impériale et Royale Apostolique par l'Acte final du Congrès de Vienne. — S. M. pourra disposer de ses possessions sur la rive gauche du Rhin dans les arrangemens territoriaux avec la Bavière et avec d'autres Etats de la Confédération germanique.

Article 4.

Confédération Helvétique.

Versoix, avec la partie du pays de Gex, qui sera cédée par la France, sera réuni à la Suisse, pour faire partie du Canton de Genève. La commune de St. Julien, de la partie française de la Savoye, sera également réunie au Canton de Genève.

La neutralité de la Suisse sera étendue au territoire, qui se trouve au Nord d'une ligne à tirer depuis Udine, y compris cette ville, au milieu

du lac d'Annecy, et delà au lac de Bourget, jusqu'au Rhône, de la même manière, quelle a été étendue aux provinces de Chablais et de Faucigny par l'article 92 de l'acte final du Congrès de Vienne.

Article 5.

Sardaigne.

Pour faire participer S. M. le Roi de Sardaigne dans une juste proportion aux avantages qui résultent des arrangemens présens avec la France, il est convenu que la partie de la Savoie qui était resté à la France en vertu du traité de paix du 30 Mai 1814 sera réunie aux états de Sa dite Majesté, à l'exception de la Commune de St. Julien, qui sera remise au Canton de Genève.

Les Cabinets des Cours réunies emploieront leurs bons offices pour disposer S. M. Sarde à céder au Canton de Genève les Communes de Chesne, de Joux, et quelques autres, nécessaires pour désenclaver le territoire suisse de Jussy, contre la rétrocession de la part du Canton de Genève, du territoire situé entre la route d'Evron et le Lac, qui avait été cédé par S. M. Sarde par l'Acte du 29 Mars 1815.

Le Gouvernement français ayant consenti, à reculer ses lignes de douane des frontières de la

Suisse du côté du Jura, les Cabinets des Cours réunis employeront leurs bons offices pour engager S. M. Sarde à les faire reculer également du côté de la Savoye au moins au-delà d'une lieue de la frontière Suisse, et en dehors des Voirons, de Salève et des Monts de Sion et de Wuache.

S. M. le Roi de Sardaigne recevra en outre, sur la Partie de la Contribution française destinée à renforcer la ligne de défense des Etats limitrophes, la somme de dix millions de francs, laquelle doit être employée à la fortification de ses frontières, conformément aux plans et réglemens que les Puissances arrêteront à cet égard.

Il est également convenu qu'en considération des avantages que S. M. Sarde retirera de ces dispositions, tant pour l'accroissement que pour les moyens de défense de son territoire, la quote-part à l'indemnité pécuniaire, à laquelle Sa dite Majesté pourrait prétendre, servira à mettre au niveau d'une juste proportion les indemnités de l'Autriche et de la Prusse.

Dieſem folgt zuerſt der Erlaß oder die Mittheilung an die Niederländiſchen Geſandten. Sehr natürlich zugleich an Herrn Robert Fagel, weil er eben der bei Frankreich, von deſſen Leiſtungen es ſich hier handelte, accreditirte Geſandte und alſo gegenwärtig war, auch für die künftige Vollziehung zu ſorgen hatte. In

dieſem Hauptinſtrument nahmen wir die erſten Stellen und Paragraphen ein Indeſſen ſieht man, daß es für Oeſtreich und Preußen viel werth war, zugegen zu ſein, was die Summen betrifft.

Im Hauptvertrag der vier Mächte unter ſich, noch ohne Frankreich, und vielmehr gegen Frankreich, wird ſich ausdrücklich auf die Tractaten von Chaumont und Wien bezogen. Es kann die wahre Abſicht unterliegen, andre große Staaten, wie Spanien und die Niederlande, nicht in erſter Claſſe beizuladen.

Auch Schoell, der den Tractat von Chaumont ſchon verſtändig commentirt hatte, drückt ſich ſo völkerrechtlich darüber aus, doch ohne den Eingang, daß ich ſeine Worte hier einrücke.

S. 332. **Quadruple alliance de Chaumont du 1 Mars 1814. En rompant le congrès de Chatillon, les alliés agirent avec cette harmonie, cette fermeté et surtout cette conséquence, qui caractérisaient la sixième coalition. — Le traité de Chaumont — est un évènement de la plus haute importance, non seulement l'Europe lui doit, en grande partie, la fin heureuse et prompte de la guerre, l'objet de ce traité allait au-delà de cette lutte; il s'occupe de l'état où l'Europe se trouvera à la paix; il garantit le système qui sera établi alors et tend à prévenir toute nouvelle guerre. Le traité**

de Chaumont est à la fois un traité d'alliance offensive et défensive, pour une guerre particulière, et pour un but déterminé de cette guerre; il est en même temps un traité de subsides pour cette guerre; il établit enfin une alliance permanente pour le bien-être de toute l'Europe.

Ce traité n'est pas moins extraordinaire par sa forme — —

Und nun S. 550:

Pour couronner leur ouvrage les quatre puissances, qui avaient conclu l'alliance de Chaumont crurent devoir par un nouveau traité donner aux principes consacrés alors et répétés par le traité de Vienne du 25 Mars 1815, l'application la plus analogue à l'état actuel des affaires, et fixer d'avance les principes qu'elles se proposaient de suivre pour garantir l'Europe des dangers qui pourraient encore la menacer. Ce traité fut signé au même instant où ces quatre puissances venaient de terminer les arrangements avec la France. Elles y promettent réciproquement l'une à l'autre de maintenir dans sa force et vigueur le traité signé ce jour-là avec le Roi de France, et de veiller à ce que les stipulations de ce traité ainsi que celles des conventions particulières qui s'y rapportent, soient strictement et fidèlement exécutées dans toute leur étendue. Art. 1. Cet article a donné

naissance à une institution nouvelle en politique et qui a eu et pourra avoir encore les conséquences les plus heureuses pour la tranquillité du monde. Les ministres des quatre cours, résidant à Paris, appelés à remplir les *fonctions de gardiens des traités*, ont établi des conférences régulières, où sont portées et discutées toutes les affaires qui tiennent à l'exécution des traités et au repos de l'Europe. L'habitude de ces communications fréquentes et les instructions de leurs cours ont produit entre ces ministres une harmonie et une uniformité de principes et de vues (!!!) qui ne peuvent que produire les plus heureux résultats. Plus d'une fois déjà les plus graves intérêts des puissances européennes ont été portés devant ce conseil amphictyonique.

Und darauf folgt dort unmittelbar der merkwürdige Erlaß der Mittheilung in extenso an den Herzog von Richelieu.

Der Eingang des Vertrags lautet:

Leurs Majestés — — — ayant heureusement atteint le but de l'alliance conclue à Vienne le 25 Mars 1815 en rétablissant en France l'ordre des choses que le dernier Attentat de Napoléon Buonaparte avait momentanément subverti, considérant que le repos de l'Europe est essentiellement lié à l'affermissement de cet ordre des

choses, fondé sur le maintien de l'autorité royale et de la charte constitutionelle, et voulant employer tous leurs moyens, pour que la tranquillité générale, objet des voeux de l'humanité et but constant de leurs efforts, ne soit pas troublé de nouveau; désirant en outre de resserrer les liens qui les unissent pour l'intérêt commun de leurs peuples; ont résolu de donner aux principes consacrés par les traités de Chaumont du 1 Mars 1814 et de Vienne du 25 Mars 1815 l'application la plus analogue à l'état actuel des affaires et de fixer d'avance par un traité solemnel les principes qu'elles se proposent de suivre pour garantir l'Europe des dangers qui pourraient encore la menacer.

A cette fin les hautes Parties contractantes ont nommés, pour discuter, arrêter et signer les conditions de ce traité, sçavoir — —

Das iſt allerdings der Gletſcher, dem wir die Quelle, den Strom ſo vieler Unwahrheiten verdanken.

Procès - verbal

de la conférence particulière du 14 Novembre.

Présens:

M. le Duc de Richelieu.

M. le Vicomte Castlereagh.

M. le Baron de Humboldt.

M. le Cons. d'Etat de Portal.

M. le Cons. d'Etat Dudon.

Après avoir examiné sous différens rapports la question relative au payement de l'arriéré de la Dette Hollandaise pour l'année 1813, Mss. les Ministres et Commissaires présens ont reconnu la difficulté de résoudre cette question par la voie des négociations diplomatiques. En conséquence on est convenu de nommer pour la décision du principe de cette question une commission particulière des arbitres. Cette commission sera composée de sept Membres, dont deux à nommer par le Gouvernement français, deux par le Gouvernement des Pays-Bas, et les trois autres à choisir dans des Etats absolument neutres et sans intérêt dans cette question, tels que la Russie, la Grande-Brétagne, la Suède, le Danemarc, le Royaume de Naples. Le choix de ces trois derniers Commissaires se fera de manière, à ce qu'un d'eux soit désigné par le Gouvernement français, l'autre par

le Gouvernement des Pays-Bas, et le 3me par les deux autres réunis.

On s'est occupé ensuite des réclamations du Comte de Bentheim; ces réclamations s'élévant à différens titres au-delà de quatre Millions, on est convenu d'un arrangement à l'amiable, moyennant lequel il serait payé au Comte de Bentheim, dans l'espace d'un an: 1. la somme de 800,000 francs en espèce; 2. la somme de 510,000 fr. en inscriptions en pair, mais de façon, que la France garantisse à ces inscriptions le cours de 75, en vérifiant la différence entre le cours du jour du payement et 75.

Les questions relatives à la banque de Hambourg et à un article additionel, proposé par M. de Humboldt sur la liquidation des dettes des pays cédés à la France par les Traités de Campo-Formio et de Luneville, ont été ajournées.

Richelieu.
Castlereagh.
Humboldt.

Im Protocoll vom 14. November, welches die holländiſche Schuld und das Hauptgeſchäft des Staatsraths Cornuman betrifft, erſcheint bereits der Herzog von Richelieu als Mitpaciſcirender.

1er *Procès-verbal* de la conférence du 16 Novembre.

S. E. M. le Duc de Wellington ayant reçu du Maréchal Ney une lettre conforme à celle, que ce Maréchal a adressée aux Ministres des 4 Cabinets accrédités à la Cour de France, M. le Duc a communiqué à la conférence la réponse, qu'il se proposait de faire, et L. L. E. E. se trouvant entièrement d'accord sur cette pièce avec M. le Duc, on est convenu de faire consigner au Protocole la lettre du Maréchal Ney, ainsi que la réponse de Lord Wellington.

On a pris ensuite en considération les représentations de M. le Baron de Gagern par rapport aux troupes alliées, qui seraient encore dans le cas de marcher par le Royaume des Pays-Bas; et on a établi comme principe, que chaque Puissance, qui dorénavant ferait marcher des troupes par les Pays-Bas du consentement du Roi, nommerait un Commissaire pour arranger avec le Gouvernement des Pays-Bas tout ce qui regarderait ce passage, et qu'elle en portera elle-même tous les frais, bien entendu, que les troupes employées en France jusqu'à la signature de la paix, et retournant par les Pays-Bas, continueront à être

traitées d'après les réglemens faite à Vienne avant l'ouverture de la dernière campagne.

(Sign.) Wellington.
Rasoumoffsky.
Castlereagh.
Humboldt.
Metternich.
Hardenberg.
Capo d'Istria.

2d *Procès-verbal*
de la conférence du 16 Novembre.

Présens:

M. le Duc de Richelieu.
M. le Duc de Wellington.
M. le Vicomte Castlereagh.
M. le Prince de Hardenberg.
M. le Baron de Humboldt.
M. le Prince de Rasoumoffsky.
M. le Comte Capo d'Istria.
M. le Prince de Metternich.
M. le Baron de Wessenberg.

M. le Duc de Richelieu s'étant rendu à la conférence de ce jour, on a fait lecture du Traité principal à conclure entre la France et les Puissances alliées, tel qu'il a été définitivement arrêté, et la minute de cet acte a été signée par M. le

Duc de Richelieu, ainsi que par Mss. les Plénipotentiaires des 4 Cours.

On a fait ensuite en présence de Mss. le Cons. d'Etat de Portal et Dudon une dernière lecture de la convention séparée relative aux réclamations des sujets Britanniques, provenant des art. 19 et suivans du Traité de Paris du 30 Mai 1814; cette pièce, qui doit être annexée au Traité principal, a été signée par Mss. les Ministres présens.

On a lu de même les deux conventions destinées à faire partie du Traité principal, l'une relative à l'armée alliée, qui doit occuper une ligne militaire en France, l'autre au payement de l'indemnité pécuniaire. M. le Duc de Richelieu s'étant réservé de proposer quelques changemens de rédaction dans ces pièces, la signature en a été ajournée.

(Sign.) Wellington.
Metternich.
Castlereagh.
Humboldt.
Rasoumoffsky.
Capo d'Istria.
Hardenberg.
Wessenberg.

A.

A Leurs Altesses et Excellences Mss. les Plénipotentiaires des quatre Cours réunies.

Paris, ce 6 Novembre 1815.

Mon — — — — —

Les arrangemens avec la France, l'armée Européenne, stationnée dans ce Royaume, les troupes appelées pour la composer, rendront nécessaire leur passage par le Royaume des Pays-Bas. Entre ces troupes et leur patrie il y aura des rapports permanens de recrutemens et de changement, qui causeront des charges et des dépenses pendant toute la durée du séjour de cette armée sur terre étrangère.

J'ignore, si ces frais sont spécialement prévues dans la totalité des sommes, que la France fournira pour l'entretien de cette armée. Mais la guerre en Europe a fini. Les charges, qui ont pésé sur les Pays-Bas pendant la courte durée de cette guerre sont immenses et presque intolérables. Les motifs pour lesquels un tarif insuffisant dans son ensemble et dans sa garantie, a été dressé à Vienne, n'existent plus. Le nouvel arrangement n'est pas fait pour la sécurité de tel ou tel Etat, mais pour l'ensemble, et pour le repos de la France en particulier. Un Etat indépendant n'a aucune obligation d'accorder un passage des trou-

pes étrangères, si cela ne lui convient, où si des réquisitions et conventions ne précédent.

Je prie Votre — — — — et les Ministres des autres puissances, de provoquer une telle convention préliminaire avec les Etats respectifs, qui embrasse tout l'objet et fixe un tarif juste et proportionné, lequel, s'il n'est égal, approche cependant de bien près du prix coûtant, ou de la valeur effective.

Je saisis cette occasion d'assurer Votre — — — — de ma très haute considération.

(Sign.) Gagern.

Das Protocoll vom 16. November, zweifach, giebt im ersten die Antwort auf meine angefügte Vorstellung wegen künftigen Durchmarsches der Truppen und ihrer Verpflegung in den Niederlanden, unter A.

Alsdann leider geschieht hier des Marschall Ney Erwähnung, der sich an die Bevollmächtigten der Mächte und namentlich auch an den Herzog von Wellington gewendet hatte. Wellingtons ablehnende und von der Conferenz gutgeheißene Antwort steht auch in seinen eigenen Dispatches, S. 694, in Form eines Memorandum, aus Anlaß der lauten Klagen der Frau Marschallin. Der Herzog führt aus, worin er Recht hat, daß die Sicherheit Ney's nicht in der Capitula-

tion von Paris begriffen war. Wohl war Alles, was hierin vorkommt, in der Regel dem Völkerrecht, dem Staatsrecht, dem Criminalrecht ganz gemäß. Aber der ganze große Vorgang, dieser Krieg selbst — nicht einmal Bürgerkrieg — war eine ununterbrochene Ausnahme. Wenn je eine reservatio mentalis, ein si non, non denkbar ist, so war es hier. Solche Eide sind nie persönlich, sondern gelten dem Staat:

Treue den Bourbonen, es sei dann, daß Frankreich andre Gestalt und Gesinnungen annehme — es sei denn, daß Napoleon, mein Kaiser, mein Feldherr, mein Beförderer, mit solcher Macht angethan, mit solchem Beifall empfangen, wieder erscheine!

Ney war keineswegs unter denen, die zuerst abfielen. Bald war er Zeuge des allgemeinen Enthusiasmus, der auch ihn hinriß. Die Sachwalter scheinen ihm ihre Hülfe versagt zu haben und er vertheidigte sich selbst. Es sollte ewig unter die Muster einfacher, erhabener, ergreifender, erschütternder Beredsamkeit gezählt werden:

Wie heißen Sie?

Michel Ney, Fürst von der Moskwa, Marschall von Frankreich, Sohn des Hufschmied Ney zu Sarrelouis.

Der Sohn des Grobschmieds konnte leicht so gröblich in und für Frankreich denken, wie er nach so vielen mit seiner namhaften Hülfe gelieferten Treffen gedacht

und gethan hat. Schon die Schlacht bei Quatrebras hätte den Herzog von Wellington, der später mit Marschall Soult so viel Gemeinschaft pflog, so viel Camaraderie trieb, als großmüthigen Gegner bewegen sollen, für ihn sich zu verwenden. Er, der so viel günstiges für die Bourbonen vorsah und bezweckte, hätte das nachtheilige seiner Hinrichtung tief empfinden sollen. — Und so die Conferenz. Denn nichts schadete so der älteren Linie bis zum heutigen Tag. Ich war später selbst Zeuge dieser dauernden, dominirenden Gesinnung in Frankreich, und ihre ganze Literatur ist davon voll. Hätte ich die Ehre gehabt, dem Marschall Ney wohl bekannt zu sein, wie so manchen andern, hätte ich zeitig genug davon gewußt, fürwahr ich hätte etwas zu seinen Gunsten versucht, mit oder ohne Robert Fagel, meinen edlen Freund.

Hier tritt also die Zustimmung, der Beitritt, die erste Unterschrift des Herzogs von Richelieu ein.

56.

Paris, ce 22 Novembre 1815.

Monsieur le Baron!

Il est assez décent que M. d'Eck soit porteur de la conclusion des affaires à Paris. M. Planta est parti 24 heures plutôt et depuis ce départ il y a encore plus de confusion dans les Bureaux.

On s'arrache pour copier, on égare, on refuse, on renvoit au lendemain, ce que M. d'Eck avec plus de détails pourra expliquer verbalement.

J'adresse donc à V. E.:

1. Le Traité principal, qu'Elle connait depuis longtems, à l'exception de l'art. Canneman.
2. Cette même convention.
3. Celle entre France et Grande-Brétagne sur des objets semblables.
4, 5 et 6. Les protocoles doubles du 17, avec annexes, par extrait; et celui du 20.
7. L'invitation d'accéder.

Quant à cette dernière le Roi fera comme il trouvera bon. Rien n'empêche de traiter simultanément et séparément avec la France, si cette Puissance y consent!—

Je partirai demain. A Francfort je compte encore trouver M. le Prince de Hardenberg, qui s'y arrêtera quelques jours, et je lui parlerai sur les enclaves, que je réclame en attendant par la note ci-jointe. Je dirai aussi un mot sérieux à Lord Castlereagh, en prenant congé de lui. Cependant j'aurais bien désiré être un peu mieux instruit. Qui avez-Vous envoyé à M. de Sack, qu'a répondu celui-ci aux invitations du premier, et à quelle date? Car le terme entre les plaintes de V. E., et les ordres expédiés me paraît un peu court.

M. le Comte de Reede parlera du passage des Danois, et ce que nous avons fait de notre côté pour les instruire. M. de Fagel aura fait mention de nos feuilles, celles surtout imprimées à Liège, et comme elles donnent de l'ombrage au Gouvernement français. M. Capo d'Istria m'a parlé dans le même sens. Je lui ai rappellé l'exemple de l'Angleterre, et qu'il y aurait de la difficulté à empêcher par mesure de police ou d'administration. Il en est convenu et croyait, qu'il y aurait deux contrepoisons: 1. de dire un mot d'exhortation aux rédacteurs; et 2. de faire insérer de tems en tems dans les feuilles — quelques paragraphes favorables aux Gouvernement, intentions et personnes des Bourbons.

Je suis etc. (Sign.) Gagern.

Procès - verbal
de la conférence du 17. Nov. 1815.

Les deux conventions dont la signature avait été ajournée, l'une sur l'occupation militaire, l'autre sur le payement de la contribution, ayant été renvoyées par le Duc de Richelieu avec la signature, Messieurs les Ministres des quatre Cours en ont également signé les minutes.

On s'est ensuite occupé de quelques objections faites par M. le Duc de Richelieu aux deux projets de notes confidentielles que Messieurs les

Ministres lui avaient adressées, pour expliquer les articles du traité principal et des conventions, séparées à signer entre la France et les puissances alliées, et il a été reconnu, que quant au premier de ces projets et notamment de la déclaration relative au dernier paragraphe de l'art. 5 du traité principal, il n'était pas possible d'en changer la rédaction. Quant au second projet de note confidentielle qui regarde les deux conventions séparées pour l'exécution des articles 19 et suivans du traité de Paris de 1814, leurs Excellences sont convenues de substituer la rédaction ci-jointe à celle qui avait d'abord été proposée à M. le Duc de Richelieu.

M. le Baron de Humboldt a lu un projet d'instruction pour les Commissaires des puissances alliées, qui seront chargés de recevoir et de distribuer les différens payements à faire par le gouvernement français. Cette instruction a été approuvée par Mss. les Ministres; mais on s'est réservé de l'arrêter définitivement dans une séance prochaine.

Lecture a été faite d'une note confidentielle, qui doit accompagner la communication à faire au gouvernement français du traité d'alliance conclu entre les quatre cabinets sur les bases des traités de Chaumont et de Vienne. Cette pièce a été

paraphée telle qu'elle se trouve jointe au présent procès verbal.

Wessenberg.
Metternich.
Humboldt.
Wellington.
Rasoumoffsky.
Castlereagh.
Capo d'Istria.

Continuation du procès-verbal
de la conférence du 17 Nov.

Monsieur le Prince de Metternich a déposé au protocole de la conférence de ce jour, à la suite d'une note adressée le 11 de ce mois par M. le Comte de Rechberg aux Ministres des quatre cabinets réunis, la déclaration ci-jointe sur les moyens de terminer le plus promptement possible les arrangements territoriaux entre l'Autriche et la Bavière. M. le Prince de Metternich ayant annoncé dans cette pièce, que dans la situation actuelle des choses rien ne lui paraissait plus propre à accélerer les dits arrangements, que d'établir à cet effet une négociation à Munic; Mss. les Ministres de Prusse, de Russie et de Grande-Brétagne ont entièrement approuvé cette marche, et ont promis de donner aux Envoyés de leurs

cours respectives accrédités près le Gouvernement Bavarois, l'instruction précise de soutenir la négociation, que le plénipotentiaire d'Autriche va ouvrir à Munic; sur les bases convenues entre les quatre cabinets, telles qu'elles se trouvent énoncées au procès-verbal du 3 Nov.

Il a été en même temps convenu, que les Ministres nommés pour se rendre à Francfort afin d'y traiter et achever ce qui a rapport aux arrangements territoriaux en Allemagne, se réuniront le 1 Decembre. Et Mss. les Ministres des quatre cabinets ayant reconnus, qu'il importait sous plusieurs rapports et principalement pour tranquilliser tout-à-fait l'opinion publique, d'écarter des conférences de Francfort tout ce qui pourrait nourrir la crainte de voir se prolonger l'incertitude de l'Etat futur de l'Allemagne, ont été unanimement d'avis que les dites conférences doivent être accélérées et abrégées autant que le permettra la nature des sujets auxquelles elles seront consacrées.

Wessenberg.
Humboldt.
Rasoumoffsky.
Metternich.
Capo d'Istria.
Wellington.
Castlereagh.

Procès-verbal

de la conférence du soir du 20 Novembre 1815.

Messieurs les Ministres et Plénipotentiaires des quatre Cours alliées s'étant réunis ce soir chez M. le Duc de Richelieu, pour procéder à la signature des traités et conventions conclues entre ses puissances alliées et Sa Majesté le Roi de France, il a été procédé à cet acte avec les formalités d'usage; Mss. les Plénipotentiaires ont tous signé les dits traités et conventions et y ont opposé le sceau de leurs armes.

On a signé de même l'acte de garantie de la neutralité perpétuelle de la Suisse, sur quoi la séance a été levée.

Castlereagh.
Hardenberg.
Rasoumoffsky.
Capo d'Istria.
Metternich.
Humboldt.

Und da das Commando der Occupationsarmee dem Herzog von Wellington anvertraut war, ſo wurde am ſelbigen Tag dem Herzog von Richelieu davon Kenntniß gegeben:

A Son Exc. M. le Duc de Richelieu.

Les Souverains alliés ayant confié a M. le Maréchal Duc de Wellington — —

Ils emportent d'ailleurs en quittant ce pays la persuasion consolante, que malgré les éléments de désordre que la France peut renfermer encore à la suite des évènements révolutionnaires, un gouvernement sage et paternel marchant sur une ligne propre à tranquilliser et à concilier les esprits et s'abstenant de tout acte contraire à ce système parviendra non seulement à maintenir le repos public, mais aussi à rétablir l'union et la confiance universelle, dispensant ainsi, autant que la marche du gouvernement peut l'effectuer, les puissances alliées de la nécessité douloureuse, de jamais recourir à des mesures, qui dans le cas de quelque nouveau bouleversement leur seraient impérieusement préscrites par le devoir de veiller à la sûreté de leurs propres sujets et à la tranquillité générale de l'Europe.

Les soussignés — — —

Und nun der Friedensſchluß ſelbſt, der Schluß, mit Ausnahme der Gegenſtände, die nach Frankfurt am Main, nach München oder anderwärts hin verwieſen wurden.

Ich habe dem Inhalt dieſer Nummer nichts Weſentliches hinzuzuſetzen. Es war vollendet, und geſchah ſo, blieb ſo, bis man nach Aachen ging.

Schluß.

So war also durch diesen letzten großen Friedensschluß Europa beruhigt und consolidirt und, wie es die Absicht sämmtlicher Alliirten war, auf lange Zeit.

Ein Gleichgewicht war wieder hergestellt, — ein europäisches, auf Berechnung und Gründen gebautes System hatte sich gebildet, dem Napoleonischen ganz entgegengesetzt; er selbst außer Stand gebracht, zu schaden. Man verlangte aufrichtig dauernden Frieden und suchte und bereitete dazu die Mittel. Ich wüßte Niemand unter allen haupthandelnden Personen, der dabei nicht Ehre, Festigkeit und Beharrlichkeit gedacht, unterstellt und mit seiner wahren Lage und Sinnesart verwebt hätte.

Dazu gehörte, wie die einflußreichsten Politiker dachten und wie ich hinreichend entwickelt habe, eine Mittelstraße — ein Temperament, was die deutschen Wünsche zwar nicht erfüllte, die Besorgnisse nicht fern hielt, aber Frankreich doch beengte, beschädigte und nach Jahrhunderten wieder zum erstenmal an die Idee gewöhnte, daß bei frechen Ausbrüchen der Kriegslust oder Unruhe, schwere Buße auf sie warten könnte, und nach Regeln der Wahrscheinlichkeit sie treffen würde.

Die Maßregeln im Zusammenhang sind auch von der Seite zu betrachten, daß sie, wie die militärische Occupation, zum Theil vorübergehend waren und

Frankreich Zeit lassen sollten — stark an wilden Ausbrüchen und Thorheiten gehindert — zur Besinnung und Ueberlegung zu kommen, das wirkliche mit dem möglichen, das erlittene mit dem wohlverdienten zu vergleichen, ihre Finanzen zu überschauen und zu ordnen, während dem die Napoleonischen Unterfeldherren an Jahren vorrücken, theils kriegsunlustiger und friedfertiger, theils unbrauchbarer würden.

Bei diesen politischen Bewegungen, Negociationen und Anstalten war ich mitwirkender in officieller Stellung, Gesandter des Königs der Niederlande, Wilhelm Friedrich I., dessen Asche nun zu Delft ruht. Von ihm habe ich also hier zuerst zu reden. Schon in allen Theilen dieser politischen Aufzeichnungen kommt dieser Fürst handelnd vor. Auch er war am Hof Buonaparte's, unter den entschädigten, kluger, sorgsamer Fürst zu Dillenburg und Fulda. Dann der Ehre, wie er glaubte, folgend, als andre Krisen eintraten, im Getümmel der Schlachten; und bald Beraubter, Verbannter, Vertriebener und nach den schweren Oestreichischen Kämpfen, denen er tapfer beiwohnte, gleichsam Privatmann zu London; nur überall begleitet von Robert Fagel, für ihn in der That fidelis Achates. — In dieser Lage, bei dem Wechsel der Dinge in Europa nach der Katastrophe an der Beresina, berief er mich. Ich habe Spuren, daß sein erstes Augenmerk

auf den Minister Stein, der nach des Prinzen Meinung unbeschäftigt war, sich richtete, der aber in der ablehnenden Antwort auf mich deutete.

Alsdann war ich nach einander sein dirigirender und neu anordnender Minister zu Dillenburg, sein Gesandter zu Wien, zu Paris und bald zu Frankfurt, wovon ich eben Rechenschaft ablegte. Wir sahen ihn seitdem Jahre lang, ja anderthalb Jahrzehnte als König der Niederlande und Großherzog zu Luxemburg. Doch zum zweiten, sogar zum dritten Mal sollte er Mißgeschick erfahren, mehr als er ertragen mochte. Die Krone gab er ab, als er dies Schicksal nicht mehr zu ändern hoffte. Graf von Nassau im Haag, im Loo, wie zu Berlin, wo ihn der Tod in hohem Alter zwar, doch noch kräftig und ungebeugt, erreichte.

Die Trauerrede wurde dort am Sarg vom Hofprediger Ehrenberg gehalten, als letztes Lebewohl, als letzter Act der Preußischen Gastfreundschaft. An sich doch zu voll Lob und Schmeichelei, anders als die Bossuet und Massillon ihrer Zeit. Es ist schon zu viel gesagt:

Die ihm die Achtung, ja die Bewunderung seiner Zeitgenossen erwarben.

In den Niederlanden, den südlichen wie den nördlichen, wo die Leidenschaften wach sind und so viele Uebel verspürt werden, wird er vielmehr von der großen Mehrheit anders und in manchen Rücksichten zu

hart beurtheilt. Die ihm aufgegebene Rolle war ihm zu schwer und paßte nicht zu seinen Eigenschaften, seinen Gewohnheiten, seiner holländischen Erziehung, Lebensweise und vermeinten Erfahrungen. Zu viel Selbstvertrauen und zu viel Mißtrauen in Andre sind Oranische Charakterzüge. Ein hoher Grad der Charakterfestigkeit, Beharrlichkeit bis zur Hartnäckigkeit ist ihm um so weniger abzusprechen, als sie direct aus seinen Handlungen hervorgeht. Er kannte die Königspflichten und übte sie. Den republikanischen Sinn wußte er dennoch zu würdigen und beides in einander zu fügen. Mir selbst sagte er einst ähnliche Worte: Erinnern Sie sich, daß ich früher Republikaner als König war. — Und seine Bereitwilligkeit, das Grundgesetz anzunehmen, anzupassen, es zu befolgen, konnte Niemand nachdrücklicher, lobender anerkennen, als das brittische Ministerium selbst, — wie die Ziffer XXII der Beilagen bewährt. Unstreitig war es seine Absicht, gerecht zu sein, und er war es nach seiner Weise. Aber den Modus dieser Gerechtigkeit schöpfte er aus seiner eignen Gemüthsstimmung und Natur. Bei zu vielen hohen Häuptern ist Gerechtigkeit solch ein ipse fecit. In Holland hatte er wohl begriffen und wohl studirt, populair zu sein, besonders bei den untern Ständen. Es paßte ganz zu seinen Neigungen. Seine Audienzen waren geregelt, lang und langwierig, Jedermann offen und keineswegs leeren Inhalts. Er

wußte von sehr vielem und ging gern mit Sachkenntniß und mit Personenkenntniß in die wahren Verhältnisse ein.

An sich war er schweigsam, ernst, nachdenklich, prüfend; aber eher zu eifersüchtig auf Talent und höheren Geist, als daß er es richtig zu schätzen gewußt hätte. Vom Menschen hatte er zu wenig gute Meinung. Im mercantilen, reichen, wenigstens in den Individuen reichen Holland legte er zu viel Gewicht auf Geld, glaubte Andre zu sehr dafür empfänglich und brauchte es als Hebel. Bei Fehlern des Eigennutzes und noch ärgeren war er eher nachsichtig. Frohsinn war ihm nicht eigen. Ich selbst, Zeuge der Hofhaltung zu Brüssel, war auch Zeuge langer Weile. Ich sah zu wenig Gastfreiheit, zu wenig Umgang und Berührung mit des Landes Aristokratie. Unlustig, mißliebig folgten die holländischen Staatsbeamten in diese Entfernung von den Ihrigen, die so oft wiederkam. Dieser Bewandtniß, diesem Alterniren der Residenz, diesem unharmonischen, schreibe ich einen guten Theil der Entfremdung, des anti-oranischen Sinnes der Belgier zu. — Der kirchlichen Spannung trage ich gewiß Rechnung; aber in Betracht der europäischen Zustände und Bedürfnisse ist alles das falsch, kleinlich und eng gesehen. Doch über die Veranlassung, über das ganze Ereigniß der niederländischen Spaltung habe ich mich

in der Kritik des Völkerrechts genugsam ausgesprochen, und schon richtet die Zeit.

Zwischen diesem wichtigsten Ereigniß in der Politik und politischen Verhältnissen der neueren Zeit und jenen Anstalten von 1815 ist doch ein gewaltiger, wenn schon ein so trauriger Zusammenhang. Frankreichs Vorgang 1830 war dazu nothwendig und entscheidend. Von Frankreich also hier zuerst. Seine Eitelkeit und Thorheit hätten so nicht sollen belohnt werden, wie sie dort so häufig unterstellen oder anrufen: *)

Remettre en question le partage insolent qu'avaient fait de l'Europe les traités de 1815.

Und diese Extravaganzen haben ihre steigenden Grade:

S. 96: Qui pouvait avoir oublié, qu'avant 1814 la France était la première nation du monde, que le Rhin commençait et finissait sur son domaine, que l'Allemagne avait été façonnée par elle et pour elle, que l'Italie reconnaissait ses loix, que la capitale du catholicisme lui appartenait; que l'Espagne obéissait à son influence.

Und vom Aufstand zu Warschau:

---

*) Révolution française. — Histoire de dix ans 1830—40 par M. Louis Blanc, I. p. 133.

S. 162. **Révolution profonde — car elle tendait à renverser pour jamais les traités de 1815 et à faire passer définitivement aux mains de la France le sceptre de l'Occident.**

Nicht so schroff vorgetragen; aber wer zweifelt, daß solche Ideen damals in Frankreich vorwalteten, als die Julitage kamen, und noch jetzt nicht entwurzelt sind?

In Karl X. war durchaus Mangel an Geschick zu seiner Rolle. Er konnte sich nimmermehr in diese constitutionellen Formen finden. Vergebens hatte ihn der sterbende Louis XVIII., der ihn wohl kannte, gewarnt und auf den Duc de Bordeaux hingewiesen. — Wer auch nur kurze Zeit in Paris verweilte, mußte es wahrnehmen. Von vorn herein hatte er es mit allen wirksamen Theilen verdorben. Günstige Erinnerungen kamen ihm nicht zu statten. Ehre den ausgewanderten hohen Priestern. Aber der Adel — unter denen ich zwar Freunde zählte — aber die Masse — Coblenz! das ich so in der Nähe sah, ihn selbst mit eingeschlossen, und wie ich ihn in den Abbildungen des Schlößchens Bagatelle wieder fand, die sein Werk waren! Und hintennach Frömmler, wie das gewöhnlich geschieht. Doch das ist mein Pensum nicht. Er starb im Exil.

Dieſes ſelbige Frankreich aber, neben ſeinen Exceſſen, ſeinen Buonapartiſchen Illuſionen, ſeinen republikaniſchen Elementen oder Ingredienzen, bewahrt doch einen Geiſt der Klugheit, hiſtoriſcher Bildung und Erfahrung, einen Geiſt der Ariſtokratie ſo mancherlei Art, des Adels, der Kirche, der Induſtrie, der Intelligenz, — bewahrt einen Zuſammenhang der Centraliſirung, der Nationalität, die für ſie wie ein guter Genius wirken. Dazu der glückliche Wurf des Schickſals, der durch Quaſi-Legitimität den klugen Louis Philipp an ihre Spitze führte. Da mich politiſche Erwägung in der Heſſiſchen erſten Kammer zu ſeiner Perſon führte, will ich hier nur daran erinnern, was ich dort von ihm geſagt habe. Ich weiß es nicht beſſer auszudrücken und kann ihm auch nur hier ſo huldigen.

Die Erde iſt ihm unſtreitig viel ſchuldig, und in Frankreich hat er wenigſtens die Probe gegeben wie Bernadotte in Schweden — daß die Dinge mit ſolchen oder ähnlichen politiſchen Anſtalten noch gehen können, was wir ſonſt an ſo vielen Ecken und Enden gänzlich bezweifeln müßten.

Wohl iſt die menſchliche Geſellſchaft ungemein krank, und nicht blos in der Einbildung, ſondern weit in der Mehrzahl leidend. Die Entwickelung der Haupturſachen, irgend eine Angabe der Heilmittel, wenn es

welche giebt, ist hier meine Aufgabe nicht. Untersuchungen über Civilisation werden mich dahin zurückführen.

Doch die Spaltung der Niederlande hat die europäische Lage sicher nicht verbessert. Der Zweck der Gestaltung dieser Monarchie war nicht Gunst für Holland, nicht Gunst für das Oranische Haus, sondern wörtlich:

> Afin d'établir un juste équilibre en Europe et de constituer les provinces unies dans des proportions qui les mettent en même de soutenir leur indépendance, par leurs propres moyens!

Ist das noch der Fall? Wer kann es redlich behaupten? Ein solides politisches System, das man ohne irgend einen vernünftigen Grund aufgegeben hat! Bewahrung des Friedens, dieses Kleinods auf der Erde, war der Vorwand. Aber in Politik und Völkerrecht gestaltet sich alles zur Schwäche, Schlechtigkeit und zu eitlem Geplauder, sobald man einen Frieden ohne Ehre, ohne Treue dem Wort und ohne Sicherheit meint. Kein Bundessystem kann das ertragen. Hören wir unsern illustren Zeitgenossen, den dirigirenden Minister, noch in diesen Jahren, bei dem votirten Dank an die Armeen in Indien und China:

> That every interest of this Kingdom will be maintained, and that English honour will be fully vindi-

cated, in whatever quarter of the globe it may be violated or infringed.

Und bei jedem Anlaß, auch bei jedem Fest wird geflissentlich so gesprochen.

Man unterstellt also, daß Frankreich Zwangsmaßregeln nicht geduldet hätte, und thatsächlich nicht geduldet hat. Man unterstellt, daß die Krone Ludwig Philipps höchlich gefährdet gewesen wäre, wenn er Zwangsmaßregeln der großen Allianz zugegeben hätte, wenn er hätte geschehen lassen. — Aber anerkanntermaßen war diese große Anstalt, diese Barrière, dieses Gesammtkönigreich der Niederlande gegen Frankreich gerichtet. Die ihm sonst günstigen Verträge zu Aachen hatten das nur consolidirt. Es ist also schon absurd, nur in Frage zu stellen, ob ihm irgend ein Richteramt hierin zustehe. Eben nach jenen Aachener Verpflichtungen hatte er die vollständige, dauernde Haltung gelobt, und es wäre schon ein großer und neuer Schritt, eine höchst bedeutende Vergünstigung gewesen, ihm eine Mitwirkung zur möglichen Verbesserung Belgischer Zustände einzuräumen. Und wenn man so, unter seiner Mediation, dem Prinzen von Oranien — wie es vorübergehend wirklich zur Sprache kam, und welcher mehr innere Zuneigung zu den Belgiern gefaßt hatte, als es seinem Vater möglich war, wenn man für ihn ein Vicekönigthum und die beständ-

dige Residenz zu Brüssel und Tervüeren vermittelt hätte, so wäre der Friede auch mit diesen Mitteln bewahrt worden, aber freilich para bellum, und führe ihn beherzt und nachdrücklich, wenn es sein muß. — Zu Wien, zu Paris, zu Aachen — hätte man das Gegentheil auch nicht im Traum sich vorgestellt! —

An wem liegt nun die Schuld, daß das nicht geschah, daß man nur mit Protokollen spielte? Am meisten spreche ich Rußland von aller Schuld frei, weil es schon am wenigsten bei der Frage interessirt ist, am wenigsten von Frankreich zu befahren hat. Die größte werfe ich auf England und seine Difficultirung der Subsidien. — Ob sie Nebenabsichten hatten, ob Mißfallen an der Widersetzlichkeit der Niederländischen Regierung bei manchen schweren Zoll- und Handelsfragen; ob frühere Gunst für Leopold, ihren Adoptivsohn, wirkte; — ob der Sophism, als ob sie ein für allemal für die Abtretung des Cap und andrer Colonien Ersatz geleistet hätten, der nun ohne ihre Schuld durch Mißgriffe verloren gehe; — ob Herrn Talleyrands Manier und überwiegende Geschicklichkeit, der ihnen die Seligkeit der Allianz zwischen England und Frankreich vorspiegelte; — ich wage nicht zu entscheiden, und will die Anklagen hier nicht mehren. Die Persönlichkeit Lord Palmerston's — von der Familie Temple — jenes Sir William Temple vergangener

Zeit — ist mir dabei die widerwärtigste, die des Herzogs von Wellington die unerklärlichste. Uebrigens werde ich einen andern literarischen Raum zu der Erwägung finden:

Warum die Abneigung gegen England auf der ganzen Erde in beständigem Steigen sei, und über die Mittel, das zu mindern.

Sei es ich oder wer sonst, Niemand kann seinen Zeitgenossen größern Dienst leisten, als mit solcher klaren Entfaltung, Mahnung und Warnung.

Oestreichs Interesse, seine Consequenz, Stabilität, Unbefangenheit in Absicht der Personen; endlich einzelne Worte und Seufzer des Fürst Metternich, die ich auf dem Johannisberg vernahm, lassen mich stark glauben, der religiösen Sympathien ungeachtet, daß sie nicht die letzten gewesen wären, zur ernstlichen Wehre zu schreiten, wenn jene Vordermänner dazu aufgefordert hätten. Nur als jene Protokolle schon im schimpflichen Gang waren, vernahmen wir die Stimme des Herrn Gentz, die seiner Logik und Politik die Krone auffetzt. Sein Biograph, oder der Herausgeber der Gentzischen Schriften, Herr Schlesier, sagt selbst im Vorwort zum letzten Theil:

Septbr. 1840. Die Briefe an Stanhope in der Orientalischen Frage, die Friedensevangelien nach der Juliusrevolution — das sind Stü-

cke, die auch in der Gegenwart volle Bedeutung haben, und wohl noch lang behalten werden. — Nur zu volle Bedeutung! Aber zur Ehre und Nutzen unsrer Nation?

Aber Preußen!

Seit wenigen Jahren ist Friedrich Wilhelm III., dieser merkwürdige, hartgeprüfte, verständige, unstreitig tugendhafte Zeitgenosse, nach langer Regierung von uns gegangen. Einmal mit dem Vorsatz, ächte, also gemäßigte Huldigung zum Todtenopfer hier darzubringen, werde ich ihn um so weniger hier vorbeigehen, als seine Königsrolle hier ganz eigenthümlich und beständig im Spiel ist.

Neuerlich hat der Bischof Eylert, sein Beichtvater und in vieler Hinsicht sein Vertrauter — Plinius dieses Trajans — ihn geschildert:

Charakterzüge und historische Fragmente aus dem Leben des Königs von Preußen.

Dankbarkeit und Bewunderung haben die Feder geführt und häufig übertrieben.

S. 7. — wie der Erste, so auch vielleicht der schönste Mann im Lande — ein wahrer Princeps.

S. 56. Wie er dachte und fühlte — — — das hörte man an dem Tone seiner sonoren Stimme, das las man in den edlen Zügen seines offenen Angesichts. So sehr im Widerspruch mit andern Aeußerungen über

sein zu großes Mißtrauen in sich und Andre. — Und die Stelle:

S. 71. Populair im edelsten und vollsten Sinn — wenn man damit die Gesinnung meint — schien er in seinem oft morosen Ernst, in seiner Kürze, Knappheit, Schweigsamkeit und Abfertigungsmanier vielmehr oft unpopulair — und wer ihn so nur sah und dann nicht wieder, konnte leicht ein nachtheiliges Bild sich von ihm machen, wie das denn auch nicht selten geschehen ist.

Mich dünkt, die eine Hälfte hebt die andre auf. — Ich sah den König oft. Schon in der Jugend, zugleich mit ihm Bräutigam und damals am Hof zu Mannheim bei Fest und Ball und Tanz, dann zu Berlin und Wien und Paris. Allerdings sah ich ihn am liebsten in seinem Familienzirkel. Denn auswärts fand ich ihn mehr düster, in sich gekehrt und verlegen. Persönlich habe ich mich seiner nur zu beloben.

Auch er hat das Unglück mit männlichem Muth ertragen. Ob aber derselbe Grad der Entschlossenheit bei ihm wie bei Kaiser Franz zu rechter Zeit eintrat, bezweifle ich, — bezweifle ich mit dem Minister Stein, wie mich dünkt, und in Folge der offenkundigen Thatsachen. Größeres Zutrauen zu sich selbst gewann er allerdings, wie der Bischof sagt, erst in den späteren Jahren.

Herr Eylert meint, der Text der heiligen Allianz

rühre eigentlich von ihm her. Die dort ausgesprochenen Gesinnungen, christlich zwar und mit christlicher Demuth, sind doch an sich so monarchisch, ja so absolutistisch, daß jeder der drei mächtigen Theilhaber gewiß schon früher persönlich so gedacht hat und so aus seiner Seele diese politisch-patriarchalischen Vorsätze hätte dictiren können. Dieser Styl ist auch so halb Orientalisch, mit einer Tinctur von Mysticism, daß ich bei der allgemeinen Meinung stehen bleibe, Alexander sei der inspirirte ächteste Verfasser, was auch sonst mit allen Prämissen zusammenhängt.

Und sicher ist dieser Spiritus nicht verschwunden; er ergießt sich noch sichtbar über vieles. Er einigt noch diese drei, oder hält sie zusammen, wenn nur nicht der eine unter dieser Aegide thut, was ihm beliebt, und die andern zuschauen und südlich von Ungarn geschehen lassen. Er war Basis der engeren Allianz vom 20. Nov. 1815 zwischen den vier Mächten gegenüber Frankreich:

> de maintenir dans sa force et vigueur le traité signé ce jour-là avec le Roi de France et de veiller à ce que les stipulations de ce traité, ainsi que celles des stipulations particulières, qui s'y rapportent, soient strictement et fidèlement exécutées dans toute leur étendue — —

Etwas modificirt schon in dem Communicationsschreiben an Louis XVIII., wo die

> vœux formés par les cabinets alliés pour la con-

servation de *l'autorité constitutionelle* de sa Majesté très chrétienne pour le bonheur de son pays et pour le maintien de la paix du monde

so förmlich ausgesprochen waren. — Wohlthätig wirkte er noch zu Aachen und war dort Frankreich sehr günstig. Aber fürwahr, was man später in den Niederlanden zugab, war davon kein Ausfluß; denn der ausdrückliche Vorsatz war, Wort, Verheißung, Vertrag und Bündniß treu und fest zu halten. Und der König der Niederlande war zum Beitritt förmlich eingeladen worden und vollzog ihn, — sich sicher mehr auf den eigenen Vortheil, auf die evidente Politik dieser Alliirten, als auf noch so feierliche und fromme Worte verlassend.

Weit richtiger schildert Herr Eylert dort die unvergleichliche Königin Luise — mit Recht noch jetzt Idol für uns Alle. Er schildert diese so schöne Frau bis in ihre innerste Denkweise, bis in ihre zartesten Empfindungen; und ihr Aeußeres trug davon ganz das Gepräge. —

Ein Anderes bleibt immer, den Schatten Friedrich Wilhelm III. rechtfertigen, ein Anderes, ihn blos entschuldigen wollen. Entschuldigung ist kein Lob.

Die Besorgnisse des überall Umsichgreifens des Revolutionsfiebers waren von kurzer Dauer. Ein gerechter, nachdrücklicher, im Nothfall nachhaltiger

Krieg hätte dem Unwesen besser wie alles Andere ein Ende gemacht. Ein bewährterer Grund, eine verzeihlichere Scheu war in Friedrich Wilhelm III. das Andenken an die Schlacht von Jena, — selbst untermischt mit der näher liegenden Erinnerung an das Unterliegen bei Ligny. — Aber am Ende blieb es nicht nur ein Aufgeben von Freundschaft, Bündniß und enger Verknüpfung, sondern eine Vergessenheit der eignen Königspflicht, der Sorge für die Sicherheit seines Reiches, wenn er anders konnte. Die gesammten Niederlande waren Preußens beste, sicherste, bereiteste, organisirteste Schutzwehr in jeder Beziehung, wie schon zu Waterloo. Jetzt müssen sie sie suchen, mit Mühe und Zweifel suchen, an der gefährlichsten Ecke. Der große Nachtheil für Preußen und seine auswärtigen Verhältnisse ist keineswegs zu mißkennen, — mit drei durch seine Schuld im Lauf der Zeit mutilirten Staaten, Polen, Sachsen und den Niederlanden so eng zusammenzuhängen und auf ihre immediate Hülfe angewiesen zu sein, immer ungewiß, was der andre Tag, was irgend ein Vorfall, modische Grundsätze, stärkere Bewegung in der europäischen Denkweise, hervorbringen mögen. Handelssachen, so günstig sie sich gestalten mögen, sind nur Gefährten, Attribute des Friedenszustandes, die in schweren Zeiten nicht abhalten noch fürhalten, wenig oder nichts gegen Leidenschaften vermögen.

Die große Allianz, in so fern sie wohlthätig, treu

gemeint, worthaltend, Zutrauen einflößend sein sollte, ist seitdem dadurch erschüttert, locker geworden, oft in Unterabtheilungen zerfallen und Neid und Argwohn unter ihnen immerdar wach. Das bessere System des Gleichgewichts, das nur Thoren und Unwissende leugnen oder gering zu schätzen scheinen, ächte Staatsmänner aber immer im Auge behalten, hat also dadurch keineswegs gewonnen. Der alte Begriff der Barrieren ist damit gleichsam verschwunden. Der Niederlande Mißstimmung, finanzielle Unordnung und Beschränkung, die schädliche Rückwirkung auf das Numerische des Heeres sind davon unmittelbare, unzweideutige Folgen.

An die Aechtheit und Bedeutung der vom Bischof Eylert uns aufbewahrten Anekdote glaube ich gern und vollkommen, daß der Herzog von Orleans, als er in Begleitung des Bruders Berlin und den Berliner Hof besuchte, auf ausdrückliches Geheiß seines Vaters die Hand des Preußischen Königs geküßt habe, als des eminentesten Bewahrers des Friedens.

Und unter den Rathgebern des Königs habe ich besonders neben dem priesterlichen Ancillon, den ich gern vorbeigehe, jenen illustren und gelehrten Mann in argem Verdacht, daß er stets eifrig und auch zur Unzeit dahin gewirkt habe — nach allen Umständen, nach seiner doppelten Stellung in Preußen und in Frankreich, nach seinem Hin- und Herreisen, seiner angebor-

nen Rührigkeit, seiner Liebhaberei auch an Politik — Alexander Humboldt. Ein Wort von ihm, daß ich mich irre, daß er stets wie sein Bruder Wilhelm gedacht habe, — solch Wort würde mich augenblicklich belehren. Dieser Brudername hat sonst überall in Deutschland so guten Klang. Würde er aber beharren und seine Ansicht, sein Bestreben, das Resultat etwa vertheidigen, wohlan, die Zukunft wird über diese ohne Noth bereiteten Gefahren erst entscheiden. Sie kann leicht noch Schlimmeres bringen.

In dieser meiner Lage und Gesinnung wartete ich jüngst dem König Leopold in Wiesbaden auf. Seine Majestät waren mir vom Wiener Congreß her längst bekannte, gewogene Person. Nach Wien und Griechenland, den Hauptgegenständen der Erinnerung und des Gesprächs, vermied ich keineswegs der Veränderungen in den gesammten Niederlanden zu erwähnen.

Sie erwarten selbst nicht, daß ich in meiner Persönlichkeit dem Beifall gebe. Aber wenn es hat sein müssen, so sind Eure Majestät nach allen Umständen noch der mir zu Brüssel willkommenste Herr. Abgerechnet mein Dienstverhältniß, wenn ich Gehülfe oder Werkzeug war, für Europa, für Deutschland ein Werk in einem Band herauszugeben, das kann jetzt in zwei Tomen edirt werden. Alles ladet wohl zu der Unterstellung ein, und der einfachste Blick, woher die Gefahr droht.

Eine Antwort hatte ich wohl nicht direct erwartet. Aber hätte ſie nach Wunſch gelautet; auch dieſer Fürſt iſt nicht mehr jung. Es bleiben precäre Verhältniſſe, der politiſchen Kunſt und der Intrigue anheimgefallen.

Ich habe oben im voraus bemerkt, daß ich dieſe Blätter, genannt

Mein Antheil an der Politik

und ihre Theile mit dieſem fünften hier gänzlich ſchließen wollte. Mein Vorübergehen am Bundestag hatte ich im vierten Theil mit Commentar erläutert und verſehen. Auf dem großen Welttheater bin ich als thätiger Politiker ſeitdem nicht wieder erſchienen, noch habe ich darnach getrachtet oder es gewünſcht.

Aber obgleich Landmann und Gärtner, nur bisweilen Heſſiſcher Landſtand, habe ich doch keineswegs aufgehört, an allen die menſchliche Gattung nah angehenden Fragen, an den vaterländiſchen Verhältniſſen beſonders, zu welchen ich Schweiz und Niederlande beſtändig zähle, ſehr lebhaften Antheil zu nehmen. Und demnach habe ich mich beſtrebt, meinem Wort, meinen Anſichten, meiner Gedankenreihe Eingang zu verſchaffen. Auch das Schwerſte habe ich nicht geſcheut, der Macht nicht geſchmeichelt, ihr vielmehr Trotz geboten oder Widerſtand geleiſtet, wo ich ſie auf unrechtem Weg glaubte. Das Völkerrecht ſelbſt, wie es geübt, entſtellt oder vernachläſſigt wird, habe ich gefliſſentlich meiner Kritik unterzogen, und Pentarchie,

Protectorate, Protokolle, Carlsbader Beschlüsse in ihren Schwächen und Blößen gezeigt.

Ueber die Construirung des deutschen Bundes habe ich mich oft genug geäußert. Man hat mir, Stein selbst, den Vorwurf gemacht, daß meine Ideen zu phantastisch, das heißt wohl, zu abstract gewesen seien. Niemand auf der Erde wäre fähig gewesen, ein Werk aus einem Guß zu liefern, das allgemein annehmbar gewesen wäre. Es mußte zur Discussion, zum Transact, zum datum et retentum kommen — zur Bundes- und Congreßacte. Die Zeit sollte das ihrige thun.

Da die Kaiserwürde demnach nicht mehr platzgreiflich war, da ein Bund so ungleicher Theile die Stelle vertreten sollte, und Schicksal, Lage der Güter und eben die großen Völkerverträge, von denen ich hier handelte, mich mit einem großen Theil der Unterpfalz und Mainzischer Kurlande an das Großherzogthum Hessen knüpften und übergaben, so wollte ich dort nach früheren deutschen Einrichtungen und nach seitdem geläuterten Maximen und Erfahrungen eine solide, haltbare, ständische Verfassung. Ich habe mich darum bemüht, meinen Beitrag geliefert, ja bedeutend mitgewirkt, und sie besteht. Der erste und wesentlichste Grundsatz, den ich verfolgte, war, nicht unter den alten, ziemlich allgemeinen und noch zu wenig erörterten landständischen Einrichtungen, in praktischer Uebung

zu bleiben. In beiden Kammern habe ich seitdem vieles zur Sprache gebracht und hinlänglich commentirt, was mir behufig schien, der Anstalt, der Verfassung Leben, Gestaltung und Gehalt zu geben, bisweilen auf den Bund selbst zurückzuwirken. Gleich in den Vordergrund stelle ich das Zweikammersystem, die Verantwortlichkeit der Minister — die Thronreden, Species von Rechenschaft über die Vergangenheit, Schilderung der Gegenwart und Programm für die Zukunft, und darauf die Erwiederung. Das stete Augenmerk auf den Staatshaushalt ohnehin.

Diese große Frage, diese Wahl zwischen Absolutism und constitutionellen Formen spaltet Europa noch in ziemlich gleiche Theile, und ist eigentlich die Basis der ächten Allianzen, wenn sie sonst nichts verrückt. Die am meisten verwickelte, angefochtene Stellung ist die der Krone Preußen. Diese Complicationen, diese Ansprüche, diese Reformen machen offenbar die Politik des Tages aus, das Richtmaß, wonach wir am meisten zu schauen haben! Nach Dublin und nach Berlin, nach Madrid, nach Preßburg und nach Athen, nach Stockholm und Copenhagen. Skandinavien ist eine gährende Idee. — Und es sind noch andre vulkanische Elemente, dort, wo Aetna und Vesuv Feuer und Lava sprühen. — Wichtig und bezeichnend ist es jedoch, daß diese selbigen Verhandlungen zu Frieden,

Beruhigung und Zufriedenstellung, die ich hier zu schildern hatte, Frankreich und den Niederlanden diese parlamentarischen Formen nicht nur empfahlen, sondern gleichsam garantirten. Unvermeidlich hat es Früchte getragen.

Dieses Zollsystem mit seinen Rivalitäten, dieser deutsche Zollverein ging dann doch ursprünglich von Darmstadt aus. Zwar gänzlich ohne mein Zuthun oder Aufforderung; aber als es bei den Ständen zur Sprache und Billigung kam, versagte ich Beifall und Unterstützung nicht. Otterstedt, der Preußische Gesandte, der zugegen war — mein alter Freund, wird mir nicht verübeln, wenn ich ihm Originalität beimesse — nun, er versicherte mich, daß meine Rede ihm Thränen entlockt hätte. Es war ein Modus, mir zu danken. Ich kann darauf nur versichern, daß mein Aug und mein Gemüth trocken und kalt blieben. Die dominirende und bis nun gesteigerte Empfindung in mir war vielmehr Mißbilligung, daß diese Materie im Völkerverkehr eine so bedeutende Rolle spielt — mit allen Symptomen der Unbilligkeit, der Habsucht und Mißgunst — das Völkerrecht entstellt und unsre Gattung verunedelt und entwürdigt, vom Bessern abzieht.

Doch keine Materie habe ich eifriger, nachdrücklicher, standhafter verfolgt durch alle ihre Stadien, als

die der deutschen Auswanderung; bald, indem ich suchte die Wege zu zeigen, zu bahnen, bald wieder zu moderiren. Von keinem politischen Princip verführt oder befangen, und eben so Weichsel und Wolga zulassend, als den Missouri, als Brasilien, und unter Einschränkungen Texas oder Australien. — Aber hier ist der Ort nicht, das weiter zu entwickeln.

Diese Rücksicht, dieses Anerkenntniß des Bedarfs, der Billigkeit der Beförderung deutscher Auswanderung und Quasicolonisation — führte meine Gedankenfolge um so lebhafter nach dem Orient, und zuerst nach Griechenland und zu den thätigsten Philhellenen. In jener Kritik des Völkerrechts habe ich besonders diese Fragen beleuchtet und auf die Mängel, die Blößen, die bösen Leidenschaften, die Fehlgriffe, die Inconsequenzen hingewiesen — So entfernt von ächter Humanität und Fürsorge für so große Strecken der Erde und für die Zukunft unser Aller. Dort ist allerdings der Prüfstein europäischer Klugheit, Gesittung und ächter christlicher Gesinnung. Aber — —.

Aber bezweckt man dort Civilisation und vernünftige Religion? — nein, sondern Handel, Gewinn, Uebervortheilung und Stoff des Haders. Die zwei großen Bindungsmittel unter den Menschen, die die Natur, die Geschichte und die Logik kennt — Handel

und Religion, oder Religion und Handel — wissen wir umzukehren und lassen sie zum Verderben, zur Verschlechterung der menschlichen Gattung ausarten und mißbrauchen. Vom Schmuggel und Opium bis zum Anzünden der Kirchen zu Philadelphia. Recht charakteristisch bedeutet Philadelphia — Bruderliebe!

Nachdem die kirchliche Spaltung die Niederlande wieder gebrochen hatte, die ich mir, nach Inhalt dieser Blätter, so viele Mühe gab, zu verknüpfen, zu erweitern und zu schirmen — erschien bald in Deutschland — am Rheinstrom, das Unwesen mit Droste von Vischering und eine Quelle vaterländischer Zerwürfnisse — die noch nicht versiegt ist — und mit so vielen andern mißliebigen Erscheinungen noch zusammenhängt. — Deutscher, rheinischer Edelmann und in gemischter Ehe friedlich lebend, hielt ich mich zur

Ansprache an die deutsche Nation

geeignet und berufen.

Diese Ermahnungen haben gefruchtet, haben abgekühlt, haben gefallen, aber bei weitem nicht überall. Die üblen Gesinnungen, die Zwiste haben sich vielmehr verbreitet. Sie füllen die Tagesgeschichte, wenn ich nur Daniel O'Connell und die helvetischen Gaue nenne.

Bloße Wiederholung würde vergeblich sein. Die Art muß schärfer an die Wurzel gelegt werden. Die großen vaterländischen Staatsgesetze, die keineswegs

ungültig geworden sind, drücken den Wunsch nach Einigung der Confessionen aus. Sie stellen sie in Aussicht, sie schreiben solch Trachten vor, und ich werde sie befolgen. Schwer mag es sein, aber nicht unmöglich. Denn jene Vorfahren sprachen keinen Unsinn und Leibnitz war kein Thor. Selbst die Versuche und Bestrebungen sind nicht ohne Verdienst und ohne Wirkung. Sie enthalten die Keime der Versöhnung; sie sind die Antipoden des Hasses, sie zeigen die Bahn der Annäherung; sie deuten auf die Excesse und enthüllen sie; sie sondern das Wesentliche vom Unwesentlichen! —

Das Christenthum ist mild, fügsam und elastisch. Es paßt sich den Zeiten und Zuständen an. Dieses Streben soll meine Tage und meine literarischen Versuche schließen. Nach der sorgfältigen Prüfung der Civilisation und ihres Hergangs werde ich der Philosophie, der Tugend und der Religion die letzten Blätter widmen. Sie sind schon in Bereitschaft.

Druckfehler.

Seite	93	Zeile	10	v. unten,	statt	Ce lies Le
—	97	—	9	= =	=	plusieures lies plusieurs
—	122	—	9	= oben,	=	intéressé lies interessées
—	182	—	14	= =	=	sans lies dans
—	336	—	9	= =	=	reviendrais lies reviendrai
—	340	—	2	= unten	=	Alvini lies Albini

Druck von F. A. Brockhaus in Leipzig.

Mein Antheil

an der

Politik.

V.

Der zweite Pariser Frieden.

II.

Die Beilagen.

Leipzig:
F. A. Brockhaus
1845.

Der zweite Pariſer Frieden.

Von

H. C. Freiherrn von Gagern.

Zweiter Theil.

Die Beilagen.

Leipzig:
F. A. Brockhaus.
1845.

Nach den hundert Tagen, der zweite Pariſer Friedensſchluß.

Beilagen.

I.

Schaumburg, den 15. Januar 1817.

Bester Herr von Gagern!

Obgleich erst nach der Confirmation der Verspruch stattfinden kann und ich bis dahin mit keiner Seele meiner hiesigen Umgebungen eine Sylbe darüber spreche, kann ich mich nicht enthalten, Sie, theuerste Excellenz, in Kenntniß zu setzen, daß in der Sache, für welche Sie sich verwendeten, Alles in der schönsten Richtigkeit ist, und zwar so, wie es meinem Herzen wahrhaft wohl thut, nämlich daß sich beide Theile herzlich lieben. Ich hoffe sicher, daß Gott mir die Freude gewährt, auch dieses geliebte Kind recht glücklich zu sehen, da sich die Gemüther sehr für einander passen. Da ich Ihre freundlichen Gesinnungen für meine Kinder und mich langjährig kenne, lieber Herr von Gagern, hielt ich es für meine Schuldigkeit, Ihnen zu sagen, daß allem Anschein nach Sie die Hände zur Stiftung einer glücklichen Ehe geboten haben, da es eine Freude ist, zu sehen, wie herzlich lieb sich die contrahirenden Parteien haben. Der Prinz gewinnt

sehr bei näherer Bekanntschaft, und seine Lebhaftigkeit erregt bei mir durchaus keine Besorgniß, seitdem ich sein gutes, gefühlvolles Herz kenne. Adelheidens Lebhaftigkeit ist durch ihr sanftes, weiches Gefühl so gemildert, daß sie für jeden vernünftigen Mann gewiß ein liebliches Wesen ist, das ein äußerst verträgliches Gemüth hat, und für die, welche sie liebt, aller Opfer fähig ist, ohne selbst sich solche im mindesten anzurechnen, da sie sie freudig bringt. Verzeihen Sie, bester Herr von Gagern, der Mutter diese Beschreibung, die Sie selbst, wenn Sie sie genauer kennten, unterschrieben. Ich darf noch gar nicht an die Entbehrung des erheiternden Umgangs dieses geliebten Kindes denken, und meine jüngsten Töchter auch nicht. Wie furchtbar schnell wird mich dieser Herbst übereilen, wo die schreckliche Trennung mir bevorsteht! —

Doch Klagelieder wollte ich meinem lieben Herrn von Gagern nicht singen, da ich übrigens in jeder Hinsicht so viel Ursache habe, sehr zufrieden zu sein; und bloß, um Ew. Excellenz dieß zu sagen, die Feder ergriff. Ihrer lieben Frau und Familie tausend Herzliches, bester Herr von Gagern, im Namen Ihrer Sie vollkommen und aufrichtig achtenden

ganz ergebenen Dienerin

Amalie v. F. zu Anhalt, geb. Prinzessin zu Nassau.

II.

Cobourg, ce 2 de May 1807.

Monsieur!

Il n'y a que quelques jours que j'ai reçue la lettre, que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 14 de Mars de Varsovie. Monsieur de Muller me l'a envoyée de Berlin, et je ne conçois pas, où elle a pu s'arrêter si longtems. Recevez mes remerciments, Monsieur, pour la lettre si pressante que Vous avez eu la bonté d'écrire a mon fils, elle n'a point manqué son but, car je viens de recevoir une estafette de mon fils, qui est arrivé à Prague où il ne s'arrêtera que quelques jours auprès de sa Soeur la Grande-Duchesse Anne, pour se reposer du voyage, qui a été très pénible à cause des chemins, et d'autant plus, qu'il lui est resté de sa maladie des meaux de tête fréquents et très violents; j'espère le voir sous peu de jours ici, et je prie Votre Excellence de mettre le comble à tout ce

qu'elle a déjà fait pour nous, en s'intéressant si vivement à notre sort auprès du Prince de Bénévent, de vouloir bien encore lui parler de nous, et du retour de mon fils; son absence était la cause du sequestre dont les suites sont bien tristes de toutes les manières, quoique les administrateurs français mettent toute la delicatesse possible dans leurs procédés, cela ne laisse pas que d'être une position bien cruelle pour nous. Connaissant l'esprit de justice et de magnanimité de Sa Majesté Imp. l'Empereur et Roi, j'ose me flatter que la cause cessant Elle voudra bien faire rentrer le jeune Duc dans ses droits naturels; il lui était impossible, sans risquer une rechute, de voyager plutôt. En intéressant le Prince de Bénévent, en notre faveur sa puissante intervention auprès de Sa Maj. Imp. pourra faire valoir la justice de notre cause, et obtenir la levée du sequestre, qui pèse cruellement sur nos épaules. Le Commandant Monsieur Parigot, dont Vous connaissez, Monsieur, l'âme honnête et sensible, et Monsieur l'Intendant Dumolard emporteront ma plus sincère reconnaissance pour la manière pleine d'égard et d'urbanité, avec laquelle ils ont rempli des devoirs qui doivent me paraître bien durs et dont leur aménité a adouci l'amertume. Veuillez, Monsieur, être mon interprète auprès du Duc et de mon bon cousin le Prince de Nassau, pour leur exprimer ma recon-

naissance de l'intérêt si amical qu'ils ont bien voulu prendre à nos malheurs. Je sais par le Baron de Dankelmann tout ce que nous devons à Votre Excellence pour la manière, avec laquelle elle a plaidé notre cause, recevez-en l'assurance de ma plus vive reconnaissance, que je serai fort heureuse de pouvoir un jour vous répéter de vive voix. J'ai l'honneur d'être

Monsieur,
de Votre Excellence
la très humble servante
Auguste, Duchesse de Saxe-Cobourg,
née Princesse Reuss.

P. S.

Je vous prie, Monsieur, d'excuser ce griffonage, des maux de yeux me laissent à peine voir ce que j'écris.

III.

Weilbourg, ce 23 Juin 1815.

Recevez, mon cher Gagern, mes remerciments les plus vifs et les plus sincères de Votre attention amicale de m'envoyer Eck en courier pour me rassurer sur le sort de mon bon Guillaume, et croyez que je reconnais comme je dois, cette marque de Votre attachement. Dieu soit éternellement loué, il m'a préservé d'être l'Etre le plus malheureux. Vous connaissez la tendresse que je porte à mon fils et vous pouvez vous dire combien je me sens heureux de l'avoir conservé. Par une faveur toute particulière du ciel j'apprenais toujours par des estafettes de mon bon Archiduc Charles, qui questionait tous les couriers venant des Pays-Bas, sur le sort de mon fils, que celui-ci se portait bien, et ce ne fut qu'hier, que Guillaume m'écrit lui-même qu'il avait reçu un Streifſchuß, il me mandait avoir voulu rester, mais que mon excellent Kruse l'avait engagé

à aller en arrière. Sa blessure eut lieu le 18, et la veille déjà un de ses chevaux fut tué à côté de lui, et une Grenade prellte ab, à son sabre. Il m'a fait une longue relation de toutes ces journées, qui m'a tellement ravi, comme une preuve de son calme, que j'en ai envoyée une copie à l'Archiduc. Je Vous félicite des nouvelles tranquilisantes que Monsieur de Pfeil vous aura donné de la blessure de Votre Fritz, et je suis charmé de pouvoir Vous dire, que mon fils m'écrit que le 18 au soir Henri se portait encore fort bien. Mes deux régiments ont fait merveille, mais hélas ont essuyés une perte cruelle, au point, que j'en redoute les détails. Quel énorme combat que celui de ces jours, mais aussi quels résultats surprénans. Bénissons l'Etre suprême, et invoquons-le, pour que cela nous procure bientôt le repos dont nous avons tous un besoin si réel. Je Vous suis également très obligé de la part, que Vous prenez au prochain mariage de ma bonne Henriette. Les deux promis se chérissent déjà tendrement et tout nous promet un avenir heureux pour ma fille. Hier je fus avec toute ma famille à Schaumbourg, pour y assister aux fiançailles de ma Nièce Hermine avec le Palatin. Je bénis le ciel, que la blèssure de mon Neveu le Prince Royal ne donne aucune inquiétude, mais le Duc de Brunswic m'afflige, et le Prince Bernhard de Weimar m'inquiéte beaucoup. Je

fais des voeus sincères pour Vos fils, ne cessez pas d'en faire pour le mien. La Princesse Vous dit mille choses et est très sensible à Votre envoi du courier. Je Vous prie, cher Gagern, de ne pas oublier de me porter en compte les fraix de son voyage. Adieu je Vous réitère bien mes remercimens et Vous assure de toute mon amitié.

Fd. Nassau.

IV.

Mémoire confidentiel

sur les intérêts des Etats du Sud de l'Allemagne à l'égard des garanties à demander à la France.

Mi-Août 1815.

La Guerre est finie; Napoléon est mis hors d'état de troubler de nouveau la tranquillité de l'Europe; la dynastie des Bourbons est replacée sur le Trône de France; le moment des négociations est venu.

Les garanties à exiger de la France sur sa tranquillité future doivent nécessairement en être l'objet principal.

L'expérience la plus récente a prouvé que l'établissement des Bourbons sur le Trône de France ne suffit point pour cet effet, et les évènemens qui ont eu lieu dans ce pays étaient de nature à faire croire que la part qui en appartenait à Napoléon Buonaparte a plutôt été accessoire que principale.

S'il faut déduire delà que son éloignement et le

rétablissement des Bourbons n'offrent point de garanties suffisantes, et si l'on ne saurait disconvenir qu'une occupation temporaire de provinces et forteresses n'en fournirait que de précaires, tandis que la voix réunie de tous les peuples de l'Europe réclame, exige même des garanties stables et solides, des garanties indépendantes de l'esprit et des principes du Gouvernement qui s'établira dans ce pays: on ne peut se refuser à la conviction, que le premier but des arrangemens pacificatoires doit être, de munir les Etats limitrophes de la France de boulevards suffisamment puissans, pour les affranchir de toute inquiétude.

La paix de Paris et les déterminations du Congrès de Vienne ont satisfait sous ce rapport, à peu de modifications près, tous les Etats compris dans ce nombre, à la seule exception de ceux du midi de l'Allemagne.

Ces états ont concouru par leurs efforts à rendre à l'Autriche et à la Prusse le rang qu'elles tenaient en 1805; à donner à la Russie une nouvelle et formidable ceinture de provinces qui porte ses avant-postes des bords du Bog sur ceux de la Wartha; à relever les Trônes de Sardaigne, des Pays-Bas, du Hannovre, de Brônswic, de Hesse-Casselle; il n'y a guères une puissance en Europe, grande ou petite, qui n'ait recueilli quelqu'avantage dans le

partage des vastes conquêtes faites par les Alliées sur la France, dans la Guerre de 1814.

Pourquoi les Etats du Sud de l'Allemagne en furent-ils seuls exclus? Pourquoi veut-on les laisser dans la position politique (en tant que cette position résulte de la conformation des frontières et de la distribution des forces), que leur avait donnée la France et qui était calculée dans le système de celle-ci? Serait-ce pour les contraindre de se rejetter tôt ou tard dans ce système et de fournir parlà un prétexte aux vues d'agrandissements de quelq'autre Puissance?

La loyauté et la modération connues de tous les Cabinets que ce soupçon pourrait atteindre, doivent le faire repousser avec indignation; mais il n'en est pas moins vrai, que les mêmes causes doivent produire les mêmes effets, et que les Etats du Sud de l'Allemagne n'ont été forcément entraînés dans le système français, que par l'oubli de leurs intérêts à Basle, Luneville, Ratisbonne et Campo-Formio; par ce même oubli dont ils viennent de se plaindre à Paris et à Vienne; par ce même oubli dont ils craignent d'avoir à se plaindre encore aujourd'hui.

„Ils ont conservé ce qu'ils avaient" leur répondra-t-on peut-être, „les Alliés en renversant l'édi„fice de Napoléon, en ont respecté cette partie et „ont acquitté parlà leur dette envers les Souverains „du Sud de l'Allemagne."

Ces Souverains ne connaissent point celui qui aurait eu le droit de renverser *cette partie* de l'édifice, et au surplus il ne s'agit pas des Souverains, il s'agit des peuples, des Etats; il s'agit de décider si l'intérêt de ceux-ci et l'intérêt de l'Europe, exige qu'ils soient mis à l'abri des invasions de la France, et fortifiés au point d'y pouvoir résister.

En saisissant le moment actuel (qui difficilement se reproduira une troisième fois) pour compléter ce que les négociations de Paris et de Vienne ont laissé à désirer sous ce rapport, les Puissances alliées offriront non seulement à ces Etats, mais à tous les peuples de l'Europe, intéressés à leur sûreté, le seul dédommagement dont leurs sacrifices inouis soient susceptibles.

Sur aucun point des frontières de la France depuis les Alpes jusqu'à la mer du Nord, les boulevards des Etats limitrophes n'ont été tracés par la nature d'une manière plus prononcée que les Vosges ne les offrent au Sud de l'Allemagne.

Il serait superflu de répéter ici tous les argumens qui militent pour la réunion des provinces à l'Est des Vosges avec leur Mère-patrie, mais il ne le sera pas de répondre aux objections qu'on pourrait peut-être faire à cette prétention.

„L'intérêt des puissances alliées (pourrait-on dire) „exige d'établir en France un Gouvernement stable; „les Bourbons sont rétablis, mais ils ne pourront se

„maintenir, si on les force à des cessions et à des „démembremens, qui rayeraient la France de la liste „des Grandes Puissances et troubleraient l'équilibre „de l'Europe.“

Cette objection mériterait peut-être quelque considération, si les Bourbons pouvaient donner une garantie, qu'en ne point les forçant à des cessions, ils se maintiendraient, et que le Gouvernement français n'emploira jamais les armes offensives qu'on lui laisserait, en lui laissant la rive gauche du Haut-Rhin, pour troubler de nouveau la tranquillité de l'Europe. Une telle garantie ne pouvant être donnée, il serait d'autant plus coupable de sacrifier à une chance plus favorable pour les Bourbons, les intérêts et la sûreté future de plusieurs Alliés, ou plutôt de tous; que ce n'est pas aux Bourbons, mais à la nation française qu'on peut et doit demander des garanties; qu'il n'est pas question de la cession d'une partie du Royaume de France, mais seulement de la restitution d'une province qui ne lui appartient que par droit de conquête; qu'il n'est pas question d'imiter l'exemple donné par la France depuis 25 ans, en exigeant un démembrement qui la ferait disparaître de la ligne des Grandes Puissances appelées à maintenir l'équilibre de l'Europe, mais seulement de faire rentrer, conformément au principe énoncé jadis par les hautes Puissances alliées, la

France ainsi que l'Allemagne dans leurs frontières naturelles et de ramener dans le sein Germanique des Provinces essentiellement Allemandes, que la force et l'astuce en avaient arrachées.

En les restituant, la France ne perdra point ses boulevards, qui sont les Vosges avec leurs formidables fortifications, elle ne perdra que les armes essentiellement offensives, que lui assure la possession de la rive gauche du Haut-Rhin (soit avec, soit sans forteresses); et elle n'en restera pas moins égale et même supérieure en population comme en ressources, à toutes les autres grandes Puissances.

„Les Alliés ont des traités avec les Bourbons;
„ces traités garantissent l'intégrité de la France
„telle qu'elle est aujourd'hui.

Il est impossible que ceux qui font cette objection, soient de bonne foi.

Un traité, pour rester valable, suppose d'après toutes les lois naturelles et positives, que les parties contractantes demeurent dans la possibilité de remplir leurs obligations.

Or, les Bourbons en perdant leur Trône, soit par leur faute soit autrement, se trouvèrent dans l'impossibilité de remplir leurs obligations, et par ce fait même, leurs traités avec les Alliés cessent d'être obligatoires pour ceux-ci. Les Bourbons n'ont pu empêcher que la France ne menace l'intégrité du

territoire des Alliés; les Bourbons dès ce moment n'ont plus le droit de prétendre, que l'intégrité de la France soit respectée.

Ce n'est pas aux Bourbons (il faut le répéter), c'est à la France qu'on peut et qu'on doit demander des garanties; c'est à elle seule qu'on a à faire depuis qu'elle sépara sa cause de celle de Louis XVIII., pour embrasser celle de l'usurpateur; car personne ne saurait être la dupe de ceux, qui prétendent que ce n'est pas la nation, mais la force des bayonnettes, qui opéra ce changement.

C'est la force de 200 mille bayonnettes étrangères qui plaça Louis XVIII. sur son Trône l'année passée; c'est la force de 800 mille bayonnettes étrangères qui l'y replace aujourd'hui; pas une goutte de sang français ne fut versée pour l'y maintenir; six cent Français suffirent à Napoléon pour s'en emparer; l'élite de la nation française s'immola pour le lui conserver. Ces faits sont constans, et la postérité sera aussi peu embarrassée que tous les contemporains de bonne foi, pour décider lequel des deux fut l'homme de la nation, ou dumoins celui de sa très grande majorité.

„Mais Louis XVIII. se trouve une foix replacé „sur son Trône, et dès ce moment les traités des „Alliés avec lui rentrent en pleine vigueur.“

Pourquoi Louis XVIII. s'y trouve-t-il replacé?

pour arracher aux Alliés tous les fruits de leurs victoires? Impossible! qui l'y a replacé? les Alliés? Impossible encore! Aucune des Puissances alliées n'a pu trahir la cause commune, et c'aurait été la trahir, que de mettre les Alliés dans la fausse position d'avoir à faire à une nation ennemie et à un Gouvernement ami et de devoir sacrifier aux ménagemens à garder avec celui-ci, les intérêts de leurs peuples et des autres alliés, qui exigent des sacrifices de celle-là.

Il est donc impossible que les Alliés ayant pu ramener Louis XVIII..... *avant que ces sacrifices ne soient consommés* et le fait de l'y voir déjà, ne s'explique que par la supposition, qu'il a lui-même demandé de s'y replacer. En ce cas il a embrassé la cause de son peuple *telle qu'elle est aujourd'hui* et a voulu en courir les chances; car le peuple et le gouvernement ne peuvent être deux, et ne peuvent avoir des causes différentes.

„Mais la cause de la légitimité exigeait de rendre à Louis XVIII. sa couronne.“

Personne ne dit le contraire; la cause des Souverains légitimes est la plus sainte des causes; c'est celle de tous les peuples, car leur repos en dépend; et si la déclaration des Souverains du 12 Mai a pu faire craindre un instant aux peuples de l'Europe de voir abandonnée cette cause par les Gouvernements,

ils doivent avec gratitude les voir en reprendre la défense.

Mais peut-être aurait-elle été plus efficacement défendue, peut-être son triomphe aurait-il été plus beau et mieux assuré, si Louis XVIII. eut attendu que le même Gouvernement provisoire et les mêmes représentans qui venaient de le proscrire, fussent contraints par leur conscience, ou à son défaut par la sévérité des conditions du vainqueur, à l'appeler à leur secours, à se jeter dans ses bras et à lui rendre eux-mêmes le trône dont ils l'avaient si injustement fait descendre; s'il leur eut abandonné le triste soin de recueillir eux-mêmes le fruit de leurs crimes, en signant cette partie de ces conditions dont la sûreté future de l'Europe ne permet point de se rabattre, et s'il eut apporté la remise de cette autre partie, que le ressentiment, la vengeance et l'indignation auraient eu le droit de dicter, comme un hommage rendu par tous les peuples à la cause des Souverains légitimes, comme une preuve de l'estime des nations pour les vertus et les malheurs du frère de Louis XVI., comme un gage enfin, de la réconciliation de l'Europe avec la France.

„Encore aurait-il fallu que les Alliés s'accordas-
„sent entr'eux sur les conditions qui sont effective-
„ment nécessaires au maintien de la tranquillité fu-
„ture, et sur celles qui ne tiendraient qu'à la ven-

„geance; qu'ils s'accordassent sur la question s'il est „nécessaire, de reprendre les Vosges pour limites „de l'Allemagne, ou s'il suffit d'ôter à la France les „*points d'agression*, en la forçant de céder quel- „ques forteresses, d'en démolir quelques autres etc."

Si à cet égard il pouvait y avoir différence d'opinions entre les Alliés, l'opinion des parties les plus intéressées prévaudra sans doute sur celle des Puissances qui ne partagent point leurs dangers, et qui n'ont ni lutté pendant des siècles contre l'ambition de la France, ni porté pendant de longues et cruelles années de deuil, d'humiliations et de désespoir le joug de ce voisin turbulent.

Que la nécessité de consolider davantage les Etats du Sud de l'Allemagne soit surtout au nombre des moyens à employer, ce point est prouvé par mainte tristes expériences et reconnu par tous les cabinets éclairés. Cette consolidation ne serait point effectuée par la cession ou démolition des forteresses sur le Rhin. En forçant une nation à démolir des forteresses, on l'humilie et on l'aigrit, sans l'affaiblir et sans se fortifier. Une forteresse, sans la Province à laquelle elle appartient, est une charge aussi onéreuse pour l'Etat qui l'acquiert, que vexatoire pour celui qui la perd. Une Province garnie de forteresses, défendue par des boulevards naturels, se reprend aussi difficilement que la conquête

d'une forteresse isolée, où la reconstruction de fortifications démolies est facile après le moindre succès. Ce ne sont point les places de Huningue, Schelestadt, Strasbourg et Landau; c'est la possession de la Rive gauche du Haut-Rhin qui, si elle demeurait à la France, compromettrait tôt ou tard la sûreté du Sud de l'Allemagne, du Grand Duché du Rhin, du Royaume des Pays-Bas et enfin la tranquillité de l'Europe.

Il n'est pas à présumer que d'aucun côté on pourrait faire l'objection „que le Sud de l'Allemagne „n'a pas besoin de boulevards contre la France, „puisque les Armées des grandes Puissances sont „assez rapprochées pour pouvoir venir à chaque in„stant à leur secours."

Ce seroit insulter aux malheurs des peuples du Sud de l'Allemagne, qui depuis vingt ans hébergent alternativement les armées de toutes les nations, et qui par des flots de sang et par les plus pénibles sacrifices ont acquis le droit d'exiger qu'enfin on les mette en état de se défendre eux-mêmes. Ils le réclament ce droit et le Gouvernement qui leur prête son organe ne fera que remplir un devoir sacré.

Puisse-t-on les écouter; puissent les Cabinets éclairés qui dans ce moment sont appelés à décider des destins de l'Europe, faire entrer dans la balance, la situation de l'esprit public en Allemagne, et péser à sa

juste valeur le cri d'indignation qui retentirait sur la rive gauche du Rhin comme sur la Rive droite, si le voeu unanimement prononcé des peuples frères qui les habitent, était encore une fois rejetté, leur attente encore une fois trompée et l'Allemand du Brisgau ou de Deux-Ponts, encore une fois condamné à prévoir un ennemi dans l'Allemand de Montbeillard ou de Sarrebourg.

„Le même cri d'indignation et de désespoir re-„tentira dans toute la France si l'on ne respecte son „intégrité."

Chaque froissement de l'amour-propre français fera retentir ce cri.

La cession de la Belgique l'a déjà fait retentir, sans qu'on l'ait écouté; pourquoi l'écouterait-on, lorsqu'il s'agit d'une cession tout aussi juste et qui n'est qu'une conséquence nécessaire de la première.

Jamais la possession de la Belgique ne sera assurée sans celle des Alsaces. Si l'on veut écouter les Français de préférence à ses Alliés, on n'osera toucher à aucune forteresse, à aucun monument, ni même à leur bourse, et l'Europe entière ne se sera soulevée, elle ne se sera apauvrie et n'aura fait tous les genres de sacrifices, que pour emporter de stériles lauriers et la perspective certaine de recommencer les mêmes sacrifices au premier jour.

„Des cessions de la part de la France pourrait-

„on enfin objecter) en entraîneraient d'autres et „prolongeraient ces reviremens continuels des „provinces auxquels il est d'autant plus tems de „mettre un terme, qu'ils ébranlent d'une manière „dangereuse les relations des Gouvernemens et „des Gouvernés."

Ces reviremens pourraient effectivement devenir nécessaires, si les Provinces à céder par la France servaient à l'agrandissement d'une puissance déjà formidable à des voisins, qui alors devraient exiger des rétrocessions; mais cet inconvénient disparaîtra si l'on employe ces cessions à consolider ceux des Etats du Sud de l'Allemagne qui se trouvent en première ligne contre la France. Le mince agrandissement qui leur en reviendrait ne donnera de l'ombrage à personne, mais du moins ils se verraient parlà mis en état d'entretenir le nombre de troupes et les forteresses nécessaires pour résister à un premier choc.

V.

Etat des négociations actuelles entre les Puissances alliées et la France

le 26/28 Juillet 1815.

L'alliance européenne et la guerre, qui vient d'être heureusement terminée par la bataille du 18 Juin, avaient pour but:

1) de délivrer la France de Bonaparte et du système révolutionnaire qui l'avait reporté sur le trône;

2) de placer cet état dans la situation intérieure et dans les rapports extérieurs rétablis par le traité de Paris;

3) de garantir à la France et à l'Europe le maintien inviolable des transactions fondées sur le traité de Paris et complettées par les actes du Congrès de Vienne.

Bonaparte et les siens sont au pouvoir des alliés. Son armée est soumise. Elle va être licenciée. Louis XVIII. est à Paris. La nation reconnait ce monarque

comme l'intermédiaire de sa pacification avec l'Europe.

Les armées alliées occupent la France, elles sont entretenues par elle.

Le premier et le plus essentiel objet de l'alliance et de la guerre est donc atteint.

Il s'agit maintenant de remplir le second, savoir de garantir par des mesures grandes et efficaces, le repos de la France, et conséquemment celui de l'Europe.

Ce repos ne peut consister en France que dans un ordre de choses, qui rende à jamais impossible le retour des révolutions. Il ne peut se consolider en Europe qu'autant, que la France comme corps politique sera mise dans l'impossibilité d'y porter atteinte. C'est de ce principe, de l'état actuel de l'esprit public en France, enfin du traité du 25 Mars, que dérivent en raison composée toutes les questions relatives aux garanties, que les alliés ont le droit d'exiger de la nation française, à l'effet d'assurer d'une manière immanquable et permanente le résultat des grands sacrifices qu'ils ont porté au bien général. Ces garanties sont morales et réelles. Les unes ne peuvent reposer sur l'opinion. Les autres se fondent sur la force.

Une constitution qui affermisse le pouvoir du gouvernement du roi sur celui d'une représentation natio-

nale, et qui identifie les intérêts crées par 25 ans de révolutions à ceux de la Royauté peut seule présenter l'ensemble des garanties morales.

La diminution directe ou indirecte des forces de la nation française, la présence permanente ou temporaire des forces étrangères en France constituent en général les garanties réelles.

Il importe d'examiner les garanties de l'une et de l'autre classe pour décider:

1) Si c'est dans l'une ou dans l'autre ou enfin dans toutes les deux espèces de garanties que les Puissances alliées peuvent légitimement trouver celles qu'elles sont en droit de demander à la France.

2) Après avoir déterminé avec précision la nature de ces garanties, il est également important d'examiner quelles sont les formes moyennant lesquelles les puissances alliées peuvent les obtenir régulièrement et d'une manière analogue aux principes sur lesquels se fonde leur alliance.

Garanties réelles.

On commence par l'examen des garanties de ce genre. Elles pourraient consister dans les suivantes:

a) Resserrer les limites assignées à la France par le traité de Paris.

b) Lui enlever la ligne de défense qui garantit ses frontières ou en détruire les fortifications.

c) La priver de tout le matériel de son état militaire et en détruire les sources.

d) Frapper la nation d'une forte contribution pécuniaire, qui la mette pour longtems dans l'impossibilité de se relever de la crise actuelle.

Les Puissances alliées en prenant les armes contre Bonaparte et ses adhérens n'ont point considéré la France comme un pays ennemi. (Déclaration du 13 Mars, Traité du 25 Mars, Déclaration du 12 Mai).

Maintenant qu'elles occupent le Royaume de la France elles ne peuvent donc y exercer le droit de conquête.

Le motif de la guerre a été le maintien du traité de Paris, comme base des stipulations du Congrès de Vienne. La fin de la guerre ne saurait donc exiger la modification du traité de Paris et celles qui s'en suivraient nécessairement pour toutes les transactions subséquentes.

Conséquemment si les puissances alliées devaient dans les circonstances actuelles exercer en France le droit de conquête, il faudrait nécessairement qu'un nouveau traité déterminat au préalable les motifs de ce changement de système, et en fixat les principes. Mais ces motifs et ces principes seraient en contradiction avec ceux qui ont été consacrés par le traité de Paris et par toutes les stipulations de Vienne.

Ces stipulations en effet ont eu pour but de reconstruire les états respectifs sur une échelle propre à rétablir un juste équilibre en Europe.

En portant atteinte à l'intégrité de la France, il faudrait revenir sur toutes les stipulations de Vienne, procéder à de nouvelles stipulations territoriales, combiner un nouveau système d'équilibre. Cette opération difficile et peu analogue aux principes libéraux qui caractérisent la politique des grandes puissances, provoquerait une divergeance dans la conduite uniforme, qu'elles ont suivie jusqu'ici et de laquelle seule les peuples attendent leur repos.

Les alliés ont reconnu le Roi de France durant l'usurpation de Bonaparte. Il vient d'être replacé sur son trône par la force de leurs armées. Il est donc de leur justice, autant que de leur intérêt d'affermir l'autorité de ce monarque, et de l'aider du concours de toute leur puissance à fonder sur un intérêt général et national la force morale de son gouvernement.

Ce serait détruire dès son principe la restauration de cette Monarchie que d'obliger le Roi à consentir à des concessions, qui donneraient au peuple français la mesure de la méfiance avec laquelle les Puissances Européennes envisagent la stabilité de leur propre ouvrage.

Affaiblir directement les forces de la nation fran-

çaise, pour l'obliger à respecter le gouvernement que l'Europe veut reconnaître comme légitime, c'est dire à la France qu'un gouvernement légitime est pour elle une calamité, c'est justifier peut-être aux yeux de la postérité toutes les horreurs de la Révolution, c'est faire croire à la France que la guerre n'est point terminée, c'est engager les Puissances à se tenir en mesure de la faire avec succès.

Ces considérations et celles qu'on pourrait aisement en déduire, donnent la juste valeur politique de toutes les garanties, qui appartiennent exclusivement a cette classe.

Garanties morales.

Un système de gouvernement quelconque ne peut offrir à lui seul la garantie absolue de sa stabilité.

Il est inutile de développer cette observation, comme il serait déplacé d'examiner ici, quelle serait dans la situation actuelle de la France la réforme constitutionelle la plus propre à raffermir solidement le pouvoir souverain et à éteindre entièrement dans ce pays tout foyer de révolution.

Ce dont toutefois l'on peut convenir c'est qu'en préservant à jamais la France du retour de la dynastie de Bonaparte, et de son influence pernicieuse, le Roi peut et doit rétablir son autorité constitutio-

nelle de manière à ce que la partie saine et la majorité de la nation se rallie fortement à son trône.

Les puissances alliées ne sauraient néanmoins faire consister les résultats de tous leurs sacrifices dans cet état de choses hypothétique, qui n'aurait pour toute garantie, que des opinions abstraites et des combinaisons conjecturales. Il paraît conséquemment juste d'affirmer, que dans la classe exclusive des garanties morales, les Puissances alliées ne peuvent trouver celles qu'elles sont tenues de présenter à l'Europe comme le gage de son repos. Cela étant, il faut nécessairement chercher ces garanties dans les deux classes réunies, en partant du principe, que les garanties réelles ne sauraient être fondées sur le droit de conquête.

Garanties morales et réelles.

Supposons que le Roi de France par un accord entre ses opinions et celles des puissances alliées parvienne à réformer la monarchie française, de manière à ce que les intérêts de tous les partis se confondent en un seul, savoir celui du gouvernement et de la représentation nationale.

Cette garantie morale de la fin de toute révolution en France deviendrait réelle du moment que l'ordre et le repos qui doit en résulter, ne pourront être troublés par une réaction intérieure quelconque

semblable à celle qui a reporté Bonaparte sur le trône, sans que la France attire encore sur son territoire des armées étrangères.

Faire sentir par le fait au peuple français cette grande vérité, en convaincre tous les partis, c'est les forcer indirectement à ne chercher leur salut que dans le maintien de la constitution que la France aura adoptée, pour sortir de l'état d'humiliation et d'anéantissement, auquel ses égaremens l'ont réduite.

Les puissances alliées peuvent remplir de deux manières cette tâche importante:

1) En renouvellant entr'elles des stipulations conformes à celles du traité du 25 Mai, à l'effet *d'exclure en vertu d'une loi générale sanctionnée par toute l'Europe Napoléon Bonaparte et toute sa famille du pouvoir suprême en France,* de mettre en vigueur pour un tems déterminé la partie défensive du traité de Chaumont contre toute atteinte, que la France à l'avenir pourrait porter à la sûreté des autres états européens.

2) En prenant du consentement du gouvernement actuel une position militaire en France, et en la conservant tout le temps qui serait jugé nécessaire a) pour obtenir la certitude de la stabilité du système de gouvernement qui serait adopté, et qu'on trouvera propre à mettre un terme à toutes les révolutions; b) pour donner aux états limitrophes de la France

le tems et les moyens de renforcer leur ligne de défense militaire.

Par la première mesure les Puissances alliées conserveraient une égalité parfaite dans leurs rapports avec la France, et cet état serait tenu de payer une contribution pécuniaire, destinée à subvenir aux frais occasionnés par la guerre actuelle, et à mettre en même temps les états limitrophes en mesure de pouvoir garantir par de nouvelles fortifications leur propre sécurité, et conséquemment celle de l'Europe, contre l'immense et ménaçante ligne de places fortes, que la France présente le long de ses frontières du côté de la Belgique et du Rhin.

C'est à ce titre qu'une contribution considérable pourrait être légitimement fournie par la France aux puissances alliées comme moyen de concilier la conservation de son intégrité territoriale avec ce qu'elle doit à la sûreté et à la tranquillité générale, si longtems sacrifiées à ses tentatives et à son ambition.

En percevant cette contribution les Puissances ne violeraient aucun principe de justice. En s'y soumettant la France y trouverait son salut, sans voir son existence politique compromise par la nature et la force du remède.

Mais comme il est de toute impossibilité de retirer à la fois ou en peu de tems toute la somme de cette contribution, il s'en suit que les alliés

auraient à ce titre le droit d'occuper une ligne militaire dans le territoire français jusqu'à l'époque où cette contribution serait acquittée.

Par cette mesure fondée sur un droit incontestable, les Alliés obtiendraient indirectement l'autre avantage, celui de mettre à l'épreuve du temps et de l'expérience la garantie morale, qui consisterait dans la reforme constitutionelle de la Monarchie française.

En effectuant cependant cette mesure, les Alliés ne sauraient maintenir l'égalité de leurs rapports actuels avec la France.

On a déjà demontré, que ce n'est que du consentement du gouvernement que les Alliés pouvaient garder en France une position militaire. Or s'il y a moyen d'obtenir ce consentement libre, ce n'est qu'en offrant au gouvernement français des garanties qui le mettent en état de persuader à la nation que cette attitude militaire des Alliés sur le territoire français cessera aux conditions et dans les temps déterminés par un traité formel.

Il suit de cette considération, que parmi les puissances alliées celles dont les troupes pourraient le plus convénablement occuper une position militaire en France, ne sauraient à la fois être considérées comme propres à offrir cette garantie. Elle serait conséquemment réservée aux Puissances dont les

troupes évacueraient immédiatement le territoire français.

Ces deux systèmes de garanties positives présentent nombre de combinaisons faciles à saisir, et sur lesquelles il semble prématuré d'entrer dans des développemens ultérieurs.

Il s'agirait de réunir les opinions des Cabinets sur le système qu'on jugerait le plus adapté aux circonstances et le plus conforme au principe comme au but que l'alliance s'est proposé.

Formes à suivre pour obtenir de la France les garanties que les Alliés jugeront nécessaires.

Mais quelque soit le système de garantie qu'adopteront les Puissances, les formes à suivre pour le réaliser ne peuvent être que celles d'une négociation amicale avec le gouvernement français.

L'Europe a été, et se trouve alliée de ce Gouvernement. L'ayant replacé à la tête de la nation française, elle est en paix avec la France. Si ce gouvernement ne s'ouvre pas encore avec une pleine et entière confiance aux Alliés, si toute la France, ou pour mieux dire le parti le plus immédiatement intéressé à la révolution, ne se rallie pas encore de bonne foi au gouvernement, c'est que les Alliés n'ont point déclaré dans quelles intentions ils occupent la France, et se proposent de s'y maintenir.

Le traité du 25 Mars, et les déclarations des Alliés sont sous les yeux de la nation française. Bonaparte, l'objet principal de l'une et des autres est en leur pouvoir. Le Roi est censé gouverner légitimement la France. Néanmoins les armées alliées vont prendre des cantonnemens.

On travaille à un système d'administration destiné à pourvoir à leur subsistence pour un long espace de tems. Des divergences momentanées, provoquées par l'ascendant du pouvoir militaire, font croire que quelques-unes des armées alliées se considèrent en pays ennemi. —

Le silence des Cabinets glace les esprits, autorise toutes les méfiances, allarme une nation ivre d'orgueil et d'amour-propre et capable encore d'une grande énergie, double ses souffrances, peut exciter en elle le désespoir.

Il est donc urgent que les cabinets s'expliquent catégoriquement avec le gouvernement français sur les garanties qu'ils se proposent de lui donner. A cet effet il paraît nécessaire:

1) De se concerter sans délai sur ces garanties et de les déterminer de commun accord.

2) D'entamer une négociation formelle avec le gouvernement français afin de les lui faire adopter.

3) De consigner le résultat de cette nouvelle négociation dans un traité qui serait stipulé entre

les Puissances alliées et la France, et de donner en conséquence de ce traité une déclaration, par laquelle, en annonçant la fin de la guerre, on déterminerait le rapport de la France avec les Puissances signataires du Traité du 25 Mars.

On pourrait objecter ici qu'il serait imprudent d'aborder ces questions avec le gouvernement français, tant que plusieurs forteresses sont encore au pouvoir de leurs garnisons, et tant que l'armée n'est pas licenciée et dissoute. — Cette objection porte essentiellemont sur la crainte d'une réaction de la part de l'armée, du gouvernement et de la nation.

L'armée et la nation se prêteront aux vues des Alliés si elles se bornent à procurer à la France une constitution solidement établie et propre à rallier tous les partis. Dans ce cas le gouvernement ne peut que seconder les intentions des Alliés. Cette réaction ne saurait donc avoir lieu que toutes les fois, que les prétentions des alliés seront peu conformes aux principes et aux conditions sur lesquels repose leur alliance.

D'ailleurs peut-on supposer que le gouvernement concoure à mettre les Alliés en possession des forteresses, tant qu'il ignore leur système politique à l'égard de la France? Dissoudra-t-il l'armée pour se placer dans un état de nullité absolue, et pour souscrire à toutes les lois que la force voudrait lui

imposer?... L'ensemble de ces considérations démontre qu'en gardant un silence qui provoque et autorise toute espèce d'appréhensions, les Alliés n'obtiendront pas ce qu'ils semblent désirer, c'est à dire, la faculté de tout pouvoir et de tout obtenir sans compromettre la sûreté de leurs armées, et la liberté de leurs communications. De plus grands détails sur le mode de combiner les garanties morales et réelles, et d'en déterminer les proportions ne sauraient trouver place dans ce mémoire. —

Il convient de les réserver pour le moment, où l'on sera d'accord sur les principes qui y sont exposés. —

VI.

Paris, 18 Août 1815.

A Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies.

La discussion est ouverte entre les Alliés sur les *indemnités* et sur les *garanties* de la paix, qu'on veut exiger de la France; et c'est sur le genre de celles-ci, qu'il y a divergence d'opinion entre les Cabinets Russe et Anglais avec les Cabinets Autrichien et Prussien.

Tous conviennent, que le traité de Paris a laissé la France dans un état de force militaire dangereux pour la tranquillité de l'Europe, et le Duc de Wellington assure en être plus persuadé, que même les Ministres Autrichiens et Prussiens.

Il s'explique de la manière suivante:

„My opinion is, that the french revolution and „the treaty of Paris, have left France in too great „strength for the rest of Europe, weackened as „all the Powers have been, by the wars in which

„they have been engaged with France, by the „destruction of all the forteresses in the Low-„Countries and Germany and by the ruin of the „finances of all the continental Powers."

L'Autriche et la Prusse demandent des cessions permanentes de certaines places frontières, afin que la France perde sa position militaire offensive, tandis que les Ministres Anglais et Russes croient devoir se contenter d'une occupation temporaire de places fortes, qui serve de garantie momentanée de la paix extérieure et de la conservation du gouvernement légitime. Tout impiètement considérable sur le territoire français leur paraît être contraire aux déclarations des Alliés faites à Vienne le 13 Mars, et à l'objet de la guerre, qui était de terminer l'état révolutionnaire en France, et d'établir un état stable de tranquillité. De grandes diminutions de territoires entretiendront la nation dans une irritation, qui produira de nouvelles guerres, et faites contre toute vraisemblance du consentement du Roi, elles le perdront dans l'opinion publique.

Je dois observer, que:

Dans les transactions, qui ont eu lieu à Vienne depuis l'apparition de Napoléon, on n'a jamais prononcé formellement la conservation de l'intégrité de la France. La déclaration du 13 Mars contient la proscription de Napoléon avanturier, celle de l'applique

à Napoléon placé sur le trône; le traité d'alliance avec son art. 8 modifié par le Cabinet Anglais ne l'engage même que conditionellement de rétablir les Bourbons; les Cabinets n'ont pu se réunir sur une déclaration sur l'intégrité de la France.

Le rétablissement des Bourbons, tel qu'il a eu lieu maintenant, ne peut point être considéré comme le terme de l'état révolutionnaire; la durée de leur existance ne dépend que de la présence des armées alliées; un état de guerre sourde continue. Comment peut-on dire, que la nation française qui par l'apathie des bons, la perversité des mauvais, a troublé la tranquillité de l'Europe, qui ne peut encore être abandonnée à elle-même, a des droits de réclamer son intégrité, qui de l'aveu du Cabinet Anglais est contraire aux intérêts des Peuples?

Dans le fait, les Alliés ne considèrent point l'état présent des choses comme un état de paix; si la France est considérée comme amie, comme marchant sur la même ligne avec les Puissances, pourquoi l'occuper militairement? la frapper de réquisitions, de contributions?

Les deux plans, celui de l'occupation permanente d'une lisière militaire, et celui de l'occupation temporaire ont l'un et l'autre de grands inconvénients. *Si l'occupation permanente* doit remplir les deux buts, celui de protéger la tranquillité extérieure de

la France, et celui d'assurer celle des voisins, il faut lui donner une grande étendue, et de là naîtront toutes les suites fâcheuses d'un démembrement d'une grande portion de territoire. L'occupation *temporaire irrite* également la nation vaincue, et rétablit, quand le terme de la restitution est arrivé, les frontières dans l'ancienne situation dangereuse, d'après l'aveu de tous les Cabinets, pour la tranquillité extérieure de la France, et pour la sûreté de ses voisins, qui alors sont exposés par la nature aggressive de la frontière, qui invite à l'attaque, par l'ambition systématique du Cabinet français, et la pétulante vanité de la Nation, qui ne cesseront de désirer la conquête de la Belgique, et de la rive gauche du Rhin.

Les peuples demandent avec raison aux Ministres rassemblés maintenant à Paris, qu'on prévienne des guerres d'envahissement, qu'on cesse de verser leur sang, et de sacrifier leurs propriétés.

Il me paraît cependant possible de trouver une ligne moyenne proportionnelle en alliant les deux systèmes dans leurs points essentiels.

On conviendrait de l'occupation temporaire d'une ligne de forteresses assez étendue pour appuyer la dynastie régnante, et pour contenir les mouvemens séditieux et révolutionnaires — et le terme de la restitution echue, les places seraient rendues.

Le mémoire du Duc de Wellington indique les places nécessaires pour obtenir ce but; et leur choix, la forme de l'occupation, le terme de la restitution ferait l'objet des transactions des Cabinets entr'eux, et des Cabinets alliés avec la France.

Les suites pernicieuses, que le rétablissement de la frontière militaire offensive aura pour la France et pour le reste de l'Europe, ne peuvent être prévenues, qu'en la modifiant, en donnant aux voisins les points indispensables pour leur défense, en ôtant à la France les points purement aggressifs. Si on se borne à ces considérations, il suffira de ne soumettre que six à sept points à cette modification, qui enleverait à la France la facilité de troubler ses voisins, et procurerait à ceux-ci non une garantie parfaite, au moins une plus grande contre les envahissemens de la frontière. L'Histoire militaire de la Belgique et de l'Allemagne nous indique la Haute-Meuse près de Dinant, Namur etc. et le Haut-Rhin comme les points les plus faibles de ce théâtre de la guerre. La défense de la Haute-Meuse exigerait donc la cession des places de Maubeuge, Givet, Philippeville à la Belgique, une cession de la ligne depuis Thionville, Sarrelouis sur Strasbourg défendrait le Haut-Rhin. On pourrait même s'entendre sur la démolition de plusieurs des places nombreuses comprises dans cette dernière ligne.

Dans les négociations de Gertruidenberg au commencement du 18 siècle, Louis XIV. voulait céder Lille et Strasbourg, quoique une armée nombreuse sous le Maréchal Villars lui restait, et qu'il pouvait compter sur la fidélité de son peuple. L'Histoire française offre donc dans cet exemple à la génération présente, infiniment plus mal située, que ne l'étaient ses pères, un motif de consolation.

L'Angleterre pourrait fortement contribuer à adoucir le sentiment d'amertume, que ces sacrifices doivent causer à la France, en lui restituant quelques-unes des Isles et possessions qu'elle a acquise par la Paix de Paris, et on peut tout attendre de la noblesse et du désir de faciliter la pacification de cette grande Puissance.

Je me résume.

Le système d'occupation temporaire replace à l'échéance du terme de la restitution une frontière offensive, dangereuse pour la tranquillité intérieure de la France, pour celle des voisins, et dont les peuples auront de justes titres à se plaindre de ce qu'ils ont versé leur sang sans résultat pour leur bonheur.

A ces réflexions on oppose, que toute cession permanente sera rejettée par le Roi, qu'il préférera de prolonger la situation présente des choses plutôt que de signer un acte qui lui fera perdre toute considération.

Les cessions demandées ne sont pas de nature à détruire la Monarchie française, elles ne font que lui enlever des points offensifs pour ses voisins. Il n'y a donc point de proportion entre les maux, dont la France est affectée par l'occupation militaire, par la désorganisation dans laquelle elle continue de se trouver, et les suites que la cession de ces places pourrait avoir pour elle, et il n'est par conséquent point douteux, que le Roi préférera de se prêter à l'une plutôt que de prolonger la durée de l'occupation militaire, dès qu'il sera persuadé de l'union des Cabinets alliés sur cet objet, comme l'énergie pour une guerre prolongée n'est ni dans le caractère de la nation ni dans celui de ses chefs. Il est à désirer, que cette union subsiste, que la Russie et l'Angleterre ne croyent point, qu'il soit de leur intérêt de laisser l'Allemagne toujours dans un état d'agitation et de souffrance.

VII.

Mémoire confidentiel.

La situation des Puissances alliées vis-à-vis de la France ou le Gouvernement français est trop compliquée pour qu'il ne soit pas très essentiel de la définir avec une grande précision. D'un côté, elle a été évidemment différente aux différentes époques, qu'on ne saurait se dispenser de distinguer dans le cours des évènemens depuis l'évasion de Napoléon de l'isle d'Elbe; d'un autre côté nous ne sommes point encore parvenus au point où *la France* et *le Gouvernement français* pourraient être regardés comme des termes synonymes.

Lorsque les Puissances publièrent leur déclaration du 13 Mars, le gouvernement légitime subsistait encore en France, et n'était attaqué que par une poignée d'hommes, ou semblait du moins ne l'être qu'ainsi. Car la vérité est, que cette poignée d'hommes n'eut jamais renversé le trône, sans l'indifférence,

avec laquelle au moins une très grande partie de la nation attendait, les uns avec satisfaction, les autres sans peine ni regret, l'issue de la révolution, qui se préparait. C'est alors que les Puissances furent vraiment les Alliés de Louis XVIII. La déclaration promet au Roi de France et à la Nation (qu'on croyait réunie à lui) des secours, et cela seulement dans le cas, que ces secours seraient demandés. Elle suppose un gouvernement indépendant en France et en respecte l'autorité.

Le traité du 25 Mars est encore conçu dans le même sens. L'art. 8 exprime le but de soutenir la France contre Napoléon, et il y est question de la réquisition des forces des Puissances par Louis XVIII. Mais en même tems il y est aussi parlé des secours, que le Roi apportera à l'objet du traité, ce qui détermine suffisamment ce que suppose l'application de cette stipulation. Du reste ce traité porte évidemment le caractère de former une ligne Européenne pour la sûreté de l'Europe contre un état de choses en France, qui pourrait la menacer. C'est là son but essentiel; l'art. 1 ne parle que de celui-là, et ce traité se distingue déjà par-là très fort de la déclaration du 13 Mars. S. M. T. Chr. n'est point accédée à cette alliance en signant un traité formel, on s'est borné à demander et à accepter une note d'adhésion de la part de son Ministre.

Au moment de la ratification de ce traité, les circonstances étaient devenues différentes. Le Gouvernement Britannique déclara positivement, et toutes les autres Puissances accédèrent à cette déclaration, qu'il ne prenait pas l'engagement de poursuivre la Guerre dans l'intention d'imposer un gouvernement à la France. Les malheurs, si glorieusement réparés à présent, avaient éloigné le Roi légitime de Son Royaume, on distingua officiellement le Gouvernement et la France, on regarda comme possible, que le gouvernement ne rentrat pas dans ses droits.

L'alliance prit alors le caractère bien prononcé, et entièrement décidé, d'une ligue dirigée contre la France pour la propre sûreté des Alliés.

Les armées se mirent en marche, Napoléon commença la guerre; la journée du 18 la termina, et les Alliés entrèrent à Paris. Il faudrait renverser toutes les idées, et changer arbitrairement la valeur des termes, pour nier, que la France était alors l'ennemie des Alliés, et que la partie subjuguée devint leur conquête. Le Roi Louis XVIII. ne s'y trouvait point, il avait conservé certainement tous ses droits, toujours imprescriptibles, ces droits étaient reconnus par les Puissances; mais de fait il n'exercait aucune autorité, et n'avait en rien contribué au succès. Les engagemens des Alliés envers

lui étaient, ainsi que le prouvent la teneur et la ratification du traité du 25 Mars, pour le moins coordonnées à d'autres considérations et ne leur imposaient pas des obligations absolues. La France d'un autre côté aurait en vain voulu rejetter tous les torts sur *Napoléon;* elle les avait, ce qui est le seul point de vue pratique, tellement partagés, qu'elle avait rendu impossible aux Alliés de séparer la Nation de l'usurpateur. Celui-ci ne s'était point replacé sur le trône seulement entouré de bayonnettes, et inspirant la terreur, mais avait institué un gouvernement, assemblé des chambres, introduit des formes, qu'il aurait été impossible d'introduire, si la volonté d'une très grande partie de la Nation n'y avait concouru directement ou indirectement. Quoiqu'en dise le parti opposé, ce qui se fit dans les trois mois de son usurpation ne fut pas seulement l'ouvrage de la force. On ne peut pas même dire, qu'il exerça beaucoup d'actes de rigueur. Il opposa aux Alliés non pas une poignée de partisans de sa cause, mais une armée de près de 200,000 hommes pris à peu près sur toute la surface de la France, et cette armée se battit avec courage et persévérance. Il n'y a guère de Français qui doute, que si la bataille du 18 lui avait été favorable, il n'eut pu attirer paisiblement de nouveaux renforts à son armée, prolonger la guerre, faire, si les Alliés le

lui avaient permis, une paix, et régner comme il régna avant 1813.

Immédiatement après la prise de Paris par les Alliés, le Roi revint, se replaça sur son trône, et les Puissances alliées commencèrent à négocier avec lui. C'est alors que l'état de choses, tel qu'il avait été avant la crise, commença à se rétablir, mais néanmoins avec deux immenses différences. 1. Les Puissances alliées ont fait une terrible expérience et de grands sacrifices. Elles ont vu, que le Gouvernement Royal en France a pu succomber à l'entreprise la plus téméraire et la plus avanturée, que ni l'idée de la légitimité, ni la conviction de sa modération et de sa douceur, ni l'influence, qu'il a exercé sur la France pendant près d'une année, n'ont pu empêcher la nation de s'armer sous les ordres de Napoléon contre l'Europe, et que sans une bravoure aussi signalée des armées et de talens aussi rares des Généraux contre qui le premier choc était dirigé, l'Europe aurait facilement été plongée dans une guerre aussi longue que désastreuse. Elles sont authorisées par conséquent et même obligées, envers leurs sujets d'user de toutes les précautions nécessaires pour éviter, qu'un pareil désastre ne se renouvelle, et leurs relations avec le gouvernement replacé sur le trône doivent évidemment être modifiées par ce premier et plus important de tous leurs devoirs.

Leur alliance ayant été dès son principe, et étant devenue ensuite uniquement une ligue défensive de l'Europe contre l'attitude menaçante des affaires en France, elle doit conserver ce caractère, et elles doivent subordonner à ce but toute autre considération. Si ces réflexions engagent à penser à des garanties, les sacrifices exigent des indemnités. 2. Quoique le Roi soit revenu, et que toute la France, à peu d'exceptions près, ait arboré le signe extérieur de la soumission à son pouvoir, il n'est guère encore possible de regarder le Roi et la France comme un et le même pouvoir. L'Autorité Royale n'est encore ni assurée, ni consolidée, et l'on se met dans une contradiction évidente, si pour l'affermir, on veut épargner des conditions pénibles à la France, et qu'on affaiblit par-là, ce qui dans le moment est encore son véritable soutien, la supériorité des armées étrangères. La Nation s'étant mise dans une attitude entièrement hostile envers les Puissances alliées, elles ne peuvent la regarder comme étant devenue tout à coup entièrement amie. Elles ne peuvent se dispenser de la crainte, qu'ainsi que les ménagemens, dont on a usé à la Paix de Paris, auraient sans un concours heureux de circonstances et ont en effet servi Bonaparte, ceux dont on userait maintenant, ne tournent au profit d'une partie de la nation, qui s'opposerait de nouveau aux Bourbons. Les relations des

Alliés avec le Roi sont donc encore modifiées par la considération, que la durée de l'autorité Royale et la soumission de la nation dépendent elles-mêmes des mesures, qu'ils vont prendre.

Si, d'après cet aperçu, purement historique, l'on demande, ce que les Alliés ont le droit de faire vis-à-vis de la France, et de son gouvernement, et ce qu'ils auraient tort de se permettre, la question devient facile à resoudre, dès qu'elle est placée d'une manière convenable.

La sûreté de l'Europe ayant été la cause de la guerre et le but de l'alliance, elle doit aussi être la base de la pacification, et les Alliés ont le droit incontestable de tout exiger de la France et de son gouvernement ce qu'ils jugent nécessaire pour cette sûreté. Ni le Roi, ni la nation ne sauraient contester ce droit. La nation n'en a aucun à réclamer sans le Roi, elle a souffert de paraître identifiée avec Napoléon et a été vaincue avec lui. Le Roi a été placé par les malheurs, qui l'ont frappé, hors de la ligne, où il n'avait demandé que l'assistance des Alliés, et ceux-ci ayant dû commencer et terminer à eux seuls ce qu'ils avaient entrepris, il leur appartient aussi à eux seuls de juger ce qui sera nécessaire, pour leur épargner dans la suite les mêmes sacrifices.

On prétend, que le droit des Puissances alliées

ne s'étend pas jusqu'à porter atteinte à l'intégrité de la France, puisque les Puissances alliées, n'ayant pas considéré, en prenant les armes contre Napoléon et ses adhérens, la France comme pays ennemi; elle ne peut point maintenant y exercer un droit de conquête.

Mais ce raisonnement, qui semble déjà pêcher par-là, qu'il n'a nullement égard aux différens caractères, que l'alliance des Puissances a dû prendre, ne paraît vrai que d'un côté tout au plus. Il est très certain que la guerre actuelle n'a point dû et ne doit jamais être une guerre de conquête, les Puissances agiraient entièrement contre leurs intentions et contre leurs principes, si elles voulaient s'aggrandir aux dépens de la France, uniquement pour profiter de ses malheurs. Mais malgré cela la conquête existe de fait, et si la mesure de resserrer les limites de la France, était reconnue comme la plus convenable, pour atteindre le but de leur alliance, il est incontestable, qu'elles ont le plein droit de l'exécuter.

Ni le traité de 25 Mars, ni la note d'adhésion, remise par les Plénipotentiaires de France, ni les déclarations du 13 Mars et du 12 Mai ne renferment une promesse directe et explicite des Puissances de ne pas toucher à l'intégrité de la France. On s'est borné uniquement à proclamer le maintien de la paix

de Paris; et si l'on examine bien attentivement les termes de l'article 1. du traité, qui est le fond de toutes les déclarations postérieures, on verra, qu'il renferme beaucoup plus un engagement mutuel des Alliés de ne point souffrir, que la paix de Paris soit alterée contre eux, qu'un engagement de leur part vis-à-vis de la France de n'y rien changer. Si l'art. avait eu le dernier sens, la restriction ajoutée à sa ratification, en aurait entièrement changé la nature. Mais quand même on voudrait l'interpréter ainsi, il est toujours indubitable, que la conduite de la France, qui, au lieu de se servir de l'assistance des Puissances, pour se débarrasser de Napoléon, prit les armes contre elle, leur a donné le plein droit de ne plus penser qu'à leur propre sûreté.

Rien n'est en général aussi singulier, que le raisonnement, que, puisque Napoléon est pris, la guerre est terminée, et que les Alliés n'ont plus rien à demander à la France. La guerre ne sera terminée, que lorsque les Puissances alliées auront obtenu les garanties et les indemnités, qu'elles ont droit de réclamer, et ces Puissances demandent aussi après l'éloignement de Napoléon avec raison à la France des gages, qu'une nouvelle tentative ne les force à prendre de nouveau les armes. Si les Puissances en disant, qu'elles ne fesaient la guerre que contre Bonaparte et ses adhérans, ont séparé la Nation de

lui, la Nation, pour réclamer ces déclarations en sa faveur, aurait dû s'en séparer réellement, ne pas rester passive et même combattre pour l'usurpateur, mais au contraire contribuer à s'en débarrasser.

Le mémoire qui a fait naître ces réflexions, établit une grande différence entre une cession territoriale et l'imposition d'une contribution même suivie d'une occupation de provinces; mais cette différence subsiste-t-elle bien sous le rapport du droit? n'est-ce pas aussi user d'un droit de conquête, que d'imposer de pareilles contributions? tout droit de conquête n'est-il pas d'après une saine théorie du droit de gens, limité par la nécessité de garantie et d'indemnité? Si l'on peut exiger une indemnité, ne peut-on pas la fixer ou en territoire ou en argent? Et peut-on dire qu'une contribution considérable pourrait être légitimement fournie par la France, comme moyen de concilier la conservation de son intégrité territoriale, avec ce qu'elle doit à la sûreté générale, lorsqu'on soutient, que les Alliés n'ont aucun droit à porter atteinte à cette intégrité? Comment la France doit-elle faire des sacrifices, pour conserver ce qu'on n'a pas le droit d'attaquer?

La question du droit étant établie, il s'agit de déterminer, quelles sont les garanties et les indemnités, qu'on devra exiger de la France? et qu'elles

mesures il convient de prendre pour ne pas s'exposer à de nouveaux dangers de sa part?

Tout le monde est d'accord, qu'il y a deux moyens pour atteindre ce but, l'un de rétablir et d'amener la tranquillité en France, en finissant comme l'on s'exprime, la révolution, l'autre de faire par différens modes d'une manière temporaire ou permanente une autre répartition de forces entre la France et les états, ses voisins, pour empêcher qu'elle ne puisse empiéter sur leurs droits.

Rien n'est certainement aussi salutaire et aussi nécessaire, que de tâcher de tranquilliser la France, d'y neutraliser les passions, et de rattacher tous les intérêts à la conservation de l'autorité légitime. Mais comme une saine politique doit toujours s'en tenir de préférence à ce qu'il est entièrement dans son pouvoir de faire, cette tâche doit être subordonnée à l'autre de l'établissement d'une proportion relative de forces, adaptée aux circonstances, et rien de ce qui est vraiment essentiel sous ce dernier point de vue, ne doit être abandonné dans le premier. L'esprit public et la volonté *nationale*, là où il en existe une, se composent de tant d'élémens divers, qu'il est extrêmement difficile d'éviter même des erreurs assez grossières, en les jugeant en détail, et plus encore en voulant y exercer une influence directe; celle des Puissances étrangères blesse naturellement la

fierté nationale; et le droit même de s'y immiscer, est bien plus douteux, que celui de pourvoir entièrement à leur propre sûreté. Les Alliés ont rendu au gouvernement toute l'assistance, qui dépendait d'eux, en faisant disparaître son plus cruel ennemi, et en dissipant et désarmant les autres, il doit se maintenir à présent par lui-même; mais il est toujours beaucoup plus douteux, s'il pourra conserver son autorité et son indépendance, pour qu'il puisse encore de longtems offrir à l'Europe une garantie suffisante, pour qu'on puisse se relâcher sur d'autres mesures de précaution et de sûreté. La révolution française a été la suite de la faiblesse du gouvernement, elle ne pourra être terminée que par un gouvernement fort, mais à la fois juste et légitime. Il sera difficile par conséquent de la voir finir, tandis que des Puissances étrangères exercent la tutèle sur la France. Cette tutèle pourra tout au plus empêcher les crises autant qu'elle dure. Les tentatives de rendre le Gouvernement agréable à la Nation, de le mettre à même de se faire des mérites auprès d'elle, ne seront jamais d'un grand effet. La partie de la Nation qui sait apprécier ce mérite, n'est pas celle qui s'agite, et celle qui est habituée à ne pas rester tranquille, ne peut être comprimée que par la force de l'autorité. Le maintien du Gouvernement dans sa véritable indépendance sera donc

longtems un sujet de doutes très fondé, et tout système de pacification actuelle, dans lequel la sûreté générale sera rendue dépendante delà, ou qui exigera seulement qu'on porte là-dessus un jugement sûr et précis, entraînera de grands inconvénients après lui, et pourra être nommé erroné! Mais il n'en est pas moins vrai, que tout en réglant ce qu'exige leur sûreté, la conservation du Gouvernement Royal doit être constamment une des premières sollicitudes des Puissances alliées.

Une autre répartition des forces respectives reste en conséquence le seul moyen, qui puisse vraiment mettre l'Europe à l'abri de nouveaux dangers, et parmi les différentes méthodes qu'on pourrait adopter, soit pour affaiblir la France, soit pour renforcer ses voisins, la plus simple, la plus conséquente, et la plus conforme au système général des Puissances alliées paraîtrait celle de procurer aux Etats voisins de la France une frontière assurée, en leur donnant, comme moyen de défense, les places fortes, dont la France, depuis qu'elle les possède, s'est servie comme de points d'aggression.

L'aggrandissement, qui résulterait de-là pour ces états, serait trop peu considérable, pour exiger un nouveau travail sur l'établissement de l'équilibre en Europe et un changement essentiel du récès du Congrès de Vienne. Il est dans l'esprit de cet acte,

que l'indépendance des Pays-Bas et de l'Allemagne ne puisse éprouver d'atteinte, et c'est là ce qui résulterait de cette mesure. La Belgique acquerrerait plusieurs points importans, l'Allemagne s'étendrait du côté du Haut-Rhin, ce qui serait d'autant moins nuisible, que les traités conclus à Vienne laissent toujours ouvert un arrangement entre l'Autriche et la Bavière, qui ne peut se réaliser qu'aux dépens de quelques-uns des petits Princes d'Allemagne et qui serait prodigieusement facilité par quelque acquisition de ce côté. La Prusse gagnerait assez en voyant ses voisins ainsi renforcés pour pouvoir se borner à quelques peu d'objets, tendant uniquement au but de compléter son propre système de défense.

Ce n'est pas depuis Napoléon, ou depuis la révolution seulement que la France a fait des tentatives pour envahir l'Allemagne et la Belgique. Elle les a toujours renouvellées de tems en tems, et les places, qu'on lui ôterait à présent, ont servi de bases à ses opérations militaires. L'Allemagne de son côté est un Etat essentiellement pacifique. La tranquillité de l'Europe ne peut en conséquence que gagner à ce changement de frontière. Les cours d'Allemagne doivent d'ailleurs attacher un intérêt particulier à revendiquer au moins une partie de ce qui lui a été injustement arraché.

Tous les autres moyens d'affaiblir la France, que

le mémoire en question comprend sous le nom général de garanties réelles, quoique ce mot (pour observer ceci en passant) ne soit pas proprement l'opposé des garanties morales, qui sans doute peuvent être très réelles aussi, sont ou impossibles et même injustes, comme celui de priver la France de tout le matériel de son Etat militaire, et d'en détruire les sources, ou tellement compliqués, que leur emploi même ferait naître de nouveaux inconvénients. Ce reproche semble pouvoir être fait surtout à celui dont l'exécution est proposée définitivement dans le mémoire.

Après avoir exclu par une loi de l'Europe Napoléon Bonaparte et sa famille du trône de France, ce qui semblerait donner trop d'importance à un homme, qu'on envoye à S. Hélène, et à des individus, qui n'ont jamais occupé aucun rang que par lui, et après avoir remis en vigeur la partie défensive du traité de Chaumont, les Puissances alliées doivent prendre et conserver une position militaire en France dans le double but de faire acquitter une forte contribution, et de voir, si l'état intérieur de la France se consolide; et cette contribution doit être employée par les Puissances voisines de la France à renforcer leurs frontières par de nouvelles places, qu'elles devront construire.

La première objection qu'on peut faire à ce plan, est, qu'au lieu qu'on pourrait tranquillement aban-

donner le soin de leur propre défense, et celui du maintien du repos de cette partie de l'Europe aux états voisins de la France, si l'on renforçait leurs frontières par les points aggressifs de ce Royaume, il établit une surveillance prolongée des Puissances alliées sur le repos extérieur et intérieur de la France, occasionne des cantonnemens et des marches de troupes, et remet le retour d'un véritable état de paix à un nombre presqu'indéterminé d'années. Car comment l'échéance des termes fixés pour le payement des contributions coincidera-t-il précisement avec le terme, ou l'état intérieur de la France pourra se passer d'une telle surveillance, et à quels symptomes assez certains ce dernier pourra-t-il être reconnu? Car la supposition que le Roi de France parvienne à réformer la Monarchie française de manière à ce que les intérêts de tous les partis se confondent en un seul intérêt, et qu'il en résulte une garantie morale de la fin de toute révolution en France, dont parle le mémoire, ne se réalisera guère, et il faudra, comme dans toutes les choses humaines se contenter d'un état tout au plus approchant de celui-ci.

En exigeant, que la contribution soit employée à la construction de places fortes, on confond les idées de garanties et d'indemnités, et établit une inégalité évidente entre les Alliés, puisque les Etats

voisins de la France sont seuls grévés de cette charge. Serait-ce en général le moyen de conserver la paix, que d'opposer des forteresses à des forteresses, et ne serait-il pas plus simple de donner celles qui ferment, d'après l'aveu du mémoire même, une immense et menaçante ligne, à ceux qui en sont menacés, et dont les dispositions paisibles ne laissent pas de doute, en abandonnant plutôt à la France le soin d'en construire de nouvelles? Elle garderait d'ailleurs toujours celles placées davantage vers l'Intérieur du Royaume.

La seconde considération est pour la France et l'autorité Royale elle-même. La cession de places et territoires est un sort auquel tous les états sont sujets, c'est une playe douloureuse, mais qui se cicatrice et s'oublie. Mais il n'y a rien de si humiliant, surtout pour une nation, que le mémoire en question nomme, non sans fondement, ivre d'orgueil et d'amour-propre, que la présence prolongée de troupes étrangères dans ses provinces. Quelque précis que soient les réglemens, et quelque stricte que soit leur exécution, il naît toujours dans ces cas des différens, qui ne laisseraient au gouvernement, que le choix entre une condescendance, qui blesserait la fierté nationale, ou le danger de se brouiller avec les Puissances alliées. Il est inévitable aussi, que la Province occupée souffre considérablement, et que

cela mécontente extrêmement les habitans. Ces plaintes se renouvellant chaque jour, elles tourneront infailliblement toutes contre le Gouvernement, on lui imputera non seulement d'avoir acheté par cet arrangement son retour en France, mais encore d'être cause de la prolongation de cet état pour se servir des forces étrangères pour son maintien, et il deviendra infiniment plus impopulaire par cette mesure, que par celle d'une cession qui, étant la suite immédiate de la guerre, pouvait encore être imputée à Bonaparte.

Une troisième objection et peut-être la plus importante de toutes, est que le remède proposé n'offre aucunement une véritable garantie. Il a au contraire le défaut de ne point assez renforcer les Etats voisins de la France, de ne point ôter à la nation française les principaux moyens d'agression, et de l'irriter et de l'exaspérer au dernier point. On objecterait en vain, que la France, après avoir dû payer de fortes sommes, ne pourrait se procurer le matérial nécessaire pour faire la guerre. La Prusse a montré, à quoi porte au contraire un pareil traitement, et ce que peut un Etat, même lorsqu'il semble dénué de tous les moyens. Priver la France de celles de ses forteresses, qui menacent ses voisins, est la seule garantie solide, qu'on puisse obtenir. Sans elle ni le Gouvernement, ni l'Europe ne serait à l'abri d'une nouvelle explosion, lorsque le moment

de l'évacuation arrivera, qui pourtant devra arriver un jour, puisque une occupation permanente de troupes étrangères, quoique le mémoire la nomme aussi parmi les garanties réelles, offre à peine une idée pratique, et les Etats voisins n'auront pour lors d'autres avantages, que leurs places fortes nouvellement construites, tandis que la France aura conservé les siennes, et fera la guerre avec toute l'énergie, que donne la fierté nationale humiliée, et la pauvreté causée ou accrue par le payement de contributions.

Le passage du mémoire relatif à la garantie à offrir à la France dans le cas de l'occupation n'est pas assez clair pour qu'on puisse entièrement en juger. Mais il est très douteux, si la circonstance seule, que ce ne seraient pas les troupes, qui pourraient le plus convénablement occuper une position militaire en France, qui en occuperaient une partie, rassurerait entièrement la nation sur la restitution du territoire occupé. Il serait difficile d'ailleurs, que les Puissances étrangères, habituées à suivre constamment un système d'égalité parfaite, voulussent y renonçer dans un cas aussi important.

Conformément à ces considérations une cession territoriale, qui en se portant surtout sur les places fortes, ne tendrait qu'à renforcer les frontières des Pays-Bas, de l'Allemagne et de la Suisse, comme garantie, et une contribution, comme indemnité, pa-

raîtraient mieux remplir les vues des Puissances alliées et le but de leur alliance ; placer plus convénablement le Roi dans l'attitude de pouvoir reprendre d'une manière indépendante les rênes du gouvernement, éviter davantage l'irritation des nations, qui naîtra nécessairement de la présence prolongée des troupes étrangères, et de tout contact trop rapproché avec les Alliés dans les premières années, et mettre, si malgré cela on en venait à une nouvelle guerre contre la France, les Etats qui l'avoisinent, en état de faire une résistance suffisante, sans s'épuiser par des efforts excessifs. —

Quant à la marche à tenir actuellement, il est incontestable, que celle, que préscrit le mémoire:

de se concerter sans délai sur les garanties et indemnités,

de négocier avec le Gouvernement français et

de faire un traité entre la France et les Alliés,

est d'une extrême urgence, et qu'elle est en même tems la seule qu'il soit possible de suivre.

VIII.

P. M.

Le but que les Puissances de la grande Alliance de l'Europe s'étaient proposé d'atteindre, est:

d'amener un état de choses, qu'une paix solide et durable fut assurée à toutes.

La France a derechef troublé cette paix. L'Europe a généreusement pardonné l'année passée à la France.

L'expérience a prouvé, que cette confiance généreuse dans la loyauté de la nation française a manqué le but proposé. Employer encore une fois une telle générosité serait une faiblesse impardonnable.

L'Europe se le doit donc à elle-même, et chaque Puissance le doit à ses peuples de prendre des mesures de sûreté, pour se garantir d'être facilement troublée par la France.

L'Europe a le droit de demander ces garanties, puisque la France ne s'est pas montrée digne de sa confiance et de sa générosité. C'est son devoir,

puisque chaque puissance a pris des engagemens formels envers sa nation, de lui donner une paix solide et durable.

L'Europe a en même tems le droit de demander à la France des indemnités pour les frais de cette guerre, provoquée par elle.

La grande question est donc: en quoi ces indemnités et ces garanties doivent-elles consister? —

Quand on analyse cette grande question, les questions spéciales suivantes se présentent:

1. Les garanties doivent-elles être purement politiques, ou purement militaires? ou bien politiques et militaires ensemble?

2. Si elles doivent être politiques et militaires, en quoi doivent consister les garanties politiques?

3. En quoi les garanties militaires?

4. Est-ce que ces dernières doivent consister en des mesures de sûreté, temporelles ou permanentes? ou en toutes les deux à la fois?

5. En quoi doivent alors consister les mesures de sûreté temporelles?

6. En quoi doivent consister les garanties permanentes?

7. En quoi doivent consister les indemnités? est-ce qu'elles doivent consister simplement en des contributions, qu'on demandera à la France, ou en argent et en pays?

8. En quoi, dans ce cas doit consister la somme en argent? en quoi la masse du pays? —

9. Ou quelles doivent être les provinces qu'on demandera de la France.

Sans vouloir préjuger l'une ou l'autre de ces questions, je me permettrai quelques considérations:

a) Si on ne demande que de l'argent, quelque sera la somme, on ne sera pas indemnisé.

b) Une nation qui a plus d'égoisme que de patriotisme, trouvera moins dure de céder des provinces, que de payer de l'argent, puisque la charge d'une contribution tombe sur chacun, et que céder quelques départemens ne tombe que sur l'ensemble et sur le gouvernement.

c) Comme ce cas supposé existe apparemment en France, une indemnisation purement en argent lui paraîtra plus dure, et sera moins avantageuse pour la coalition qu'une indemnisation donnée en partie en pays. D'ailleurs le Français est avare, la masse du peuple n'est pas riche. Si on lui demande une forte somme d'argent, il en sera plus mécontent, que si la France en général céde quelques départemens.

Je préférerais donc d'indemniser en argent les états éloignés de la coalition et de demander pour les autres du pays.

d) Quant aux garanties, l'expérience prouve que

rien n'est plus fait pour aigrir une nation, que de lui demander des garanties temporelles.

Des cessions permanentes s'oublient, ce n'est que le trait de plume de la cession qui coûte; des cessions temporelles rappellent à chaque individu d'une nation le joug sous lequel elle se trouve, et ces souvenirs se répétent chaque jour, chaque semaine, chaque mois, chaque année, aussi longtems, que cet état de choses dure, puisque la charge d'une occupation passagère pèse sur chacun et le pousse par son intérêt même à se soustraire au joug qu'il porte et à le repousser. Témoin l'occupation des forteresses de la Prusse de la part des Français, qui prouve entièrement cette vérité.

Veut-on se brouiller avec la nation française, en lui demandant des occupations temporelles?

Si l'on ne le veut pas, si l'on veut une paix solide, — qu'on établisse entre elle et ses voisins des limites qui garantissent à l'une et aux autres une défensive naturelle ou artificielle.

e) Lorsqu'une nation a surpassé sa défensive marquée par la nature ou par l'art, elle devient offensive et menaçante par ce pas même.

Son activité, ses forces, sa politique, ses instituts, son esprit national, son opinion publique, tout prend alors la direction de la situation géographique

et elle conservera cet esprit aussi longtems, que sa situation géographique restera la même.

La France se trouve dans ce cas depuis que Louis XIV. par une ambition démesurée et quelques campagnes heureuses parvint à ôter aux pays voisins la défensive, que leurs ancêtres avaient établie, savoir dans les Pays-Bas et sur la Meuse, les forteresses qui forment à present la 1ère et la 2de ligne des forteresses françaises; vers l'Allemagne, en ôtant à cet empire l'Alsace et les places fortes de la Moselle et de la Sarre.

Dès ce moment l'histoire nous montre l'inclination de la France, de pousser ses conquêtes plus loin et de subjuguer les autres états.

Pourquoi?

Puisque la France voyait la facilité qui existait pour elle et la difficulté que les états voisins avaient de lui résister, puisque son offensive se trouvait dans sa situation géographique, et puisque cette situation même l'y poussait, et l'induisait à chaque moment.

Veut-on donc une paix durable et solide, comme on l'a annoncé et prononcé tant de fois, la France elle-même veut-elle sincèrement une telle paix avec ses voisins, — il faut qu'elle rende à ses voisins la défensive qu'elle leur a ôté, c. à d. l'Al-

l'Alsace et les forteresses des Pays-Bas, de la Meuse, de la Moselle et de la Sarre.

Ce ne sera qu'alors, que la France se verra dans sa vraie ligne défensive, savoir dans les Vosges et dans ses deux lignes de forteresses depuis la Meuse jusqu'à la Mer, et seulement alors la France restera tranquille.

Si on ne l'a fait pas rentrer dans ces limites marquées plus spécialement encore sur la carte ci-jointe, les nations voisines n'auront pas recouvré leur défensive contre la France, et l'avantage de la situation géographique et militaire de cet empire et la facilité qu'il gardera d'aller plus loin, influeront tellement sur sa politique, sur l'ambition et sur le caractère de la nation, enfin sur son opinion publique et son cabinet, qu'il est à prévoir, qu'aux premières circonstances favorables, qui se présenteront, la France tâchera derechef d'étendre ses frontières jusqu'au Rhin et dès lors plus de bornes, puisque dès ce moment son influence sur l'Allemagne sera si grande, qu'elle sera entraînée, malgré elle, à troubler le repos de l'Europe.

Pour le bien de l'Europe, pour le bien de la France, ne laissons pas échapper le moment favorable, qui se présente à nous, pour statuer une paix solide et durable.

Aujourd'hui nous le pouvons.

La main de la providence a visiblement amené cette occasion. Si on la laisse échapper, des torrens de sang couleront pour atteindre à ce but, et les cris de ces malheureux nous en demanderont raison.

Paris, ce 4 Août 1815.

IX.

Garantir à l'Europe sa sûreté, ne pas l'exposer à voir sa tranquillité de nouveau compromise et troublée par la France, dans un moment où peut-être l'heureuse union des Grandes Puissances ne serait pas aussi bien établie qu'elle l'était au commencement de Mars, où un rare bonheur réunissait la plupart des Souverains à Vienne: voilà le but de l'alliance Européenne, c'est de-là que les peuples trop longtems exposés aux malheurs les plus insignes, attendent leur repos; voilà ce que nous devons atteindre pour peu que nous veuillons recueillir les fruits de tant d'efforts et de sacrifices, de tant de sang répandu.

Les trois points que le mémoire que j'ai sous les yeux établit comme ce but, n'offrent qu'une partie des moyens d'y parvenir. Bonaparte est au pouvoir des alliés, — c'est beaucoup sans doute, mais il y a loin que ce soit assez. Une très grande partie

de ses adhérens est encore en France, son armée n'est soumise qu'en apparence, et le licenciement de cette troupe éprouve autant de difficulté qu'il est contraire à l'esprit de la nation, qui de plus en plus se manifeste et tend à s'unir contre les étrangers. Le Monarque ne peut guère être envisagé comme intermédiaire d'une pacification *solide et stable* avec l'Europe; car il ne faut pas s'y méprendre, il n'est rien moins qu'affermi sur son trône. Les Bourbons n'ont que peu d'amis. Ceux même qui leur montrent de l'attachement, n'ont point de confiance dans leur énergie; il est très problématique, s'ils pourront se soutenir quand nos armées auront quitté la France.

Il nous faut des garanties réelles. Je ne puis les trouver, ni dans la mesure d'imposer à la France une forte contribution qu'on employerait en partie à la construction de forteresses, ni dans celle de laisser en France des corps d'armée suffisans pour la faire rentrer et contenir les factieux, ni enfin dans l'occupation jusqu'à un certain terme de plusieurs places de guerre.

L'observation du Baron de Humboldt est aussi juste que fondée sur l'expérience que nous en avons faite en Prusse, que rien n'exaspère plus les esprits que de pareilles mesures. Elles ont mis le comble à la haine des Prussiens contre leurs oppresseurs;

elles ont produit en grande partie cet enthousiasme que nous avons vu se développer dans la nation.

Je ne puis me persuader que nous puissions obtenir des stipulations semblables du libre consentement de la France et je ne me permets pas de juger de ce que le mémoire en question énonce sur la garantie que la France trouverait dans les arrangemens à prendre avec quelques puissances, l'auteur du mémoire ne s'étant pas expliqué sur ces arrangemens. Sans doute ne devons-nous nullement être guidés par l'esprit de conquête; mais j'ai l'intime conviction qu'il est essentiellement et indispensablement nécessaire de régler les limites de la France de manière, à ce que depuis la mer du Nord jusqu'à la Méditerranée les points offensifs qu'elle a construits sur des territoires ravis à ses voisins, soient remis entre leurs mains et cédés à perpétuité. Aucun de nos Traités, aucune de nos déclarations ne nous en empêche. M. le Baron de Humboldt l'a très bien prouvé. L'Allemagne le demande à grands cris; les Pays-Bas, le Roi de Sardaigne, la Suisse ont le même besoin. Les contemporains et la postérité nous blâmeraient et nous accuseraient hautement et avec raison, si nous pouvions négliger un article d'une aussi grande importance. Nous avons une grande responsabilité.

Il est vrai que la Russie, puissante, forte, éloi-

gnée, n'y a qu'un intérêt secondaire, mais l'Autriche, la Prusse, les Pays-Bas, les Princes de l'Allemagne, la Sardaigne et la Suisse n'en ont certainement pas de plus essentiel, et l'Angleterre me paraît également très intéressée à voir la tranquillité bien solidement assurée à ces différens Etats et la France mise hors de possibilité de troubler l'Europe. Depuis le moment où Henry II s'empara des trois Evêchés, l'histoire ne cesse d'offrir que des conquêtes et des empiétemens de la France sur ses voisins. Mettons-la dans l'impossibilité d'envahir leurs possessions à son bon plaisir. N'oublions pas que si la journée du 18 de Juin nous eut été défavorable, rien n'empêchait Bonaparte de s'étendre dans la Belgique et le long de la Meuse et jusqu'au Rhin. Rappellons-nous combien de fois les armées françaises ont envahi le Nord de l'Allemagne par Mayence, et l'Autriche en descendant le Danube; avec quelle facilité elles sont entrées en Suisse et en Italie.

Ce serait sans doute une erreur bien dangereuse de croire, que nous puissions nous concilier les esprits en France par des ménagemens et des générosités. Jamais les Français nous pardonneront de les avoir subjugués.

Montrons de la modération, mais que cela ne nous empêche pas de prendre ce qu'il nous faut pour

notre sûreté, et ce que nous avons le droit de prendre d'après les principes reconnus de tout tems par les peuples.

Quant à la Prusse en particulier, ses Ministres et pour dire plus, son Souverain auraient les plus grands reproches à se faire, s'ils ne mettaient pas l'occasion et la possibilité si chèrement achetée à profit, pour soulager la nation qui a tant souffert par les Français aux frais de ceux-ci, s'ils n'insistaient sur une indemnité de ceux que la guerre lui a causés et d'une partie seulement des innombrables impositions et exactions qu'on lui a fait endurer, et dont les annexes offrent un aperçu, s'ils ne récompensaient pas tant la brave armée à laquelle ils doivent l'heureuse et prompte fin de cette terrible lutte, que les habitans, des immenses efforts qu'ils ont faits et par lesquels ils se trouvent entièrement épuisés.

Convenons donc le plutôt possible des limites que nous demanderons à la France et de l'emploi de ce qu'elle devra nous céder. Réunissons nous sur la contribution extraordinaire que nous lui imposerons. Faisons vivre en attendant nos armées à ses frais. Dans tout cela il n'y a rien que de juste. Ce ne sera qu'alors que nous aurons assuré le repos des peuples, que nous pourrons voir avec tranquillité les commotions intérieures, qui sans doute

auront encore lieu en France, malgré tout ce que nous pourrions faire pour lui donner une constitution dont elle serait contente, ce qui me paraît peu faisable. Les cessions s'oublient, les stipulations que le mémoire veut imposer à la France prolongent le mécontentement et sont autant de palliatifs insuffisans et odieux qui produiraient sans faute tout le contraire de ce qu'elles doivent effectuer. Que la France souffre des suites d'une guerre qu'elle s'est attirée — il n'y a rien de plus juste; mais qu'elle soit aussitôt indépendante.

Il ne sera pas difficile de s'entendre sur la répartition des cessions qu'on exigera, parcequ'il ne s'agira pas de conquêtes, mais uniquement de sûretés; parcequ'il ne sera pas question par conséquent de combiner un nouveau système d'équilibre en Europe, mais de bien assurer l'état des choses établi à Vienne. Ce ne sera qu'alors, qu'un arrangement entre les Alliés, semblable au Traité de Chaumont pourra garantir avec effet la tranquillité de l'Europe.

Rien de plus pressé du reste, que de terminer le plutôt possible avec la France. Je suis parfaitement d'accord avec le mémoire:

1. Qu'il faut se concerter sans perte de tems entre nous.
2. Entamer une négociation formelle avec le Gouvernement français.

3. Consigner le résultat de cette négociation dans un Traité avec la France et dans une déclaration à l'Europe.

J'ajouterai

4. Qu'un Traité entre les Alliés assure et garantisse convenablement l'ordre des choses établi.

Paris, le 4 Août 1815.

X.

Supplement au Mémoire du soussigné du 4 Août 1815.

I. On a objecté, que par la ligne désignée comme nécessaire pour la sûreté de l'Europe, la France ne conserverait depuis la Franche-Comté jusqu'à Calais, que des forteresses du second rang et serait privée de toutes les places fortes du premier rang.

Cela est vrai.

Lille, Metz, Strasbourg sont de ce côté-là les grands dépôts de guerre de la France.

Mais Lille, Metz, Strasbourg se trouvent aussi précisement sur ces frontières, ce qui prouve qu'elles tiennent au système offensif de cet empire, contraire à la sûreté des autres états.

Ce n'est donc que par l'application du principe de sûreté, nécessaire pour la tranquillité de l'Europe, et non par son abus, qu'on prétend, que la France doit y renoncer.

Voilà pourquoi on ne lui demande ni Besançon, ni Grenoble, ni Toulouse, puisque ces places, quoique aussi de grands dépôts, et du premier rang, sont plus éloignées de la frontière et contrebalancées par les chaînes de montagnes qui font face contre elles, ce qui ne les rend que défensives et moins menaçantes pour les états voisins.

II. Mais dit-on encore:

Est-ce que le principe adopté comme règle pour la France sera aussi suivi comme telle pour les états voisins de ce Royaume? et ces places, dont il s'agit et qu'on leur rendrait, ne seraient-elles pas placées alors à l'extrémité de leurs frontières; et ne deviendraient-elles pas de leur côté offensives contre la France?

La même situation n'aurait-elle pas les mêmes suites?

Sans doute elle les aurait, si la situation était la même; mais elle ne l'est point.

1. Les états voisins de la France forment de Nice jusqu'à Dunkerque, 5 états différents, au lieu que la France forme contre eux une masse consolidée.
2. Chacun de ces états séparement, comparé avec la France, n'en offre que le tiers ou le cinquième, donc aucun n'est capable de lui faire une guerre offensive à lui seul.

3. Encore sont-ils situés sur l'étendue du cercle, dont la France forme le centre, et ceux d'entr'eux, qui pourraient être comptés parmi les puissances du premier rang, n'ont sur les frontières de la France que des provinces détachées, ayant leurs grands corps d'état loin de-là. —

La situation de ces états n'est donc pas offensive contre la France; mais défensive, et ces places rentrent chez eux dans la catégorie de la situation des états, dont ils font partie. —

Elles cessent donc d'être des places offensives ou de grands dépôts militaires, et deviennent des places défensives, nécessaires pour leur sûreté et pour les mettre à même, de résister aux forces prépondérantes, avec lesquelles la France pésera toujours sur eux.

III. Mais ne suffirait-il pas, de les raser et de les faire sauter?

Sans doute ce serait beaucoup, mais pas assez, et pour les faire sauter, il faudrait encore en être le maître, ou renoncer que cela se fasse. Car jamais la France ne s'y résoudra sans y être forcée.

Chacune de ces places est pour elle d'une si grande importance, qu'elle risquera plutôt de faire la guerre, avant d'en faire sauter une seule; tandisqu'elle y consentira peut-être aujourd'hui, puisqu'elle ne verra pas la possibilité de résister; mais elle

n'exécutera jamais les stipulations qu'on pourrait faire à cet égard.

Il faudrait donc toujours lui faire la guerre pour obtenir l'exécution de cette stipulation, et comme on ne court pas un plus grand danger que celui-ci, en lui demandant ces places pour toujours, il vaut mieux de risquer une guerre pour les obtenir, que pour les faire sauter dans la suite.

IV. Tout le monde convient d'ailleurs, que les états voisins manquent de places fortes contre la France, et n'ont pas jusqu'ici une défensive contre elle ; — mais on craint de les demander à la France, pour éviter la chance d'une nouvelle guerre ; et on propose donc, de faire bâtir de nouvelles places par les nations voisines, en gardant les forteresses françaises jusqu'à ce que les premières pourraient remplacer celles-ci.

Si les états voisins avaient provoqué la guerre, ce principe serait juste, mais la France l'ayant provoquée, et sa situation étant offensive, et menacante pour la sûreté des autres états, c'est à elle, a en porter la charge et les inconvéniens. Changeons donc la thèse et si des nouvelles forteresses devraient être nécessaires, que ce soit la France, qui les fasse bâtir, et non les nations tranquilles et paisibles, qui l'environnent.

Vouloir faire tomber cette charge sur celles-ci,

ce serait une injustice terrible et punir l'innocent, au lieu de frapper le coupable.

V. Mais dit-on encore, si l'on demande tous ces sacrifices de la France, la nation se soulevera, on risquera une guerre d'Espagne, l'odieux de cette mesure tombera sur le Gouvernement et les Bourbons ne se maintiendront pas.

Voici ce que je réponds:

1. Un soulèvement est possible, mais on le risquera toujours, aussi longtems, que cette génération existera, qui est elevée dans les principes de la révolution.

   Doit-on le craindre, lorsque l'Europe est en France avec 600,000 hommes? — est-ce une raison de ne demander aucune sûreté de la France, et doit-on courir la chance de se trouver en guerre avec elle, aussitôt que l'Europe ne sera plus réunie, et d'avoir alors cette guerre dans nos propres foyers? —

   Laquelle de ces chances est la plus risquante? —

2. Pour ce qui regarde le danger d'une guerre comme celle de l'Espagne, il faut observer:

   a) Que le caractère des deux nations admet une grande différence.

   b) Que l'Espagne avait un grand soutien dans l'alliance avec la Grande-Brétagne, qui lui

a fourni des armes, des munitions et des troupes, qu'au contraire la France se trouverait abandonnée de toute part et en même tems affaiblie et depourvue d'armes et de munitions.

c) Que la situation physique du pays est extrémement différente entre les deux pays. L'Espagne favorise beaucoup plus une guerre nationale, que la France, tant par de plus grandes montagnes dans l'intérieur du pays, que par l'infertilité de grands districts, qui s'y trouvent.

d) Que toute l'Europe est dans ce moment assemblée en France, et qu'en Espagne ce n'était seulement qu'une partie de l'armée française, qui y faisait la guerre, pendant que la plus grande partie de cette armée était occupée loin de-là, en d'autres pays.

e) Il faut encore péser, que si effarouché par la possibilité d'une telle guerre, on ne prenait que de demies mesures, on se trouverait dans le cas d'avoir tout fait pour eveiller la haine et la vengeance dans les coeurs, et rien pour leur ôter l'avantage de porter cette haine chez nous; donc, qu'on pourra être sûr, d'avoir à soutenir dans peu d'années une guerre terrible et dans une situativn désavantageuse,

pour avoir voulu éviter le risque d'une guerre, sous des chances favorables pour nous. —

Qu'on pése donc bien, de quel côté le danger sera plus grand? —

3. La question, si les Bourbons se maintiendront en France, ou non? ne dépend absolument pas du plus ou moins de mesures de sûreté, qu'on demandera d'elle, mais tient aux garanties politiques, sur lesquelles il faudra convenir.

Pour le prouver, je changerai la question, et je demanderai:

si l'on peut croire, qu'ils se maintiendront, supposé qu'on ne demande rien à la France?

Certes, personne n'osera l'affirmer! —

VI. Comme cette question nous mène aux garanties politiques, qu'il me soit permis, de dire en peu de mots mes idées sur cet objet:

Puisqu'il n'est pas douteux, que la tranquillité de l'Europe dépend de la tranquillité de la France, et ne peut résulter que de ses institutions politiques, l'Europe a sans doute le droit de demander de la France des garanties politiques, sans lesquelles toutes les garanties militaires ne suffiraient pas, pour assurer le repos de l'Europe. —

En quoi donc ces garanties peuvent-elles consister? Veut-on se borner: à s'assurer de la personne de Bonaparte, à le mettre sous la surveillance

et la garde de l'Europe, et à ramener la France à son point de ralliement légitime; — ou veut-on étendre plus loin les droits de s'immiscer de la part de la grande société Européenne dans les affaires d'un de ses membres? —

1. En soutenant ce souverain légitime durant sa vie.
2. Ou en étendant ce principe à la dynastie.
3. En garantissant à la nation une constitution, qui loin de tout principe révolutionnaire lui assure les droits libéraux contenus dans la charte du Roi.
4. En se constituant médiateur et conciliateur entre la nation et le souverain, pour tous les justes voeux, que la nation formerait, pour obtenir des changemens dans la charte du Roi.

Ou voudra-t-on se contenter de ce qu'on a fait jusqu'ici, et ne pas s'immiscer directement ni indirectement dans les affaires intérieures de la France?

Sur toutes ces questions il faudra prendre des décisions.

Si on ne veut pas s'immiscer dans les affaires intérieures, — alors les garanties politiques ne peuvent pas avoir lieu.

Si on le veut, il me semble, qu'on le devra:

il faudra écouter les voeux de la nation, et voici sur quoi ces voeux semblent rouler.

a. Monarchie constitutionnelle.

b. Garantie de l'Europe pour une telle constitution, fondée sur des principes liberaux, comme la charte du Roi les exprime.

c. Maintien de la personne du Roi jusqu'à sa mort; puis

d. Changement de Dynastie en faveur de la Maison d'Orléans, qu'on croit plus susceptible des idées du tems présent, plus libre de préjugés, et n'étant pas liée par des promesses et assurances données dans des tems passés; enfin plus faite pour régner sur la France, que les autres Princes de la Maison de Bourbon. —

Si on donne ces garanties à la nation française, on pourra espérer, qu'elle restera tranquille; si non, on ne peut pas s'en flatter. Les troubles éclateront aussitôt, que les armées alliées seront éloignées, et si leur séjour en France durait pendant dix ans.

Il me semble donc, que c'est un devoir de l'Europe, de se prononcer sur ces questions, et de prendre le rôle de médiateur entre la nation et le Roi.

La nation ne peut pas prononcer ces voeux devant le Roi; — elle se trouverait peut-être dans une contradiction directe avec lui.

Le Roi, peut-il se placer entre la nation et sa

famille, qui lui a donné tant de preuves de son attachement et de son dévouement, qui a partagé ses malheurs et souffert avec lui? Non, sans doute cela ne peut pas être, ni le Roi, ni la nation ne le peuvent. Il faudrait donc un tiers.

Ce tiers c'est l'Europe, puisque le bonheur et la tranquillité de la France et de l'Europe en dépendent.

Si l'on pourrait parvenir à cela, on aurait des garanties politiques, et ces garanties contribueraient beaucoup à adoucir les prétentions des garanties militaires, qu'il faudra exiger de la France, puisqu'on lui rendrait en bonheur domestique ce qu'on lui ôterait en vain éclat et bonheur imaginaire.

VII. Deux garanties politiques pourraient résulter alors des garanties morales, mais pour le moment il n'y en a pas en France.

Une génération, qui a tellement confondu toutes les idées, qu'aucun sens de vérité ne s'attache plus à aucune, n'est pas capable de donner des garanties morales.

Cette génération, élevée dans la révolution, restera révolutionnaire.

L'arrogance et la suffisance ont pris chez elle la place de l'énergie et du caractère; — la valeur celle de l'honneur; la licence celle des idées

libéraux ; et la fidélité aux sermens n'est qu'un jeu de mots, auquel elle se dit elle-même, que les autres nations ne peuvent y ajouter aucun prix. —

Avec une telle nation les garanties morales n'existent pas; et il faut avoir recours à d'autres mesures, pour pouvoir espérer, qu'elle restera tranquille.

XI.

Memorandum.

A. La guerre de 1815 n'est pas une guerre de conquête. Elle n'a été entreprise que dans le double but, d'abattre l'usurpation de Napoléon Bonaparte et d'asseoir un Gouvernement en France sur des bases assez solides, pour qu'il puisse offrir des garanties de tranquillité à la France et à l'Europe.

Cette guerre ne doit pas dégénérer en guerre de conquête, parceque les déclarations des Puissances, et les termes des Traités seraient en opposition à un pareil but. Une saine politique ne doit pas moins retenir les Puissances de la laisser dégénérer en guerre de conquête, parcequ'une altération notable dans l'état de possession, tel qu'il se trouve établi par le Congrès de Vienne entraînerait un revirement général, dans lequel le but de la guerre, — *l'urgente nécessité de mettre un frein aux principes subversifs de l'ordre social sur les-*

quels Bonaparte a fondé son usurpation, quelque courte, qu'elle ait été, a donné le plus dangereux développement, — se perdrait très incessamment dans la foule de nouveaux intérêts, qui résulteraient de pareils reviremens.

Il est tems enfin de donner un nom au mal, que nous combattons en France. *Le Jacobinisme armé* seul pourrait espérer tirer un avantage réel d'un bouleversement nouveau dans les relations politiques des Puissances, — relations toujours liées à leurs rapports géographiques et statistiques.

J'exclus en conséquence de mes calculs, tout arrangement entre les Alliés, qui entraînerait des reviremens territoriaux.

B. Plus que je suis convaincu, que tel doit être le principe, qui devra guider la marche des Puissances, moins il me paraît d'un autre côté, qu'elles doivent se faire illusion sur la nécessité d'exiger des garanties de la part de la France, et de ne pas borner ces garanties à celles, qu'Elles ne pourraient vouloir chercher, que dans *des institutions politiques*, et dans une *occupation militaire momentanée.*

La France, de longtems, ne sera pas dans le cas d'asseoir le système de son Gouvernement, de manière à offrir à l'Europe dans ses seules institutions, des gages de sûreté.

L'occupation militaire, si elle devait avoir lieu

sur une échelle étendue, heurterait autant et plus le sentiment national de la France, que des concessions auxquelles elle s'attend. Nous risquerions sans doute non moins de manquer notre but, *si cette occupation était restreinte*, et si elle n'était — appuyée sur aucune autre garantie. — Il est donc certain, que les efforts immenses, que vient de faire l'Europe, ne peuvent être couronnés d'un plein succès, qu'autant que les quatre grandes Cours se réunissent franchement sur un système fondé également *sur l'esprit des traités; sur la position réelle des choses en France; sur la nécessité de rendre le calme à cette partie du Continent par des garanties que la France devra donner aux Puissances, et qu'elle est en droit de leur demander à son tour;* j'essayerai de développer les principes, que je crois les plus conformes à ces divers points de vue.

Les Puissances alliées ont le droit de demander à la France:

1. Une indemnité pour les frais de la guerre;
2. Une garantie réelle et permanente en changeant son attitude offensive en une attitude défensive plus rapprochée de celle des autres Puissances.
3. L'adoption d'une forme de gouvernement et d'institutions, qui se concilient avec celles des autres grandes Puissances de l'Europe, et qui,

par un juste balancement de pouvoir, assurent à la France et à l'étranger des garanties de leur stabilité;

4. Que la France enfin se soumette à des mesures de police intérieure et momentanée, qui offrent au Gouvernement Royal un juste soutien, et à l'Europe des gages de repos.

ad 1. Cette indemnité, ne pouvant avoir lieu qu'au moyen d'une contribution forcée, il suffit, que pour ne pas sortir du but du présent Memorandum, j'admette cette contribution en thèse, en réservant la fixation de sa quotité à une discussion séparée.

ad 2. L'Europe, et surtout les Puissances limitrophes de la France, ont le droit de demander, que cet Etat ne demeure pas dans une attitude offensive.

L'attitude offensive de la France se fonde:

a) Sur des positions offensives, qu'elle a trouvé moyen de se ménager, depuis le règne de Louis XIV, par l'établissement de grandes places d'armes et de forteresses sur des points menaçans pour la tranquillité de ses voisins; — ou par des forteresses placées à des postes assez avancées, pour empêcher la formation et le déployement d'armées, qui n'auraient d'autre but, que la défense de leur propre territoire.

b) Sur un système de fortification, qui se trouve hors de proportion avec les moyens de défense des Etats voisins et non moins hors de proportion avec

tous ceux, dont ils puissent jamais disposer pour établir un balancement dans leur attitude militaire réciproque.

Le système de fortification de la France a été formé, ou par la conquête de places fortes, que son Gouvernement a conservées et augmentées, telles que les forteresses dans la Flandre française; — ou par la construction de nouvelles places dans des provinces conquises; et de ce nombre sont les forteresses de l'Alsace, de la Lorraine, de la Franche-Comté et de la ligne du midi.

Ce système de fortification de la France a acquis dans le dernier tems une nouvelle valeur par deux circonstances, qui ne sauraient être trop portées en ligne de compte.

L'une est l'institution de la garde nationale; — de cette grande force défensive, qui suffit pour la dotation de toutes les places de la France, et qui permet à son gouvernement de jetter impunément au-dehors toute sa force militaire réglée.

L'autre est la destruction de toutes les places fortes dans les Pays-Bas et en Allemagne, et cette dernière opérée par la France elle-même dans toutes les guerres depuis Louis XIV. Ehrenbreitstein, Philippsbourg, Ingolstadt et plusieures autres places de la plus grande importance ont été démolies en entier. Toutes les villes, telles, que Francfort,

Ulm etc. qui avaient une circonvallation et quelques moyens de défense, en ont été privées. La Savoye a dû prendre antérieurement l'engagement de ne pas fortifier les passages de ses montagnes.

Toutes les guerres entreprises par la France sous tous les gouvernemens depuis Louis XIV, fournissent la preuve, que cette puissance a poursuivi avec une constance invariable l'établissement d'un système de fortification et de défense aux dépens de tous ses voisins; il ne serait pas digne des Puissances vouées à la noble entreprise de rétablir le repos de l'Europe sur des bases fortes et véritables, de se faire illusion sur des faits aussi incontestables, que le sont ceux:

1. Que ce système de *défense offensive* ressort bien moins des principes, qui ont provoqué les guerres de la révolution, qu'il n'est inhérant à celui de la Monarchie Royale française;

2. Que vu le système de fortification de la France, il a fallu et la destruction totale de l'armée française dans la campagne de 1812, la perte dans cette même campagne de tout le matériel nécessaire à la dotation des places, et surtout les efforts réunis de l'Europe entière, pour assurer les succès des années 1813—14 et 1815.

La France conservant sa triple ligne de forteresses sera toujours, et sous une forme de gouverne-

ment quelconque, assez forte, pour porter au-delà de ses frontières autant et plus de monde, que ne peut lui opposer toute autre puissance du premier ordre, et pour ne risquer en perdant des batailles, — que toujours elle livrera sur territoire étranger, — que d'être forcée a renoncer à un projet de conquête.

Elle sera de même assez forte, pour résister dans des tems ordinaires à l'attaque de deux ou de trois puissances du premier ordre, réunies pour une même cause.

La conviction, que doit avoir le peuple français, que les guerres ne lui coûtent que des hommes et tout au plus de l'argent, mais que les propriétés des particuliers ne sauraient être devastées, que les citoyens ne risquent point d'être exposés aux fléaux inséparables de la présence d'armées ennemies, est sans contredit une des raisons qui a mis le plus de moyens offensifs à la disposition du gouvernement révolutionnaire.

Il suffit de connaître l'égoisme et le manque total d'esprit public, qui caractérise la nation française, pour vouer à cette considération une valeur toute particulière.

Il me paraît donc, que l'intérêt permanent de l'Europe exige:

a) Que la France perde les points offensifs, que lui a laissé le Traité de Paris.

b) Que des forteresses de la première ligne passent, ou sous domination étrangère, et servent dorénavant à la défense des frontières des Etats voisins, ou que pour le moins, elles soient rasées.

Si la première ligne des forteresses de la Flandre devait former dorénavant la frontière des Pays-Bas, ceux-ci ne seraient point placés par ce fait dans une attitude offensive contre la France, car il resterait dans ce cas à ce Royaume deux lignes de défense fortifiées. Si les places de l'Alsace étaient rasées à l'exception de Landau, qui, à mon avis, devrait être réuni à l'Allemagne pour compenser la perte de Philippsbourg, et à l'exception de quelqu'autre place qui ne peut servir qu'à la défense de cette frontière, sans menacer, comme Huningue la tranquillité d'une capitale voisine; si Strasbourg ne conservait que sa citadelle, pour appuyer cette grande et importante Cité, qui, dans ce moment, n'est qu'un vaste camp retranché, une place d'armes dans laquelle se formera et se concentrera toujours une armée, qui vu sa position à l'extrême frontière portera dès l'ouverture d'une campagne le théâtre de la guerre sur territoire étranger, la sûreté de la France serait loin d'être menacée.

Les défilés et les positions des Vosges et du Jura; les forteresses de la seconde ligne, qui sont

susceptibles de grands développemens, formeraient des boulevards plus que suffisans, et que le manque de places fortes dans lequel se trouve le midi de l'Allemagne, est loin de compenser en faveur des puissances voisines.

Il en est de même de la place de Besançon et de plusieures fortifications sur la ligne du midi, qui devraient être démolies.

Il suffit de consulter l'histoire de tous les tems, et de considérer le dénouement de moyens pécuniaires dans lequel les puissances se trouvent, pour que la *construction projettée de places* ne présente guère de chances de sécurité, quelque secours pécuniaire, qu'il soit possible de tirer de la France. Les Princes, qui ont fait de si glorieux efforts pour le soutien de la cause générale des Gouvernemens et des Nations, et qui sont également prêts à n'admettre de nouveau aucune chance d'ambition, et à ne consulter, que ce qu'ils doivent à la sûreté de l'Europe, doivent viser à couronner leur grande entreprise par des mesures, qui ne mettent pas en doute le fruit des efforts de leurs peuples; et ce but ne sera véritablement atteint, que quand la France ne pourra plus attaquer et envahir ses voisins avec l'assurance de l'impunité. Il me paraît en un mot, que la France doit être mise au niveau des chances et des risques des autres puissances du premier ordre, et que de

cette manière un Gouvernement fort en France soit moins tenté, de subjuguer ses voisins, et qu'un Gouvernement faible y devienne moins le jouet des factieux, qui, à l'abri de remparts inexpugnables, ne risquent pas, à moins de l'arrivée des forces de l'Europe entière, de se voir arrêtés dans leurs criminelles entreprises.

L'expérience des dernières 150 années a prouvé, que ces considérations s'adaptent à tous les règnes, qui se sont succédés en France, et que sans doute elles sont dignes de toute la sollicitude des puissances.

ad 3) Les alliés ont sans contredit le droit de s'assurer, que les institutions, sur lesquelles doit se fonder le repos de l'intérieur de la France, soient assisses sur des bases solides et aptes à assurer ce but. La marche, que les Cabinets réunis suivent dans ce moment, semble la seule conforme à cette intention, et la plus adaptée aux circonstances.

ad 4. J'entends par *mesures de police intérieure* la présence prolongée en France de troupes étrangères. Cette mesure offre des considérations tellement majeures, qu'elle devra être dans son application le résultat d'une délibération expresse, qui devra porter sur les points suivans:

1. De quelles armées devra se composer le corps de troupes étrangères?

Il paraîtrait utile, que, pour éloigner, d'une mesure de simple précaution, toute idée de conquête, les puissances qui se trouvent en contact de frontière avec la France, ne devraient pas fournir ces corps de troupes.

2. Quel devrait être le nombre des Contingens?

Je crois que le nombre total de troupes étrangères en France devrait pour le moins être de 100 à 150,000 hommes.

3. Fixer les rapports dans lesquels les Généraux commandans ces troupes devraient se trouver placés vis-à-vis du Gouvernement français.

4. Fixer les rayons qui devraient être assignés aux Cantonnemens de ces troupes.

Ces rayons me paraîtraient devoir être déterminés d'après des considérations combinées tant militaires qu'administratives, et dans tous les cas tenir les troupes étrangères hors de contact avec les Corps d'armée français.

5. Prendre en considération jusqu'à quel point il serait convenable et utile d'employer ces corps auxiliaires à l'exécution des stipulations de Traités futurs à la charge de la France.

XII.

Berichtigungen einiger irrigen politischen Ideen.

Pro aris et focis.

Inhalt:

Die Unverletzbarkeit der Reiche und der Mißbrauch dieser Meinung. — Frankreichs Anwachsen. — Burgund und die Schweizer. — Metz, Toul und Verdun. — Colmar. — Sedan. — Elsaß. — Ludwig XIV. und die Niederlande, der Aachner Friede, seine Politik gegen Holland. — Neuß. — Strasburg. — Die Barrieren, oder die Vorwehr und der Utrechter Friede. — Lothringen und Bar. — Endlich unsere Zeit und unsere Pflicht.

Die Deutschen, eben wegen ihres Sinnes für Gerechtigkeit, sind vor andern zu Trugschlüssen in Fragen der Politik und des Völkerrechts geneigt. Sie denken, beurtheilen gern die Dinge im Abstracten, nehmen gern einen letzten Besitzstand an, und vergessen Geschichte, Warnung und der Dinge Zusammenhang.

In der trostlosesten Epoche des Jahres 1808 hat

der Verfasser der Freiheit, der Unabhängigkeit und dem Völkerrecht noch laut genug das Wort gesprochen. Er wollte den Standpunkt unserer Civilisation messen, daraus beruhigende Schlüsse ziehen, und fing die Resultate der Sittengeschichte mit der Abhandlung über die Fürsten an, doch in anderm Sinn als Machiavell.

Er sah die große und schädliche Reibung zwischen Adel und dem dritten Stand, und entwickelte in der Geschichte der Aristokratie das Für und Wider im Sinn der Versöhnung. Und als man noch vor einem Jahr an Deutschland, an den Deutschen als Nation, an dem mächtigen Streben nach dem Verlornen und so Theuren, an der Ehre und Brauchbarkeit unserer vaterländischen Geschichte verzweifelte, verzweifelte er nicht, und schrieb zu Wien diese Geschichte, die früheste, eben jene Epoche des Römerjoches und unserer standhaften Abwehr. Sie wurde von unsern Grundgelehrten kaum berührt und auch von Gibbon übergangen, der Roms Sinken ein Paar Jahrhunderte später datirte. Das wußten aber August und Tiber schon besser.

Unter andern Gesichtspunkten nahm der Verfasser dort den der zweitausendjährigen Eifersucht zwischen Gallien und Germanien, nun Frankreich und Deutschland genannt. Wir stehen eben jetzt wieder an dem Rhein, von dem der Römer sagt: **Quantulum enim amnis obstabat, quo minus, ut quaeque gens eva-**

luerat, occuparet — „denn wie, wenig hinderte jenes Flußwasser, je nachdem sich ein Volk hervorthat, daß es jenseits festen Fuß faßte.“ Alsdann war er beflissen, darauf aufmerksam zu machen, daß gerade die unter den unsrigen zur Wiederherstellung, zur Beurtheilung der Nothdurft die tauglichsten waren, die dem unübersteiglichen Drang des Augenblicks nachgegeben hatten, mitten unter den Feinden ihren Fürsten dienten, aber der Zukunft trotzig ins Auge sahen und so der wahren Lage der Dinge niemals fremd blieben. Armin oder Hermann, in Rom so wohl gelitten, hatte an dem Vorabend der großen Thaten an des Varus Tafel gespeist. So viele andere thaten wie er. Das beweist weder die Bosheit der einen, noch den Unverstand der andern.

Und man kann jetzt mächtig den französischen Unbilden und ihrer Herrschaft widerstreben, ohne einen besondern Haß gegen Frankreich und ihre Hauptstadt zu hegen. Der Verfasser hat zehn Jahre in Staatsgeschäften dort zugebracht, und war sehr wohl aufgenommen. Höflichkeit, Gastfreiheit, Eleganz, Weltkenntniß, Frohsinn, Witz und Verstand, sind Eigenschaften, denen er gern huldigt. Ihr Klima zieht er allen andern vor. Sind das etwa Gründe zur schmähligen Unterwerfung? haben wir nicht andre Eigenschaften, die das aufwiegen?

Der Verfasser war, in so schwieriger Lage, doch

niemals im Fall, irgend einem französischen Staatsmann oder Feldherrn französische Gesinnungen zu betheuern, oder auch nur zu zeigen. Gerade das Umgekehrte. Die Wahrheit, die Festigkeit und die Treue gegen Kaiser und Fürsten, wo es nur immer von ihm abhing, haben ihm Vertrauen, Hochachtung und Freundschaft erworben. Er hat mit Herrn Talleyrand sehr vertraut gelebt. Er ehrt aus mehr oder weniger genauer Bekanntschaft die Herren Otto, Hauterive, Labesnardière. Auch über die Herren von Champagny, Maret, Fouché, Duroc und ihre Geduld und Nachsicht hat er sich keineswegs zu beschweren. Man beurtheilt dort überhaupt sehr richtig alle Dinge, wenn man ihnen nur nicht von Shakespeare und Schiller spricht.

Die Vorgänge in Spanien und in Tirol hat man nirgends mehr als in Frankreich erhoben und gewürdigt. Und vielleicht nirgends wird man dem Inhalt dieser Blätter mehr Recht geben, als eben da. Wenn ich jetzt jene falsche Opinionen bekämpfen will:

Als sei die französische Grenze ein Heiligthum, das man nicht überschreiten müsse;
Als sei ihr Reich gänzlich unzertrennbar;
der Rhein eine natürliche Begrenzung,
und die russische und schwedische Rolle bereits ausgespielt, der Zweck für sie erreicht;

so ist mein Vorsatz, blos die gesunde Vernunft aller Classen anzusprechen. Völkerrecht haben wir ohnehin nicht durch göttliche Stimme auf dem Berg Sinai gehört, sondern unsere Ueberlegung hat uns nach der Erfahrung die Grundsätze dictirt. Hier im Feldlager stehen mir nicht Archive und Büchersammlungen zu Gebot. Die Zeit wird früh genug kommen, wo ich die traurigen und schimpflichen Acten des westphälischen Friedens und aller Verhandlungen, die ihm folgten, gründlicher durchwühlen muß.

Mein einziges Hülfsmittel soll die auf Napoleons Geheiß und Antrieb officiell von M. de Flassan verfertigte, aus allen auch geheimen Quellen geschöpfte Geschichte der französischen Diplomatik sein. Diese Arbeit fiel in die Hände eines tüchtigen Mannes, der für die Wissenschaft schrieb, und der seine Grundsätze bei Grotius und Vattel und nicht in Louvois' böser Schule gelernt hatte. Er spricht ganz offen von der crédulité des Allemands. Diese Selbstbekenntnisse, diese Reihe grober Beleidigungen, heimtückischer Entwendungen; diese Arglist gegen die Unbefangenen, diese Wiedererscheinung der Länderverschlinger, der engloutisseurs de pays et d'états à tort et à travers, wie jener Holländer sagte — das soll allein mein Stoff und Hülfsmittel sein.

Bis zur Idee der Repressalien und Wiedervergeltung, und daß man nun ihnen in ihrem Innern einmal

Jahrhunderte lang so mitspiele; bis dahin will ich nicht kommen! Allerdings aber zur Hoffnung: daß das Verlorne — wo unsere Sprache, Sitte und Reich, der Hang zu uns einst war, zum Theil noch ist, im günstigen Augenblick zu uns wiederkehren werde, — darum besonders, weil es zu unserm Schutz und Schirm durchaus nothwendig ist, dahin will ich kommen.

Friedensschlüsse sanctioniren allerdings. Krieg wieder anfangen, weil man sich eben stark fühlt, um alte Ansprüche geltend zu machen — obschon das auch nur solche Vergeltung wäre — dagegen kann die politische Moral Einwand haben. Sie hat aber keinen, wenn der Krieg einmal angefangen ist, sich der ganzen Reihe der Vergangenheit zu erinnern, vernünftige Plane zu fassen und auszuführen, seiner Heere Thaten Folge zu geben, für die Zukunft besser zu sorgen und jene Sicherheit zu suchen. — Sonst wäre die Schlacht bei Leipzig nur eine Mord- und Greuelscene, ohne Zweck und Lohn für uns.

Nun von jenem berühmten Princip der Untheilbarkeit und Inviolabilität urtheilt Flassan bei den Folgen des spanischen Successionskriegs:

„La cour de Madrid avait tort de réclamer encore contre l'indivisibilité de la monarchie espagnole, pour colorer l'attaque de la Sicile et de la Sardaigne. Aucun état n'est indivisible de sa

nature. Si ce principe était admis, il serait propre à tous, et aucun d'eux ne pourrait faire des acquisitions même pour une cause juste, aux dépens d'un autre; les états ne se sont accrus que par les armes et les traités. Le sort des armes, dans la guerre de la succession, avait été défavorable à l'Espagne, et des traités avaient sanctionné ses pertes. C'était donc sans fondement, qu'elle venait leur opposer de raisonnemens abstraits et faciles à réfuter." (Vol. IV. p. 418.)

„Der Hof zu Madrid hatte Unrecht, noch immer gegen die Untheilbarkeit der spanischen Monarchie sich aufzulehnen, um den Angriff von Sicilien und Sardinien zu beschönigen. Kein Staat ist seiner Natur nach unzertheilbar. Wenn dieser Grundsatz richtig wäre, so müßte er auf alle anwendbar sein, und keiner könnte mit Verlust des andern erwerben, selbst nicht aus rechtmäßigem Anlaß. Staaten sind nur durch Waffen und Tractaten angewachsen. Im Successionskrieg war das Waffenglück für sie ungünstig, und Traktaten hatten ihren Verlust sanctionirt. Also war es grundlos, jetzt solche abstracte und leicht zu widerlegende Schlüsse vorzubringen."

Wahrlich so ist es! Aber diese angebliche Unablösbarkeit wird noch weit absurder, wenn solche sinnlose Reunionen vorgegangen sind, wie wir sie unter Louis XIV. und Napoleon sahen und so bitter empfanden. Also Hamburg, Bremen, Lübeck, Oldenburg wieder an uns zu nehmen, wäre politische Sünde; und Holland auch, und Brabant und die vier Depar-

temente, und Elsaß und Lothringen, und die drei Bisthümer, und das Bisthum Basel und Wallis und Veltlin??

Selbst das gemeine Recht und die im gemeinen Recht erfundenen Zahlen der Verjährung, die von 30 und 100 Jahren sprechen, sind auf Natur- und Völkerrecht und unabhängige Nationen nicht anwendbar. Bei ähnlichen Successen erwiederte schon der Prinz Eugen auf Torcy's Verweigerung des Elsasses im Jahr 1709:

„que d'ailleurs l'Alsace n'était pas une province française, mais un pays de conquête qu'elle devait abandonner sans peine." (Vol. IV. p. 272.)

„Elsaß übrigens wäre keine französische Provinz, sondern ein erobertes Land, welches Frankreich ohne Mühe wieder abtreten möge"

Aber wie sind sie langsam zu all dem gekommen, waren es offene Kriege, Geschick der Waffen und redliche Tractaten? — — —

Burgund.

Der hat unsers Johann Müllers Schweizergeschichte aus Modeton gelobt, aber nicht gelesen, — der sich der burgundischen Händel und seiner Urtheile nicht erinnert.

Karl der Kühne blieb vor Nancy den 5. Januar 1477.

Louis XI. au comble de la joie d'un évènement qui le délivrait de son plus dangereux ennemi,

chercha à s'attacher les Cantons par des faveurs particulières, et au mois de Septembre 1481, il donna des lettres patentes, qui sont le fondement des privilèges dont les militaires suisses ont depuis joui en France. A peine la nouvelle de la mort du Duc de Bourgogne fut parvenue à Louis XI. qu'il fit ses dispositions pour s'emparer de ses états, et le 13 de Janvier 1477, il adressa aux villes de Bourgogne une circulaire, pour leur faire part, que son intention était *de protéger* la jeune Marie de Bourgogne, fille du feu Duc, et *de lui conserver ses états.* Sous ce langage bienveillant, Louis XI. cachait le dessein de s'emparer de la Bourgogne, et il ne tarda pas à exiger des états le serment de fidélité. Portant ses vues ambitieuses sur la totalité de la succession du Duc Charles, il avait envoyé des émissaires en Flandre, afin d'ébranler la fidélité des habitans, et de les disposer à se donner à lui. (Vol. I. p. 231.)

„Ludwig XI., außer ſich vor Freude über ein Ereigniß, wodurch er ſeinen gefährlichſten Feind los wurde, ſuchte ſich die Cantone durch beſondere Begünſtigungen zu verpflichten und gab im Monat September 1481 Patente, die das Fundament der Privilegien geworden ſind, welche die Schweizer in der Folge in Frankreich genoſſen. Kaum erfuhr Ludwig XI. die Nachricht von dem Tode des Herzogs von Burgund, ſo traf er Anſtalten, ſich ſeiner Staaten zu bemächtigen, und den 13. Januar 1477 ließ er an die Burgundiſchen Stände

Circulare ergehen, um ihnen seine Absicht kund zu thun: die junge Maria von Burgund, Tochter des letzten Herzogs, in Schutz zu nehmen und für sie diese Staaten zu bewahren. Unter diesen wohlwollenden glatten Worten verharg er seinen Zweck, sich Burgunds zu bemächtigen, und er säumte nicht lang, von den Ständen den Eid der Treue zu verlangen. Seine ehrgeizigen Absichten auf die ganze Erbschaft des Herzogs Karl gerichtet, schickte er Emissarien nach Flandern, um die alte Treue der Einwohner zu erschüttern und sie zu vermögen, sich ihm zu ergeben."

Und dann die Intriguen und Frechheiten des Sieur Olivier le Daim.

Als Kriegsthaten der Schweizerhelden glänzen diese Schlachten bei Murten und Nancy. Ihre politischen Folgen waren ein ungemeines Unglück für Europa, eine beständige Quelle der Kriege bis zu uns, eine Vernichtung unseres Grenzsystems, das die eingeschläferten oder bestochenen Schweizer so duldeten; und während dem später an Deutschlands anderm Ende die Niederländer für die europäische Freiheit und das Gleichgewicht unter den großen Oraniern kämpften, und ein solideres Staatssystem fasten, ja fast schufen, vergaßen jene des Verstandes ihrer Vorfahren, vergaßen dieses allgemeinen Staatenvereins, stellten ihre Grenzen blos, ließen ihren Kriegsruhm sinken, — dienten blos um Lohn, wo sie nicht sollten, und spielten eine Rolle, die ihrer gänzlich nicht werth ist. Stärke und Charakter ist nur in der Minorität, die

unſerer Hülfe bedarf. Sie ſind fürwahr ſich und uns Erſatz ſchuldig, und die Beſſern dazu bereit. —

Metz, Toul und Verdun.

Henri II. cherchant à se ménager des alliés dans le sein de l'empire, où les princes qui suivaient la religion réformée étaient fort mécontents de Charles V., avait envoyé en Allemagne, en qualité de son Ambassadeur, Jean de Fresse, évêque de Bayonne. Ce ministre conclût le 5 Octobre 1551 un traité d'alliance offensive au nom du Roi Henri II, avec Maurice, Electeur de Saxe, George Frédéric, Marquis de Brandenbourg, Jean Albert, Duc de Mecklenbourg et Guillaume Landgrave de Hesse, lequel était fils du Landgrave Philippe, surnommé le Magnanime, que Charles V. retint plusieurs années en prison. Ce traité portait en substance:

„Que les alliés *prendraient la défense de la nation germanique et de sa liberté,* et chercheraient les moyens de tirer le Landgrave de Hesse des mains de Charles V.; Que le Roi enverrait une armée dans les Pays-Bas, pour opérer une diversion;

Qu'il pourrait s'emparer de Cambray, de Toul, de Metz et de Verdun; et les possederait avec le titre de vicaire de l'empire, qu'il aurait à l'ave-

nir, avec réserve des droits de l'empire sur ces villes."

La transaction de Passau conclue le 12 Août 1551 entre Charles V. et les Princes protestants d'Allemagne, semblait annuller le traité d'alliance que Henri II avait peu avant conclu avec eux; mais ce Monarque prétendit que la mise en liberté de l'Electeur Frédéric de Saxe, et de Philippe Landgrave de Hesse, étant la suite de l'impression que cette alliance avait produite sur l'Empereur, il avait rempli ses engagements envers les Princes confédérés de l'empire, et qu'ainsi il avait droit de garder Metz, Toul et Verdun. (Vol. I. p. 412.)

Heinrich II., um sich Freunde im Innern des Reichs zu machen, wo die reformirten Fürsten mit Karl V. sehr unzufrieden waren, sendete als Botschafter den Bischof von Bayonne, Johann von Fresse, nach Deutschland. Dieser Gesandte schloß den 5. October 1551 einen Offensiv-Allianz-Tractat im Namen Heinrichs mit Moritz, Churfürsten von Sachsen, Georg Friedrich, Markgrafen von Brandenburg, Johann Albert, Herzog von Mecklenburg und Wilhelm, Landgrafen von Hessen, dem Sohn des gefangenen Landgrafen Philipps des Großmüthigen. Der wesentliche Inhalt des Tractats: die Alliirten werden die deutsche Nation und ihre Freiheit vertheidigen, und die Mittel suchen, den Landgrafen von Hessen aus den Händen Karls V. zu befreien;

Der König werde eine Armee in die Niederlande zu einer Diversion senden;

Es sei ihm verstattet, sich von Cambray, Toul, Metz und Verdun zu bemeistern; er solle sie unter dem Titel eines Reichsvicars künftig besitzen, mit Vorbehalt der Rechte des Reichs über diese Städte.

Die Uebereinkunft zu Passau, geschlossen den 12. August 1552 zwischen Carl V. und den protestantischen Fürsten Deutschlands, schien jenen kurz zuvor geschlossenen Allianz-Tractat mit Heinrich II. wieder aufzuheben, aber dieser Monarch behauptete, daß, weil der Churfürst Friedrich von Sachsen und der Landgraf Philipp von Hessen in Freiheit gesetzt seien, Folge des Eindrucks, den jene Allianz auf den Kaiser gemacht habe, so habe er seine Verbindlichkeiten gegen die Conföderirten erfüllt und sei berechtigt, Metz, Toul und Verdun zu behalten."

Wie etliche Fürsten — ja der ganze protestantische Theil, damals die Minorität — dem Reich der Deutschen Länder, Bisthümer, Festungen verheißen und vergeben konnten, für diese Rechtfertigung möchte ich Manifeste sehen.

Colmar.

Im Lauf des dreißigjährigen Kriegs kam zuerst die Stadt Colmar an die Reihe.

La cour de France s'occupa à conclure de nouvelles alliances, et aucun état, quelque faible qu'il fut, ne lui parut à dédaigner.

Le 1 Août 1635, elle fit un traité avec la ville libre et impériale de Colmar; et le Roi prenait cette ville sous sa protection, et y mettait une garnison de six cents hommes entretenus à ses

frais. Colmar donnait au Roi une position importante en Alsace. (Vol. III. p. 34.)

„Der franzöſiſche Hof beſchäftigte ſich damit, neue Allianzen zu ſchließen, und keinen Staat, ſo ohnmächtig er war, ſchien er zu verſchmähen.

Den 1. Auguſt 1635 ſchloß er mit der kaiſerlichen freien Reichsſtadt Colmar einen Tractat, vermöge welchem der König die Stadt unter ſeinen Schutz nahm und eine Beſatzung von 600 Mann auf ſeine Koſten einlegte. Colmar gab dem König eine wichtige Poſition im Elſaß."

Hernach Sedan.

Der Herzog von Bouillon, gefangen, trat die Feſtung für ſeine Befreiung ab.

L'usage place la cession de Sedan au Roi parmi les traités, quoique dans la rigueur, on ne puisse donner ce nom à un acte fait par un prisonnier, dont la tête est sous le glaive.

Par l'acquisition de Sedan, la cour de France complettait une de ses vues dominantes, qui était de se procurer une entrée facile chez ses voisins. C'est ainsi, qu'en 1630 elle avait acquis Pignerol du côté de l'Italie, en 1638 Breisac du côté de l'Allemagne, et en 1642 Perpignan du côté de l'Espagne. (Vol. III. p. 79.)

„Der gemeine Gebrauch ſetzt die Abtretung von Sedan unter die Verträge, obgleich man ſtreng genommen den Namen einer Akte nicht geben kann, die ein Gefangener von ſich gab, deſſen Haupt unter dem Beile war.

Durch die Eroberung von Sedan vervollständigte der französische Hof eine seiner herrschenden Absichten, sich einen leichten Einmarsch zu den Nachbarn zu verschaffen. So hatte er 1630 Pignerol auf der Seite von Italien, 1638 Breisach auf der deutschen und 1642 Perpignan auf der spanischen Seite erworben."

Elsaß.

Nun kommen die artigen Forderungen der westphälischen Friedenshandlungen.

Les Ministres de l'Empereur se récrièrent contre les prétentions de la France et de ses alliés, qui tendaient à envahir le tiers de l'Allemagne, et à enlever à la maison d'Autriche une partie de son patrimoine; observant, que si la France et la Suède assistaient deux ou trois fois l'empire aux mêmes conditions, il suffirait à peine pour récompenser leurs bons offices. (Vol. III. p. 119.

„Die kaiserlichen Gesandten widersetzten sich heftig den Forderungen Frankreichs und seiner Alliirten, die auf nichts mehr und nichts weniger abzweckten, als ein ganzes Drittheil von Deutschland sich zuzueignen und dem Hause Oestreich einen Theil seiner Erbgüter hinwegzunehmen. Sie bemerkten, daß, wenn Frankreich und Schweden zwei oder drei Mal auf ähnliche Bedingungen dem Reiche beiständen, so genügte dieses Reich kaum, um ihre bona officia zu belohnen."

Endlich die Friedensartikel selbst und die Abtretung des Elsasses und der zehn Reichsstädte unter Modificationen, die auch nicht einen Tag gehalten wurden

und hernach noch Stoff der Kriege unſerer Tage wurden.

Nun, Ludwig XIV. ſelbſt und ſämmtliche Niederlande.

Als 1665 ein unſeliger Krieg zwiſchen den Engländern und den vereinigten Niederlanden ausbrach, dachten der König und die Staatsleute ſo:

Le véritable dessein de la France était de garder la neutralité, de leurrer la republique par des promesses, et ensuite par des exceptions.

Le Comte d'Estrades, Ambassadeur de France près les Provinces-Unies, servit sa cour dans cette circonstance avec une adresse et une diligence dignes de sa réputation. Des amis qu'il avait dans l'assemblée des états, l'avertissaient de tout ce qui s'y passait. Il était dans une liaison intime avec le pensionnaire Witt, et non seulement il apprenait de sa bouche une partie de ses pensées, mais il avait su se procurer copie de toutes les lettres, que van Beuningen et lui s'écrivaient etc.

Le Comte d'Estrades donnait au Roi dans la conjoncture présente quatre conseils principaux:

1. De demeurer fortement attaché à la neutralité en attendant un évènement décisif;

2. Que dans le cas où l'on serait obligé d'exé-

cuter le traité d'alliance, on engageat les états à s'unir à Sa Majesté, pour soutenir ses prétentions et les droits de la Reine, son épouse, sur les Pays-Bas, qu'elle qu'en fut la justice;

3. Que pour plus grande sûreté des engagemens du Roi avec les états, ils lui cédassent Maestricht, parceque cette place donnait une libre entrée dans le coeur de leur pays;

4. Enfin, pour se précautionner contre les états, en cas qu'ils se séparassent du Roi, d'Estrades proposait de traiter avec l'Electeur de Brandenbourg, pour le Duché de Clèves et le Comté de Meurs, ou avec le Duc de Neubourg pour l'acquisition de Juliers, parcequ'avec l'un ou l'autre de ces pays, on serait maître de faire agir les états généraux comme on voudrait. (Vol. III. p. 325.)

„Die wahre Absicht Frankreichs war, neutral zu bleiben und die Republik mit Versprechungen und dann mit Ausflüchten hinzuhalten.

Der Comte d'Estrades, französischer Botschafter in Holland, diente bei der Gelegenheit seinem Hof mit einer Geschicklichkeit und Eifer, die seines großen Rufes würdig waren. Freunde, die er in der Staaten-Versammlung hatte, benachrichtigten ihn von allem, was vorging. Er war in intimer Verbindung mit dem Pensionair de Witt, und erfuhr nicht nur aus seinem eignen Mund einen Theil seiner Gesinnungen, sondern er hatte sich auch Abschriften aller Briefe, die er und van Beuningen sich schrieben, zu verschaffen gewußt.

Der Comte d'Estrades gab nun in der gegenwärtigen Lage dem König vornehmlich vier Rathschläge:

1) Fest bei der Neutralität zu bleiben bis zu irgend einem Hauptereigniß;

2) Wäre man geneigt, den Allianztractat mit Holland zu vollziehen, so müsse man die Staaten an Se. Majestät fester knüpfen; um der Königin Ansprüche an die Niederlande geltend zu machen, sei auch der Punkt des Rechts, welcher er wolle;

3) Daß zu größerer Sicherheit dieser eingegangenen Verbindlichkeiten die Staaten Mastricht abzutreten hätten, weil diese Festung ein ungehindertes Eindringen in das Herz ihres Landes verschaffe;

4) Endlich, um sich gegen diese Staaten zu wahren, wenn sie sich wieder trennten, schlug d'Estrades vor, mit dem Churfürsten von Brandenburg zu unterhandeln wegen des Herzogthums Cleve und der Grafschaft Mörs, oder mit dem Herzog von Neuburg über den Erwerb von Jülich, weil man mit dem einen oder dem andern dieser Länder den Generalstaaten die Richtung abnöthigen könne, welche man wolle."

Der Aachener Friede.

Und als nach den feierlichsten Eiden und Entsagungen Ludwig XIV. dennoch aus einem selbst erfundenen Erbrecht (droit de dévolution unter Privatleuten, in einigen dortigen Provinzen gültig) die spanischen Niederlande ansprach und alsbald den Wehrlosen anfiel, kam den 2. Mai 1668 wieder Friede zu Aachen zu Stande, in dessen drittem Artikel Charleroi, Binch, Ath, Douai, le Fort de Scarpe, Tournai, Oudenarde, Lille, Armentieres, Courtrai, Bergues und Fürnes mit ihren Districten abgetreten wurden.

La paix d'Aix-la-Chapelle est remarquable, comme le premier acte de cette politique arbitraire qui apprit à Louis XIV. par un premier succès, qu'il suffisait d'être fort pour faire valoir les prétentions les moins fondées. Les Ministres qui formaient alors son conseil, sont coupables de ne pas lui avoir fait entrevoir le vice et le danger d'un pareil système, qui, fut-il couronné de succès, ne peut être digne d'estime.

Ce Monarque, non satisfait de ce qu'il venait d'obtenir dans les Pays-Bas, forma bientôt le dessein d'en achever la conquête. (Vol. III. p. 341.)

„Der Friede zu Aachen iſt bemerkenswerth, als der erſte Act jener willkürlichen Politik, die Ludwig XIV. durch dieſen erſten glücklichen Erfolg belehrte, daß man nur ſtark zu ſein brauche, um die widerſinnigſten Prätenſionen durchzuſetzen. Die Miniſter, die damals ſein Cabinet bildeten, ſind ſtrafbar, ihm nicht die Fehler und Gefahren eines ſolchen Syſtems fühlbar gemacht zu haben, das, gelänge es auch ſo, dennoch nicht Achtung verdient. Dieſer Monarch, nicht zufrieden mit dem, was er in den Niederlanden erworben hatte, faßte bald den Vorſatz, dieſe Eroberung zu vervollſtändigen."

Und ſo die Tripel-Allianz und Sir W. Temple's Lob auch im Mund der Feinde.

Die Politik gegen Holland.

Die Inſtructionen an Pomponne, ſeinen Ambaſſadeur im Haag ſeit 1669, unter andern:

Le Roi recommandait à Pomponne de bien observer les mouvemens et inclinations du Prince d'Orange, et de tâcher de bien connaître de quoi il peut se rendre capable. Sa Majesté remarquait que dans le chemin où marchent aujourd'hui les Provinces-Unies, si opposé aux intérêts de sa couronne, elle avait sujet de croire que toutes les divisions qui pourraient arriver au-dedans de leur état, seraient de quelque avantage au bien de son service." (Vol. III. p. 353.)

„Der König befahl ihm, die Bewegungen und Neigungen des Prinzen von Oranien zu beobachten und zu forschen, wessen er wohl fähig sein möge. Denn, fügte der König hinzu, auf diesem Wege, den jetzt die Generalstaaten einschlagen, so entgegen dem Vortheil seiner Krone, dünke ihm, daß alle Spaltungen in ihrem Innern zu irgend einem Nutzen für seinen Dienst sein würden."

Neuß 1672.

Il fut conclu à Bruhl le 2 Janvier 1672, un traité d'alliance offensive et défensive entre le Roi et l'Electeur de Cologne. Le plénipotentiaire du Roi fut Louis de Verjus de Créci."

Cette même année, trois traités furent conclus à Bonn avec le même Electeur, au sujet de l'engagement de la ville de Nuys au Roi, moyennant le prêt d'une somme de 400,000 Livres. Ce traité portait: „qu'on cacherait que cette place n'était

plus au pouvoir de l'Electeur; que la garnison que le Roi y mettrait, serait composée de Suisses et d'Allemands, que le nouveau Gouverneur nommé par le Roi, prêterait serment en public à l'Electeur et qu'en même temps ce Prince lui donnerait un acte par lequel il le déchargerait.

Ce second traité simulé de Bonn eut lieu entre les mêmes souverains, pour la construction de la citadelle de Nuys. La cour de France désirant qu'on ne fut pas surpris de voir les Français fortifier cette place et y élever une citadelle; on fit semblant de convenir que la France se chargeait de construire cette citadelle et les fortifications, moyennant une somme de dix-huit mille écus, à condition que l'Electeur pour le compte de qui on l'élevait, fournirait les bois." (Vol. III. p. 378.)

Also Tractäten mit deutschen Fürsten!!! Aus den Manuscripten der Bibliothek des Arsenals.

„Den 2. Januar 1672 wurde zu Brühl ein Off- und Defensiv-Allianz-Tractat zwischen dem Könige und dem Kuhrfürsten von Cöln geschlossen. Des Königs Bevollmächtigter war Ludwig de Verjus de Creci. Daſſelbe Jahr schloß man drei andere Tractate zu Bonn mit demselben Kuhrfürsten, wegen der Verpfändung der Stadt Neuß an den König für die Summe von 400,000 Livres. Die Artikel besagten: Man werde verheimlichen, daß dieser Ort nicht mehr in der Gewalt des Kuhrfürsten sei; — die Besatzung solle deswegen aus Schweizern und Deutschen bestehen, der neue Commandant werde zwar öffentlich dem Kuhrfürsten den Eid

leiſten, dieſer Fürſt ihn aber alsbald durch eine eigne Acte deſſen entbinden.

Der zweite Scheintractat hatte die Erbauung der Citadelle zu Neuß zum Gegenſtand. Sintemal der franzöſiſche Hof wünſchte, daß man ſich nicht darob wundere, daß dieſe Befeſtigung von Frankreich geſchehe, ſo ſpiegelte man vor, daß Frankreich für die Summe von 18,000 Thalern dieſen Bau der Citadelle und anderer Werke führen ſolle, der Kuhrfürſt jedoch das Holz zu liefern habe!!

Strasburg.

L'occupation ou plutôt l'usurpation de Strasbourg eut lieu de la manière suivante.

Par ordre du Ministre de la guerre, Louvois, on avait grossi les troupes cantonnées en Lorraine, en Bourgogne et dans l'Alsace, sous prétexte d'y travailler aux fortifications des villes conquises. Elles étaient distribuées de façon qu'en moins de trois jours, elles pouvaient se réunir et former un corps d'armée considérable. Quand ce Ministre eut tout préparé, il quitta secrétement la cour le 20 Sept. 1681, et arriva à Brisach. De-là il détacha neuf cents hommes des régimens de Picardie, d'Orleans et Royal, qui partirent sur le champ pour Strasbourg, et joignirent en chemin le Baron d'Asfeld qui était à la tête d'un corps de cavalerie.

Les forts de Strasbourg en deça et au-delà du Rhin, furent aussitôt occupés par ces troupes.

On ferma subitement les portes de la ville, et les habitans envoyèrent demander du secours aux généraux de l'Empereur les plus voisins de leur territoire; mais quand ils virent paraître le Marquis de Montclar à la tête de douze mille hommes, qui menaçait de ne faire aucun quartier s'ils opposaient la moindre résistance, ils consentirent à se rendre, et envoyèrent des députés pour traîter avec le Marquis de Louvois.

Ce Ministre, joyeux du succès de son plan, accourût de Brisach à Strasbourg, où il conclut à Illkerck un traité de soumission avec les magistrats de Strasbourg le 3 Sept., s'engageant à le faire ratifier par le Roi.

La surprise de Strasbourg au sein de la paix etc. (Vol. IV. p. 65.)

„Die Beſitznahme oder vielmehr die Uſurpation von Strasburg ging ſo vor ſich:

Auf Befehl des Kriegsminiſters Louvois hatte man die Truppen in Lothringen, Burgund und Elſaß verſtärkt, unter dem Vorwand, an den Befeſtigungen der eroberten Städte zu arbeiten. Sie waren ſo vertheilt, daß ſie ſich in weniger als drei Tagen verſammeln und eine bedeutende Armee bilden konnten. Als der Miniſter alles eingerichtet hatte, verließ er den Hof den 20. September 1681 und erſchien zu Breiſach. Von da aus detaſchirte er 900 Mann von den Regimentern Picardie, Orleans und Royal, die auf der Stelle nach Straßburg abgingen und unterwegs zu einem Corps Cavalerie ſtießen. Die Feſten von Strasburg dies- und jenſeits des Rheins wurden alſobald von dieſen Trup-

pen beſetzt. Die Thore wurden zwar noch ſchnell geſchloſſen und die Einwohner ſchickten um Hülfe an die nächſten kaiſerlichen Generale; aber als ſie den Marquis de Montclar an der Spitze von 12000 Mann erſcheinen ſahen, der drohte, kein Quartier zu geben, wenn ſie ſich im mindeſten widerſetzten, ſo willigten ſie in die Uebergabe und ſchickten Deputirte, um mit Louvois zu unterhandeln.

Dieſer Miniſter, voll Freude über das Gelingen ſeines Plans, eilte von Breiſach nach Strasburg, und ſchloß den 30. September zu Illkirch einen Unterwerfungs-Tractat mit dem Magiſtrat, ſich verpflichtend, der König werde ihn ratificiren.

Der Ueberfall Strasburgs im Schooße des Friedens u. ſ. w."

Das Syſtem der Vorwehren oder Barrieren und der Utrechter Friede.

Die Staatsmänner — und die öffentliche Meinung der Völker — aufmerkſam auf dieſe Exceſſe Ludwigs XIV., faßten den vernünftigen Entſchluß, ſich davor zu ſchirmen.

L'envie d'une barrière, qui était alors le système dominant, parut animer tous les états. (Vol. III. p. 321.)

Wilhelm von Oranien war der thätigſte Schöpfer und Bilder dieſes Syſtems.

Quoiqu'il en soit des vues exagérées qu'on attribua à ce Monarque, et qu'il put faire soupçonner par des actes de prépotence; ce fut pour établir un équilibre à l'abri duquel les peuples

puissent trouver sûreté et protection, que le stathouder et Roi d'Angleterre Guillaume III. mit en crédit le système des barrières politiques, consistant soit dans plusieurs rangs de places fortes, soit dans l'interposition d'états capables de servir de rempart contre la puissance dominante, ou d'arrêter du moins le premier effet de son irruption. Mais tandis que les ennemis de Louis XIV. s'occupaient à créer une balance continentale, lui, de son côté, formait une balance maritime.' (Vol. VI. p. 683.)

„Was auch immer an Ludwigs extravaganten Absichten sein mag, so war es, um ein Gleichgewicht herzustellen, unter dessen Schirm die Völker Sicherheit und Schutz finden könnten, daß Wilhelm III. dem System der politischen Barrieren so viel Credit gab. Es bestand entweder in verschiedenen Reihen von Festungen, oder in der Zwischenlage von Staaten, die eine Abwehr gegen die dominirende Macht abgeben könnten, wenigstens den ersten Eindruck eines Einfalls aufhalten möchten. Aber während die Feinde Ludwigs sich mit der Schöpfung eines Continental-Gleichgewichts beschäftigten, bildete er ein Gleichgewicht zur See." — — —

Auf diese Weise kam der Friede von Utrecht zu Stand, den Napoleon so oft anrief.

Il assurait aux Provinces Unies les trois points qu'ils avaient eu principalement en vue, 1) la séparation absolue des couronnes de France et d'Espagne, 2) la cession des Pays-Bas à l'Autriche,

3) la conversion de ces mêmes provinces en une barrière contre la France. Vol. IV. p. 333.)

„Er versicherte den vereinigten Staaten drei Punkte, die sie besonders im Augenmerk hatten: Die beständige Trennung der Krone von Frankreich und Spanien; die Abtretung der Niederlande an Oestreich, und dann die Verwandlung dieser Provinzen in eine Vorwehr gegen Frankreich."

Ja als damals, nach Marlboroughs Sturz, der Graf von Oxford und Lord Bolingbroke den Frieden wollten, und in Vergleichung mit Eugen und Heinsius sich so nachgiebig bezeigten, eine Nachgiebigkeit, die sie hernach zur Anklage des Hochverraths führte, so äußerten sie doch in jenen Unterhandlungen mit Menager, dem französischen Bevollmächtigten:

Vous êtes témoin du désir que nous avons de la paix, faites-en le rapport fidèle à votre cour lorsque vous y retournerez, mais observez que nous ne pouvons nous départir des bienséances à l'égard de nos alliés.

Nous ne pouvons aussi nous dispenser de faire en sorte que la Hollande et que l'empire obtiennent une barrière sûre et raisonnable, telle que le roi a bien voulu la promettre etc. (Vol. III. p. 291.)

„Sie sind Zeuge unsers aufrichtigen Verlangens nach Frieden; legen Sie davon Ihrem Hofe getreuen Bericht ab; aber bemerken Sie, daß wir nicht von den Schicklichkeiten gegen unsere Alliirten abgehen können.

Wir können uns nicht entbrechen, dahin zu wirken, daß Holland und das Reich eine sichere und vernünftige Vorwehr erhalten, so wie sie bereits der König hat zusichern wollen."

Diese so allgemeine und einstimmige Klugheit der Staatsmänner und Krieger des achtzehnten Jahrhunderts wird uns fürwahr auch wohl im neunzehnten beiwohnen.

Lothringen und Bar, für die Garantie der pragmatischen Sanction; Folgen der zwistigen polnischen Königswahl zwischen Stanislaus und August.

L'acquisition de la Lorraine, objet des inutiles voeux de Richelieu et de Mazarin, fut un coup de parti pour la France, en même temps qu'elle sauvait son honneur en assurant une retraite honorable au beau-père de Louis XV. (Vol. V. p. 57.)

„Die Eroberung von Lothringen, umsonst von Richelieu und Mazarin so lange gewünscht, war für Frankreich ein Gelegenheitsstreich (ich suche umsonst ein besseres Wort) und sicherte zugleich seine Ehre, indem sie dem Schwiegervater Ludwigs XV. ein anständiges Asyl bereitete."

Endlich von unserer Zeit will ich nur cursorisch sprechen. Wir haben alle gefehlt, und verbessern jetzt. Ich eile über alles hinaus. Ueber die schimpflichen

Verhandlungen zu Rastadt und den erduldeten Hohn; über den rheinischen Bund, im Moment der Schwäche Oestreichs, die Nichtswürdigkeit und Lockerheit dieses Bundes, so recht bewährt durch die Oldenburgische Ausstoßung; über die feierliche Verheißung der Rheingrenze, die an der Elbe alsobald nicht blieb; das Aushängeschild von Charlemagne (welcher Charlemagne übrigens ein guter Deutscher war und deutsch sprach), endlich über die im Waffenstillstand genommenen Festungen, das muthwillige Schleifen der unsrigen zu Mannheim, zu Wien, zu Breslau. —

Aber alles war nicht muthwillig. Was Festungen werth sind, was sie an der andern Seite des Flusses werth sind, hat uns Napoleon zu Kehl, zu Cassel und Wesel gelehrt. Was wäre ein Frieden ohne eine solche Vorwehr für uns? Schliefen wir eine Nacht recht ruhig? und nicht nur wir, sondern es geht die Einwohner von Petersburg und Stockholm auch an, wenn ihnen die deutsche Provinz noch werth ist.

Ein Fluß ist eine hübsche Grenze für Knaben, wenn sie Geographie lernen, für Männer und Soldaten nicht, zu keiner Zeit, am wenigsten nach unserer Kriegsmanier.

Die Züge nach Moskau und Petersburg werden wohl vertagt sein, die nach Warschau keineswegs. Die Errichtung dieses Herzogthums war eine permanente Kriegserklärung gegen die Höfe zu Petersburg und Wien, die noch Theile Polens inne hatten. Nie wird

Napoleon dieſe Idee aufgeben. Er weiß recht gut, daß es noch der beſte Stoff in ſeinem Kram iſt, darum hängt er ihn zu jeder Zeit aus.

Wenn dieſer Damm nicht jenſeits des Rheines, wo die Feſtungen, wo unſere Feſtungen liegen, errichtet wird, ſo iſt ihnen der Weg nach der Weichſel, und noch weiter, übel verſperrt. Bis zur Elbe iſt kein Halt, und die Völker oder Fürſten, die in der Mitte liegen, werden unaufhaltbar mit fortgeriſſen, ſie mögen bleiben und unterhandeln, oder ſich entfernen, und dieſe Zwiſchenlieger mögen Könige, oder Kuhrfürſten oder Herzoge heißen.

Aber Alexanders hoher und feſter Sinn bürgt für dieſen klugen Willen.

Es iſt für Kaiſer Franz ein ſchöner wieder neu gebahnter Weg zu unſerer Kaiſerkrone, die avulsa imperii vor der neuen Capitulation zurückzubringen, die das einſt an ihn geſann. Und die Krone Preußen wird ohne Unbild dadurch den Raum gewinnen, der zur Haltung dieſes Reiches nothwendig erſcheint, und ein Zutrauen, ohne welches unſere Zukunft trübe wäre.

G—n.

XIII.

Observations sur la question de l'intégrité de la France.

Deux grandes portions de l'Europe se sont fait la guerre. L'une évidemment dans l'intention, d'agrandir son territoire, d'envahir si elle réussissait. Appeler, admettre, ou applaudir à Napoléon, n'était autre chose, que vouloir guerre, gloire, pillage et conquête.

L'Europe demandait à la France un Gouvernement plus pacifique, et l'ancienne dynastie, qui n'avait pas besoin d'un autre éclat, y paraissait la plus propre. Napoléon paraît. Tout fléchit devant lui, la guerre éclate, il employe les forces de la France, il succombe avec elle, et elle rejete aujourd'hui l'idée, d'être payée de la même monnaie. J'analyserai brièvement ces sophismes pour s'y soustraire, et les combattre par le gros bon sens. Il s'agit de cessions territoriales.

L'honneur français en serait blessé.

Cet honneur français est-il autrement fait, que celui des autres nations? Je croyais à cet honneur français; j'y croirai encore. Mais n'en parlons pas aujourd'hui. L'honneur est une sterling-valeur, composée de ses élémens. Tenir foi, serment et hommage est précisement le premier, le plus essentiel de ses élémens et attributions. Le retour de Napoléon, soutenu par l'armée et l'élite de la jeunesse est une des plus vilaines taches, faites à ce même honneur, depuis que l'espèce humaine est civilisée.

Ce territoire, ce Royaume est indivisible.

Depuis longtems les diplomates français se sont moqués de cette prétendue indivisibilité. Perdre du territoire est une des suites du vaeh victis.

C'est la terre classique de la France, dont il s'agit.

C'est-à-dire la terre de leur concupiscence et de leur vanité; le fruit de leurs guerres, de leurs victoires et de leurs ruses. C'est la valeur, l'intelligence et la fortune supérieure, qui la leur ont donné. C'est la valeur, l'intelligence et la fortune supérieure, qui vont la leur ôter.

A commencer par les trois Evêchés: Metz, Toul, Verdun, et leurs diocèses, les ont-ils occupé en guerre ouverte? Point du tout; mais à titre de bienveillance, d'amitié et de protection. Il suffit de lire

leur propre aveu sur cette usurpation, et ce qu'en disent les Ambassadeurs de Louis XIV, ou de la Reine régente, au Congrès de Münster, dans les dépêches officielles, datées du 17 Septembre 1646:

„Mais ce qui n'est guère moins à estimer, Ma„dame, c'est, qu'un droit de protection sur les „trois Evèchés, qui a été le seul jusqu'à présent, „est aujourd'hui échangé en une souveraineté ab„solue et indépendante, qui s'étend aussi loin, que „ces trois diocèses. Encore que nous ayons bien „connu d'abord l'importance de cette acquisition, „nous avons affecté pendant quelque tems de la „mépriser, jusqu'à ce que nous avons été assurés „du reste.“ —

La guerre de trente ans était foncièrement guerre civile en Allemagne. Le parti protestant avait appelé la Suède et la France pour le maintien de l'équilibre. Ces Cours demandèrent *à titre de satisfaction* des contributions, et des cessions, qui n'étaient nullement l'objet primitif de la guerre. Nous demandons la même chose, à bien plus juste titre, et au besoin nous employons et employerons les mêmes expressions.

Ouvrons les Mémoires du tems, voyons la narration succincte et ci-jointe du Suffragant Adami, lui-même Plénipotentiaire à ce Congrès, et l'un des hommes d'Etat les plus estimés de tous les partis.

Dans le courant de ces mêmes négociations, Contarini, le Médiateur Vénitien, se plaisait à dire sur les deux Alsaces et le Sundgau à l'Ambassadeur français, qui haussait ses prétentions à mesure, qu'on accordait:

„qu'il avait envoyé à son Maître trois provinces „dans une lettre."

Après 60 ans de possession le Prince Eugène de Savoye observait encore à Torcy, le négociateur français:

„que d'ailleurs l'Alsace n'était pas une province fran„çaise, mais un pays de conquête, qu'on devait „abandonner sans peine."

Après 160 ans, nous dirons la même chose. Rien n'est oublié, rien n'est changé!

La prescription est une invention du droit civil, inconnue au droit de la nature. On oublie sans doute les rapports, contracts, titres de famille; et pour couper court à des procès inintelligibles et interminables, l'esprit humain a inventé l'idée de la prescription, en admettant certain nombre d'années: l'unité, trois, dix, trente; enfin le tems immémorial. En politique il n'y a rien d'immémorial. L'histoire est là, pour nous montrer clair et net l'origine des guerres, la transmission des possessions, les traités de paix, et les motifs. Une saine morale veut, que les traités de paix, même désavantageux, soient maintenus. Mais rompus pour d'autres causes, l'état de guerre

échéant, on revient au précepte: ce qui a été juste, équitable ou admissible pour vous, le sera aujourd'hui pour nous. —

Dire, qu'on n'a fait la guerre qu'à Bonaparte, est une des assertions les plus absurdes, que jamais gens raisonnables se soient permis, et qui ne peut avoir été inventée que pour se moquer de nous. Nous ne la croirons, que quand on nous aura prouvé, que lui seul mitraillait, tirait, sabrait à Quatrebras, Ligny et Waterloo. Qu'il y a eu des gens assez sages en France, pour ne pas vouloir la guerre, et en craindre les suites, qui en doute! Charles XII était aussi un Roi ambitieux et conquérant. La Suède gémissait de ses excès, et une grande masse de la nation désirait vivement la paix. Lui-même combinait, méditait déjà un autre système d'alliance et commençait même à briguer l'amitié de la Russie. La balle l'atteint — les Suédois dans leurs négociations se servirent à-peu-près de semblables argumens; ce qui n'empêcha pas Pierre le Grand, de se faire céder les plus belles provinces. Et celui qui a succédé à son Empire et à sa gloire, savait être magnanime, mais il saura être juste.

On assure, qu'on a promis l'intégrité. Où? Qui? Comment? Pareille phrase s'était glissée dans un projet de déclaration. Le Ministre des Pays-Bas au Congrès, qui sans doute y était le plus intéressé, a

cru de son devoir, de rendre attentif aux fausses conclusions; il s'y est opposé par une lettre adressée au Ministre Britannique, et la rédaction, la signature n'a pas eu lieu. Voici cette lettre, écrite à la hâte, Vienne, 11 Avril 1815:

„En entrant, Mylord, je trouve la pièce ci-jointe, „pour y apposer ma signature. Comme ce pas- „sage:

„que le Traité du 30 Mai et les *arrangemens* „*territoriaux* et politiques, arrêtés au Congrès, „resteront la règle des rapports entr'elle et les „autres Etats de l'Europe"

„est absolument contraire à ma conviction morale „et politique, je ne puis me résoudre à la signer. „Votre Excellence est le maître, de passer ce „refus sous silence, ou d'en faire mention dans „les protocoles."

„Les forces de la France, turbulente se déploye- „ront, pour nous prendre des provinces. Les no- „tres, pour la punir, se déployeront dans les mê- „mes intentions. Nos frontières sont mauvaises, „il faut les rectifier."

Cependant je suis loin de mettre trop d'importance à cette opposition. Car si cette proclamation avait eu lieu, le sens était tout autre, que celui, qu'on cherche à lui donner. Je rétablirai ce véritable sens:

La paix de Paris est faite, quelque défectueuse, qu'elle nous paraisse, nous la maintiendrons. L'exclusion de Napoléon du trône de France en est la première base. Chassez-le. Chassez-le, pendant que nous nous préparons à vous en débarasser; car nous n'en voulons pas à votre territoire. Mais si vous lui adhérez, si nous en venons sérieusement aux mains; prenez-vous en à vous-même, de toutes les suites fâcheuses.

Combattions nous à Waterloo quelque fraction? Non, sans doute; l'armée; la jeunesse française, l'élite était là; elle se battait avec acharnement, avec une valeur admirable. Nous continuons donc de dire aujourd'hui, et après la victoire: l'accord était fait — vous le rompiez, payez les frais du procès. En France on admet ce raisonnement, et la justice de l'indemnité — car nulle part on ne raisonne mieux qu'en France, pourvu qu'on le veuille. Mais on croit en être quitte par des sacrifices en argent. Qui leur permet ce choix! A Münster et Osnabrugg on a fait marcher de pair la satisfaction — en argent et en cessions territoriales! L'une modifiait l'autre.

Notre Traité d'alliance est rédigé avec une grande précaution et un excellent choix d'expressions:

„de préserver contre toute atteinte l'ordre des „choses si heureusement rétabli en Europe, et de

„déterminer les moyens les plus efficaces, de met-
„tre cet engagement à exécution, ainsi que de
„lui donner dans les circonstances présentes *toute*
„*l'extension, qu'elles réclament impérieusement.*"

et plus bas, Art. 1:

„Les hautes Puissances contractantes ci-dessus
„dénommées s'engagent solennellement à réunir
„les moyens de leurs Etats respectifs, pour main-
„tenir dans toute leur intégrité les conditions du
„Traité de Paix, conclu à Paris le trente Mai,
„Mil huit cent quatorze, ainsi que les stipulations
„arrêtées et signées au Congrès de Vienne, dans
„le but *de compléter les dispositions de ce*
„*Traité*, de les garantir contre toute atteinte et
„particulièrement contre les desseins de Napoléon
„Bonaparte."

Le but principal de la Paix de Paris n'était donc certainement pas le ménagement du soi-disant honneur français ou de leur gloire; la sécurité du Roi et des Bourbons, les déférences pour cette dynastie ne tenaient indubitablement que le second rang.

Une pacification durable — une juste répartition des forces — l'équilibre de l'Europe, sa tranquillité; — voilà quel était le but; et l'évènement a prouvé sur le champ, qu'on avait encore mal calculé; qu'il fallait toute cette réunion de forces, pour dompter.

Compléter la Paix de Paris

consolider cet état de repos — ce système d'équilibre, en chercher les moyens les plus sûrs, voilà le grand et noble objet de notre Alliance; et c'est à nous à juger, ce qui doit former ce complément.

Loin de moi et de tout homme d'état, qui connaît l'Europe, l'idée d'un déchirement de la France — de l'antique France; loin de moi l'intention de la réduire à un véritable état de faiblesse!

Posséder sur le Rhin, avoir l'Alsace n'est pour eux, qu'un aliment d'orgueil, qu'une tentation, qu'un stimulant de plus d'en avoir davantage; d'avoir la limite du Rhin toute entière. Nous nous gênons entre Suisse et Hollande: l'un doit faire place à l'autre.

Schoepflin, l'un des savans les plus distingués de France, lui-même Alsacien, disait de son pays:

„Alsatia, praepotens illa Rheni superioris custos, quae superiori aevo Germanis aperuit Gallias, „nostris Germaniam nunc aperit Gallis.“

(L'Alsace, cette puissante gardienne du Rhin supérieur, qui jadis ouvrait la France aux Allemands, ouvre aujourd'hui l'Allemagne aux Français.)

Et qui nous dira, qu'il a tort?

M. de Bignon, diplomate habile, auquel on destinait le portefeuille des affaires étrangères, s'exprime ainsi dans son: Exposé comparatif de l'état

financier, militaire, politique et moral de la France et des principales Puissances de l'Europe, ouvrage, sous plus d'un rapport digne d'être lu, pag. 173:

„Il est notoire, que depuis plusieurs siècles la „limite du Rhin est une acquisition, que la France „n'a cessé d'avoir en vue. Nous repousser de „nouveau loin de cette limite, dont nous avons été „vingt ans en possession, est un acte d'une po„litique insidieuse, qui nous provoque à des dé„marches indiscrètes, dans le dessein, d'en pro„fiter. Trompons son attente par une noble ré„signation, et une héroïque patience."

Nous venons de voir cette noble résignation, et cette héroïque patience. Et trois années ne s'écouleront pas, que nous serons encore témoins, et peut-être victimes de cette héroïque patience, si éloignée du caractère national. Mieux vaut-il, leur ôter tout prétexte, tout contact avec ces bords du Rhin, qui depuis des milliers d'années formaient notre antique patrimoine.

La France nous fera bientôt la guerre; elle sera toujours menaçante. A la bonne heure. Je le crois. Elle le sera en cédant et en ne pas cédant. L'irritation est trop forte et trop prononcée, l'orgueil trop blessé, pour qu'il en soit autrement. Préparons-nous à cette lutte. Mais ôtons lui quelques grands moyens, de nous faire du mal.

Pour gagner les affections, la reconnaissance des Français, affections, que vous ne gagnerez jamais — faut-il indisposer, révolter toute l'Allemagne! Il y aura un cri d'indignation d'un bout à l'autre, je vous en préviens. Les Monarques Allemands François et Frédéric Guillaume ne rentreront pas avec tout honneur, acclamation et gloire dans leurs capitales; ils auront peut-être troublé leur avenir. Leurs Ministres, seraient-ils les plus vertueux et les plus sages, seront sur le champ accusés d'ineptie et de corruption, et rien ne les relevera de ces reproches.

J'entends dire : *il n'y a pas d'Allemagne.* — Il me semble, que nous avons joliment prouvé, qu'il y en a une, et une Allemagne et des Allemands. Une Allemagne, qu'il ne faut pas irriter ni injurier. Une Allemagne, qui a son genre de public spirit. La France a été atteinte de révolution, parcequ'elle se croyait négligée, et que ses Rois étaient censés avoir souffert l'offense et l'injustice!! Le meilleur moyen d'empêcher les révolutions, le discrédit des Monarques, c'est, d'en éviter les causes.

Pour les Pays-Bas, quand on leur aura restitué ses cantons enlevés sans motif, ce n'est pas une question d'ambition, mais une question essentiellement militaire; pour l'Allemagne une question nationale.

Dans un sens sans doute, il n'y a pas d'Allemagne; il n'y a pas cet ensemble d'un vaste empire, qui effraye ses voisins, par l'agrandissement de son territoire. L'Allemagne, comme telle, est un système fédératif, une ligue, par sa nature en paix avec tout le monde, et l'agrandir — n'est qu'un gage de plus du maintien de la paix de l'Europe; et cette même considération majeure est encore applicable aux Pays-Bas.

M. de Bignon s'appliquait à prouver, que même après les sacrifices de la Paix de Paris, la France serait l'Etat le plus puissant, l'Etat prépondérant sous tous les rapports. J'en suis intimément persuadé. Il aura encore raison même après la cession de l'Alsace, de la Lorraine, de la Flandre.

Je pourrais dans cette réminiscence de provinces envahies y ajouter l'Artois, la Franche-Comté, si telle était ma conviction.

La guerre, pour me servir du langage des anciens, m'a toujours paru un jeu funeste, où les chances de gain et de perte devaient se trouver égales pour l'une et l'autre partie. Le contraire, tout d'un côté, et rien de l'autre est une absurdité. Je n'ai aucune animosité personnelle contre les Français. Personne ne peut rendre plus de justice, que moi, à ce peuple vaillant, hospitalier, aimable, spirituel, mais gâté par la fortune et le désordre. Je lui sou-

haite bonheur et prospérité, le repos après tant d'orages, et son haut rang parmi les nations. Mais d'autres conditions me paraîtraient bien plus dures et plus humiliants, que celles, communes à toutes les guerres malheureuses.

Paris, Août 1815.

Gagern.

XIV.

. . . . . Quod si quis ad illam satisfactionis obligationem, quam forsan ex foedere cum protestantibus contracto notam praetendere Galli possent, respicere velit, satis clare constare, non tantum Protestantium mentem nequaquam fuisse, ut aliquam Coronae Gallicae satisfactionem pollicerentur, aut dari oportere confiterentur; sed etiam ipsummet Regem foedus ipsis prorsus gratuitum et spontaneum obtulisse, disertisque adeo verbis pollicitum esse, omnia se et singula oppida, castra, fortalitia, ditiones, quaecunque durante bello in suam deventura essent potestatem, ad status Imperii quoscunque pertinentia, pristinis Dominis absque omni bellicarum impensarum refusione, optata pace obtenta, restituturum. In quam sententiam imprimis Ludovici XIII Orator Feuquierius, in Conventu Protestantium Francofurti ad Menum tertio Idus Junii anno MDCXXXIV publice protestatus sit, *quod Rex suus nullo unquam tempore dif-*

ficultatem moturus sit, quo minus terrae omnes ad Archiepiscopatum Trevirensem, et Episcopatum Spirensem spectantes, tum loca etiam illa omnia, quaecunque ad Alsatiam spectare possent, Sacro Romano Imperio sub futuram pacis conventionem restituantur, nec in concedenda tali pace universali ullam aliam damnorum compensationem postulaturus sit, quam gloriae triumphum, quod praedictis Statibus regio et heroico animo tulisset auxilia, ipsosque in suis necessitatibus adjuvisset. Quo eodem anno VII Nonas Octobris, cum paulo ante Sueci accepta ad Nordlingam clade, suas ex Alsacia copias et praesidia deducere, et pleraque loca, quae illic detinuerant, Gallorum curae committere coacti fuissent, Regii Ministri, et expresse et nominatim, datisque Reversalibus caverint, quod ea omnia videlicet: Schletstadium, Colmariam etc. — ad Austriacorum jurisdictionem spectantia, possessoribus suis pristinis restituri sint. Porro eodem anno atque in illo Calendis Novembris concluso foedere, quo se Rex Christianissimus, pacem cum Imperatore rupturum, et palam cum eo belligeraturum promiserit, ante omnia fuisse pactum, ut bellum hoc propriis sumptibus suis Rex gerere, eaque de causa pecuniarum subsidium, quo pridem singulis annis juvare Protestantes consueverat, ipsi remissum esse deberet. Brisacum vero, et quidquid occupare in

Imperio Rex possit, bello finito absque refusione sumptuum restitueret. Quid? quod mortuo Bernardo Duce Vinariensi anno 1639 cum Galli ab ipsius exercitu Brisacum sibi tradi postularent, cum relictis ejus praefectis expresse convenerit, Castrum illud cum tota Alsatia Statibus Imperii Germanici, facta pace, restitui debere? Cum igitur nec Caesar, nec Imperium, multo minus Leopoldi Archiducis Austriae Heredes, Coronae Galliae ad ullam teneantur satisfactionem, redintegrandae interea amicitiae causa Imperator juribus Imperii, quae circa supradictos Episcopatus Metensem, Tullensem et Verodunensem, Mediovicum quoque et Pinerolium ipsi competant, renunciaturus sit, non habere Plenipotentiarios Regis Christianissimi causam aliquam, ultra haec utramque Alsatiam, aliaque in eorum Replicis enumerata, postulandi. Certum nempe esse, praeter violentas urbium istarum Episcopalium detentiones, juris omnino nihil Gallos habere in istos Episcopatus. Quin etiam, stante istiusmodi defensione, agnitum in illis esse supremum Imperatoris Imperiique dominium, appellationes ab Episcopatibus et Civitate Metensi ad Cameram Imperialem interpositas, devolutas, atque acceptatas. — Ex quibus omnibus clare satis appareat, nullam quidem imprimis Gallos exigere satisfactionem posse; debere autem usurpatos Episcopatus Imperio restituere, oblatum autem eorundem

cessionem ultroneam tanti aestimare, ut quotquot auri milliones in cruentissimum et Ecclesiae Catholicae perniciosissimum bellum impendissent, abunde sibi per horum cessionem satisfactum censere debeant. Quamvis autem haec omnia verissima esse Caesariani faterentur; Gallosque ex ejusmodi rationibus pollicitationum suarum, et publicae fidei commonefacerent; hi tamen contra, quod inficiari non poterant, excusare moliebantur. Et primo quidem, evanuisse adstruebant vetera istaec promissa, postquam in apertum cum Caesare bellum prorupisset Rex Christianissimus, hocque pacto non solum damni periculum subire, statuisset. Quis enim rerum suarum dubiam omnino experire fortunam velit, absque ullius spe emolumenti? Addebant huic exculpationi antiquam de nimia Domus Austriacae potentia cantilenam, quae eo jam excreverit, ut vicinis omnibus non modo gravis, sed plane sit intolerabilis, ideoque nulla non arte, nullo non conatu minuenda, ne per eam, quidquid est aliorum regnorum, Rerumpublicarum et Statuum, uno velut ictu absorbeatur. Frustra hic esse Caesareanorum responsa, quod Principes Austriaci ad tantam potentiam nullius injuria, sed Divini numinis benignitate, justis matrimoniis, hereditatibus, successionibus, electionibus et pactis evecti sint. Frustra, quod hac sua felicitate contenti alienae non inviderint: frustra, quod contra

Gallos, nisi ab his lacessiti, nunquam, saepius pro illis, arma sumpserint Austriaci. — Difficile erat verbis aut rationibus adversariorum sedare famem, qui aliquando ea protulisse verba auditi sunt, nullo hic rationum pondere, sed aestimatione armorum, negotia decidenda esse. —

XV.

Ueber das hierbei mit dem verbindlichsten Dank zurückerfolgende Buch habe ich mich bereits mündlich erklärt. Ich glaube, es hätte nur von des Verfassers Willen abgehangen, ein zusammenhängendes und schönes Ganzes daraus zu machen: doch hat es auch als Sammlung einzelner vortrefflicher Ideen und glücklicher Erinnerungen an Aussprüche früherer Weisheit in meinen Augen einen großen Werth.

Mit welchem Interesse aber ich den Tadel des Sendschreibers gelesen habe, vermag ich kaum auszudrücken. Es ist alles darin gedieyne Wahrheit und rechtmäßiger, männlicher, wenn gleich gehaltner Zorn. Die Züchtigung durchaus wohl verdient. Ein jetzt verstorbener Minister (der Graf Hoym in Schlesien), der mich durch Wohlthaten, und noch mehr durch persönliche Liebenswürdigkeit gefesselt hatte, gab mir jenen unseligen Schritt ein, den ich mehr als irgend einen andern Fehltritt meines Lebens bereue. Es war

eine thörichte und heillose Anmaßung, bei der mich, wie es allemal in solchen Fällen geschehen sollte, mein guter Genius, zu meiner Sünden Strafe, völlig verließ. Ich hoffe, das eitle Unternehmen wird in den Strom der Vergessenheit untertauchen, und ich freue mich indessen recht sehr, daß es mich nicht um Ihre Achtung gebracht hat.

In eine bessere Stimmung, wenigstens in eine für mich günstigere, werden hoffentlich einige Blätter des beikommenden Buches Sie versetzen. Der Vorrede zu diesen Fragmenten habe ich mehr als irgend einem andern Product meiner Feder die gute Meinung zu danken, die man in neueren Zeiten in Deutschland für mich gefaßt hatte. Und doch ist sie im Grunde nichts als eine lebhaft ausgedrückte Herzensergießung. Das Uebrige ist von keinem großen Belang, obgleich einiges, da Sie jene Zeiten und Begebenheiten so gut kennen, nicht ganz ohne Interesse für Sie sein möchte.

Mit wahrer und großer Hochachtung

Ew.

Gentz.

Wien, den 22. November 1812.

XVI.

Sommaire des pertes résultant pour le Royaume de Nederland de la cession faite à la France par le Traité du 30 Mai 1814, des cantons de Gedinne, Beaurain, Florenne, Walcourt, Chimay, Beaumont, Merbe la Buissière et Dour.

1.

La route construite à grands frais en 1770 de Namur à Luxembourg, par Bastière, Beaurain etc. est coupée ou interceptée dans ses parties qui traversent les cantons de Florenne et Beaurain.

Outre cette route il en existe aussi une autre allant de Namur à Luxembourg, mais bien moins avantageuse que celle dont la France nous prive, parceque le pays qu'elle traverse est plus difficile et montagneux.

2.

Dans le canton de Beaurain se trouve la superbe manufacture de cristaux, Minium, Soude etc. de Voneiches, appartenant à M. Dartignes à Paris.

3.

Dans ce canton et dans celui de Gedinne, qui cerne le Duché de Bouillon, se trouve du bois pour la fonte du minerai de fer de nos fourneaux, et des écorces pour nos tanneries; la France en a ou prohibé, ou surtaxé excessivement la sortie.

4.

Dans les cantons de Florenne et Walcourt se trouvent les mines de fer fort nécessaires à nos fourneaux, à nos forges, à nos clouteries, et à tous nos autres besoins. C'est là la perte plus sensible, à cause que nos ouvriers s'émigrent en France.

5.

A Chimay, Beaumont se trouvent des bois de construction civile et navale, des fers, des ardoises, une verrerie, une fayencerie, des carrières de marbre. Une manufacture considérable de marbres de toute couleur existe à Rance, canton de Beaumont.

Une belle chaussée allant de Mons à Chimay traverse huit fortes lieues dans les cantons de Merbe, Beaumont et Chimay.

Le canton de Merbe renferme des bois des mines de fer-font, des marbres très beaux; ce sont les plus beaux de la Belgique.

Le canton de Dour s'avance jusqu'à deux lieues de Mons, il est riche par les mines de houille.

Ces huit cantons renferment 60 m. habitants environ, tous laborieux, et très propres au service militaire.

Avantages que nous pouvons espérer du Traité à faire.

Les places fortes sont du ressort de la haute politique et du génie militaire.

Ont appartenu à la Belgique: Charlemont, Philippeville, Marienbourg. C'est Charles V. qui a construit ces trois forteresses. Il a donné son nom à la première, le nom de son fils ainé à la seconde, et le nom de sa fille à la troisième.

Maubeuge, Landreci, Quesnoi, Cambray, Bouchain, Valenciennes, Condé, Mortagne, Lille, Orchies, Douai, Arras, Bethune, Ere, Bapaume, Bergues, Cassel, St. Omer et Dunkerque ont fait partie de la Belgique. Thionville, Longwy et Montmedy ont fait partie du Duché de Luxembourg. La première de ces places est très forte, les autres le sont beaucoup moins, mais peuvent cependant tenir quelque tems. Ce seraient d'excellentes sentinelles à avoir contre la France. Le Royaume des Pays-Bas en a besoin de ce côté un peu avancé; surtout si la forteresse de Luxembourg ne lui appartient pas exclusivement.

Condé appelle une attention spéciale. Les Eaux

de la Hesne remplacées par le canal de Mons à Condé dépendent des écluses et de toutes les volontés de cette place militaire. Cependant tous les charbons de Hainault destinés pour la Flandre et la Hollande s'embarquent près de Mons et doivent entrer dans l'Escaut à Condé pour rentrer ensuite au-dessus D'Autoing dans le Royaume de Nederland.

La Politique et les évènemens feront connaître si notre Roi aura Condé et d'autres villes conquises sur nous et retenues par la France.

En tout cas il faudrait au moins que nous ayons entièrement la rive droite de notre canal de Mons à Condé, et ensuite la rive droite de l'Escaut, jusqu'à la rentrée dans notre Royaume; par cela seul la navigation serait commune aux deux royaumes: au notre pour aller de Mons à Tournay, au Royaume de France pour aller de Valenciennes à Douai et Lille, par la Scarpe. Il faudrait en ce cas détruire à jamais et démanteler la forteresse de Condé.

Couvin et dépendance au nombre de 22 Villages.

Ce canton a été réuni à la France en 1793. Il a été usurpé sur le pays de Liége et sur le comté de Namur. Pays à recouvrer, à cause que c'est une conquête révolutionnaire, à cause qu'il renferme des biens domaniaux très étendus, des ardoises et des mines de fer, plusieurs hauts fourneaux et forges.

Fumay.

Fumay où sont les plus belles et les plus abondantes ardoises de l'Europe, appartenant au Hainaut. Il a été cédé à la France par un traité illégal vers 1770. Il convient de le reprendre, afin de recouvrer nos riches carrières d'ardoises, nos bois et nos écorces, tous objets de première nécessité, dont nous manquons.

Ce 10 Juillet 1815.

XVII.

Bases de l'arrangement définitif proposées à la France.

1. Confirmation du Traité de Paris dans celles de ses dispositions, qui ne seront pas modifiées par le nouveau Traité.

2. Rectification des frontières, telles qu'elles étaient établies par le Traité de Paris. Moyennant cet article, environ les deux tiers du territoire, que le Traité de Paris avait ajouté à celui de l'ancienne France, en seront détachés. Le Roi des Pays-Bas reprendra la plupart des districts, qui ont anciennement appartenu à la Belgique, et le Roi de Sardaigne restera en possession de la totalité de la Savoie; il y aura de même plusieurs changemens du côté de l'Allemagne. Les places de Condé, Philippeville, Marienbourg, Givet et Charlemont, Sarrelouis, Landau sont comprises dans les cessions, que l'on demande à la France.

3. Démolition des fortifications de Huningue avec l'engagement, de ne jamais les rétablir.

4. Une contribution de six cents millions à titre d'indemnité pour les frais de la guerre.

5. Le payement d'une autre somme de deux cents millions pour couvrir une partie des dépenses, consacrées à la construction de nouvelles places fortes dans les pays limitrophes.

6. L'occupation pendant 7 ans d'une ligne militaire le long des frontières du Nord et de l'Est par une armée de 150,000 hommes, sous le commandement d'un général à nommer par les Alliés, laquelle sera entretenue aux frais de la France.

XVIII.

Réponse française du 21 *Septembre.*

Paris, 21. Septembre 1815.

Les Soussignés plénipotentiaires de Sa Majesté Très-Chrétienne ont porté sur le champ à Sa connaissance les communications, qui dans la conférence d'hier leur ont été faites par Leurs Excellences Messieurs les Ministres plénipotentiaires des quatre Cours réunies touchant l'arrangement définitif, pour bases duquel Leurs Excellences ont proposé:

1. La cession par Sa Majesté T. C. d'un territoire égal aux deux tiers de ce qui avait été ajouté à l'ancienne France par le traité du 30 Mai et dans lequel seraient comprises les places de Condé, Philippeville, Marienbourg, Givet et Charlemont, Sarrelouis, Landau et les forts de Joux et de l'Ecluse;

2. La démolition des fortifications d'Huningue;

3. Le payement de deux sommes, l'une de 600 millions à titre d'indemnités,

l'autre de 200 millions pour servir à la construction de places fortes dans les pays limitrophes de la France;

4. L'occupation militaire pendant sept ans des places de Valenciennes, Bouchain, Cambrai, Maubeuge, Landrecy, Lequesnoi, Avesnes, Rocroy, Longwy, Thionville, Bitche et de la tête de pont du fort Louis, ainsi que d'une ligne le long des frontières du Nord et de l'Est par une armée de 150,000 hommes, sous les ordres d'un général à nommer par les Puissances Alliées et entretenus par la France.

Sa Majesté désirant ardemment de hâter autant qu'il est en Elle la conclusion d'un arrangement, dont le retard a causé à ses peuples tant de maux qu'Elle déplore chaque jour, a prolongé en France et prolonge cette agitation intérieure, qui a excité la sollicitude des Puissances; mais plus animée encore du désir de faire connaître ses bonnes dispositions aux Souverains ses Alliés, a voulu que sans perte de tems, les Soussignés communiquassent à Leurs Excellences Messieurs les Plénipotentiaires des quatre Cours les principes sur lesquels Elle pense, que la négociation doit être suivie relativement à chacune des bases proposées, en leur ordonnant de présenter sur la première de ces bases, celle qui concerne les cessions territoriales, les observations suivantes

dans lesquelles cet important objet est envisagé sous le double rapport de la justice et de l'utilité qu'il serait si dangereux de diviser.

Le défaut d'un juge commun qui ait autorité et puissance pour terminer les différends des Souverains, ne leur laisse d'autre parti, lorsqu'ils n'ont pu s'accorder à l'amiable, que de remettre la décision de ces différends au sort des armes, ce qui constitue entre Eux l'état de guerre. Si, dans cet état, des possessions de l'un sont occupés par les forces de l'autre, ces possessions sont sous la conquête, par le droit de laquelle l'occupant en acquiert la pleine jouissance pour tout le tems, qu'il les occupe, ou jusqu'au rétablissement de la paix. Il est en droit de demander, comme condition de ce rétablissement, que ce qu'il occupe lui soit cédé en tout ou en partie, et la cession, lorsqu'elle a lieu, transformant la jouissance en propriété, de simple occupant, il en devient souverain. C'est une manière d'acquérir que la loi des Nations autorise.

Mais l'état de guerre, la conquête et le droit d'exiger des cessions territoriales sont des choses qui procèdent et dépendent l'une de l'autre, de telle sorte que la première est une condition absolue de la seconde, et celle-ci de la troisième, car hors de l'état de guerre, il ne peut pas être fait de conquête, et là où la conquête n'a point eu ou n'a plus

lieu, le droit de demander des cessions territoriales ne saurait exister, puisqu'on ne peut demander de conserver ce qu'on n'a point eu, ou ce qu'on n'a plus.

Il ne peut y avoir de conquête hors de l'état de guerre, et comme on ne peut prendre à qui n'a rien, on ne peut conquérir que sur qui possède; d'où il suit que pour qu'il puisse y avoir conquête, il faut qu'il y ait guerre de l'occupant au possesseur, c'est-à-dire, au Souverain, droit de possession sur un pays et souveraineté étant choses inséparables ou plutôt identiques.

Si donc on fait la guerre dans un pays et contre un nombre plus ou moins grand des habitans de ce pays, mais que le Souverain en soit excepté, on ne fait point la guerre au pays, cette dernière expression n'étant qu'un trope par lequel le domaine est pris pour le possesseur. Or un Souverain est excepté de la guerre que des étrangers font chez lui, lorsqu'ils le reconnaissent et qu'ils entretiennent avec lui les relations de paix accoutumées. La guerre est faite alors contre des hommes aux droits desquels celui qui les combat ne peut succéder, parcequ'ils n'en ont point et sur lesquels il est impossible de conquérir ce qui n'est pas à eux. L'objet, ni l'effet d'une telle guerre ne peuvent pas être de conquérir, mais de recouvrer; or quiconque recouvre ce qui n'est pas à lui, ne le peut recouvrer

que pour celui qu'il en reconnaît comme le possesseur légitime.

Pour pouvoir se croire en guerre avec un pays, sans l'être avec celui qu'on en reconnaissait précédemment comme Souverain, il faut de toute nécessité de deux choses l'une, ou cesser de le tenir pour tel, et regarder la souveraineté comme transférée à ceux que l'on combat, par l'acte même pour lequel on les combat, c'est-à-dire, reconnaître, suivre et par là sanctionner ces doctrines qui avaient ébranlé tout et contre lesquelles l'Europe a dû s'armer toute entière, ou bien croire que la souveraineté peut être double; mais elle est essentiellement une et ne peut se diviser; elle peut exister sous des formes différentes, être collective ou individuelle, mais non à la fois dans un même pays qui ne peut avoir en même tems deux Souverains.

Or les Puissances Alliées n'ont fait ou cru ni l'une ni l'autre de ces deux choses.

Elles ont considéré l'entreprise de Buonaparte comme le plus grand crime qui peut être commis parmi les hommes, et dont la seule tentative le mettait hors de la loi des Nations. Elles n'ont vu dans ses adhérens que des complices de ce crime qu'il fallait combattre, soumettre et punir: ce qui excluait invariablement toute supposition qu'ils pus-

sent avoir naturellement pu acquérir, conférer, ni transmettre aucun droit.

Les Puissances Alliées n'ont pas un instant cessé de reconnaître Sa Majesté Très-Chrétienne comme Roi de France, et conséquemment les droits qui lui appartiennent en cette qualité; Elles n'ont pas un instant cessé d'être avec Lui dans des relations de paix et d'amitié, ce qui seul emportait avec soi l'engagement de respecter ses droits; Elles ont pris cet engagement d'une manière formelle, bien qu'implicite dans leur déclaration du 13 Mars, et dans le traité du 25; Elles l'ont rendu plus étroit en faisant entrer le Roi par son accession à ce traité dans leur alliance contre l'ennemi commun, car si l'on ne peut conquérir sur un ami, à plus forte raison ne le peut-on pas sur un allié; et qu'on ne dise point que le Roi ne pouvait être l'allié des Puissances qu'en coopérant activement avec Elles, et qu'il ne l'a point fait; si la défection totale de l'armée qui, à l'époque du traité du 25 Mars, était déjà connue ou reputée inévitable, ne lui a point permis de faire agir des forces régulières, les Français qui en prenant pour lui les armes au nombre de 60 à 70 mille dans les départemens de l'Ouest et du Midi, et ceux qui se montrant disposés à les prendre, ont mis l'usurpateur dans la nécessité de diviser ses forces, et ceux qui, après sa défaite à Waterloo au lieu des res-

sources en hommes et en argent qu'il demandait, ne lui en ont laissé d'autre que de tout abandonner, ont été pour les Puissances Alliées des auxiliaires très-réels et très-utiles. Enfin les Puissances Alliées à mesure que leurs forces se sont avancées dans les provinces françaises, y ont rétabli l'autorité du Roi, mesure qui aurait fait cesser la conquête, si ces provinces eussent été véritablement conquises.

Il est donc évident que la demande qui est faite de cessions territoriales ne peut être fondée sur la conquête.

Elle ne peut pas davantage avoir pour motif les dépenses faites par les Puissances Alliées; car s'il est juste que les sacrifices auxquels Elles ont été forcées par une guerre entreprise pour l'utilité commune, mais pour l'utilité plus spéciale de la France, ne restent pas à leur charge; il est également juste qu'Elles se contentent d'un dédommagement de même nature que le sacrifice. Or les Puissances Alliées n'ont point sacrifié de territoire.

Nous vivons dans un tems où plus qu'en aucun autre, il importe d'affermir la confiance dans la parole des Rois. Des cessions exigées de Sa Majesté Très-Chrétienne produiraient l'effet tout contraire après la déclaration où les Puissances ont annoncé qu'Elles ne s'armaient que contre Buonaparte et ses

adhérens: après le traité où Elles se sont engagées de maintenir contre toute atteinte *l'intégrité des stipulations du traité du* 30 *Mai* 1814 qui ne peut être maintenue si celle de la France ne l'est pas; après les proclamations de leurs généraux en chef où les mêmes assurances sont renouvellées.

Des cessions exigées de Sa Majesté Très-Chrétienne lui ôteraient les moyens d'éteindre totalement et pour toujours parmi ses peuples cet esprit de conquête soufflé par l'usurpateur et qui se rallumerait infailliblement avec le désir de recouvrer ce que la France ne croirait jamais avoir justement perdu.

Des cessions exigées de Sa Majesté Très-Chrétienne lui seraient imputées à crime comme si Elle eut acheté par là les secours des Puissances, et seraient un obstacle à l'affermissement du Gouvernement royal, si important pour les dynasties légitimes, et si nécessaire au repos de l'Europe, en tant que ce repos est lié à la tranquillité intérieure de la France.

Enfin des cessions exigées de Sa Majesté Très-Chrétienne détruiraient ou altéreraient du moins cet équilibre, à l'établissement duquel les Puissances ont voué tant de sacrifices, d'efforts et de soins. Ce sont Elles-mêmes qui ont fixé l'étendue que la France

devrait avoir. Comment ce qu'Elles jugeaient nécessaire il y a un an, aurait-il cessé de l'être? Il y a sur le continent de l'Europe deux Etats qui surpassent la France en étendue et en population. Leur grandeur relative croîtrait nécessairement en même raison que la grandeur absolue de la France serait diminuée. Cela serait-il conforme aux intérêts de l'Europe? Cela conviendrait-il même aux intérêts particuliers de ces deux Etats dans l'ordre des rapports où ils se trouvent l'un à l'égard de l'autre?

Si dans une petite démocratie de l'antiquité le peuple en corps, apprenant qu'un de ses généraux avait à lui proposer une chose très-utile, mais qui n'était pas juste, s'écria d'une voix unanime: qu'il ne voulait pas même savoir quelle était cette chose; comment serait-il possible de douter que les Monarques de l'Europe ne soient unanimes dans une circonstance, où ce qui ne serait pas juste, serait encore pernicieux?

C'est donc avec la plus parfaite confiance que les Soussignés ont l'honneur de soumettre aux Souverains alliés les observations qui précèdent.

Cependant, et malgré les inconvéniens attachés à toute cession territoriale dans les circonstances actuelles, Sa Majesté consentira au rétablissement

des anciennes limites sur les points, où il a été ajouté à l'ancienne France par le traité du 30 Mai.

Elle consentira pareillement au payement d'une indemnité, mais qui laisse les moyens de suffire aux besoins de l'administration intérieure du royaume, sans quoi il serait impossible de parvenir au rétablissement de l'ordre et de la tranquillité, qui a été le but de la guerre.

Elle consentira encore à une occupation provisoire. Sa durée, le nombre des forteresses et l'étendue du pays à occuper seront l'objet de négociations. Mais le Roi n'hésite pas à déclarer dès ce moment, qu'une occupation de sept années, étant absolument incompatible avec la tranquillité intérieure du royaume, est entièrement inadmissible.

Ainsi le Roi admet en principe:

Des cessions territoriales sur ce qui n'était pas l'ancienne France;

Le payement d'une indemnité;

L'occupation provisoire par un nombre de troupes et pour un tems à déterminer.

Sa Majesté Très-Chrétienne se flatte que les Souverains, ses alliés, consentiront à établir la négociation sur ces trois principes, aussi bien qu'à porter dans le calcul des quotités, l'esprit de justice

et de modération qui les anime, et qu'alors l'arrangement pourra être conclu très-promptement à la satisfaction mutuelle.

Si ces bases n'étaient pas adoptées, les Soussignés ne se trouvent pas autorisés à en entendre ni à en proposer d'autres.

Talleyrand.
Dalberg.
Louis.

XIX.

Réplique des Alliés du 22 Septembre.

Paris, le 22 Septembre 1815.

Les Soussignés etc. etc. ont reçu la note, par laquelle Mrs. les Plénipotentiaires de France ont répondu aux communications, qui leur avaient été faites dans la conférence du 20 de ce mois, relativement à un arrangement définitif. Ils ont été surpris de trouver dans cette pièce une longue suite d'observations sur le droit de conquête, sur la nature des guerres auxquelles il est applicable, et sur les raisons qui auraient dû empêcher les Puissances d'y recourir dans le cas présent. Les Soussignés se croyent d'autant plus dispensés de suivre Mrs. les Plénipotentiaires de France dans ce raisonnement, qu'aucune des propositions qu'ils ont faites par ordre de Leurs Augustes Souverains, pour régler les rapports présens et futurs entre la France et l'Europe, n'était basée sur le droit de conquête, et qu'ils ont

soigneusement écarté dans leurs communications tout ce qui pouvait conduire à une discussion de ce droit. Les Cours alliées, considérant toujours le rétablissement de l'ordre et l'affermissement de l'autorité Royale en France, comme l'objet principal de leurs démarches, mais persuadés en même tems que la France ne saurait jouir d'une paix solide, si les nations voisines ne cessent de nourrir vis-à-vis d'elle, soit des ressentimens amers, soit des alarmes perpétuelles, ont envisagé le principe d'une juste satisfaction pour les pertes et sacrifices passés, ainsi que celui d'une garantie suffisante de la sûreté future des pays voisins, comme les seuls propres à mettre un terme à tous les mécontentemens et à toutes les craintes, et par conséquent comme les seules et véritables bases de tout arrangement solide et durable. Ce n'est absolument que sur ces deux principes, que les Cours alliées ont basé leurs propositions; et la rédaction même du projet, que les Soussignés ont eu l'honneur de remettre à Mrs. les Plénipotentiaires de France, les énonce distinctement dans chacun des articles.

Mrs. les Plénipotentiaires de France reconnaissent eux-mêmes le premier de ces principes, tandis qu'ils gardent le silence sur le second. Il est cependant de toute évidence, que la nécessité des garanties pour l'avenir est devenue plus sensible et

plus urgente, qu'elle ne l'était du tems de la signature du Traité de Paris. Les derniers évènemens ont porté la consternation et l'alarme dans toutes les parties de l'Europe; dans un moment, où les souverains et les peuples se flattaient de jouir enfin après tant de tourmens d'un long intervalle de paix, ces évènemens ont provoqué partout l'agitation, les charges, et les sacrifices inséparables d'un nouvel armement général. Il est impossible d'effacer de sitôt dans l'esprit des contemporains le souvenir d'un bouleversement pareil. Ce qui a pu les satisfaire en 1814, ne peut donc plus les contenter en 1815. La ligne de démarcation, qui semblait devoir rassurer les Etats voisins de la France, à l'époque du traité du 30 Mai, ne peut pas répondre aux justes prétentions qu'ils forment aujourd'hui. La France doit de toute nécessité leur offrir quelque nouveau gage de sécurité. Elle doit s'y déterminer tout autant par un sentiment de justice et de convenance, que pour son propre intérêt bien entendu. Car pour que la France puisse être heureuse et tranquille, il faut absolument que leurs voisins le soient aussi.

Ce sont là les motifs puissans, qui ont engagé les Cours alliées à demander à la France quelques cessions territoriales. L'étendue peu considérable de ces cessions, le choix même des points sur lesquels elles portent, prouvent assez qu'elles

n'ont rien de commun avec des vues d'agrandissement et de conquête, et que la sûreté des états limitrophes est leur seul et unique objet. Les cessions ne sont pas de nature à entamer l'intégrité substantielle de la France, elles n'embrassent que des terrains détachés, ou des points très-avancés de son territoire; elles ne sauraient réellement l'affaiblir sous aucun rapport administratif ou militaire; son système défensif n'en sera point affecté. La France n'en restera pas moins un des états les mieux fortifiés de l'Europe, et des plus riches en moyens de toute espèce pour résister au danger d'une invasion. Sans entrer dans ces considérations majeures, Mrs. les Plénipotentiaires de France admettent cependant les principes des cessions relativement aux points que le traité de Paris avait ajoutés à l'ancienne France. Les Soussignés ont de la peine à comprendre sur quoi cette distinction pourrait être fondée, et en quoi consisterait sous le point de vue établi par les Puissances Alliées, la différence essentielle entre l'ancien et le nouveau territoire. Il est impossible de supposer que Mrs. les Plénipotentiaires de France voudraient réproduire dans les transactions actuelles la doctrine de la prétendue inviolabilité du territoire Français.

Ils savent trop bien que cette doctrine mise en avant par les chefs et les apôtres du système révo-

lutionnaire, formait un des chapitres les plus choquans de ce code arbitraire, qu'ils voulaient imposer à l'Europe. Ce serait complètement détruire toute idée d'égalité et de réciprocité entre les Puissances, que d'ériger en principe, que la France a pu sans difficulté étendre ses dimensions, acquérir des provinces, les réunir à son territoire, par des conquêtes ou par des traités, tandis qu'elle jouirait seule du privilège de ne jamais rien perdre de ses anciennes possessions, ni par les malheurs de la guerre, ni par des arrangemens politiques, qui en résulteraient. Quant à la dernière partie de la note de Mrs. les Plénipotentiaires de France, les Soussignés se réservent de s'en expliquer ultérieurement dans une conférence prochaine qu'ils auront l'honneur de proposer à Mrs. les Plénipotentiaires de France.

(Sign.) Rasoumoffsky.
Capo d'Istria.
Wessenberg.
Humboldt.
Metternich.
Hardenberg.
Castlereagh.

XX.

Lettre du Baron de Gagern, Plénipotentiaire des Pays-Bas, à Lord Castlereagh, du 24 Octobre.

Mylord!

Je dois des remercimens à Votre Excellence de m'avoir communiqué la réponse des Ministres Français aux ouvertures de paix ou d'accommodement de la part des Alliés.

Le changement du Ministère Français, je m'imagine, n'entravera pas la marche des affaires, et n'empêchera pas la conclusion très-prochaine, sans trop s'occuper de contredire et réfuter leur théorie. Ils se sont plu à contempler un côté de la médaille, sans voir le revers. S'il s'agissait sérieusement de cette rectification d'idées, je serais volontiers entré en lice, d'abord pour soutenir d'anciennes thèses, et parceque le Ministre des Pays-Bas est sans doute le plus immédiatement intéressé à la question. Il n'aurait pas été bien difficile d'opposer une autre doctrine

du droit des gens, une autre doctrine *de justice et d'utilité*, à celle qu'on nous propose.

Je ne dis cependant pas, que la note française soit faite sans art et sans dialectique. J'y reconnais les talens éminens des Ministres, auxquels je n'ai jamais refusé justice. J'y reconnais la plume du solitaire modeste, habile et bienveillant; j'y reconnais la plume d'un ami éprouvé. Cette amitié ne souffrira pas par la libre discussion de ses argumens.

Pour être conséquent, pour arriver à ses fins et conclusions, le Ministère Français devait établir: 1. que malgré les batailles de Ligny et de Waterloo, il n'y avait pas bonne guerre; 2. qu'on n'a fait cette guerre, qu'on n'a été armé, que contre Napoléon Buonaparte; 3. que Louis XVIII. possédait la France, quand il se trouvait à Gand; et que 4. les Puissances réunies de l'Europe ont fait alliance personnelle avec ce Prince, distinct de la nation, et pour le profit seulement de ce Prince.

Ces assertions extraordinaires et hazardées, toutes contraires aux idées reçues du droit public, et à l'évidence, si on les dépouille de leurs ornemens et accessoires, Vous ont peut-être paru, Mylord, ne pas avoir besoin de grande contradiction; mais aux yeux des Français égarés, ou passionnés, ou peu instruits, ce raisonnement ne trouve que trop de partisans, et il m'a paru utile de désabuser, de

calmer ainsi cette même irritation, et, en montrant la modération des Alliés, de rétablir une plus franche réconciliation.

Les passages les plus remarquables de la réponse française m'ont paru les suivans:

„Il ne peut y avoir de conquête hors de l'état „de guerre, et comme on ne peut prendre à qui „n'a rien, on ne peut conquérir, que sur qui pos„sède, d'où il suit, que, pour qu'il puisse y avoir „conquête, il faut qu'il y ait guerre de l'occupant „au possesseur, c'est-à-dire au Souverain, droit „de possession sur un pays et souveraineté, étant „choses inséparables ou plutôt identiques."

„Si donc on fait la guerre dans un pays et „contre un nombre plus ou moins grand des habi„tans de ce pays, mais que le Souverain en soit „excepté, on ne fait point la guerre au pays, „cette dernière expression n'étant qu'un trope par „lequel le domaine est pris pour le possesseur. „Or, un Souverain est excepté de la guerre que „des étrangers font chez lui, lorsqu'ils le recon„naissent et qu'ils entretiennent avec lui les rela„tions de paix accoutumées. La guerre est faite „alors contre des hommes aux droits desquels ce„lui qui les combat ne peut succéder, parcequ'ils „n'en ont point et sur lesquels il est impossible „de conquérir ce qui n'est pas à eux. L'objet, ni

„l'effet d'une telle guerre ne peuvent pas être de „conquérir, mais de recouvrer; or, quiconque re- „couvre ce qui n'est pas à lui, ne le peut recou- „vrer que pour celui qu'il en reconnaît comme le „possesseur légitime.

„Pour pouvoir se croire en guerre avec un „pays sans l'être avec celui qu'on en reconnais- „sait précédemment comme Souverain, il faut de „toute nécessité de deux choses l'une, ou cesser „de le tenir pour tel et regarder la Souveraineté „comme transférée à ceux que l'on combat, par „l'acte même pour lequel, on les combat, c'est- „à-dire, reconnaître, suivre et par là sanctionner „ces doctrines qui avaient renversés tant de trô- „nes, qui les avaient ébranlés tous et contre les- „quelles l'Europe a dû s'armer toute entière, ou „bien croire que la Souveraineté peut être double; „mais elle est essentiellement une et ne peut se „diviser; elle peut exister sous des formes diffé- „rentes; être collective ou individuelle, mais non „à la fois dans un même pays, qui ne peut avoir „en même tems deux Souverains.“

Dans cette théorie abstraite de la Souveraineté, dans ce problème, où la placer, on se perd, sans jamais convaincre. Les hommes sages, tenant la balance de la morale publique, sont à peu près d'accord, d'abandonner cette question abstruse, ou

de ne s'en servir, que d'un côté pour admonéter les Princes: qu'ils ne sont que premiers magistrats, dépositaires du pouvoir, quand ils paraissent en train d'en abuser, — et les meilleurs et les plus sages ne font pas difficulté d'en convenir eux-mêmes; — et de l'autre côté, pour avertir les peuples, qu'ils s'en sont dessaisis, que l'exercice en est confié à l'homme désigné par la Providence et son image sur la terre, enfin que c'est une calamité de vouloir la reprendre.

Cependant si le mémoire dit si positivement: „*que la Souveraineté ne peut pas être double*—" il faut convenir, ceux qui nous ont dévancé, ne pensaient pas de même. — H. Grotius:

„*Sexto, si Rex partem habeat summi imperii,*
„*partem alteram populus aut senatus* — —

et qu'est-ce que la Souveraineté, si ce n'est la puissance suprême!

Il ne conviendrait même pas au plus déterminé Ultra-Royaliste, de dire, qu'un Roi possède son royaume. Pensez-Vous, Mylord, que George III., ou le Prince Régent possèdent la Grande-Brétagne? dirai-je de mon Roi, qu'il possède les Pays-Bas? Ferdinand VII. possédait-il, possède-t-il l'Espagne? — Louis XVIII. voudrait-il dire de sa personne, qu'il possède la France?

Louis XVIII. ne possédait pas plus la France à

Gand, qu'il ne la possédait à Mietau et à Hartwell. Dans l'une et dans l'autre position des milliers de Français sans doute tournaient les yeux vers lui, son nom était gravé dans leur coeur. Ce n'est pas là la question; et le plus ou moins de ces fidèles, même de provinces fidèles, n'y change rien.

Ce sont les Nations qui se font la guerre, ce sont les Nations, qui déploient les forces nécessaires, soit pour la défense soit pour l'aggression; c'est sur elles, que retombent et les biens et les maux. Ce sont les Nations, au nom desquelles l'on fait des alliances, l'on stipule, l'on acquiert ou l'on cède; que les chefs s'appellent Empereurs ou Rois, Sénateurs ou Landammans. C'est pourquoi, dans les tems modernes, nous évitons de nommer les Rois, ou les peuples, nous disons les Puissances. Cette puissance, ce pouvoir suprême, la Souveraineté enfin, ne peut être dans les mains de celui, qui est divorcé de son peuple, qui est exilé, ou qui s'exile. C'est une pure fiction. Il ne peut pas stipuler pour son peuple, qui ne lui obéit pas, dont il ne peut pas garantir les actions; il ne peut faire alliance ou traité obligatoire, parceque l'obligation ne serait pas réciproque. Les jurisconsultes anciens et modernes, le Romain et le Sage des Pays-Bas sont d'accord.

H. Grotius: „*Conventiones Ulpianus divisit in „publicas et privatas — publicas ergo conven„tiones eas intelligit, quae nisi jure imperii „majoris aut minoris fieri nequeunt.*“ —

Et il ne s'agit pas d'un empire imaginaire, il ne s'agit pas d'un empire de droit, mais de fait, et de son exercice réel et salutaire. C'est pour ces raisons, que l'alliance avec Sa Majesté Très-Chrétienne, les secours stipulés, les conditions réciproques, les engagemens vis-à-vis de lui sont restés dans le vague, pour être modifiés, réglés et précisés par les evénémens; ce que la note française exprime elle-même par: *manière formelle — bien qu'implicite.*

La Vendée tenait long-tems sous les Assemblées nationales, sous le Directoire, même contre Buonaparte. L'existence de cette Vendée armée aurait-elle raisonnablement empêché des cessions territoriales, si sous le Directoire, après les insolences de Rastadt, ou à la suite de quelque victoire de l'Archiduc Charles, nos armées avaient pénétré en France? Elle s'est soumise enfin à Napoléon. Des hommes de la Brétagne combattaient à Smolensk, à Leipsic et Hanau, à Arcis-sur-Aube, et jusque sous les murs de Paris. Et si la bataille de Waterloo ou du Mont St. Jean avait tourné au profit de la France, si elle avait été suivie par d'autres succès,

qui nous empêche de croire, que par une autre soumission, de nouveaux bataillons se seraient bientôt formés ou complétés chez eux? Je n'en ai pas le moindre doute.

En révolution, ce sont les hommes énérgiques en vertu et en vice, qui se chargent des rôles. Mais c'est l'immensité des indifférens, des faibles et timides, si vous voulez, des vertueux indolens, qui forment la masse, le parterre applaudissant au dernier acteur, et enfin bon gré mal gré les gros bataillons. Soyons de bonne foi. On nous parle de l'armée parjure — mais cette armée avait des pères et mères, des frères, des amis et des amantes. Avons nous vu un grand élan, digne d'une nation si vive et si spirituelle, une éxécration, une horreur générale, des parens accourus pour arracher les fils de ces rangs pernicieux, les bannir de leur regard, les déshériter? Avons nous vu les femmes éplorées ramener au droit chemin? — Les gardes nationales ont-elles fait une assez honorable résistance? Et Paris même — — — — à quoi nous servaient les doléances et les soupirs!

Nous pourrions facilement admettre que nous nous trouvons dans une position toute neuve; nous pourrions admettre un genre mixte de guerre et d'intentions pacifiques; que Buonaparte était notre princi-

pal antagoniste; admettre, que les fruits de la révolution française, comme la révolution elle-même, n'avaient pas de précédent et d'exemple. Nous trouverons cependant avec un peu d'attention des analogies assez frappantes.

Si Arioviste avec ses Germains, ou quelque chef Gaulois, avait eu des succès majeurs contre les légions de César, s'ils avaient pénetré en Provence, ou sur le sol de Rome et de l'Italie, croyez Vous, qu'ils se seraient contenté de leur ancienne frontière et de la personne de César, pour le mettre en cage, parceque César était un usurpateur, parceque la majeure partie du Sénat blâmait ses téméraires entreprises, parceque les gens sages avaient demandé, qu'on le mît hors de la Loi et qu'on le livrât à l'ennemi? Et cependant la majesté de Rome, l'exercice de la Souveraineté se trouvait bien dans ce Sénat.

Il est plus avéré encore, qu'une grande majorité à Carthage se déclara contre la seconde guerre Punique. La fougue d'Annibal et de ses jeunes et vaillans adhérens l'emporta. Cependant quand après tant de dégats et de sang versé, Scipion passa en Afrique, quand les ambassadeurs Carthaginois se présentèrent à Rome pour demander la paix, quand ils osèrent rejetter toutes les fautes sur Annibal, et disculper leur peuple, prétendre vraiment, que l'ancienne amitié et alliance subsistait. T. Live XXX, 22:

„Senatui ac populo Carthaginiensi, si quis „vere existimet, foedus ad eam diem invio- „latum esse cum Romanis.“

On n'y fit pas la moindre attention; on en a ri. — Scipion l'Africain poursuivit ses opérations en Afrique, comme le Scipion moderne et Blücher, son grand ami, mon vaillant compatriote, ont poursuivi les leurs vers la Seine et vers la Loire.

Il n'est encore pas exact, si vraiment l'histoire est notre guide, qu'on ne puisse être l'ami d'un Roi, et son appui, et cependant viser, par de grands motifs, à diminuer son territoire. Toute la guerre de succession d'Espagne en fait preuve. Charles d'Autriche et Philippe de France étaient bien certainement les alliés, amis, et même les plus proches parens de ceux, qui soutenaient chaudement leur cause, et cependant non-seulement la diminution, mais le démembrement de cette vaste Monarchie formait la base avouée de toutes les négociations du tems.

Quand le Prince de Talleyrand, ou mon honorable ami, Mr. le Chevalier de La Besnardière, me diront, qu'ils détestent l'esprit de conquête et ses abominables écarts, je les en crois. Je leur rends volontiers cet hommage personnel. J'étais témoin de ce noble sentiment dans les époques calamiteuses. Mais s'ils parlent au nom de la France, si c'est la

France, qui nous parle par leur organe; nous ne pouvons nous empêcher de voir dans cette détestation, dans cette horreur du fruit défendu, l'application de plus d'une fable de Gellert et de La Fontaine. La France depuis des siècles ne connaissait plus de revers et de pertes sur le continent. L'esprit de conquête sans doute est un vice, mais une cession modérée est un remède, le *memento* salutaire, que l'entreprise de nouvelles guerres entraînerait des suites plus graves, et peut-être le véritable démembrement du plus beau royaume de la terre.

Par le traité d'alliance de Vienne, qui d'ailleurs n'est pas un traité fait avec la France, ou en sa faveur, on ne se proposait pas seulement de maintenir la paix de Paris, mais d'en compléter les dispositions, suivant que l'intérêt général de l'Europe et son équilibre l'exigeraient. Ce qui pouvait être applicable à la France seulement menaçante, ne l'était plus à la France vraiment hostile — à la France qui livrait les plus sanglantes batailles, et qui y a succombé.

Convenons donc tous franchement:

1. Que l'Europe alliée, par un très-haut degré de modération, a voulu rendre le plus bel hommage à la civilisation et à l'ordre social;

2. Que dans aucune époque, la diplomatie fran-

çaise ne s'est montrée dans un plus beau jour, parcequ'il est bien plus aisé, de faire valoir à Münster, Nimègue et Luneville les victoires, que de pallier les revers dans la capitale.

3. Que les Alliés ont sans doute eu des égards pour les besoins de leurs peuples, mais qu'ils en ont eu également pour la situation de la France, pour la personne très-respectée du Roi, pour les Bourbons, et même pour cette portion de Français, quelqu'en soit le nombre, restée fidèle et loyale!

4. Que ces cessions modérées et presque imperceptibles, comparées aux forces de la France, peuvent à peine être nommées conquêtes; et qu'on a raison d'y substituer l'idée d'une indemnité.

La France, rendue au calme, sera reconnaissante envers les hommes d'état, qui ont si bien plaidé sa cause; mais elle ne se dissimulera pas ces vérités.

Je suis etc.

Paris, ce 24 Octobre 1815.

XXI.

Le discours du Duc de Richelieu dans la séance des Députés du 25 *Novembre* 1815.

Messieurs!

Le Roi nous a chargés de communiquer à la chambre l'acte annoncé depuis si long-tems, attendu avec une si vive impatience, et par lequel, après huit mois de désordres, d'alarmes et de calamités sans mesure, qui ont effrayé l'Europe et désolé la France, le système de nos rapports politiques avec les Etats et les Souverains étrangers est définitivement établi. Je vais, Messieurs, vous donner lecture de cet acte.

Telles sont les stipulations auxquelles les Ministres du Roi n'ont pas cru pouvoir plus long-tems refuser de souscrire. Les engagemens que la France vient de contracter, sont comme un résultat inévitable des circonstances extraordinaires où, par la

fatalité des évènemens, elle se trouve aujourd'hui placée. Dans une position différente et dans d'autres tems, nous ne présenterions à la chambre qu'un de ces actes dont la série généralement uniforme compose le corps historique du droit public des Nations; nous nous ferions un devoir d'en discuter tous les articles, et nous aimerions à en expliquer tous les motifs. Mais il n'en est pas ainsi de la transaction que nous avons à Vous présenter; elle se ressent, elle doit nécessairement se ressentir de la situation dans laquelle chacune des parties se trouve respectivement placée, comme des intérêts et des considérations qui résultent d'un état de choses inouï dans l'histoire, unique dans sa nature, et qui doit l'être dans ses conséquences.

Après vingt-cinq années de troubles et d'efforts désordonnés qui, dans une suite non-interrompue d'invasions, de conquêtes et de destructions sans cesse renouvellées, ont indistinctement compromis l'existence politique et menacé jusqu'à l'organisation sociale de tous les Etats, la restauration de la Monarchie légitime de France avait été le prélude de la paix du monde: notre indépendance, notre territoire, notre considération au-dehors et nos ressources réelles, n'avaient souffert aucune altération importante. Les Souverains de l'Europe se félicitaient de la réconciliation heureuse qui venait de rétablir, entre la France

et les autres Nations, cette conformité de principes, cette réciprocité de maximes et de vues, devenues, par un concert heureux, le gage le plus rassurant de la tranquillité et de la prospérité de tous.

L'ouvrage de la félicité publique marchait chaque jour vers son perfectionnement, lorsqu'une crise alarmante vint tout-à-coup le suspendre et en arrêter les progrès.

Une armée presque entière, détachée de son légitime souverain qui, seul, avait le droit d'en disposer; séparée, par la perfidie de quelques chefs et par un entraînement sans exemple, de la nation au sein de laquelle elle avait été formée; une armée, dont le courage s'employait à imposer un usurpateur à la France, et à l'Europe un oppresseur, a provoqué la lutte qui devait amener et sur elle et sur nous, tous les désastres et toutes les calamités qui l'ont suivis.

Le Roi comme Souverain, et la France comme Etat, n'ont cessé de s'opposer à ce mouvement coupable: mais, par une combinaison peut-être sans exemple, tandis que la faction militaire méconnaissait la voix de l'un et trahissait les sentimens de l'autre, tous les deux étaient réservés à souffrir et des efforts de l'attaque et de ceux de la résistance, et des succès éclatans, et des prodigieux revers, qui ont caractérisé cette courte et mémorable campagne.

Tels sont les évènemens qui ont soustrait, en quelque manière, la destinée actuelle de l'Etat à l'action de son Gouvernement; il a été obligé de composer non-seulement avec les prétentions, mais avec les alarmes que cette fatale rebellion a inspirées à l'Europe, et, ne pouvant méconnaître ni balancer l'incontestable supériorité qui demandait des sacrifices pénibles, mais en grande partie temporaires, il n'a pu voir dans ces sacrifices nécessaires qu'un moyen d'arriver à cette période d'espérance à laquelle la France entière aspire, et qui lui permettra enfin de jouir en paix et avec sécurité de ses avantages permanens.

Loin de nous, Messieurs, la pensée imprudente de former pour le présent ou de jeter dans l'avenir les germes d'un impolitique et dangereux mécontentement! C'est de cette chambre où le choix bienveillant du Roi et son discernement éclairé ont réuni tout ce qui, dans les classes les plus élevées de l'Etat, lui a paru le plus propre à représenter la sagesse, la dignité, la maturité du caractère national, c'est de cette assemblée, dis-je, qu'il convient de faire entendre à la France des vérités sévères, et qui ne peuvent lui être révélées dans une circonstance plus solennelle.

La France a nourri pendant un demi-siècle le désir, légitime dans son principe comme dans son objet, de

voir réformer les abus qui s'étaient successivement introduits dans le système de sa politique intérieure. Cette réforme, que des voeux convenablement exprimés commençaient à obtenir d'un Gouvernement paternel et sage, et qui de lui-même allait sur ce point au-devant de l'opinion éclairée du public; cette réforme, facile pour le Gouvernement, était impossible à des réunions nombreuses, où le désir du bien ne peut être toujours tempéré par la prudence, où des tentatives hasardées dévancent trop souvent la marche lente et assurée de l'expérience: de-là des obstacles et de malheureuses défiances qui devaient produire et ont en effet produit des haines, des résistances et des funestes ressentimens. L'affaiblissement, la ruine du pouvoir, l'oubli de la religion, le mépris des lois, la dissolution des liens sociaux, ont été en France la suite immédiate de cette présomptueuse entreprise. Une alarme générale s'est aussitôt répandue au-dehors; elle a, comme on devait s'y attendre, provoqué des guerres sans terme et sans mesure. La France, en butte à toutes les Nations, a déployé une énergie extraordinaire, tous les Etats ont souffert de ses efforts; elle a porté presque par-tout ses armes victorieuses: mais, il faut le dire, partout où elle a vaincu, elle a excité des craintes, provoqué des vengeances, et allumé des ressentimens, que le tems, qu'une grande modération, qu'une

persévérante et invariable prudence pourront seuls parvenir à calmer.

Vous avez été témoins de l'explosion de ces ressentimens, lorsqu'à la seconde apparition de l'homme fatal à la France, qui était parvenu à se faire une puissance, qu'il croyait indestructible, de la terreur que les principes révolutionnaires et le courage des armées françaises avaient partout répandue, lorsque, dis-je, l'Europe, à cette terrible apparition, a pu craindre de se voir encore une fois subjuguée par des soldats que le même prestige entraînait, et qui semblaient animés du même enthousiasme; un commun instinct de préservation a comme instantanément concentré sur le même objet toutes les craintes, toutes les haines, tous les intérêts des peuples épouvantés. La politique a oublié ses rivalités; tous les produits de l'agriculture, du commerce, toutes les propriétés ont été offertes en sacrifice; les âges, les sexes, toutes les classes de la population ont été entraînées par la même impulsion, et plus d'un million de soldats s'est précipité sur nos frontières.

Sans doute, un tel appareil de forces n'était pas nécessaire pour abattre un parti qui était loin, comme on le pensait au-dehors, d'être secondé en France par le voeu national, par l'assentiment de l'opinion publique, et il ne nous est que trop permis de dire aux Nations étrangères qu'elles ont été dans l'erreur

sur la vraie mesure des forces qu'elles avaient à combattre et que, dans le moment même où la faction faisait éclater ses fureurs, le peuple français était uni par ses voeux à son légitime Souverain; mais ses efforts ont été paralysés par la perversité de ceux qui l'ont trahi; et les hommes généreux qui, de tous les points de la monarchie, préparaient la ruine du pouvoir usurpé, n'ayant pu commencer leurs mouvemens avant ceux des armées alliées, ni agir avec la même promptitude et la même efficacité, elles ont considéré la chute du tyran comme l'effet immédiat de leur victoire; et la France, par cette combinaison de circonstances malheureuses, se voit ainsi exposée à répondre de tous les sacrifices, des pertes et des dommages éprouvés; bien qu'ils puissent être le résultat d'une alarme exagérée.

La rigueur extrême de ce principe aurait pu être tempérée dans son application, par l'équité et la magnanimité des Souverains; mais il existe des considérations qui ont pu entraîner leur détermination, et qu'il est indispensable de connaître.

Les Souverains influent sur la destinée des peuples par l'exercice de leur pouvoir, et les peuples, à leur tour, influent sur les conseils des Souverains par l'action puissante de l'opinion: cette action acquiert une nouvelle force, lorsque l'opinion d'un peuple est fortifiée par l'accord de plusieurs autres;

et qu'elle est devenue, par la nature des évènemens, une des causes les plus efficaces de leurs triomphes: si le souvenir de procédés violens, de vives alarmes, de maux long-tems soufferts et souvent renouvellés, vient se réunir à l'exaltation du succès, alors les Souverains mêmes sont comme involontairement entraînés à des mesures qui répugnent à leurs sentimens personnels; et, malgré eux sans doute, leurs déterminations se ressentent des passions mêmes que leur générosité personnelle réprouve.

J'ai cru devoir, Messieurs, faire précéder de ces observations la communication des deux conventions accessoires au traité, dont il me reste à Vous donner lecture. Les charges qui nous ont été imposées sont pesantes, et les défiances qu'on nous montre sont bien faites pour nous affecter; mais réfléchissez, Messieurs, à l'impression funeste qu'a dû faire sur l'Europe étonnée et irritée la catastrophe malheureuse dont la France vient d'être la victime, et encore plus la facilité avec laquelle les séditieux sont parvenus à triompher de leur propre patrie; réfléchissez que les tems où nous avons le malheur de vivre, succèdent immédiatement à une époque fatale, où, pendant vingt-cinq ans, le respect dû aux alliances, aux engagemens de la paix, la fidélité aux promesses, la bonne foi, la loyauté, ces bases

autrefois si révérées de la sécurité des Etats, ont été ébranlées dans leurs fondemens; observez que la violation habituelle, et, pour ainsi dire, systématique, de toutes les règles morales de la politique, est comme inhérente au principe même des révolutions; principe effrayant et funeste, dont il a été fait en France et avec tant d'éclat une profession malheureusement si récente; pensez enfin que ces infractions si multipliées de tout ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, ont fait tour-à-tour le malheur de tous les peuples, et que le plus grand de nos maux est d'être encore, malgré nos disgrâces et l'utile leçon que vous voulez en tirer, un objet de défiance et de crainte pour tous ceux sur lesquels nous avons exercé des droits, que la fortune leur a donné la faculté d'exercer à leur tour sur nous.

Forcés de nous soumettre aux maux que la Providence nous envoit, tournons nos regards vers le Roi que le Ciel nous a rendu; nous partageons sa douleur; imitons sa noble et touchante résignation. Il est personnellement l'objet de la confiance et de la vénération des peuples et des Rois; sa magnanime constance a conquis pour nous l'amitié des Souverains; cette amitié, si elle est aidée par notre prudence, par notre modération, et par notre fidélité à remplir les engagemens contractés, conquerra pour nous la confiance et l'affection de tous les peuples.

Nous avons assez ambitionné, nous avons assez obtenu la fatale gloire qu'on acquiert par le courage des armées et par les sanglans trophées de leurs victoires: il nous reste une meilleure gloire à acquérir; forçons les peuples, malgré le mal que l'usurpateur leur a fait, à s'affliger de celui qu'ils nous font; forçons-les à se fier à nous, à nous bien connaître, à se réconcilier franchement et pour jamais avec nous.

Je vais, Messieurs, vous donner lecture des deux conventions accessoires, dont l'une règle l'acquit des sommes annuelles qui doivent compléter le payement de l'indemnité stipulée dans l'article 4 du traité principal, et l'autre détermine la forme et le mode de l'exécution de l'article 5 relatif à l'entretien temporaire d'une armée étrangère sur nos frontières.

Après des discussions longues et soutenues, où des demandes plus exorbitantes encore nous avaient été faites et ont été enfin retirées, celles qui vous sont communiquées, nous ont été présentées comme un *ultimatum*, et les considérations les plus urgentes et les plus impérieuses nous ont fait une loi d'y souscrire.

Ces demandes sont certainement la partie la plus onéreuse, la plus dure et la plus pénible des stipulations que nous ayons eu à discuter; et il suffit qu'on sache qu'elles ont été proposées à des Fran-

çais, pour qu'on doive en conclure que la nécessité, et la nécessité la plus indispensable, a pu seule les déterminer à y souscrire. Mais si, à l'exemple du Roi, que nous avons entendu, Messieurs, à l'ouverture de votre session, avec cet accent de franchise et de bonté qui sont les traits les plus saillans de son noble caractère, Vous exprimer la profonde douleur dont son cœur est pénétré; si, dis-je, il peut nous être permis de rendre compte devant Vous, et à la face de l'Europe, des impressions que nous aurons ressenties, je dirai qu'arrivés à cette période de la négociation la plus épineuse qui ait jamais exercé le zèle et éprouvé le dévouement des serviteurs d'un Roi malheureux, après avoir épuisé tous les moyens de discussion et de résistance que pouvaient suggérer la raison et cette politique prévoyante qui, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, devrait être la règle constante de la conduite des cabinets; voyant, d'une part, dans les dispositions des Ministres des Puissances une détermination invariablement arrêtée; voyant, de l'autre, que la crise actuelle mettait incessamment en action sur l'étendue de la France le principe d'une oppression, d'un appauvrissement, d'une irritation, et enfin une suite de dévastations qui semblaient tous les jours s'accroître et prendre de nouvelles forces, nous avons jugé que si nous laissions cette crise se prolonger indéfini-

ment, il y allait du sort de la France, du sort même de ceux qui nous ont imposé de si grands sacrifices, et peut-être de la destinée de l'ordre social en Europe.

Et c'est à la vue de tant de dangers que, sacrifiant sans hésiter toutes nos répugnances, nous avons accepté, au nom du Roi, au nom de la patrie, les conditions qui Vous sont présentées.

En terminant son discours, le Ministre observe, pour l'instruction de la chambre, qu'il n'existe aucune condition secrète accessoire à celles dont il vient de lui être donné connaissance.

XXII.

à S. Exc. le Baron de Gagern.

Present. Paris, 5 Août 1815.

The undersigned, His Britannic Majesty's Principal Secretary of state for foreign affairs, having laid before his Court the copy of the fundamental Law of the Kingdom of the Netherlands, as received from the Plenipotentiary of the King, is directed by the Prince Regent to express His Royal Highness's satisfaction at the conclusion of this salutary and important arrangement, which appears to have been conceived with equal wisdom and prudence, and to be in strict conformity with those liberal principles, upon which the voice of Europe invited His Majesty to assume the government of the Belgic and Dutch nations, incorporated for their mutual security with one people. —

In giving by this fundamental Law to the Kingdom of the Netherlands the blessings of a free con-

stitution, the Prince Regent has observed with the greatest admiration the pains evinced, in seeking liberty, not to fall into those wild theories of legislation, which have of late years proved so fatal, to the true interests of mankind — and that, so far from regarding the throne with an unwise Jealousy, the tramers of this great work, have had recourse to their Monarch, to give the first impulse to their institutions, with a confidence, that does equal honour to the Prince and to his subjects. —

You will assure the King of the Netherlands, that the Prince Regent, acting in the name and on the behalf of His Majesty, having contributed by every means in his power, to give existence to the Kingdom of the Netherlands, will never cease to watch over its security and welfare in His Majesty's illustrious House; and he persuades himself, that the councils of Europe and the exertions of His Majesty for the happiness of his people, have produced a result which posterity will applaud, and that the Inhabitants of these interesting provinces will have the satisfaction and the glory under the Princes of the House of Orange, again to constitute that European Barrier, under the protection of which the liberties of other nations, as well as their own, may hereafter securely rest.

The undersigned requests His Excellency the Baron de Gagern to accept the assurances of his distinguished consideration.

Paris, 5. Octobre 1815.

Signed
Castlereagh.

XXIII.

Herr Talleyrand und sein Verhältniß zu den Deutschen.

Mein Antheil an der Politik, — diese Aufgabe wäre nicht gelöst, diese Rechenschaft nicht abgelegt, das Urtheil über die Staatsmänner, meine Zeitgenossen und die mit mir verkehrten, sehr unvollständig, wenn ich Carl Moritz Talleyrand, bald den Fürsten Talleyrand, bald den Fürsten von Benevent, einst den Bischof von Autun, hier überginge.

Wohl habe ich seiner in allen drei Theilen, welche höhere Politik und Thatsachen betrafen (I. II. V.), häufig schon Erwähnung gethan — und Heeren in der Staatengeschichte erkannte diesen der Zeitgeschichte erwiesenen Dienst ausdrücklich an.

In welchen Eigenschaften, Zwecken und Verpflichtungen ich 1801 nach Paris ging und bis 1812 fast nur mit kurzen Unterbrechungen dort blieb, habe ich

also im ersten Theil hinlänglich berührt. Wie es demnach mein Beruf war, das Hôtel des relations extérieures in der Rue du Bac zu frequentiren und so viel ich konnte da einheimisch zu werden, folgt daraus von selbst. Ich hatte nach dem Zustand der Dinge dort nicht zu negociren, sondern zu sollicitiren und nur die Russische Theilnahme zu berücksichtigen. Eben so habe ich erwähnt, was in meiner Stellung dort hinderlich war oder mich begünstigte. Welt und Höfe hatte ich gesehen. Die Kunst des Umgangs mit Menschen, die unter den unsrigen Knigge beschrieb, lernt sich theils von selbst. Alsdann ist eine dirigirende Ministerstelle, namentlich im kleineren Maßstab, Wohlwollen gegen die Menschen und ein hoher Grad der Indulgenz sehr dazu behufig. In der Schilderung meiner wird man einst zu meinem Lob anführen, daß ich es verstanden habe, mit zwei so ganz verschiedenen, so merkwürdigen, so wirksamen Charakteren, wie Stein und Talleyrand, in vertrauten Verkehr zu kommen und bis in den Tod durch alle Wendungen des Schicksals zu bleiben, keineswegs durch bloße Nachgiebigkeit.

Herr Talleyrand hat, wie allgemein bekannt ist, Memoiren, und ich vermuthe sehr ausführliche hinterlassen, die erst dreißig Jahre nach seinem Tod im Druck erscheinen sollen. Es ist mir von seiner Nichte,

der Herzogin von Talleyrand (Madame Dino, oder Dorothee von Curland), und von Herrn von Bacourt, einem seiner Vertrautesten, bestätigt worden. Sie sollen, wenn ich recht verstanden habe, bis zu seiner letzten Botschaft nach England reichen. — Jener Dame werde ich noch öfter erwähnen.

Im Leben und im Tod wurde er in Frankreich wie in Deutschland viel mehr und viel allgemeiner verunglimpft als gelobt. In Frankreich prädominirte der Vorwurf, daß er seine Stellung gegen die Gewalthaber so oft wechselte und namentlich mit Napoleon brach, Frankreichs Interessen, Ruhm, Oberhoheit, Uebergewicht preisgab. In Deutschland, daß er in der glücklichern Epoche Napoleons von 1801—1808 so viele den Deutschen nachtheilige Verhandlungen führte und Tractate unterzeichnete. Ueber beides werde ich mich umständlicher äußern. Außer dem persönlichen Umgang sind meine wesentlichsten Subsidien:

I.

Die im Institut royal de France gehaltene Gedächtnißrede — ungefähr ein Jahre nach dem Ableben: Notice historique sur la vie et les travaux de Monsieur le Prince de Talleyrand. Par M. Mignet, Secrétaire perpétuel.

Herr Mignet, auch als Geschichtschreiber, hat Anspruch auf Beifall, dem er hier nicht Abbruch thut.

Die Stelle, die Veranlaſſung forderten mehr zum Lob auf. Es iſt nicht übertrieben, und er verhehlt ſeine Neigung zu Napoleon, und doch des Kaiſers Fehler nicht.

II.

Histoire de la vie et des travaux politiques du Comte d'Hauterive, par M. Artaud de Montor.

Hauterive, chef de division, das heißt Unterſtaatsſecretair in den auswärtigen Angelegenheiten, und Verfaſſer des lehrreichen Werks: De l'état de la France à la fin de l'an VIII — war vermöge ſeiner Stellung durch eine lange Reihe von Jahren, und ich möchte ſagen: in Lieb und Leid, mit Herrn Talleyrand und ſeinen Schickſalen auf das innigſte verwebt, wie der Verfolg zeigen wird. — Der Verfaſſer hat eben ſo gute, ächte Quellen gehabt, wenn auch nicht vollſtändig, als er die Wahrheit ſucht, ſo weit es ſeine Verwandtſchaft zuläßt.

III.

Die Schilderung des Grafen von Schulenburg in der Beilage der Allg. Zeitung vom 10. Aug. 1838: Noch ein Wort eines Deutſchen über den Fürſten T.

Der Graf ſcheint Jahre lang nach mir ebenfalls in vertrautem Verkehr mit ihm geweſen zu ſein. Das meiſte, was er ſagt, bin ich ganz geneigt zu unterſchreiben.

Bemerkenswerth gewiß, nur mir von keiner Hülfe, iſt ſicher Lord Broughams Reihe der Staatsmänner unter Georg III. Und unter ihnen der Fürſt Talleyrand.

Jene ſprechen ſämmtlich zu ſeinen Gunſten — am berufenſten Hauterive ſelbſt, bei allem Klageſtoff. Seine wahren Fehler konnten ſie unberührt laſſen — oder leiſe umſchreiben. Von dieſen und den gerechten oder ungerechten Vorwürfen zuerſt. Die zwei weſentlichſten in meinen Augen und die gar nicht abzuleugnen ſind, habe ich ſchon im erſten Theil verhandelt. Sie treffen eigentlich den Staatsmann nicht, ſo ſchlimm ſie auch ſonſt ſein mögen. Alſo hier nur wenige Zuſätze.

Zuerſt ſein Verlangen nach Geld und Geſchenken. Groß war ſein Aufwand, freigebig ſeine Hand gegen alte Freunde, wenig geregelt ſein fürſtliches Hausweſen und ſein eignes Vermögen ſehr unbedeutend. Alſo ſah er ſeine hohe Stellung für eine Goldgrube an. Gefälligkeiten ſollte man ihm, ſtatt der üblichen Doſen und Brillanten, in baaren Summen vergelten. Wer kann dieſe Summen zählen, die ihm ſo, auch von den großen Staaten zuſloſſen? Er ſelbſt mochte ſich darüber täuſchen, daß er nicht Recht oder Unrecht, ſondern willkürliche Dienſtleiſtungen vergelten ließ.

Was mich betrifft, ſo war es wohl in meinem Amt und Pflicht, dem Strom zu folgen. Aber ich betheure

wiederholt, daß es zwiſchen mir und ihm, weder direct noch indirect, ſowohl was die Naſſauiſchen als die zahlreichen andern Fürſten betrifft, die ich in den Rheinbund aufnehmen ließ, zu irgend einem Handel, Bedingung oder Bieten gekommen ſei. Ich taxirte ſie ſelbſt, nach meinen allgemeinen Wahrnehmungen, und nachdem ich früher den alten Sainte Foy conſultirt hatte, und trug im Naſſauiſchen oder muthete ihnen an, und hoffe noch jetzt auf ihren Dank und Zufriedenheit, daß ich unter ſolchen Umſtänden mit ſolcher Einſicht und Sparſamkeit für ſie verfahren bin. — Der Sachſen-Coburgiſchen Epiſode erwähnte ich ſchon und wie günſtig und freundlich Herr Talleyrand ſie durch mich warnen ließ. Bei dieſem Anlaß verbat er ſich ausdrücklich jedes Anerkenntniß, und ſo viel ich weiß, iſt auch keines geleiſtet worden. —

Napoleon wußte darum und duldete es. Es iſt Thatſache, daß er zu Mainz einen ſehr hochgeſtellten Fürſten frug: Was hat Sie Talleyrand gekoſtet?

Eben ſo habe ich der Madame Grant Erwähnung gethan, die er hernach zur Ehe nahm, was er in jeder Beziehung nie hätte thun ſollen. Sie war nicht einmal Franzöſin, ſondern halb Dänin und halb Engländerin. Vorher hatte ſie mit andern gelebt und lang genug mit ihm; und er war einſt Biſchof. In meinen Augen war ſie eine der unangenehmſten und

ungebildetſten Frauen, die mir dort vorgekommen ſind. Auch entfernte er ſie in ſpätern Jahren von ſich, wenn er ihr ſchon bedeutende Einkünfte und alle Inſignien der Fürſtin ließ.

Bei dem unangenehmen, was daraus nothwendig in ſeinem abendlichen Zirkel entſtehen mußte, war oft mein Auskunftsmittel (ma ressource) Luiſe Piotaz, eine Frankfurterin, die eine Geſellſchafterin der Frau vorſtellte und wohl einem Theil des Hausweſens vorſtand. Verſtändig, achtungswerth und erkenntlich, hat ſie noch den letzten Stunden des Fürſten mit beigewohnt, und war eine von denen, die mir, zu Rödelheim in der Villa Brentano, dieſe Todesart ſchilderte. —

An jenen Abenden bei ſich war Herr Talleyrand entweder nicht zugegen, oder plauderte und ſcherzte am Camin, unterhielt ſich mit den Matadoren in den Fenſterecken, oder ſpielte Whiſt. Eigentliche, allgemeinere Converſation nie.

Weit bedeutender, lauter und allgemeiner iſt die Beſchuldigung, der bittre Vorwurf, daß er ſo oft die Partei gewechſelt, wie eine Girouette, die herrſchenden Oberhäupter aller Art, denen er diente, verlaſſen und ihnen durch dieſe Abtrünnigkeit gleichſam Unheil verkündet und gebracht, und namentlich Napoleon mit Undank gelohnt, ihn am meiſten befeindet und ſomit

Frankreich selbst, seine Größe gefährdet und verringert habe.

Und eben der Vorwurf ist ohne sittlichen Gehalt und Werth. Ich vertraue, daß die folgenden Blätter darüber mehr Licht verbreiten und die Zeitgeschichte erläutern helfen. — Doch zu dem Behuf will ich hier noch einmal seine Antworten auf meine Präliminarfragen einrücken, von welchen einige schon im ersten Theil enthalten sind. — Nur entschiedene Buonapartisten kann ich nicht bekehren, weil sie die Münze stets von einer Seite nur ansehen, und Eitelkeit und falsche Hoffnungen sie bethören.

---

1) A qui, à quel personnage attribue-t-on en France le massacre des plénipotentiaires au sortir de Rastadt?

1) Au Baron de Lehrbach.

2) Robespierre était-il pacifique par conviction, pusillanimité ou corruption.

2) Robespierre, ne voyant la France, qu'en France, il n'a jamais porté ses idées plus loin; c'est pour cela qu'il était pacifique en bornant l'acception du mot à ne provoquer de guerre étrangère.

3) Qui a rappellé Napoléon d'Egypte?

3) Personne. Sa détermination est venue de lui-même. Elle a pu être suggérée par l'échec de St. Jean d'Acre. Il a cru en atténuer l'effet, en faisant regarder son retour comme nécessité par le besoin qu'avait la France de son secours dans ses revers en Italie. La preuve est, qu'il a toujours dit de ses successeurs au commandement de l'armée d'Egypte, qu'ils s'y seraient maintenus, s'ils avaient eu plus d'habileté.

4) Qui a provoqué le 18 brumaire?

4) Tout le monde, et principalement le mépris dans lequel était tombé le directoire.

5) Qu'elle influence M. de Talleyrand exerçait-il à cette double époque?

5) Très souvent consulté par Bonaparte, qui en général lui donnait sa confiance, sur l'opinion qu'il fallait prendre du pays, et qui lui croyait des idées monarchiques.

6) Le caractère de Sièyes —

6) De la hardiesse dans l'esprit, de la tumidité dans le caractère. Redoutant de se servir de personnes de quelque valeur; incapable d'action, parcequ'il comptait les hommes pour rien, il ne pouvait marcher avec personne, ni faire aucune application. Avec des idées révolutionnaires très fortes, il n'avait dans la tête aucun moyen de les rendre pratiques. Exemple: Pour détruire les priviléges des provinces qui devenaient une gêne dans le nouvel ordre des choses, il imagina de détruire les provinces mêmes et d'en faire des coupures en départements égaux, autant que la nature des localités le comportait, mais cette première idée jettée, il l'abandonna ne sachant plus comment établir le

système d'administration qu'il fallait y adapter.

7) Qui a inventé le nom de confédération du Rhin?

7) Le nom de confédération du Rhin a été inventé par les petits princes d'Allemagne les plus près du Rhin, dont plusieurs sont actuellement médiatisés. Croyant trouver un moyen de se soustraire au pouvoir de l'Autriche et de la Prusse, ils cherchaient simplement la protection éventuelle de la France. Bonaparte voyait chez eux des conscrits immédiats, le reste était dans le vague.

8) Lucchesini voyait-il clair à cette époque. Sa cour était-elle bien instruite de ce qui se passait en Juin et Juillet 1806 à Paris?

8) Lucchesini en général n'a pas vu clair en France. Il cherchait une petite raison dans un grand dessein et se bornait à faire sur cela de l'esprit. Son objet principal était de plaire à M. de Haugwitz et à M. Lombard. Voilà

à quoi se réduisait sa politique. S'il avait eu un peu d'habileté, il aurait fait un armistice lors des conférences que lui et M. de Zastrow eurent à Charlottenbourg avec le Général Duroc, qui avait le pouvoir de signer.

Herr Talleyrand war ſtolzer Ariſtokrat und ſtolzer, auf ſich ſelbſt vertrauender Politiker; im übrigen durch und durch Franzoſe. Im vollen Gefühl der Ueberlegenheit ſeines Geiſtes glaubte er berufen zu ſein, die Norm für Frankreichs Heil und Größe in ſich ſelbſt finden, andern geben, nicht von andern empfangen zu ſollen. Frankreichs gewaltige Wallungen und Wechſel fand er ſo und ſchuf ſie nicht. Nachdem er in den Nationalverſammlungen ſeine bedeutende Laufbahn ſchon begonnen hatte, wich er dem Terrorism aus, der ihn unfehlbar nicht verſchont hätte, und ging nach Nordamerika. Vom Directorium oder den Fünf Männern zurückberufen und an die Spitze der auswärtigen Angelegenheiten geſtellt, konnte er ihrer eignen Zwietracht, den gewöhnlichen Fehlern ſolcher componirter Herrſchaft in großen Reichen, der einbrechenden Anarchie nicht ſteuern. Für Frankreichs Wohl

ſah er ſich nach andern großen Mitteln um, ſehnte ſich darnach, und Buonaparte war ihm nicht unwillkommen. Obige 4te und 5te Antworten haben darauf directen Bezug. — Der große Feldherr hatte gewiß vollkommen Recht:

et qui lui croyait — des idées monarchiques.

Seine Beharrlichkeit auf der Bahn der Legitimität, die andre ihm in Uebertreibung als Erfindung beilegen, ſpricht genugſam dafür. Er hoffte alſo auf Napoleon ſtark und günſtig wirken zu können, ſchloß ſich ihm an, und verſuchte dieſe Einwirkung, ſobald dazu der Anlaß war. Dieſen Geiſt der Unabhängigkeit, des eignen ſtaatsmänniſchen Willens mochte der Kaiſer wohl früh genug verſpüren, und antwortete mit der Oberkammerherrnſtelle. Aber der Oberkammerherr blieb Talleyrand, blieb Magnat und Staatsbeamter und humaner Franzoſe in erſter Linie. —

Mignet in der Séance de l'Académie drückte das wiederholt ſo aus, einſeitig erſt:

S. 45. Quand on n'a eu qu'une opinion, quand on n'a été l'homme que d'une seule cause, le jour où cette cause succombe, on se tient à l'écart, et on s'enveloppe dans son deuil, mais lorsqu'ayant traversé de nombreuses révolutions, on considère les Gouvernements comme des éphémères formes d'autorité; lorsqu'on a pris l'habitude de ne les admettre qu'autant qu'elles savent se conserver, on se jette

au milieu des évènements pour en tirer le meilleur parti —

Le meilleur parti? Für wen? Für ſeine Perſon, ſein Ich, oder für ſein Vaterland? Aechter, ſtaatsmänniſcher aber, und zuletzt mit Talleyrand'ſchen Worten:

S. 61. Il s'associa aux divers pouvoirs, mais il ne s'attacha point à eux; les servit, mais sans se dévouer. Il se retira avec la bonne fortune, qui n'est pas autre chose pour le Gouvernement, que la bonne conduite. Se mettant alors a l'écart, son grand mérite fut de prévoir un peu plus tôt ce que tout le monde devait vouloir un peu plus tard; et d'agir avec résolution après avoir attendu avec patience. —

Pendant le cours de si nombreuses révolutions et de prospérités si diverses, il ne fit de mal à personne. Il ne sévit contre ses adversaires que par des bons mots. Il éprouva et il inspira de longues amitiés, et tous ceux qui l'entouraient ou qui l'approchaient étaient attirés par sa grace, attachés par sa bonté; il jugeait tout avec un sens exquis; il aimait à raconter, et ses récits avaient autant d'agréments, que ses mots ont eu de célébrité. Ce visage que les évènements n'avaient pas emu, ce regard que la fortune n'avait pas troublé, s'animaient lorsqu'il parlait des beaux jours

du XVIII. siècle, et des grands travaux de l'assemblée constituante. M. de Talleyrand, comme la grande génération à laquelle il appartenait, aimait sincèrement la patrie, et a toujours conservé de l'attachement pour les idées de sa jeunesse et les principes de 1789, qui ont survécu chez lui à toutes les vicissitudes des évènements et de la fortune. Il s'entretenait sans aucune gêne des gouvernements qu'il avait servis et quittés. Il disait que ce n'était pas les gouvernements, qu'il servait, mais le pays, sous la forme politique qui, dans le moment, lui semblait convenir le mieux, et qu'il n'avait jamais voulu sacrifier l'intérêt de la France à l'intérêt d'un pouvoir.

Und alle Thatsachen, alle Aeußerungen, alle urkundliche Zeugnisse kommen dem durchaus zu statten. Er war Staatsmann, ich wiederhole es; als solcher wollte er Frankreichs Ehre und Ruhm und relative Größe, hernach den Frieden der Erde, Oestreichs Schonung, kurz Oestreichs starkes, wirksames politisches Dasein und die Allianz mit England. —

Wir muthen ihm wohl nicht an, daß er besondere Achtung für deutsche Reichsverfassung gehabt habe. Denn hatten wir sie selbst?

Von der Veranlassung, von der Stiftung und Unterzeichnung des Rheinbundes habe ich im ersten

Theil, so viel an mir war, Auskunft gegeben. Ich habe besonders niemand mehr Schuld beimessen wollen, als ich mit Gewißheit behaupten konnte.

Seitdem erschien aber:

Rede zum Andenken an den verewigten Staatsminister, Maximilian Grafen von Montgelas; gehalten in der festlichen Sitzung der königl. Akademie der Wissenschaften zu München am 24. Aug. 1839 von Max Freiherrn von Freiberg.

Nämlich dem eigenen Schwiegersohn des Grafen Montgelas. Es heißt da:

S. 14. Die Freundschaft der bezeichneten großen Mächte, um die man sich bewarb, sollte dem politischen System, das man befolgen wollte, zur Stütze dienen, einem System, das auf den doppelten Zweck gerichtet war, einerseits den bairischen Staat zu einer Selbstständigkeit zu erheben, die ihn fortan in den Stand setzen sollte, seine politischen Schritte nach eigener Wahl zu bemessen, und andrerseits zu einer Arrondirung des Gebiets Einleitung zu treffen, welche das Nachtheilige eines solchen Besitzthums, als das pfalzbayerische war, für die Zukunft beseitigen sollte. Es ist dieses System, welches auch alle Schritte des verewigten Ministers bei der ihm anvertrauten Verwaltung geleitet hat, von Vielen als eine Versündigung gegen die Verhältnisse Bayerns zum deutschen Reiche bezeichnet worden — aber es

war eben das System aller großen Fürsten und Staatsmänner, die Bayern jemals gehabt hat. Schon Albrecht V. machte dessen kein Hehl, daß er sich um den Besitz von Holland, Tyrol, der Lombardei, daß er sich um die Freundschaft Ungarns bewerbe, um seinen Plan durchzuführen, Bayern wieder dahin, wo es unter Kaiser Ludwig stand, zu erheben. Sein Sohn Wilhelm gestand es dem Kaiser selbst, daß er sich um die römische Königskrone bewerbe, und schloß in diesem Sinn einen Allianztractat mit Frankreich. Max I., Max Emanuel, Karl VII. haben bewiesen, daß der Reichsverband Ausnahmen zulassen müsse. Hatte nun Bayern jenes Aufstreben zur Selbstständigkeit schon in älterer Zeit mit nicht weniger als allen Reichsständen gemein, so kam nun noch hinzu, daß es sich jüngst (in dem Frieden von Campo Formio) von dem Oberhaupt selbst gewissermaßen aufgegeben sah, während auch Preußen sich von der Sache des deutschen Reiches trennte. Das Streben nach Abrundung des Gebietes aber und nach der Concentration der Staatskräfte wurde nun zur Pflicht der Selbsterhaltung gesteigert, seitdem man sich mehr als jemals mit der Behauptung seiner Existenz auf den schnellen Gebrauch der Bajonette hingewiesen sah.

Alsdann bei der Materie der Entschädigung die Klage und Tröstnng:

S. 20. Denn wenn es gleich nicht gelang, die Absichten auf Regensburg, Nürnberg, auf die Besitzungen des deutschen Ordens, auf die Reichsposten und die Hoheit über den unmittelbaren Reichsadel durchzusetzen — — so überstieg doch —

Später:

S. 25. Schon im Junius 1805 war die Grundlage eines Allianzvertrags mit Frankreich entworfen.

S. 26. Der definitive Tractat der Allianz mit Napoleon wurde nun an dem nämlichen Tag — 23. August — unterzeichnet, an welchem die Hauptstadt München durch Oestreichische Truppen besetzt wurde. — — Baden und Würtemberg folgten dem Beispiel Bayerns, ja die geheimen Artikel des in dieser Beziehung zu Stuttgart unterzeichneten Vertrags machten es nun bereits vollends problematisch, ob es je wieder möglich sein werde, auf die deutsche Reichsverfassung zurückzukommen.

Und bald die Präliminarien, die Prämissen des rheinischen Bundes — unreife, unzulässige Plane, die Napoleon dem König von Würtemberg eröffnete; und

S. 28. Während nun Napoleon, bestürmt von den Abgeordneten so vieler Reichsstände, die über ihre Zukunft ängstlich geworden, über die Frage mit sich selbst zu Rath ging: ob er die damals noch in Deutschland bestehenden Verhältnisse, indem er sich als Garant derselben erklärte, neuerdings zu sanc-

tioniren, — oder das Werk der Mediatisirung, in fester Uebereinstimmung mit den ihm in Deutschland befreundeten Fürsten, vollends durchzuführen habe? wurden auch von Seite Bayerns diese Verhältnisse auf das reiflichste erwogen. — Doch bevor noch der Bevollmächtigte — in Paris eintreffen konnte, hatte sich der Kaiser bereits über das System, welches er befolgen wollte, entschieden. — Die sogenannte rheinische Conföderationsacte —

Ein stärkeres consitoor bedürfen wir nicht, und es wird nicht gemindert durch die angehängten sehr richtigen moralisch-politischen Betrachtungen über die damit verknüpften Gefahren. Und allerdings später auch in Bayern.

S. 30. „Daß aber in dieser Stunde mit der deutschen Krone nicht auch die deutsche Gesinnung zu Grabe gegangen, hat sich bereits bewährt, und wird sich, wir dürfen es hoffen, immerdar bewähren."

Ich zweifle nicht, daß dieß die ächten Gesinnungen des Freiherrn von Freiberg und vieler Bayrischen Männer oder Magnaten seien.

Der Friede zu Luneville und seine nächsten Folgen konnten indessen nicht hindern, daß der Krieg mit Oestreich und sofort mit Rußland bald, schon 1805, wieder ausbrach.

Es war allerdings Herrn Talleyrands Plan und Wille, weithin dem Stern des Kaisers zu folgen, trotz so vieler Zwischenacte und des oft durchdringenden corsischen Eigenwillens, den er nicht immer glücklich bekämpfte.

Ein Staatsmann — und besonders einer vom Caliber Herrn Talleyrand's, componirt seine Wünsche und Plane aus dem Studium der Geschichte, aus der Beurtheilung der Gegenwart und den besseren Möglichkeiten für die Zukunft. Er war an sich ungemein friedlich gesinnt, dachte sich ein Gleichgewicht und bezweckte nur eine sehr ehrenvolle Stellung Frankreichs. Demnach war und blieb er Oestreich und der Oestreichischen Allianz sehr geneigt und bewährte es bei jedem Anlaß.

Er war im Feldzug dem Kaiser gefolgt, und nach der Katastrophe von Ulm schrieb er ihm aus Strasburg

(Und Herr Mignet in der akademischen Rede sagt einleitend:

Le plan entièrement écrit de sa main, et jusqu'à ce jour inconnu, mérite de fixer l'attention de l'histoire; je dois donc m'y arrêter):

Il ne m'appartient point de rechercher, quel était le meilleur système de guerre. Votre Majesté le révèle en ce moment à ses ennemis et à l'Europe étonnée. Mais voulant lui offrir un

tribut de mon zèle, j'ai médité sur la paix future; objet, qui, étant dans l'ordre de mes fonctions, a de plus un attrait particulier pour moi, puisqu'il se lie plus étroitement au bonheur de Votre Majesté.

Und nach Austerlitz:

Votre Majesté peut maintenant briser la monarchie Autrichienne ou la relever. L'existence de cette monarchie, dans sa masse, est indispensable au salut futur des nations civilisées. Je supplie Votre Majesté de relire le projet que j'eus l'honneur de lui adresser de Strasbourg. J'ose aujourd'hui plus que jamais le regarder comme le meilleur et le plus salutaire. Vos victoires le rendent facile, et je serai heureux si vous m'autorisez à faire un arrangement, qui, j'en ai la conviction, assurerait la paix du continent pour plus d'un siècle.

Und die Aufzeichnungen, die Denkwürdigkeiten des Grafen Hauterive, die ich oben angeführt oder bezeichnet habe, liefern dazu den reichhaltigsten Commentar.

Labesnardière war bereits im Gefolg Talleyrand's und Hauterive war in Paris zurückgeblieben, gleichsam an der Spitze der diplomatischen Geschäfte in der Hauptstadt. Die Correspondenz dieser beiden Staats-

männer — des deux Maurices, wie J. Artaud ſagt — iſt für unſer Vaterland von hohem Intereſſe.

Auch ſchon von Strasburg — 5. Oct. — ſchreibt Talleyrand an Hauterive — erſt ſcherzend über die Beſchaffenheit eines Hauptquartiers — und am 11:

S. 118: Voici ce que je voudrais faire des succès de l'Empereur; je les suppose grands.

Je voudrais que l'Empereur, le lendemain d'une grande victoire, qui ne paraît plus douteux, dit au Prince Charles

(dem Erzherzog nämlich):

Vous voilà aux abois, je ne veux pas abuser de mes victoires. J'ai voulu la paix, et ce qui le prouve, c'est que je la veux encore aujourd'hui. Les conditions d'un arrangement ne peuvent plus être les mêmes, que celles que je vous aurais proposées il y a deux mois. Venise sera indépendant, et ne sera réuni ni à l'Italie ni à l'Autriche. J'abandonne la couronne d'Italie, comme je l'ai promis. La Souabe qui est un éternel sujet de discorde entre l'Electeur de Bavière et vous, sera réunie à la Bavière, ou à tel-autre Prince. Je vous aiderai pour vous (sic) emparer de la Valachie et de la Moldavie. A ces conditions, je ferai avec vous un Traité offensif et défensif; et toute idée d'alliance avec la Prusse ira au diable. Voulez-vous cela dans les 24 heures

j'y consens. Sinon craignez les chances qui appartiennent presque de droit à une armée victorieuse. —

Und bald, am 27. Oct., aus München, an denſelben:

S. 119. Nous travaillons tous les jours à des plans de pacification. En voici un nouveau que je vous laisse faire; envoyez m'en le tracé (Träg-heit und Abneigung). Plus d'Empereur d'Allemagne! Trois Empereurs en Allemagne, France, Autriche, et Prusse — — — Tout le Tyrol italien serait réunie au royaume d'Italie, ainsi que Venise et toute la côte Adriatique. Les réunions sont *décidées contre mon avis.* — —

Un traité d'alliance avec l'Autriche, en lui donnant la Valachie et la Moldavie, ainsi que la Bessarabie et la Bulgarie, a *été rejetté malgré dix mille bonnes raisons.* On préfère un traité avec la Russie, après avoir affaibli l'Autriche. *Ce n'est pas là mon opinion, mais la mienne à cet égard est rejettée.*

Voyez ce que vous pouvez faire sur ce plan indiqué. Il n'y a point ou presque point de discours à faire pour le développement. Deux pages qui annoncent le plan des chifres, pour estimer les lots. Un titre bien choisi pour chacun, une chaîne féodale bien établie avec l'empire français. — *C'est en tout notre noblesse immédiate!?* —

Les titres de Prince, de Chevalier n'effraient personne — je n'ai pas le temps de relire, parceque le courier part. Les trois quarts de ceci est dicté par l'Empereur. Cette Lettre est pour vous seul —

Und ſpäter die merkwürdigen Worte, mit einiger, vielleicht zu franzöſiſcher Eitelkeit:

S. 127. Je suis à Vienne depuis hier, apprenant dans ce moment encore des nouvelles des armes de l'Empereur contre les Russes. Nous les battons, nous les tuons, nous les prenons, et cela n'empêche pas que ce ne soit une mauvaise guerre, dont le soldat français se fatiguerait bientôt; parcequ'il faut trop tuer.

Im November:

Je trouve que l'Empereur va bien loin, il est à près de quarante lieues de Vienne. Il me semble qu'il faudrait finir. M. de Haugwitz arrive ici sous peu de jours. C'est un très bon voyage. Avec du temps tout ira bien dans nos relations avec la Prusse, qui ne se fâche contre nous, que parce qu'elle a peur d'un autre. Ce genre de fâcheries se termine par de gros mots; ce que j'ai toujours vu. — —

M. de Haugwitz n'arrive pas (27 Nov.). Peut-être ce délai fait partie de sa mission; c'est une manière très commode de s'expliquer, que de se

réserver de prendre son texte dans les circonstances du moment.

Und nun gar aus Auſterlitz — 9. Dec.

S. 131. Quelle date pour un Ministre des affaires étrangères de France, mon cher Hauterive. Je viens de parcourir un champ de bataille sur lequel il y a 15 à 16000 morts. Je ne parle pas de ce qui a péri dans les lacs. — Dans l'espace que j'ai parcouru il y avait bien deux mille chevaux écorchés. Les bulletins vous apprendront les détails de l'armistice. La négociation a été transportée à Nicholsbourg, c'est un mauvais village entre Brunn et Vienne. — Je ne crois pas que les négociations s'arrêtent plus que le temps absolument nécessaire. — —

Und dazwiſchen die Antwort von Hauterive, 20. Dec.:

S. 138. Je reçois votre lettre d'Austerlitz, il y a de quoi être confondu. Vous parlez de champ de bataille, de morts, de soldats noyés, de chevaux écorchés, comme ferait un cosaque zaporogue — —

Vous gelez de froid, vous n'aurez peut-être pas de pain demain; mais entre la maison de campagne de l'Empereur François (Holitſch) qui est habile à élever des mérinos, et le camp de l'Empereur Napoléon, qui ne fait pas grand cas de ces bergeries, vous allez faire une négociation

de quelques heures pour mettre fin à une guerre de quelques jours, la guerre la plus grande et la plus courte, la plus étonnante et la plus simple; la plus méthodique et la plus rapide, la plus décisive et la moins meurtrière, dont il soit fait mention dans l'histoire. — —

On dit couramment ici que l'Empereur va faire avec la maison d'Autriche une paix honorable pour elle, et que cependant il se fera couronner à Munich Empereur d'Occident. —

Und hier ein Commentar des Herrn Artaud über dieſe Idee des Kaiſers. — Alsdann:

S. 141. On dit que l'Empereur Alexandre est tout à fait réconcilié et que le Prince Murat sera Roi de Pologne. Le Prince Murat a l'air assez Polonais. Il est brave, brillant, dépensier et Gascon. On dit que l'Empereur Napoléon sera ici au premier jour de l'an, et qu'avant de revenir il aura fait en même temps la guerre et la paix avec le Roi de Prusse. — — —

Vous dites que M. de Haugwitz attend l'Empereur à Vienne. Certainement il y aura là un grand sujet de conversation. Pour M. de Haugwitz, on dit qu'il a été le seul homme de la cour de Berlin qui ait compris les véritables intérêts de son pays, qu'il est homme d'honneur et qu'il est attaché à son maître. Dans ce cas, je le

plains sincèrement; il a une tâche pénible à remplir. Cependant si je puis avoir une opinion sur cette question, je crois vous l'avoir nettement exposée dans mes graves lettres. Pour peu qu'on ne soit pas assuré de trois ans de paix, il faut abattre la Prusse; ce royaume n'a plus que quelques années d'apparence (Decbr. 1805!!). Cette illusion, aidée du matériel d'une nombreuse armée, pouvait nous être au dernier degré fatale il y a deux mois; elle pourrait l'être encore dans deux ans. Quel point de réunion n'y avons nous pas vu pendant quinze jours, pour les espérances, les haines et les vengeances de nos ennemis? L'Autriche y avait un de ses Princes; la Russie son Empereur; l'Angleterre son premier Ministre. On y préparait les logemens du Roi de Suède. — C'était un congrès de supplians; et un officier de l'Empereur Napoléon y attendait le résultat de tant de démarches. Ce météore m'a effrayé, mais il a assez duré. S'il avait eu tous les élémens de chaleur, de force et de vigueur, que les apparences indiquaient, il en serait sorti des foudres qui auraient éclaté sur toute l'Europe et qui sait quelle déstruction ces foudres auraient opérée. Mais malgré l'état de langueur, de dégénération où est la puissance militaire de ce Royaume, le déploiement de 150,000 hommes aurait doublé les

forces de la coalition. Le plan de l'Empereur Napoléon eut été arrêté au second période de son développement, et nous n'aurions qu'une première campagne d'une guerre, dont il serait impossible d'assigner la durée. Il faut un Etat, au Nord de l'Allemagne, mais dans cet Etat il y faut du jugement et une volonté. A cet égard la Prusse est au-dessous de la Suède et de Naples, qui ont montré de la folie, mais à qui au moins on ne peut reprocher ni indécision ni mollesse. La Prusse n'est d'ailleurs pas, géographiquement, assez bien placée pour des vues de préservation contre la Russie. Il faut quelque chose de plus littoral, de plus septentrional, et en même temps de plus limitrophe à la France.

Und nach dieſen argen Verirrungen über Preußen, die er ſpäter noch häufiger und heftiger, bis zur halben Entzweiung mit Herrn Talleyrand, wiederholt; die damals allen Franzoſen inwohnende Verblendung über Pitt und ſeine alleinige Schuld an den Kriegen! Herr Talleyrand nannte ihn bisweilen und vorzugsweiſe — homme de lettres — was der andre ſchmerzlich empfand und darüber ſeine Empfindlichkeit mehr wie einmal ausdrückte.

Doch bald ſchreibt Herr Talleyrand aus Preßburg ſelbſt, 23. Dec.:

J'avais été de Brunn à Vienne, mon cher Hauterive, *pour voir l'Empereur* avant de me rendre ici. J'y suis arrivé hier par un temps très froid, qui n'avait glacé que la moitié du Danube, et qui m'a obligé pour le traverser avant de passer à Presbourg, de passer entre les glaçons, que le fleuve charriait en quantité. Les bateliers disaient le passage difficile. Mais il fallait bien arriver. Une négociation est pour moi ce qu'est à l'armée un jour d'affaire.

M. M. de Lichtenstein et de Gyulay étaient venus directement de Brunn ici, ils avaient rencontré comme moi leur cour sur le passage, mais ils ne l'avaient trouvée que dans un village des frontières de Hongrie et de Moravie.

Je juge par ce que j'entends, que les Hongrois ont un bon charactère. Ils désirent la paix, parcequ'ils ne voulaient pas auparavant faire la guerre. Ils la désirent peut-être sans découragement, mais comme un besoin pour leur pays, et pour la Monarchie Autrichienne. — —

Je suppose que peu de jours amèneront ma campagne à un bon résultat; la modération doit marcher d'accord avec la puissance. *Toutes les idées de l'Empereur sont grandes, nouvelles et généreuses!*

C'était une chose curieuse de me voir hier tout

seul, dans un batelet, avec mes portefeuilles et deux bateliers Hongrois qui me faisaient éviter les glaçons. Mes voitures sont de l'autre côté du fleuve, à attendre ou qu'il y ait tout-à-fait de la glace, ou que le Danube dégéle.

Und der berühmte Friedensschluß war bald fertig. — So hatte er also doch seinen Willen erreicht, den Kaiser vermocht und zu seinen gemäßigteren Ueberzeugungen gebracht. Wer weiß, mit welchen Künsten, Vorstellungen oder ächten Maximen und Präviſionen. Nur verbürgte nichts die Dauer dieses Einflusses. —

Indessen hatte ich gewiß in jener angeführten Zwiesprache auf dem Johannisberg Recht, daß eben damals der Zeitpunkt war, wo man Oestreich unheilbar hätte Schaden zufügen können. Denn Alexander war auf dem Weg heimzugehen; Friedrich Wilhelm III. unschlüssig und selbst Friede suchend, die ganze Oestreichische Monarchie gleichsam aufgelöst und der Willkür des Siegers preisgegeben, die großen deutschen Fürsten theils besorgt, und theils gewonnen und hoffend. Und Napoleon hatte keine glanzvollere, ungetrübtere Epoche. Trafalgar reichte in seiner Wirksamkeit noch dahin nicht und warf den großen Krieger nur mehr auf den Continent zurück.

Und bald, sehr bald folgte diesem Oestreichischen Krieg der Preußische. Unvermeidlich. So viele Prämissen waren dazu da. Man hat es schon oben gesehen, die großen oder ächten französischen Staatsmänner waren so gut Preußisch nicht gesinnt. Sie achteten, sie fürchteten dort wenig. Eine Demüthigung mancher Extravaganzen und Zweideutigkeiten; eine große politische Strafe für große politische Sünden war ihnen nicht unlieb. Und ich will nicht widerstreiten, daß selbst in Kopf und Gemüth auch von dem Caliber des Herrn Talleyrand etwas vorgehn mochte, das ein geschichtliches Aufwiegen von Roßbach nicht ungern sah.

Nach Jena war auch Herr Talleyrand frühzeitig zu Berlin. Seine Correspondenz mit Hauterive wurde fortgesetzt. Aber ich war selbst zugegen, — eingeladen, mit bestimmten Geschäften, — und ich war im Stand, ausgiebigere Rechenschaft zu geben — die ich hier nur erweitern werde, weil schon früher davon die Rede war.

Alsobald hatte er wieder Waffenstillstand und Frieden gewünscht. Freilich herber, noch größere Opfer anmuthend, als zu Preßburg. Aber wie durfte er hoffen, seinen Kaiser auch hier und damals zu gelindern Saiten zu bewegen? Man zog also, weil die Versuche fehlschlugen, gen Osten und nach Warschau,

Herr Talleyrand ſchon unluſtig und mit Mißmuth — Schlimmeres, das Ueberhandnehmen der Ruhmſucht, der Sucht zu erobern in ungemeſſenen Bahnen, bereits verſpürend, und mit Mühe, mit vergeblicher Mühe bekämpfend.

Von Berlin hatte er noch an den erkrankten Hauterive geſchrieben:

J'ai lu avec la plus grande attention vos lettres dernières, elles sont de quelqu'un qui a toute sa santé et toute sa force. J'en ai lu une à l'Empereur, qui l'a écoutée avec toute l'attention qu'elle mérite. Je ne sais rien de notre avenir; j'appele avenir la semaine prochaine. L'Empereur regarde, examine, et porte toute la puissance de sa tête sur cette grande circonstance.

Und bald, am 17. Nov.:

Les conditions de l'armistice sont telles, que la Pologne, *s'il y a une Pologne*, recouvrera la liberté d'avoir et d'exprimer une opinion.

Dem Hellſehenden entgehen hier die Keime der Beſorglichkeit, die ſteigende Entfremdung nicht. Aber bei dieſer ſich ſo vorbereitenden Scheidung vom Kaiſer verkannte er gewiß nicht die ſo günſtige, ſo verführeriſche, ſo berauſchende Lage des Helden. —

Und hier, wo ich an dieſer zunehmenden Spaltung ſtehe, will ich darüber Worte mehr, und kluge, oder auch wohl leidenſchaftliche Urtheile über Napoleon —

damals und ſpäter — hier einrücken, um beide Charaktere zu vergleichen. Ich greife ſie aus allen Klaſſen, unter Anhängern und Widerſachern. — Von dem, was in Herrn Talleyrand vorging, wie er ſich betrug, war ich ſelbſt alſo der nähere Zeuge auf lange Zeit. — — Aber ich muß zu dieſen meinen Zwecken auf die frühere Epoche zurückkommen.

Zu Nicolsburg und hernach Preßburg hatte Herr Talleyrand den Graf Stadion erwartet. Er kam nicht, ſondern der Fürſt Lichtenſtein. Vermochte Stadion ſolch Opfer, ſolche Widmung, ſo kalte Klugheit nicht über ſich? Ihm ſchreibt Hauterive zu eben jener Zeit zu:

S. 187. Ce livre excessivement rare, intitulé: Tableau politique de l'Europe, pendant l'année 1805 et les trois premiers mois de 1806 porte cette épigraphe —

Una salus victis nullam sperare salutem.

Virg.

La composition de M. de Stadion, écrite avec beaucoup de verve, renfermait des passages singulièrement remarquables.

Unter andern ſagt dort Stadion, und Herr Artaud nennt es des prévisions terribles:

Qui ne sait que Bonaparte, l'ouvrage de la fortune et son plus prodigieux effort, tout immense qu'il est aujourd'hui, n'est pas à l'abri de quel-

que revers. C'est par cela même qu'il y a quelque chose de magique dans l'accroissement de sa grandeur; qu'il a besoin d'entretenir continuellement le prestige qui l'environne. Sa puissance n'est pas l'effet de ses droits; elle ne tient qu'à l'étonnement qu'il inspire. Ce n'est point le souverain qu'on voit en lui, ce n'est pas même le général habile, c'est quelque chose de merveilleux, qui dompte la volonté, qui l'emporte sur toute répugnance; c'est l'enfant du destin, c'est l'homme que le ciel semble couvrir de sa main puissante, c'est enfin le bonheur en personne. Le bonheur! unique objet aujourd'hui du culte et de l'adoration des hommes. — Bonaparte battu est un idole qui tombe. —

Am Schluß läßt er Napoleon selbst sprechen; in wachenden Träumen, die er sich wohl erlauben konnte. Extravaganz für Extravaganz.

Näher unsrer Zeit und schon lang nach Napoleons Ableben äußerte ein angesehener und praktischer Staatsmann, Graf Molé, als er im Februar 1840 in der chambre des Pairs dem kürzlich verstorbenen General Bernard die Lobrede hielt und auf den Kaiser kam; was ich lieber unterschreiben möchte: daß noch kein Geschichtschreiber seine Persönlichkeit erfaßt habe:

C'est que le peintre qui aurait pu dérober tous les secrets de cette nature gigantesque, sublime,

incomplète, incohérente, serait aussi étonnant que le modèle! —

Und nun Norvins, einer ſeiner Geſchichtſchreiber:

Mais il n'était pas dans la nature de Napoléon d'accepter ou la paix de Vienne, ou la paix de Berlin, ni même celle de Tilsit, encore moins la paix de Paris. Après avoir reçu toutes les largesses de la fortune, il ne pouvait en accepter les aumônes. —

Il avait voulu élever la France au plus haut degré de gloire et de prospérité. —

Daher ſeine Tergiverſationen und Irritationen:

Il était résulté delà, qu'après avoir été le salut de toutes les Monarchies par son avènement à l'Empire, il était devenu le grand péril, le péril caché des dynasties; parceque leur dépendance était un des éléments nécessaires du grand système qu'il avait conçu pour la régénération de l'Europe. —

Allerdings, ſo war es ungefähr. Sein Hauptverdienſt wird es ſtets bleiben, d'avoir détrôné l'anarchie.

Aber als er auf ungemeſſenen Bahnen weiter ging, wollten wir andern weder dieſe Grade der Dependenz noch ſolch grand système in berauſchtem Kopf, noch dieſe Gattung von Regeneration. Und die klügſten Franzoſen ſelbſt mußten eben ſo denken. —

Niemand ſtand ſeiner Perſon näher als Fain und

Menneval, ſeine Geheimſchreiber. Sehr achtungswerthe Männer, denen wir Denkwürdigkeiten ſchuldig ſind, von Bewunderung und Dankbarkeit inſpirirt und dictirt.

Napoléon et Marie Louise. Souvenirs historiques de M. le Baron de Menneval.

Es wird noch Wahres übrig bleiben, auch wenn wir die Worte von ihrem Schwulſt und Uebertreibung entkleiden.

S. 7. **C'est un juste milieu difficile à garder. Rien n'est plus propre à frapper l'imagination, que le prestige, qu'a exercé un homme à qui l'histoire n'en a peut-être pas un autre à opposer, et dans la personne duquel la Providence s'est complu à réunir un génie incomparable, une fortune sans limites, et l'excès de l'adversité. A cette imposante mémoire se rattachent des souvenirs impérissables de gloire, en même temps que de deuil. Toutes les opinions se réunissent dans un sentiment d'admiration que cette mémoire excite au plus haut point; mais les sympathies populaires lui sont particulièrement acquises; elles s'adressent au chef animé d'un amour sincère de la patrie, qui a conçu ces hautes pensées d'administration dont la réalisation ont fait la grandeur et la prospérité de la France, et qui survivant à leur auteur, ont été la règle et la sauvegarde des**

gouvernements qui ont succédé à l'Empire. C'est à lui que sont dûs ces exemples de vertus civiques et militaires, d'héroisme, d'abnégation, de constance, et surtout cette haine vigoureuse de la domination étrangère, qui entretient parmi nous le sentiment salutaire de la nationalité. —

§. 9. Les révélations que le temps amènera, montreront Napoléon élevé au sommet des grandeurs par des moyens que la morale avoue; elles le représenteront pur de tous crimes, droit, magnanime, désintéressé pour lui-même, exempt de petites passions, doué de tous les genres de courage, constamment occupé du soin d'améliorer la condition humaine, enfin irréprochable et mu par la seule ambition d'avoir voulu faire de la France la nation la plus glorieuse et la plus prospère; trop grand peut-être pour une société vieillie! —

Den Haß fremder Herrſchaft wollen wir auch von ihm lernen und haben ſo gethan. Die glorreichſte Nation iſt ein Comparativ, der bei den andern ein Minus vorausſetzt. Und welch blutiges Schlachtfeld, welch verwüſtetes, ausgeſogenes Land ſoll ich wählen, um den Corſen, ſtets beſorgt und bekümmert um die Wohlfahrt der menſchlichen Gattung, wiederzufinden?

Und endlich, hat der ſterbende Napoleon, als er ſchon die letzte Oelung empfangen hatte, zu Montho-

lon nicht ſelbſt geſagt: Auf dem Thron war ich nicht ſehr fromm.

Parceque la puissance étourdit les hommes, eine alte welthiſtoriſche Beobachtung und Wahrheit ſo beſiegelnd. —

Doch hören wir nun die vergleichende Rede in der Akademie, wo die Wahrheit Herrn Mignet's Parteilichkeit für Napoleon beſiegen mußte. Schon bei jenem großen Antheil Talleyrands an der Assemblée constituante — unter ſeinen Leiſtungen und Rathſchlägen in den entſcheidenden, gefahrvollen, tumultuariſchen Augenblicken des Falles des Thrones, der entſchiedenen Republik, ſprach er, aus England heimkehrend und bald dahin zurückgehend, von dort aus:

S. 28. **Revenu à Paris peu de temps avant le 10 Août, il fut témoin de la chute du trône. Cette catastrophe et ses terribles suites lui inspirèrent le désir de retourner promptement à Londres. Quoiqu'il n'y fut alors chargé d'aucunes fonctions, voulant être encore utile à la cause de la révolution, sinon par ses actes, dumoins par ses conseils, il lui adressa des règles de conduite extérieure, empreintes d'une modération prévoyante. Il dit à la nouvelle république qu'elle devait se montrer désintéressée en devenant victorieuse; que le territoire de la France suffisait à sa gran-**

deur et au développement futur de son industrie et de sa richesse, qu'il était de son utilité comme de son honneur de ne rien y ajouter par la conquête; que toute incorporation de pays serait une cause de péril pour elle, en excitant de plus nombreuses inimitiés, et une atteinte à sa gloire, en démentant les déclarations solemnelles faites au commencement de la révolution, et que sa politique serait plus habile en se fondant, non sur l'acquisition des territoires, mais sur l'emancipation des peuples.

Peu de temps après la communication de ses vues, dont les passions ne pouvaient permettre d'aucune part l'accomplissement, la révolution devint plus violente, et l'Angleterre cessa d'être neutre. Aussi, M. de Talleyrand fut-il décrété d'accusation par le parti de Robespierre, et reçut-il de M. Pitt ordre de quitter Londres en vingt-quatre heures.

In dieſen Fundamentalanſichten franzöſiſcher und europäiſcher Politik, in dieſen Maximen der Mäßigung hat er alſo nie gewechſelt. —

Später demnach; nach ſo vielen Zwiſchenacten und von Talleyrand's friedlicher, beſonders zu Oeſtreich geneigter Politik:

S. 37. Ce plan, exécutable à une époque où rien n'était impossible, aurait sans doute préparé

un autre avenir à l'Europe en donnant à l'Autriche un vaste territoire, du côté même où il importait le plus de la jeter et de l'agrandir, en la rendant homogène ce qu'elle n'était pas; en l'intéressant à la civilisation du monde, au lieu de la laisser immobile dans un passé, qu'elle s'usait à défendre. Ce plan aurait fondé une paix durable par des combinaisons nouvelles et des intérêts satisfaits. Mais il ne fut point agrée par l'Empereur. Napoléon procéda comme il l'avait fait jusqu'alors; sans gagner le vaincu et sans le détruire. Il se contenta de se renforcer et de l'affaiblir. Il abolit le saint empire romain, qui existait depuis Charlemagne, et il forma la confédération du Rhin, dont il se fit le protecteur. Il agrandit les Etats secondaires de l'Allemagne, qui se trouvaient dans son alliance naturelle; et en érigea plusieurs en Royaumes. Il y étendit le principe de la révolution, en y supprimant les souverainetés *féodales de la noblesse immédiate*, comme il y avait supprimé, trois ans auparavant les souverainetés ecclésiastiques.

So incorrect dieſe Redensarten in andern Beziehungen ſein mögen, ſo beſtätigen ſie doch Napoleons gleichſam inſtinctartige Abneigung gegen die Reichs-Ritterſchaft und ihren Gemeinſinn und Eigenwillen, ſo

oft mit Energie verſchwiſtert, und ſie wurde freilich ſein Opfer. —

Il réduisit l'Autriche, à laquelle il ôta ce qu'elle possédait encore en Italie, sans lui accorder ce qui pouvait la dédommager sur le Danube, et il l'abattit sans la dompter. L'Empereur, en adoptant un système politique fondé sur de simples affaiblissements de territoire, ne fit que créer des mécontents; il se condamnait à toujours combattre ceux qu'il ne pourrait pas toujours soumettre. Les trèves qu'il signa, ne furent en quelque sorte, que des haltes d'un conquérant en Europe, et marquèrent les étapes de sa grande armée.

Le désaccord des vues sur ce point entre Napoléon et M. de Talleyrand n'empêcha pas celui-ci de rester son Ministre jusqu'après le traité de Tilsit, qui, conclu à la suite des victoires d'Jena, d'Eylau, de Friedland, amoindrit la Prusse, soumit la Russie, étendit la confédération du Rhin du midi au nord de l'Allemagne, et porta à son comble la grandeur de l'Empire et la gloire de l'Empereur. Mais à cette éblouissante époque et au moment de ses prospérités, les plus inouies, M. de Talleyrand cessa volontairement de diriger la diplomatie de Napoléon. Etait-il fatigué d'un rôle où sa modération était quelquefois condamnée à des sacrifices, et pensait-il que le déclin devait

commencer au point où avait été atteinte la plus extrême hauteur? Ou bien préférait-il le titre de vice-grand Electeur qui lui fut donné, à la conduite des plus importantes affaires? Peut-être y avait-il à la fois le vague instinct de l'avenir et le vain empressement pour une dignité qui n'était qu'une apparence dans la résolution qu'il prit le 9 Août 1807, en déposant le portefeuille des relations extérieures entre les mains du Duc de Cadore (Champagny) pour devenir grand dignitaire de l'Empire, étant déjà grand chambellan et prince de Bénévent.

Wie kleinlich die Anſicht, die Alternative, als ob ſolche hohe Würden im Kaiſerreich, wenn er ſie ſchon nicht verſchmähen durfte, in der Hauptſache viel bei ihm wogen!

Dieſe redneriſche Darſtellung, dieſes Aneinanderreihen kann ich ſonſt in den Hauptzügen nur beſtätigen, und ich werde ſofort von dem noch ausführlicher ſprechen, was zu Berlin und in Polen ganz in meiner Nähe vorging. —

Zuerſt noch ein Wort von Sachſen, deſſen Frieden und Königthum zu Berlin in den Vorbereitungen eine Hauptbeſchäftigung wurde.

Wie ſehr ich perſönlich von beiden Seiten ohne mein Zuthun hineingezogen wurde, habe ich im erſten Theil ſchon

der Länge nach erwähnt. Eben so, warum ich es lieber andern überließ, wodurch ich aber keineswegs vollständig dispensirt wurde. Ich habe noch das kleine Memorandum oder die Note mit den Hauptbedingungen, die der Kuhrfürst erwartete — von der Fassung und in dem undiplomatischen, kauderwelschen Französisch des Banquier, Kammerrath Frege; nebenbei in großen Lettern vt. Marcolini! —

Nicht der Kuhrfürst, sondern Herr Talleyrand drang auf das nachdrücklichste in mich, daß ich mich selbst dazu aufwerfen, mich nur bereit erklären möge, sächsischer Minister der auswärtigen Angelegenheiten zu werden, und ihm diese Einleitung überlassen solle. Denn sie hatten ja eben durch mich auf das bestimmteste fragen lassen, wer die angenehmste Person sei. Er stellte mir vor und gab mir Bedenkzeit:

Wie wichtig der Posten für Frankreich und für den Rheinbund sei;

Wie der Kaiser, wenn einmal das gute Vernehmen hergestellt sei, unstreitig die günstigsten Gesinnungen, vielleicht, ja sehr wahrscheinlich, höhere Plane mit Sachsen und der Person des Kuhrfürsten haben werde;

Wie angenehm es ihm — und wohl dem Kaiser selbst — sein werde, Jemand an dem Posten zu wissen, mit ihm täglich zu verhandeln, der ihre

Manier schon wisse und der ihnen als ein Mann von Einsicht bereits bekannt sei.

Endlich wie arm sie nach ihrem eigenen Betragen und Fürgeben an geschickten oder geneigten Staatsmännern sein möchten, und wie groß also der ihnen geleistete und wo nicht gleich, doch bald anerkannte Dienst sein werde.

Indessen lehnte ich es standhaft ab, aus den sehr einfachen, aber doch zusammenzufügenden Gründen:

1) Hatte ich im Nassauischen die oberste und allerangenehmste Stellung, genoß in hohem Grad das allgemeine Vertrauen, that oder veranlaßte durchaus was mir beliebte, zählte dort beinah schon zwanzig Dienstjahre, und war des Fürsten von Weilburg verpflichteter Diener und Freund. Ihn zu verlassen und zu kränken in so entscheidender Epoche, aus bloßem Ehrgeiz, war mir peinlich.

2) Ich hatte eine Menge nordischer Vollmachten und Gesuche um Aufnahme in den Bund, die auch mir Angenehmes und Vortheilhaftes darboten.

3) Einmal sächsischer Minister, würde ich vermöge dieser Stellung, aus meiner wahren Ueberzeugung und mit diesem veränderten Pflichtgefühl, alsobald die Mediatisirung eben jener Fürsten oder doch vieler verlangt und die Inconsequenz hervorgehoben haben, nach so namhaften Mediatisirungen in Südwesten, so viele, so alles in Nordosten bestehen zu

lassen. Und sie hatten mir eben erst so viel persönliches Vertrauen bezeigt!

4) Und wenn ich auch den König oder Kuhrfürsten, ihm näher stehend, für mich gewonnen hätte, wie hätte ich erwarten dürfen, in Sachsen anders als bête noire und âme damnée der Franzosen betrachtet zu werden? Und gerade in diesem Land weiß man am wenigsten von Reichsritterschaft, und daß wir als solche Allen angehörten, was man selbst in Preußen und Bayern viel besser wußte und verstand. Die geographische Lage brachte das mit sich.

Indessen hat Egoism und wie alles noch schlimmer wurde, mich später verleitet, solchen Träumen bisweilen nachzuhängen: Was würde geschehen sein, wenn ich in solcher Kategorie dem Kaiser näher gestanden hätte und frei hätte reden dürfen und sollen? Es war in seiner Person nichts, was mich abgehalten oder erschreckt hätte. Ich dachte ungefähr wie Hauterive:

S. 112. **Je m'en allai sans crainte pour les rapports immédiats qu'on pouvait avoir alors avec cet homme extraordinaire; je contractai à cette entrevue une habitude de sécurité qui a fait qu'-ayant toujours eu une peur extrême de son gouvernement, je n'ai jamais eu peur de lui. Sa présence ne m'a pas une seule fois imposé pendant toute la durée de ce règne prodigieux.**

Was aber mein Selbstvertrauen begründete, war, daß ich nicht etwa, wie Talleyrand, der französische Große, ihn von Excessen und von Immerweitergehen abhalten, sondern als deutscher Ritter oder Edelmann vorwärts führen, in seinem eignen Sinn, nur gleich mit entschiedenen Planen hätte wirken wollen. Bei uns war schon alles verrückt und erniedrigt. Wie die Dinge waren, konnten und sollten sie nicht bleiben. Alles, alles schien mir besser, als was damals war. — Selbst Historiker und sehr bewandert in diesen Materien, schwebten mir Neustrien und Austrasien vor, in ihrem Gleichgewicht, in ihrer Eifersucht, in ihrem Wechsel. Vom Empereur d'Occident hatte schon verlautet; Romanorum Imperator klingt noch pragmatischer — der Charlemagne war ein Vorbild — und Napoleon gefiel sich nicht nur notorischer Maßen in dieser Idee — er gefiel sich auch am Rhein, namentlich zu Biberich. Oberingelheim — Aachen — hätten zur Nachahmung und Restauration eingeladen. — Und wenn schon Paris, Fontainebleau und Malmaison, Talma, die Sängerinnen und weibliche Theaterprinzessinnen, oder die Akademien und Sammlungen für ihn Reiz behalten hätten — so hätten ihn in den geeigneten Jahreszeiten Vogesen, Ardennen, der Taunus, der Odenwald zu der Carolinger Jagden gerufen. Kammern zu Paris, zu Frankfurt oder Regensburg, vielleicht ein andrer Reichstag und Bundestag. — Et

après nous le déluge. — Ganz andre Möglichkeiten und Combinationen hätte ich der Zeit überlassen. — Polnisch war ich ohnehin gesinnt und hätte Oestreich auch wider seinen Willen genöthigt, in meinem Sinn klug zu sein und Gallizien gegen die Begrenzung des schwarzen Meeres zu vertauschen. Die Umwandlung des ganzen Orients, der Sturz der Pforte, die Befreiung der Christen ist noch heute mein Wunsch und mein politischer Wille. Mich dünkt, das waren die großen Kategorien, die in Napoleons Haupt nur ungeordnet sich kreuzten — il veut ce qu'il peut — und ich nährte den Dünkel, daß ich daran gebessert hätte durch Consequenz und Beharrlichkeit. —

Ich glaube nicht, daß Herr Talleyrand meine Ablehnung klug fand, so sehr ich sonst verspürt habe, daß Widerstand, Bekämpfung seiner Meinung, Verfolg der Pflicht eher vortheilhaft auf ihn und sein Urtheil wirkten.

Sachsens große Bedeutung im Napoleonischen Sinn, die Verknüpfung mit Polen, traf sehr bald ein.

Mein Entschluß, oder vielmehr meine damalige Bestimmung, mit nach Polen zu gehen, schien ihm auf alle Weise angenehm. Außer seiner Gewogenheit für mich und der Rücksicht auf meinen Auftrag schien es ihm behufig, entfernt von seinem gewöhnlichen französischen Umgang, in Feindes Land, deutsche und dritte

Perſonen in der Nähe zu haben. — Und Herr Labesnardière äußerte ähnliche Geſinnungen. Von Poſen aus bis Warſchau war ich viel in ſeiner Nähe. Unſre Wagen kreuzten ſich, denn er fuhr immer ganz allein, mit Literatur umgeben. Doch traf es ſich, daß ich zu Klodawa mit ihm im ſelbigen Zimmer ſchlief — in der Wohnung einer preußiſchen Offizierswitwe — in eleganten Betten. Sein Gefolg ließ er auswärts Quartier ſuchen. —

Zu Warſchau bat er mich alſobald auf das freundlichſte, täglich bei ihm zu ſpeiſen, und zu jeder Stunde ihn zu beſuchen und bei ihm nach Willkür zu verweilen, was ich beides annahm und ſo ganze Morgen bei ihm zubrachte, mit Lecture oder anderm beſchäftigt. — Eines ſeiner erſten Anſinnen war, ihn nicht mehr Votre Altesse, ſondern ganz einfach Monsieur Talleyrand anzureden. — Je suis moins, et peut-être je suis plus, waren ſeine halb gebrochnen, ſonderbaren, bald auf einander folgenden Ausdrücke. In dem plus fand ich ariſtokratiſche Erinnerung an das alte Anſehen des Hauſes Périgord, eine Art von Landeshoheit in dieſem Theil des ſüdlichen Frankreichs. Seine Todesſtunden werden mich darauf zurückführen. —

Seine friedlichen Bemühungen ſetzte er alſobald unmittelbar fort, und ich habe ihn nie vergnügter geſehen, als an dem Tag, wo er mich erſuchte, den

Courier mit, wie er glaubte annehmbaren, Vorschlägen in das Preußische Hauptquartier zu befördern. Denn Zeit zu gewinnen, schien ihm die Hauptsache. Wie wollte ich mir die Erforschung anmaßen, was die Sehnsucht nach Paris daran für Antheil gehabt habe? —

Von einer Herstellung Polens wollte er damals wenig wissen, und als ich eines Tages, doch bald nach unserer Ankunft, seine Abneigung gegen die Polen bekämpfen wollte, antwortete er mir verdrießlich: er habe nie mit einem Polen gespielt, der nicht betrogen hätte. Ich erwiederte halb scherzend, doch nicht minder lebhaft: das bewähre allenfalls, daß er oft in böser Gesellschaft in jüngern Jahren gewesen sei; mais du reste, qu'est-ce que cela prouve! Rasche Antwort: ce que cela prouve? C'est qu'il ne faut pas jouer avec eux, mais qu'il faut se jouer d'eux. —

Solche Ausbrüche übler Laune, wenn man größere Plane und Pflichten zu überlegen hat, wo das Schicksal der Erde auf dem Spiel stand, muß man fürwahr nicht buchstäblich nehmen. Als diese Plane und Hoffnungen auf Frieden nicht in Erfüllung gingen und er auf anderes sinnen mußte, als er großen Nationalcharakter und noch größere Widmung wahrnahm und vielleicht als die lieblichsten Frauen ihm so freundlich entgegenkamen — die Gräfin Tyszkiewicz, Joseph

Poniatowsky's Schwester, welche die Honneurs machte, ihm wahre (und beständige) Freundschaft widmete, an welcher sie mich Theil nehmen ließ, wurde er mehr polnisch gesinnt. Daher bald sein wiederholtes Ansinnen an uns, auf Oestreich und den anwesenden General Vincent zu wirken, zur Abtretung von Gallizien gegen die Donauländer. Vergeblich. Denn wenn ich es schon ablehnte, so ließ doch Dalberg nicht nach, ohne irgend Eindruck zu machen. —

In so gemischter, getrübter Stimmung, als sich der Krieg so in die Länge zog, so hartnäckig, so mühselig, so blutig wurde, sagte er einst die ernsten Worte, nicht zu mir, aber zuverlässig zum Herzog von Dalberg:

Je ne veux plus être, oder je ne veux pas être le bourreau de l'Europe.

Und in der That, darnach nahm er seine Dispositionen, seinen Entschluß, sich von den Geschäften, wenigstens von seiner Stelle zurückzuziehen.

Und solche Symptome und Ausbrüche des Mismuths, des Tadels und der Sättigung häuften sich, besonders wenn er auf Napoleons Mangel an Wahrheitssinn zu reden kam, oder auf die Personen, die seinen Leidenschaften zu sehr zu Gebot waren.

Einstmals waren wir zu Dreien — mit Dalberg nämlich — am Kamin im Schloß zu Lazienki, als

man ihm meldete, der Marschall Lannes suche ihn auf und wünsche ihn sogleich zu sprechen. Er stand also auf, und bald kam er wieder:

Savez vous ce qu'il me voulait? Il prétend que l'Empereur est fâché contre lui, et je dois les raccommoder. Il a pleuré comme un veau; croyez moi, mes amis, tout cela est de la —

Und eines der unartigsten Worte der französischen Sprache. — Auch das wußte er im Grund besser, zählte Freunde in der Klasse, und solche, die dem Napoleon'schen Ehrgeiz keineswegs so ergeben waren.

Doch auch er war bisweilen im Fall, nur nicht allzuhäufig, meinen Unmuth über Napoleon, oder über die Zustände überhaupt, wenigstens zu dämpfen.

So, als ich eben dort in Polens Hauptstadt erst umständlich den Hergang mit dem Buchhändler Palm vernahm, wurde ich so ergriffen, daß ich in ganz feierlichem Ton zu ihm sagte:

Monsieur le Ministre, il viendra un temps, où cette injure nationale sera lavée dans le sang. Elle ne s'oubliera jamais.

Und wir waren keineswegs allein. — Mit anscheinender Ruhe und mit vor sich gekehrten offenen beiden Händen erwiederte er:

Monsieur le Ministre, j'aimerais mieux que vous me disiez Monsieur le curé.

Diese halb scherzhafte Wendung, die doch nicht nein sagte, war zwar nicht geeignet, mich zu besänftigen, aber gab mir doch Zeit und Wink, zu mir selbst zu kommen.

Am größten war aber dort die Aufregung, und eine sehr um sich greifende, nach der Schlacht von Eylau. Es war der Wendepunkt der französischen Kriegslust, und sie kam seitdem nie wieder in das vorige Gleis, was auch der Wechsel des Kriegsglücks, Napoleons Stern, Glück, Genie mag gewesen sein. Der dominirende Wunsch war fürwahr der, seiner los zu sein. Ich war nah genug, um es aus der ersten Hand zu vernehmen, und ich hatte Mühe, meine Ohren vor den gröbsten Ausdrücken des Marschall Augereau zu verstopfen. Von ihm vernahm ich die Größe des Verlustes, das große Blutbad, das späte Erscheinen der Preußen unter L'Estocq, den Eindruck der Preußischen Cavalerie und, wie er meinte, Napoleons ungerechte Beschuldigung gegen ihn. — —

Da ich in späterer Zeit vernahm, daß mein Vetter Christian Laroche, an dem Tag Lestocqs Adjutant, vom General an der Spitze der Towarzys und andrer Reiterei vorausgesendet und sie commandirt habe, bewog ich seinen Bruder Carl, ihn um den wahren Hergang zu ersuchen. Dieser ungekünstelte Bericht ist

noch in meinen Händen, und L'Estocq's vollständigen officiellen Rapport verdanke ich großer Güte.

Während dieser Krisis oder Aufwallung, da ich eines Morgens Herrn Talleyrand besuchte und allein fand, mit seiner Toilette beschäftigt, nahm ich das Wort ungefähr auf die Weise:

Wenn wir nun den Kaiser verlören, wovon ich so viel reden höre, wäre Frankreich, und selbst Europa, nicht vielleicht noch übler daran? Wer hat dann Anspruch auf die oberste Führung mit einiger Hoffnung des Erfolgs? Werden nicht alsobald die alten Unordnungen eintreten?

Darauf ohne Besinnen:

Joseph est un fort bon homme.

Und als ich lebhaft entgegnete:

Ich kann diese Worte nicht anders übersetzen oder commentiren, als: Herr Talleyrand vermeint auf diesen empfänglichen Charakter Einfluß zu haben, immer mehr zu gewinnen und alles zum Bessern zu kehren. Aber wie kann ein Mann Ihres Verstandes sich solchen Illusionen hingeben? Wenn Unwille oder Zufall den starken Helden weggeschoben hätte, was kann zu diesem Bruder führen, ohne allen Anspruch, Verdienst oder Schimmer? In Europa unbekannt? Und mehr oder weniger gilt das von allen andern. Es mögen schon würdigere da sein, aber

keiner, ſelbſt Eugen nicht, ſo hervorragend, daß nicht alſobald prätorianiſcher oder anderer Zwiſt und Eiferſucht da wären. Europa kann nicht beruhigt werden ohne die Zurückführung der Bourbonen, die alſobald in ein gekanntes Gleis eintreten. Und ein Mann in Ihrer Stellung, mit Ihrer Umſicht ſollte nicht ohne Verbindungen mit Hartwell ſein.

Sofort:

L'archevêque de Rheims est mon oncle.

Das heißt eben dieſer andre Talleyrand war um die Perſon Louis XVIII. zu Hartwell und wurde ſpäter Erzbiſchof von Paris. Als ſolchen ſah ich ihn 1820.

Napoleon hat ſich ſpäter oft ſelbſt ſo ausgedrückt. Und fürwahr, Herr Talleyrand hat hernach genug in dem Sinn gehandelt. Und ich war zwar nicht Zeuge jener Worte, aber ich will ſie ganz gern glauben:

Le retour des Bourbons est un principe; tout le reste est une intrigue.

Doch die Dinge nahmen bald eine günſtigere Wendung, und der Schimmer, die zu Tilſit behauptete Suprematie verwiſchte wieder vieles; wiewohl es nicht vermochte, Herrn Talleyrand auf andern Sinn zu bringen.

Im Mai verließen wir Warſchau, und da ich hernach niemals mehr in ſo täglicher Berührung mit

dem Fürsten war, will ich hier noch einige Bemerkungen anfügen.

Ich habe keineswegs behauptet oder dahin gedeutet, daß ein großes europäisches System, oder staatsrechtliche, constitutionelle Fragen zwischen uns zu umständlicher Erörterung kamen. Theils waren alle diese Verhältnisse auf keinerlei Weise reif. Wer hätte zum Beispiel damals über Deutschland etwas Vernünftiges sagen können — etwas anderes als die unverschämtesten Gemeinplätze? Begebenheiten mußten schlechterdings erst dazwischentreten. Alsdann —

Ein demagogischer, und weit mehr wie das, ein St. Simonistischer, communistischer, aber ziemlich geistreicher Franzose, Herr Louis Blanc, äußert sich über Herrn Talleyrand, den er überall befeindet, so:

S. 387. M. de Talleyrand à qui l'Europe crut du génie parcequ'il avait passé la moitié de sa vie à parler en monosyllabes, et l'autre moitié à se taire.

An diesem Nachsatz ist etwas Wahres. Er war mehr schweigsam als redselig. Zu großen Discussionen und Elaborationen war er mündlich und schriftlich zu träg, zu gemächlich, — vielleicht zu großer Kenner der Wahrheit, um sie in Phrasen und Hypothesen und selbst in vermeinte Systeme einzuwickeln. Er gebrauchte gewöhnlich den kürzesten Ausdruck — abgebrochen — manchmal sogar nicht ganz verständlich. —

Unter den wichtigen Materien, die sich zu jeder Zeit eignen, unter verständigen Männern besprochen zu werden, will ich die Religion wählen, weil sie überall einschlägt. — Also hier der Erbischof von Autun. Fragmentarisch, wie es sich von selbst versteht, denn förmliche Beichte hörte ich nicht. —

Ich habe nie ein Wort gehört, was dem Spott ähnlich sah oder Voltaire entnommen schien. Er selbst erzählte mir, daß, als er wider seinen Willen und wider seine Berechtigung als Erstgeborner, der Kirche sei gewidmet worden, habe er sich lange Zeit mismuthig als Jüngling abgesperrt, kaum ein Wort von sich kommen lassen und emsig studirt. Er hielt sich daher selbst für einen sehr gründlichen Theologen. Mehr wie einmal hörte ich ihn auch alles Ernstes versichern, daß in der Theologie der Christen unaussprechlich viel Verstand aufgewendet sei.

Ich habe nicht nur aus dem Mund, sondern von der eigenen Hand der Madame de Dino — oder der Herzogin von Talleyrand — die Worte, die sie ihm so nachspricht:

Il n'y a rien de moins aristocratique que l'incrédulité.

Wenn er in den frühern Jahren zu Paris bisweilen in seinem Abendzirkel fehlte oder sich zurückzog, wurde mir hin und wieder behauptet, er halte mit der kleinen Charlotte, wenn das Kind zur Ruhe gelegt

werde, ein Abendgebet. Ich möchte es nicht verneinen und kann es nicht behaupten.

Einst fuhr ich mit ihm allein spazieren und wir begegneten einem Trupp junger Offiziere, worunter sein eigner Neffe. Es war ein schöner Frühlingstag und ich kam auf die Frage:

Diese jungen Männer, die die Natur so sich entfalten sehen und sie bewundern, auch wohl alle Dinge um sich her mustern, was denken sie von Gott und Religion?

Ils ne pensent rien — —

Und ich mochte mich stellen, wie ich wollte, so brachte ich ihn nicht aus seinem einsilbigen, trocknen rien. Nun glaube ich daran nicht; denn wenn sie schon bei Tag und bei Nacht sich lieber mit anderm beschäftigen, als mit Theologie und Frömmelei, auch albernes Zeug sich häufig in ihre Meditationen mischen mag; so ist der Franzose doch zu mannigfaltig und geistreich, zu wißbegierig und sehnsüchtig, als daß er vor diesem Gedanken blos fliehen und ausweichen sollte, an den ihn schon oberflächliches Studium der Geschichte alle Augenblicke mahnt.

Endlich will ich hier noch erwähnen, was er mir einst in Beziehung auf die Dalberge klagte. Emmerich von Dalberg — später der Duc de Dalberg — damals Badischer Gesandter, stand bei ihm in hoher Gunst. Er hatte kein Hehl, daß er mir ihn vorzog,

daß er ihm vermöge seines Witzes, seiner mannigfaltigen, auch wechselnden Ansichten, seiner Beweglichkeit unterhaltender war. So, um nur eine Probe anzuführen, sagte er mir einst: Vous savez parler notre langue, mais vous ne savez pas la briser; Dalberg sait la briser. — Als nun eben damals die deutschen Angelegenheiten so im Gang und Wechsel und Gestaltung — freilich mit so großer Confusion — begriffen waren, als Carl von Dalberg, früher Coadjutor, von Rechtswegen der letzte Kuhrfürst zu Mainz oder doch dieses Kuhrstaates hätte sein sollen — und als man andre Dinge und Formen — aber immer mit kirchlichen Attributen substituirte, dachte Herr Talleyrand theils an seine Verknüpfung mit Frankreich, theils an die alte Gewohnheit dieser Kuhrfürsten, ihre Nepoten wohl auszustatten, für sie zu sammeln. Er hätte also auf irgend eine schickliche Weise auf diese Dotation — zu Regensburg oder sonst für diesen Neffen etwas ansehnliches radiciren mögen, und ließ es dem Oheim zu wissen thun, glaubend, daß er beiden unter französischer und protectorischer Firma großen Gefallen erzeige. Allein jener Oheim und Kirchenfürst widerstrebte. Also vernahm ich:

Il me parle toujours de son Eglise. Je ne sais ce que c'est que son Eglise.

Sehr normirt und stabil war diese deutsche hohe Kirche freilich nicht und kaiserlichen Launen jeden Au-

genblick ausgesetzt. Indessen geschah doch in der Folge etwas ähnliches, was in die Bayerischen Staatsverhältnisse einschlägt.

Doch ich greife den Faden wieder auf. Er nahm also den Weg zu seinem großen Werk nach Tilsit und zuvörderst nach Danzig. Dorthin sendete ich Herrn Fabricius an ihn mit den Dankſagungen und Geschenken der deutschen Fürsten, die auf meinen Betrieb in den Rheinbund waren aufgenommen worden. — Er empfing das sehr nachläſſig und antwortete mir nur oberflächlich und scherzhaft. Ich werde nun nach und nach Briefe hier einrücken, die überhaupt zur Charakterisirung so viel beitragen, besonders wenn sie, wie hier der Fall sein wird, in so ganz verschiedenen Lagen und Momenten abgefaßt sind. Dieser, dictirt also von fremder Hand:

Dantzig, 16 Juin 1807.

Mons. Fabricius est arrivé avant-hier ici, M. le Baron, poudré comme à son ordinaire, et fort engraissé. J'eu été charmé de le voir et d'apprendre de Vos nouvelles.

Nous sommes depuis dix jours à Dantzig, et nous savons déjà qu'on peut s'y ennuyer parfaitement. Notre position, loin des évènemens et hors de la route des nouvelles, serait fort pénible

lors même que nous pourrions trouver quelque distraction.

Nous avons du reste de grand complimens à Vous faire, nous sommes maintenant parfaitement instruits de tous ces détails qui ne transpirent ordinairement qu'après le départ. Nous savons tout ce que Vous avez laissé de regrets à Varsovie, et nous pensons que le souvenir de Madame Sobolewska Vous suit encore. On dit même en Pologne que Vous trompez le chagrin de l'absence par la correspondence la plus suivie. Mais Vous savez que le bien de la république exige qu'on sache un peu ce qui s'écrit à Varsovie et Vous devez vous attendre à voir plus d'un Polonais dans la confidence. Vous pourrez à la vérité compter sur leur discrétion. C'est une vertu du pays.

Au reste Vous trouverez ci-joint deux lettres qui ont couru tous les quartiers généraux, et qui Vous arriveront sans avoir été décachetées seulement une fois. C'est avec bien du plaisir que j'ai l'honneur de Vous renouveller, M. le Baron, l'assurance de mon sincère attachement.

Ch. Maur. Talleyrand, Prince de Bénévent.

Auch das gehört zu den sonderbaren Complicationen zwischen uns, daß wir in Polen derselben geistreichen, schönen, so liebenswürdigen Frau huldigten, sie allen andern vorzogen. Die Briefe, die er hier er-

wähnt, waren die ihrer Mutter, der Gräfin Grabowska, die noch geraume Zeit mir von dortigen Zuständen Nachricht gab. Beide Damen, Mutter und Tochter, besuchten häufig die Abendgesellschaften bei dem Fürst Joseph Poniatowski, unserm gewöhnlichen Versammlungsplatz. Wir hatten also alle Zeit, die trefflichen Eigenschaften der Gräfin Isabella Sobolewska zu bewundern und ihren witzigen Worten das Ohr zu leihen. Nur die geistreiche Gräfin Alexander Potocka konnte darin mit ihr wetteifern.

So hörte also damals mein erstes officielles Verhältniß zu Herrn Talleyrand auf. Nachdem er den Frieden von Tilsit geschlossen hatte, verfolgte er seinen Vorsatz des Rücktritts.

Von allen diesen Vorgängen, soweit es nöthig ist, von der merkwürdigen Zusammenkunft zu Erfurt, von dem für Oestreich günstigen, wenigstens aufschiebenden Einfluß, den Herr Talleyrand dort wieder nahm, habe ich im ersten Theil referirt. Ich vermuthe, daß er selbst in seinen hinterlassenen Denkwürdigkeiten viel und mit Selbstgefälligkeit davon sprechen wird. Es war ein Fehler, daß ich nicht hinging. Wohl hatte ich kein bestimmtes Geschäft, und ich fürchtete für einen Ultrapolitiker, der über seine Sphäre hinausging, gehalten zu werden, auch den Nassauischen Staats-

kaſſen unnöthige Koſten zu verurſachen. Einmal an meinen Umgang gewöhnt, hätte er mich zum Zeugen haben mögen, wie Schweres er dort erreichte. Nur dauerte Napoleons Friedfertigkeit nicht lang.

Seine Entfernung vom Amt unterbrach unſre Verhältniſſe und ſeine Vertraulichkeit keineswegs. Einſt brachte ich mehrere Wochen bei ihm zu Valençai in ungemein gemiſchter Geſellſchaft zu, aber mit allen Mitteln mannigfaltiger Unterhaltung, deren Andenken mir werth geblieben iſt. Sein geliebter, ausgezeichneter Neffe, Louis de Périgord, hatte mich dahin geführt. Er ſtarb zu früh.

Nachdem der Fürſt im Jahr 1814 die allgemein bekannte große Rolle geſpielt hatte, vereinigte uns erſt der Congreß zu Wien wieder, von deſſen Hergang ich ſehr umſtändlich im zweiten Theil dieſer Denkwürdigkeiten geſprochen habe. Bei unſern bedeutenden Zwecken waren wir in Anſicht und Wirkſamkeit meiſt vereinigt.

Eben dieſer fünfte Theil, den ich hiermit ſchließe, erwähnt ihn oft genug, auch nach den hundert Tagen, wo wir uns freilich ſcheiden mußten. Jeder, glaube ich, that was er ſollte. — Aber welcher Wechſel des Schickſals, welcher ungemeine Contraſt! — Der noch zu Warſchau ſollicitirende Geſandte kleiner Höfe, die

um ihre Existenz besorgt waren, und der damals in ihn drang, seine Stellung nicht aufzugeben, war jetzt unter den ersten, ihn zum Abdanken zu bewegen, ja wohl zu nöthigen.

Auch der Duc de Richelieu wich anderm Einfluß; und als ich 1820 Paris besuchte, fand ich beide im Privatstand.

Als ich im eben genannten Jahr einsmals Herrn Talleyrand besuchte, fing er an zu singen, und als ich ihn über so heitre Stimmung und diese ganz neue Erscheinung complimentirte, die Worte aber nicht verstand, bot er mir einen Bleistift zur Aufzeichnung an. Sie lauten:

Tu vois le despotisme affermi d'âge en âge
Des souverains ligués paternel héritage,
Conspirateur antique armé contre nos droits
Ravir au genre humain l'espérance des lois.

Die Fehler der Bourbonen, insbesondere des Grafen von Artois, der schon unter Ludwig XVIII. nachtheilig wirkte und geschäftig war, sind hier nicht weiter mein Stoff. Jene Verse deuten nur zu deutlich dahin. Die unmittelbar nachher erfolgte Tödtung des Duc de Berry ist ein untrügliches und freilich abscheuliches Symptom. In Wellingtons Dispatches sind Stellen

genug, die damit verwebt ſind oder warnen. Vergeblich alle Warnungen.

Ueber die Reihe dieſer Begebenheiten iſt Herr Mignet weder ſtumm, noch — als ein ſich zum Buonapartism offen Bekennender — ſehr parteiiſch. Faſt alles, beſonders was Herrn Talleyrand angeht, kann man unterſchreiben:

S. 39. **Son éloignement fut regrettable pour l'Empereur. Le grand esprit de Napoléon, et le bon sens de M. de Talleyrand semblaient faits l'un pour l'autre. Ce qu'il y avait d'inventif, de fécond, de hardi, d'impétueux dans le premier, avait besoin de ce qu'il y avait de net, de froid, d'avisé, de sûr dans le second. L'un avait le génie de l'action, l'autre celui du conseil. L'un projetait tout ce qu'il y avait de grand, l'autre évitait tout ce qu'il y avait de dangereux, et la fougue créatrice de l'un pouvait être heureusement temperée par la lenteur circonspecte de l'autre. M. de Talleyrand savait faire perdre du temps à l'Empereur, lorsque sa colère ou sa passion l'auraient poussé à des mesures précipitées, et lui donnait le moyen, de se montrer plus habile en devenant plus calme. „Aussi, disait-il avec une exagération spirituelle dans la forme, mais non sans vérité: L'Empereur a été compromis le**

jour où il a pu faire un quart d'heure plutôt, ce que j'obtenais qu'il fit un quart d'heure plus tard." La perte d'un pareil conseiller dut être un malheur pour lui, en attendant qu'elle devint un danger. Toutefois, ils se séparèrent sans se brouiller encore; et même, un an après, lors de cette fameuse entrevue d'Erfurt entre l'Empereur Napoléon et l'Empereur Alexandre, dans laquelle celui-ci abandonna l'Espagne à l'autre, qui lui céda en retour la Moldavie et Valachie et où tous deux convinrent de combattre en commun l'Angleterre, si elle ne consentait pas à la paix — — ce fut M. de Talleyrand qui, en qualité de grand chambellan fit les honneurs de la cour impériale au peuple de Rois et de Princes souverains qui formaient la suite des deux arbitres du monde. Au milieu de ces fêtes splendides qui couvraient de si importantes négociations, l'Empereur ne consulta pas sans utilité son ancien Ministre, et lui dit un jour avec regret: Nous n'aurions pas dû nous quitter. Ce fut entr'eux le dernier témoignage d'accord.

L'Empereur continua le cours de ses entreprises. Jusque-là il avait affaibli les autres pour se défendre lui-même, mais alors il alla plus loin; emporté par sa position il n'attendit plus d'être attaqué, pour conquérir. Par l'invasion de l'Espagne

il souleva contre lui tout un peuple par l'enlèvement du pape, il encourut la redoutable hostilité du vieux et puissant principe, avec lequel il avait cru devoir transiger au début de sa domination. M. de Talleyrand en apperçut le danger. Quelqu'ait été le moment où il désapprouva l'entreprise de l'Espagne il est certain, qu'en 1809 il cacha si peu son blâme que l'Empereur irrité lui ôta à son retour de la péninsule le titre de grand chambellan. Il s'était séparé des affaires; l'Empereur l'éloigna de sa personne. Ainsi fut brisé le dernier lien qui rapprochait encore ces deux hommes, dont l'un pouvait tout, tant que duraient les succès, et dont l'autre pourrait beaucoup, si jamais commençaient les revers. Dès ce moment M. de Talleyrand devint plus frondeur, et l'Empereur plus défiant. Dans des sorties peu mesurées Napoléon le blessa, et il eut le tort de le rendre mécontent, sans le rendre impuissant. C'est ainsi que se passèrent pour M. de Talleyrand les cinq dernières années de l'empire, dont il prévit et calcula la chute dès 1812. En effet, lorsque Napoléon porta ses armes en Russie, attaquant une puissance presque inaccessible, tandis qu'il avait à résister aux attaques de l'Angleterre, qui depuis dix ans ne lui avait laissé aucun repos, à comprimer l'insurrection de l'Espagne qu'il avait

appelée lui-même un 14 Juillet contre sa conquête, à ranimer la lassitude de l'Allemagne dont la patience était à bout, à craindre le soulèvement de la Prusse, amoindrie et humiliée, à surveiller l'opiniâtre ressentiment de l'Autriche, dont les mariages ne changeaient pas les maximes, et qui aspirait à recouvrer les huit millions d'habitans qu'elle avait successivement perdus par les traités imposés à ses défaites, M. de Talleyrand considéra sa fin comme très prochaine.

Fürwahr, es hätte wohl auch anders kommen können. An große Kriſen glaubten wir wohl; aber Herr Talleyrand und ich — wir wußten doch, welch Spiel wir ſpielten! — Von eben dem 1812 an.

Ayant à examiner ici comment M. de Talleyrand fut conduit à jouer le rôle extraordinaire qui lui échut ou qu'il prit en 1814, il est nécessaire de signaler les dernières ouvertures de paix faites par l'Europe à l'Empereur.

Als Napoleon ſchwankte — als die Bedingungen für ihn immer härter wurden — ſchrieb er mehr wie einmal an ſeinen Bevollmächtigten:

S. 44. Le système de ramener la France à ses anciennes frontières est inséparable du rétablissement des Bourbons.

Demnach bald

S. 45. M. de Talleyrand n'était pas assez

dévoué au régime impérial, et il était trop accoutumé à se diriger d'après les circonstances, pour hésiter. Il y avait dans ce triste moment trois choses à faire, un gouvernement à établir, des institutions à fonder, un traité à conclure.

M. de Talleyrand reçut dans son hôtel l'Empereur Alexandre, et il devint auprès de lui et des autres souverains coalisés le négociateur de la situation.

Und von seinem Wirken am Congreß zu Wien:

S. 48. La force qu'il ne reçut point de son gouvernement, il la puisa en lui-même.

Und nach den hundert Tagen bei dem zweiten Pariser Frieden; französische Declamation; wie alle jene einseitig befangene:

S. 55. M. de Talleyrand repoussa ces propositions accablantes et humiliantes, qui n'étaient qu'un indigne abus de la force, qu'une violation éclatante des promesses faites et des engagements pris, qu'un acte d'oppression envers la France, qu'un acte de colère et d'imprévoyance de l'Europe — — —

M. de Talleyrand quitta le Ministère. Il le quitta pour ne pas assister aux violences du parti dominant, et ne pas signer l'humiliation de la France.

Dès ce jour M. de Talleyrand ne fut plus pour rien dans les conseils et dans les affaires de la

restauration. Il se sépara d'elle politiquement dix-huit mois après l'avoir fondée et quatre mois après l'avoir rétablie. Il resta quatorze ans avec une dignité de cour, mais sans aucune pouvoir, et sans aucune influence. Il fit partie de l'opposition libérale. —

Eben jene geſungenen vier Zeilen deuten wohl auf die Art ſeines Liberalism. Es hindert nicht, daß ich ſeine Tafel viel mit Royaliſten und hohen Prieſtern beſetzt fand. Das mag Anlaß gegeben haben, mit der Herzogin von Dino, meiner Nachbarin, auf religiöſe Gegenſtände, namentlich auf die Stunden der Andacht und ihr Anſehen und fleißigen Gebrauch in Deutſchland zu kommen. Und als ſie mich dringend um die Zuſendung bat, that ich ſo durch Herrn Talleyrand, und empfing die Antwort, zugleich mit der Beantwortung meiner politiſchen Fragen, die ich oben zum Eingang wählte und vorausſchickte, dictirt.

Paris, ce 14 Juin 1820.

Monsieur le Baron!

Tout ce que se promettait votre obligeance a été parfaitement rempli. M. Fabricius a eu la bonté de me faire passer le paquet que vous avez bien voulu lui adresser pour moi, et je me suis empressé de remettre les livres à leur destination.

Je ne sais quel jugement en portera Mme de Dino dans son orthodoxie, mais je me fais le garant de toute reconnaissance de Votre attention à lui faire partager la jouissance que les dames Allemandes attachent a cette lecture. Je suis persuadé qu'elle passera légèrement sur les erreurs de doctrine, s'occupera de préférence des choses tout aimables dont vous accompagnez Votre envoi. C'est un grand charme de voyager que d'être assuré comme vous de trouver partout un bon accueil. Vous me paraissez satisfait de ce que vous avez vu dans celui que vous venez de faire (Weimar, Berlin, die Insel Rügen) et ce n'est pas malheureux par le tems qui court. Il me semble que sauf l'excès qui est toujours un tort, j'aimerais mieux l'ultra-provincialisme, que l'ultra-libéralisme. Le premier annonce au moins un sentiment d'attachement, et l'autre ne se nourrit que de haine et de défiance.

Il n'est pas bien sûr, dans les circonstances actuelles, qu'on doive des félicitations aux personnes appelées aux affaires; mais la confiance d'un pays est toujours un témoignage agréable à recevoir, et le plaisir de faire tout le bien qu'on peut, compense les désagrémens et les peines. Je suis fort aise que vous persistiez dans le beau courage de vous occuper des Mémoires du tems. Votre

bon esprit peut rendre fort utiles ceux que vous donnerez et ce sera un grand service que vous rendez à nos neveux, si, en leur traçant nos torts, nos malheurs, et nos bévues, vous parvenez à les en préserver.

Adieu, Monsieur le Baron, agréez le renouvellement de l'assurance de ma vieille amitié, et de ma haute considération.

Le Prince de Talleyrand.

P. S. Je vous aurais répondu plutôt si le procès de Louvel ne m'avait pas pris toutes mes matinées.

Voici la réponse aux questions que vous m'avez faites.

Als ich ihm nun ſpäter dieſen erſten Theil ſandte, ſchrieb er mir zurück, was ich in Original, eigenhändig und ſehr leſerlich, an Goethe auf Begehren für ſeine Sammlungen geſendet habe.

Monsieur le Baron!

Monsieur Fabricius a eu la bonté de me remettre une lettre de vous, à laquelle était jointe la première partie de l'ouvrage que vous venez de publier. J'ai différé jusqu'à aujourd'hui à vous en faire mes remerciments, parceque j'ai eu besoin d'un bon traducteur et que M. Newkomm,

qui a bien voulu m'en servir, a été souvent malade cet hiver.

Il serait bien à désirer que tous les hommes éclairés qui ont pris part aux évènemens de notre siècle s'occupassent de faire connaître ce dont personnellement ils sont sûrs. Car sans cela l'histoire cherchera vainement à expliquer tout ce que les faits qui se sont passés sous nos yeux, offrent d'énigmatique.

Votre manière d'être vis-à-vis de M. de Lucchesini est celle d'un homme franc, loyal, désintéressé et pénétrant.

Vous nous faites espérer un second volume. J'aime à croire que vous nous l'apporterez à Paris dans le courant de l'hiver prochain; je serai enchanté de m'y retrouver avec vous.

Recevez avec Amitié mon cher Baron l'assurance de mon bien sincère attachement et de ma haute considération.

26 Mai (1822). P. de Talleyrand.

Im Jahr 1827 war er krank und ich gratulirte ihm zu seiner Genesung. Darauf erwiederte er eigenhändig, aber ziemlich schlecht geschrieben:

Monsieur le Baron!

On retrouve toujours un bon souvenir de vous dans toutes les occasions. Votre lettre m'a fait un véritable et sensible plaisir. — Je ne souffre

plus; il n'est question à présent que de refaire du sang, et c'est ce dont je m'occupe; un peu lentement peut-être, mais mon âge le veut ainsi. — J'ai gardé une quinzaine de jours ma chambre; peut-être en suis-je sorti un peu trop tôt, mais il le fallait pour ne pas aggraver la peine du prévenu. Quelques uns de mes amis m'ont fait passer doucement ce tems là; si vous aviez été à Paris, vous auriez, je l'espère, été du nombre. Labesnardière, qui, à la mort de sa soeur, a été obligé de venir passer quelques semaines à Paris, ne m'a guère quitté. Il se porte bien; la vie de campagne lui a donné de la force et son esprit n'a fait que prendre une nouvelle vigueur dans la solitude. — Le monde politique est curieux à regarder pour ceux qui comme vous et lui ont les yeux bien ouverts. — Mr. Canning joue aujourd'hui un grand rôle. Ailleurs il n'y a que des *doubles*, et doubles dans toutes les acceptions du mot. — Adieu, Monsieur le Baron, conservez moi un bon souvenir, je le mérite un peu par l'amitié, l'estime et la haute opinion que vous m'avez permis d'avoir depuis plus de vingt ans pour un des hommes des plus éclairés de notre époque.

8 Mars.

l. p. de Talleyrand.

Ein Jahr ſpäter vernahm ich von ſehr bedeutenden Verluſten, die er bei Finanzſpeculationen und Straßenbauten, zugleich mit dem Herzog von Dalberg, erlitten haben ſollte, und erkundigte mich darnach. Es war ſo arg nicht. Aber es war mir ein Anlaß zu Betrachtungen über Frankreichs für uns alle gefährlichen und immer ärger werdenden Zuſtand.

(dictirt.) Bourbon l'Archambault, 12 Août 1828.

Lorsque j'ai reçu votre lettre, j'étais occupé de cette malheureuse affaire à laquelle votre excellent coeur a pris une part si sincère. J'ai cru pouvoir différer de vous répondre, sachant que ce retard là serait bien interprété par vous. Aujourdhui que je suis à prendre tranquillement les eaux dans le Bourbonnais, j'éprouve un véritable plaisir à vous remercier des bons sentimens que vous m'exprimez, et à vous dire, qu'ils sont de ceux sur lesquels j'ai toujours le plus compté. — Quant au voeu particulier que vous formez, de me voir rentrer dans les affaires, tout ce que je puis vous dire, mon cher Gagern, c'est que sincèrement je n'y pense pas; et que si l'on me croyait encore une fois bon à quelque chose, je croirais devoir me sacrifier; mais ce serait bien inutilement, car je ne parle pas la langue actuelle, je ne la sais pas, et des efforts qui auraient pour but, comme par le passé, le bonheur et la dignité de la France,

ont aujourd'hui besoin de ménagemens autres que ceux que j'employais. — Vous avez raison de me parler de votre voyage et de vos relations. C'est une satisfaction pour moi que de savoir où sont ceux que j'ai aimé, et ce qu'ils font. Si vous venez à Paris, je serai fort aise de vous y recevoir. Dans le cas où ce serait avant le mois de Novembre, vous devriez venir me voir à Valençai. J'aurai toujours un vrai plaisir, de m'y retrouver avec vous. Je puis, avec la confiance d'être cru, vous renouveler l'assurance de mon ancienne et inaltérable amitié.

Le Prince de Talleyrand.

P. S. Labesnardière, qui est à voyager dans le midi, sera, à ce que j'espère à Valençai vers la fin de Septembre, ou au commencement d'Octobre.

Bald hernach trat die große Krisis von 1830 ein, die alles, was bisher politisch zur Gründung oder Bewahrung des Gleichgewichts geschehen war, wieder in Frage stellte, und vieles bald umwandelte. Herr Talleyrand fühlte natürliche Neigung und wahren Beruf, den ich keineswegs leugne, an den Begebenheiten wieder starken Theil zu nehmen. Warum hätte er die nicht vernachlässigen sollen, die sich so ungeschickt und so undankbar benahmen? Wie hätte er das nicht befördern sollen, was die Möglichkeit, zu bessern Zuständen zu gelangen, in Frankreich noch darbot?

Die ganze Erde war in Bewegung bis zur Weichsel hin, und Belgien ahmte früh nach. — Alles, was dieses Antheils V wesentlichster Gegenstand war, wurde anders. Darüber habe ich mich anderwärts schon ausgesprochen.

Als ich Herrn Talleyrand wirksam in London sah, schöpfte ich schwache Hoffnung, daß er mir vielleicht leidlichere Modificationen an die Hand geben würde — und schrieb an ihn in dem Sinn. Nothwendig mußte darin alles dubitativ und auf Schrauben gestellt sein. Diese Zuschrift blieb ohne Antwort, was sich aus den so verschiedenen Stellungen sehr wohl explicirt. Groll habe ich darum nicht gehegt. — Vielmehr, als auch er allen Antheil an Geschäften niederlegte, schrieb ich ihm wieder und reichte ihm gleichsam die Hand. — Ich nahm zur Ueberschrift: Epistolae obscurorum virorum. Und bald kam die Erwiederung, eigenhändig und fast zierlich geschrieben; den wahren Sinn jener obscurorum virorum hatte er nicht gewußt, oder wieder vergessen.

Rochecotte, 20 Avril 1835.

Mon cher Baron!

Le début de votre lettre du 20 Mars, que le bon M. de Fabricius m'a transmise, et à laquelle je réponds me fournirait une belle occasion de n'être pas de votre avis, si jétais encore un peu porté à la controverse. Pourquoi en effet êtes-

vous si peu juste envers vous même? qui pourrait n'être pas obscur si vous l'étiez? Non, non, vous avez doublement mérité de vivre dans la mémoire des hommes, et vous y vivrez. — Votre ancienne amitié vous fait désirer de savoir quelque chose de ma santé; je vous dirai qu'elle est aussi bonne que le comporte le nombre de mes années, que je vis dans une retraite charmante, que j'y vis avec ce que j'ai de plus cher au monde, et que mon unique occupation est d'y goûter, dans toute sa plénitude les douceurs du far-niente

lorsque *de tout* on a tâté,
tout fait, ou du moins tout tenté,
il est bien doux de ne rien faire etc.

Vous ne connaissez pas Rochecotte, sans quoi vous ne diriez pas, pourquoi Rochecotte? Figurez vous qu'en ce moment j'ai sous les yeux un véritable jardin de deux lieues de large et de quatre de long arrosé par une grande rivière et entouré de coteaux boisés, où grâce aux abris du nord le printemps se montre trois semaines plutôt qu'à Paris, et où maintenant tout est verdure et fleurs. Il y a d'ailleurs une chose qui me fait préférer Rochecotte à tout autre lieu, c'est que j'y suis non pas seulement avec Mme de Dino mais chez elle, ce qui est pour moi une douceur de plus.

Ne croyez pas que si j'ai quitté les affaires, ce

soit par caprice. Je n'ai quitté les affaires que lorsqu'il n'y en avait plus. J'avais voulu prévenir la guerre, je croyais que la France liée à l'Angleterre la rendait impossible; j'avais voulu de plus obtenir pour la révolution française du mois de Juillet 1830 *le droit de bourgeoisie* en Europe, et tranquilliser le monde sur l'esprit de propagandisme que l'on supposait à notre gouvernement. Tout cela était accompli; que me restait-il à faire, si non de ne point attendre qu'avec le *solve senescentem* d'Horace, quelqu'un vint me dire que j'avais trop tardé: la difficulté est d'en sortir heureusement et à propos. Vous devez donc me féliciter d'y avoir réussi et non pas m'en faire une sorte de reproche, quelqu'obligeance qu'il y ait dans les reproches que vous savez faire.

J'ai souvent remercié la fortune de m'avoir donné un contemporain tel que vous qui m'avez mieux compris que personne, et qui avez bien voulu en aider d'autres à me mieux comprendre. Mais je la remercierais davantage encore, si elle eut rendu nos habitations plus voisines; vous verriez qu'aujourd'hui, comme au temps que vous rappellez, tout serait de ma part abandon et confiance. — Pauvre Dalberg! combien je l'aimais et combien je l'ai regretté! Nous parlerions de lui et de tant de personnes que nous avons connues, et de

tant d'évènemens, auxquels nous avons été mêlés. L'âge où je suis arrivé est celui où l'on vit principalement dans ses souvenirs. Nous parlerions aussi des jugements auxquels je dois m'attendre, de la part des générations qui suivront la notre. J'avoue que je ne redoute pas ceux de vos compatriotes, pourvu qu'ils n'oublient point qu'il n'existe en Allemagne aucun individu à qui j'aye volontairement nui, et qu'il s'y trouve plus d'une tête couronnée à qui je n'ai pas laissé d'être utile, du moins autant que je l'ai pu. Enfin nos conversations rouleraient sur vous, sur votre famille, le nombre de vos enfans, leur établissement, toutes choses auxquelles je prends un intérêt sincère et dont je suis réduit à ne vous parler que de très loin, puisque vous habitez sur les bords du Mein, et moi les bords de la Loire, et que de plus je suis né en 1754.

Mme de Dino, qui pendant les 4 ans, qu'elle à passés en Angleterre, a complété la croissance dont son esprit supérieur était susceptible et qui la place au premier rang des personnes les plus distinguées, n'oublie que ce qui ne vaut pas la peine qu'on s'en souvienne: elle est flattée que son souvenir corresponde à celui qu'elle a toujours gardé de vous, et elle me charge de vous le dire.

Pour moi, mon cher Baron, j'ai pour vous les

mêmes sentimens que vous m'avez toujours connus, et je suis pour la vie tout à vous.

P. de Talleyrand.

Ich verſtand den Wink, die alte Trägheit, die Bewandtniß ſeines hohen Alters, ſah ein, daß ſolche Correſpondenz ihre läſtigen Seiten für ihn haben müſſe, und ſchrieb ihm nicht mehr. Noch ſah ich ihn wieder. Er war auch nach 1815 und meinen damaligen Beſtrebungen, wie aus allem hervorgeht, mein Freund geblieben, und ich verübelte ihm nicht, was er nach 1830 wegen und für Belgien gethan hatte.

Zwei Jahre ſpäter hielt er in der Akademie die ſo verſtändige, anerkennende Gedächtnißrede auf den Graf Reinhard, die ſein Schwanengeſang war, wohl mit dieſer Ahnung. Er ſandte ſie mir mit der eigenhändigen Inſchrift:

Offert à M. le Baron de Gagern par son vieux ami le P. de Talleyrand, 4 Mars 1838. —

Dieſe Trauerrede und den Vortrag, den er in der Assemblée constituante, noch ſo jung, über Erziehung und Unterricht hielt, nenne ich das gediegenſte, was aus ſeiner Feder kam.

Im Mai deſſelben Jahres endigte ſein Leben. Wir vernahmen viel davon und von ſeiner Bekehrungsgeſchichte, oder vielmehr ſeiner Ausſöhnung mit der Kirche. Und da ich Verlangen hatte, den Hergang

genauer zu wiſſen, ſchrieb ich nach Paris an Madame de Dino (Duchesse de Talleyrand) und bekam die verſpätete Antwort aus Baden:

Nicht ein Wort würde ſie mir ſchreiben, aber alles ſagen, wenn ich ſie in Baden aufſuchen wollte.

Und ſo geſchah es. Ich glaube alſo aus ſehr ächter Quelle und aus ziemlich treuem Gedächtniß dieſen letzten Beitrag hier anfügen zu können.

Die Herzogin von Talleyrand war von ihrer ganz reizenden, unvermählten Tochter, Mademoiſelle de Périgord, begleitet. — Als dieſe früher den Religionsunterricht empfangen ſollte, fiel die Wahl auf den Abbé Dupanloup, und da ſpäter der Fürſt davon genauere Kenntniß nahm, äußerte er ſeine Zufriedenheit und verlangte die nähere Bekanntſchaft mit dem Mann und ſeine Einladung zur Tafel. Der Abbé aber lehnte es ab, weil er nicht Weltmann ſei. Herr Talleyrand darauf trocken zur Nichte: Cet homme ne sait pas son métier. Und dieſe hatte nichts eifrigeres zu thun, als es Herrn Dupanloup gerade ſo wiederzugeben. — Darauf die Erwiederung: Wenn das ſo genommen wird, ſo will man etwas anderes von mir, als die Gegenwart bei einer Mahlzeit. Er erſchien alſo, und ſie beſprachen ſich ohne Zweifel auch conſultativ über die Schritte, die der Fürſt zu Rom zu thun habe. — Um dieſelbe Zeit kam die getrennte Gemahlin, die Für-

ſtin Talleyrand, auf das letzte Krankenlager, und ließ den Erzbiſchof von Paris, M. de Quelen, zu ihrer Andacht berufen. Zugleich händigte ſie ihm den Schmuck ein, um ihn einer der Anverwandten des Fürſten zuzuſtellen. Der Erzbiſchof nahm ihn jedoch nur unter Siegel an. Als Herr Talleyrand nach dem wirklich erfolgten Ableben davon vernahm, begrüßte er den Erzbiſchof:

Die Verſtorbene ſei nur Nutznießerin geweſen, es ſeien die Juwelen des Hauſes. Er erſuche ihn, ſie ihm einzuhändigen.

Der Erzbiſchof verſtand ſich dazu, nur unter der Bedingung, daß die von Madame Talleyrand bedachte Dame zugegen ſei. Und ſo geſchah es.

Herr Talleyrand äußerte nun an Madame de Dino:

L'archevêque s'est très bien conduit dans cette affaire;

und öfters — bei mancherlei Anlaß:

En général, je sens bien que je devrais me mettre mieux avec l'Eglise.

Das benutzten die Damen, inſiſtirten, erkundigten ſich über den ausführbaren Modus. Und als von Rom kam, daß man eine ſchriftliche Eingabe erwarte, ließ er ſich zu ſolchem Aufſatz bewegen. Er gefiel aber zu Rom nicht: Mit ſo umſtändlicher diplomatiſcher Ausführung wüßten ſie nichts anzufangen, man erwarte einfache Unterwerfung.

Neuer Aufschub also und neue Mahnung der Nichten, so daß Herr Talleyrand zu der Aeußerung kam, er wisse das Ding nicht anzufassen, Madame de Dino möge selbst den Aufsatz versuchen und seiner Genehmigung vorlegen. Sie that so, und er corrigirte, modificirte einiges. Der Entwurf wurde in Rom gut geheißen, von Herrn Talleyrand aber, als er von dort zurückkam, in seinem Pult verwahrt, bis die schwere Krankheit und die kirchliche Krisis eintrat. — Er sollte unterschreiben, was er von einer Stunde zur andern verschob; endlich, da die Hoffnung sank, mit starker Stimme: **demain matin à dix heures!**

Die Aerzte erklärten aber, diese zehnte Stunde möge er wohl nicht mehr erreichen. Mitten in der Nacht kam man also. Er aber mit Stentorstimme: **Est-il** dix heures! — nein, noch nicht! A dix heures! — Und so geschah es endlich. Gegen vier Uhr war er nicht mehr.

Sehr schwere Leiden und Operationen hatte er ruhig stehend und standhaft ertragen. **Vous me faites** bien mal war der einzige Klagelaut. —

Bekanntlich empfing er auf dem Sterbebette den Besuch Ludwig Philipps. Ich glaube, die hohe Achtung war wechselseitig. Der Schicklichkeiten war er auch in diesen letzten Stunden zwar eingedenk, aber eben so der alten aristokratischen Ideen, der Devise

ſeines Hauſes, der Richtſchnur ſeines Lebens, und er ließ die Inſchrift fertigen und affigiren:

Re que Dieu.

Von vielen, auch von Capefigue ſehe ich es ſo verſtanden: Nichts wie Gott. Aber es heißt augenſcheinlich und Madame de Dino hat es mir mit eigner Hand aufgeſchrieben: Roi que Dieu — König iſt nur Gott.

Ich will nun mit den Worten endigen, mit welchen Herr Mignet ſeine akademiſche Rede begann:

— — le dernier grand représentant du XVIII. siècle, l'homme d'esprit qui s'était entretenu avec Voltaire, le constituant célèbre qui avait pris une part si considérable aux actes de la première révolution, l'ami de Sièyes, l'exécuteur testamentaire de Mirabeau, le conseiller de Napoléon, pendant les huit premières années de sa puissance, l'auteur de la restauration, qui s'est si tôt éloigné d'elle, le diplomate consommé qui avait participé si souvent à la distribution des Etats, est mort à l'âge de quatre-vingt-quatre ans —

Und dem die Worte des Monſieur de Barante aus der Lobrede beifügen, die er in der Chambre des Pairs hielt und die mir ſehr fein und gut gewählt ſcheinen:

A toute époque, et surtout en temps de révolution se proposer un système exclusif et invaria-

ble, se donner un programme de conduite, dont on ne s'écartera point, n'a jamais été le fait d'un homme sensé, pas même de ceux à qui on l'a imputé. Le caractère et l'esprit d'un homme d'état peuvent avoir une plus large unité; il peut être semblable à lui-même dans des situations différentes. L'amour de la patrie et de tout ce qui peut lui donner honneur et prospérité, un goût naturel pour les lumières et les progrès de la civilisation, la tolérance des opinions diverses, un éloignement invariable pour les persécutions et les violences, une sympathie réelle pour les idées libérales, de la patience à savoir attendre, sans tomber dans l'indifférence, la répugnance pour l'exagération et la précipitation, tel est l'ensemble des qualités qui ont caractérisé la vie politique de M. de Talleyrand, il les a portées dans la république comme dans la monarchie, sous la dictature comme sous l'autorité constitutionnelle.
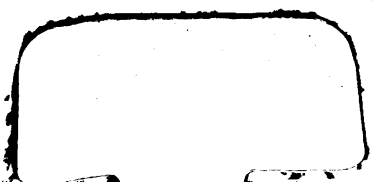
Druck von F. A. Brockhaus in Leipzig.